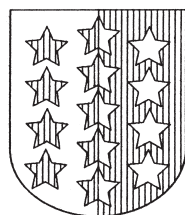




BULLETIN DES SÉANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE JUIN 2022



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE JUNISESSION 2022
60^e législature / 60. Legislaturperiode (2021 - 2025)
VOLUME 174

ANNEXES - BEILAGEN



PDF de la session courante:

PDF der laufenden Session:

FR:

<https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/178581>

DE:

<https://parlement.vs.ch/app/de/search/document/178581>

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Allenbach Alexander, neo – Die sozialliberale Mitte

Amherd-Burgener Andrea, Die Mitte Oberwallis

Amoos Patrick, neo – Die sozialliberale Mitte

Andrey-Berclaz Marlyne, PS/GC

Ançay Tarcis, PS/GC

Aquilino Andreas (suppl.), SVPO

Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR/FDP

Aymon Valentin (suppl.), PS/GC

Barras Dominique, Le Centre

Barras Lucien, Les Vert.e.s

Bayard Marcel, Le Centre

Bender Nathan, Le Centre

Biffiger Paul, SVPO

Biner Franziska, Die Mitte Oberwallis

Birbaum Thomas, PLR/FDP

Blatter Jens, neo – Die sozialliberale Mitte

Bumann Konstantin, neo – Die sozialliberale Mitte

Burgener Melanie (suppl.), neo – Die sozialliberale Mitte

Card Corinne, Les Vert.e.s

Carron Blaise, PS/GC

Carron Edouard (suppl.), PLR/FDP

Cavallo Melissa (suppl.), PS/GC

Chappot Florian, PS/GC

Chervaz Véronique (suppl.), PS/GC

Cheseaux Baudat Laila (suppl.), Le Centre

Claivaz Christophe, PLR/FDP

Collenberg Graziella (suppl.), neo – Die sozialliberale Mitte

Constantin Patricia, PS/GC

Constantin Sarah, PS/GC

Crettol Pauline (suppl.), PS/GC

Cretton Michel (suppl.), PLR/FDP

Cretton Nathalie, Les Vert.e.s

Cretton Sandra, Le Centre

Desmeules Jérôme, UDC

Dessimoz Céline, Les Vert.e.s

Diezig Stefan (suppl.), Die Mitte Oberwallis

Dubuis Alexandre, Les Vert.e.s

Dubuis Julien, PLR/FDP

Duc-Bonvin Romaine (suppl.), Le Centre

Dupuis Emilie, PS/GC

Délèze Sarah (suppl.), Le Centre

Eyholzer Iwan, Die Mitte Oberwallis

Frabetti Bernhard,

Fauchère Cyrille, UDC	Logean Grégory, UDC
Florey Gilles, Die Mitte Oberwallis	Luy Alexandre (suppl.), PLR/FDP
Frossard Guillaume (suppl.), UDC	Luyet Swen (suppl.), PLR/FDP
Fumeaux Damien, UDC	Mariétan Xavier (suppl.), Le Centre
Furrer Urban, neo – Die sozialliberale Mitte	Masserey Anselin Sylvie, PLR/FDP
Ganzer Stéphane, PLR/FDP	Melly Blaise, UDC
Garcia Ilan (suppl.), UDC	Melly Jean-Daniel, Les Vert.e.s
Gasser Christian, SVPO	Melly-Basili Carole, Le Centre
Gay-Fraret Jean-Philippe (suppl.), UDC	Meylan Patricia (suppl.), Le Centre
Gemmet Marceline (suppl.), Die Mitte Oberwallis	Michaud Delphine, Le Centre
Genolet Arnaud (suppl.), UDC	Michellod Mathilde, Les Vert.e.s
Girard Fabien, PLR/FDP	Moix Maxime (suppl.), Le Centre
Gualino Pierre, Le Centre	Monod Julien, PLR/FDP
Guérin Jérôme (suppl.), PLR/FDP	Morisod Carole (suppl.), Les Vert.e.s
Héritier Alexia, Le Centre	Moulin Bruno, Le Centre
Imboden Mischa, Die Mitte Oberwallis	Moulin Daria, Les Vert.e.s
Imboden Olivier, Die Mitte Oberwallis	Moulin Malvine, Le Centre
Imboden-Balet Yasmine (suppl.), PLR/FDP	Nanchen Richard, PLR/FDP
Jacquod Eric, UDC	Nendaz Sébastien (suppl.), PS/GC
Kalbermatter Martin, neo – Die sozialliberale Mitte	Ostrini Olivier (suppl.), PS/GC
Kessi Praz Maude (suppl.), Les Vert.e.s	Perroud Bruno, UDC
Kreuzer-Pfammatter Caroline (suppl.), neo – Die sozialliberale Mitte	Perruchoud Sandrine, PS/GC
Lamon Anthony, Le Centre	Pfammatter Aron, Die Mitte Oberwallis
	Pirovino-Indermitte Rahel, Die Mitte Oberwallis

Pollinger Daniela (suppl.), SVPO	Schmid Aurel (suppl.), Die Mitte Oberwallis
Pont Aurélie (suppl.), PS/GC	Schmid Diego (suppl.), SVPO
Quennoz François (suppl.), UDC	Schmidhalter-Näfen Doris, PS/GC
Raboud Damien (suppl.), UDC	Schnydrig Marco (suppl.), SVPO
Rapin Aude (suppl.), PS/GC	Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude (suppl.), neo – Die sozialliberale Mitte
Reuse Marie-Josée, PS/GC	Seipelt Weber Christine, PS/GC
Revaz Damien, PLR/FDP	Sierro Sophie (suppl.), -
Revaz Emmanuel, Les Vert.e.s	Sonnati Guillaume, PS/GC
Rey Amandine (suppl.), Les Vert.e.s	Squaratti Daiana (suppl.), SVPO
Rey Edouard (suppl.), Le Centre	Stoessel Dieter, PLR/FDP
Rey Laurent, Le Centre	Studer Rainer, Die Mitte Oberwallis
Rey Sébastien (suppl.), PLR/FDP	Tauss-Cornut Sonia, PLR/FDP
Reynard Valentin (suppl.), UDC	Teixeira Emilie (suppl.), PS/GC
Rieder Christian (suppl.), Die Mitte Oberwallis	Theler Maud, PS/GC
Rime Fabienne, PLR/FDP	Tristan Martine, PLR/FDP
Riva Gapany Paola, PS/GC	Trombert Cynthia, UDC
Roduit André, Le Centre	Vieux Mikaël, UDC
Roduit Myriam, Le Centre	Voeffray Barras Chantal, Le Centre
Roh-Roduit Monique (suppl.), PLR/FDP	Wolf Brigitte, Les Vert.e.s
Rossier Moll Kathleen, PLR/FDP	Zenhäusern Marcel, Die Mitte Oberwallis
Roten Vincent, Le Centre	Zimmermann Patrik, SVPO
Salzmann-Briand Charlotte, Die Mitte Oberwallis	Zuber Corentin (suppl.), Le Centre
Savoy Carole, PS/GC	Zufferey-Circelli Philomène (suppl.), Le Centre
Schafeitel Fabien, Le Centre	Zurbriggen Fabian, SVPO

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DFE)
et président du Gouvernement

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) und Regierungspräsident

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport
(DSIS)

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la
culture (DSSC)

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
(DMTE)

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2022

Séances des 7, 8, 9 et 10 juin 2022

Séance du mardi matin 7 juin 2022

Présidence: Géraldine Arlettaz-Monnet, députée, PLR/FDP

Le Grand Conseil a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 7 juin 2022, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Géraldine Arlettaz-Monnet, présidente, PLR/FDP, *prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Monsieur le premier Vice-Président, Madame la deuxième Vice-Présidente, Monsieur le Président du Gouvernement, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs, chères députées et députés, Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez par le canal de la presse.

En préambule, permettez-moi de vous réitérer mes remerciements pour votre soutien, le 13 mai dernier, lors de ma nomination à la présidence de ce Parlement. J'ai vécu une journée inoubliable, riche en émotions, et je vous remercie d'avoir été présents pour partager à mes côtés cette ô combien exceptionnelle journée de ma vie politique.

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour notre session de juin 2022, une session de juin qui, comme vous avez pu le constater, est bien fournie, c'est pourquoi, sans plus tarder, nous débutons par l'assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature.

1. Assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature Vereidigung eines Mitglieds des Justizrats.....	10
2. Entrée en matière Rapport annuel du Conseil d'Etat 2021; Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021; Décision concernant le compte du Fonds FIGI pour l'année 2021 Eintretensdebatte Jahresbericht 2021 des Staatsrates; Beschluss über die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021; Beschluss über die Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021	10
3. Entrée en matière et lecture Décision relative à la ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19) Eintretensdebatte und Lesung Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen vierten Nachtrags- und Verpflichtungskredite	31
4. Entrée en matière Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (<i>deuxième lecture</i>) Eintretensdebatte Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau (<i>zweite Lesung</i>).....	39
5. Rapport annuel pour l'année 2021 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais Jahresbericht 2021 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis	51

1. Assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature
Vereidigung eines Mitglieds des Justizrats

La présidente

Madame Graziella Walker Salzmänn, vous êtes priée de vous avancer.

(L'assistance se lève.)

Je passe la parole au premier vice-président pour la lecture de la formule de la promesse.

Le premier vice-président

Merci Madame la Présidente.

«Ich verspreche feierlich, die mir übertragenen Ämter nach bestem Gewissen auszuüben.»

Madame Graziella Walker Salzmänn

Ich verspreche es.

(Applaudissements)

La présidente

Merci Madame la nouvelle membre du Conseil de la magistrature. Toutes nos félicitations. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir dans cette nouvelle fonction.

2. **Entrée en matière**

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2021; Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021; Décision concernant le compte du Fonds FIGI pour l'année 2021

Eintretensdebatte

Jahresbericht 2021 des Staatsrates; Beschluss über die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021; Beschluss über die Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021

Rapport

Bericht

Discussion sur l'entrée en matière:

La présidente

Pour rappel, l'entrée en matière est obligatoire pour cet objet.

Je passe la parole à Madame Tauss-Cornut.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Je ne m'exprimerai qu'une seule fois sur le rapport annuel du Conseil d'Etat, les comptes 2021 ainsi que sur le compte du fonds FIGI.

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie. Le DSSC a été occupé principalement par la gestion de cette crise et notre groupe est satisfait de sa bonne conduite. Nous nous réjouissons également de la constitution d'un groupe de travail qui analysera l'avenir de Malévoz.

En revanche, nous regrettons la décision unilatérale de l'augmentation du taux de contribution au fonds de la famille, sans connaître le résultat de la révision de la loi sur les allocations familiales et ceci contre l'avis des partenaires sociaux. Notre groupe soutient une politique familiale ciblée et se réjouit de l'aboutissement du référendum. Les Valaisans pourront dès lors choisir leur modèle de politique familiale. On ne peut sciemment alourdir les charges des entreprises et surtout donner pouvoir au Conseil d'Etat de l'augmentation des charges sociales.

Notre groupe salue la rapidité avec laquelle le Département de l'économie a mis en place des mesures pour soutenir les secteurs touchés par la crise. Les entreprises considérées comme cas de rigueur ont pu bénéficier d'une aide directe, afin d'atténuer les effets des décisions prises par la Confédération.

En revanche, notre groupe ne saluera pas la tentative avortée du Département de modifier le mode de calcul de la péréquation financière intercommunale afin de financer les charges d'exploitation des institutions tertiaires.

La création du Service des dangers naturels au sein du DMTE ne peut que nous satisfaire. Nous avons d'ailleurs émis des remarques à ce sujet en début de législature lors de la répartition des départements.

Nous déplorons néanmoins la lenteur de l'avancement des travaux de l'autoroute dans le Haut-Valais.

Le programme d'incitation à l'achat de voitures électriques élaboré par le Département de la sécurité nous réjouit particulièrement. Effectivement, nous privilégions l'incitation aux taxes et à la répression.

Les comptes 2021 qui nous sont présentés bouclent avec un bénéfice de 3,3 millions ainsi qu'un résultat opérationnel de 108,9 millions et un excédent du compte de financement de 16,7 millions.

Ce bon résultat aurait pu encore être amélioré d'environ 20 millions si la provision sur l'impôt spécial sur les forces hydrauliques avait été dissoute selon l'appréciation de l'Inspection des finances.

L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est donc respectée, cet outil restant indispensable afin de garantir une situation financière saine et contrôlée. L'Etat a pu faire face à ses obligations et a pu dégager plus de 290 millions bruts afin d'aider les secteurs touchés par la pandémie.

La péréquation cantonale est la deuxième source de revenus la plus importante de notre canton et s'élève à 788,3 millions pour l'exercice 2021. La part valaisanne au bénéfice de la BNS se monte à 160,8 millions francs.

Bien que la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, assortie d'une répartition intercantonale, soit conçue pour compenser les disparités économiques et structurelles, il est alarmant de constater que notre dépendance envers Berne s'accroît au fil des ans.

Notre groupe fait siennes les demandes de la COFI et de l'IF et souhaite qu'à l'avenir les divergences entre la LGCAF et le MCH2 soient mentionnées dans l'annexe.

Pour le compte 2021, l'utilisation faite des comptes de financements spéciaux, notamment du fonds CPVAL, aurait dû être mentionnée, afin d'atteindre une pleine conformité aux recommandations du MCH2.

La comptabilisation des provisions de l'impôt anticipé a déjà fait l'objet de plusieurs remarques par l'IF lors de précédents rapports et nous l'avons déjà relevé lors de l'analyse du compte 2020.

À la clôture du compte 2021, une provision de 15 millions a été constituée et serait sous-dotée au vu de l'estimation de la Confédération qui s'élève à 118 millions. Nous réitérons notre demande au Département afin qu'il clarifie avec la Confédération le mode de calcul de la provision de la part aux recettes fédérales de l'impôt anticipé.

Le groupe PLR/FDP se réjouit du montant dépensé pour les investissements de 464,5 millions, qui se rapproche du montant prévu, mais qui reste néanmoins inférieur aux prévisions budgétaires.

Nous constatons que les recettes fiscales des personnes morales sont supérieures aux prévisions budgétaires, et ceci malgré l'introduction de la deuxième phase de la RFFA-VS, ce qui réjouit notre groupe et démontre qu'il est possible d'alléger la charge fiscale des entreprises tout en maîtrisant ses effets, ce qui devrait encourager le Département à entreprendre rapidement une réforme de la loi fiscale sur les personnes physiques.

Le total cumulé des fonds de l'Etat du Valais atteint le montant record de 850 millions.

L'objectif visé à la création de ces fonds est louable: élaborer un mécanisme de financement pour diverses dépenses, une vision à long terme et une politique financière prudente sont gages d'une situation financière saine. Mais, pour notre groupe, il est temps de mener une analyse sur ces fonds et de leur utilisation. Le fonds du 21^e siècle présente au 31 décembre un solde non engagé de 221,8 millions de francs.

Le Département a-t-il déjà songé à modifier sa base légale afin de l'utiliser pour d'autres objets? Cela éviterait la création de nouveaux fonds ou l'augmentation d'autres existants et permettrait ainsi d'assurer une lecture transparente de la situation financière de l'Etat.

Le montant total des subventions à des collectivités et à des tiers s'élève à 1,7 milliard. Une augmentation de plus de 100 millions par rapport aux comptes 2020 qui se justifie par les subventions accordées pour couvrir les coûts liés à la pandémie.

Ce soutien est approuvé par notre groupe, mais nous constatons, exercice après exercice, l'augmentation de ce secteur.

L'exercice 2021 a dû supporter une partie des coûts de la crise sanitaire que nous traversons et a pu être financé essentiellement par la part du bénéfice de la BNS ainsi que par la réserve budgétaire.

Arrivés au terme de l'analyse générale des comptes 2021, nous souhaitons faire quelques observations sur le fonds FIGI. Notre groupe soutient les remarques émises par l'IF et souhaite notamment des améliorations dans la gestion des loyers aux tiers ainsi que des améliorations comptables et une présentation transparente des immobilisations.

Cet outil mis en place par le Gouvernement et accepté par le Parlement permet de dégager un financement pour les investissements et la gestion des immeubles.

Les investissements importants financés par ce fonds lors de ces prochaines années ne doivent pas faire oublier l'impact qu'ils auront dans les prochains comptes et les coûts induits ne resteront pas sans conséquences dans les départements concernés.

En conclusion, le groupe PLR/FDP est satisfait du résultat des comptes 2021 qui nous est présenté et qui est soumis à notre approbation.

Ce résultat positif n'est de loin pas une assurance pour les prochaines années. En effet, à ce jour, nous ne connaissons pas encore les conséquences collatérales de la guerre en Ukraine notamment, sans oublier les nombreux défis financiers qui attendent notre canton dans le futur.

Carron Blaise, député, PS/GC

Une fois n'est pas coutume, notre appréciation sur les comptes ne prendra pas la forme d'un passage en revue d'un point de vue comptable des différentes rubriques. Nous concentrerons notre prise de parole sur deux angles d'attaque seulement, ce qui aura aussi pour avantage de vous épargner un trop long laïus.

En effet, nous ne reviendrons pas sur la dépendance financière, bien trop forte à notre goût, à la péréquation nationale, qui représente environ le 20% des revenus du canton et démontre ainsi, hélas, une trop faible capacité de notre canton à générer des richesses sur son territoire.

Voulant être plutôt brefs, nous vous épargnerons aussi notre traditionnel et néanmoins justifié, tant d'un point de vue économique que politique, les commentaires sur le caractère insensé de la réforme de la fiscalité des entreprises qui prive, année après année, les collectivités publiques de plusieurs centaines de millions de francs de rentrées fiscales.

Le premier point que nous souhaitons donc partager avec vous, chères et chers collègues, a trait aux dépenses. En effet, le compte annuel met en lumière les dépenses qui ont été effectuées et, dans l'ombre, celles, pourtant nécessaires, qui auraient dû l'être, mais qui ne l'ont pas été. Nous souhaitons aborder avec vous deux de ces non-dépenses, qui ont pu contribuer à ce que la COFI qualifie ces comptes de très bons, plutôt que de les considérer de bons seulement, comme elle le fait traditionnellement.

La première dépense qui ne figure pas dans ces comptes a trait au personnel, au manque de personnel criant dans certains services pour que l'Etat puisse assumer réellement et vraiment sa tâche. Certains de mes collègues reviendront sur cet aspect lorsqu'ils commenteront les comptes par départements. Ce déficit de personnel a bien sûr un impact comptable bénéfique, tout en ayant un impact social très lourd et défavorable certaines fois.

La deuxième dépense qui ne figure pas dans ces comptes concerne celle-ci: les aides en faveur des particuliers pour faire face à la pandémie du Covid. En effet, entre 2020 et 2021, le canton a versé plus de 340 millions d'aides financières, de soutien à l'économie, pour faire face aux ravages

financiers générés par cette terrible pandémie. En intégrant la totalité des dépenses octroyées par l'Etat, y compris la quatrième tranche, que nous traiterons tout à l'heure, nous arrivons, chères et chers collègues, à plus de 410 millions de francs. Ces montants et ces aides sont bien sûr parfaitement justifiés et nous les soutenons; l'Etat est dans son rôle avec ce type de mesures. Elles participent, au même titre que les investissements qui ont atteint en 2021 plus de 464 millions, à une politique keynésienne de soutien à l'économie. Cependant, pour être équilibré, ce soutien devrait également se faire, en bonne terminologie économique, par une augmentation des revenus de transferts vers les plus démunis. En effet, pour garder le jargon théorique, leur propension marginale à consommer est maximale, ce qui a donc pour avantage de stimuler et de soutenir la production de biens.

Or, nous devons constater, à regret, chères et chers collègues, que nos demandes répétées de soutenir les salariés les plus durement touchés, notamment les plusieurs milliers de personnes qui ont perçu des indemnités RHT en dessous de 5'000 francs par mois, n'ont pas trouvé grâce à vos yeux. Ce manque de soutien, pourtant nécessaire, et ce malheureux constat se vérifient de manière chiffrée par une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu d'environ 8 millions entre 2020 et 2021, due notamment à une diminution des assiettes imposables de certains contribuables suite aux RHT, comme le relève le Service cantonal des contributions, alors même que l'impôt sur la fortune a crû, lui, dans la même période, de 10 millions – ce qui démontre au passage que la pandémie n'a pas eu des conséquences négatives pour tout le monde.

Voilà brièvement partagée avec vous notre appréciation sur les dépenses étatiques, ou plutôt celles qui répondaient, ou répondent encore, à un état de nécessité en ce qui concerne le sous-effectif chronique de la dotation en personnel de certains services et qui n'apparaissent pas cependant dans les comptes.

Le deuxième aspect que nous souhaitons partager avec vous, chères et chers collègues, a trait à l'éthique, à l'éthique de la fiscalité, et nous en venons ainsi aux bénéficiaires des forfaits fiscaux. Nous avons tous en tête ce fameux passage des «Chants de Maldoror» de Lautréamont: «J'établirai dans quelques lignes comment Maldoror fut bon pendant ses premières années, où il vécut heureux; c'est fait». Cette formule, extrêmement bien ciselée, peut être reprise telle quelle pour illustrer l'impossibilité d'avoir une éthique fiscale tant que le Valais accepte de l'argent de ses fugitifs fiscaux. Nous ne reviendrons pas ici sur l'indéfendable et illégitime différence qui existe entre les types de contribuables physiques: d'abord, il y a le contribuable ordinaire, qui remplit sa déclaration et qui est sujet à être contrôlé. Puis, vous avez le contribuable imposé selon la dépense, le déserteur fiscal, qui possède un avoir conséquent, mais qui devrait, pour pouvoir bénéficier d'une taxation préférentielle, répondre un certain nombre de critères stricts. Ces contribuables spéciaux jouissent effectivement d'un privilège exorbitant, puisqu'aucun contrôle n'est effectué ni sur la durée minimale de séjour obligatoire en Valais, ni pour s'assurer qu'ils n'ont réellement aucune activité financière dans le canton.

En 2021, le Valais abritait 869 déserteurs fiscaux. Parmi ceux-ci, 87 venaient de Belgique, 38 d'Allemagne, 16 du Danemark, 264 de France, 138 de Grande-Bretagne, 59 d'Italie, 63 des Pays-Bas et ils ont payé environ 36 millions d'impôts cantonaux et presque autant d'impôts communaux. Connaissant la taxation ultra avantageuse dont ils bénéficient, au nom de la solidarité entre les peuples, qui s'exprime si bien actuellement avec le peuple ukrainien, ne devrions-nous pas, chères et chers collègues, faire de même, notamment avec le peuple de Belgique, d'Allemagne, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, en demandant à ce que ces déserteurs fiscaux quittent notre canton rapidement et aillent payer leur dû là où ils devraient naturellement le faire si des astuces préjudiciables au plus grand nombre ne leur permettaient pas de fuir légalement leurs responsabilités fiscales et sociales?

Nous avons pu constater tout récemment avec bonheur, par la mise en consultation dans l'avant-projet sur le climat, que le Valais pouvait et savait être précurseur. Le Valais pourrait aussi être précurseur en adoptant une charte d'éthique fiscale ne permettant plus de faciliter la fuite des acteurs fiscaux. Cette

charte aurait des conséquences financières somme toute assez mineures; par contre, elle permettrait à notre canton d'avoir une fiscalité vertueuse et exemplaire.

Voilà, chères et chers collègues, les points que nous souhaitons mettre en exergue pour ces comptes 2021. Nous espérons avoir été entendus.

Je ne saurais cependant terminer cette prise de parole sans remercier la Commission des finances pour son rapport, le Département des finances et de l'énergie ainsi que le Gouvernement et l'administration pour la présentation de ce compte 2021. Nous adressons aussi nos remerciements chaleureux à l'ensemble du personnel des services étatiques et paraétatiques pour son travail quotidien au service des habitants de ce canton.

Je précise aussi que je ne prendrai qu'une fois la parole pour les deux comptes. En vous remerciant.

Bayard Marcel, député, Le Centre

Il est l'heure du bilan 2021 et l'on peut dire que cette année-là a débuté sur les chapeaux de roues: mesures Covid, puis intempéries dans le Valais central et dans le Haut-Valais. L'année 2021 s'est toutefois plutôt bien terminée, avec une levée des restrictions sanitaires et un soutien aux agriculteurs au moment du budget 2022 pour atténuer les conséquences d'une météo estivale désastreuse. Et c'est la cerise sur le gâteau avec ces comptes 2021: notre groupe partage l'avis de la COFI qui les qualifie de très bons.

Premièrement, clôturer 2021 avec un excédent de revenus de 3,3 millions, alors que le budget prévoyait un excédent de charges, relève de l'exploit, compte tenu de la crise sanitaire et des crédits supplémentaires qui ont été débloqués à cet effet, de même que ceux nécessaires aux travaux routiers induits par les intempéries.

Deuxièmement, malgré la situation tendue de 2021, nous relevons les investissements records effectués, qui sont indispensables à la modernisation de nos infrastructures et au développement du Valais de demain. Ils sont possibles grâce notamment au fonds FIGI.

Chers collègues, nous saluons ces investissements, car c'était le bon moment pour les faire, compte tenu de la conjoncture, avec des taux d'emprunt avantageux et une épargne pénalisée par l'intérêt négatif et compte tenu de l'accroissement de notre population résidente. Nous devons continuer dans ce sens, tout en maintenant rigueur et surveillance, puisque nous avons du pain sur la planche. Rappelez-vous, nous acceptions notamment les postulats sur la modernisation de l'École professionnelle intercantonale de la chimie à Monthey ou du Centre de formation en technologie industrielle à Sierre (*n.d.l.r.: Chippis*). Notre groupe souhaiterait d'ailleurs avoir la planification des investissements projetés par le fonds FIGI.

S'agissant des bâtiments existants, nous craignons que le taux de 1,8% attribué aux rénovations ne suffise pas à rattraper le retard accumulé ces dernières années. Il n'est pas clair de savoir si ce taux tient compte du rattrapage ou non.

S'agissant des bâtiments neufs, nous souhaitons connaître les priorités dans l'utilisation de ce fonds. Ainsi, il nous est indispensable d'obtenir une planification ou un échéancier des projets de rénovation imputés sur le fonds FIGI. Cette planification devra aussi mettre en lumière les projets concernant les autres fonds existants et leurs priorités. Nous pensons en particulier au fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle, par exemple. Certains contournements sortis de l'inventaire national pourraient en bénéficier, cela sans dotation. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

Finalement, assister à une progression de recettes de l'impôt des personnes morales dans nos comptes 2021 nous conforte dans la stratégie adoptée avec la RFFA mise en œuvre il y a maintenant plus de deux ans. Nous soulignons aussi le bon tissu des personnes morales de notre canton que nous devons continuer à soutenir, tout comme les indépendants qui ont été plus touchés par le Covid. Il s'agira de demeurer attentifs à la situation géopolitique et à l'impact que la guerre notamment aurait sur les comptes 2023 et 2024.

En conclusion, nous remercions le Conseil d'Etat et les employés de l'Etat du Valais pour leur travail. Là, un grand bravo et merci à notre grand argentier Roberto Schmidt. Nous remercions également la COFI pour son travail. Nous suivons la COFI et le Service dans leurs recommandations concernant une application pragmatique du MCH2. Nous estimons également que considérer des postes financés à 98% par la Confédération comme autofinancés ne serait pas une guerre comptable, mais un geste pragmatique pour notre futur budget.

Nous entrons en matière sans réserve sur les comptes. Merci.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Sie haben es gehört, auch die Rechnung 2021 ist gut, erstaunlich gut, namentlich angesichts der Corona-Pandemie und zwei Covid-Nachtragskrediten über 293 Millionen. Die grössten Zahlen haben Sie gehört, ich wiederhole die nicht mehr, aber ich möchte Ihnen kurz die Eckpunkte darlegen, die aus Sicht der Mitte Oberwallis erwähnenswert sind.

Die Rechnung hält die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ein. Dies ist uns von der Mitte Oberwallis wichtig, zumal es sich bei diesem Instrument um ein Kind von uns handelt. Es muss immer wieder betont werden, dass wir nur dank der bürgerlichen Finanzpolitik der letzten Jahre so unbeschadet durch diese Pandemie kamen.

Aus Sicht der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse etwas problematisch – im Sinne von finanzpolitischen Ausweichstellen in der jetzigen unsicheren Zeit aber nicht völlig falsch – sind die ganzen Fonds unseres Kantons. In diesen Kriegskassen schlummert ein beträchtliches Vermögen. Es ist recht bemerkenswert, dass man sogar in einem vermeintlich schlechten Jahr wie dem Jahr 2021 über 200 Millionen in diversen Fonds einlegen – ich sage jetzt nicht verstecken – konnte, wobei die Einlage von 40 Millionen in die finanzpolitische Reserve auf neu 187 Millionen sicher hervorsteicht. Abgesehen vom FIGI-Fonds lagen nur schon im Fonds für die Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts, im Kompensationsfonds für Ertragsschwankungen und dann eben in dieser finanzpolitischen Reserve ein Vermögen von rund 750 Millionen – insgesamt in allen Fonds – wir haben es gehört – bereits rund 850 Millionen.

Natürlich hatte man auch dieses Jahr wieder das Glück von der Nationalbank einen substanziellen Anteil von 160,8 Millionen zu erhalten (53,6 Millionen über Budget). Wir von der Mitte Oberwallis haben ja gefordert, dass ein Anteil, wenn er eben 100 Millionen übersteigt, wenigstens an die Gemeinden gehen könnte. Das hat das Parlament hier klar abgelehnt. Wir müssen dann jetzt halt auch kritisch darauf schauen, was mit diesen zusätzlichen glücklichen 160 Millionen hier in unserem Kanton gemacht wird.

Der Fiskalertrag war um sage und schreibe 92,5 Millionen über Budget. Die Budgeterwartungen wurden etwa bei der Vermögenssteuer um 3 Millionen übertroffen, und die Vermögenssteuer hat 10 Millionen mehr eingebracht als noch 2020. Der Kanton Wallis gehört bekanntlich zu den Kantonen mit den höchsten Vermögenssteuern. Gerade auch andere Bergkantone stehen da weit besser da. Dieser Bereich muss sicher ebenfalls bei einer Steuerreform für die natürlichen Personen angeschaut und debattiert werden. Dass diese Reform kommen muss, da sind wir uns, glaube ich, bald alle einig.

Erstaunlich ist – das wurde auch schon gesagt –, dass die Steuereinnahmen bei den juristischen Personen 31 Millionen über dem Budget lagen. Namentlich betrifft das natürlich die Gewinnsteuer – und dies trotz Steuerreform STAF und trotz Covid. Wenn ich mich recht erinnere, waren die Prognosen des Kantons schon nur in Bezug auf die Steuerreform ganz anders. Dies zeigt aber eben einmal mehr auf, dass Steuerreduktionen nicht zwangsläufig zu Steuerausfällen führen und längerfristig sogar mehr Steuereinnahmen generieren können. Auch das sollte man bei der Revision bei den natürlichen Personen dann beherzigen.

Bei der Dienststelle für Grundbuchwesen lag der Fiskalertrag ganze 44,8 Millionen über dem Budget. Das Parlament hat einen Vorstoss von uns angenommen, um nun endlich die Entschädigungsfrage

bei Rückzonungen zu regeln. Dieser Vorstoss muss jetzt an die Hand genommen werden, weil diese Frage wird sich in 2-3 Jahren in vielen Gemeinden stellen. Ein Vorschlag von uns wäre eben, dass man einen Teil dieser stark steigenden Handänderungssteuer dafür verwendet, diese Rückzonungen finanzieren zu können. Hinzu kommt auch der Anteil der gestiegenen Grundstücksgewinnsteuer, den man dafür verwenden könnte, und dann müssen wir die Kriterien festlegen hier in diesem Parlament, in welchen Fällen Entschädigungen dort gesprochen werden müssen. Dies müssen wir wie gesagt wirklich in nächster Zeit an die Hand nehmen, damit wir da parat sind.

Die Rechnung 2021 weist inklusive FIGI-Fonds rekordhohe Investitionen von 522 Millionen aus. Beim FIGI-Fonds wurden brutto 57 Millionen investiert – budgetiert waren knapp 93 Millionen. Auch hier wieder redet man von langen Bewilligungsverfahren und Einsprachen als Grund für die mangelnden Investitionen. Ich glaube, auch da setzt sich langsam der politische Wille durch, dass sämtliche Bewilligungsverfahren, namentlich Baubewilligungsverfahren, zu beschleunigen sind, effizienter auszugestalten sind. Das betrifft auch unsere angenommene Motion zum Beispiel bei den erneuerbaren Energien, aber auch ganz allgemein das Baubewilligungsverfahren. Auch da haben wir in der letzten Session eine Motion hinterlegt, die eben fordert, dass diese missbräuchlichen Baueinsprachen ein Ende haben müssen. Hier gibt es Möglichkeiten, eben die aufschiebende Wirkung entziehen zu lassen auf Begehren des Bauherrn. Wir hatten das Problem auch beim Spital Oberwallis, sind jetzt da in steigende Preise hineingeschlittert, nur weil eine Privatperson ich glaube um die 2 Millionen Entschädigung wollte und den Entscheid daraufhin bis vor Bundesgericht gezogen hat. Hier müssen wir dringend etwas tun. Ich glaube, die Mehrheit ist hier gleicher Meinung.

Im Jahr 2021 wurden über den FIGI-Fonds lediglich ca. 6,5% der Investitionen im Oberwallis getätigt. Das geht natürlich auf längere Sicht nicht an. 6,5% im Oberwallis – das ist viel zu wenig. Wir wissen, dass gewisse Projekte angedacht sind. Ich hoffe auch da auf schnelle Bewilligungsverfahren. Aber wir haben es hier auch schon bei der letzten Rechnung betont: Die Investition müssen auch im Oberwallis steigen. Zum FIGI-Fonds hat auch das Finanzinspektorat Bemerkungen vorgenommen, die dann von der Finanzkommission übernommen wurden. Und diese Empfehlungen sagen Folgendes zum FIGI-Fonds: «Das Management muss professionalisiert werden, jährliche Abgrenzungen müssen besser gemacht werden, die Verwaltung der Mieteinnahmen muss verbessert werden und auch hier, wie bei der Rechnung, sind die Regeln von HRM2 besser einzuhalten.»

Betreffend Corona-Pandemie hat der Kanton Wallis sehr viel gemacht in wirtschaftlicher Hinsicht, mehr als der Bund. 2020 und 2021 hat der Kanton 346 Millionen brutto investiert, und es kommt noch ein vierter Nachtragskredit. Das war sicher gut, und das zeigt sich jetzt auch in den Zahlen der Rechnung. Dann vielleicht ein Fragezeichen, das mir der Finanzminister beantworten kann: Verrechnungssteuer Anteil Bund. Der Bund geht davon aus, dass wir hier 118 Millionen bezahlen müssen. Der Kanton hat eine Rückstellung von lediglich 15 Millionen gemacht. Da gibt es sicher Klärungsbedarf.

Trotz der guten Rechnung und der anfangs erwähnten prall gefüllten Fonds dürfen nicht vergessen, dass mittelfristig nur eine konsequente Überwachung der laufenden Kosten die Staatsrechnung auf einem gesunden Niveau halten kann. Dann können wir auch aussergewöhnliche Situationen finanziell überbrücken.

Dazugehört eben auch, dass die Personalkosten in Zukunft gut geplant werden müssen. Der Personalaufwand 2021 betrug insgesamt 1,027 Milliarden...

(La Présidente: Vous êtes prié de conclure, Monsieur Pfammatter!)

... Leicht weniger als im Budget und im Vorjahr. Man muss sehen, PKWAL war in den Vorjahren drin, dann sieht das anders aus. Die Lohnkosten sind aber wieder angestiegen. Wir wollen nicht Personal abbauen, wir wollen nur, aber immerhin, weniger ausbauen. Das ist unser Credo. Die Staatsaufgaben müssen hinterfragt, die Aufwandseite durchleuchtet werden, damit wir der künftigen Generationen einen gesunden und schlanken Staat mit möglichst grossen Freiheiten für die Bürger hinterlassen.

Ich danke der Finanzkommission unter dem Präsidenten Mischa Imboden, dem Finanzminister Roberto Schmidt und allen Mitarbeitenden, die an der Rechnung beteiligt waren.
Ich danke.

La présidente

Merci pour votre intervention. Je vous rappelle que le temps de parole est de huit minutes.
Monsieur Grégory Logean, vous avez la parole.

Logean Grégory, député, UDC

Quelques observations du groupe UDC au sujet du compte 2021, compte de l'Etat et compte du fonds FIGI.

On l'a dit, des revenus de l'ordre de 4,1 milliards, des charges de l'ordre de 3,9 milliards sans amortissement, ce qui a permis à l'Etat, en 2021, dans le même ordre de grandeur qu'en 2020, de réaliser des amortissements à un niveau de l'ordre de 240 millions, pour arriver à un excédent de recettes de 3,3 millions, alors que le budget, on l'a dit, prévoyait une perte de 170 millions. Cela étant, je n'irai pas jusqu'à citer l'un de mes préopinants, le député Marcel Bayard, en parlant d'exploit. Je crois qu'il y a d'autres éléments aussi qui expliquent ce résultat du compte relativement intéressant, ainsi que des éléments qui ne dépendent pas forcément, même si on peut la qualifier d'adéquate, de la gestion du Conseil d'Etat au niveau des comptes. 53 millions de plus pour la BNS – des bénéfices de la BNS qui s'élèvent donc en 2021 à 160 millions. 93 millions – cela a été dit, je vais m'arrêter tout à l'heure quelques instants là-dessus –, 93 millions supplémentaires de recettes fiscales, c'est également une excellente nouvelle et 11 millions de taxes supplémentaires encaissées.

En parallèle à cela, globalement, des charges maîtrisées, puisque celles-ci sont inférieures de 17 millions par rapport au budget, même s'il y a des plus et des moins, mais, globalement, quand on tire les deux traits, on voit que celles-ci ont été maîtrisées. À notre satisfaction, d'ailleurs, en ce qui concerne, Monsieur le chef de Département, les charges de personnel. Comme vous le savez, avec d'autres dans cet hémicycle, nous sommes très attentifs à l'évolution de ces dernières, qui s'élèvent à 25 millions de moins par rapport au budget prévu, mais qui dépassent néanmoins toujours aujourd'hui le milliard, soit plus d'un quart du budget de l'Etat.

Quelques éléments d'appréciation: j'ai dit que j'allais m'arrêter quelques instants, également pour faire écho aux propos du député Blaise Carron, sur ces 93 millions de recettes supplémentaires pour les personnes physiques. Enfin, 93 millions d'impôts au total, dont 30 millions supplémentaires au niveau des personnes morales, alors qu'il y a 20 millions de moins pour les personnes physiques. 30 millions de plus d'impôts pour les personnes morales, alors qu'on avait crié au loup – pour une fois pas nous! –, crié au loup lors de l'instauration de la RFFA, qui est entrée d'ailleurs dans sa deuxième phase durant l'exercice 2021. Donc les conséquences tant décriées ne se sont pas répercutées, puisque les impôts de ces personnes morales ont augmenté, ce qui est un élément quand même à relever. Je vous inviterai, Monsieur le député Carron – je citerai ici Churchill – à considérer les chefs d'entreprise non pas comme des vaches à lait, mais bien comme celles et ceux qui font avancer le char, qui permettent aussi de verser des salaires, de payer des impôts et de financer les prestations sociales. Notre groupe, en tout cas, est très attaché à ces baisses fiscales, qui témoignent de leur pertinence, puisque, globalement, au final, l'Etat a encaissé davantage d'argent alors que le contexte économique était très, très incertain.

Concernant le Covid: si l'on peut bien sûr saluer les démarches entreprises par le Gouvernement – 142 millions, dette nette, si l'on déduit les participations de la Confédération qui ont été allouées en 2021 par le Conseil d'Etat –, il faut aussi les mettre en relation avec l'effort de guerre – et c'est vraiment le terme approprié – qui a été mis en œuvre par la Confédération pour près de 14 milliards sur l'ensemble du pays. Évidemment que, et c'est bien ainsi, la Confédération a assumé pleinement, finalement – ou

en tout cas en grande partie – ces aides, avec ces 14 milliards, et au final, la charge nette pour les cantons a été réduite, d'où aussi une influence moindre dans les comptes.

Alors que la préparation du budget 2022 se fait actuellement dans les services et qu'elle sera traitée à l'automne dans les commissions parlementaires, et notamment au sein de la Commission des finances, dont le vice-président est à côté de moi, Mikaël Vieux, eh bien, nous rendons attentif le Gouvernement, respectivement les services, à être prudents dans l'élaboration du budget 2022, notamment en ce qui concerne les charges de personnel, dont on souhaite qu'elles restent maîtrisées. Le député Carron disait qu'il manque du personnel. Je crois que globalement, et j'espère que vous partagez également cette analyse, il y a suffisamment de personnel dans l'ensemble du paquebot étatique. Par contre, ce qui est important, c'est d'allouer les bonnes ressources au bon endroit à l'intérieur des services. Si l'on prend l'exemple, typiquement, du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, qui compte relativement peu d'EPT au regard des enjeux importants – c'est un peu le «core business» de notre canton, l'énergie hydraulique, d'ailleurs en devenir également –, eh bien, voilà un service qui est relativement peu doté au regard d'autres services et où peut-être il faudra prioriser les missions de l'Etat avant d'engager toujours davantage de personnel.

Des incertitudes liées, bien sûr, à la crise ukrainienne, avec ce conflit dont les répercussions devraient être bien plus importantes, en tout cas pour une partie de l'économie, que celles connues avec le Covid. On le voit aujourd'hui avec la hausse du prix des matériaux, la hausse du prix de l'essence, du prix de l'électricité, également des taux d'intérêt, et cette crise-là va toucher non seulement les entreprises et les personnes morales que nous avons évoquées tout à l'heure, mais aussi de plein fouet les personnes physiques, pour lesquelles on attend tout prochainement – puisque le Parlement va maintenant vous contraindre de le faire, avec l'initiative parlementaire que nous avons déposée et qui a été acceptée au stade de l'opportunité –, également un traitement fiscal adéquat. Il faudra pallier la hausse du coût de l'essence, la hausse des coûts des matériaux que je viens d'évoquer. Donc, impact sur les personnes physiques, sur les personnes morales, raison pour laquelle nous vous demandons de prioriser les missions de l'Etat et de ne pas négliger, comme je l'ai déjà dit, les personnes physiques.

Une préoccupation également pour notre groupe, en page 23, Monsieur le chef de Département, au sujet du rapport de la Commission des finances concernant un potentiel risque évalué par la Confédération pour le remboursement de l'impôt anticipé, estimé à 118 millions. Vos services estiment cette prévision de la Confédération largement surfaite. Qu'en est-il réellement? En tout cas, la COFI semble partager les réserves et les craintes de notre groupe puisqu'elle vous invite à se positionner.

Un élément encore sur les comptes: une volonté aussi d'alléger – ce qui va de pair avec l'allocation efficiente des ressources –, les démarches administratives. On le voit, elles sont parfois beaucoup trop longues et mon préopinant Aron Pfammatter l'a d'ailleurs évoqué, notamment aussi en termes d'autorisations de construire. Mais avec l'arrivée du nouveau chef de Département Franz Ruppen, nous sommes persuadés que celles-ci seront à l'avenir facilitées ou en tout cas plus efficaces.

Le compte du fonds FIGI maintenant: quelques observations en une minute, puisqu'il m'en reste une, Madame la présidente. Monsieur le chef de Département, qu'en est-il du plafond? Sera-t-il bientôt atteint, le plafond FIGI? On souhaiterait vous entendre là-dessus, sur la mise en œuvre, courant 2022, de l'implémentation complète du fonds FIGI, à savoir le transfert effectif de l'ensemble du patrimoine et la mise en place du système de location par les services.

Enfin, préoccupation également de notre groupe, Monsieur le chef des finances, y aura-t-il des priorités à redéfinir au niveau du fonds FIGI, au regard de l'augmentation des coûts de construction, des matériaux, avec la crise qui va frapper certains corps de métier ou certaines fournitures de marchandises en ce qui concerne les délais?

Donc voilà en quelques mots. Nous n'avons pas à entrer en matière, puisque celle-ci est obligatoire, et nous saluons la bonne tenue des comptes, nous remercions la Commission des finances, ses

membres, les services concernés de l'Etat et le chef de Département ainsi que l'ensemble de ses collègues. Merci.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Der Jahresabschluss ist gut. Erfreulicherweise präsentiert sich der Finanzhaushalt weiterhin im Gleichgewicht.

Die Rechnung des Kantons Wallis zeigt beim betrieblichen Aufwand Minderausgaben gegenüber dem Budget von 23 Millionen Franken. Dies sind Abweichungen zum Budget von weniger als einem Prozent. Bei den betrieblichen Einnahmen wird aber das Budget um 91 Millionen oder fast 5% Prozent übertroffen. Die Gründe hierfür, unter anderem die Ausschüttung der Nationalbank, die deutlich höher ausfiel als zu erwarten war, wurden bereits mehrmals in diesem Parlament erwähnt.

Ein operatives Ergebnis von über 100 Millionen wird ausgewiesen und ebenfalls nach der Berücksichtigung der ausserordentlichen Aufwände und Erträge bleibt ein positives Ergebnis von 3,3 Millionen Franken. Die Nettoinvestitionen können mit den selbsterarbeiteten Mitteln getragen werden, sodass ebenfalls ein Finanzierungsüberschuss ausgewiesen wird.

Trotz des schwierigen Umfeldes war 2021 das siebte Jahr in Folge, in dem die Rechnung mit positiven Resultaten abschliessen kann.

Das Covid hat ebenfalls das Jahr 2021 geprägt. Die notwendigen Mittel zur Unterstützung der Gesellschaft und Wirtschaft wurden von Bund und Kanton bereitgestellt, um damit die Auswirkungen dieser Pandemie aufzufangen. Die gesprochenen Nachtragskredite während des letzten Jahres für die Bewältigung der Covid-19-Pandemie in der Höhe von 293,3 Millionen Franken in diesem Parlament waren notwendig und wichtig. Die Pandemie hat uns aber auch die Wichtigkeit der Digitalisierung für die Wirtschaft, Gesellschaft aber auch vor allem für das Bildungswesen aufgezeigt.

Von Seiten der CSPO erachten wir es als entscheidend für die Zukunft, dass die in den letzten zwei Jahren entstandene Dynamik dazu genutzt wird, in diesem Bereich einen Schritt weiterzukommen und die entsprechenden Mittel zur Verfügung stehen. Hier denken wir vor allem auch an die obligatorische Schule und die Grundausbildung, wo das Fundament für eine gute Ausbildung gelegt wird. Entsprechende Vorstösse wurden von der CSPO eingegeben.

Auch wenn die finanzielle Situation des Kantons zurzeit gut ist, müssen wir gewisse steigende Ausgaben im Auge behalten und wohl auch kritisch auf deren Notwendigkeit überprüfen. Insbesondere die Subventionen steigen in gewissen Bereichen massiv an. Die jährlichen Subventionen des Kantons machen mehr als ein Drittel der Aufwendungen aus. Eine regelmässige Überprüfung der Subventionen auf ihre Notwendigkeit und Zweckmässigkeit ist daher Pflicht.

Das Gleiche gilt für die Personalaufwendungen. Die CSPO ist sich bewusst, dass der Bevölkerungswachstum, der über die letzten 10 Jahre 11,5% betrug bei bestimmten Dienstleistungen des Kantons einen Mehraufwand bedeuten, der mit dem bestehenden Personalbestand nicht mehr sicher gestellt werden kann. Hier sind die notwendigen zusätzlichen Personalressourcen bereit zu stellen. Andererseits fallen aber auch Aufgaben weg oder durch den Einsatz von neuen Instrumenten kann die Arbeit rationeller ausgeführt werden und damit Stellen aufgehoben werden. Es wäre interessant zu wissen, wie viele Stellen aufgehoben werden aufgrund der sich ändernden Aufgaben und Anforderungen an die kantonale Verwaltung.

Die Investitionen des Kantons sind ein wichtiger Motor der Wirtschaft. Die CSPO begrüsst das hohe Investitionsvolumen und den Willen des Staatsrats, hier auf Kontinuität zu setzen und diese Investitionen gezielt einzusetzen.

Vor allem im Berggebiet führt das sich verändernde Klima zu Problemen und Ausgaben. Wenn wir dem entgegenwirken wollen, müssen wir in der Energiewende das Tempo massiv erhöhen und insbesondere mehr Mittel zur Verfügung stellen für energetische Gebäudesanierungen und für die Förderung der erneuerbaren Energien. Das Parlament wird diesen Herbst die Möglichkeit haben, hier die gesetzlichen Grundlagen zu erarbeiten.

Der FIGI-Fonds entwickelt sich positiv und erlaubt, Investitionen vorzuziehen. Den zwei Punkten, die die CSPO bereits bei der Budgetdiskussion aufgegriffen hat, ist aber weiterhin grosse Aufmerksamkeit zu schenken. Erstens der regionalen Verteilung der Investitionen des FIGI-Fonds und zweitens dem zur Verfügung stehenden Betrag von 500 Millionen, die der FIGI-Fonds ausgeben darf. Betreffend die regionale Verteilung der Mittel hat mit dem Bildungscampus in Brig das Département Darbellay ja ein entsprechendes Projekt im Köcher, um hier entgegenzuwirken. Es zeigt sich schon jetzt ab, dass diese 500 Millionen wohl nicht ausreichen werden, um alle Bedürfnisse zu decken, vor allem auch, weil in vielen Bereichen noch ein grosser Nachholbedarf besteht. Der Staatsrat und das Parlament müssen Projekte priorisieren oder sich überlegen, allenfalls den FIGI-Fonds aufzustocken, damit die notwendigen Investitionen in allen drei Regionen ausgeführt werden können.

Die CSPO dankt Finanzminister Roberto Schmid und seinen Kollegen in der Regierung sowie den Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung, den Mitgliedern der Finanzkommission, unter der Leitung von Mischa Imboden, für die geleistete Arbeit.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Les comptes sont bons, voire très bons, compte tenu du contexte général de 2021.

Avec des charges d'exploitation d'environ 11'230 francs par habitant et des revenus de 11'560 francs, les finances cantonales totalisent un excédent d'exploitation de 327 francs par habitant. Après avoir subi une perte financière de 15 francs et mis de côté 303 francs, chacun et chacune d'entre nous totalise un bénéfice de 9,50 francs, soit 3,3 millions à l'échelle cantonale. En parallèle de ce résultat, chaque Valaisan a investi pour environ 1'500 francs.

Ceux qui écoutent mes prises de parole depuis quelques années comprendront que le groupe des Vert.e.s n'est pas très surpris du résultat positif de 3,3 millions, malgré les 278 millions dépensés pour accompagner la population valaisanne durant la crise Covid. En effet, une sous-estimation des recettes fiscales de 94 millions, complétée par des bénéfices de la BNS supérieurs de 53 millions au budget prévu, le tout associé à une diminution de la cosmétique comptable d'une centaine de millions et nous voici avec des comptes équilibrés.

Un petit mot sur les charges de personnel, qui représentent un quart des charges d'exploitation, ce qui peut paraître élevé, mais ne l'est pas tant que ça si l'on se rappelle que l'Etat est avant tout là pour délivrer un certain nombre de prestations auprès de sa population. Une entreprise prestataire de services a un ratio de charges de personnel bien supérieur à celui du canton.

Je vais à présent commenter le rapport annuel du Conseil d'Etat.

Concernant le Département des finances et de l'énergie, nous saluons le message d'introduction du conseiller d'Etat Roberto Schmidt qui met en lumière les liens entre activités humaines et changements climatiques observables dans notre canton et nous prenons note de son optimisme à inverser la tendance.

Pour le DFE, le Covid a aussi eu des effets bénéfiques sur le personnel puisque 25% des salariés ont maintenu un pourcentage d'activité en télétravail. Ce maintien est bénéfique à bien des égards puisqu'il limite les déplacements des collaborateurs, sollicite moins d'espace de travail et offre une certaine qualité de vie dans l'équilibre vie professionnelle - vie privée.

Nous saluons également les mesures entreprises dans la prévention des situations de harcèlement sexuel et psychologique auprès des collaborateurs. Ces mesures vont dans le sens d'une bonne santé au travail.

La mise en consultation de la loi sur l'énergie était pleine de promesses, mais la direction prise dans le projet actuellement soumis à la commission nous laisse à penser que les enjeux et les opportunités ne sont pas encore bien intégrés pour tous.

Concernant l'Agenda 2030, le rapport sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre publié en 2021 est de notre point de vue l'occasion d'ajouter un chiffre-clé à ceux déjà mentionnés dans le rapport annuel du Conseil d'Etat: 16,2 tonnes d'équivalent CO₂, c'est ce que chacun et chacune d'entre nous émet chaque année en moyenne, dont 48% d'émissions directes, c'est-à-dire émises sur le territoire valaisan. 21% de ces émissions directes et indirectes sont en lien avec notre mobilité et 19% avec les bâtiments et la construction. Ces chiffres, ramenés par personne, sont toutefois à tempérer, puisqu'un quart de ces émissions sont produites par la grande industrie valaisanne et que les émissions de gaz à effet de serre en lien avec le secteur financier et la fortune des Valaisans et des Valaisannes est estimée, à elle seule, à 21 tonnes d'équivalent CO₂ par an et par habitant.

À noter enfin que pour répondre à l'Accord de Paris, nous devrions émettre 2 tonnes d'équivalent CO₂! La tâche est donc d'envergure et peut paraître inaccessible. Cependant, le challenge est stimulant, nous avons l'opportunité de nous réinventer joyeusement pour préserver les conditions d'habitabilité de la terre que nous sommes en train de massacrer d'une part, et pour garantir une qualité de vie à toutes et tous d'autre part.

Concernant le DSSC, nous constatons le fort engagement de son conseiller d'Etat lors de cette première année d'exercice, rendu visible par un marathon de communications. Nous saluons la gestion de la pandémie, tout comme le renforcement des urgences psychiatriques pour les jeunes qui a été prolongé.

Si l'augmentation du fonds pour la famille est indéniablement une bonne chose pour les familles les plus vulnérables de notre canton, nous regrettons toutefois le timing choisi pour cette augmentation, puisqu'il est intervenu en pleines discussions parlementaires sur l'initiative demandant l'augmentation des allocations familiales. Ce timing inopportun a ainsi préterité les négociations visant à privilégier une augmentation seule du fonds pour la famille.

Dans le domaine social encore, les projets tels que les serres sur le site de Malévoz sont des projets transversaux qui offrent de multiples avantages en termes de résilience. Nous les encourageons.

Durant le Covid, la culture a dû se réinventer, le soutien apporté par la Confédération et le canton a été essentiel pour le milieu. Le soutien doit d'ailleurs se poursuivre, car ce secteur, créateur de liens et d'émotions, peine à retrouver les fréquentations d'avant-Covid.

Concernant le Département de l'économie et de la formation, tout comme le DSSC, le DEF a été fortement sollicité tant d'un point de vue économique que de l'enseignement. Nous félicitons le chef de Département et tous les collaborateurs des services en lien avec la formation ainsi que tous les enseignants pour leur flexibilité et leur capacité d'adaptation durant cette période pleine d'apprentissages.

Concernant l'économie, les finances publiques sont venues au secours de l'économie privée à hauteur de 210 millions, mettant en lumière la nécessité d'avoir un Etat fort, un Etat fort pourtant parfois bien malmené par les milieux économiques eux-mêmes.

L'ensemble de ces soutiens économiques a abouti à une baisse des faillites dans notre canton. Attention à l'effet rebond, qui risque d'être sévère.

Quant au milieu agricole subissant les conséquences des changements climatiques depuis plusieurs années et dont le chef de Département ne dit pas un mot – des changements climatiques, et non pas des milieux agricoles –, le groupe des Vert.e.s reste convaincu qu'une stratégie de fond, incluant les scénarios climatiques du canton et des moyens appropriés, doit permettre de mettre en place des solutions adéquates sur le moyen et le long terme.

Concernant le DSIS, nous saluons son conseiller d'Etat qui est le seul à évoquer la notion de bien-être pour la population valaisanne dans le rapport annuel.

La réforme des APEA, actuellement en cours, fait déjà quelques remous. Nous espérons que tout sera mis en œuvre pour une réorganisation harmonieuse atteignant les objectifs de professionnalisation fixés initialement.

Enfin, concernant le DMTE, nous saluons l'engagement et la disponibilité du nouveau conseiller d'Etat en charge du DMTE.

Dans son mot introductif, Monsieur Ruppen met en avant le volume record de travaux entrepris sur les routes cantonales et fait le lien avec le rôle actif du Département dans le soutien à l'économie. Cette remarque montre à quel point les finances publiques peuvent orienter l'économie valaisanne et le groupe des Vert.e.s se demande s'il ne serait pas temps, au-delà des routes, de réorienter les flux financiers de la construction vers la rénovation. Les contraintes de l'aménagement du territoire devront tôt ou tard ramener les milieux de la construction à une certaine sobriété, au bénéfice des milieux de la rénovation qui auront fort à faire en période de transition énergétique.

De même, l'orientation des flux financiers en matière de mobilité, fait la différence entre le déploiement d'une mobilité multimodale ou d'une mobilité douce bas carbone, versus l'encouragement perpétuel d'une mobilité individuelle responsable de 21% de nos émissions de gaz à effet de serre. À quand le changement concret de paradigme dans notre canton?

Du côté de l'environnement, nous saluons avec force la création du Centre de compétence sol – Valais...

(Interruption de la présidente: Vous êtes priée de conclure, merci ...)

...Oui, Madame la présidente. Car comme l'eau, l'air et la biodiversité, le sol est essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes qui nous nourrissent. Ils sont donc une priorité en vue du maintien des conditions d'habitabilité de la terre et, du côté des pollutions, les PFAS n'ont pas fini d'occuper le Service de l'environnement, tout comme l'assainissement des sites pollués de notre canton.

Le groupe des Vert.e.s remercie le Conseil d'Etat, l'Administration cantonale des finances et la COFI pour le travail effectué.

Merci pour votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich werde mich mehr alle Punkte erneut aufzählen, die meine Vorrednerinnen und Vorredner bereits aufgezeigt haben. Ich habe nur noch 2-3 kleine Eckpunkte, die mir besonders erwähnenswert scheinen. Die Steuereinnahmen nahmen um 15,2 Millionen zu, wobei erwähnt werden muss, dass wir bei den natürlichen Personen ein Rückgang von fast 20 Millionen zu verzeichnen haben – bei den juristischen Personen eine Zunahme von über 30 Millionen. Dies ist ebenfalls auch auf die Kurzarbeit und den Einbruch von Selbstständigerwerbenden zurückzuführen.

Der Anteil des Reingewinns der Schweizerischen Nationalbank beträgt 160 Millionen – budgetiert waren lediglich 107,2 Millionen. Hier zeigt sich einmal mehr, wie wir vom Finanzausgleich abhängig sind. Eine genauere Budgetierung des Anteils der SNB würde das Budget näher an die effektiven Zahlen bringen.

Ebenfalls haben wir zur Kenntnis genommen, dass die Differenz der realisierten Bruttoinvestitionen zu den budgetierten Investitionen wieder angewachsen ist. Gemäss Finanzkommission haben wir eine Rekordhöhe der Investitionen. Aufgrund der Pandemie war dies zu begrüßen und die Wirtschaft wurde somit angekurbelt.

Ein positives Zeichen ist ebenfalls, dass der Personalaufwand im Vergleich zu 2020 leicht gesunken ist. Dies ist jedoch hauptsächlich auch auf die Rückstellung des Sorgenkinds PKWAL zurückzuführen. Wir nahmen zur Kenntnis, dass sich die gesamten Corona-Kosten netto im 2021 auf 142,3 Millionen Schweizer Franken betragen.

Ebenfalls möchte ich hier noch erwähnen, dass im Fonds FIGI 36 Millionen weniger investiert als budgetiert wurde. Von den budgetierten 92,8 Millionen wurden lediglich 57,3 Millionen investiert. Gemäss dem Bericht der Finanzkommission handelt es sich dabei um eine Investition in ein Verwaltungsgebäude in Siders, welche durch Einsparungen verhindert wurde. Hier wäre es vielleicht wünschenswert oder als Idee angedacht, dass ein Teil der budgetierten Summe trotzdem verwendet wird, und zwar in den dringenden Unterhalt der schulischen Gebäude, die wir im Ober-, Mittel- und

Unterwallis haben, und die wir ganz sicher in den nächsten Jahren auch modernisieren müssen. Ich danke an dieser Stelle der Verwaltung, den Staatsräten und allen, die am Budget und an der Rechnung mitgearbeitet haben. Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

Schmidhalter-Näfen Doris, Abgeordnete, PS/GC

Beim Budget pessimistisch agieren und nachher eine stolze Rechnung präsentieren – so lieben es alle Finanzminister, auch Herr Staatsrat Schmidt.

Ich spreche im Namen der SP Oberwallis und möchte einige Punkte explizit erwähnt haben.

Trotz Corona-Pandemie haben die Kantone – inklusiv Kanton Wallis – im vergangenen Jahr vorwärts gemacht. Über 5 Milliarden mehr als budgetiert landeten in den Kantonskassen. Es ist klar: Das Geld darf nicht länger angehäuft werden. Es muss der Bevölkerung zugutekommen. Etwa mit höheren Verbilligungen der Krankenkassenprämien. Schliesslich fressen die Prämien im Durchschnittshaushalt mittlerweile fast 13% des Bruttolohns.

Der Grosse Rat hat in der Covid-Pandemie Kredite von rund 270 Millionen Franken genehmigt. Damit konnten die negativen Auswirkungen auf die verschiedenen Sektoren und Branchen abgedeckt werden. Das ist gut so.

In dieser Session soll ein Kredit mit einem Nettoaufwand von 35,1 Millionen Franken genehmigt werden. Der Staatsrat schlägt vor, die Bergbahnunternehmen in die zu unterstützenden Branchen aufzunehmen. Sie haben denn auch Anrecht auf die Hilfe für Umsatzeinbussen von mehr als 30% und können somit ebenfalls als «Härtefälle der Härtefälle» betrachtet werden. Wenn als einzige Bahn ausgerechnet die Gornergrat Bahn AG in Zermatt die Kriterien erfüllt und 2,5 Millionen Franken erhält, läuft etwas falsch. Ich schlage vor, die Bergbahnen aus den Branchen für Covid-Hilfen wieder heraus zu nehmen; zumindest bis diese den Angestellten wenigstens den Mindestlohn bezahlen.

In der Pandemie wurden die Reichen, die Superreichen und die Stinkreichen noch reicher. Nicht so die Arbeitenden mit kleinen Löhnen. Wer im Service arbeitete, erhielt nur 70% Kurzarbeitsgeld und Trinkgelder gab es auch keine. Viele, die ich kenne, mussten Lohneinbussen von 40% in Kauf nehmen. Das darf sich ein nächstes Mal nicht wiederholen. Die Kurzarbeitsentschädigung muss erhöht werden. Ein Dauerthema sind die bald fast 70 Fonds im Staate Wallis. Diese dienen einzig dazu, die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zu umgehen. Transparenter und demokratischer ist es, wenn diese Bremse gelockert wird, und wir eine wahre antizyklische Finanzpolitik betreiben; mit einer demokratischen Kontrolle durch den Grossen Rat. In dieser Logik lehnen wir ebenfalls den neu angedachten Klimafonds ab. Die gute Finanzlage hat nichts mit dieser Bremse zu tun, dem Kind der Bürgerlichen, sondern mit dem Finanzausgleich, den SNB-Beiträgen und den Steuereinnahmen.

Auch in den Jahresberichten 2019 und 2020 hat das Finanzinspektorat Entnahmen aus dem Fonds für Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts kritisiert. In diesem Jahr wird darauf hingewiesen, dass die Multiplizierung neuer Fonds in der Dienststelle für Mobilität die Überwachung der Finanzinformationen tendenziell schwieriger macht.

Gilt zu erwähnen, dass der Fonds für die Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts bei der Beratung zu den Heimfällen der Wasserkraftwerke geschaffen wurde. Damals sprachen der Staatsrat und der Grosse Rat einzig davon, in diesem Fonds finanzielle Mittel zu äufnen, damit das Wallis so viele Heimfälle wie nur möglich geltend machen kann. Niemand sprach davon, dass sich der Staatsrat für irgendwelche Projekte rechts und links aus diesem Fonds bedienen soll.

Seit einigen Jahren überschlagen sich die Staatsräte fast in Sachen Schaffung neuer Dienststellen. Auch wenn das in ihre Zuständigkeit fällt, vermisse ich die Transparenz im Vorfeld.

Die Bürgerlichen in diesem Saal, welche gerne die Schaffung neuer Stellen heftig kritisieren, frage ich an, wie sie denn zu immer neuen Dienststellen stehen? Immerhin werden da nicht wenige Stellen aus dem Boden gestampft und viele davon in Kaderpositionen.

Danke.

Imboden Mischa, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Die Staatsrechnung 2021 des Kantons Wallis ist gut. Anbetracht der Tatsache, dass wir uns im zweiten Jahr von Corona befunden haben, sind die Zahlen sogar sehr gut. Ich wiederhole hier, was eigentlich alle bereits gesagt haben. Die Rechnung 2021 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 3,3 Millionen Franken und die Finanzierungsrechnung weist einen Überschuss von 16,7 Millionen aus. Damit wurden die Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten.

Vergleichen wir die erzielten Ergebnisse mit dem Budget 2021, stellen wir fest, dass das Ergebnis deutlich besser ist als geplant. Dabei gilt es zu erwähnen, dass es sich beim Budget jeweils nicht um das ursprüngliche Budget handelt, welches vom Grossen Rat im Dezember beschlossen wurde (obwohl dies natürlich die Grundlage bildet), sondern um das in der Folge durch verschiedenste Nachtragskredite angepasste definitive Budget 2021. In der Erfolgsrechnung reden wir hier von Anpassungen von insgesamt 320 Millionen im Aufwand und 137 Millionen im Ertrag. Netto wurde das Budget also um 180 Millionen Franken erhöht. Natürlich ist auch hier Corona die Hauptursache.

Die hohen Abweichungen gegenüber dem 2020 sowohl beim Aufwand als auch beim Ertrag sind insbesondere auf die vielen Besonderheiten in der Rechnung 2020 – also dem Vorjahr – zurückzuführen. Ich nenne hier nur die PKWAL-Reform oder auch die Einführung verschiedener neuer Finanzierungsfonds im Bereich der Strassen.

Betrachten wir nun das Rechnungsjahr 2021 im Detail und sprechen zunächst einmal über die Selbstfinanzierungsmarge oder, wenn wir eine Terminologie aus der Wirtschaft verwenden wollen, über den Cashflow des Kantons Wallis. Diese Kennzahl, also das Ergebnis vor Abschreibungen und Wertberichtigungen, beläuft sich im Jahr 2021 auf 244,3 Millionen Franken. Dieser Betrag ist fast gleich hoch wie im Jahr 2020 mit 241 Millionen. In einem finanzpolitisch sehr schwierigen Umfeld hat sich dieser Wert gegenüber dem Vorjahr also positiv entwickelt und liegt ebenfalls deutlich über dem budgetierten Betrag.

Im Kapitel 1.2 des Berichts der Finanzkommission finden sich Bemerkungen zur Umsetzung von HRM2 durch den Kanton. Bei HRM2 handelt es sich um ein Rechnungslegungsmodell, welches von den Schweizer Kantonen und ab dem Jahr 2022 auch von den Walliser Gemeinden verbindlich anzuwenden ist. In seinem Bericht zur Jahresrechnung stellt das Finanzinspektorat verschiedene Abweichungen fest, womit die Rechnungslegung des Kantons nicht vollumfänglich HRM2 entspreche. Auch die Finanzkommission hat diesen Aspekt ausführlich mit den Vertretern der Finanzverwaltung besprochen. Wir teilen die Meinung des Finanzinspektorats, dass der Kanton hier bezüglich der Offenlegung Verbesserungen vornehmen muss. Es ist durchaus möglich, in einzelnen Fällen von den Regeln von HRM2 abzuweichen. Aber dann ist es eine Pflicht, dass explizit auf diese Abweichungen hingewiesen wird.

Der Finanzkommission ist es sehr wichtig, darauf hinzuweisen, dass diese Mängel in der Offenlegung keine Auswirkungen auf die effektiven Zahlen des Kantons haben. Die Rechnung 2021 ist gut und die Zahlen sind korrekt, wie sie präsentiert wurden. Aber die Formalitäten müssen auch vom Kanton eingehalten werden. Man kann nicht von den Gemeinden eine Umsetzung von HRM2 verlangen und sich selber nicht vollumfänglich an die Regeln halten. Es handelt sich zugegeben um ein sehr formelles und auch technisches Element unseres Berufsstands. Trotzdem wird die Finanzkommission weiterhin ein wachsames Auge auf dieses Thema haben.

Wenden wir uns der Investitionsrechnung zu. 2021 wurden brutto 464 Millionen und netto 227 Millionen investiert. Die Investitionen konnten somit vollumfänglich aus den selbst erarbeiteten Mitteln, nämlich der Selbstfinanzierungsmarge von 244 Millionen finanziert werden. Addiert man zu den Bruttoinvestitionen die entsprechende Zahl aus dem FIGI-Fonds von 57 Millionen, belaufen sich die Gesamtinvestitionen auf rekordhohe 521,8 Millionen Franken. Eine stolze Summe und gerade im vorliegenden Wirtschaftsumfeld ein willkommener Impuls für die Walliser Wirtschaft.

Mittlerweile fliessen nun fasst sämtliche Gebäudeinvestitionen über den FIGI-Fonds. Einzige Ausnahme bilden einige Grossprojekte, welche noch über den Fonds für das 21. Jahrhundert abgewickelt werden. Kommen wir zum Personalaufwand. Dieser beläuft sich im Jahr 2021 auf 1,027 Milliarden. Auf den ersten Blick liegen die Personalkosten etwas unter dem Budget und deutlich tiefer als im Vorjahr. Allerdings sind in den Rechnungen der Jahre 2018, 2019 und 2020 sehr hohe Kosten im Zusammenhang mit der Restrukturierung der PKWAL enthalten. Diese haben den Personalaufwand der Vorjahre massgeblich geprägt und auch verzerrt. So waren im Jahr 2020 rund 197 Millionen im Zusammenhang mit der PKWAL enthalten. Bereinigt um diesen Effekt, sind die Personalkosten des Kantons auch im Jahr 2021 wieder angestiegen.

Der Personalaufwand ist naturgemäss eine der wichtigsten und grössten Positionen in einer Staatsrechnung. Allerdings macht mir persönlich die Entwicklung der Personalkosten Sorgen. Bereits im nächsten Jahren wird die Zahl unter anderem aufgrund der Kantonalisierung der KESB wieder stark ansteigen. Weitere grosse Personalaufstockungen in anderen Bereichen wurden uns bereits angezeigt. Das Personal des Kantons Wallis leistet unbestritten hervorragende Arbeit. Natürlich gibt es immer wieder Dienststellen, welche zusätzliches Personal benötigen. Aber seien wir bitte vorsichtig bei der Schaffung neuer Stellen. Es muss immer wieder hinterfragt werden, ob es auch Funktionen gibt, welche allenfalls nicht mehr benötigt oder andersweitig besser eingesetzt werden können. Gerade unser Parlament möchte ich daran erinnern, dass wir hier immer wieder Entscheide treffen, welche dazu führen, dass mehr Personal benötigt wird. Seien wir also vorsichtig. Personal ist sehr wichtig, aber Personal ist auch sehr teuer. Eine einmal geschaffene Stelle wird in der Regel in der Zukunft weitergeführt und damit auch weiterfinanziert.

Sie werden kaum einen Finanzbericht zum Jahr 2021 finden, in welchem nicht immer wieder Corona und dessen finanzielle Auswirkungen erwähnt wird. So ist es natürlich auch und insbesondere bei der Kantonsrechnung 2021. Meines Erachtens hat unser Kanton sehr gut, speditiv und schnell auf die Pandemie reagiert. Es wurden wichtige Hilfen schnell bereitgestellt, welche teilweise sogar über die vom Bund zugesagten Hilfen hinausgehen. Das war wichtig und richtig. 2020 und 2021 hat der Kanton fast 350 Millionen Franken für Covid ausgegeben. Dazu werden voraussichtlich noch einmal 65 Millionen brutto hinzukommen aus dem vierten Nachtragskredit, über den wir später noch sprechen werden.

Das bringt mich zur Rolle des Bundes in dieser Frage. Im Dezember 2021 hat unser Kanton eine Rechnung an den Bund geschickt für dessen Anteil an den Covid-Kosten. Im April wurde dieser Betrag korrigiert. Wir reden über Gelder in Höhe von 146 Millionen Franken, welche wir vom Bund zurückerhalten sollten. Dieses Geld, welches den Kantonen zusteht, wurde vom Bund bisher (Stand heute) noch nicht ausbezahlt. Statt einmal eine erste Zahlung vorzunehmen, diskutiert man derzeit mit den Kantonen über Details. Ich schlage vor, dass der Staatsrat und nötigenfalls auch unsere Parlamentarier in Bern entsprechend beim Bundesrat intervenieren und darauf hinweisen, dass die Kantone Anspruch auf diese Gelder haben und diese auch benötigen.

Die Bilanz des Kantons zeigt per 31. Dezember ein Total an Aktiven und Passiven von 4,5 Milliarden Franken. Die Erhöhung gegenüber dem Vorjahr ist insbesondere auf die gerade erwähnte offene Forderung gegenüber dem Bund zurückzuführen. Das Eigenkapital ist angestiegen. Insgesamt sprechen wir von rund 850 Millionen Franken. Dabei sind vor allem die drei Fonds zu erwähnen: der Fonds für Infrastrukturgrossprojekte von 360 Millionen, Kompensationsfonds für Ertragsschwankungen mit 199 Millionen und die finanzpolitische Reserve mit mittlerweile 187 Millionen.

Die Pro-Kopf-Verschuldung des Kantons beträgt mittlerweile 3'000 Franken pro Person und ist gesunken. Berücksichtigt man die Darlehen, Beteiligungen und Grundkapitalien, zu welchen auch die Beteiligung an der WKB gehört, reden wir allerdings mittlerweile von einer negativen Nettoschuld, also von einem Nettovermögen von 621 Franken pro Person.

Auf die Bemerkungen der Finanzkommission zu den Ergebnissen der einzelnen Departemente möchte ich hier nicht im Einzelnen eingehen. Sie finden die entsprechenden Erläuterungen ausführlich in unserem Bericht, und ich werde allenfalls im Verlauf dieser Woche darauf eingehen.

Sprechen wir aber noch kurz über ein Fonds FIGI. Bei der Rechnung 2021 handelt es sich erst um die dritte Jahresrechnung dieses Fonds. Der Aufbau des Fonds ist mittlerweile beinahe abgeschlossen. Die entsprechenden Gebäude werden im Jahr 2022 auf die Bilanz des FIGI-Fonds überführt. Spätestens dann liegen auch alle entsprechenden Verträge vor und die Dienststellen bezahlen dem Fonds eine angemessene Miete für die Nutzung ihrer Räumlichkeiten.

Gemeinsam mit dem Finanzinspektorat ist auch die Finanzkommission der Meinung, dass bei den Abläufen und Prozessen bezüglich der Verwaltung des FIGI-Fonds noch Verbesserungen nötig sind. Entsprechende Managementinstrumente sind einzuführen, welche der Grösse und Bedeutung dieses Fonds angemessen sind. Auch in dieser Rechnung sind zudem die Regeln von HRM2 einzuhalten und die Offenlegung ist zu optimieren.

Ich komme zum Schluss meiner Ausführungen. Der Ihnen vorliegende Bericht der Finanzkommission über die Rechnung 2021 und die Rechnung 2021 des Fonds FIGI wurde von den anwesenden Mitgliedern der Kommission einstimmig angenommen.

Wir stellen fest, dass das Ergebnis in Anbetracht der aktuellen Pandemie als sehr gut bezeichnet werden kann. Wichtigste Elemente sind:

- rekordhohe Investitionen von 522 Millionen Franken inklusive FIGI-Fonds,
- zwei Covid-Nachtragskredite von zusammen 293 Millionen,
- eine Zunahme der Steuereinnahmen,
- eine Erhöhung des Kantonsanteils am Gewinn der Nationalbank um 53,6 Millionen und
- eine Aufstockung der finanzpolitischen Reserve von 40 Millionen auf neu 187 Millionen.

Die Finanzkommission empfiehlt dem Parlament einstimmig, die Rechnung 2021 des Kantons Wallis sowie die Rechnung 2021 des Fonds FIGI am Freitag wie vorgelegt zu genehmigen.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

C'est avec une grande satisfaction que le Gouvernement prend acte que la COFI qualifie le résultat des comptes 2021 – probablement pour la première fois – de très bons, une évaluation qui vient d'être partagée d'une manière générale par les différents groupes politiques, que je remercie pour leurs analyses et remarques dans le cadre de ce débat d'entrée en matière.

Malgré le climat d'incertitude généralisée dû à la crise sanitaire et économique, comme soulevé par plusieurs députés – Madame Tauss, Monsieur Bayard, Monsieur Logean, Monsieur Kalbermatter, et d'autres –, le budget 2021 s'était voulu un budget ambitieux, visant à soutenir activement l'économie valaisanne, la population et nos institutions. À la clôture du compte 2021, on peut dire: mission accomplie.

Il est vrai, Monsieur Blaise Carron l'a mentionné, que l'on a octroyé jusqu'à maintenant plus de 400 millions d'aides Covid aux entreprises et effectivement, on n'a peut-être pas beaucoup soutenu les salariés, parce que les RHT, c'est la Confédération qui les a données. Par contre, on a appris la semaine passée de la Confédération – c'est quand même aussi une bonne nouvelle – que suite à une décision du Tribunal fédéral, les entreprises pourront redemander du soutien dans le cadre des RHT – entre parenthèses, il faut aussi payer les jours fériés et autres. Cela veut dire que les entreprises pourront maintenant faire une demande supplémentaire à la Confédération pour augmenter ces paiements RHT et j'espère que les salariés vont aussi en profiter dans ce contexte. Monsieur Blaise

Carron a aussi parlé, avec d'autres, dont Monsieur Pfammatter, de l'impôt sur le revenu, pour dire que l'on devrait faire quelque chose aussi pour ces personnes morales (*n.d.l.r.: physiques?*). Le Parlement aura l'occasion, comme je l'ai déjà annoncé, de débattre ici de cette révision [de l'imposition des] personnes physiques et c'est clair, si les impôts sur le revenu des personnes physiques ont baissé de 8 millions, cela veut aussi dire que, suite aux RHT, il y a beaucoup de personnes qui ont effectivement vécu une situation un peu plus difficile.

Pour la cinquième année consécutive, je suis donc en mesure de vous présenter des comptes équilibrés. Ceci n'est pas du tout une évidence. N'oublions pas, et cela a été dit, que nous avons dû soutenir l'économie pour le Covid avec des aides financières de 278 millions cette année. L'année passée, vous avez également mis en œuvre la deuxième étape de la réforme fiscale. De plus, vous avez mené une politique vraiment anticyclique, comme cela était souhaité, avec des investissements records de 522 millions de francs bruts et finalement, nous avons aussi alimenté, cela a été dit par Monsieur Pfammatter, nos fonds de réserves de presque 100 millions de francs donnés à l'alimentation, de 40 millions à la réserve politique budgétaire. Ce n'est pas sans une certaine fierté, on peut dire, que grâce à cette nouvelle affectation et à nos réserves, nous disposons aujourd'hui d'un capital propre de plus de 850 millions, qui nous sera très utile pour relever les défis à l'avenir.

Alors, je suis un peu étonné que ce soit surtout la gauche qui soit contre cette politique, parce que je peux vous assurer, Madame Schmidhalter, que sans ces fonds, sans ces réserves et sans l'instrument de ces fonds, on ne pourrait jamais dépenser ces 850 millions de francs tirés de notre fortune. Ils seront toujours avec des intérêts négatifs sur les comptes pour faire face aux défis énergétiques, climatiques et autres. Je crois que si on a des dépenses imprévues extraordinaires, il faut aussi utiliser la fortune, on ne fait rien d'autre que chaque ménage privé. Si on a une facture qu'on ne peut pas payer avec le salaire mensuel, on va chercher à la banque un peu de notre fortune et je crois que ce n'est pas en deux temps...

...Keine Umgehung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Das haben wir ja rechtlich abgeklärt.

Es geht um eine Flexibilisierung der Jährlichkeit. Alle Ausgaben werden immer über das ordentliche Budget und die ordentliche Rechnung verbucht. Das ist, glaube ich, allen klar.

Und es ist interessant, wenn man heute schon sagt, man sei gegen die Einrichtung eines Klimafonds, damit man auch die grossen Herausforderungen in diesem Bereich finanzieren kann. Ich bin zu 100% sicher, wir können in keinem Budget 50 oder 100 Millionen pro Jahr einstellen – ausser wenn wir vom Vermögen Geld nehmen können –, um die grossen Herausforderungen dieser Klimaerwärmung, dieses Klimawandels eines Tages finanzieren zu können.

Das operative Ergebnis von 108,9 Millionen ist sogar noch 17% höher ausgefallen als im Vorjahr – also nicht nur im Vergleich zum Budget, aber auch im Vergleich zum Vorjahr. Und ein solch gutes Ergebnis war letztlich nur möglich, weil wir eben zurzeit solide Finanzen haben, weil wir aber auch den allgemeinen Betriebsaufwand tiefer gehalten haben. Auch die Personalausgaben sind um fast 2% tiefer ausgefallen. Die Finanzkommission hat es gesagt. Ich komme darauf noch zurück. Und auch bei den Kosten, und das ist auch erfreulich, im Bereich der Gesundheit und des Sozialen, wenn man von diesen ganzen Subventionen spricht ohne Investitionscharakter wurde doch weniger ausgegeben. Ich glaube, das ist das erste Mal – soweit ich mich zumindest erinnern kann –, dass wir 57 Millionen weniger an Subvention ausgegeben haben, auch weniger an ausserkantonalen Hospitalisierungen und weniger Finanzhilfen und so weiter. Ich glaube, dass gute operative Ergebnis erklärt sich natürlich, und das wurde auch gesagt von Madame Tauss-Cornut und anderen, durch die höheren Steuereinnahmen aufgrund des guten Wirtschaftswachstums, das wir hatten, auch aufgrund von neuen Steuerpflichtigen. Wir hatten über 4'300 neue Steuerpflichtige im letzten Jahr, 1'200 neue Firmen wurden im Wallis gegründet, trotz Covid-Krise. Und natürlich auch die ganzen Einnahmen

aus den Immobilientransaktionen, die Handänderungssteuer, Grundstückgewinnsteuern, von denen ein Teil auch zurück zu den Gemeinden fliesst. Ich glaube, hier haben wir natürlich wichtige neue Einnahmen gehabt.

Mais, si Madame Tauss a dit que, malgré le Covid, malgré la réforme RFFA, on a une augmentation des impôts des personnes morales – Messieurs Pfammatter et Logean l'ont aussi dit –, il faut quand même le relativiser. On a une augmentation de 6,8 millions de francs de recettes des personnes morales pour l'année passée, mais on a quand même aussi une recette supplémentaire de presque 13 millions, suite aux derniers accords fiscaux avec les sociétés partenaires. Sans ces accords fiscaux, on aurait même eu une diminution des impôts des personnes morales, même si l'économie valaisanne va très bien et qu'ils ont passablement pu faire face au problème du Covid.

Weiter hatten wir natürlich auch eine höhere Gewinnausschüttung als budgetiert der Schweizerischen Nationalbank. Es ist eine Ausschüttung aufgrund des hohen Gewinns der Nationalbank. Aber wenn wir hier vorsichtig budgetiert habe, ich glaube, dann ist das eine gesunde Politik, weil diese Gewinne sind dermassen volatil. Sie haben es gehört, zurzeit werden nur Defizite geschrieben aufgrund von verschiedenen Faktoren. Wer weiss, ob wir nächstes Jahr noch einmal das bekommen, was man uns in Aussicht stellte. Und darum glauben wir, hatten wird doch immerhin etwas vorsichtig budgetiert.

Plusieurs intervenants ont parlé de ce MCH2. C'est un problème assez technique, même très technique, il faut presque être expert-comptable! Alors on a effectivement une interprétation qui est un peu différente entre le Conseil d'Etat, l'administration, d'une part, et quelques experts-comptables de l'Inspection des finances, d'autre part. Ce sont des recommandations, on va engager des réflexions, elles sont en cours, peut-être aussi avec d'autres experts externes. Et puis on va essayer de respecter au mieux les recommandations de la COFI et de l'Inspection des finances, notamment dans le cas du fonds CPVAL, mais ce qui est important pour nous, qui ne change rien au résultat, c'est simplement une question de transparence, savoir ce qu'on veut expliquer ou ce qu'on ne veut pas expliquer. Mais on va étudier tout ça et faire le nécessaire.

Madame Tauss, Monsieur Pfammatter, Monsieur Logean, plusieurs ont parlé de cette provision de 15 millions de l'impôt anticipé. Est-ce que c'est sous-doté? Nous sommes d'avis que ce n'est pas sous-doté. On a déjà clarifié la situation avec la Confédération, qui a demandé une provision de 118 millions, d'ailleurs à tous les cantons. La Confédération a confirmé entre-temps aux cantons qu'elle ne réclamerait pas directement ce solde en cas de problèmes. Si on a effectivement quelque chose de plus à payer, on aura déjà cette provision de 15 millions et en plus, on aura encore le fonds qu'on pourrait utiliser, lequel contient bientôt 200 millions. Donc nous pensons qu'on n'a pas sous-doté cette provision. On a aussi actuellement fait des recherches, en tout cas dans les cantons romands, et on a déjà les résultats: ils ont fait la même chose que nous et aucun des cantons contactés n'a fait des provisions à la hauteur de la Confédération. On a déjà transmis ces résultats à la COFI, mais on va encore demander plus d'informations.

Vielleicht trotzdem ein Wort zu den Personalausgaben. Die CVPO und die UDC haben erneut Kritik geübt. Ich glaube, bei den Personalausgaben ist zurzeit wirklich keine Kritik angebracht, auch wenn jetzt diese Personalausgaben rund einen Viertel der Ausgaben betreffen.

Die Personalausgaben – und die Finanzkommission hat das zu Recht festgestellt – sind 24' Millionen oder 2,4% tiefer ausgefallen. Darin sind natürlich auch die ganzen AHV-Rückstellungen für die Überbrückungsrente, die wir hatten, und die Auslagen der Höheren pädagogischen Fachhochschule. Aber selbst wenn man diese beiden Punkte ausser Acht lässt, haben wir unter dem Budget abgeschlossen um 18 Millionen.

Ich möchte auch daran erinnern, dass wir auch 2021 dem Personal keine Teuerung gewährt haben, und dass wir die Lohntabelle seit zehn Jahren, also seit 2011 nicht mehr angepasst haben.

Eine Analyse hat zudem ergeben, dass sich in den letzten zehn Jahren aufgrund des NFA II der Aufwand für die Besoldung des Lehrpersonals von den Gemeinden zum Kanton verschoben hat. Betrug die Aufteilung vor 10-20 Jahren noch etwa 60% zulasten des Kantons und 40% zulasten der Gemeinden, wissen Sie, dass es heute 70% zulasten des Kantons und 30% zulasten der Gemeinden sind.

Aber meine Damen und Herren, ich kann Ihnen das heute schon sagen, meine Kollegen aus allen Departementen könnten das Ihren Fraktionen bestätigen, mit dem heutigen Personalbestand sind wir längst an die Grenzen gestossen, und wir sind wirklich nicht mehr in der Lage, einzelne Aufgaben und Dienstleistungen in einer angemessenen Zeitspanne und in einer angemessenen Qualität sicherzustellen. Es fehlt uns an allen Ecken und Enden an Personal. Und wir werden nicht herumkommen, im Budget 2023 mehr Stellen zu schaffen als bisher – zumindest zu beantragen. Dies auch in Anbetracht der bereits von Ihnen vom Parlament geschaffen Stellen von vielleicht 80-90 Stelle, die bereits in Gesetzen festgeschrieben sind und am 1. Januar in Kraft treten. Also diese Stellen sind schon mal da.

Aber wir versuchen heute eigentlich nur noch, das Wichtigste zu machen und neue Projekte können wir gar keine mehr aufgleisen. Wir werden vor allem auch auslagern. Ich denke an den Energiebereich. Es wurde von Herrn Logean gesagt, wir haben kein Personal, um die Energiedossiers, die Subventionsdossiers zu behandeln. Wir müssen die teilweise jetzt bereits auslagern mit Mandaten. Und das ist viel, viel teurer, als dass wir das im Staat machen.

Und Herr Kalbermatter, es ist ein Wunschdenken zu glauben, wir könnten Stellen aufheben, weil Aufgaben weggefallen sind. Ich möchte gerne mal wissen, und vielleicht können wir die Übung mal machen, werte Kollegen, welche Aufgaben sind in welchem Departement in den letzten Jahren weggefallen. Wir können höchstens umlagern und sagen: Prioritär macht ihr das und weniger prioritär die anderen Aufgaben.

Peut-être un mot sur les investissements records de 521,8 millions de francs, dont 57,3 millions investis par le fonds FIGI. Là aussi, une progression de 7,2% par rapport aux comptes précédents. Ils affichent un niveau jamais atteint ces dix dernières années.

Les investissements bruts se composent surtout de 326 millions sur les immobilisations propres de l'Etat – les grands projets comme dans le domaine des routes, des bâtiments, du Rhône ou de la stratégie informatique –, mais aussi près de 200 millions de francs dans les investissements de tiers, aides financières ou de prêts.

Compte tenu des recettes, les investissements nets à la charge de l'Etat et du fonds FIGI se montent à 228 millions de francs.

Avec cette politique d'investissement soutenue, le Conseil d'Etat poursuit sa politique anticyclique pendant la crise sanitaire et économique. Il a invité les services à donner une bouffée d'oxygène à notre économie et de réaliser les investissements budgétés, ce qui n'a toutefois pas été possible dans tous les cas, comme l'a noté aussi à juste titre la COFI.

Was den Fonds FIGI betrifft, so sind Ausgaben von rund 50 Millionen getätigt worden, rund 28-30 Millionen im Bereich des Gebäudeunterhalts. Herr Gasser hat gesagt, man sollte vor allem auch mehr investieren in den Unterhalt, wenn Projekte aufgrund von Beschwerden und so weiter nicht vorwärtskommen. Das ist leider nicht möglich. Wir haben einen Plafond von 500 Millionen, einen Kredit von 500 Millionen für Investitionen, aber diesen können wir nicht verwenden für den Unterhalt. Also das geht leider nicht.

Wir hatten grössere Baustellen. Das war das Fahrzeugekontrollzentrum in Sitten, das war die Strafanstalt Crêtelongue in Granges, das war das Kollegium in St-Maurice, La Castalie in Monthey, wir hatten das Gerichtsgebäude in Sitten, und wir hatten die Oberwalliser Mittelschule in Brig. Das zeigt, und da haben Sie Recht, Herr Pfammatter und auch Herr Kalbermatter, die regionale Verteilung, wie sie eigentlich per Gesetz vorgeschrieben ist, ist nicht ganz erfüllt. Das hängt aber auch von den Projekten ab, wo der Standard dieser Projekte ist. Hingegen im Bereich Unterhalt haben wir sehr viel in das Kollegium in Brig investiert. Ich glaube, das gleicht sich ein bisschen aus. Es sind jetzt auch Projekte im Tun. Wir haben die Berufsfachschule in Visp, wir haben das Verwaltungsgebäude in Visp, das rascher vorwärtsgeht als geplant, und wir haben andere Projekte. Ziel ist es immer, dass wir irgendwie eine regionale Verteilung haben.

Si on parle de ce fonds FIGI, dont Monsieur Logean a parlé, ainsi que le CSPO: le plafond, Monsieur Logean, n'est pas atteint. On n'a pas dépensé les 500 millions. Le Conseil d'Etat a fait une priorisation des projets et on a les 500 millions, même un peu plus, mais on ne va pas les dépenser. Il est clair qu'on ne va pas dépasser les limites. Cela veut dire qu'on a encore de nouveaux besoins. Chaque année, de nouveaux besoins viennent de mes collègues. Pour faire face à l'évolution, qu'est-ce qu'on fait? Soit on adapte un jour ce plafond, soit on renonce à des projets, soit on fait une autre priorisation des projets.

En ce qui concerne la location, le système est en vigueur. Depuis le 1^{er} janvier 2022, on a maintenant un système qui fait que chaque service paie ses locations et avec ce qui rentre comme locations, on peut à nouveau faire de l'entretien de ces bâtiments, ce qui est planifié aussi pour ces bâtiments.

En ce qui concerne les hausses de prix dont vous avez parlé suite à la guerre en Ukraine, effectivement, on a dans certains domaines jusqu'à 30% d'augmentation des prix. En partie, il faut payer, on n'a pas le choix, ce sont les normes SIA qui comptent. Après, par contre, Monsieur Ruppen a aussi mis sur pied un groupe de travail pour mener des réflexions au sujet d'une réglementation harmonisée pour tout le canton pour ces hausses de prix qui vont arriver.

Voilà, ça, ce sont mes explications. J'ai peut-être encore quelques thèmes dont vous avez parlé que je n'ai pas évoqués, notamment la question de l'impôt sur les dépenses qui vient chaque année de la part de Monsieur Carron. Je suis conscient de ce que vous en pensez, je concède encore une fois qu'on a chaque année un peu moins de contribuables, ce qui va dans votre direction, par contre, c'est aussi un impôt qui est très, très important, notamment pour certaines communes touristiques, et si nous ne l'encaissons pas, c'est le canton de Vaud qui l'encaissera. C'est comme ça, mais on a demandé aux communes de faire des contrôles, de veiller à la régularité de cet impôt à la dépense.

Monsieur Bayard a parlé du soutien à l'agriculture, c'est aussi important. On a accordé ce soutien, sur la proposition du Département de Monsieur Darbellay. C'était important, mais notre politique ne peut pas se limiter à des soutiens financiers, et là, je suis convaincu personnellement qu'il faut faire quelque chose dans cette problématique, ce grand défi du réchauffement climatique. Je crois que c'est Madame Dessimoz qui l'a dit, il faut prendre des mesures et pas seulement payer les dégâts; il faut prendre des mesures pour s'adapter à ce changement et je crois que c'est aussi un des premiers buts qu'on a dans cette nouvelle loi sur le climat, qui est maintenant en consultation et qu'on va présenter au Parlement en automne de cette année.

Et peut-être encore Monsieur Kalbermatter, qui a parlé de cette digitalisation. C'est bien!

Wir sollen die Lehren aus dieser Covid-Pandemie ziehen. Ich werde es nachher in der Informatikstrategie sagen, wir haben jetzt viel mehr Homeoffice, und wir werden auch in der Digitalisierungsstrategie versuchen, diese Lehren sinnvoll zu nutzen.

Madame Dessimoz, qui a parlé de changement climatique, je viens d'y répondre.
Et puis, en ce qui concerne, Madame Schmidhalter...

, wenn Sie sagen «vorsichtig budgetieren und dann besser abschliessen», ist das keine eigennützige Strategie des Finanzchefs. Ich glaube, das ist eine kluge Finanzpolitik, und ich lasse mich hier nicht eines anderen belehren. Bezüglich der Fonds-Politik, die Sie kritisiert haben, habe ich auf die Konsequenzen hingewiesen. Wenn Sie keine Fonds haben, können Sie auch das Geld nicht über die laufende Rechnung ausgeben.
Ich danke.

La présidente

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous en avons terminé avec cette entrée en matière qui est obligatoire. Nous nous retrouverons pour le détail par départements dès cet après-midi.

Nous faisons à présent une pause de 10 minutes et reprenons les débats à 10 heures 45.

3. Entrée en matière et lecture

Décision relative à la ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19)

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen vierten Nachtrags- und Verpflichtungskredite

Message du Conseil d'Etat
Botschaft des Staatsrats
Décision (tableau synoptique)
Beschluss (Synopse)
Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission des Finances

Finanzkommission

Präsident: Mischa Imboden

Discussion sur l'entrée en matière:

La présidente

Monsieur Christian Rieder, vous avez la parole.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Die Fraktion Die Mitte Oberwallis verteilt dem Staatsrat gute Noten im Umgang mit den Finanzen während der Covid-Pandemie. Wie bereits mehrfach von uns erwähnt, ist es dem Staatsrat im Grossen und Ganzen gelungen, entgegen dem Giesskannensystem die Gelder dort einzusetzen, wo es die Walliser Gesellschaft und Wirtschaft am meisten benötigt. Diese Prämisse konnte auch innerhalb dieses vierten Nachtragskredits erreicht werden.

Dennoch müssen sich das Parlament und der Staatsrat eine besorgniserregende Entwicklung bewusst werden. Die Covid-Pandemie hat die Staatskasse respektive deren Reserve einschliesslich des

vorliegenden vierten Kredits belastet. Es wurden innerhalb zweier Jahre viele Reserven aufgebraucht. Reserven, welche der Staat dank der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse anlegen konnte. Mit anderen Worten ist es vor allem der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse, welche Die Mitte Oberwallis damals erfolgreich initiierte, zu verdanken, dass wir uns die finanzielle Unterstützung überhaupt leisten konnten.

Als unsicher erachten wir es, ob die kriselnde Metallbauindustrie aufgrund der Pandemie in wirtschaftlichen Schwierigkeiten steckt oder ob sie nicht bereits vorher unter strukturellen Probleme litt. Die Mitte Oberwallis ist für den vorliegenden Nachtrags- und Verpflichtungskredit und wird eintreten.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO

Da der Bund am 7. Februar 2022 die Härtefallordnung für das Jahr verabschiedet hat, ist dieser nun hier zu beschliessende vierte Nachtragskredit auf kantonaler Ebene in die Wege geleitet worden. Härtefälle: Voraussetzung ist eine Umsatzeinbusse von mehr als 40% oder eine behördliche Schliessung in den Jahren 2020 und 2021 – Härtefälle werden durch den Bund mit 70% der Beiträge unterstützt. Nur müssen dann diese zugesagten Gelder dann auch noch fliessen ...

Mit diesem vierten. Nachtragskredit in der Höhe von 64,7 Millionen beschliessen wir hier – insgesamt über alle gewährten Nachtragskredite der letzten Jahre gesehen – über Bruttokredite von total 486,35 Millionen, Nettokredite von ca. 300 Millionen. Von diesen Geldern sind effektiv bis Ende 2021 346 Mio. ausgegeben worden.

Die CSPO unterstützt diesen vierten Nachtragskredit. Wir sind zufrieden, dass neben den Härtefällen auch die Kultur mit insgesamt 18,7 Millionen unterstützt wird, von denen der Kanton 12,1 Millionen übernimmt. So wird die Kultur, ein Anliegen der CSPO, vom Kanton weitaus stärker unterstützt, als dies der Bund tut.

Eine Frage hat die CSPO aber zur Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie:

Obwohl sich die Lage für die MEM-Industrie in der Schweiz schon im ersten Halbjahr 2021 deutlich verbessert hat – so stiegen die Auftragseingänge gegenüber dem Vorjahr um 26,5%, die Umsätze um 10,4% und die Exporte um 12,7% und haben damit Vor-Covid-Niveau erreicht – und auch Swissmem-Präsident Martin Hirzel im April dieses Jahres von vollen Auftragsbüchern für das laufende Jahr spricht, wird beim vorliegenden vierten Nachtragskredit die MEM-Industrie mit 12 Millionen durch den Kanton unterstützt. Die CSPO erwartet hier eine kurze Erklärung.

Werte Kolleginnen und Kollegen, zu hoffen bleibt, dass die momentan in Portugal grassierende Omikron-Variante BA.5, welche in Portugal die Infektionszahlen stark ansteigen lässt, im Herbst nicht zu einem unkontrollierten Anrollen einer sechsten Welle führt. Bund und Kanton sind damit aufgefordert eine solide Herbst-Strategie zu entwickeln. Die momentane Eindämmungsstrategie des Bundes, welcher die heisse Kartoffel der Massnahmenaufteilung zwischen Bund und Kantonen hin und her schiebt, führt hier nicht zum Ziel. Bund und Kantone sind gefordert, miteinander Lösungen zu finden. Abwarten hilft hier nicht. Ein Rückfall in eine unkontrollierte Pandemie ist absolut zu vermeiden.

Danke.

Frossard Guillaume, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC au Grand Conseil a étudié avec intérêt les documents relatifs à la ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus.

Le groupe UDC rejoint le rapport de la COFI concernant le plan de sortie de crise de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux et se questionne aussi sur la réelle nécessité du soutien financier de ce dernier. Depuis 2020, le soutien financier a suscité peu d'intérêt auprès de cette branche d'activité. En 2021, seul le montant de 3 millions a été utilisé sur les 15 millions alloués. Pour conclure, le groupe UDC vous invite à accepter cette entrée en matière.

Merci.

Mariétan Xavier, député-suppléant, Le Centre

Après avoir déjà accepté par trois fois des crédits supplémentaires en réponse à la pandémie de Covid-19, nous voilà amenés à ratifier la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidée par le Conseil d'Etat.

Dans cette dépense sont prévus des crédits complémentaires à hauteur de 64,7 millions, principalement des aides pour le domaine de la culture, soit dans le cadre de l'ordonnance fédérale, soit comme soutiens cantonaux subsidiaires, mais également des aides pour les cas de rigueur et pour les acteurs économiques particulièrement impactés par l'entrée en vigueur du pass sanitaire 2G+. Cette quatrième tranche comprend aussi une dépense de 12 millions, équivalant au reliquat de l'année 2021, pour un plan de sortie de crise pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux.

Le groupe du Centre Valais romand tient à saluer les mesures de soutien entreprises par le Conseil d'Etat et relève à nouveau que l'économie valaisanne a bien résisté à cette crise. Il est par contre évident que certains secteurs économiques ont plus souffert que d'autres et rendent cette nouvelle tranche de crédit Covid légitime. Le groupe du Centre Valais romand a, tout comme la COFI, passablement discuté du soutien financier au secteur MEM, étant donné que seuls 3 millions sur 15 ont été versés et que cette aide n'a l'air d'avoir que peu de lien avec la pandémie de Covid-19. Nous demandons donc au Conseil d'Etat si cette aide est justifiée pour sortir de la crise relative à la pandémie ou si elle pallie un problème structurel dans ces secteurs industriels. Nous n'allons toutefois pas nous opposer à cette dépense.

En conclusion, le groupe du Centre Valais romand accepte l'entrée en matière et la ratification de cette quatrième tranche de crédits supplémentaires en réponse à la pandémie de coronavirus.

Merci pour votre attention.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Je ne veux pas revenir trop en détail sur la teneur de cette quatrième tranche, puisque le rapport de la COFI vous est parfaitement connu.

Je relèverai au nom du groupe PLR/FDP que même s'il est difficile d'analyser de manière précise les réels besoins pour la culture – pour mémoire, 13,4 millions entre canton et Confédération et 5,3 millions pour des mesures subsidiaires ont été accordés –, il faut penser que malgré la sortie de crise, ces mesures devront probablement continuer au-delà de 2022 pour garantir la pérennité du secteur à long terme.

La somme de 27 millions, certes importante, est clairement nécessaire à tous les secteurs des loisirs et des voyages. Ce secteur est l'un des poumons de notre canton et le soutien y est vital.

La demande de la COFI d'obtenir un suivi précis de l'aide pour l'industrie, 12 millions est un montant proportionnel et nécessaire pour faire face au coup de frein provoqué par la crise Covid et aux turbulences de sortie de crise. Il faut cependant relever que si, dans ce secteur, il y a pour l'instant peu de demandes, l'élaboration de projets demande du temps. Il est en outre important de comprendre que les entreprises qui ont renoncé aux RHT durant la crise pour investir dans la recherche et le développement ont mangé leurs réserves et ont plus que jamais besoin de soutien aujourd'hui. Je rappelle la volonté du Parlement de soutenir l'industrie. S'il ne s'agit pas à proprement parler de mesures urgentes Covid, il s'agit bien de soutien face aux conséquences directes de la crise. Il ne faut pas seulement que cela devienne un blanc-seing et il est important de ne pas perdre de vue que ce soutien ne doit pas perdurer à très long terme.

Cependant, cette aide doit être mise rapidement à disposition des entreprises agiles qui ont renoncé aux RHT durant la crise et qui ont des projets R & D tangibles avec des perspectives de marché proches. Sans surprise, il est notifié que les montants non dépensés en 2021, soit 46 millions, ne seront pas reportés en 2022. Même si en l'état, cela n'est pas un problème, eu égard aux taux négatifs, il faut tout de même relever qu'aucune participation de la Confédération n'a été touchée depuis le début des mesures et ce malgré des décomptes remis en temps et en heure.

En conclusion, les critères pour un crédit supplémentaire étant respectés, le groupe PLR/FDP accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Carron Blaise, député, PS/GC

Il y a certains points à l'ordre du jour que nous préférierions ne pas avoir à traiter, non pas pour des raisons financières, mais, car ils sont révélateurs de situations difficiles, voire tragiques. Cette quatrième tranche de crédits supplémentaires en réponse à la pandémie du Covid en fait partie.

Cependant, l'actualité récente en Chine et celle plus proche de nous avec le développement, notamment au Portugal, des sous-variants BA.4 et BA.5 d'Omicron sont là pour nous rappeler que nous devons faire face à nos responsabilités et nous prémunir tant que faire se peut contre les conséquences dévastatrices pour l'économie de cette pandémie.

En effet, nous sommes appelés à nous prononcer ici sur une demande de crédits supplémentaires pour les périodes allant du 1^{er} janvier au 17 février 2022 et celle qui suit la levée des restrictions sanitaires. Nous n'allons pas entrer dans le détail secteur d'activité par secteur d'activité des moyens supplémentaires demandés, le rapport de la COFI étant exhaustif à ce sujet. La demande porte sur un montant total brut de 64 millions, dont 35 millions nets. La charge nette sera au besoin absorbée par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire qui s'élève au 31 décembre 2021 à près de 187 millions.

Il faut cependant avoir en tête qu'en incluant le montant traité par cet objet-ci, l'Etat a mobilisé, à juste titre, plus de 410 millions en faveur de l'économie pour lutter contre les conséquences de cette malheureuse pandémie.

Cet état de fait nous permet de constater que les finances publiques valaisannes sont résilientes et qu'il est donc possible de mobiliser des ressources importantes lorsqu'une thématique est reconnue comme importante et prioritaire.

A l'instar de la COFI, nous avons pu constater, chères et chers collègues, que la demande de soutien de 12 millions en faveur du plan de sortie de crise pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux prévue dans cette quatrième tranche était en fait un reliquat de la demande antérieure de 15 millions qui avait été octroyée pour ce secteur d'activité et dont seulement 3 millions ont été dépensés.

Pour côtoyer de près ce secteur d'activité et connaître ses besoins en ressources pour sortir de la crise, avec un taux de change ultra défavorable qui plus est, nous nous demandons si le véhicule utilisé pour faire parvenir ces montants aux entreprises, le CCF, est le vecteur le plus approprié. Nous nous demandons si un pilotage direct par le Département ne serait pas plus efficace. Nous serions intéressés à connaître le point de vue de Monsieur le conseiller d'Etat en charge de l'économie sur cette problématique. En effet, il est surprenant qu'à ce jour seulement le 20% des montants proposés et acceptés par le Parlement ait pu être injecté en soutien à ce secteur d'activité important pour l'industrie valaisanne.

Sur la base de ce constat et de cette interrogation, vous l'aurez compris, chères et chers collègues, nous nous rallions à la position de la COFI en acceptant cette quatrième tranche, tout en espérant qu'elle soit la dernière. En effet, cela signifierait qu'enfin, la pandémie serait derrière nous.

Je vous remercie pour votre écoute.

Card Corinne, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance de la demande de quatrième tranche de crédits supplémentaires d'un montant de 64,7 millions pour une charge nette de 35,2 millions pour notre canton.

Nous avons l'impression que la pandémie est derrière nous et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, de nombreuses entreprises ont été impactées et restent encore touchées par les conséquences du Covid-19. La Confédération a donc décidé de prolonger une partie de ces aides jusqu'au 31 décembre 2022. Le canton du Valais souhaite également continuer à soutenir les entreprises et notamment les acteurs culturels ainsi que les cas de rigueur qui ont particulièrement subi les conséquences de la pandémie. Certains acteurs culturels n'ont de loin pas retrouvé la fréquentation d'avant la pandémie. C'est particulièrement le cas pour les cinémas.

Le Conseil d'Etat a fourni à la Commission des finances un tableau récapitulatif des aides octroyées jusqu'à ce jour. Nous l'en remercions. Si cette quatrième tranche de crédits est octroyée, ces aides se monteront à plus de 410 millions depuis le début de la pandémie, comme cela a été rappelé ce matin. Les reliquats non dépensés en 2021, d'un montant d'un peu moins de 46 millions, n'ont pas été reportés ou transférés dans les comptes 2022. Une partie des crédits supplémentaires demandés aujourd'hui tient donc compte de ces montants non utilisés et, viennent s'ajouter à cela des montants complémentaires pour les cas de rigueur de l'événementiel, des loisirs et du voyage ainsi qu'aux acteurs économiques particulièrement impactés par l'entrée en vigueur du pass sanitaire 2G+.

Nous espérons qu'il s'agit de la dernière tranche de crédits supplémentaires demandée au Parlement, non pas parce que nous n'avons pas les moyens d'aider ces entreprises – nous en voulons pour preuves les excellents comptes 2021 de l'Etat du Valais –, mais parce que cela signifierait de nouveau de devoir faire face à de nouvelles restrictions et ça, personne ne le souhaite.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s accepte cette demande de crédits supplémentaires pour les entreprises durement touchées pendant la pandémie.

Je vous remercie pour votre attention.

Imboden Mischa, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Im November 2020 hat sich der Grosse Rat ein erstes Mal mit den finanziellen Auswirkungen von Covid-19 auf unsere Staatsfinanzen beschäftigt und einen ersten Nachtragskredit von 122,8 Millionen bewilligt. Davon wurden bis Ende 2020 gut 65 Millionen gebraucht.

Im Juni 2021 genehmigte der Grosse Rat ein zweites Paket von Nachtragskrediten von 213 Millionen und im November 2021 eine dritte Tranche von nochmals 80 Millionen. Insgesamt wurden im Jahr 2021 effektiv 281 Millionen für Covid ausgegeben. Das heisst, bis Ende 2021 beliefen sich die effektiven Kosten auf insgesamt brutto 346 Millionen Franken.

Das ist sehr, sehr viel Geld. Aber es ist gut investiertes Geld, und es ist Geld, das die betroffenen Bereiche unseres Kantons dringend nötig hatten.

Nun sind wir bereits im Juni 2022 und sämtliche Beschränkungen im Zusammenhang mit Corona wurden aufgehoben. Wir können wieder tun und lassen, was wir wollen, und unsere Angst vor einer Infektion mit Covid-19 wurde verdrängt von anderen Problemen, wie steigenden Benzin-, Heiz- ja Lebenshaltungskosten oder sogar der Gefahr eines sich ausbreitenden Krieges in unserer Nähe. Ist es nun wirklich notwendig, dass der Kanton Wallis nochmals 65 Millionen Franken spricht für Corona-Massnahmen? Covid-19 ist doch vorbei. Nun, es ist es und es ist es auch nicht. Es gibt nach wie vor Branchen, welche noch nicht wieder richtig auf die Beine gekommen sind. Richtigerweise hat der Bund deshalb beschlossen, die Unterstützungsmassnahmen für Kulturunternehmen gemäss Covid-19-Gesetz und Verordnung sowie die gesetzliche Grundlage für die kantonalen Härtefallprogramme zeitlich zu verlängern.

Darum ist es auch richtig und notwendig, dass auch der Kanton Wallis seine Massnahmen verlängert und demzufolge auch nochmals einen vierten und, so hoffen wir jetzt, letzten Nachtragskredit spricht. Konkret sollen folgende Bruttobeträge gewährt werden:

- Hilfen für die Kultur im Rahmen der Covid-19-Kulturverordnung 13,4 Millionen,
- zusätzliche kantonale Hilfen für die Kultur 5,3 Millionen,

- Härtefallhilfen für Veranstaltungs-, Freizeit- und Reisebranche 27 Millionen,
- Unterstützung für die MEM-Industrie 12 Millionen und
- Hilfe für die von der 2G-Regel besonders stark betroffenen Wirtschaftsakteure 7 Millionen.

Nach Abzug der vorgesehenen Kostenbeteiligungen durch den Bund – und hoffen wir, dass die Kantone dieses Geld vom Bund dann auch irgendwann einmal innert nützlicher Frist erhalten – verbleibt für den Kanton ein Betrag von netto 35 Millionen Franken. Finanziert werden soll dieser Betrag nötigenfalls durch eine Entnahme aus der finanzpolitischen Reserve. Diese beläuft sich per Ende 2021 auf knapp 187 Millionen.

Die Finanzkommission hat in ihrem Bericht versucht, die Auswirkungen aller vier Covid-Nachtragskredite gemeinsam darzustellen. Dabei zeigt sich, dass von den 64,7 Millionen der vierten Tranche rund 46 Millionen bereits gesprochene Kredite sind, welche im Jahr 2021 nicht verwendet wurden. Technisch ist es nicht möglich, diese 2021 nicht verwendeten Gelder auf das neue Jahr zu übertragen, und darum ist es auch formell richtig, diese Beträge in einen neuen, vierten Nachtragskredit zu integrieren und quasi erneut zu sprechen.

Geht man davon aus, dass die hier zu bestätigenden knapp 65 Millionen vollständig verwendet werden, wird der Kanton Wallis in den Jahren 2020 bis 2022 insgesamt brutto 410,7 Millionen Franken an Hilfen für Covid-Massnahmen eingesetzt haben. Wahrlich eine imposante Zahl – aber ohne diese Hilfen wäre unsere Wirtschaft, aber auch andere Bereiche wie die Kultur, kaum so gut über die Krise gekommen. Und seien wir ehrlich, trotz zwei Jahren Pandemie steht unser Kanton eigentlich doch sehr gut da. Die Kantonsfinanzen – wir haben es gesehen – befinden sich auf einem guten und gesunden Niveau. Die einzelnen der genannten fünf Massnahmen sind nötig und verhältnismässig. Die Finanzkommission bringt lediglich einen Vorbehalt an, was die 12 Millionen für die Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie betrifft. Ursprünglich wurden 15 Millionen für die Unterstützung dieser Industrie gesprochen und zwar vom Parlament selber, zusätzlich zum Nachtragskredit, welcher damals vom Staatsrat beantragt wurde. Es liegt mir fern, mich hier vor den Staatsrat zu stellen, aber es ist tatsächlich so, dass diese Massnahme vom Grossen Rat gewünscht wurde, und das muss man auch berücksichtigen. Weil es sich bei diesem Betrag eben wie gesagt um den damaligen Willen des Grossen Rats handelt, wird die Weiterführung dieser Massnahme aus Respekt vor dieser Entscheidung bestätigt. Die Finanzkommission ist jedoch auch klar der Meinung, dass es sich eigentlich zwar um eine gute Massnahme handelt, welche zwar wichtig ist, aber offensichtlich nicht direkt im Zusammenhang mit Covid-19 steht, und dass diese Massnahme nicht über den 31.12.2022 hinaus verlängert werden sollte, falls der gesprochene Betrag bis dahin nicht auch wirklich eingesetzt wird.

Ausserdem stellte die Finanzkommission fest, dass die Botschaft des Staatsrats in der deutschen Übersetzung falsche Zahlen zeigt. Zudem ist der Titel des Beschlussentwurfs falsch. Es handelt sich hier um einen reinen Nachtrags- und eben nicht um einen Verpflichtungskredit. Das ist ein Copy-and-Paste-Fehler, der in der Botschaft gemacht wurde.

Gestützt auf die Botschaft des Staatsrats und die zusätzlich erhaltenen Informationen und Auskünfte hat die Finanzkommission den vorliegenden Nachtragskredit bezüglich der drei Beurteilungskriterien Unvorhersehbarkeit, Notwendigkeit und Dringlichkeit überprüft. Wir sind der Ansicht, dass diese drei Kriterien vorliegend erfüllt werden.

Aus den genannten Gründen empfiehlt die Finanzkommission dem Parlament den Beschluss infolge der Coronavirus-Pandemie beschlossenen vierten Nachtragskreditserie zur Annahme.

Ich bedanke mich beim Staatsrat und den zuständigen Dienststellen für den grossen Einsatz in diesen besonderen Zeiten. Auf alle unsere Fragen wurde uns bereitwillig und kompetent Auskunft erteilt. Ich bedanke mich bei den Mitgliedern der Finanzkommission und unserem Sekretär Blaise Rey für die gute Zusammenarbeit und bei Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für Ihre Zustimmung zu diesem wichtigen Geschäft.

Besten Dank.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
C'est la quatrième fois que nous présentons une tranche de crédits Covid.

Vous le savez, depuis le début de la pandémie en 2020, le Conseil d'Etat a essayé de gérer cette crise au mieux sur le plan économique, sanitaire et sécuritaire. On a pris systématiquement des mesures qui étaient nécessaires pour soutenir les entreprises, pour leur permettre de passer ce cap et je crois qu'on peut dire aujourd'hui – bilan que nous espérons tous final, dans l'espoir qu'on n'ait pas cet automne à faire à une nouvelle vague, mais on ne peut pas exclure un nouveau variant et une nouvelle problématique de ce type-là –, on peut dire quand même que le pire est derrière et j'espère comme vous que ce soit la dernière tranche de crédits Covid.

Les mesures sanitaires ont été levées. Un certain nombre d'entreprises connaissent encore des difficultés, certaines d'entre elles comme le secteur de l'événementiel, du voyage et des loisirs ont souffert très durement de la pandémie, d'un bout à l'autre, et il a fallu encore les aider. On parle ici des cas de rigueur, de ces entreprises qui souffrent depuis le début, mais aussi des entreprises qui ont été fortement impactées par les dernières mesures de type 2G+ avec ce pass sanitaire renforcé. Ça a été, pour certaines entreprises, notamment le secteur des bains thermaux, le secteur des bars de nuit, une période très difficile, même si on peut dire que ce qui a été demandé et octroyé comme aide au deuxième semestre nous montre que même ce secteur-là s'est remis beaucoup plus vite que prévu des conséquences de la pandémie.

On espère donc qu'après les tranches de 120, de 210, de 80 et celle d'aujourd'hui de 64 millions, on en ait terminé. Il est clair que ces montants sont en bonne partie refinancés par Berne. On parle ici d'une facture encore en souffrance de 145 millions qu'on a adressée à la Confédération en date du 19 avril. Il y a eu plusieurs échanges d'écritures, mais en principe, d'après les renseignements pris ce matin auprès du SECO, on devrait avoir le versement sur nos comptes à la fin de la semaine prochaine – en tout cas, c'est ce qu'on espère.

La tranche présente qui vous est demandée, c'est 64 millions: une partie est attendue sous forme de recettes, 29,6 millions, pour une dépense nette de 35,1 millions. On a:

- des mesures pour la culture – ça a été dit et ça a été soutenu –, pour 13,4 millions;
- des mesures subsidiaires pour la culture: ça, c'est uniquement à la charge du canton, puisque ce n'est pas une mesure qui a trait à l'ordonnance Covid culture du Conseil fédéral;
- ensuite, on a l'aide la plus importante du crédit qui vous est demandé aujourd'hui, soit 27 millions pour le secteur de l'événementiel, des loisirs et du voyage, parce que l'activité n'a pas forcément repris complètement. Certaines branches sont très impactées, parce que leur modèle d'affaires est ainsi fait. Prenez les fitness: vous payez un abonnement pour une année et cet abonnement a été prolongé; cela veut dire que le travail, les coûts sont là, par contre, il n'y a pas les recettes correspondantes. C'est un secteur qui doit être encore aidé. Voilà, à titre d'exemple, ce qui se passe.
- et puis vous avez tous souligné, avec un point d'interrogation, la mesure que vous avez vous-même proposée et décidée, à savoir celle du soutien à l'industrie MEM. Il est clair que c'est une branche qui a souffert de la pandémie, mais comme beaucoup d'autres branches, et dans ce soutien, je dirai que l'occasion fait le larron. Il est vrai que c'est un secteur qui est en pleine transformation, c'est un secteur où l'on doit passer à la digitalisation, à l'industrie 4.0. On a à faire à un tissu de petites et moyennes entreprises qui ne sont pas encore forcément aussi avancées qu'on le souhaiterait en termes de compétitivité et de technologie. Alors on s'est dit: «Bon, c'est peut-être la bonne occasion de donner un coup de reins et de leur donner un vrai coup de main», et vous avez décidé ces 15 millions. C'était à l'époque du budget 2021, on était en toute fin d'année, et il y a eu peu de montants qui ont été utilisés dans ce laps de temps réduit. Et puis maintenant, d'autres projets peuvent venir.

Monsieur Carron, je pense que le CCF, qui est le bras armé de la promotion économique cantonale, avec des spécialistes des entreprises ... Le nouveau président du conseil d'administration, Monsieur Perruchoud, je crois qu'il en connaît un bout, puisqu'il a présidé la direction de la Banque cantonale du Valais jusqu'à il y a peu. Je pense qu'on a là les bonnes personnes pour gérer ce genre de dossiers. Ils ont l'habitude du financement des entreprises, ils ont l'habitude de traiter efficacement ce genre de dossiers et je n'ai pas de raisons de douter de leurs compétences et de reprendre ça au sein du Service, sachant que le SETI a été l'un des services qui était vraiment au front pendant cette pandémie: ce sont eux qui ont attribué l'essentiel de ces mesures économiques, ils étaient sous l'eau, ils n'ont fait que du Covid maintenant pendant deux ans et je pense que ce Service a quand même encore pas mal d'autres choses à faire – on veut le tourisme quatre saisons, il y a pas mal de projets qui sont dans le pipeline, le pilotage aussi du développement des projets bike/VTT, vous en avez lu quelques extraits la semaine dernière dans la presse ... Je pense qu'il faut qu'ils puissent se remettre au travail et pas forcément reprendre ces activités qui ont été très bien faites jusqu'ici par le CCF.

Donc, cette mesure, je dirais même, on va la suivre. Je pense que vous avez raison de la prolonger encore un peu pour voir ce qui se passe, mais je serais très étonné qu'on dépense rapidement ces 15 millions. Et puis, si on ne le fait pas, je comprendrais qu'on dise à un moment donné: «C'est terminé». Je pense que là, il y a maintenant une opportunité pour ces entreprises qui ont de vrais projets, afin qu'elles puissent les déposer. Ensuite, un jour, eh bien, on fermera le robinet, parce que je crois que toute bonne chose a une fin. Il a fallu aider ces entreprises au bon moment, efficacement; on l'a fait. Maintenant, ici, je crois qu'il y a une mesure qui n'est qu'indirectement liée à la situation Covid et qui est plutôt une mesure structurelle, donc je pense que ces entreprises peuvent maintenant faire ces demandes et puis ensuite, on pourra arrêter cet exercice.

La tranche supplémentaire est donc indispensable; elle a été soutenue à l'unanimité par tous les groupes. Il y avait ce petit bémol pour l'aide au secteur MEM. Les autres mesures sont importantes pour soutenir les entreprises qui sont encore confrontées à la problématique.

Concernant les entreprises touchées par la 2G+, les bars de nuit, les bains thermaux, on a eu seulement une cinquantaine de demandes au deuxième semestre, ce qui prouve que ces entreprises se sont assez bien remises de cette situation et que les aides attribuées au premier semestre ont été suffisantes et qu'il n'y a plus, c'est le principe de couverture des coûts, de nécessité d'aider ces entreprises. D'ailleurs, sur les cinquante demandes qui ont été faites au deuxième semestre, eh bien, on n'a que la moitié des demandes qui ont dû être satisfaites, toutes les autres ont été refusées.

Alors, ce qu'il nous reste à faire, c'est de traiter tous les recours qu'on a eus, parce que sur les aides économiques, pendant la période de Covid, il y a eu bon nombre d'entreprises qui estimaient avoir droit et qui ont voulu demander un réexamen des demandes qui avaient été refusées. Ça, c'est le gros travail qu'il reste à faire, donc ce n'est pas tout à fait terminé pour ce qui nous concerne, mais globalement, on peut tirer vraiment un bilan positif de la situation de l'économie valaisanne.

Il reste à vous remercier pour le soutien que vous avez attribué au travers de vos différentes décisions; c'était très important, ça a été apprécié, ça a été fait aussi de manière efficace. Des remerciements pour vous et aussi pour l'administration, qui a fait un travail très important dans toute cette période.

La présidente

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Aucun amendement n'a été déposé.

Nous passons donc à la lecture. Je n'ai pas de demande de parole.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 126 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 juin 2022.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

4. Entrée en matière

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau (zweite Lesung)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Président: Grégory Logean

Rapporteure: Romaine Duc-Bonvin

Discussion sur l'entrée en matière:

La présidente

Je passe la parole à Madame Sylvie Masserey Anselin.

Masserey Anselin Sylvie, députée, PLR/FDP

Initié en 2019, le projet de loi cantonale sur les dangers naturels ainsi que l'adaptation de celle sur les forêts qui ressortent toutes deux des travaux de cette deuxième lecture conviennent à notre groupe parlementaire. Nous ne déposerons pas d'amendements.

Lors du premier traitement de cette révision, c'est la loi sur les forêts qui a suscité les débats les plus nourris. Il semble en avoir été de même au sein de la commission de deuxième lecture.

Les propositions de Forêt Valais ont obtenu l'assentiment de la commission: suppression du fonds de réserve forestiers, de l'obligation de gestion de la forêt par les propriétaires, maintien et pérennisation du taux de subvention de 98% pour la création, l'entretien et la remise en état des forêts protectrices. Nous y adhérons également.

Les articles 22 et 23, tels que remodelés en lien avec les questions d'autorisation forestière et de défrichement, aboutissent à un compromis acceptable.

Concernant la distance à la forêt, la situation reste ambiguë. Nous en reparlerons très certainement ce vendredi, l'unanimité de la commission n'ayant pas été atteinte. Notre groupe, quant à lui, s'en tiendra à la version qui nous est proposée, fruit des travaux de la commission ATE. Selon le professeur Zufferey, la jurisprudence des arrêts du TF ne permet ni d'infirmer ni de confirmer l'adéquation de la législature grisonne qui a inspiré les amendements acceptés lors de la première lecture. Sous l'angle de l'individu, du propriétaire foncier, nous comprenons la logique préservatrice et indulgente d'une partie des membres de ce plénum; sous celui de la collectivité, de la commune et de ses responsabilités, nous ne pouvons pas y adhérer. Réduire la limite à la forêt induit une augmentation des risques. Qui les assumera? Il faut s'attendre également à une perte de surfaces de production pour les propriétaires de

forêts. Les arbres atteignant à l'âge adulte une longueur de 30 à 35 mètres, ceux-ci ne prendront plus le risque de laisser les arbres arriver à leur maturité. Des dérogations restant possibles, la distance de 10 mètres est déjà en soi certainement très libérale. Tenter de grappiller quelques mètres carrés en lisières de forêts dans un contexte de mise en œuvre d'une LAT qui imposera à la toute grande majorité des communes concernées une réduction de son périmètre à bâtir ne nous paraît ni pertinent, ni défendable.

L'article 48, qui avait également cristallisé les discussions lors de la première lecture, n'aura finalement pas généré de grands débats dans cette commission, l'ouverture de la discussion ayant été refusée par sa majorité. Notre groupe, je l'ai déjà dit, ne déposera pas d'amendements. Il n'est pas unanime sur cette question. Le taux de 60% proposé par la commission ATE et équivalant au taux utilisé pour le retour des redevances hydrauliques était un compromis recevable. Conscient qu'une augmentation du taux de subvention resterait quoi qu'il en soit limitée dans l'enveloppe globale à disposition, notre groupe avait choisi en première lecture de s'y rallier. Par cohérence avec notre position initiale, si un amendement dans ce sens devait être déposé, une majorité de notre groupe l'accepterait.

En conclusion, malgré le fait que les discussions aient beaucoup focalisé sur les forêts, occultant un peu les enjeux initiaux de cette importante révision législative, nous relevons que les principaux objectifs sont atteints: une gestion intégrée des risques, une répartition des tâches, la simplification des procédures et la mise en évidence de la responsabilité individuelle.

Le groupe PLR/FDP accepte évidemment l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Fauchère Cyrille, député, UDC

L'UDC remercie la commission de deuxième lecture pour le travail accompli. Nous saluons en particulier la convocation d'un expert pour la mise en conformité des articles concernés vis-à-vis du droit fédéral supérieur et l'audition de Forêt Valais, acteur sylvicole clé pour la gestion et l'entretien de nos forêts.

Au-delà des améliorations de traduction et de l'homogénéisation du vocabulaire, la présente loi définit mieux les responsabilités de chacun, canton, communes et propriétaires, dans différents domaines, ce qui est préférable quand il s'agit d'entreprendre des mesures forestières de sécurité ou d'entretien. D'autres obligations, telles que la gestion de la faune, la préservation de la biodiversité, la protection des habitants et les infrastructures font également l'objet de précisions auxquelles notre groupe souscrit. L'utilisation des barrages afin de diminuer les risques de crues est intelligente, nonobstant les pertes possibles pour les exploitations d'installations hydroélectriques. Notre groupe relève avec satisfaction que prévoir leur indemnisation dans la présente loi témoigne du respect mutuel et de la responsabilité de chaque acteur.

Nous saluons enfin l'affinage du processus d'autorisation pour les petites constructions non forestières, ainsi que les changements d'affectation de bâtiments existants à proximité des forêts.

Notre groupe, tout en entrant en matière, déposera un seul amendement relatif à l'évaluation des plans d'aménagement.

Nous remercions enfin le chef du Service des dangers naturels et l'ensemble du département pour sa fructueuse collaboration aux travaux parlementaires.

Je vous remercie.

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Bereits wenige Monate nach der ersten Lesung vom revidierten Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau können wir hier in diesem Saal wiederum Stellung nehmen und darüber debattieren. Dies zeigt wohl, wie dringend dieses Gesetz ist und wie man nun endlich hierfür einen festen Platz in der Kantonsverwaltung schaffen will. Das ist auch gut so. Wir von der CSPO sind für speditives Schaffen und wollen anstehende Pendenzen auch sofort erledigt haben.

Die eigentlich wenigen Anpassungen, welche nach der ersten Lesung in diesem Gesetz noch eingebracht wurden, haben zum Teil ihre Berechtigung und sind aus unserer Sicht auch so in Ordnung. Zwar wird sicher die eine oder andere Fraktion hier noch einmal mit der Revitalisierung kommen, und es wird Diskussionen zum Subventionsgesetz beim Unterhalt geben. Hier kann ich sagen, dass der Bund ab 2025 den Unterhalt von Fliessgewässern ebenfalls mitfinanzieren wird, sei es aus Hochwasserschutz oder ökologischen Gründen. Somit sinkt dann auch der Gesamtbetrag des Kantons und entsprechend auch der der Gemeinden.

Erlauben Sie mir eine persönliche Bemerkung, und zwar geht es um den Waldabstand. Der heutige Waldabstand von 10 Metern scheint mir am unteren Limit zu liegen, vor allem in Gebieten, in denen man nur wegen Gebüsch und Sträuchern auf 5 Meter gehen will, herrscht eigentlich die grösste Waldbrandgefahr. Diese Gebüsch und Sträucher oder der Niederwald wachsen hier nicht höher, weil es zu trocken ist. Wenn hier der Waldabstand für den Normalfall von nun 10 auf 5 Meter reduziert wird, erhöht man dadurch massiv das Waldbrandrisiko. Was dabei herauskommen kann, haben wir in Visp Ende April 2011 eindrücklich gesehen und erlebt. Aber ein paar Jahre später will man von dem leider nichts mehr wissen oder auch nichts mehr hören. Doch das ist meine Meinung, und die muss ja nicht unbedingt richtig sein. Bei einer Abstimmung füge ich mich dann ganz klar unserer Fraktion.

Wir von der CSPO sind für Eintreten und werden auch die allenfalls eingehenden Abänderungsanträge überprüfen und sicher auch darüber debattieren.

Ich danke.

Bender Nathan, député, Le Centre

Notre groupe entre également en matière dans cette révision de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau.

Comme l'ont dit mes préopinants, je pense qu'il y a quand même deux lois importantes. La commission de deuxième lecture s'est pas mal concentrée sur la loi sur les forêts. Le titre de notre ordre du jour, c'est bien entendu principalement la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau, mais on aura le débat sur ces deux lois.

Il est vrai que la loi sur les dangers naturels, cela fait presque quatre ans qu'un groupe de travail œuvre dessus. Il y a les services qui font également leur travail, les deux commissions du législatif et nous, en plénum, sans oublier la création d'un nouveau service, on peut encore le saluer. Cela permettra, avec cette loi, d'aller de l'avant dans ce domaine phare, avec une loi moderne, avec l'introduction des bases légales de la gestion intégrée des risques pour les dangers naturels, cette juridicisation de la société qui nécessite vraiment une clarification des responsabilités et des compétences, ce qui a été en grande majorité fait dans le cadre de cette loi. Je reviendrai juste après sur une proposition d'amendement.

Cette loi tient également compte des nouvelles possibilités techniques pour la mesure, la surveillance, l'information et l'alerte. Je pense qu'il est très important qu'on ait ces nouveaux outils et qu'on puisse avoir cet échange avec la population, ce niveau d'information et également ce niveau d'alerte.

La loi est également pragmatique: je crois qu'on voit qu'elle est issue du terrain, de l'expérience pratique. Il y a eu la transformation de plusieurs directives, une marche à suivre dans la loi, une harmonisation et une simplification des procédures et des subventions, éléments que nous saluons. Il est vrai que la commission de deuxième lecture a fait un gros travail, principalement sur la loi sur les forêts, qui a permis notamment des clarifications au niveau des termes – «communes municipales», «communes bourgeoises», «triages forestiers» et «propriétaires de forêts». La commission de deuxième lecture ainsi que notre plénum en première lecture ont vraiment fait ce travail de clarification qui nous satisfait. Il y a ce décret sur le subventionnement de 98% qui est pérennisé dans la loi et que nous saluons.

Quant aux experts juridiques, ils ont vraiment été les bienvenus en commission. Je crois que pour les questions de distance et la conformité au droit supérieur, il y a vraiment eu des discussions

intéressantes, des avis qui ne sont, comme l'a dit Madame Masserey Anselin, pas encore unanimes. Nous avons discuté en première lecture de cet article sur les distances et il est vrai que notre groupe retiendra quand même la phrase dans le rapport du professeur Zufferey qui dit que «le Valais, avec cette distance, se trouverait cependant, en comparaison avec d'autres cantons, clairement dans la limite inférieure. La tendance est plutôt à 15 mètres, voire plus». Il est vrai que des périodes sèches risquent également de s'accroître.

Nous avons déposé un amendement également concernant le concept cantonal de lutte contre l'incendie. Nous demandons également des concepts régionaux faits par le canton pour tenir compte des spécificités régionales et également pour que ces concepts puissent aller un peu plus dans le sens de mesures efficaces pour la lutte contre le feu. Je pense que des propositions de conduites avec bornes hydrantes ou des réservoirs pour prises d'eau par hélicoptère permettraient d'avoir une lutte contre le feu plus efficace. Ces mesures sont également subventionnées en partie par la Confédération. L'article qui dit que les propriétaires de forêts peuvent élaborer un plan de gestion: cela paraît assez évident que chacun peut faire un plan s'il le souhaite. Nous estimons que les propriétaires de forêts doivent élaborer un plan de gestion et nous soutiendrons des dérogations également pour de petites surfaces. Je crois que dans la consultation, la Société suisse des ingénieurs et des architectes avait mentionné 100 hectares. Cela nous conviendrait très bien, car il est vrai que pour gérer un ensemble de biens, que ce soient des immeubles ou des arbres, il est important déjà pour le propriétaire de connaître son inventaire, de connaître le taux de croissance. Cela permet aussi de calculer ensuite combien on peut couper; une fois que les arbres sont coupés, ça prend du temps pour qu'ils repoussent, donc nous allons déposer un amendement là-dessus.

Concernant la loi sur les dangers naturels, nous nous étions passablement attardés en première lecture sur l'article 4, «Compétences et devoirs en matière de gestion intégrée des risques» – surtout l'alinéa 1: les compétences et les devoirs dans le domaine des dangers naturels gravitaires. Cet article est très important: il permet d'avoir des clarifications, de savoir quelles sont les responsabilités du canton, des communes et également la responsabilité individuelle. Il y avait le terme de «petites entités urbanisées» qui semblait un peu, lors des discussions, être un terme générique, mais bien au contraire! C'est un terme qui est défini dans l'ordonnance sur l'aménagement du territoire et ça, on doit en être vraiment conscient.

On a vraiment salué l'acceptation par le plénum et puis la non-remise en cause par la commission de deuxième lecture de notre amendement qui concernait les recommandations du canton pour accompagner les privés ayant des propriétés en zones de danger. Il y a eu un changement de terminologie, ça nous convient, pas de soucis. Il est vrai que cela a été annoncé plusieurs fois oralement, cet article ne veut pas mettre une responsabilité sur des privés au cas où il y aurait des randonneurs qui, en peaux de phoques, traverseraient la propriété et qu'il y ait alors des accidents liés aux dangers naturels. Moi, j'aimerais peut-être bien entendre, vu que ce n'est pas dans le rapport non plus de la commission de deuxième lecture, Monsieur le conseiller d'Etat là-dessus. Cet article n'a vraiment pas cet objectif. On souhaiterait donc vraiment cette clarification. Notre groupe a également déposé un amendement à cet article, parce qu'on souhaite, au niveau de la responsabilité individuelle, qu'on ne tourne pas autour du pot. On souhaite que ce soit clair: les propriétaires privés, hors zones à bâtir, sont compétents sur leur propriété. Alors, disons-le clairement, si c'est cela que l'on veut, disons-le.

À l'article 4, mais cette fois à l'alinéa 2, qui concerne les dangers sismiques, on a déposé un amendement supplémentaire après lecture des comptes, car on a vu dans les comptes du DMTE qu'aucune commune n'avait fait de microzonage sismique. On pense que c'est une tâche qui est complexe pour les communes, on estime que c'est une tâche qui pourrait être faite par le canton et donc on dépose un amendement pour que le canton fasse ces microzonages sismiques là où il le juge nécessaire. Le canton de Vaud, par exemple, l'a fait de manière un peu plus grossière sur l'ensemble de son territoire. On pourrait reprendre cette idée ou alors on aimerait que le canton évalue les endroits qu'il juge importants.

On l'avait déjà soulevé en première lecture, avec un amendement sur l'article 12 concernant la délégation de compétences pour les zones exposées à un danger faible ou résiduel: on est en zones à construire. On est conscient aujourd'hui que cela fonctionne très bien, que le Service est pragmatique, mais on se dit: «Quid de l'avenir?» On délègue ces clarifications dans l'ordonnance qui, même, pourrait déléguer ces choses dans des directives qui sont aujourd'hui déjà en place, à l'exception des dangers résiduels qui s'ajouteront. Nous acceptons la mouture de l'article 12; par contre, on demande vraiment, lorsque cette loi stipule les conditions de l'ordonnance, que ces conditions soient mises dans l'ordonnance et qu'elles ne restent pas dans la directive. Au besoin, on utilisera la nouvelle procédure de consultation des ordonnances pour faire une nouvelle fois cette remarque, car on souhaiterait vraiment que ces directives montent au niveau de l'ordonnance.

Concernant les plans d'aménagement des cours d'eau et leur mise à jour, je crois que l'UDC a aussi déposé un amendement, comme l'a dit Monsieur Fauchère. Il est vrai que nous sommes conscients qu'aujourd'hui, le plan d'aménagement du Rhône est régulièrement mis à jour par le Service par secteurs. Le travail est fait, il est bien fait, on souhaite que ça continue vraiment comme ça, mais on souhaite aussi que ce soit ancré dans la loi, que ces plans soient mis à jour périodiquement en fonction de la technique. C'est pourquoi on a déposé cette demande, car la périodicité est quand même importante.

(Interruption de Madame la présidente: Monsieur Bender, vous êtes prié de conclure ...)

...et je conclus! C'était la dernière remarque.

Je remercie encore la commission, le Conseil d'Etat et notre Parlement pour son travail. Nous entrons donc en matière.

Biffiger Paul, Abgeordneter, SVPO

Das vorliegende Gesetz bezweckt, den Schutz von Menschen und erheblichen Sachwerten vor Naturgefahren sicherzustellen, den Unterhalt und den Wasserbau von Fliessgewässern und Seen in einem so weit wie möglich natürlichem Zustand zu erhalten. Das Gesetz dient der Anwendung folgender Bundesgesetze: Bundesgesetz über den Wasserbau, Bundesgesetz über den Wald und Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer.

Die Verwaltung hat festgestellt, dass die vom Grossen Rat in erster Lesung angenommenen Artikel 22 Rodungsbewilligung und 23 Waldabstand strittig sind. Diese Artikel werden als bundesrechtswidrig erachtet, insbesondere im Hinblick auf die Raumplanung und das Waldgesetz. Vor allem zu diskutieren gab Artikel 23 Absatz 2 des kantonalen Waldgesetzes. Das Bundesgesetz über den Wald legt keine Mindestabstände fest. Das kantonale Waldgesetz sieht jedoch vor, dass Bauten und Anlagen am Waldrand einen Mindestabstand von 10 Metern einzuhalten haben. In begründeten Ausnahmen können auch kleinere Abständen bewilligt werden. Die für diese Baubewilligungsverfahren zuständige Behörde kann diese Ausnahmebewilligung nur mit schriftlicher Zustimmung der Dienststelle erteilen. Diese gewählte Endfassung entspricht eigentlich wieder dem Entwurf der Kommission LTU.

Zu diskutieren gab ebenfalls Artikel 48 Absatz 3 des Gesetzes über die Naturgefahren. Der Subventionssatz von 70% für Warnsysteme geht je zur Hälfte zulasten des Bundes und des Kantons. Der Subventionssatz des Bundes ist fix und unabhängig von der kantonalen Subventionierung.

In Artikel 48 ist die Spezialkommission viel weitergegangen als das geltende Recht. Der Kanton unterstützt die Schaffung, die Erhaltung und die Instandstellung der Schutzwälder und ihrer Infrastruktur durch Beiträge von bis zu 98%.

Dieses Gesetz hat eine grosse und weitreichende Bedeutung für unseren Kanton. Der Kanton Wallis ist schweizweit dem grössten Schadenpotenzial in Bezug auf die Naturgefahren ausgesetzt.

Die SVPO ist für Eintreten.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis ist grundsätzlich ebenfalls mit dem Gesetz einverstanden. Vor allem in der ersten Lesung haben wir – eine bürgerliche Koalition eigentlich – mehrere gute Änderungsvorschläge durchgebracht, natürlich auch die Finanzierung 70/30 zugunsten der Gemeinden, wenn man das so sagen kann, 70% zulasten des Kantons. Daran wollen wir sicherlich festhalten. Also das Gesetz vor allem über die Naturgefahren ist für uns gut.

Im Gesetz über den Wald haben wir diese Streitigkeit über den Waldabstand. Und je mehr ich darüber höre und erlebt habe, muss ich langsam sagen, dass ist eine zwar bezeichnende aber fast lächerliche Diskussion. Wir haben das in erster Lesung so angepasst. Die Verwaltung hat ohne Abwarten der ersten Kommissionssitzung bereits ein Gutachten in Auftrag gegeben, stets behauptet, das sei bundesrechtswidrig. Wir möchten dann noch die Kosten dieses Gutachtens kennen. Dann kam dieser Herr Zufferey in die Kommission. Es gab verschiedene Fragen. Und Frau Masserey Anselin, wenn Sie den Kommissionsbericht genau lesen, dann müssen Sie erkennen, dass auch der Herr Professor nach all diesen Diskussionen zum Schluss kam: Ja gut, es kann schon sein, dass auch diese Regelung vom Bund genehmigt wird, weil dieselbe Regelung im Kanton Graubünden 2011 genehmigt wurde. Übrigens nicht vor 20 Jahren, wie fälschlicherweise im Kommissionsbericht steht. 2011 ausdrücklich vom Bund genehmigt.

Ich habe Herrn Dienstchef Maissen aus dem Kanton Graubünden angeschrieben, wie er die Sache sieht. Er sieht sie natürlich 180 Grad anders als unser Dienstchef. Übrigens auch die Definition von Niederwald sah er anders. Ich möchte euch nur aufzeigen, liebe Parlamentarierinnen und Parlamentarier, ich sage es meiner Fraktion immer. Seien Sie kritisch gegenüber unserer Verwaltung. Das ist unser Job. Und ich wünsche mir das für das gesamte Parlament. Seien Sie kritisch gegenüber unserer Verwaltung. Machen Sie selbst Abklärungen, und glauben Sie nicht alles. In diesem Raum wurde mehrfach gesagt, diese Regelung sei bundesrechtswidrig. Zum Schluss kam man: Ja, es sei vielleicht doch nicht so. Das gilt für viele Themen. Das ist das Totschlagargument unserer Verwaltung, etwas sei bundesrechtswidrig. Glauben Sie das nicht als erstes, boren Sie nach und gehen Sie den Sachen nach.

Es ist ein Fakt: Der Schweizer Wald wächst jedes Jahr um rund 4'000 Hektaren. In den Kantonen Wallis, Graubünden und auch Tessin ist es besonders schlimm. Wir leiden geradezu unter Verwaldung und Verbuschung. Man müsste unseren Bauern spezielle Subventionen dafür zahlen, wenn sie solche Flächen, die eben einbuschen und verwalden, wieder frei machen und zu Landwirtschaftsfläche werden lassen. Da haben wir ein grosses Problem. Die weiteren Gefahren, was das mit sich bringt, sind bekannt. Und jetzt war ein Argument des Dienstchefs für einen verminderten Waldabstand in Ausnahmefällen, das Waldsterben sei kein Mythos, das habe er in Tschechien oder irgendwo gesehen. Da frage ich mich schon mit welchen Argumenten wir hier operieren.

Herr Urban Furrer hat seine persönliche Meinung, wie er gesagt hat, bekanntgegeben. Ich hoffe nicht, dass das die Meinung eines Staatsbeamten ist. Die CSPO jedenfalls war in erster Lesung klar für den verminderten Abstand und zwar für eine viel weitergehende Regelung, als die, die wir jetzt neu einbringen werden.

Frau Masserey Anselin hat gesagt, die Regelung sei liberal genug. Von der «Parti libéral-radical» haben wir auch in erster Lesung leider erfahren müssen, dass sie nicht so liberal sind, wir ihr Name sagt. Also ich hoffe, dass sie hier auch noch ein bisschen auf das zurückkommen.

Wie gesagt, bringe ich jetzt auch dann einen Kompromissvorschlag, der sich in der Kommission herauskristallisiert hat, namentlich auch weil der Begriff des Niederwalds eben umstritten war, und zwar dass nur in Bezug auf Strauch- und Buschbestockungen ein verminderter Abstand gelten kann. Dieser Begriff findet sich eben auch nicht in der Richtlinie des Kantons, wo die Ausnahmen geregelt sind. Der Departementsvorsteher Franz Ruppen war da ebenfalls dafür; Sie haben das gesehen im Kommissionsbericht. Ich hoffe, dass Sie wirklich auch dieser Kompromisslösung folgen können. Was

dahintersteht, ist eben auch, dass ich eben auch da kritisch bleibe. Die Verwaltung sagt: «Jaja, wir machen die Ausnahmen, wir haben ein Reglement, vertrauen Sie uns.» Es ist leider so, dass ich hier in diesen Fragen – und das aus praktischer Anschauung – da kein riesiges Vertrauen mehr habe, weil eben diese Richtlinie seit den letzten zehn Jahren ganz anders angewendet wird, viell restriktiver als noch vor zehn Jahren.

Das ist das Thema, und da sollten wir unsere Verantwortung eben hier als Gesetzgeber wahrnehmen und nicht alles der Verwaltung überlassen. Und bei klaren Fällen, eben wie auch Herr Maissen das für den Kanton Graubünden gesagt hat, bei Busch- und Strauchbestockungen kann man den Waldabstand noch etwas unterschreiten. Übrigens ist es auch nicht so, dass wir überall am untersten Ende wären. Es gibt verschiedene Kantone, die auch kleinere Abstände im Gesetz vorsehen – ich glaube zum Beispiel Solothurn – auf sechs Meter, dann zum Teil für kleinere Bauten und so weiter, die dann bei uns im Reglement geregelt sind.

Das war so der hauptsächliche Streitpunkt; das haben Sie gesehen. Wie gesagt, ich hoffe, Sie bleiben kritisch. Ich hoffe auch, dass die bürgerlichen Koalition – wahrscheinlich leider wieder ohne die PLR – hier die Stange halten wird und auch in zweiter Lesung diesen Vorschlag, der jetzt weniger weit geht als in erster Lesung, unterstützen kann.

Ich danke der Kommission, vor allem auch dem Kommissionspräsidenten Grégory Logean, dem Departementsvorsteher Franz Ruppen und seinem Team trotz aller Diskussionen, die immer respektvoll und auch fruchtbar waren, für die gesamte Arbeit.

Ich danke Ihnen.

Teixeira Emilie, députée-suppléante, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance des travaux de la commission de deuxième lecture de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau, et de la loi sur les forêts.

C'est avec satisfaction que nous relevons certains points:

- L'audition de Forêt Valais a permis de clarifier et préciser plusieurs articles.
- Le décret sur le financement de la gestion des forêts est quant à lui pérennisé, puisque désormais ancré dans la loi.
- La commission de deuxième lecture est revenue sur la distance entre forêt et constructions, priorisant le bon sens et la sécurité.
- Elle est également revenue sur la garantie de situation acquise pour les constructions, déjà réglée par la loi sur les constructions.

En revanche, nous regrettons que la discussion n'ait pas été rouverte quant au subventionnement cantonal pour l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection. Le 70%, accepté de justesse par ce plénum en première lecture, représente, je le rappelle, 2 millions de charges supplémentaires pour le canton.

De plus, les notions de revitalisation des cours d'eau restent trop absentes tout au long de la lecture de la loi.

En ce sens, nous déposerons trois amendements. Le premier concernant le subventionnement cantonal de l'entretien des cours d'eau et ouvrages de protection. Nous souhaitons revenir au 60% proposé en première lecture. Nos autres amendements portent sur la notion de revitalisation des cours d'eau.

Il est important que cette loi – à l'abréviation plus longue à prononcer que sa version complète! –, la LcDNACE, puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau permet d'améliorer les procédures et de gagner du temps pour les projets. Elle introduit la notion des responsabilités individuelles qui ôte une épée de Damoclès pesant sur les communes.

Cette loi comble également des lacunes en matière de prévention et d'intervention lors d'événements et unifie les principes de subventions.

Notre groupe souhaite donc qu'elle puisse être acceptée par ce Parlement cette fin de semaine, au terme des débats.

Mais nous ne l'accepterons pas à n'importe quel prix, ou plutôt, devrais-je dire, pas à n'importe quelle distance. Il y a des points sur lesquels, comme en première lecture, nous ne transigerons pas, notamment les questions de distance entre constructions et forêt, et cela inclut buissons, futaies, taillis et autres. Il ne s'agit pas que d'une question juridique, mais d'un aspect sécuritaire. Cela a été relevé par nos collègues précédemment, nous sommes dans la fourchette basse. Le groupe PS/GC accepte évidemment l'entrée en matière.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

Sans eau, pas de faune sauvage, pas de gibier, pas d'êtres vivants.

Sans eau, pas de végétation, pas d'agriculture, pas de nourriture.

En gros, sans eau, pas de vie.

L'eau n'est pas seulement une menace. C'est avant tout une ressource naturelle essentielle. Le projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau semble avoir oublié cette évidence, à force de trop se focaliser sur les risques.

Si la première partie du texte, qui concerne la protection contre les crues, est complète, on ne peut pas en dire autant de la seconde partie concernant les mesures de revitalisation. En effet, cette dernière ne propose aucune nouveauté majeure et toutes les tentatives d'amender le texte de base ont été refusées lors du travail en commission.

La commission de deuxième lecture n'a pas jugé utile de faire intervenir un spécialiste de la biodiversité, estimant que toutes les compétences étaient réunies pour aborder ce point parmi les représentants de l'Etat, qui comptaient quatre juristes, un géologue et un ingénieur forestier.

Mais peut-être bien que cela n'est pas si important, finalement.

Je vous rappelle que nous sommes en train de vivre une extinction sans précédent de la biodiversité à l'échelle de la planète. Les scientifiques parlent d'une sixième extinction de masse des espèces, la précédente étant celle des dinosaures, dont vous avez déjà entendu parler, il y a 65 millions d'années. Le rythme actuel de disparition des espèces animales est de 100 à 1'000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, 28% des 140'000 espèces étudiées étaient considérées comme menacées d'extinction en 2021. Et la Suisse ne fait pas exception. Parmi les causes majeures d'atteinte à la biodiversité, les experts citent souvent la destruction et la fragmentation des milieux naturels.

Alors, que fait notre canton pour lutter contre la disparition programmée de nombreuses espèces, animales ou végétales?

Le Valais a beaucoup de retard en termes de renaturation par rapport aux autres cantons suisses. Sur les 500 projets réalisés durant la période 2011-2019 dans notre pays, seuls deux étaient situés en Valais. Avec une surface correspondant à plus de 12% du territoire national, notre canton devrait plutôt se situer autour de 60 projets, soit 30 fois plus.

D'après les chiffres obtenus de la part du Service des dangers naturels en mars 2022, le canton supervise actuellement 180 projets de protection pure, quinze projets de revitalisation et sept projets mixtes. Ce rapport de un à dix se retrouve également dans les budgets quadriennaux, puisque 130 millions sont dévolus aux mesures de protection contre les crues et seulement 12 millions pour les mesures de revitalisation.

Face à ces constats sans appel, le groupe des Vert.e.s ne peut pas se satisfaire des promesses du Gouvernement par rapport à la revitalisation des cours d'eau et à l'application des principes d'aménagement découlant des bases légales fédérales.

La nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau est l'occasion idéale pour donner un coup de pouce concret et immédiat à la biodiversité. Or, en comparaison des bases légales actuelles, il y a plutôt une régression en matière écologique. Au moment où le canton lance la consultation sur sa nouvelle loi sur le climat, avouez que c'est un peu le comble.

Par souci de pragmatisme, notre groupe proposera quelques amendements qui se focaliseront sur trois objectifs:

- préciser le rôle du canton dans les projets de revitalisation;
- augmenter le nombre de projets de revitalisation pure ou mixte;
- garantir la qualité des aménagements sur les cours d'eau existants.

À nos yeux, ces amendements sont indispensables pour renforcer le projet de loi en matière d'aménagement et d'entretien des cours d'eau. Sans une ouverture du Parlement sur la question de la biodiversité, le groupe des Vert.e.s ne pourra pas soutenir un texte qui rate la moitié de sa cible.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Mon temps n'est, pour une fois, pas limité, en qualité de président de commission, mais rassurez-vous, je tenterai d'être bref et de relever les éléments saillants.

Des remerciements tout d'abord à la quasi-totalité des groupes, qui se montrent extrêmement satisfaits des travaux, et bien évidemment des services, mais aussi et surtout, puisque c'est l'objet aujourd'hui de cette commission de deuxième lecture, de la loi sur les dangers naturels et de la loi sur les forêts. Nous avons, comme cela a été relevé par certains préopinants, souhaité, au niveau de la commission, recevoir un acteur clé, à savoir Forêt Valais, pour tout ce qui concerne la partie forêts, bourgeoisies, entretien de nos forêts de protection, etc. et nous avons ainsi pu bénéficier de ce travail législatif pour intégrer et pérenniser le financement des forêts de protection. Vous vous en souvenez probablement, en novembre 2019, ce Parlement a accepté à une écrasante majorité un postulat urgent qui demandait la création de bases solides et saines pour un financement aux forêts de protection. Eh bien, aujourd'hui, durant cette semaine – je l'espère –, cet élément sera parachevé avec l'inscription dans une loi, et non plus dans un décret, de ces éléments liés au subventionnement des forêts de protection. Cela permettra, on l'espère, de laisser davantage de temps à Monsieur le conseiller d'Etat Franz Ruppen et à ses services pour se concentrer sur leurs autres missions et pour ne pas avoir à discuter, chaque année, à chaque budget, de cet élément qui a été finalement chronique et qui revenait régulièrement. On peut donc se féliciter aussi d'une sérénité retrouvée entre Forêt Valais, le Service et le Département. Ça, c'est en tout cas un fruit concret, les travaux de cette deuxième lecture et les auditions qui ont été menées.

Autre élément aussi, concernant Forêt Valais: vous avez vu des propositions soutenues par le Service concernant notamment la suppression des fonds forestiers de réserve. Quelques chiffres quand même: on parle de 6 millions pour le Haut-Valais, 3 millions pour le Valais central, 9 millions pour le Bas-Valais, soit un total arrondi à 18 millions. Ça, c'était l'état de ces fonds au 31 décembre 2020. Si le Parlement confirme ce que la commission vous propose à l'unanimité, avec l'accord de Forêt Valais et du Département concerné, ces fonds seront à disposition des propriétaires, principalement des bourgeoisies concernées, dès l'année prochaine si la loi entre en vigueur.

On s'est également intéressé – j'en viens hélas maintenant à la loi sur les dangers naturels –, à la problématique concernant les propriétaires d'installations hydroélectriques. Si d'aventure une mesure de police doit être ordonnée et qu'un barrage doive être retenu ou vidangé, etc., qui paie quoi? Qu'est-ce que ça peut coûter? Le projet de loi prévoyait de pouvoir régler ceci par voie conventionnelle. Après avoir entendu là également les acteurs concernés, à savoir l'Association valaisanne des producteurs

d'énergie électrique, la commission a proposé unanimement de transformer le «peut» en «doit». Il est essentiel que la personne ou les autorités qui doivent ordonner une mesure de police sachent ce qu'elles impliquent en termes aussi d'indemnités. Il y a parfois une pesée d'intérêts à faire, donc là, une convention devra obligatoirement être créée à l'issue de cette loi pour régler vraiment cette question et ne pas laisser le «peut», mais vraiment que ça devienne une obligation légale de régler ces aspects importants par voie de convention.

Egalement la question de la réouverture de la discussion sur les dangers naturels, concernant ce fameux taux de subventionnement de 70%. Quelques précisions quand même par rapport à ce qui a été dit. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans la pratique actuelle, le taux de subventionnement pour les ouvrages, chutes de pierres et avalanches est déjà à 70% dans la pratique. Pour d'autres éléments, le taux était plus bas. Il y a eu une proposition de mettre tout à 70%, mais pour être tout à fait exact, en faisant la corrélation avec les redevances hydrauliques, Madame Sylvie Masserey Anselin, évidemment qu'à ces 60%, on pourrait ajouter l'impôt spécial que les communes doivent reverser pour la correction et l'entretien des cours d'eau, ce qui porterait la contribution des communes sur les redevances hydrauliques à près de deux tiers. On se rapproche donc quand même des 70% qui sont proposés en la première lecture par ce plénum et aussi confirmés lors de nos travaux de deuxième lecture.

J'aimerais aussi dire que si l'un des seuls aspects qui semble cristalliser aujourd'hui – il y a quelques amendements, on l'a entendu –, c'est la distance aux forêts, les 10 mètres, eh bien, au regard des enjeux extrêmement importants que soulève cette loi, tant sous l'angle des forêts que sous l'angle des dangers naturels, alors l'exercice est réussi. Je ne veux pas dire que c'est un détail de la loi de parler de 10 mètres, 8 mètres ou 12 mètres, mais il y a des enjeux importants, qui ont été rappelés en termes de sécurité, en termes aussi de droit des constructions, de droit des propriétaires, et la commission analysera bien évidemment avec tout le sérieux qui la caractérise les propositions de compromis – ou non – qui pourront être faites dans le cadre de cette lecture. On y travaillera demain après-midi, mais on voit très bien que finalement, les points cristallisants se limitent à quelques axes et sont minorisés. Cela veut donc dire que le travail de cette loi est très, très important. J'aimerais relever aussi l'important travail des services, notamment celui, nouveau, des dangers naturels, par son nouveau chef de ce Service, Raphaël Mayoraz, qui depuis plusieurs années – trois ou quatre ans – travaille sur cette loi. Il est vrai que, pour avoir discuté avec lui et notamment dans le cadre de nos travaux de commission, sans trop violer de secrets de fonction, il peut parfois y avoir une frustration légitime quand on voit l'important travail qui est fait suivi d'une focalisation au niveau parlementaire sur certains aspects. Mais cela veut dire, c'est ce que la commission lui a rappelé, que son travail est réussi, puisque finalement, on ne parle que lorsqu'il y a des pannes, on n'amène pas une voiture au garagiste s'il n'y a pas de panne. Donc, si certains de ces aspects n'ont pas été évoqués, c'est précisément parce que le travail préparatoire en amont a été bien réalisé et il en est bien évidemment remercié.

J'aimerais remercier également Jean-Christophe Clivaz, le chef du Service des forêts, pour le changement de paradigme que j'ai évoqué tout à l'heure entre la collaboration Département – forêt – Forêt Valais. On sent maintenant une approche constructive entre propriétaires de forêts et son service. Remercier également bien évidemment le Service administratif et juridique, par Monsieur Zumstein, qui sera d'ailleurs bientôt chef du SDT (*n.d.l.r.: Service du développement territorial*) et Madame Rachel Duroux, son adjointe – on verra si ce sera sa successeur ou pas dans la mise au concours du poste qui a été faite, mais ceci évidemment ne nous regarde pas directement – les remercier pour leur collaboration dans ces travaux. Et puis remercier, bien sûr, notre chef de Département à tous, Franz Ruppen, qui a aussi réalisé un travail pragmatique et de dossier dans le cadre de cette loi.

Concernant les éléments de la biodiversité, un mot quand même encore au député Lucien Barras: je crois que la commission n'a surtout pas souhaité introduire de mesures bureaucratiques alourdissant encore la surcharge administrative des communes, des mesures qui ne profiteraient finalement non pas

aux cours d'eau, mais davantage à des bureaux d'études qui seraient, eux, principalement alimentés plutôt que nos cours d'eau. Une vision donc pragmatique, là aussi, en termes de biodiversité de la part de notre commission, mais bien évidemment que nous traiterons ces propositions d'amendement, également demain après-midi, en espérant, bien sûr, un résultat conforme à nos travaux sérieux de deuxième lecture.

Quant à ces remerciements appuyés, il m'en reste encore un, à adresser au Service parlementaire, par Vaïc Perruchoud, qui, pour l'une de ses premières lois d'envergure, a brillé. C'était un réel plaisir d'officier comme président de commission avec le professionnalisme de notre support administratif au niveau du Service parlementaire.

Merci donc à tous les groupes pour votre entrée en matière et à la quasi-totalité des groupes, semble-t-il, pour une quasi-unanimité quant aux objectifs et résultats qui ressortent de nos travaux de deuxième lecture.

Merci.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

La commission de deuxième lecture a siégé durant quatre demi-journées au total, réparties sur trois jours. Dans ce cadre, elle a auditionné Forêt Valais et le professeur Jean-Baptiste Zufferey afin d'éclaircir certains points en lien surtout avec la loi sur les forêts. Les articles 22 et 23 de la loi sur les forêts ont fait l'objet de débats intenses.

La commission a introduit plusieurs amendements sur la forme ainsi que de nombreux amendements de fond. Je n'en citerai que trois:

Premièrement, la distance minimale à la forêt qui est ainsi fixée à 10 mètres, avec un système de dérogation pour des cas exceptionnels dûment justifiés. Par contre, la commission a refusé une proposition portant sur la distance minimale des constructions et installations à la forêt. La commission a refusé d'ancrer une dérogation de 5 mètres des buissons et arbustes ainsi que des dérogations pour les communes et une dérogation pour les modifications de terrain.

Deuxième point: la suppression du fonds de réserve forestier. La commission a constaté des effets indésirables en lien avec ces fonds et a décidé d'abroger cette obligation pour les propriétaires de forêts.

Troisième point: le financement de la gestion des forêts. L'octroi de subventions pourra aller jusqu'à 98% des coûts reconnus. Le Grand Conseil avait accepté ce taux au travers d'un décret qui serait maintenant ancré dans la loi. J'y reviendrai plus tard.

La commission a auditionné Forêt Valais le 22 mars 2022 afin de recueillir la position des propriétaires des forêts sur la gestion, le financement et l'entretien des forêts. Les discussions lors de cette audition ont uniquement porté sur les aspects liés aux forêts et non sur les enjeux liés aux dangers naturels.

Un groupe de travail, à l'époque, a été mandaté par le Service des forêts, de la nature et du paysage à la suite de l'acceptation par le Grand Conseil du postulat urgent 5.0458, «Des bases solides pour le financement des soins aux forêts protectrices valaisannes». Cette analyse a fait l'objet d'un rapport dans lequel plusieurs recommandations sont émises. Avec l'accord de Forêt Valais, le Service a souhaité intégrer les recommandations des experts dans le projet actuel de deuxième lecture.

- la suppression du fonds de réserve forestier;
- la suppression de l'obligation de gestion des propriétaires;
- la pérennisation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels dans le présent projet de loi.

Diese Vorschläge wurden von der zweiten Kommission angenommen.

Insbesondere wurde der per Dekret festgesetzte Beitragssatz von 98% jetzt im Gesetz verankert. Ursprünglich war dieser Satz auf 90% festgelegt worden. Im Dekret, das in der Novembersession 2021

vom Grossen Rat einstimmig verlängert wurde, wurde dieser Beitragssatz dann auf 98% festgelegt. Da die Verlängerungen durch Dekrete beschränkt sind, wurde der neue Beitragssatz von der Kommission auf Vorschlag und in Zustimmung des Departements im Gesetz verankert.

Ein Experte in der Person von Professor Jean-Baptiste Zufferey wurde damit beauftragt, die Änderungsanträge in den Artikeln 22 und 23 des kantonalen Waldgesetzes zu prüfen. Gestützt auf seine Ausführungen wurde Artikel 22 Absatz 1 von der Kommission einstimmig abgeändert. In Bezug auf Artikel 23, die Waldabstände, lagen verschiedene Abänderungsanträge vor. Dabei hat die Kommission den Mindestabstand zum Wald auf zehn Meter festgelegt, wobei in begründeten Ausnahmefällen auch kleinere Abstände bewilligt werden können. Demgegenüber hat es die Kommission abgelehnt, eine Ausnahme von fünf Metern für Sträucher und Gebüsche im Gesetz zu verankern. Hier wurden – wie wir heute gehört haben – verschiedene Abänderungsanträge hinterlegt, und wir werden dann Gelegenheit haben, morgen in der Kommission und am Freitag in der zweiten Lesung hier zu diskutieren.

Si je fais vite le tour...

Madame la Députée Masserey Anselin, vous avez évoqué avec raison les objets de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau, comme d'ailleurs aussi Monsieur le Député Nathan Bender.

Monsieur le député Cyrille Fauchère a bien repris les responsabilités du canton, des communes et des propriétaires. Et là, Monsieur Bender, vous avez évoqué l'article 4, alinéa 1 concernant la responsabilité individuelle. Cet article n'a pas provoqué une discussion lors de la deuxième lecture, sauf des changements purement formels. On va regarder l'amendement que vous avez déposé et en discuter lors de la séance de commission de demain, comme sûrement aussi d'autres amendements – concept cantonal et concepts régionaux – que vous avez déposés.

Herr Grossrat Aron Pfammatter, Sie haben schon mehrmals kritisiert, dass die Verwaltung ihrerseits ein Gutachten in Auftrag gegeben hat vor der Kommissionssitzung. Ich bin der Auffassung, dass wir diese Möglichkeit haben und auch, dass wir das machen müssen, insbesondere da in der ersten Lesung ja gewisse Artikel bestritten waren. Die Kosten werden selbstverständlich von der Dienststelle übernommen. Es stand übrigens der Kommission frei, hier ein eigenes Gutachten in Auftrag zu geben. Die Kommission hat darauf – das wissen Sie – verzichtet.

Dieses Gutachten von Professor Zufferey hat dann doch Zweierlei ergeben. Insbesondere bei Artikel 22 hat Herr Professor Zufferey darauf hingewiesen, dass die Lösung, die damals getroffen wurde, dass die seiner Ansicht nach nicht anwendbar ist. Er hat gesagt, die vorgeschlagene Bestimmung wäre nicht anwendbar. Demgegenüber beim Waldabstand haben wir des Langen darüber debattiert. Da gibt es einen gewissen Handlungsspielraum. Sie haben diesen Kompromissvorschlag von Strauch- und Buschbestockungen hinterlegt. Wir werden den diskutieren. Das Departement ist da offen. Das ist bereits im Kommissionsbericht enthalten. Ich bin da offen, und ich unterstütze diesen Vorschlag. Aber schlussendlich liegt es dann an der Kommission und natürlich am Grossen Rat, darüber zu entscheiden.

Madame la députée Teixeira, on va discuter de ces amendements de nouveau, le subventionnement pour l'entretien des cours d'eau, 60% ou 70%. Comme vous le savez, le Département a toujours été pour 60%, parce que pour le moment, c'est 50%, mais on va discuter de cela dans la commission et certainement aussi en plénum, on va encore une fois vous redonner les arguments du Conseil d'Etat à ce sujet.

Et, pour terminer, Monsieur le Député Lucien Barras, on va prendre connaissance des amendements que vous avez déposés concernant la revitalisation, la biodiversité. Je ne connais pas les détails, on va en discuter demain, tout en sachant que des amendements dans ce sens avaient déjà à plusieurs reprises été rejetés par la commission et le Grand Conseil.

Lors de sa séance de commission de deuxième lecture du 29 mars, la commission a accepté ce projet de loi par 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention. Je me réjouis de ce résultat. Vu le résultat de la première lecture, où cette loi a passé à la raclette, à quelques voix près, on espère qu'on va trouver une bonne solution pour que cette loi, surtout la loi sur les dangers naturels, attendue depuis longtemps, puisse entrer en vigueur pour le 1^{er} janvier. Comme je l'ai déjà dit, on discute de ces amendements demain après-midi lors de la séance de commission. Pour le moment, je remercie l'ensemble des groupes qui sont entrés en matière.

Merci.

La présidente

Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Les amendements seront discutés en commission et la lecture aura lieu vendredi après-midi.

(Suite à la page 317 / Fortsetzung Seite 317)

5. Rapport annuel pour l'année 2021 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais

Jahresbericht 2021 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis

Rapport

Bericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Présidente: Chantal Voeffray Barras

Rapporteure: Maud Theler

Discussion générale:

La présidente

Je passe la parole à Monsieur Anthony Lamon.

Lamon Anthony, député, Le Centre

Au sujet de ce rapport, nous saluons tout d'abord le travail accompli et la volonté de modernisation du Conseil d'Etat en termes de stratégie informatique. Nous souhaitons simplement, pour ne pas rallonger les débats, mettre en exergue trois éléments saillants en lien avec ce sujet.

Premièrement, mentionner que la direction suivie par le Conseil d'Etat est conforme à la planification établie, et ce malgré le recours contre le centre de calcul. Ces sept dernières années ont vu la mise en place d'une véritable gouvernance transversale qui fonctionne et qui a livré les projets attendus dans le respect des délais des budgets votés. Il serait bon que certains services s'inspirent de ce projet transverse pour lutter contre le fonctionnement en silos si souvent décrié.

Deuxièmement, nous insistons sur la nécessité de coordonner de manière efficace la gouvernance informatique et l'administration numérique, le but étant d'atteindre un équilibre cohérent entre ces deux points.

Et troisièmement, puisqu'il faut parler de l'avenir et c'est là le point le plus important que nous souhaitons relever, la stratégie se termine en 2024, soit demain. Il convient donc que le Conseil d'Etat se penche

sur la suite qu'il veut donner à la stratégie cantonale et à l'informatique cantonale. S'agira-t-il d'une nouvelle stratégie, d'un autre dispositif et, le point le plus important surtout, par quel financement, vu qu'il n'est à l'heure actuelle pas prévu?

Ces trois points évoqués, nous remercions l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage, le Conseil d'Etat et la commission IF pour son rapport, et nous vous remercions pour votre attention.

Merci beaucoup.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Ne voulant pas encore une fois faire le rapport du rapport, je me contenterai de revenir sur quelques points qui demandent une attention particulière du point de vue de notre groupe PLR/FDP.

Il est à relever que la structure du rapport est soignée et lisible, les rubriques sont bien compréhensibles, l'état d'avancement tant financier que des projets est détaillé. Même les non-initiés s'y retrouvent. Par contre, il faut bien avouer que le temps passe et que les rapports demeurent les mêmes, puisque celui-ci, qui ne manque pas de complaisance, est peu ou prou le même que celui de l'année dernière. La réactivité pour la mise en place du télétravail lors de la crise ainsi que la consolidation pour permettre aux travailleurs de télétravailler en toute sécurité doit être saluée. Les réalisations sont à hauteur de 75% des prévisions. Le fait d'avoir dépensé le 80% du budget est probablement compréhensible par le frein à certains développements liés à la gestion de la crise sanitaire. Ce qui nous interroge, par contre, c'est que dans le rapport, le fait d'avoir moins dépensé pour l'utilisation d'experts externes est mis en avant. Ne serait-il pas mieux à l'avenir de considérer comme particulièrement utile et formateur de bénéficier d'un autre regard ou le Valais est-il le premier d'entre tous?

Au nom du groupe PLR/FDP, j'aimerais m'attarder plus particulièrement sur quatre points.

Tout d'abord eConstruction: nous apprenons dans le rapport qu'une phase pilote a démarré en janvier 2022. Nous aurions apprécié avoir quelques détails concernant le suivi de cette phase de pilotage, notamment comment seront articulées les évaluations des enquêtes de satisfaction. Pour qu'un projet fonctionne, il faut que toutes les parties soient satisfaites et, comme vous le savez certainement, nous sommes souvent confrontés aux réactions communales. Il est donc important que nous soyons en possession d'arguments.

Concernant CARA: certes, le peuple a décidé de ne pas accepter e-security et le peuple a le dernier mot. Nous ne pouvons pas être satisfaits de la réponse assez superficielle concernant la difficulté à pouvoir obtenir une SwissID pour la majorité des utilisateurs de CARA. S'il est évident que les institutions, hôpitaux, soins parapubliques et cabinets médicaux pourront faire la démarche facilement, il n'en va pas de même pour les utilisateurs finaux que sont les patients. Pouvez-vous un instant imaginer que des patients de 75 ans et plus se déplacent à un guichet SwissID pour une solution dont ils n'ont à leur sens pas vraiment besoin? Le combat va-t-il cesser faute de combattants? Bien sûr, ce projet vise le futur et l'assentiment des actifs actuels. Il ne faut pourtant pas négliger toute la partie accompagnement qui, sinon, va encore faire peser sur les épaules des proches aidants et des soignants.

Le logiciel Aventis: déjà deux stop and go. Peut-on raisonnablement penser qu'un logiciel d'aide sociale va réellement voir le jour?

Enfin, puisque le sujet est quotidien, un mot sur la cybersécurité. Nous tenons à rappeler que les communes, via différents logiciels, ont accès à des données sensibles et qu'il est donc important de les sensibiliser et d'émettre des guidelines concernant les risques encourus afin de les accompagner et de limiter le risque au maximum.

Merci pour votre attention.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO hat diesen Jahresbericht aufmerksam und mit grossem Interesse gelesen. Wir danken für diese sehr ausführliche und übersichtliche Berichterstattung, aber wir fragen uns, ob für uns Grossrätinnen und Grossräte nicht auch ein kürzerer Bericht mit den wichtigsten Infos ausreichen würde. Dies als Vorschlag für die kommenden Jahresberichte.

Die unvorhergesehene Pandemiezeit mit der sehr schnellen Umstellung auf Homeoffice hat gezeigt, wie wichtig eine gute Informatikstrategie des Kantons ist. Es hat geklappt. Der Schulunterricht im Wallis wurde übers Wochenende auf Homeschooling umgeschaltet, die Staatsbeamten mussten zu Hause bleiben und von dort aus arbeiten. Jeder musste anpacken, umstellen und sich mit der Welt der Videokonferenzen und den Teamsitzungen vertraut machen. Innert kurzer Zeit konnten hier massive Fortschritte in der Digitalisierung erreicht werden. Doch nun dürfen wir und auch der Kanton uns nicht auf den Lorbeeren ausruhen, denn die Digitalisierung schreitet mit grossen Schritten und mit einem enormen Tempo weiter.

Wie allen bekannt, beinhaltet die aktuelle Informatikstrategie die Jahre 2015 bis 2024. Und hier stellen wir von der CSPO die Frage: Wie geht es weiter nach 2024? Braucht es eine zweite Phase? Benötigt es eventuell eine Verlängerung oder wird ein neues Projekt gestartet für die folgenden Jahre nach 2024?

Es gilt, ständig auf dem neuesten technischen Stand zu sein und mit verbesserten Programmen arbeiten zu können. Die Kontinuität der bestehenden Informationssysteme muss ständig gefördert werden und das eingeführte E-Government weitergeführt werden. Dies benötigt moderne Geräte und sichere Programme, aber dafür muss auch entsprechend Geld zur Verfügung gestellt werden.

Wir unterstützen die im Bericht aufgeführten IT-Herausforderung, die Sicherheit bei Telearbeit und Videokonferenzen zu gewährleisten und die Virenangriffe abzuwenden, die in der Krise mit der Zunahme von Telearbeit leider vermehrt auftreten.

Wir danken der kantonalen Dienststelle für Informatik für ihre gute Arbeit.

Merci.

Michellod Mathilde, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance avec intérêt du rapport annuel pour l'année 2021 concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais. Avec environ 75% des objectifs atteints ainsi que les dépenses 2021 incluant les projets 2022 conformes aux attentes, la situation semble en accord avec la planification budgétaire et du calendrier.

Nous constatons que l'Etat doit relever les mêmes défis qu'une entreprise privée et aimerions revenir sur trois axes qui nous semblent prioritaires.

Tout d'abord, la poursuite de l'implémentation du modèle de sécurité informatique Confiance Zéro qui induit qu'aucune personne, qu'aucun terminal à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau de l'Etat ne doit avoir accès à des systèmes ou services informatiques tant qu'il n'est pas authentifié et vérifié en permanence.

Ensuite, la poursuite de la mise en place dans tous les services de la gestion électronique des documents avec une gestion des flux et signature numérique par échelle de validation, afin d'exécuter les processus plus rapidement, de bénéficier d'une meilleure vision et d'une plus grande transparence. Enfin, trouver ou garder le savoir-faire en matière de programmation des passerelles pilotables entre les différents outils informatiques des parties prenantes afin de garantir l'interopérabilité des systèmes. Nous remercions les représentants du comité de pilotage, le chef du Service de l'informatique et tous les collaborateurs du SCI pour leur engagement et nous les encourageons à poursuivre la transformation et la modernisation des infrastructures informatiques de l'Etat du Valais.

Je vous remercie pour votre attention.

Florey Gilles, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und stellt fest, dass die IT-Strategie des Kantons Wallis auf Kurs ist. Die geplanten Massnahmen wurden in der Mehrheit umgesetzt. Hier sicher ein grosses Lob an das ganze Team und an die Verantwortlichen.

Als besonders positiv hervorzuheben, ist die Rekrutierung des Personals. Der Arbeitsmarkt ist trocken, und darum ist es nicht selbstverständlich, die nötigen Fachkräfte zu finden und zu behalten. Das spricht zwar etwas dem entgegen, was wir heute Morgen diskutiert haben in der Rechnung, was das Personal betrifft. Wenn wir hier aber weiterhin erfolgreich bleiben wollen, sind diese Ressourcen dringend notwendig.

Was die Investitionssumme angeht, sind wir erneut unter dem budgetierten Betrag. Hier gilt es, weiterhin die nötigen Massnahmen konsequent umzusetzen, damit wir weiterhin auf Kurs bleiben. Uns bleiben etwa noch zweieinhalb Jahre, um die Ziele der Strategie zu erreichen. Insgesamt wurden 60 Millionen investiert. Für die restlichen zweieinhalb Jahre bleiben noch 30 Millionen.

Es ist auch erfreulich, dass der Verband CARA das elektronische Patientendossier für die Bevölkerung geöffnet hat. Dies ist ein konkreter Mehrwert für die Bevölkerung. Es gibt noch Verbesserungspotenzial, vor allem was den Zugriff auf die Plattform betrifft. Der ist nicht so benutzerfreundlich, wie wir das gerne hätten. Zusätzliche Kommunikation und Schulung wären hier sicher von Vorteil.

Ähnliche Hürden sind bei der Anwendung eConstruction vorhanden. Der Zugang auf die Plattform und ihre Nutzung mit einer elektronischen Unterschrift erachtet sich komplizierter als vorgenommen. Vor allem in diesem Bereich erhoffen wir von der Digitalisierung ein Gewinn an Effizienz für Bürger, Unternehmen und Gemeinden.

Die Cybersicherheit bleibt weiterhin ein wichtiges Thema. Die IT-Funktion unterstützt die Gemeinden, die ihre Cybersicherheit verbessern wollen, insbesondere durch Sensibilisierung. Hier sind wir der Meinung, dass der Kanton die Gemeinden mehr unterstützen kann.

Wir möchten hier allen Beteiligten für den grossen Einsatz danken, und Ihnen danke ich für Ihre Aufmerksamkeit.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Le groupe UDC remercie le Conseil d'Etat et le Service cantonal de l'informatique pour la stratégie présentée.

Nous sommes tout à fait satisfaits de ce qui est présenté ainsi que de l'avancement des différents projets et chantiers.

Pour l'avenir, nous sommes, comme d'autres, à la recherche de perspectives. La lecture de la stratégie nous montre, et c'est réjouissant, que la modernisation de la fonction informatique a eu un effet d'appel d'air sur de nouveaux besoins. En plus de nécessiter une vigilance accrue pour éviter que des systèmes trop hétéroclites ne créent un parc d'applications difficile à maintenir, il faudra être vigilant sur la manière dont ces besoins seront adressés; pour le moment, par l'utilisation du crédit d'engagement, mais ensuite? Avons-nous une vision et des mesures pour éviter aussi une trop forte croissance des dépenses opérationnelles?

Sur certains projets, qui ne sont que des cas particuliers, mais que je profite d'évoquer ici, nous nous inquiétons des risques sur la réalisation, comme pour le projet CARA, qui paraît buter sur des considérations en lien avec la gestion électronique de l'identité. Avons-nous songé à utiliser le même système que certaines banques, avec une authentification visuelle à distance par visioconférence? Avec les contraintes liées au Covid, de tels systèmes se sont popularisés. S'ils sont peut-être encore dans une zone grise, ils sont utilisés par certaines banques avec succès et évitent un déplacement physique.

Sur le projet eConstruction, notre groupe a reçu plusieurs retours sur des questions d'ergonomie d'utilisation. Il faut aussi penser à ne pas faire des systèmes trop rigides en se rappelant que le

système informatique, tout comme l'Etat, sont au service des utilisateurs et non l'inverse. Pour les systèmes qui touchent des utilisateurs finaux qui ne font pas partie de l'administration, si ce n'est pas déjà fait, il peut être utile d'avoir des groupes d'utilisateurs finaux qui peuvent fournir un feedback avant que les nouveaux systèmes soient déployés.

Finalement, si le risque sécuritaire a tendance à faire la une de la presse, tant les attaques visant les communes et les entreprises se multiplient, c'est qu'il augmente, dans une tendance qui va croissante. Personne n'est à l'abri. Nous demandons à l'Etat de renforcer les prérogatives de la sécurité informatique. En effet, nous avons pu constater par la pratique que l'accès à certaines applications étatiques, contenant pourtant des données personnelles et sensibles, ne respecte pas toujours les bonnes pratiques en matière de sécurité. Il est certain, et c'est mentionné dans les documents que nous avons reçus, que la sensibilisation doit se renforcer, les mesures d'hygiène numérique aussi, mais ces efforts pourraient être réduits à néant si les applications mises à disposition, pourtant toutes récentes, souffrent de lacunes.

Merci et bravo au Service cantonal de l'informatique pour les travaux entrepris jusqu'à maintenant. Et merci au Conseil d'Etat de prendre en compte nos remarques.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

Notre groupe a pris connaissance avec attention du rapport qui nous occupe et nous aimerions commencer par remercier les collaborateurs du Service cantonal de l'informatique pour son travail durant cette année. Entre la mise en place du dossier électronique du patient, le soutien au télétravail ordinaire et la réponse aux demandes métiers toujours plus nombreuses, le Service a su achever un travail conséquent. Les dépenses sont maîtrisées avec des montants prévus non utilisés à ce jour. Le calendrier semble également avoir été respecté.

Nous remarquons toutefois que le nouveau programme informatique concernant l'action sociale a été retardé sous peine de voir un nouveau programme informatique obsolète dès sa mise en place. Le fournisseur a dû être changé.

D'une part, ce développement doit être une priorité pour le Service, puisque le programme actuel n'est plus du tout adapté à la réalité et rend compliqué le travail au quotidien. D'autre part, et plus largement, nous nous demandons quelle est la stratégie mise en place afin de maintenir les programmes en vigueur et leur support. En effet, les programmes informatiques se développent à une vitesse folle et leur obsolescence oblige des changements réguliers. Avec l'exemple du programme informatique concernant l'action sociale, nous voyons que le support a de la peine à être pérenne et que la transition entre deux programmes sur un même sujet ne se fait pas sans peine. En d'autres termes, quelle est la stratégie mise en place en matière de maintien et de décommissionnement des programmes?

De plus, quel soutien reçoivent les utilisateurs dans cette transition? La question se pose également en vue de la phase finale de cette stratégie, comme l'ont déjà dit mes préopinants. Le nouveau Service de l'administration numérique demandera également des supports informatiques conséquents. Nous aimerions donc savoir si la continuité de cette stratégie a déjà été réfléchie.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

Voeffray Barras Chantal, députée, Le Centre, présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

Je constate que les différents groupes ont étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce rapport annuel de la Stratégie informatique de l'Etat du Valais.

Cet important projet devisé à près de 90 millions sur dix ans a atteint actuellement la phase de maturité nécessaire pour supporter concrètement la transformation des métiers et la mise en place de la cyberadministration.

En 2021, l'important travail réalisé par le SCI a permis de mettre en place le télétravail pour environ 1'000 collaborateurs de l'Etat du Valais, tout en garantissant un haut degré de sécurité. Rappelons que la sensibilisation des utilisateurs reste un des facteurs clés garantissant cette sécurité.

La sécurité de l'information étant une fonction à part entière, le poste d'ingénieur sécurité a été pérennisé en 2021.

Relevons que dans le rapport, on note que les objectifs annuels ont été atteints à 75%. Compte tenu de la complexité de ce projet, ce taux reste malgré tout un bon résultat. Un retard dans la mise en œuvre de la transversalité de la fonction des achats explique en partie cette situation.

Le budget prévu pour 2021 a été utilisé à hauteur de 65%, soit un montant de 8,2 millions sur les 12,6 millions budgétisés. Le report de certains engagements liés à des projets métiers et le recours moins important que prévu à des consultants externes pour le travail de migration expliquent en partie cette différence. Néanmoins, l'ensemble du crédit devrait être utilisé à bon escient d'ici la fin du projet en 2024.

Au niveau des ressources humaines, les deux EPT engagés en 2021 portent leur nombre à 34,5 EPT sur les 36 EPT prévus dans le projet adopté par le Grand Conseil en 2014.

Il faut relever que les projets liés à l'administration numérique nécessitent une importante communication ainsi que l'adaptation de bases légales. En effet, les projets métiers concernent de nombreuses entités (administrations cantonale, communales, ainsi que les citoyens).

Un groupe de travail élabore actuellement une loi sur la cyberadministration qui devrait être mise prochainement en consultation.

Pour terminer, relevons diverses réalisations effectuées en 2021: l'entrée en force des ordonnances de la LBDR, la refonte des indicateurs d'appréciation des prestations, l'adaptation des directives du télétravail ordinaire, l'ouverture du dossier électronique du patient, la migration SAP ainsi que la création d'un nouveau Service de l'administration numérique en mai 2021.

L'année 2022 se focalisera quant à elle sur les dernières étapes prévues de la stratégie informatique, à savoir l'appui à l'administration numérique, le soutien aux projets métiers ainsi que la continuation de l'évolution des métiers.

Nous tenons à remercier les différents comités de pilotage, les groupes de travail, le Conseil d'Etat, ainsi que tous les collaborateurs du SCI pour leur important investissement sur ce projet.

Merci pour votre écoute.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Dans le domaine de la stratégie informatique, le sixième rapport d'avancement démontre que l'année 2021 a été marquée par plusieurs avancées significatives, certaines ayant été relevées par vous. Comme chaque année, ce rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie est très détaillé et je partage l'avis de Monsieur Bumann comme quoi il est très long, mais on a quand même essayé de «vulgariser» ce rapport pour qu'il devienne un peu plus compréhensible, comme cela était souhaité par le Parlement. Je me limiterai donc à évoquer quelques points importants: tout d'abord, comme cela a aussi été salué par Madame Tristan, la gestion de la pandémie de Covid-19 a nécessité aussi en 2021 des ressources particulières, dédiées non seulement à l'introduction du télétravail extraordinaire, mais aussi au télé-

travail ordinaire, qui a connu une avancée majeure suite à la pandémie. De nouvelles directives ont été adoptées par le Conseil d'Etat, qui encadrent la pratique, et le nombre de télétravailleurs de l'administration cantonale a très fortement augmenté, en comparaison avec la situation d'avant la pandémie. Fin 2021, près d'un millier d'employés d'Etat ont partiellement travaillé à distance, soit à peu près 27%, ce qui est plus que ce qu'on avait prévu dans notre planification.

Comme demandé par ce Parlement, l'interopérabilité et aussi la collaboration intercantonale citées par Madame Michellod se sont identifiées au travers, par exemple, de l'adhésion et de l'intégration à la centrale d'autorisation en matière d'autorisations de construire, la CAMAC.

De plus, la plate-forme intercantonale CARA de santé numérique – qui s'appelait, je crois, auparavant, Infomed – a passé sa certification. L'ouverture du dossier patient s'est concrétisée en juin 2021; fin 2021, une phase de lancement a commencé qui va durer plusieurs mois. Il y a eu des questions de Madame Tristan et de Monsieur Desmeules concernant ce programme CARA. Il est vrai que l'on a constaté une certaine problématique pour les personnes âgées, parce que les personnes doivent se rendre au guichet. On a quatre guichets en place en Valais pour s'identifier, mais c'est un peu la problématique de ces données très sensibles pour lesquelles il faut aussi avoir de la sécurité. Alors on a eu beaucoup de discussions à ce sujet avec les médecins et avec les hôpitaux, qui vont aider les patients à remplir ces formulaires, ces documents. Une simplification de cette procédure d'identification est en cours, mais, comme je l'ai dit, la priorité pour nous, c'est quand même la sécurité. Je crois qu'il faut une identité forte et qui soit aussi sûre.

Der Bau des zweiten Rechenzentrums in Siders am Standort der zukünftigen Einsatzzentrale hat begonnen. Dieses Rechenzentrum ist sehr wichtig für die Sicherheit und die Kontinuität des Staates. Die Inbetriebnahme ist für 2024 geplant.

Nach mehrjähriger Arbeit konnte die Migration der SAP-Plattform in ihrer aktuellen Version nun abgeschlossen werden. Diese neue Plattform ist intuitiver und bietet eine solide Grundlage für zukünftige Entwicklungen. Darüber hinaus wurde auch das Sicherheitsniveau weiter verbessert. Das ist eine tägliche Arbeit. Comme cela a été relevé par Monsieur Desmeules et Madame Michellod, il faut chaque jour penser à la sécurité de tous ces programmes. On a aussi plein d'expériences négatives, malheureusement, dans d'autres cantons.

Diese SAP-Plattform verwaltet unter anderem sehr sensible Daten zu Steuern, zu personellen Ressourcen, zu wichtigen Dienstleistungen für die Bürger und trotz dieser Risiken konnte diese heikle Baustelle erfolgreich und eigentlich ohne Störungen für die Nutzer abgeschlossen werden.

Die Arbeiten an der Einführung einer gemeinsamen Referenzdatenbank für die gesamte Verwaltung wurde fortgesetzt. Es ist sehr wichtig, dass wir Daten – wie wir es auch im Statistikgesetz vorgesehen haben – möglichst nur einmal erfassen und dass sie dann von verschiedenen Dienststellen auch brauchbar sind. Ich glaube, das ist auch im Interesse der Bürgerinnen und Bürger. Die ersten drei Verordnungen traten nun in Kraft und ein Kompetenzzentrum für diese Referenzdatenbanken wurde gegründet. Das ist eben jetzt diese wichtige Grundlage, damit wir jetzt eben auch die digitale Verwaltung umsetzen können, die eben auch Zugriff gewährleisten soll für die Bürgerinnen und Bürger und für die Unternehmen auf diese verschiedenen zugänglichen Daten.

Sur le plan technique, le message met en évidence quelques réalisations importantes, telles que la plateforme de développement, dans le but de faciliter la digitalisation de tout le processus et aussi de raccourcir et de faciliter le processus des métiers, comme cela a été soulevé par Madame Michellod, ainsi qu'une plateforme collaborative qui permet des échanges plus efficaces entre les parties prenantes des projets.

Dans le domaine de l'agriculture, on peut citer le versement des paiements directs qui sont désormais calculés sur la base de données géoréférencées et non plus selon les valeurs numériques.

Un outil de gestion des requêtes administratives pour l'ensemble du corps de police a été mis en œuvre.

Finalement, j'aimerais mentionner, ça a aussi été soulevé par vous, le lancement de ces projets métiers clés, par exemple eDemenagement. Grâce à cette stratégie informatique et grâce, surtout, à cette stratégie numérique qui va arriver maintenant, grâce au nouveau service, on a pu entamer maintenant ce projet eDemenagement. Nous sommes le dernier canton en Suisse à le faire. Nous avons trois communes pilotes. Le projet dont on discute beaucoup aussi, c'est le projet eConstruction: cinq communes pilotes gèrent leurs demandes d'autorisations de construire depuis fin janvier 2022 au travers cette plateforme eConstruction, qui est dans le Département de Monsieur Franz Ruppen. On va évidemment évaluer l'ensemble des expériences que l'on fait avec les communes, également avec des spécialistes externes pour encore développer et adapter ce projet, avant que toutes les communes puissent faire partie de ce programme eConstruction. Je pense – je ne veux pas anticiper, Monsieur Ruppen, mais je pense que dans deux ans, à peu près toutes les communes valaisannes pourront profiter, surtout les citoyens et citoyennes, de ce projet.

Vous avez parlé, Messieurs Lamon, Bumann, Desmeules, ainsi que Madame Dupuis, de l'avenir de la Stratégie 2021 et de son financement. Alors il est clair qu'on est à la recherche, comme Monsieur Desmeules l'a dit, de perspectives et d'une vision. Cela ne sera pas terminé. L'évolution de l'IT, de l'informatique, de la numérisation, ça continue, ça continue. Il faut être content quand on n'a pas de retard. On va de toute façon venir vers vous pour une deuxième phase de la Stratégie. Pour le moment, on est en train d'élaborer ces stratégies et je pense qu'on pourra vous soumettre l'année prochaine un nouveau projet.

On a aussi parlé de l'administration numérique. Après avoir consolidé dans un premier temps le fonctionnement de la fonction informatique – à savoir ce rattrapage dont on a toujours parlé –, la stratégie a permis à l'Etat d'initier aussi la mise en œuvre de cette modernisation et de se projeter maintenant de manière résolue vers la digitalisation, notamment aussi avec la constitution de ce Service de l'administration numérique, qui aura la tâche de mettre en œuvre, avec les communes et les institutions paraétatiques, cette stratégie des prestations numériques. Je crois que le but est clair: dans ces stratégies, le Conseil d'Etat veut que prioritairement les citoyennes, les citoyens et les entreprises choisissent les prestations en ligne et non plus sur papier. Donc la fonction informatique continue d'accompagner la création d'une gouvernance complète à l'administration numérique. L'informatique, l'administration numérique, la digitalisation sont des thématiques prioritaires, dont la nécessité a été démontrée et s'est accentuée ces dernières années, notamment aussi dans la phase de la pandémie. Dans les années à venir, la population et l'économie pourront bénéficier de plus en plus de prestations en ligne. Donc tous les services de l'administration cantonale doivent non seulement saisir cette pandémie, mais aussi cette nouvelle stratégie numérique: c'est une opportunité qu'il faut saisir pour repenser sa manière de fonctionner, je crois que c'est très important.

Alors, en parlant de la création de ces nouveaux services, pourquoi un nouveau service? Parce que la cyberadministration, ce n'est pas de l'informatique. La cyberadministration, c'est peut-être 80% – je dirai 80%, oui – de changements de processus dans les services et seulement 20% d'informatique, de technologies informatiques, pour aider à mettre en place ces nouveaux processus. En collaboration avec les communes, l'ambition du Conseil d'Etat est une ambition forte dans ces stratégies. Comme je l'ai dit avant, choisir en priorité les prestations en ligne et avoir maintenant aussi les structures nécessaires. C'est une question de périmètre, finalement. Le Service de l'informatique se focalise sur les aspects technologiques et sur les briques pour la constitution des systèmes d'information, alors que l'administration numérique se focalise de manière plus large sur l'interaction avec les communes et les liens avec les partenaires externes, ainsi que sur les changements de tous ces processus métiers dans nos services. Toutefois, la collaboration entre les deux services fonctionne très, très bien. Ça, c'est important. Pour le Conseil d'Etat, il était donc aussi important de créer ce service, comme cela a aussi d'ailleurs été fait dans d'autres cantons, pour donner un signal fort à la population, aux entreprises valaisannes, mais aussi aux communes, afin de faciliter rapidement les prestations en ligne.

En ce qui concerne les dépenses, vous le savez, on n'a pas dépensé tout le budget prévu. La pandémie est l'une des raisons, mais à cela s'ajoute, comme mentionné également dans le rapport, la montée en puissance des équipes internes. Alors voilà, ce n'est pas qu'on n'a pas du tout voulu faire appel, comme Madame Tristan l'a soulevé, aux experts externes, on a toujours des experts externes, mais si on a pour certaines choses les compétences de le faire nous-mêmes, c'est moins cher. Mais on est toujours entourés, encore aujourd'hui, d'experts externes, pour avoir ce regard externe, comme vous l'avez soulevé. Je peux toutefois vous assurer qu'à la fin de l'année 2024, à la fin du programme de la Stratégie, le crédit d'engagement de 89 millions, approuvé par le Grand Conseil, aura été utilisé dans son entier – en tout cas, selon nos projections actuelles.

J'ai parlé de la Stratégie dès 2024, j'ai parlé d'eConstruction aussi, peut-être encore un mot sur Aventis, un point soulevé par Madame Tristan. C'est vrai, on n'a pas de retard, on est totalement dans la planification, mais pourquoi est-ce uniquement en 2023 que l'on va réaliser cela? C'est parce qu'on a renoncé à ce logiciel KiSS, qui a finalement été abandonné. Comme on ne voulait pas avoir un logiciel qu'on allait abandonner, alors on a attendu le nouveau, Aventis, qui sera installé en 2023.

Monsieur Florey a parlé du personnel. Ja, es trifft zu, wir haben immer mehr Probleme, IT-Spezialisten zu finden. Bei manchen Ausschreibungen müssen wir diese drei- bis viermal tätigen. Wir haben nicht einmal Projektchefs gefunden für die Digitalisierung, wo wir zweimal ausgeschrieben haben. Es ist also sehr wichtig, diese Leute zu haben, aber es ist auch schwierig, diese Leute zu bekommen. Und die Bedürfnisse sind immer grösser. Ich kann Ihnen nur sagen, die Dienststelle für Informatik hat für nächstes Jahr nur für den ganzen Bereich Sicherheit mehrere Stellen beantragt, die ich – das kann ich Ihnen jetzt schon sagen – gar nicht geben kann, weil ich sie nicht habe, obwohl wir im Budget 2023, wie vorhin angekündigt, viele Stellen beantragen werden. Ich kann dort höchstens eine bis zwei Stellen geben, aber sicher nicht diese acht bis zehn Stellen, die wir eigentlich nötig hätten.

Madame Dupuis a encore parlé du programme, alors je peux vous confirmer que la mise à jour des programmes est discutée avec les utilisateurs, y compris pour le remplacement des nouveaux nouveaux produits.

Voilà, j'aimerais terminer avec des remerciements à l'adresse de la commission thématique, du CoPil, de la délégation permanente du Conseil d'Etat, mais surtout à l'adresse de toutes les collaboratrices et collaborateurs du Service informatique et des services métiers pour le travail effectué. C'est un grand défi, cette modernisation, avec celui de la digitalisation, et je crois qu'ils ont beaucoup de mérite dans ce travail.

Merci beaucoup.

La présidente

Nous avons terminé l'ordre du jour de cette matinée.

Je vous remercie pour votre travail. Nous nous retrouverons cet après-midi à 14 heures 15 pour la suite de nos travaux. Bon appétit.

La séance est levée à 12:43.

Séance du mardi après-midi 7 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 14 heures

Ordre du jour:	Pages
1. Compte 2021: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) Rechnung 2021: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)	63
Traitement: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) Behandlung: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)	
2. Postulat Patricia Meylan, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre et Edouard Rey, Le Centre: Construction d'un «deuxième Pramont» pour l'exécution des mesures pénales 2021.09.351 Postulat Patricia Meylan, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre und Edouard Rey, Le Centre: Errichtung eines «zweiten Pramont» für den Vollzug von Strafmassnahmen 2021.09.351	75
Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)	
3. Postulat PLR/FDP, par Damien Revaz: Pour une participation à la phase d'essai du vote électronique 2021.12.486 Postulat PLR/FDP, durch Damien Revaz: Teilnahme am E-Voting-Versuchsbetrieb 2021.12.486	75
4. Motion PLR/FDP, par Damien Revaz: Surveillance des avocats en procédure administrative 2021.12.487 Motion PLR/FDP, durch Damien Revaz: Aufsicht über die Anwältinnen und Anwälte im Verwaltungsverfahren 2021.12.487	77
5. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Patrick Amoos, CSPO: Contrôle du trafic poids lourds au col du Simplon 2021.12.496 Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Patrick Amoos, CSPO: Kontrollen des Schwerverkehrs am Simplonpass 2021.12.496	78
6. Postulat CVPO, par Gilles Florey et Aurel Schmid: Cybercriminalité dans les communes 2021.12.501 Postulat CVPO, durch Gilles Florey und Aurel Schmid: Cyberkriminalität bei den Gemeinden 2021.12.501	79
7. Postulat Fabien Schafeitel, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Jérôme Desmeules, UDC et Sarah Constantin, PS/GC: Entraves administratives et fonctionnelles à l'exercice du droit de vote 2021.12.556 Postulat Fabien Schafeitel, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Jérôme Desmeules, UDC und Sarah Constantin, PS/GC: Administrative und praktische Hürden für die Ausübung des Stimm- und Wahlrechts 2021.12.556	81

8. Postulat Pauline Crettol, PS/GC, Yasmine Imboden-Balet, PLR/FDP et Edouard Rey, Le Centre: Pour un renforcement de la lutte contre le racisme en Valais 2021.12.561 Postulat Pauline Crettol, PS/GC, Yasmine Imboden-Balet, PLR/FDP und Edouard Rey, Le Centre: Verstärkung der Rassismusbekämpfung im Wallis 2021.12.561	83
9. Rapport de la commission de justice sur la validation des groupes politiques Bericht der Justizkommission über die Validierung der Fraktionen	86
10. Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2021 Berichte der Gerichte für das Jahr 2021	86
11. Rapport du Ministère public pour l'année 2021 Bericht der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2021	86
12. Rapport du Conseil de la magistrature pour l'année 2021 Bericht des Justizrates für das Jahr 2021	86
13. Rapport d'activité 2021 de la Commission cantonale de protection des données et de transparence Tätigkeitsbericht 2021 der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission	98

La présidente

En préambule, je vous rappelle, selon l'article 77 du règlement du Grand Conseil, que les affiches publicitaires sont interdites au sein du Parlement, sauf autorisation de la présidente.

Merci.

1. Compte 2021: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Rechnung 2021: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Discussion générale:

La présidente

Je passe la parole à Madame Myriam Roduit.

Roduit Myriam, députée, Le Centre

Le groupe du Centre a pris connaissance des comptes du DSIS et est satisfait dans l'ensemble du bilan final. Les services de ce Département ont respecté le budget établi. Si le compte est bon, vous me permettez quelques questions et observations.

Concernant le Service de la Police cantonale, nous lisons que la Confédération souhaite céder l'Académie de police de Savatan au canton. Des discussions sont vraisemblablement encore en cours. Qu'en est-il à ce jour? Des employés n'étaient pas avertis de cette situation en début d'année. Le sont-ils maintenant? Quelle est la vision du canton au sujet de notre Académie de police?

Notre groupe est aussi très inquiet du nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. Les enquêtes liées à ces infractions qui sont en constante augmentation nous démontrent un durcissement de la criminalité. Avez-vous trouvé une solution pour résoudre ce problème?

Au sujet de l'introduction des billets nominatifs lors des matchs de foot du FC Sion, nous avons relevé que les discussions se poursuivaient au niveau national pour l'introduction de ceux-ci. A ce jour, où en sont les discussions?

Question sécurité civile et militaire: Le rapport relève que Monsieur Favre souhaiterait soumettre la nouvelle loi cantonale sur la protection civile au Grand Conseil fin 2022. Pouvez-vous nous assurer que la loi nous sera néanmoins présentée dans les délais énoncés et pouvons-nous parler de l'importance de cette loi?

Au niveau du Service de l'application des peines et mesures. À Pramont, nous relevons le taux de rotation du personnel. Cet état de fait réside du fait que l'encadrement des mineurs demeure une profession difficile. Qu'en est-il des conditions de travail du personnel? Pour Crêtelongue, les travaux d'agrandissement de la prison seront terminés pour juin 2023. Combien de personnes devront être engagées? Est-ce déjà planifié?

Une question concernant le Service des affaires intérieures et communales. La loi cantonale sur les droits politiques a été reportée, pourquoi? De quoi parle cette réforme?

Concernant le Service des affaires juridiques de la sécurité et de la justice, le Parlement a accepté en décembre 2020 la cantonalisation des APEA. Quand celle-ci sera-t-elle effectivement mise en œuvre?

À propos du Service de la circulation routière et de la navigation, la séance sur les comptes du DSIS s'est déroulée dans le nouveau bâtiment du Service de la circulation routière. Quelle belle réussite! Je remercie Monsieur Abgottspon pour son agréable accueil et son professionnalisme.

Je terminerai par les services du registre foncier et de la géomatique. Nous relevons un retard récurrent pour RF 2020 et eRF Valais.

Au sujet du SIT, nous aimerions savoir pourquoi certaines communes publient l'identité des propriétaires des parcelles et d'autres pas. Les données publiées sur le SIT sont des données cadastrales et je ne veux pas interférer dans l'autonomie des communes, mais si je me réfère à l'article 970 du Code

civil et aux articles 26 et suivants de l'ORF, l'ordonnance fédérale sur le registre foncier, il est stipulé que la désignation de l'immeuble et son descriptif, le nom et l'identité du propriétaire devraient être accessibles sans justifier d'un intérêt particulier. Ne faudrait-il pas que le registre foncier uniformise et rende visibles, ou pas, ces données afin qu'il n'y ait plus de disparité dans les SIT communaux?

Voilà, j'en ai terminé avec les comptes du DSIS.

Monsieur le conseiller d'Etat, les résultats des comptes de votre département sont équilibrés et respectent le budget. Soyez remercié pour votre travail et pour les réponses que vous nous transmettez à toutes nos interrogations. Nos remerciements vont aussi à tous les chefs de service pour leur disponibilité et leurs explications claires et précises lors des séances de commission, ainsi qu'à tous les collaborateurs pour leur travail et leur engagement.

Je vous remercie de votre écoute.

Theler Maud, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a étudié avec attention les comptes et indicateurs du DSIS et souhaite vous faire part de quelques observations.

Les travaux du département ont encore été impactés par la crise Covid: contrôle du respect des normes Covid, encadrement des manifestations, diminution de coûts au niveau de la protection civile et au niveau du Service des sports en sont quelques exemples. Nous nous réjouissons de retrouver une certaine normalité durant l'année 2022.

Voici maintenant ce que nous révèlent certains indicateurs: la construction de la nouvelle centrale de la Police cantonale et des secours a pris du retard, car un recours a été déposé – recours rejeté fin 2021. Les travaux vont débuter en 2022. La construction du nouveau centre de la FMC a par contre été réalisé. Il y a eu des engagements au niveau de la Police cantonale, mais ceux-ci sont encore insuffisants pour respecter le ratio d'un policier pour 650 habitants, comme l'exige la loi sur la police cantonale.

Le taux d'infractions commises par des mineurs est stable par rapport aux années précédentes, ce qui démontre l'efficacité des mesures de prévention. Cependant, nous encourageons le Département et l'ensemble des départements à continuer leurs efforts afin que notre jeunesse trouve sa place dans la société. Une bonne intégration de nos jeunes limitera les infractions commises par les mineurs.

En légère augmentation par rapport à 2020, la cybercriminalité doit être une des priorités du Département. Le nombre de dossiers que doit traiter le Département en matière de LAVI est en augmentation par rapport à 2020. Est-ce parce qu'il y a une augmentation des infractions ou parce que davantage d'infractions nécessitent des décisions pour tort moral? Toujours est-il que cette augmentation préoccupe notre groupe et nous remercions les départements concernés de continuer leurs efforts pour que ce chiffre soit à l'avenir en diminution, car ce chiffre représente des humains en souffrance.

Concernant les prisons, dans le cadre de la vision 2023 (*n.d.l.r.*: «*Vision 2030*»), la construction du bâtiment pour le travail externe et la semi-détention est en cours et un bâtiment également pour la détention administrative. De manière générale, nous saluons cette vision carcérale 2023 qui, nous l'espérons, améliorera les conditions de détention et l'aide à la réinsertion.

Dans les comptes 2021, il est indiqué que des engagements ont été faits et nous imaginons que cette extension entraînera encore d'autres engagements. Nous souhaitons avoir suffisamment de personnel pour éviter les épuisements et améliorer les conditions de détention et nous espérons également que le profil de ces engagements sera varié avec notamment une augmentation notable des travailleuses et travailleurs sociaux, ou encore du domaine infirmier, car les ressources dans ce domaine manquent. Toujours en matière de personnel en milieu carcéral, nous relevons encore une fois le turn-over du personnel à Pramont. Certes, il y a eu trois départs à la retraite, mais le changement de personnel reste élevé. Travaillant dans le domaine social, j'ai côtoyé des personnes qui ont travaillé à Pramont

et qui faisaient part de conditions de travail difficiles. Le groupe avait déjà relevé cette problématique lors de l'analyse des comptes précédents. Comment le Département gère-t-il cette problématique? Concernant le Service de la population et de la migration, notre groupe se questionne sur les indicateurs présentés par le Service. En effet, mis à part pour la question de la naturalisation, aucun indicateur ne parle de la durée de traitement des dossiers ainsi que du facteur humain. En combien de temps les demandes des différents permis sont-ils traités et en combien de temps les demandes de regroupement familial ou de validation de mariage sont-elles traitées? Combien de personnes sont en attente de décision pour un permis? Après combien de temps à l'aide sociale et pour quelle dette une personne reçoit-elle une lettre d'avertissement? La loi fédérale sur cette question stipule que l'aide doit être de manière durable et pour un montant important. Quelle est la pratique du Service à ce niveau-là?

Ne pourrait-on pas, lors de l'analyse du prochain budget, intégrer certains de ces critères afin d'avoir une meilleure vision du travail de ce service ayant déjà fait l'objet de plusieurs critiques ces derniers temps? Je serais reconnaissante à la commission traitant de ce service d'y réfléchir.

Les comptes de ce Département parlent bien évidemment de la cantonalisation des APEA. Comme le groupe PS/GC l'a déjà relevé, cette cantonalisation est nécessaire afin de garantir une équité de traitement et une professionnalisation des APEA. Cependant, comme déjà dit également, ce processus doit se faire en consultant les partenaires concernés et en se souciant de chaque employé. Les changements entraînent des doutes et craintes et notre groupe souhaite que le département soit à l'écoute du personnel afin que la transition se fasse ...

(La présidente: Vous êtes priée de conclure, s'il vous plaît!)

... Nous resterons attentifs à ce point.

Je termine par remercier le Service ainsi que le Département pour tout leur travail.

Schnydrig Marco, Suppleant, SVPO

Die Rechnung wurde von unserer Fraktion geprüft und zur Kenntnis genommen.

Aus Sicht der SVPO sind vor allem die hohen Erträge der Dienststelle für Grundbuchwesen den aktuellen Gegebenheiten anzupassen. Was meinen wir damit? Die mit 45 Millionen über Budget liegende Einnahmen sind ein Zeichen dafür, dass die Preise für Wohneigentümer in den letzten Jahren kontinuierlich gestiegen sind. Heute ist auch die Inflation ein Thema bei uns und auch die Zinsen werden in Zukunft kontinuierlich steigen. Somit wird das private Haushaltsbudget in den nächsten Jahren noch stärker belastet. Die Handänderungssteuern, welche in Prozenten des Immobilienwerts berechnet werden, sind in den letzten Jahren aufgrund der Preissteigerungen in fast allen Regionen im Kanton gestiegen.

Aufgrund der Marktgegebenheiten wird die Steuer in absoluten Zahlen nämlich immer höher und somit auch die Belastung für den Erwerber. Dadurch ist die Handänderungssteuer innovations- und investitionshemmend. Wir haben bereits einen Vorstoss vorbereitet, um die Kosten für die Mieter wie auch die Eigentümer in Zukunft einigermassen im Rahmen zu halten.

Ansonsten danken wir den Dienststellen und dem zuständigen Staatsrat für die Arbeit.

Besten Dank.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Das Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport weist im Berichtsjahr 2021 deutliche Abweichungen sowohl gegenüber dem Vorjahr 2020, als auch gegenüber dem Budget aus. Statt eines Finanzierungsüberschusses von geplant 7,8 Millionen beläuft sich das effektive Ergebnis auf einen Überschuss von 55,4 Millionen Franken. Diese extrem hohe Abweichung vom Budget ist zwar natürlich sehr erfreulich, muss aber dennoch analysiert werden.

Die positive Abweichung ist insbesondere auf die Dienststelle für Grundbuchwesen zurückzuführen. Allein in dieser Dienststelle beläuft sich die Differenz gegenüber dem Budget auf fast 40 Millionen Franken. Die günstige Zinssituation und die Covid-Pandemie haben dazu geführt, dass 2021 noch einmal deutlich mehr Immobilien gebaut, gekauft und verkauft wurden.

Ich möchte nun drei Themen aus dem Departement ein bisschen vertiefen:

1. die unzumutbaren Zustände bei der Erteilung von Grenzgänger- und Kurzaufenthaltsbewilligungen
2. ein weiterer möglicher Stolperstein bei der Umsetzung der KESB
3. der angemeldete Personalbedarf im Straf- und Massnahmenvollzug.

Auch in der Dienststelle für Bevölkerung und Migration gibt es eine kleine Abweichung zum Budget, allein in der Rubrik Migration eine halbe Million Franken. Es gäbe also hier Budget für eine effizientere Umsetzung. Denn wir wissen: Die Dauer zur Erteilung der Grenzgänger- und Kurzaufenthaltsbewilligungen ist mittlerweile ausserordentlich lang und dauert nicht selten bis zu sieben oder mehr Monaten. Die Dienststelle für Migration kann ihre Bürgerdienste nicht in genügender Effizienz erfüllen. Das Thema ist offenbar innerhalb der Dienststelle erkannt. Es soll im Sommer eine Reorganisation stattfinden. Jedoch ist schon heute klar, dass während dieser Reorganisation die Dauer der Erteilung der Bewilligungen noch länger werden wird – ein unhaltbarer Zustand! Zu diesem Thema hat Die Mitte Oberwallis bereits ein Postulat eingereicht.

Insgesamt beläuft sich der Personalaufwand beim Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport auf 148,9 Millionen Franken und liegt um rund 4,3 Millionen unter dem Budget. Dies ist eine Situation, an welche wir uns vermutlich zukünftig mit Wehmut erinnern werden. Bereits im Jahr 2023 wird das Departement aufgrund der Kantonalisierung der KESB beim Personalaufwand einen grösseren Sprung machen.

Gerade die Verstaatlichung der KESB ist ein grosses emotionales Thema. Es geht knapp noch ein halbes Jahr und dann müssen Strukturen und Mitarbeiter funktionieren. Wir kennen die Versäumnisse des Departements aus jüngster Vergangenheit. Nach wie vor gibt es viele Unsicherheiten.

Aktuelles Beispiel: Derzeit sucht man die juristischen Schreiber. In Artikel 22 des Notariatsgesetzes ist bisher erwähnt, dass die Funktion als juristischer Schreiber einer interkommunalen Behörde oder einer Vormundschaftskammer mit der Ausübung des Notariats vereinbar ist. Nun wurde der Begriff «Vormundschaftskammer» im Entwurf korrekterweise gestrichen, denn seit 2013 gibt es diesen Begriff eben nicht mehr. Mit anderen Worten dürfte dann wohl kein Jurist mehr Schreiber bei einer KESB sein, wenn er nebenbei noch als Notar tätig ist.

Im aktuellen Entwurf wurde dies glücklicherweise bereits korrigiert. Notare sind also von dieser Gesetzesänderung und diesem Hindernis nicht betroffen. Dennoch führt dies bei den derzeit stattfindenden Anstellungsgesprächen zu grossen Unsicherheiten, weil es eben noch nicht abschliessend geregelt werden kann. Das Notariatsgesetz ist nach langem Hin und Her wieder bei der Kommission und geht dann in den Grossen Rat. Achten wir bei der Beratung dann auf dieses wichtige Detail.

Das Departement Favre hat, wie wir wissen, grosse Herausforderungen.

Auch im Straf- und Massnahmenvollzug ist der bereits angemeldete Bedarf an zusätzlichem Personal hoch. Die Mitte Oberwallis ist besorgt über diese Entwicklung und hofft, dass sich der Staatsrat bei der Schaffung neuer Stellen massvoll verhält.

Und auch die von uns seit Jahren geforderte laufende Überprüfung der bestehenden Stellen und Funktionen auf mögliche Einsparungen, Umgliederungen und Effizienzsteigerungen sollen endlich in allen Departementen vorgenommen werden – eben auch im Departement Favre.

Wir danken dem Staatsrat, seinen Mitarbeitern und auch der Finanzkommission unter Mischa Imboden für den Bericht.

Besten Dank.

Rey Sébastien, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP tient à relever le résultat plus que satisfaisant et le travail effectué par les différents services durant cette année.

Nous tenons à saluer tout particulièrement l'insuffisance de financement minimale de 3% concernant la Police cantonale. Cette insuffisance, malgré leur engagement durant la pandémie et le reste de l'année, a apporté un réel soutien à notre population.

Les investissements pour la nouvelle centrale d'engagement et pour le système Polycom n'ayant pas été réalisés, nous suivrons ces projets futurs avec une attention particulière.

Concernant l'insuffisance de financement de plus de 600'000 francs pour le SSCM, il est compréhensible, le Service ayant aussi été fortement engagé pour la pandémie. Toutefois, tout comme la police, nous veillerons au bon report des projets budgétisés.

Concernant le Service de l'application des peines et mesures, nous félicitons les 9,1 EPT pour leur engagement. Nous espérons qu'ils apporteront les optimisations attendues au sein du Service. Il est également à relever que le Service paie cette année 12 millions pour les exécutions de peines hors canton.

Le dépassement, pour la première fois, de la barre des 100 millions de francs de revenus pour le Service de la circulation routière et de la navigation n'est pas négligeable. L'augmentation des revenus fiscaux due aux véhicules supplémentaires en circulation de quasiment deux millions est également un montant certain. La baisse, fin 2021, des émoluments facturés à la population par ce Service est à saluer, au vu de sa bonne santé financière.

Le PLR/FDP tient également à relever les montants engagés par le Service des affaires intérieures et communales pour le soutien des fusions de communes. Ces bases sont appréciées par les bénéficiaires et encouragent également ce genre de démarche.

Nous prenons aussi acte des grosses dépenses informatiques du Service de la géoinformation, comme dit par mes préopinants. Nous garderons un œil attentif et intéressé quant aux plus-values pour le citoyen que ces logiciels amèneront réellement.

Le boom économique du marché immobilier valaisan fut une aubaine pour le Service du registre foncier. Bien que ces deux dernières années fussent exceptionnelles, le Service se porte très bien. Peut-être, Monsieur le Ministre, pourrions-nous envisager de rendre l'extrait du registre foncier gratuit, tout comme cela a été fait pour certains émoluments du Service autos? Piste de réflexion.

Le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune a, quant à lui, présenté un budget équilibré. Par contre, un paquet d'investissements d'environ 300'000 francs n'a pas été réalisé. On constate donc nettement que la baisse des autorisations de tirs de bouquetins a particulièrement affecté le Service. Une vigilance particulière sera à porter à l'équipe de ce Service dans les années futures.

Finalement, nous retiendrons que le compte de résultats présente une excellente couverture à ce jour, mais que les investissements prévus ont pour la plupart été repoussés. Le groupe PLR/FDP veillera donc à un maintien raisonnable des délais dans ces projets.

Je vous remercie.

Trombert Cynthia, députée, UDC

Globalement, le groupe UDC salue la bonne tenue générale des comptes du Département de la sécurité, des institutions et du sport.

Nous profitons de cette prise de parole pour formuler quelques remarques générales et adresser quelques questions au Département. Tout d'abord, notre groupe relève avec satisfaction les importantes rentrées fiscales et de taxes en relation avec l'activité importante, mais néanmoins exceptionnelle du Service du registre foncier.

De même, au sein du Service de la circulation et de la navigation, l'augmentation des immatriculations et des demandes des permis moto ont contribué à améliorer les rentrées financières.

Parmi les indicateurs de la Police cantonale, quelques chiffres nous surprennent: comment explique-t-on l'augmentation des viols domestiques et des violences à caractère sexuel? Est-ce qu'elle s'explique par le seul confinement ou d'autres facteurs les expliquent?

Ensuite, alors que notre Parlement doit s'exprimer sur un deuxième Pramon – postulat d'ailleurs recommandé à l'acceptation par le Conseil d'Etat –, notre groupe s'interroge sur l'important taux de rotation de son personnel. Y a-t-il un malaise au sein de l'institution ou est-ce un phénomène occasionnel?

En ce qui concerne la protection civile, notre groupe s'inquiète des retards pris par sa cantonalisation. Nous sommes conscients que la question du financement est encore ouverte, mais un tel retard cristallise en fait l'incertitude des collaborateurs quant à leur avenir et contraint les communes citées à intégrer la protection civile une année de plus dans ses budgets. Compte tenu du calendrier qui court, il serait opportun de venir rapidement devant la Commission de sécurité publique avant que le Conseil d'Etat, pressé par le temps, ne légifère par décret.

Enfin, quelque chose qui n'apparaît pas dans les comptes, mais qui résonne dans les corridors au sujet de l'Office cantonal du feu: le chef de département peut-il nous informer sur la structure de cet office, dont l'importance est capitale pour la sécurité incendie et sa prévention?

Je vous remercie pour votre écoute.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s remercie l'ensemble du personnel du Département pour le travail effectué durant cette année mouvementée. Si le Département a eu son lot de difficultés, il a aussi eu une bonne nouvelle.

Le registre foncier fait apparaître un excédent de revenus fiscaux de 40 millions expliqué par «une situation exceptionnelle boostée par la crise sanitaire et le marché immobilier». Un tel écart interpelle et réduit à bien peu de choses les débats acharnés que le Grand Conseil déroule durant une semaine entière pour modifier quelques centaines de milliers de francs dans le budget. La question se pose également de la mise à jour des prévisions au fil de l'année.

Le personnel de police a effectué 27'000 heures supplémentaires en 2021. Le chef de Département peut-il nous en expliquer les raisons? Et qu'envisage-t-il pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise?

Le groupe des Vert.e.s salue la volonté du Conseil d'Etat d'introduire des billets nominatifs pour lutter contre les violences dans le cadre des manifestations sportives, notamment lors des matchs de foot du FC Sion. Nous espérons que la Swiss Football League avancera dans ce sens. Y a-t-il des informations à ce sujet?

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune a pour sous-objectif d'informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage. Dans les faits, il est relevé que les deux tiers des communiqués des douze derniers mois concernent le loup. La problématique réelle du loup est suramplifiée par une pression médiatique et politique permanente. Notre groupe rappelle l'importance de cette mission d'information objective et dépassionnée sur TOUTE la faune sauvage, chassable comme protégée.

La Confédération veut céder l'Académie de police de Savatan aux cantons. Comme ce coût financier ne sera pas supportable pour les cantons, différents sites sont en option, dont un à Saint-Maurice. La situation géographique proche de la gare est intéressante, tout comme la possibilité de créer des synergies avec la HEP. Où en sont les discussions? Quels sont les outils dont dispose le canton pour mettre en avant l'attractivité de ce site?

Concernant la reprise en main de la Patrouille Des Glaciers par l'Etat, l'objectif est de pérenniser la patrouille par la création d'une fondation. Le Gouvernement en sait-il un peu plus sur l'organisation et le financement de cette fondation?

Le Service juridique a vu le départ de trois juristes en charge de la surveillance des fondations. Ces départs ont eu un impact sur les décisions d'indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions. En effet, seules 49 décisions sur 63 ont été rendues dans les délais. Nous espérons que l'engagement de nouvelles personnes permettra rapidement de combler ces retards.

La réforme des APEA, actuellement en cours, fait déjà quelques remous. Nous espérons que tout sera mis en œuvre pour une réorganisation harmonieuse atteignant les objectifs de professionnalisation fixés initialement.

Un mot, enfin, sur la promotion des véhicules électriques qui arrivera à son terme avant la fin de l'année. Si la démarche est en partie à saluer, pour avoir informé sur les opportunités environnementales du passage à la voiture électrique, nous continuons de regretter le fait que le montant de l'aide ait été le même pour tout le monde, quel que soit le modèle acheté et sans condition d'abandon d'un véhicule thermique.

Concernant enfin la détention pour mineurs et jeunes adultes à Pramont, le manque de places est récurrent. Est-ce que le Concordat latin a pris une décision pour ouvrir un nouvel établissement? Est-ce que de nouveaux ateliers seront construits prochainement sur le site de Pramont?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il pourra apporter et je vous remercie de votre attention.

Blatter Jens, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO hat Kenntnis von der guten Rechnung 2021 des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport genommen. Das Meiste wurde bereits gesagt. Deshalb beschränken wir uns auf den Bereich Sport.

Auch der Sport und vor allem dessen Basis, die Vereine, waren in den letzten zweieinhalb Jahren von Covid betroffen und geschwächt, wie übrigens auch die anderen Bereiche des Departementes.

Auch die Vereine haben schwierige Zeiten hinter sich. Dass der Kanton den Vereinen in dieser einzigartigen Krise geholfen hat, war und ist richtig. Klar kann man sagen, dass das Budget 2021 optimistisch war, aber mit Sicherheit war es gerade nach den vielen Covid bedingten Absagen von Sportevents im 2020, wie zum Beispiel der Rad-WM in Martigny und vielen mehr, nicht einfach ein Ausblick ins 2021 zu machen und ein passendes Budget zu erstellen.

Es gibt auch bei uns im Kanton keine Hellseher, die präzise voraussagen konnten, wie sich das Jahr 2021 Covid bedingt entwickelt, welche Sportevents durchgeführt und welche eben nicht durchgeführt werden, welche Sportstätten gebaut und welche verzögert werden. Und last, but not least ist es doch auch ein gutes Zeichen, dass schlussendlich mehr als die budgetierten Events stattfanden, dass mehr als die budgetierten Sportstätten gebaut wurden. Es ist ein Zeichen zurück zur Normalität. Ein Beispiel dafür ist das Sportzentrum von Ovronnaz, welches vor 5 Jahren abgebrannt ist und nun wieder gebaut wird. Es ist eine wichtige Investition für die Region, aber auch für den ganzen Kanton. Es braucht auch in Zukunft Investitionen und internationale Events, um unseren Kanton – den schönsten der Schweiz – auf der ganzen Welt zu vermarkten.

Die CSPO dankt dem Staatsrat, dem Departement und der ganzen Dienststellen mit ihren Mitarbeitern für die gute Arbeit.

Vielen Dank.

La discussion est close.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je reprends les questions, en essayant d'être le plus exhaustif et le plus précis possible.

Madame la députée Roduit, vous m'avez posé la question, entre autres, ainsi que la députée Dessimoz, par rapport à Savatan. Il y aura, je pense vendredi, une réponse qui ira dans ce sens-là, mais ce que je peux vous dire, c'est que contrairement à ce qui est un petit peu finalement ressorti au niveau du message la dernière fois, nous n'allons pas quitter Savatan à la fin de l'année. Nous avons une convention qui arrive à échéance à la fin de l'année, que la Confédération nous a garanti être d'accord de prolonger, pour autant que les partenaires – je les rappelle: ce sont les cantons de Genève, de Vaud, du Valais et les communes vaudoises qui sont organisées indépendamment du canton –, présentent la suite qu'ils pensent donner à l'après-Savatan, ce sur quoi nous sommes en train de plancher, entre autres, avec un projet qui pourrait être sur Moudon ou sur Saint-Maurice. Donc là-dessus, il y a des études de faisabilité qui ont démontré que c'était possible, donc maintenant on est à l'étape suivante, c'est-à-dire qu'on est en train de chiffrer et de voir quelles synergies on pourrait avoir, mais la députée Dessimoz a déjà signalé un grand avantage de Saint-Maurice, à savoir l'axe ferroviaire de Genève-Lausanne-Saint-Maurice, qui fait que, je pense, tous les aspirants pourraient venir en transports publics à Saint-Maurice.

Madame Roduit, vous avez dit que le personnel n'était pas informé: je m'en étonne énormément. Nous n'avons que quatre instructeurs valaisans de la Police cantonale à Savatan – seulement quatre –, et le fait de l'échéance est connu de la direction de l'académie. Maintenant, si les informations n'ont pas été données au personnel, eh bien, on sensibilisera la direction, mais en tout cas, c'est le personnel sur place qui est géré par la direction de l'académie. Que ces éléments qui sont connus depuis des mois, voire des années, ne soient pas connus du personnel, je m'en étonne, honnêtement, mais on va avoir une petite discussion avec la direction pour clarifier ce point.

Vous avez relevé aussi l'augmentation de la criminalité. Je dois dire qu'effectivement, il y a une augmentation qui est là, mais en Valais, avec quand même le travail de fond de ces dernières années, principalement en termes de sensibilisation avant la répression, eh bien, je dois dire qu'on a quand même des indicateurs, année après année, qui sont enviés de beaucoup d'autres endroits. Maintenant, ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas mieux faire. Cela a été relevé tout à l'heure: la cybercriminalité vient s'ajouter, elle ne remplace pas une criminalité, elle s'ajoute à une autre, raison pour laquelle dans le renforcement de la Police cantonale, la priorité avait été mise sur la création de l'unité Cyber, qui permet également d'accélérer toutes les recherches qu'on doit faire pour le Ministère public, en plus de tout ce qui est de la traque sur les réseaux, que ce soit de la pédocriminalité ou autre.

Vous avez aussi mis en discussion, comme la députée Dessimoz, par exemple, la question des billets nominatifs. Effectivement, le test a été fait, vous le savez, en Valais, test positif, puisqu'on avait réussi à gérer, c'était quelque chose de faisable, on ne l'avait jamais fait en Suisse. Par contre, la limite se trouvait dans le fait qu'on était les seuls à le faire. Donc on a eu entre-temps des discussions au sein de la CCDJP, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police de Suisse: à l'unanimité, on a appelé de nos vœux à avoir en Suisse, dans les stades de Swiss Football League, des billets nominatifs. S'en sont suivies des discussions avec les autorités qui donnent les autorisations de rassemblements, de matchs: dans certains cantons, ce sont les cantons, dans d'autres, ce sont les villes. Et maintenant on travaille avec la Swiss Football League, qui, je dois le relever, a une attitude beaucoup plus constructive aujourd'hui sur la question des billets nominatifs et autres mesures de sécurité publique, parce que vous avez peut-être vu récemment des trains qui ont été complètement vidés des sièges, démontés en totalité. Donc, là-dessus, tous les partenaires ont intérêt à collaborer pour une meilleure sécurité, que ce soit dans le déplacement, aux abords du stade en ville, sur les places publiques et à l'intérieur des stades. Je relève encore que dès la saison 2023-2024, il y aura deux équipes de plus, c'est-à-dire un match, donc un déplacement de plus en sus de supporters, qui pourrait devoir être géré.

Ensuite, il a été question à plusieurs reprises du taux de rotation à Pramont. Effectivement, on a un lieu qui est très, très difficile, de par la problématique que l'on gère. Il n'y a pas d'autre centre en Suisse romande. Partant, on essaie de voir les améliorations qu'on peut faire pour le personnel, mais le retour qu'on en a, c'est que malgré toute la passion que l'on peut avoir chez quelqu'un qui est assistant social ou psychologue ou autre, dans le milieu carcéral, c'est encore amplifié. La problématique est encore plus difficile. Il y a ainsi des personnes qui arrivent à s'adapter, qui aiment ce lieu et qui arrivent à y travailler de manière optimale et à s'épanouir, mais, pour beaucoup, c'est trop difficile et au bout d'un moment, ils préfèrent changer de lieu de travail. Je ne crois pas qu'il y ait des problèmes de gestion de personnel. Plusieurs fois, j'ai eu ces discussions, plusieurs fois, j'ai demandé des éléments. Aujourd'hui, je n'ai pas de signaux qui feraient qu'il y aurait un problème de management, ça, je dois être honnête avec vous. Donc, on va continuer à essayer de voir ce que l'on pourrait améliorer, mais je peux vous le dire, pour y aller de temps en temps, que c'est quand même un lieu où vous vous retrouvez avec des jeunes criminels. La première fois que je suis allé là-bas en tant que conseiller d'Etat, j'ai serré la main d'un jeune et puis j'ai demandé pourquoi ce jeune était là. Réponse: tentative de meurtre avec cruauté. (*Bref silence*) C'est vrai que c'est spécial, quand vous n'avez pas l'habitude d'être dans ces milieux-là! Eh bien, vous avez des gens qui, tous les jours, se lèvent, vont travailler dans des endroits avec des jeunes qui sont violents, qui sont en rupture, qu'on essaie d'aider à remettre le pied à l'étrier, etc., etc., mais sincèrement, je dois dire que le personnel fait un travail remarquable. On va toutefois essayer de trouver encore d'autres solutions pour le futur.

Sur le même sujet, vous avez relevé la question à laquelle il sera répondu tout à l'heure: la députée Meylan et co-auteure avait relevé la question du deuxième Pramont. Je crois que c'est Madame la députée Dessimoz qui a posé la question de savoir où en est le Concordat latin: le Concordat latin attend un petit peu de savoir ce que le Valais fait, parce qu'on s'est réparti les populations et le Valais est responsable de la détention des mineurs garçons. On a un autre projet pour filles, qui est situé aujourd'hui sur Fribourg. La question est donc de savoir si le Valais continue à faire la tâche qu'il a endossée au niveau du Concordat latin. Moi, je leur ai dit que oui, puisque c'est dans la «Vision 2030» (*n.d.l.r.: Stratégie pénitentiaire «Vision 2030»*). On se rend compte maintenant qu'on doit certainement accélérer et qu'on ne peut pas attendre, parce qu'effectivement, les juges des mineurs ne savent plus comment faire. C'est une réalité qui date de plusieurs années, mais il est vrai que le Concordat latin étudie d'autres pistes. La piste qui a la faveur, je crois, de tout le monde, c'est de dire que là où il y a un savoir-faire, là où il y a un établissement qui a la possibilité de croître de seize unités dans les prochaines années, eh bien, cette solution a la priorité pour tout le monde. Au lieu de créer un deuxième endroit, pour lequel il faut retrouver du personnel, retrouver de l'expérience, etc., alors que là, on pourrait mutualiser. Donc l'idée, c'est quand même de privilégier Pramont. D'autres portes ne sont pas fermées, évidemment qu'il y a des complexités, déjà rien que pour trouver le lieu, la manière de le gérer et savoir qui gère, parce que là, c'est encore une autre problématique.

Vous avez posé la question de l'augmentation du personnel. J'ai souvent entendu parler ces derniers temps de l'augmentation de personnel au DSIS. Je crois que les réponses, vous les avez validées dans les messages que vous avez reçus, que ce soit pour les APEA ou pour l'augmentation des places de détention. On va doubler les places de détention, c'est-à-dire qu'on va rapatrier des Valaisans qui sont dans d'autres cantons, pour lesquels on paie, et on va prendre des détenus d'autres cantons, parce qu'il y aura enfin plus de places pour faire exécuter les peines et ça, eh bien, c'est rémunéré. De l'autre côté, il faut du personnel – je vous renvoie au message: c'était 54 EPT à terme, pour l'augmentation qui nous arrive. On en a discuté au Conseil d'Etat, on ne le fera pas en une fois, ce n'est pas non plus faisable pour le personnel, pour l'intégration des détenus ou autre, donc ça va se faire dans les prochains mois, dans les prochaines années, mais à terme, si l'on regarde en tout cas Sion et Crêtelongue, on est autour d'une cinquantaine d'EPT.

Ensuite, vous avez posé la question de la réforme des droits politiques. Effectivement, on a quelque chose qui doit revenir prochainement. Il y a, entre autres, une motion qui avait été acceptée par ce Parlement sur la question de la liste unique pour le Conseil aux Etats. On a demandé un avis de droit par rapport au niveau constitutionnel et comme on a reçu tout ça, on va pouvoir préparer les éléments et revenir vers vous. Il y avait aussi la question de la transparence des partis qui avait été déposée, sauf erreur, de tête, par les députés Kamerzin et Rausis, et qui est en train d'être étudiée pour l'implémenter. Donc, tout ça, on y reviendra prochainement.

Vous avez évidemment tous parlé des APEA. Pour quand? Eh bien, toujours pour le 1^{er} janvier 2023. Je m'étonne toujours du retour sur l'incertitude et les problématiques au niveau du personnel, puisqu'aujourd'hui, nous avons, comme déjà dit, bouclé la question pour les présidents et présidentes, à savoir que 100% de ces gens viennent des APEA. On a donc respecté notre engagement de donner la priorité à ces personnes. Aujourd'hui, pour tout ce qui est des postes de greffiers, greffières, comptables et autres, ils sont en train d'être nommés. Normalement, toutes les personnes ont pu postuler et elles auront, d'après les informations en ma possession, une réponse avant l'été, ce qui permettra à tout le monde de passer un bon été, et ça, je crois que c'est quelque chose aussi d'important pour la stabilité. S'il y a une ou deux personnes qui ne pourront pas être prises, pour des raisons qui sont bonnes, puisqu'on a chaque fois des comités de sélection qui ne viennent pas tous de mes services, si on a de temps en temps des exceptions où on ne peut pas aller de l'avant, eh bien, malheureusement, ça, je crois que vous en étiez conscients quand vous avez validé ce projet à l'unanimité moins une abstention à Martigny.

J'ai pris note de la volonté du fait d'uniformiser au niveau SIT, aux niveaux communaux. Je dois dire que le registre foncier travaille durement à essayer d'harmoniser, mais ce sont vraiment de gros volumes de données et autres. Donc là-dessus, je prends note et on travaille vraiment là-dessus. Je transmettrai évidemment les remerciements à nos collaboratrices et collaborateurs – je crois que ce sont eux qui font avancer le bateau.

Madame la députée Theler, vous avez demandé qu'on essaie de diminuer les cas LAVI. Nous ne sommes qu'à la fin d'un processus malheureusement où nous ne faisons, j'ai envie de dire, qu'un acte qui est bien moindre par rapport à la douleur de ces gens. On prend une décision d'indemnisation, à partir de là, si j'avais la moindre possibilité de diminuer les cas LAVI, je le ferais demain. Par contre, c'est vrai, les retards devraient être comblés avec les postes qui ont été repourvus.

Vous avez relevé, Madame la députée Theler, je pense, à très juste titre, la question des indicateurs du SPM et là, vous en avez relevé toute une série – je n'ai pas pu tout noter –, mais on a déjà discuté de cela avec la nouvelle cheffe de service. C'est une volonté dans le futur d'avoir des indicateurs qui nous donnent une image de la durée des traitements. Je crois que le député Imboden l'a aussi relevé tout à l'heure, les permis pour l'économie donnent souvent des délais trop longs, c'est juste. Donc là-dessus, ce sont vraiment des indicateurs qu'on a discutés, qu'on aura dans le futur et qui vous donneront vraiment des indications qui permettront en tout cas d'avoir une bonne vue de ce qui est fait et dans quel délai.

Monsieur le député Schnydrig, vous avez parlé des impôts et émoluments trop hauts au niveau du registre foncier. J'ai envie de dire oui, mais là, c'est plutôt le volume qui a créé une rentrée financière importante. Je crois qu'il ne faut pas prendre cette exception de peut-être deux années pour une règle. Si cela venait à s'instaurer sur plusieurs années, oui, alors il faudrait les relever – comme on l'a fait, je le rappelle, pour les émoluments du Service autos, où on les a baissés de 5%. Si on voit que dans le futur, on peut le faire, évidemment qu'on le fera, pour que les citoyennes et citoyens en bénéficient en premier lieu.

Monsieur le député Rey, vous avez parlé d'«une aubaine pour le registre foncier». Je rappelle que tout ce que l'on a gagné en plus, on l'a porté à la caisse de l'Etat. Ce n'est donc pas le registre foncier qui a pu faire une grande sortie de fin d'année avec 40 millions supplémentaires, on est d'accord. C'était

pour la caisse de l'Etat et je crois que l'on peut tous s'en réjouir. Le Département, vous l'avez relevé, c'est le plus grand département, avec plus de 1'000 collaborateurs, mais c'est aussi celui qui ramène un certain montant non négligeable à la caisse de l'Etat. Je relève la question, à terme peut-être, des extraits gratuits, à voir si justement ça s'installe dans la durabilité ou pas.

Madame Trombert, vous avez posé la question des violences domestiques. Pourquoi? Le constat qu'on a en tout cas avec le commandant de la Police cantonale quand on discute de ça, c'est que ces dernières années, en collaboration avec l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, on a fait beaucoup plus d'information, on a mis en place des campagnes. Dans la réforme RFFA, il y avait un million pour la prévention et la sécurité des mineurs. On a donc pu augmenter les cours dans les classes, on a pu aller dans des milieux où on n'allait pas – entre autres: sportifs, culturels –, on a pu faire, sous l'égide de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, une ... Comment on appelle ça? (*Il cherche en vain*) Des informations tournantes qui existaient dans d'autres cantons, on a pris l'idée. Donc, tout ça, d'après nous, fait qu'il y a plus de choses qui ressortent, il y a plus de choses qui remontent, on a de plus en plus d'informations sur des violences domestiques. On espère qu'un jour, à terme, le chiffre commence à redescendre, mais il ne faut pas y voir, je pense, un problème de sécurité qui augmente, mais plutôt de cas qui ressortent davantage. On est plutôt sur cette analyse-là.

Ensuite, vous avez posé la question du turn-over; j'y ai répondu.

Pour la protection civile, l'idée n'est évidemment pas de refaire l'arrêté du Conseil d'Etat, mais plutôt d'aller maintenant discuter avec les communes, parce qu'on a une vraie disparité au niveau des fonds, principalement des fonds pour tout ce qui est des abris; là, on a des communes qui ont un gros fonds, d'autres de petits fonds, sauf qu'ils ne sont plus alimentés. Les tâches sont venues beaucoup au niveau du canton. On doit donc pouvoir discuter avec eux pour trouver une solution. J'aimerais d'abord voir les communes, discuter avec elles, avant de venir vers vous avec cela, mais soyez assurés que la cheffe de service suit cela de très près. Elle me l'a déjà remonté à plusieurs reprises, on a fait des séances internes avant d'aller voir les communes pour voir ce qui a vraiment changé au niveau légal avec les années et puis quelle est maintenant la problématique que l'on doit résoudre. On est donc entièrement au clair.

Pour l'OCF, il y a une volonté, en tout cas de la cheffe de service, d'assurer des réponses plus rapides au niveau des communes, puisque, vous l'avez dit, c'est un office qui est très important à ce niveau-là. Là-dessus, il y a eu des discussions et une reprise en main au niveau du management pour pouvoir structurer différemment avec la cheffe de l'office, dans le but d'avoir davantage de retours au niveau des commandants du feu et des communes, ce qui faisait un petit peu défaut ces dernières années. C'est donc une des tâches qu'elle a prise en main dans le Service au niveau de l'office cantonal.

Madame la députée Dessimoz, vous avez parlé de 27'000 heures supplémentaires en 2021: eh bien, oui, vous avez raison, elles sont principalement dues au Covid. On est beaucoup intervenus. Je rappelle votre postulat où on a commencé à engager les 40 postes déjà sur l'effectif 2022. Donc ça continuera, on a commencé par la cybercriminalité, etc. Le but est quand même de diminuer ces heures. Après, je rappelle que la Police cantonale, c'est plus de 500 EPT. Donc si vous ramenez ces heures au nombre d'EPT, on n'a pas non plus des soldes d'heures supplémentaires astronomiques par collaborateur; en tout cas, ce n'est pas de manière endémique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais je vous rassure, si l'on regarde, normalement, on est autour de ces fameuses 40-50 heures. Ce sont donc des choses qui sont sous le contrôle du commandant. Là-dessus, il n'y a pas de souci, mais le but est de revenir quand même à un total plus bas.

Le problème maintenant de l'information sur la faune, la flore et la pêche – parce que j'en fais aussi: je n'ai pas le temps. Je n'ai pas le temps, parce qu'on ne fait que le loup, le loup, le loup. Ce sont 8'000 heures supplémentaires. Malgré ce que certains pensent, on prend le sujet très au sérieux. On se bat tous les jours sur le terrain, partout, à Berne, on met ça en discussion. Jeudi, je ne serai pas parmi vous, je serai à la Conférence suisse (*n.d.l.r.: la Conférence des services de la faune, de*

la chasse et de la pêche?) pour encore aller porter la voix du Valais, pour dire que ça ne va pas. On a demandé au Conseil fédéral un état d'urgence pour essayer de réguler cette espèce, comme on le fait pour d'autres, protégées ou autres. On attend la réponse, mais il y a des choses qui sont de compétence fédérale et d'autres cantonale, et quand ce n'est pas de compétence cantonale, c'est comme la vitesse sur l'autoroute, je ne peux pas la changer. Vous pouvez déposer une motion, allez-y, pas de problème, mais je ne peux pas la mettre à 130, ce n'est pas possible. Abattre des loups, ce sont des règles qui relèvent dans de rares cas du niveau cantonal, mais la plupart du temps, avec l'aval de la Confédération, avec des règles qui ne sont plus d'actualité. Et ça, on le sait. Maintenant, il faut laisser le législateur fédéral faire son travail, mais je n'ai pas le temps de faire autre chose. On va renforcer mon service, c'est prévu, pour cette gestion-là, mais clairement, aujourd'hui, on n'a quasiment pas le temps de faire autre chose, malheureusement. Par contre, je dois dire qu'on a vu, à Ergisch, que lorsque le travail de Herdenschutz – la protection des troupeaux – est bien fait, eh bien, il y a des fois où on arrive justement à faire le nécessaire.

Pour la Patrouille Des Glaciers, il y aura aussi, je crois, une question à ce sujet vendredi. Le financement est resté dans le cadre du financement habituel, c'est-à-dire le SETI, le fonds du sport et la Loterie romande, dans un cadre qui était assez identique à ce qu'on faisait les autres années. Il me semble même qu'à certains endroits, le financement était moindre. Au niveau de la structure, la fondation va prendre le relais. Maintenant, nous, on s'arrête, on passe le témoin; on a pu la sauver, c'était l'objectif. Des informations que j'ai eues, en tout cas, les engagements pris par l'association PDG ont été respectés jusqu'à maintenant, donc de l'argent a été versé à la fondation. Le conseil de fondation, par l'ancien commandant de corps, chef de l'armée, Philippe Rebord, fonctionne. Ils étaient là pendant 2022 pour voir comment ça se passait. J'ai donc envie de dire que tout est sous contrôle. On a signé maintenant avec le DDPS pour les éditions 2024, 2026 et 2028. Donc j'ai envie de dire: mission accomplie.

Voilà un petit peu ce que j'ai relevé de vos questions; il me semble que j'ai pu traiter la majeure partie de vos interrogations.

Je vous remercie.

La présidente

N'ayant pas reçu de demande officielle et pour respecter le règlement du Grand Conseil, je prie les membres du groupe SVPO de retirer les affiches sur leurs ordinateurs portables. Nous reprendrons le débat lorsque toutes les affiches auront été retirées. Merci.

(...)

Je passe la parole à Monsieur Christian Gasser.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Frau Grossratspräsidentin, können Sie mir das vielleicht gerade erläutern, aufgrund von welchem Reglement oder so, dass das nicht gestattet ist? Sie haben ja eingangs das Reglement und den Artikel 77 erwähnt, aber dort geht es um das Verteilen von Flyern und das Sammeln von Unterschriften.

Wir sind ja nicht die Einzigen, die Kleber an einem Laptop haben. Wenn ich hier in die Runde schaue, dann sehe ich auch noch andere Aufkleber.

Also doch sehe ich jetzt den Grund nicht.

Danke.

La présidente

Vous êtes sept à avoir la même affiche, c'est pour cela que nous vous demandons de les retirer et c'est écrit à l'article 77: pas d'affichage dans le Parlement.

(Les débats sont suspendus pendant quelques minutes. Le député Lukas Jäger vient discuter avec le chef du Service parlementaire de l'art. 77 RGC. Brouhaha, confusion générale.)

Je prie les membres du Bureau de s'approcher, s'il vous plaît.

(Les membres du Bureau se réunissent en aparté.)

La présidente

L'article 77 alinéa 3 est sujet à interprétations. Le Bureau a décidé à sa majorité de ne pas suivre la décision de la Présidence. Un débat, cependant, devra se faire sur l'application de cet article.

Nous reprenons donc maintenant nos débats avec le point 2 de l'ordre du jour.

Traitement: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

2. Postulat Patricia Meylan, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre et Edouard Rey, Le Centre: Construction d'un «deuxième Pramont» pour l'exécution des mesures pénales **2021.09.351**
Postulat Patricia Meylan, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre und Edouard Rey, Le Centre: Errichtung eines «zweiten Pramont» für den Vollzug von Strafmassnahmen **2021.09.351**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Il est proposé l'acceptation du postulat. Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

3. Postulat PLR/FDP, par Damien Revaz: Pour une participation à la phase d'essai du vote électronique **2021.12.486**
Postulat PLR/FDP, durch Damien Revaz: Teilnahme am E-Voting-Versuchsbetrieb **2021.12.486**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Jérôme Desmeules.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Les postulants demandent que notre canton participe au programme pilote sur le vote électronique. Si notre groupe n'a pas une opposition de principe au vote électronique, il y a quand même de nombreuses exigences à respecter pour qu'on puisse garantir un jour que le système choisi soit sécurisé.

Pour construire la confiance, il faut un système à vérifiabilité universelle. En clair, les autorités électorales doivent pouvoir s'assurer que les votes dans l'urne électronique n'ont pas été manipulés. Cette opération est comparable à un recomptage des bulletins de vote et ces contrôles doivent pouvoir être réalisés par les autorités, mais aussi par des scrutateurs. Aujourd'hui, un tel système, avec le niveau de confiance requis, n'existe malheureusement pas encore.

Pour rappel, Genève a supprimé son système pour des raisons financières. J'avais eu le privilège d'être invité sur place pour assister à une présentation et au dépouillement d'un scrutin électronique. La Poste a supprimé le sien suite à la découverte de nombreuses failles et les cantons de Neuchâtel et Fribourg ont fini par demander des compensations financières à la Poste.

Tirons parfois les leçons de nos précédents échecs. Rappelons-nous les 4 millions que nous avons perdus dans notre système de Dossier électronique du patient, dans un système qui, là aussi, manquait de maturité, avant de participer au projet CARA.

Il est parfois urgent d'attendre puisque, pour ce cas précis, nous ne gagnons pas grand-chose à être précurseurs. Si nous devons investir encore des millions, autant alors les consacrer à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie informatique. Nous vous recommandons de laisser les autres cantons arriver au terme de leurs projets, pour évaluer ensuite le meilleur et simplement l'adopter.

Dans l'intervalle, nous vous recommandons de refuser ce postulat.

Merci.

Revaz Damien, député, PLR/FDP

Le député Desmeules a parfaitement raison: un système de vote électronique nécessite une certaine sécurité. C'est la raison pour laquelle les leçons du passé ont été tirées. Les expériences avortées ont été abandonnées et le Conseil fédéral a décidé de réviser l'ordonnance sur les droits politiques qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Les cantons pourront alors proposer à leurs électeurs le vote électronique.

En Valais, que ferons-nous? Allons-nous continuer à coller des étiquettes? Pour autant qu'il remplisse des exigences de sécurité et de qualité, ce que prévoit justement la nouvelle ordonnance avec notamment des contrôles par des experts indépendants, le vote électronique présente de nombreux avantages. Il répond tout d'abord à une demande de la population. Un sondage réalisé en décembre dernier et publié dans les médias indique que 84% de la population attend un vote électronique. Que faisons-nous dans cette salle?

Ensuite, le vote électronique est le seul moyen de garantir un vote autonome sans l'aide d'un tiers pour certaines personnes en situation de handicap, par exemple les malvoyants, et ce vote est demandé par la fondation Inclusion Handicap.

Troisièmement, le vote est indépendant du lieu dans lequel on se trouve. Il règle donc le problème des Suisses de l'étranger et des étudiants valaisans qui sont situés dans les universités de Fribourg, Bâle, Genève ou n'importe où et qui ne peuvent pas voter, car le laps de temps est parfois trop court entre deux tours.

Ensuite, le système permet d'empêcher les votes nuls. Il permet finalement de simplifier le travail administratif pour la préparation du vote et pour le dépouillement. Nous devrions en tenir compte alors que nous avons débattu le mois dernier du délai de dix jours que nous demandions aux communes de respecter lors d'un scrutin à deux tours.

Aujourd'hui, les citoyens font des achats, remplissent leurs déclarations fiscales et effectuent leurs paiements grâce à internet. Selon la stratégie de transformation numérique des autorités valaisannes, le Valais entend établir le canal numérique comme mode d'interaction ordinaire entre la population et les autorités. Le vote électronique s'inscrit dans cette logique. Le Valais se targue d'être un pôle d'innovation et de technologie. Il faut traduire cette vanité dans les actes et en faire bénéficier nos citoyens.

Je vous recommande donc d'accepter le postulat.

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Die Stimmberechtigten geben ihre Stimme heute an der Urne oder per Post ab. Die Digitalisierung verändert jedoch auch die Stimmabgabe. Mit E-Voting ist die Stimmabgabe nämlich auch auf dem elektronischen Weg, per Smartphone, Tablet oder Computer jederzeit und überall möglich. Die notwendigen Sicherheitsmassnahmen sind gegeben – auf die will ich jetzt nicht eingehen.

Das Bedürfnis der Bevölkerung nach orts- und zeitunabhängigen Dienstleistungen steigt. Gemäss Studien gehört das elektronische Wählen und Abstimmen zu den von der Bevölkerung am meisten nachgefragten elektronischen Behördenleistungen. Darum startet der Bund einen Versuchsbetrieb, an welchem auch die einzelnen Kantone sich beteiligen können. Die Postulanten verlangen nun, dass sich der Staatsrat damit eingehend befassen soll und auch die Gemeinden ins Boot miteinbeziehen soll.

Wir von der CSPO unterstützen dies und sind der Meinung, dass gerade die Gemeinden frühzeitig in den Prozess eingebunden werden sollten, denn sie sind es, die damit später arbeiten.

Ich danke für die Unterstützung.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.12.486 / Postulat 2021.12.486

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 16 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

**4. Motion PLR/FDP, par Damien Revaz: Surveillance des avocats en procédure administrative
2021.12.487**

Motion PLR/FDP, durch Damien Revaz: Aufsicht über die Anwältinnen und Anwälte im
Verwaltungsverfahren **2021.12.487**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Cette motion est combattue. Je passe la parole à Madame Maud Theler.

Theler Maud, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC refusera cette motion, mais acceptera le texte s'il est transformé en postulat. Nous accepterions le texte sous forme de postulat, car derrière ce texte, il est difficile d'imaginer l'ampleur de la problématique.

Est-ce une question qui revient souvent ou seulement épisodiquement? Afin de connaître la réponse du Conseil d'Etat, nous soutiendrons un éventuel postulat.

Revaz Damien, député, PLR/FDP

Je n'en fais pas une question de principe, donc si c'est un postulat, ça va très bien, j'accepte le changement.

La présidente

Cette motion est donc transformée en postulat et est transmise pour réponse au Conseil d'Etat.

5. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Patrick Amoos, CSPO: Contrôle du trafic poids lourds au col du Simplon **2021.12.496**

Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Patrick Amoos, CSPO: Kontrollen des Schwerverkehrs am Simplonpass **2021.12.496**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Daiana Squaratti.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Der Schwerverkehr wird seit Ende 2020 täglich von der SVKZ, bestehend aus vier Polizisten und einem Mechaniker der Kantonspolizei, in Gondo und Gamsen kontrolliert.

Die erwähnte Kontrollstelle beim Weiler Gabi ist in Gondo bereits geplant.

Nicht regelkonforme Lastwagen werden schon ausser Verkehr gesetzt. Die verstärkten Kontrollen sorgen für ein besseres Einhalten der Vorschriften und verbessern die Verkehrssicherheit. Sie tragen zum fairen Wettbewerb zwischen Schiene und Strasse bei. Was nicht den Vorschriften entspricht, fährt nicht!

Die Bevölkerung im Einzugsgebiet des Simplonpasses betrachtet, laut CSPO, diese Massnahmen als unzureichend. Für die Bevölkerung auf der Simplonsüdseite sind die Simplonstrasse und deren Unterhalt überlebenswichtig. Der Schwerverkehr sichert Arbeitsplätze und trägt bei einem Ereignis zu einer schnellen Öffnung der Strasse bei.

Nur rund ein Viertel des gesamten alpenquerenden Güterverkehrs erfolgt auf der Strasse.

Zurzeit leiden wir an massiven Problemen mit den Lieferketten. Jede Branche ist betroffen. Den Gütertransport in diesen Zeiten zu reduzieren, wirkt auf die Wirtschaft zusätzlich belastend.

Die SVPO lehnt dieses Postulat ab.

Danke.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppleantin, CSPO

Wie Sie alle der Presse entnehmen konnten, hat die Alpeninitiative mittlerweile eine Petition lanciert, um ein Verbot der Gefahrguttransporte über den Simplonpass – der einzige Alpenübergang der Schweiz, auf dem solche Transporte übrigens möglich sind – zu erwirken. Diese soll im Juli der Walliser Regierung überreicht werden. Der Chef des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt hat diesbezüglich unlängst Stellung bezogen und kommuniziert, dass er ein Verbot als verfrüht betrachte, insbesondere weil er um die Versorgung der Walliser Wirtschaft mit wichtigen Grundgütern fürchtet – wie bereits richtig bemerkt worden ist.

Dass Gefahrguttransporte auf der Schiene kostenintensiver sind, dürfte sich gleichermassen auf eine Verlagerung auswirken. Es ist vor diesem Hintergrund nicht davon auszugehen, dass eine Verlagerung in kurzer Frist erfolgen wird, und genau deshalb fordern wir eine Verbesserung der Sicherheit.

2009 haben die Behörden auf der Simplonpassstrasse 3'500 Lastwagen kontrolliert. Bei einem Drittel, und das sind sehr viele, wurden Unregelmässigkeiten festgestellt – also eindeutig zu viele. Ende 2020 wurde das systematische Monitoring gestoppt. Die im Verlagerungsbericht 2021 des UVEK vorgeschlagene genauere Beobachtung in Form eines wiederaufzunehmenden gemeinsamen Monitorings von Bund und Kanton der Gefahrguttransporte auf der Simplonpassstrasse, unter der Federführung des Bundesamtes für Strassen, sind loblich, aber nicht ausreichend, wie uns scheint.

Wie eine Machbarkeitsstudie gezeigt hat, wären beim Weiler Gabi die Platzverhältnisse gegeben, um eine fixe Kontrollstelle einzurichten, damit Gefahrgut-Lastwagen nicht mehr über den Pass fahren. Es geht hier nicht allgemein um ein Stoppen des Verkehrsflusses, sondern einzig und allein um den Transport gefährlicher Güter. Es gilt, grundsätzlich dauerhaft zu gewährleisten, dass nicht regelkonforme Fahrzeuge den Pass gar nicht erst überqueren können im Sinne der Sicherheit, der Bevölkerung, der Umwelt und der übrigen Verkehrsteilnehmer.

Wir danken Ihnen für die Unterstützung.

La présidente

Nous allons voter.

Postulat 2021.12.496 / Postulat 2021.12.496

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 115 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 12 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

6. Postulat CVPO, par Gilles Florey et Aurel Schmid: Cybercriminalité dans les communes 2021.12.501

Postulat CVPO, durch Gilles Florey und Aurel Schmid: Cyberkriminalität bei den Gemeinden
2021.12.501

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Madame Nathalie Cretton.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du postulat du CVPO intitulé «Cybercriminalité dans les communes».

Même si nous partageons les préoccupations et les craintes des postulants, notre groupe combat le postulat pour les raisons suivantes:

1. Le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de travail intitulé «Cybersécurité Valais», auquel participe la Fédération des communes valaisannes. Ce groupe de travail doit établir un plan d'action visant à améliorer la résilience des communes face aux cyberattaques.
2. Le Grand Conseil a octroyé un demi-million au Service cantonal de l'informatique pour l'aide à la sensibilisation, à la formation et aux conseils aux communes en matière de cybersécurité.

Ainsi, au vu de ce qui précède, notre groupe estime que les demandes de l'intervention sont prises en compte par le groupe de travail «Cybersécurité Valais». Il faut leur laisser le temps – mais pas trop, nous en convenons – pour faire ce travail. Nous proposons donc aux postulants de se renseigner directement auprès du Service pour connaître l'avancement des travaux d'ici la fin de l'été, voire peut-être d'ici la fin de l'année.

Comme vous l'avez compris, nous ne soutiendrons pas ce postulat et vous invitons à en faire de même, car il semble inutile.

Merci de votre écoute.

Zimmermann Patrik, Abgeordneter, SVPO

Dieses Postulat ist für den Kanton und die Gemeinden extrem wichtig und ernst zu nehmen. Trotzdem bekämpfen wir das Postulat. Warum?

Der Staatsrat – das hat meine Vorrednerin schon gesagt – hat bereits eine Arbeitsgruppe Cybersicherheit im Wallis eingesetzt. Ich selber bin Vorstandsmitglied des Verbands der Walliser Gemeinden. Hier sind wir mit zwei Vertretern in der Arbeitsgruppe. Ende März hat der Verband der Walliser Gemeinden bereits eine Information zum Vorgehen bei einem Cyberangriff an alle Gemeinden versendet. Auch eine Umfrage wurde durch den Verband der Walliser Gemeinden bei allen 122 Walliser Gemeinden durchgeführt. Es haben total 81 Gemeinden an der Umfrage teilgenommen. Sechs Gemeinden sind sehr gut vorbereitet, 30 gut, 39 sind bereits voll im Thema drin und sechs sind gar nicht vorbereitet.

Der Kanton darf nicht die Verantwortung für die Cybersicherheit der Gemeinden übernehmen. Hingegen soll der Kanton bereit sein, dies subsidiär zu begleiten und den Gemeinden zu helfen, ihre Widerstandsfähigkeit zu verbessern.

Lassen wir doch die Arbeitsgruppe Cybersicherheit weiterarbeiten und warten die Ergebnisse ab.

Aus diesem Grund lehnen wir das Postulat ab.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Der Fall Rolle im Kanton Waadt hat gezeigt, dass auch Gemeindeverwaltungen von Cyberkriminalität nicht verschont bleiben. Personalbeurteilungen AHV-Nummern, Schulnoten – solche vertraulichen Daten aus der Waadtländer Gemeinde haben Hacker veröffentlicht. Sie drangen in das System der Verwaltung ein und forderte Lösegeld von der Gemeinde. Dieser Fall zeigt auf, dass viele Gemeindeverwaltungen in Bezug auf Cybersecurity Nachholbedarf haben oder gar nicht wissen, was sie tun können oder tun müssen. Der Schweizerische Gemeindeverband hat das Problem erkannt und eine Sensibilisierungskampagne gestartet. Zusammen mit einer Cyber-Sicherheitsfirma wurde ein Tool erarbeitet, welches den Gemeinden aufzeigen soll, was man falsch machen kann, was man richtig machen muss, um von solchen Attacken verschont zu bleiben.

Auch unser Kanton ist meines Wissens zurzeit daran, Gemeinden informativ zu unterstützen und mit einem Merkblatt auf mögliche Lösungen hinzuweisen.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieses Postulats bewusst und unterstützt das Postulat.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und bitte unterstützen Sie das.

Florey Gilles, Abgeordneter, CVPO

Das Postulat bezieht sich hauptsächlich auf Sofortmassnahmen im Kampf gegen die Cyberkriminalität, die der Kanton unternehmen kann. In der erwähnten Interpellation, welchen man ja schon eingereicht hat, geht es vor allem um die Zuständigkeiten, also diese Arbeitsgruppe kümmert sich um die Zuständigkeit zwischen Kanton und Gemeinden. Das gleiche Thema wie bei der Kriminalität gibt es die Kantonspolizei, gibt es dann die Gemeindepolizei und das ist auch richtig. Diese Zuständigkeiten muss diese Arbeitsgruppe lösen. Das ist dringend nötig.

Jedoch in diesem Postulat geht es um Sofortmassnahmen bei den Gemeinden. Ich möchte euch erinnern, dass wir im Dezember noch eine Abänderung von 500'000 Franken genehmigt haben, um den Gemeinden zu helfen und die Hilfe anzubieten, um die Cyberkriminalität anzugehen.

Ich bin immer noch der Meinung, dass dieses Problem in vielen Gemeinden unterschätzt wird. Und auch aus diesem Grund bin ich der Meinung, dass der Kanton hier effektiv Handbieten kann. Wir haben schon Juni, dann sind Sommerferien und dann sind wir am Ende des Jahrs. Es geht schnell. Das Geld wird dann nicht gebraucht, das Budget war okay und die Sofortmassnahme sind dahin. Aus diesem Grund bin ich der Meinung, dass wir sofort etwas unternehmen müssen.

Aus diesem Grund bleibe ich bei meinem Postulat und danke für die Unterstützung.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.12.501 / Postulat 2021.12.501

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 66 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Ce postulat est accepté. Il est transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

7. Postulat Fabien Schafeitel, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Jérôme Desmeules, UDC et Sarah Constantin, PS/GC: Entraves administratives et fonctionnelles à l'exercice du droit de vote **2021.12.556**

Postulat Fabien Schafeitel, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Jérôme Desmeules, UDC und Sarah Constantin, PS/GC: Administrative und praktische Hürden für die Ausübung des Stimm- und Wahlrechts **2021.12.556**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Richard Nanchen.

Nanchen Richard, député, PLR/FDP

Comme indiqué dans ce postulat, les entraves administratives sont nombreuses et pourraient être la grande problématique du manquement au devoir civique des citoyens de notre pays.

Est-ce réellement le problème? Ce problème n'est pas seulement reconnu dans notre canton, mais c'est bien un réel problème national. Depuis plusieurs décennies, le taux de participation au vote atteint environ 45%, soit moins d'un citoyen sur deux, ce qui nous fait dire que les abstentionnistes forment le plus grand parti de Suisse. Cette situation fait naître le doute sur la légitimité du Gouvernement et sur certaines décisions populaires.

Aujourd'hui, nos jeunes s'engagent de moins en moins pour une vision politique, mais toujours plus pour une cause. De nombreux sujets de votation sont trop techniques et d'un impact difficile à identifier dans leur vie. Même si la moitié des jeunes ont un intérêt pour la politique, ils sont seulement 30% à voter.

Un rythme fréquent pourrait être aussi une des causes de ce découragement à la participation pour une partie des citoyens. Les gens se mobilisent plus largement quand les objets ont une importance cruciale, comme l'entrée de la Suisse dans l'EEE, tandis que le référendum sur les épizooties n'a mobilisé qu'une faible partie des votants.

Il est aussi constaté que l'engouement des citoyens pour la politique cantonale tend à s'amenuiser. Les prérogatives de plus en plus importantes de l'Etat fédéral ont diminué l'importance des décisions cantonales, ce qui a conduit à une baisse de l'intérêt pour celles-ci.

Mais revenons à la demande de ce postulat qui, elle, est plus précise et porte sur l'analyse des entraves administratives et fonctionnelles du droit de vote. Actuellement, les moyens mis en œuvre pour participer à une votation sont bien déterminés et assez variés: le vote à l'urne, le vote anticipé, le vote par correspondance et, en discussion, le vote électronique. De plus, les électrices et électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence en faisant une demande préalable auprès du bureau électoral.

Que faire de mieux? Charger notre administration cantonale d'effectuer des analyses lors de chaque législature pour arriver aux conclusions citées ci-dessus? Comme indiqué dans ce postulat, le mieux pourrait devenir l'ennemi du bien. Nous pouvons mettre en place des rapports, des analyses sur ces entraves à l'exercice du droit de vote qui, en conclusion, nous confirmeront que les citoyens suisses et valaisans ont d'autres priorités et ne se sentent plus de remplir leur devoir civique.

Sur le fond, le groupe PLR/FDP n'est pas opposé à réduire les entraves administratives et fonctionnelles à l'exercice du droit de vote, mais sur la forme, nous ne pouvons accepter de surcharger nos services avec des analyses et des rapports à chaque période législative. Aucune plus-value ne sera portée avec ces analyses demandées.

C'est pour cette raison que le groupe PLR/FDP vous suggère, chères et chers collègues, de refuser ce postulat.

Zimmermann Patrik, Abgeordneter, SVPO

Mehrere Vorstösse im Grossen Rat haben sich in letzter Zeit mit diesem Thema befasst, wie zum Beispiel Verlängerung der Fristen, Vereinfachung der brieflichen Stimmabgabe etc.

Ganz wichtig ist die Analyse des neu eingeführten Etikettensystems zur Identitätskontrolle. Der zuständige Staatsrat Favre hat sich einverstanden erklärt, dies nach 2 Jahren einer solchen Situationsbeurteilung vorzunehmen.

Persönlich finde ich interessant im Postulat den Teil «insbesondere die Bedürfnisse der Randregionen zu berücksichtigen». Ich möchte hier klar betonen, dass wir in den Randregionen das Stimm- und Wahlrecht inklusive aller Massnahmen wie Fristen, Hinterlegung etc. im Griff haben. Sonst braucht es unsererseits keine zusätzlichen administrativen Analysen.

Wir lehnen dieses Postulat ab.

Merci.

Zuber Corentin, député-suppléant, Le Centre

Les postulants demandent de faire un rapport à chaque législature pour analyser les éventuels obstacles qui empêcheraient les citoyens d'exercer leur droit de vote.

Une démocratie forte comme la nôtre nécessite un taux de participation fort à toutes les votations et élections. Des contraintes comme le montant de l'affranchissement ou les horaires de vote peuvent être effectivement un obstacle pour certaines personnes.

Il existe plusieurs moyens d'optimisation pour éviter ces obstacles. On pourrait par exemple préaffranchir les enveloppes pour le vote par correspondance. On pourrait aussi tester le vote électronique, qui a fait l'objet d'un autre postulat que l'on vient de transmettre au Conseil d'Etat. Mais, pour la majorité de notre groupe, la solution ne se trouve pas dans la création d'un nouveau rapport, ce qui créerait plus de bureaucratie et qui ne résoudrait pas les éventuels problèmes.

C'est pourquoi la majorité de notre groupe va donc combattre ce postulat.

Merci pour votre attention.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Je pense qu'on va gentiment arrêter le massacre... *(Rire)*

Nous connaissons tous la nécessité démocratique d'un fort taux de participation: c'est le garant même de ce qui fait notre présence ici, de ce qui fait la force de nos institutions et de ce qui fait notre Etat.

Nous avons aussi l'obligation de connaître les écueils à l'exercice de ce noble acte qu'est l'acte de glisser son bulletin dans une urne. Cette photographie, elle n'est pas anodine. Elle est d'une importance primordiale pour pouvoir gérer, voir et analyser ce qui est l'exemple même d'un outil de management. Je passerai en revue les positions de mes contradicteurs préopinants et je vais commencer par la Fédération des communes valaisannes. J'avoue ne pas avoir forcément compris leur position lorsqu'ils

disent globalement ne pas être pour analyser la question des étiquettes, mais que le reste n'était pas forcément important. Et, pour ce qui est des autres groupes, je comprends le groupe PLR. Nous sommes, je dirais, à 60% d'accord sur tout ce qui a été dit. Le problème, c'est que nous devons avoir un rapport pour avoir des objectifs, pour pouvoir les atteindre. Sans rapport, nous n'avons pas d'objectifs en tant que haute surveillance de nos institutions et nous ne pouvons donc pas mettre à disposition les outils législatifs et budgétaires y afférents.

Pour ce qui est du SVPO, je vous remercie beaucoup. Par contre, si le sujet arrive régulièrement sur la table du Grand Conseil, ça reste un sujet politique qui a le mérite d'être débattu. Je suis un peu surpris par les oppositions. Je pensais qu'on avait tous un réel amour de notre démocratie et un réel amour de l'acte de vote. Somme toute, ce n'est pas très grave.

Je vous demanderai – mais sans trop vous presser –, si vous voulez bien soutenir ce postulat qui permettrait quand même d'avoir une vision intéressante, efficace et qui nous donnerait une vision à long terme sur ce qu'on peut peut-être faire d'autre que d'élargir le spectre des votants, en travaillant peut-être déjà sur les votants qu'on a.

Merci de votre attention.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.556 / Postulat 2021.12.556

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 47 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Ce postulat est refusé et classé au stade du développement.

8. Postulat Pauline Crettol, PS/GC, Yasmine Imboden-Balet, PLR/FDP et Edouard Rey, Le Centre:

Pour un renforcement de la lutte contre le racisme en Valais **2021.12.561**

Postulat Pauline Crettol, PS/GC, Yasmine Imboden-Balet, PLR/FDP und Edouard Rey, Le Centre:

Verstärkung der Rassismusbekämpfung im Wallis **2021.12.561**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu, je passe la parole à Monsieur Christian Gasser.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Postulanten unterstellen dem Staatsrat, die Situation nicht ernst genug zu nehmen. Es sollen mehr Mittel bereitgestellt werden und erneut werden Studien gefordert.

Wir von der SVPO sind auch gegen Rechtsextremismus, jedoch nicht nur. Wir sind gegen jede Form von Extremismus, egal ob Linksextremismus, Rechtsextremismus oder religiösen Extremismus. Denn es gilt anzumerken, dass gerade auch im Bereich des Linksextremismus die Schweiz auf dem linken Auge blind ist, wie mehrere Experten kürzlich in den Schweizer Medien berichteten. Eine Statistik des Nachrichtendienstes des Bundes aus dem Lagebericht 2020 zeigt zudem klar auf, dass in den letzten Jahren die linksextrem motivierten Ereignisse in der Schweiz die rechtsextremen deutlich übersteigen. Und genau aus diesem Grund forderte die SVPO im Jahre 2019 in ihrem Postulat die Prävention

von jeglichen Arten von Extremismus in unserem Kanton vor allem bei Jugendlichen. Dieses Postulat forderte die Aufschlüsselung des Extremismus im Wallis und die Prävention in der Entstehung. Dieses wurde jedoch mit aller Deutlichkeit vom Grossen Rat und vor allem vonseiten der Linken und Grünen bekämpft. Es wurde aufgezählt, dass bereits ein nationaler Aktionsplan zur Bekämpfung von Radikalisierung und gewalttätigem Extremismus aus dem Jahre 2016 existiert, welcher genau 26 Massnahmen enthält. Zudem werden bereits Millionen von Franken in ein Impulsprogramm investiert, mit welchem Projekte auf kantonaler und kommunaler Ebene initiiert werden können.

Und jetzt, 2 Jahre später, gibt es einen Sinneswandel bei den Urhebern dieses Postulats und nur Rechtsextremismus muss bekämpft werden. Konsequente Politik zur Bekämpfung von Extremismus geht anders.

Da wir von der SVPO einen gesamtheitlichen Blick auf Extremismus fordern, wo keine Form des Extremismus vergessen werden darf, bekämpfen wir dieses Postulat. Es muss jeder Art von Extremismus ein Riegel geschoben werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

La présidente

Je passe la parole à Malvine Moulin.

Moulin Malvine, députée, Le Centre

Je vais faire court, comme cela nous a été demandé, malgré la grande importance du sujet.

Notre groupe du Centre dit un grand oui à la lutte contre le racisme et nous remercions les signataires de ce postulat, car oui, il est important que cette thématique nous préoccupe au sein du Grand Conseil. Pourquoi ne pas le faire sous forme d'interpellation ou d'amendement au prochain budget?

Nous pensons que l'outil parlementaire du postulat ne doit pas devenir un bouton de commande à l'administration cantonale pour obtenir des chiffres, des études ou des ressources supplémentaires, surtout quand nous voyons, dans d'autres domaines, un postulat qui aboutit à un rapport quatre ans plus tard, mais qui ne nous apprend rien de nouveau – mais c'est une autre histoire.

Des outils existent pour lutter contre le racisme; il faut en intensifier l'utilisation.

Pour n'en citer que quelques-uns, il s'agit de: la norme pénale antiraciste, l'article 261bis du Code pénal suisse, qui interdit toute discrimination raciale ayant lieu dans le domaine public, sous peine d'une punition privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire; la «Semaine d'actions contre le racisme», que nous avons tous pu voir et entendre en mars dernier. On trouve également un guide juridique sur la discrimination raciale disponible sur internet, sans oublier plusieurs autres documents, rapports et chiffres.

Alors intensifions et diversifions le recours aux outils existants.

Incitons d'ailleurs aussi notre société et nos entreprises à renforcer les actions de promotion de la diversité et les actions pour plus d'égalité, à l'image du dernier Black Friday transformé par certaines enseignes et Caritas en Fair Friday, et incitons nos médias à développer consciemment une communication visuelle plus équitable, car celle-ci contribue également à la lutte contre la discrimination de genre et à la lutte contre la censure sociale.

Nous avons tous vite appris, ici au Grand Conseil, qu'on peut être pour une thématique, aussi importante soit-elle, avoir une vision commune du but à atteindre et pourtant voter rouge quand le chemin proposé ne nous paraît pas être le bon.

Nous sommes d'accord sur le but, mais moins sur le chemin choisi et c'est la raison pour laquelle une majorité de notre groupe proposera le combat de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Crettol Pauline, députée-suppléante, PS/GC

Le racisme se manifeste dans notre société sous différentes formes: par des insultes, des préjugés ou des agressions. Plusieurs cas ont d'ailleurs fait la une des journaux valaisans ces derniers mois, comme lors d'un match de foot à Sion. Mais il se manifeste aussi par des formes de discrimination institutionnelle et structurelle, comme le démontrent plusieurs études menées notamment par l'OFL ou le Service fédéral de lutte contre le racisme. Ainsi, on peut retrouver de la discrimination ethnique dans le marché du logement ou encore à l'embauche. En décembre 2021, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, inquiet de la situation en Suisse, a appelé les autorités à combler les lacunes dans la lutte contre le racisme.

En Valais, les mesures de lutte contre les discriminations raciales sont encore timides. Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) et sur mandat du SPM, la Croix-Rouge Valais a mis sur pied le Bureau d'écoute contre le racisme qui, depuis 2015, offre un espace d'accueil et de soutien pour les personnes victimes de racisme.

Ces tâches d'écoute et de conseil sont très importantes, mais le Bureau n'a pas de ressources suffisantes pour faire de la prévention et de la sensibilisation sur l'ensemble du territoire, y compris dans le Haut-Valais. Il peine ainsi à avoir un impact en amont de toute manifestation d'une discrimination. Les délégués à l'intégration, directement concernés sur le terrain par l'actualité de la thématique, n'ont pas les bons outils pour gérer les cas de discrimination. Par ailleurs, le manque de données sur le racisme empêche une lutte efficace et ciblée.

Oui, comme l'a dit ma préopinante, des outils existent. D'ailleurs, selon l'article 8 alinéa 2 de la Constitution, toute discrimination basée sur la race est proscrite. Diverses constructions juridiques ont été développées par le pouvoir judiciaire pour concrétiser cet article constitutionnel. Toutefois, le droit, bien que nécessaire, reste un outil complexe et insuffisant pour protéger des discriminations et surtout les prévenir. Le Bureau d'écoute contre le racisme de la Croix-Rouge Valais est une mesure adéquate. Toutefois, du fait qu'un nombre important de discriminations ne sont pas dénoncées, sont faites de manière inconsciente ou par des comportements non pénalement répréhensibles, il lui est difficile de rendre compte de la réalité de la situation en Valais et d'orienter son activité sur les besoins réels de la population.

Nous vous soumettons donc ce postulat afin de rassembler les données tant sur les altercations à caractère raciste que sur l'état des relations des populations valaisannes et leur perception des discriminations. Cela permettra de prendre connaissance du vécu de nos concitoyens et concitoyennes et de mener une politique efficace et réfléchie. N'avoir aucune statistique reviendrait à travailler à l'aveugle et à mener une politique de l'autruche, stratégie inefficace pour lutter contre des problématiques sociales qui resurgissent ensuite par d'autres biais.

Combattre les discriminations n'est pas seulement la tâche de quelques personnes, mais c'est le rôle de l'ensemble de la société. Soyons un canton proactif dans la lutte contre le racisme!

Merci de votre attention et de votre soutien.

La présidente

Nous allons donc passer au vote.

Postulat 2021.12.561 / Postulat 2021.12.561

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 60 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Ce postulat est refusé et classé au stade du développement.

(Brouhaha)

9. Rapport de la commission de justice sur la validation des groupes politiques
Bericht der Justizkommission über die Validierung der Fraktionen

Rapport
Bericht

Commission de justice
Justizkommission

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole.

Compte tenu des éléments apportés par la COJU, des élections devront avoir lieu au sein des commissions de haute surveillance. Les noms des candidats proposés par le Bureau vous seront transmis cet après-midi encore et les élections auront lieu demain matin. Pour rappel, les membres des commissions thématiques sont nommés directement par le Bureau.

Sont discutés ensemble:

10. Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2021
Berichte der Gerichte für das Jahr 2021

11. Rapport du Ministère public pour l'année 2021
Bericht der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2021

12. Rapport du Conseil de la magistrature pour l'année 2021
Bericht des Justizrates für das Jahr 2021

Rapports
Berichte

Commission de justice
Justizkommission

Président: Stéphane Ganzer

Discussion générale:

La présidente

Si vous faites une entrée en matière groupée, pour plusieurs rapports, merci de le préciser.
Je passe la parole à Madame (*Monsieur*) François(e) Quennoz.

Quennoz François, député-suppléant, UDC

C'est Monsieur François Quennoz, si jamais... (*Rires*)

Mon intervention regroupe effectivement le rapport annuel de l'administration des tribunaux, mais également le rapport annuel du Ministère public et le rapport annuel du Conseil de la magistrature. Tout d'abord, le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance avec un intérêt particulier du rapport des tribunaux. Nous relevons tout d'abord avec satisfaction que tout comme en 2020, nos tribunaux ont su faire face aux défis organisationnels liés à la crise Covid et la digitalisation s'accélère.

L'obligation de la publication de toutes les décisions du TC a nécessité l'utilisation de précieuses ressources. Le TC a dû, lors de l'année 2021, publier 326 décisions sans aucun EPT supplémentaire. Il est à espérer que la situation puisse être corrigée à l'avenir.

Le groupe UDC s'inquiète de l'augmentation de 10% des nouveaux dossiers pénaux. Il va de soi que notre parti gardera un œil attentif sur cette tendance.

Notre groupe observe, à la lecture des statistiques du rapport, une meilleure réactivité de notre justice sur les nouveaux dossiers, tendance qui peine à s'apercevoir sur les dossiers pendants.

Ensuite, dans le cadre du rapport du Ministère public, nous saluons, lors du traitement du rapport 2020, la prise de conscience du Bureau quant à la nécessité du procureur général d'assumer les dossiers dits sensibles et de défendre activement les intérêts de l'institution. Nous constatons que peu d'efforts ont été faits depuis. Les années se suivent et les remarques de notre groupe tendent à se répéter. Notre groupe émet une certaine réserve sur l'augmentation des dossiers en cours, malgré de nombreuses initiatives entreprises lors de ces dernières années afin de corriger la situation.

Le groupe UDC observe également avec un intérêt particulier la jeunesse du Conseil de la magistrature et souhaite partager quelques remarques en lien avec le rapport 2021. Tout d'abord, nous émettons quelques doutes sur la composition de la commission administrative. En effet, cette commission a pour but notamment un rôle de contrôle sur le Ministère public. Il est plutôt donc surprenant de remarquer que la commission se compose du procureur général. Malgré les nombreux débats en lien avec la professionnalisation du domaine de la justice, notre groupe s'étonne également du profil si peu juridique de la présidente de cette sous-commission. Malgré cela, le groupe UDC du Valais romand souhaite bonne route à ce nouvel organe dont les preuves de son utilité devront à l'avenir encore être démontrées.

Pour conclure, le groupe UDC du Valais romand tient à remercier très sincèrement l'ensemble des acteurs de la justice valaisanne pour l'ensemble du travail accompli lors de l'année 2021.

Merci pour votre attention.

La présidente

Merci, Monsieur Quennoz, et désolée pour l'erreur ...

Michellod Mathilde, députée, Les Vert.e.s

Je ne prendrai qu'une seule fois la parole pour les trois rapports de la commission de justice.

Commençons par le rapport sur les tribunaux. Je ne reviendrai pas sur les chiffres détaillés. Nous pouvons remarquer que le Tribunal cantonal peine à baisser les stocks. En comparaison du canton de Fribourg qui est composé de quatorze juges cantonaux, nous ne possédons qu'un douzième poste depuis mai 2021.

Le groupe des Vert.e.s remercie le Parlement pour les dotations supplémentaires des tribunaux lors de la validation du budget 2022. Cela a permis la création d'un nouveau poste de juge au Tribunal des mineurs (TMI): 0,5 EPT de greffier au Tribunal des mineurs et 0,5 unité juriste pour la Cour des assurances sociales ainsi que pour les cours civile et pénale de langue française. Nous pouvons notamment constater que les stocks en langue française sont beaucoup plus élevés qu'en langue allemande. L'explication est que les cours germanophones sont proportionnellement mieux dotées par rapport au nombre de dossiers à traiter. Nous nous réjouissons de l'entrée en fonction toute soudaine des postes de greffiers supplémentaires et que le TMI puisse bénéficier de son nouveau juge qui débutera au 1^{er} novembre 2022.

Nous pouvons aussi remarquer que l'élection des trois juges cantonaux suppléants, anciennement juges cantonaux, apporte un réel bénéfice en termes de disponibilité et d'efficacité. Nous les en remercions.

Grâce au rapport Ecoplan, les différentes entités pourront adapter l'organisation de notre justice.

Concernant les tribunaux de district, le rapport entre le nombre d'entrées et de liquidations reste aux alentours d'un.

Pour le Tribunal de l'application des peines et mesures (TAPEM), nous relevons deux problématiques principales: l'accès à des experts psychiatriques germanophones étant trop peu nombreux, nous devons aller en recruter hors canton, mais cela reste une tâche difficile, car peu d'experts acceptent le mandat. Le délai de cinq jours de recours stipulé par la loi ne peut donc pas être respecté. La deuxième problématique est que les dossiers des levées de scellés deviennent de plus en plus laborieux au vu de la numérisation. Cette problématique ne fera que s'accroître. Nous espérons que des ressources humaines seront déployées ou d'autres solutions qui permettront de rendre la tâche plus aisée.

Au TMI, nous relevons aussi quelques problèmes, notamment vis-à-vis du nombre de nuits en détention par des mineurs: 998 jours en 2021 contre 296 en 2020. Cela est dû à la complexité et à la gravité croissante des dossiers, mais pas que. La pénurie de places en foyer est aussi une cause prédominante et cela est inquiétant.

Poursuivons avec le Ministère public (MP). Le stock de dossiers au Ministère public croît en moyenne de 50 par année. Selon le MP, il leur faudrait un procureur supplémentaire pour classer ces dossiers en environ deux ans. Ils ne possèdent pas de secrétariat ni de greffiers, ce qui demande un grand travail d'organisation. Tout comme le TAPEM, la levée des scellés demande un temps et un travail considérables. Le Ministère apporte une attention particulière aux dossiers arrivant à prescription et nous les en remercions.

Le groupe des Vert.e.s est conscient de la problématique de la double casquette du procureur général et se penchera sur le problème au sein de la COJU et à l'aide du rapport Ecoplan. Notre groupe participera activement aux discussions pour trouver des solutions pragmatiques pour la réduction des dossiers.

Durant l'année 2021, le Conseil de la magistrature (CDM) a effectué son premier exercice suite à l'acceptation de la loi sur le CDM en 2019. Son activité a commencé par les entretiens des candidats pour les postes de juges cantonaux, avec des délais extrêmement courts. Durant cette année, le CDM a traité huit affaires et six autres restent en suspens. Bien que les dossiers soient peu nombreux, ils n'en restent pas moins chronophages. Certains points du cahier des charges et d'autres sujets restent encore à éclaircir, notamment leur champ de compétence, le rôle du mandat du TC ou du MP si une plainte est énoncée contre un membre de leur instance, le budget alloué, etc. Nous remercions chaque membre pour son engagement dans le conseil.

Le groupe des Vert.e.s remercie chaque collaborateur des différentes instances juridiques valaisannes pour leur travail.

Je vous remercie pour votre attention.

Eyholzer Iwan, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich werde mich gleich zu mehreren Berichten äussern.

Gemäss dem Bericht des Kantonsgerichts wurden die für das Jahr 2022 geschaffenen Juristeneinheiten wie folgt zugeteilt: ein Richter am Jugendgericht, 0,5 Gerichtsschreiber am Jugendgericht, 0,5 Juristeneinheiten bei der sozialversicherungsrechtlichen Abteilung und 0,5 Juristeneinheiten bei den französischsprachigen Zivil- und Strafgerichten.

Leider gab es einen Anstieg der hängigen pendenten Fälle bei der sozialversicherungsrechtlichen Abteilung, auch verursacht durch eine höhere Anzahl eingegangener Fälle – aber nicht nur. Der Anstieg ist im Auge zu behalten und sollte im nächsten Jahr reduziert werden. Ebenfalls sind die Verzögerungen von fast 18% aller Fälle, welche mehr als 18 Monate aufweisen, zu beachten und zu reduzieren.

Unsere Fraktion ist ebenfalls der Meinung, dass zu wenig auf die Ersatzrichter zurückgegriffen wurde, obwohl das Budget vorhanden war.

Zum Bericht der Staatsanwaltschaft:

Zum ersten Mal in der Geschichte der Staatsanwaltschaft hat das Büro der Staatsanwaltschaft 2021 die Wiederwahl der Staatsanwälte durchgeführt. Es wurden alle Staatsanwälte wiedergewählt, mit Ausnahme derjenigen Personen, die bereits gekündigt hatten und einer Person, welcher die Nichtwiederernennungsverfügung zugestellt wurde. Das Kantonsgericht hatte dieses Ende 2021 bestätigt. Der Entscheid wurde an das Bundesgericht weitergezogen und ist noch hängig.

Auffallend ist zudem, dass der Sockel der Fälle weiter gestiegen ist. Hier braucht es eine zwingende Verbesserung.

Hervorzuheben ist die Bestätigung, dass Infrastruktur und Räumlichkeiten in allen drei Standorten den gegenwärtigen Erwartungen entsprechen und das Regionale Amt Oberwallis am 1. August 2021 nach Brig-Glis umgezogen ist. Gut zu hören, ist die Tatsache, dass sich die Arbeit einfacher und effizienter gestaltet, weil sich die Kantonspolizei und das Gefängnis im selben Gebäude befinden.

Die Mitte Oberwallis hat im letzten Jahr über das angespannte Arbeitsklima berichtet. Wir sind froh, hier eine Verbesserung festgestellt zu haben.

Zum Bericht des Justizrats:

Der Justizrat startete ab 2021 und berichtet demzufolge aus seinem ersten Tätigkeitsjahr. Dieses war mit viel organisatorischem Aufwand verbunden, wie die Suche nach Räumlichkeiten, der Anstellung von Mitarbeitern, Ausarbeitung der Reglemente, IT-Systeme usw.

Gut ist, dass der Justizrat noch nicht von allzu vielen Dossiers überrollt wurde. Gut ist auch wurden Direktiven erarbeitet, um bei allen Fällen dieselben Vorgehensweisen zu garantieren.

Das Gesamtbudget wurde zu zwei Drittel aufgebraucht. Die Budgetierung kann sicherlich noch verbessert werden, ist aber für das erste Tätigkeitsjahr nachvollziehbar. Generell ist weniger ja sowieso besser.

Die Mitte Oberwallis bedankt sich bei den Mitgliedern des Justizrats und der Justizkommission für ihre wertvolle Arbeit.

Besten Dank.

Perruchoud Sandrine, députée, PS/GC

Je vais prendre la parole pour les deux rapports, soit celui sur l'administration des tribunaux et celui du Ministère public.

Vous avez pu prendre connaissance du contenu de ces deux rapports, soit par une lecture personnelle, soit par un feedback effectué par votre représentant à la commission de justice. Je me permettrai donc de rappeler ici certains points spécifiques à l'année 2021 ou en lien avec l'année 2022.

En mars 2021, une nouvelle juge cantonale, Madame Camille Rey-Mermet, entrait en fonction à la tête de l'autorité de recours en matière de protection de l'enfant et de l'adulte. En lui attribuant le traitement des recours contre les décisions des APEA, le stock des affaires a été réduit de 86 à 53 dossiers en 2021. La durée de traitement d'un dossier a ainsi passé de 319 jours en 2020 à 237 jours pour le premier trimestre 2022. Aujourd'hui, nous pouvons mesurer les effets de l'attribution de cette unité juriste.

En 2022, les 2,5 unités juristes que le Tribunal cantonal s'est vu attribuer ont été réparties par lui comme suit: 1,5 unité juriste au Tribunal des mineurs, 0,5 unité juriste à la Cour des assurances sociales, 0,5 unité juriste auprès des cours civile et pénale de langue française. Nous espérons que ces attributions augmenteront également l'efficacité de ces services et que le nombre de dossiers à traiter diminuera en 2022.

Malgré ces 2,5 unités juristes reçues en 2022, le tribunal mentionne toujours dans ses rapports ses besoins en ressources humaines qui seraient dus à la complexification des dossiers ou nécessaires pour faire face aux défis de la numérisation de la justice. Le groupe PS/GC demande au chef du Département et au Gouvernement d'analyser les demandes et besoins des tribunaux et d'informer le

Parlement au moment des budgets sur les éléments aux arguments qui lui permettent de répondre favorablement ou non aux demandes des tribunaux.

Sur le rapport du Ministère public, je relève les éléments suivants: l'enquête ouverte en 2021 par le Conseil de la magistrature en raison des soupçons de discrimination envers les femmes qui planaient au sein du Ministère public a conclu que ce doute était infondé. Depuis, de nouvelles magistrates ont été engagées. Une légère augmentation des dossiers, de 2'953 à 3'142 à la fin d'année 2021, soit 189 dossiers en plus – augmentation de 6,5% – a été expliquée par la difficulté de tenir, en raison des mesures Covid, des séances d'instruction, tant par la police que par la direction de la procédure.

Le groupe PS/GC se réjouit que le travail à temps partiel ait été accepté pour cinq procureurs en 2021. Trois d'entre eux travaillent aujourd'hui à 50%, un à 60% et un à 90%.

Nous soutenons également l'idée qu'il faut renforcer le rôle du procureur général adjoint comme véritable chef de l'office central afin que le procureur général puisse se consacrer à défendre les intérêts du Ministère public et au traitement des affaires sensibles. Nous espérons que l'organisation du Ministère public puisse prendre cette nouvelle orientation dans les plus brefs délais.

La digitalisation et les projets informatiques y relatifs auront également un impact positif sur la durée de traitement des dossiers au sein du Ministère public. Ces changements visent l'efficacité administrative. Cependant, la mise en place de la numérisation informatique exige un investissement humain important. On parle depuis de nombreuses années de l'informatisation au sein des tribunaux ou du Ministère public. Je crois qu'il est temps de vérifier que les plannings et les moyens pour atteindre les résultats attendus ont été révisés et alloués. Le groupe PS/GC souhaite être informé par le Gouvernement à ce sujet.

Je vous remercie de votre écoute et reste en attente de toutes ces réponses.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO

Ich werde mich auch nur einmal zu den Punkten 10, 11 und 12 äussern.

2021 kommt das externe Beratungs- und Forschungsbüro ECOPLAN zum Schluss, dass die Walliser Justiz gut organisiert und effizient arbeitet. So wurde zum Beispiel festgehalten, dass von 300 Urteilen des Kantonsgerichts, die ans Bundesgericht weitergezogen wurden nur 22 gutgeheissen, sowie zwölf teilweise gutgeheissen wurden. Das heisst, in 88,7% der Fälle hat das Bundesgericht die Entscheide der Walliser Justiz bestätigt. Ecoplan verleiht 2021 dem Walliser Kantonsgericht das Prädikat sehr gut. Es bleibt aber auch zu sagen, dass bis Ende 2021 über 1'500 Fälle hängig blieben. Ein Bild, welches sich anscheinend jährlich wiederholt, trotz einer zusätzlichen Kantonsrichterin und befristeter finanzieller Unterstützung durch die Einsetzung von zeitlich limitierten Ersatzrichterstellen. Laut Bericht der Gerichte muss diese Unterstützung auch 2023 zwingend während den nächsten vier Jahren erneuert werden. Ohne diese ausserordentliche Unterstützung wäre die Situation aber eine ganz andere. Die Walliser Justiz läuft somit immer noch auf dem Zahnfleisch, wie dies die CSPO in den letzten Jahren mehrmals moniert hat.

So fordert verständlicherweise Thomas Brunner, Präsident des Kantonsgerichts, mindestens zwei zusätzliche Richter: eine Stelle beim Sozialversicherungsrecht und eine zweite Stelle beim Zivil- und Strafrecht.

Im Sozialversicherungsbereich übersteigt die Dossierzahl zum zweiten Mal die 1'000er-Grenze. 506 Dossiers konnten erledigt werden. Somit bleiben 549 Fälle hängig, was doch einen besorgniserregenden Zustand darstellt. Ein Problem, welches sich schon seit mehreren Jahren anstaut und gelöst werden muss.

Auch beim Zivil- und Strafrecht herrscht seit mehreren Jahren ein ähnliches Bild. Von insgesamt 1'902 Fällen konnten lediglich 1'146 Dossiers erledigt werden.

Nur mit einer weiteren «Pflasterlipolitik», durch die Einsetzung von zeitlich begrenzten Gerichtsschreibern oder Ersatzrichter, wird dieser Zustand nicht zu beheben sein. Die Forderung des Präsidenten

des Kantonsgerichts ist somit absolut ernst zu nehmen. Wir, dieses Parlament, in erster Linie die Justizkommission, muss hier über die Bücher, wie sie das beim Jugendgericht getan hat. Der Appel der CSPO richtet sich auch an den verantwortlichen Staatsrat Favre, seinen Fokus speziell auf diese zwei Abteilungen zu werfen und hier die entscheidenden Schritte vorzunehmen.

Gut ist, dass dieses Parlament bei der Budgetdiskussion für das Jahr 2022 150'000 Franken für eine zusätzliche Stelle am Jugendgericht gesprochen hat, wie dies oben erwähnt von der Justizkommission verlangt und vom Parlament einstimmig beschlossen wurde. Diese Stelle hat die CSPO beim Bericht zu den Gerichten im Juni 2021 gefordert und dazu dann auch ein Postulat hinterlegt.

Für die CSPO war es immer klar, dass das Jugendgericht einen hohen integrativen Stellenwert hat. In dieser Zeit der Adoleszenz ist es noch leichter möglich, die Jugendlichen auf den «rechten Weg» zu bringen. Mit dieser zusätzlichen Stelle kann das Jugendgericht nun zeitnah und mit dem nötigen Einfühlungsvermögen Urteile behandeln. Damit wird auch eine Hauptempfehlung des Berichts zur Walliser Justiz umgesetzt.

Zudem stellt die CSPO zufrieden fest, dass die Verfahren beim Jugendgericht auch im Unterwallis leicht zurückgegangen sind und sich stabilisieren, wenn auch auf einem sehr hohen Niveau. Die CSPO ist hier immer noch der Überzeugung, dass die Sozialarbeit an den Schulen verstärkt werden muss, wie dies im Oberwallis zu Beispiel mit schulischen Sozialarbeitern geschieht, die vor Ort sind. Die CSPO ist der Ansicht, dass dieses unmittelbare Modell der schulischen Sozialarbeiter sich positiv auf die Jugendlichen auswirkt und viele Deliktfälle so vermieden werden können.

Am Schluss möchte sich die CSPO beim Justizrat für die wertvolle Arbeit und ihren ersten Bericht bedanken. Frau Graziella Walker Salzmann gratulieren wir zum Einsitz in den Justizrat.

Der Dank der CSPO geht auch an die Gerichte, die Staatsanwaltschaft und alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihre grosse Arbeit in einem momentan schwierigen Umfeld.

Zudem möchten wir uns auch bei den in den Ruhestand getretenen vier Richterpersönlichkeiten – namentlich Frau Dayer-Schmid und den Herren Berthouzoz, Derivaz und Spahr – herzlichst bedanken, welche nach mehreren Jahrzehnten in den Diensten der Justiz pensioniert wurden.

Danke.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Je vais tenter de vous apporter, dans le délai imparti de cinq minutes, les remarques formulées par le groupe PLR/FDP à la lecture des rapports sur les tribunaux, du Ministère public et du Conseil de la magistrature.

Concernant le Tribunal cantonal, nous sommes satisfaits de la diminution du stock de dossiers en attente, suite à l'entrée en fonction de la juge Camille Rey-Mermet, en particulier dans le domaine relevant de ses fonctions, celui sensible concernant les recours sur les décisions des APEA.

L'engagement de quatre juges suppléants, en la personne de juges retraités, devrait permettre l'utilisation du budget dédié de 100'000 francs, rarement totalement utilisé, et surtout d'avoir un effet sur les stocks dont les entrées ont encore augmenté en 2021 par rapport à une stagnation en 2020. 7% des affaires nécessitent encore plus de 18 mois de traitement, ce qui n'est pas acceptable pour le justiciable valaisan.

La cour présentant le taux d'entrées le plus important est celle des assurances sociales. Un effort de l'ensemble du TC doit être fait dans ce domaine.

Les renforts ne semblent toujours pas suffisants aux yeux du TC qui demande une augmentation de ses effectifs. Une étude sur la question a été initiée par le Conseil de la magistrature.

Notre groupe nuance la pertinence de cette demande. Attendons tout d'abord l'effet de l'engagement des quatre juges suppléants à la pratique affirmée et reconnue, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du rapport Ecoplan, selon lequel, entre autres, une meilleure répartition des dossiers est nécessaire, un meilleur monitoring et un meilleur management, pour cesser de travailler dans des modèles de type silo, comme actuellement.

À ce titre, je rappelle la résolution de nos collègues Martine Tristan et Nicole Carrupt demandant que la gestion RH des tribunaux et du Ministère public se passe comme dans les autres services de l'Etat, acceptée par 119 oui contre 1 non et 3 abstentions le 11 mars dernier. Nous attendons la mise en application au sein des instances judiciaires concernées.

Nous partageons les soucis du TAPEM et du SAPEM par rapport au manque de places pour le placement des personnes nécessitant l'application de mesures thérapeutiques. Actuellement, certaines personnes sont passées à l'extérieur du canton, à des coûts dépassant parfois les 1'500 francs par jour. Si les places manquent et qu'il y a placement dans un établissement différent, le canton devra encore payer des dommages à la personne concernée.

La Stratégie pénitentiaire 2030 permettra de corriger ces manquements, mais pour cela, elle doit se poursuivre à tout prix et les moyens nécessaires pour y parvenir doivent lui être alloués. Idem pour le Tribunal des mineurs et la nécessité d'un second Pramont.

Il n'est pas concevable que des personnes, jeunes ou moins jeunes, soient condamnées, mais restent en liberté dans la nature faute de places pour les recevoir en milieu fermé.

Ministère public: le rapport concerne l'année 2021, où la compétence de nommer ou renommer des procureurs a été transférée au bureau du Ministère public et exercée par ce dernier, avec la non-reconduction du contrat de travail pour trois procureures femmes. L'enquête du Conseil de la magistrature a conclu à une non-discrimination de genre dans cette affaire qui n'en était pas une.

Nous constatons avec satisfaction une stabilisation des entrées de nouveaux dossiers et une apparente pacification de l'ambiance de travail.

Le groupe PLR/FDP pense qu'il devient nécessaire de procéder à des modifications législatives pour redéfinir la hiérarchisation du Ministère public, le rôle du procureur général et du procureur général adjoint, ainsi que de l'office central. Il n'est pas acceptable de voir que dans l'actuelle situation de la plainte déposée par les Caves Orsat pour vente de vin ne respectant pas l'AOC Valais, une non-entrée en matière soit décidée par un procureur dans un arrondissement, sans que le procureur général ne soit au courant, alors que le thème en question a défrayé la chronique depuis de nombreuses années et devrait éveiller immédiatement la curiosité de l'office central. La décision du TC de casser cette décision permettra de faire toute la lumière nécessaire sur ce nouvel épisode peu glorieux pour notre viticulture.

Le groupe PLR/FDP estime que dans chaque affaire, il y a le temps pour en parler, le temps pour la traiter, puis le temps pour tourner la page et passer à autre chose.

(Madame la Présidente: Vous êtes prié de conclure!)

Alors je reprends la parole au point suivant, parce que ... Alors désolé, je reprendrai la parole sur le Ministère public tout à l'heure. Merci pour votre attention.

Roten Vincent, député, Le Centre

Amertume et frustration à l'aune de la prise de connaissance de ces trois rapports qui feront l'objet d'une seule et unique prise de parole. Je vous prie donc de m'excuser, Madame la Présidente, si je dépasse un petit peu mon temps de parole.

Amertume et frustration, disais-je, car il y a quatre ans, quasiment jour pour jour, cette noble assemblée acceptait un postulat sobrement nommé «Pour une remise à niveau de notre justice». L'objectif était simple: définir un socle sur lequel pourront se baser l'analyse, la recherche d'efficacité et la restructuration de notre justice. Quatre ans après, nous nous retrouvons, certes, avec le rapport Ecoplan, mais qui, aux yeux de notre groupe, s'avère être une triste coquille vide. Aucun des éléments ressortis dans le cadre de cette analyse par Ecoplan ne nous permet activement de restructurer et de rendre plus efficace (*n.d.l.r.: notre justice*). Nous voilà donc plus ou moins revenus au point de départ ou presque, où c'est de nouveau à nous de trouver des solutions et de proposer des solutions d'amélioration.

Dans le cadre des rapports qui font l'objet de ma prise de parole, je commencerai par les tribunaux. Il y a plusieurs éléments que nous tenons bien évidemment à saluer tant dans l'implication que le travail exemplaire de nos magistrats. Il y a un élément cependant que nous fustigeons, c'est le délai inacceptablement long du traitement des dossiers. Blâmer aujourd'hui nos magistrats ne servirait absolument à rien et ce serait un raccourci que nous ne ferons pas, tant les responsabilités sont diverses et nous en portons une grande part au sein de cet hémicycle.

Une diminution du temps de traitement passe inévitablement par une augmentation des moyens, notamment par exemple par une augmentation des juges cantonaux. Il est intéressant de relever qu'en analyse intercantonale, nous devrions nous trouver autour des quinze juges. Cette diminution des dossiers en attente passera bien évidemment par une première phase d'absorption de ces dossiers et qui sera également rendue possible par la prolongation des mandats que nous avons votés l'année dernière. Nous espérons à court terme une pérennisation dans la diminution du temps de traitement des dossiers.

Pour le rapport suivant de l'ordre du jour, la question sur le Ministère public, il y a lieu dans le cadre du traitement de ces rapports de garder la tête froide et de ne pas céder aux sirènes de l'alarmisme qui parcourt la population et qui a été largement relayé par les médias. Rappelons que le Ministère public, ce sont des milliers de dossiers qui ont été traités, qui le sont et qui le seront. Il y a lieu donc notamment de saluer le travail qui est fait par le Ministère public.

Il y a cependant, et cela a été relevé par Monsieur Claivaz lors de sa prise de parole, certains dossiers qui nous interpellent et nous étonnent: nous ne comprenons pas l'absence d'une condamnation et d'une implication plus prononcées de la part du bureau du Ministère public.

Toujours dans le cadre du Ministère public, nous souhaitons également qu'il y ait une augmentation des moyens qui passe bien évidemment par la mise en application des différentes interventions parlementaires qui émanaient de notre groupe et que nous avons acceptées fin décembre 2021, ainsi que par la mise en application d'une intervention émanant de nos collègues PLR que nous avons acceptée en mars dernier.

Pour en terminer avec ces différents rapports, je passerai à celui du Conseil de la magistrature et force est de constater que les vérités d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui. Nous nous étions effectivement dans un premier temps, au sein de notre parti, qui s'appelait alors le PDC, montrés frileux quant à la mise en application de ce Conseil de la magistrature. Force est de constater qu'après une année d'activité, un rapport relativement faible à ce stade, on peut le comprendre, car il ne s'agit ici que de la première année de fonctionnement, nous saluons le travail et l'implication de l'entier du Conseil de la magistrature. Nous saluons également la masse de travail importante qui est engagée et nous attendons avec une certaine impatience les différentes conclusions des rapports qui nous parviendront d'ici cet automne.

En conclusion, je dirai simplement, et je tiens à le rappeler, que la justice est un des piliers fondamentaux de nos institutions et de notre démocratie. Mais pour cela, nous devons lui donner les moyens de fonctionner.

Merci.

La présidente

Monsieur le président de la COFI, est-ce que vous faites une prise de parole sur les trois rapports? (...) Oui.

Est-ce qu'il y a une demande de parole sur l'un des rapports?

Je passe la parole à Christophe Claivaz.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP,

Je ne vais pas revenir sur les éléments que j'ai pu quand même exprimer tout à l'heure sur le Ministère public.

Je poursuivrai avec le fait que le groupe PLR/FDP estime que dans chaque affaire, il y a le temps pour en parler, le temps pour la traiter, puis le temps pour tourner la page et passer à autre chose. Nous regrettons ainsi la conclusion du procureur général à son rapport, très intéressant et complet au demeurant, revenant sur les dénonciations de possibles dysfonctionnements au Ministère public. Le rapport conclut certes à une absence de graves problèmes, mais nous tenons à rappeler que l'étiquette «blanchi» apposée au procureur général dans le cadre de la détention d'une arme factice provient surtout de la prescription de l'affaire.

Concernant, pour terminer, le Conseil de la magistrature, nous constatons que le budget alloué n'a pas été complètement utilisé, mais qu'il y a eu une absence de juristes durant trois mois. Notre groupe salue son bon fonctionnement, même si un bilan devrait être tiré pour déterminer si sa composition actuelle, avec plusieurs membres de droit, est adéquate ou doit être revue.

Le groupe PLR/FDP, au terme de l'examen des différents rapports transmis, est satisfait du fonctionnement de notre troisième pouvoir, même si des améliorations, ne passant pas toujours par des augmentations d'effectif, peuvent être apportées. Nous serons attentifs à l'implémentation des recommandations transmises sous forme de remarques dans la présente intervention.

Le groupe PLR/FDP remercie toutes les personnes œuvrant au service de notre justice et des justiciables valaisans.

Merci pour votre attention.

Perruchoud Sandrine, députée, PS/GC

Je reprends la parole pour le rapport sur le Conseil de la magistrature.

En ce qui concerne le budget du Conseil de la magistrature, la somme de 214'000 francs sur le budget alloué de 325'000 a été dépensé en 2021, en raison des dates d'engagement tardives pour certains postes. Au point de vue financier, il faudra encore attendre quelques mois la finalisation complète de l'organisation du CDM pour vérifier si le montant alloué global de 325'000 francs est adéquat.

Mis à part les travaux de préparation des élections, le bilan des travaux du Conseil de la magistrature pour l'année 2021 comprend neuf enquêtes administratives, quatorze enquêtes disciplinaires et quatorze décisions de non-entrée en matière. Pour la partie administrative, sur les quatre enquêtes administratives menées d'office, deux étaient encore en cours au moment de la rédaction du rapport. Sur les cinq dénonciations de citoyens qui ont conduit à ouvrir des enquêtes administratives, une était encore pendante au 31 décembre 2021.

Concernant les enquêtes disciplinaires, ce sont uniquement des dénonciations de citoyens qui ont permis d'ouvrir quatorze enquêtes disciplinaires, dont six étaient encore en examen à la fin de l'année. Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée pour les huit affaires traitées par le Conseil de la magistrature en 2021.

Quatorze autres dénonciations faites par des citoyens ont abouti à des décisions de non-entrée en matière. On peut constater que peu de dénonciations sont faites de la part de juges ou de procureurs. Je me permets de rappeler ici que les dénis de justice, de même que le fond des affaires n'est pas traité par le Conseil de la magistrature. Celui-ci ne traite que des problèmes formels, soit liés à des fautes de procédure.

La loi qui organise le travail du Conseil de la magistrature ne prévoit pas que les dénonciateurs reçoivent la conclusion de l'enquête, à moins que ceux-ci ne le demandent expressément. Toutefois, jusqu'à ce jour, le dénonciateur a toujours été tenu informé à la conclusion de son enquête. Le Conseil de la magistrature est en réflexion pour savoir s'il continue à informer le dénonciateur ou non à l'issue de la procédure.

Quant à la loi qui a été mise en place pour organiser le travail du Conseil de la magistrature, il semble que certains articles devraient déjà être revus. Le Conseil a fait part à la commission de justice de quelques éléments ancrés dans la loi qui seraient à modifier pour améliorer son travail. J'en citerai deux ce jour.

- L'article 25 alinéa 1 qui prévoit des délais de prescription d'une année pour ouvrir une instruction. Ce délai semble trop court. Une enquête du Conseil de la magistrature peut perturber le travail des magistrats et donc le travail de la justice valaisanne. Il faudrait augmenter ce délai de prescription.
- L'article 20 alinéa 3 prévoit qu'un auditeur est délié du secret de fonction pour les affaires qui traitent d'un aspect administratif, mais ne le prévoit pas lorsqu'une enquête traite d'un aspect disciplinaire. Il faut modifier la loi pour délier le secret de fonction pour tous les aspects du travail du Conseil de la magistrature, que ce soit pour la partie administrative, disciplinaire ou les élections. Pour régler différentes questions d'organisation non prévues par la loi, le Conseil de la magistrature élabore des directives internes qui devraient permettre d'éclaircir ces procédures de travail et de les pérenniser.

Je remercie les représentants du CDM et particulièrement sa présidente, pour les discussions et les propos très clairs qui ont été tenus lors des séances qui ont eu lieu à la commission de justice en 2021 et souhaite à tous les membres du Conseil de la magistrature une très bonne deuxième année. Je vous remercie de votre écoute.

Ganzer Stéphane, député, PLR/FDP, président de la commission de justice (COJU)

Je vais tout d'abord au préalable présenter brièvement l'activité de la Commission de justice au cours de l'année écoulée et je reviendrai ensuite sur les différents points relatifs au Ministère public, au Conseil de la magistrature ainsi qu'aux tribunaux et au Tribunal cantonal.

La Commission de justice s'est réunie à quatorze reprises lors de séances plénières lors des douze derniers mois écoulés. Brièvement, nos activités se sont déployées dans les directions suivantes. Tout d'abord la préparation des dossiers d'élection à destination du Grand Conseil: plusieurs juges suppléants, quatre juges suppléants à la retraite plus un juge suppléant démissionnaire, ainsi qu'un membre du Conseil de la magistrature nous ont occupés, sur proposition et sur validation des préparations de candidatures effectuées par le Conseil de la magistrature.

À l'été dernier, nous nous sommes également penchés sur la problématique délicate et récemment médiatisée, pas plus tard que ce week-end, de l'expulsion obligatoire des criminels étrangers. Vous savez que suite à une initiative fédérale, ceci est ancré dans la loi et l'article 66 (*n.d.l.r.: 66a*) du Code pénal indique toute une série de crimes qui font d'office suite et qui ont comme conséquence l'expulsion des criminels étrangers. Le canton du Valais, à plusieurs reprises, s'est retrouvé au fond du classement par rapport à la moyenne fédérale. La moyenne fédérale est à 60% des jugements, tandis que nous sommes environ à 30%. Ceci avait été, pour certains membres de la commission, une source d'inquiétudes et de questionnements qui a pu être en partie effacée par l'audition du procureur général ainsi que du président du Tribunal cantonal que nous avons rencontrés l'été dernier et qui ont aussi pu nous expliquer la façon dont les statistiques fédérales sont menées, ainsi que la problématique de la composition de ces formulaires qu'utilise l'administration fédérale. Ils nous ont aussi parlé de la «qualité» des crimes et des différents délits qui sont commis en Valais, qui ne sont pas toujours sujets à des expulsions automatiques, à la différence de certains crimes et de certains, on va dire, justiciables de cantons comme Genève, par exemple, qui sont plus facilement expulsables dans le respect du principe de la proportionnalité.

Nous avons également été soumis à une intense pression et activité du fait des trois malheureux suicides intervenus dans les prisons valaisannes l'année dernière – deux à la prison de Sion, un à la prison de Brigue – et rapidement, la commission de justice a jugé urgent de s'entretenir avec la direction des prisons, en collaboration avec la commission de la sécurité publique. Nous avons

rencontré immédiatement Monsieur Georges Seewer, afin de lui poser des questions et d'avoir des renseignements plus précis sur la façon dont les régimes carcéraux sont établis, notamment celui de la détention avant jugement, qu'on appelle détention préventive. Nous avons également été visiter la prison pour femmes de Lonay, visite au cours de laquelle nous nous sommes entretenus avec des détenues valaisannes, ainsi que la prison de Brigue, dans laquelle nous avons également pu nous entretenir et nous faire un avis assez précis sur la façon dont la détention avant jugement est pratiquée dans cette prison-là. Hélas, c'était quelques semaines avant le troisième suicide.

Au niveau des prisons, c'est également le crédit de construction des ateliers de la prison de Crêtelongue qui nous a occupés, crédit que vous avez accepté ici en plénum, de même qu'un recours en grâce qui a été refusé par cette auguste assemblée.

Nous avons également planché sur beaucoup de points en lien avec l'organisation de la justice, qui est un des mandats qui est confié par la loi à la Commission de justice, notamment le besoin de management et de gestion des ressources humaines auprès du Ministère public et du Tribunal cantonal – on a parlé auparavant d'une résolution acceptée par ce Parlement. Nous avons également parlé de la difficulté qui prévaut chez certains avocats au niveau de l'assistance et du paiement de l'assistance judiciaire, nous avons préparé d'ailleurs une intervention parlementaire à ce sujet-là. Nous avons également préparé une intervention parlementaire afin de pouvoir donner au Ministère public la capacité d'engager des greffiers.

Et, évidemment, c'est le rapport Ecoplan qui nous a également occupés pendant plusieurs séances, notamment les neuf mesures prioritaires qui permettent désormais d'avoir un socle, à notre avis solide et surtout objectif, sur l'état de notre justice. Ce Parlement s'est pendant longtemps caché derrière l'attente, qui faisait quasiment figure d'arlésienne, de ces conclusions. Celles-ci sont d'ores et déjà arrivées et à présent, il s'agit, en collaboration avec le Département, de les mettre rapidement à exécution. Je pense que certaines d'entre elles ont déjà prouvé qu'elles étaient d'une certaine valeur, notamment celle que vous avez suivie indirectement par effet ricochet lors du budget, ici, puisque le rapport Ecoplan, dans une des neuf mesures prioritaires, pointait notamment la nécessité de doter de moyens supplémentaires le Tribunal des mineurs, ce qui a été fait, je vous en remercie encore, lors du budget.

Un petit mot également sur la sous-commission naturalisations, une des deux sous-commissions qui anime notre commission de justice. Celle-ci est présidée par Sandra Cretton, que je félicite et remercie au passage. 732 personnes se sont vu octroyer la nationalité suisse; 27 journées y ont été consacrées par les membres de cette sous-commission. C'est un travail de longue haleine et pour ceux qui ont assisté à cela, et c'est mon cas, je peux vous dire que le passeport suisse ne se trouve pas dans une pochette surprise: il est le fruit d'un long processus et ce processus aboutit ici à l'audition devant la sous-commission. Je remercie l'ensemble de ses membres. Trente-six personnes ayant été recalées, cela nous prouve également qu'effectivement, il y a des règles et que ces règles doivent être respectées. Les conditions sont là, elles sont les mêmes pour toutes et tous. Voilà, c'était pour le rapport de la Commission de justice.

Je vais brièvement revenir sur quelques points qui ont été évoqués, pour certains, qui n'ont pas suffisamment été évoqués. Peut-être un petit mot sur le Conseil de la magistrature et son rapport annuel. Le premier qui nous est soumis nous prouve que le Conseil de la magistrature travaille, il n'est pas sous l'eau, il n'est pas submergé, mais il est néanmoins soumis à une activité, on va dire, régulière et intense. La surveillance administrative, la surveillance disciplinaire que lui ordonne la loi sont effectuées par ses différentes commissions.

Je relèverai simplement peut-être un des points essentiels, à mon avis, sur les quatorze dossiers transmis pour analyse: les quatre enquêtes administratives ouvertes d'office qui ont abouti à des rapports en lien avec le Ministère public et le Tribunal cantonal. Je relèverai également les quatorze décisions de non-entrée en matière, qui témoignent peut-être d'une perception un petit peu faussée

de la part du grand public de ce qu'est véritablement un Conseil de la magistrature. Ce n'est pas une troisième autorité de recours. Le Conseil de la magistrature ne peut pas réviser des jugements, il ne peut pas casser des jugements. Il est là pour enquêter au niveau disciplinaire et administratif et ces quatorze décisions de non-entrée en matière prouvent qu'en l'état, évidemment auprès du grand public, le Conseil de la magistrature n'a pas encore totalement déployé l'ensemble de ses effets. Néanmoins, l'écoute et la réception des dossiers qui sont faites par le Conseil de la magistrature prouvent que le citoyen avait besoin de cette instance.

Un petit mot sur la composition du Conseil de la magistrature, ce qui a été relevé par plusieurs groupes, dont notamment les députés Quennoz et Claivaz. Cette composition du Conseil de la magistrature est à questionner. Effectivement, la personnalité du procureur général n'a pas à être discutée ici. Par contre, la place qu'occupe le procureur général, dans le Conseil de la magistrature, doit nous questionner, nous, députés, puisqu'effectivement, il s'agit du seul membre de droit qui est nommément désigné. Les autres, que ce soient les membres des tribunaux ou du Ministère public, sont nommés par leurs pairs. Le procureur général, lui, est nommément désigné et effectivement, il le relève d'ailleurs lui-même dans son rapport annuel. Cette situation semble poser quelques problèmes, des problèmes au niveau d'une part de la récusation, puisque fréquemment, il doit évidemment se récuser lorsque les enquêtes concernent son Ministère public et d'autre part surtout au niveau de la surcharge de travail qu'induit sa présence au sein du Conseil de la magistrature, des dizaines d'heures que le procureur général doit consacrer au Conseil de la magistrature et qu'il ne peut consacrer à l'office central ou à la direction générale du Ministère public. Je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir, mais je pense que c'est l'un de nos devoirs de nous questionner, après une année d'existence du Conseil de la magistrature. Il me reste à remercier l'ensemble de ce conseil, notamment sa présidente, présente ici dans nos travées, Madame la députée Carole Basili.

Un petit mot sur le Tribunal cantonal, maintenant. Le Tribunal cantonal nous a beaucoup occupés. J'ai l'impression que je me suis levé des dizaines de fois pour vous demander des renforts ou des nominations de juges suppléants ou autres. Ça a été le cas, il y a une intense activité, il y a un certain turn-over qui fonctionne assez bien et je dois dire à satisfaction puisque, effectivement, nous avons pu – j'allais dire réemployer ou recycler, mais ce ne serait pas le bon mot – en tout cas utiliser les compétences d'anciens juges qui sont devenus désormais des juges suppléants, ce qui va sans doute permettre d'améliorer le stock, la lente décréue de ce stock des affaires en cours, qu'on aimerait bien voir se poursuivre. Vous savez que le stock des affaires pendantes auprès du TC, qui avait baissé l'année dernière, hélas a réaugmenté un petit peu cette année, de manière légère, mais néanmoins de manière manifeste et ça évidemment, il va falloir y trouver des solutions. Alors, certains ont parlé d'engagements, d'augmenter de douze à quatorze, voire quinze le nombre de juges cantonaux. C'est peut-être une solution, sans doute qu'on y arrivera. On sait également que le Conseil de la magistrature travaille lui aussi à un rapport sur le fonctionnement du Tribunal cantonal. Une chose est sûre, la solution passera sans doute par des augmentations de personnel, mais je peux vous dire qu'à notre avis, au sein de la Commission de justice, cette solution n'est pas unique, ce n'est pas la solution unique qui va permettre d'améliorer ça. Il y a des solutions internes qui ont été pointées par le rapport Ecoplan, des solutions de réorganisation, de monitoring des dossiers, de pondération des dossiers. Pour information, je vous renverrais peut-être à la page 14 de notre rapport de la Commission de justice, à laquelle nous avons établi un graphique qui vous indique les disparités de stocks d'affaires pendantes par régions linguistiques. Et vous verrez qu'effectivement, l'augmentation des stocks concerne surtout la région francophone de notre canton. C'est, sauf erreur, la première fois que l'on fait ce distinguo entre les régions linguistiques, mais ceci doit, sans tabou, ouvrir sur des pistes de réflexion sur la façon dont les dossiers et les ressources sont alloués à l'interne. Donc par là même, un soutien externe de la part du Parlement sera sans doute nécessaire, mais ça ne sera pas l'unique solution. Il faudra également que les institutions à l'interne trouvent des ressorts et des solutions

pour sortir de cette hausse des stocks qui n'est évidemment pas bénéficiaire pour l'ensemble des justiciables de notre canton.

Un petit mot sur le Tribunal des mineurs également, pour conclure la partie sur les tribunaux cantonaux. Le Tribunal des mineurs a reçu des renforts. Vous étiez unanimes l'année passée à réclamer ces renforts. Vous avez été, pour une grande partie d'entre vous, cohérents par rapport à vos prises de position lors du budget et nous avons pu augmenter la teneur des EPT auprès du Tribunal des mineurs. Reste maintenant à résoudre l'épineuse question du placement. Il ne sert à rien de juger un jeune et de lui ordonner une mesure si celle-ci ne peut pas être exécutée. Celle-ci n'aura aucune valeur. Deux piliers essentiels à la réinsertion de ces jeunes: il nous faut des juges pour les juger, mais il nous faut également des établissements pour les placer et ceci nous renvoie évidemment à l'épineuse question du financement de Pramont, qui n'est pas actuellement inscrit dans le fonds FIGI, mais qui doit trouver son financement de manière urgente. Je serai président dans quelques mois de la Commission de détention pénale romande (*n.d.l.r.: la Conférence du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures de Suisse romande*) et évidemment, la pression des autres cantons est assez forte pour exiger de notre part, ce qu'ils n'ont pas fait chez eux, mais nous avons ici, en tant que Valaisans, l'obligation de parfaire cet édifice carcéral, cette Stratégie pénitentiaire 2030, et Pramont en fait partie. À nous de trouver la solution. Est-ce que c'est une augmentation du fonds FIGI? Peut-être. Est-ce que c'est en puisant dans d'autres fonds? D'infrastructures et autres? Peut-être également aussi, mais une chose est sûre, ce débat, nous n'y échapperons pas dans les mois à venir.

En dernier lieu, je parlerai brièvement du Ministère public, Ministère public qui lui aussi, voit son stock de dossiers en cours augmenter, qui lui aussi réclame des renforts et pour lui aussi, on peut argumenter que les solutions sont autant dans ce Parlement que dans les travées du Ministère public.

Je termine cette intervention en remerciant l'ensemble des autorités judiciaires valaisannes, beaucoup de commissions également à caractère judiciaire qui sont citées dans votre rapport, que l'on connaît peu ici, mais qui font également un travail pour rendre la justice dans notre canton, en matière agricole, en matière de relations Eglises-Etat, en matière fiscale également aussi, à qui j'adresse mes meilleures salutations et mes plus vifs remerciements.

Et merci aussi à tous nos justiciables, Mesdames, Messieurs, ces justiciables qui doivent pour nous être la boussole afin que, pour chacune et chacun des Valaisans qui ont à faire une fois dans leur vie à un tribunal en première, deuxième instance, eh bien, que la justice soit rendue le plus rapidement possible, avec non pas une justice immanente, mais une justice fonctionnelle. Nous y travaillons et je crois que les décisions que nous avons prises au cours de ces derniers mois le prouvent. Par contre, il reste évidemment du pain sur la planche.

Merci pour votre patiente attention. J'en ai terminé, Madame le Grand Baillif.

La présidente

Je passe la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat? (...) Non? Non!

13. Rapport d'activité 2021 de la Commission cantonale de protection des données et de transparence Tätigkeitsbericht 2021 der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission

Rapport
Bericht

Président: Sébastien Nendaz

La présidente

Nous passons au point suivant: point 13 et dernier point de la journée.

Je passe la parole à Monsieur le président de la commission, Sébastien Nendaz.

Nendaz Sébastien, député-suppléant, PS/GC, président de la Commission cantonale de protection des données et de transparence

Permettez-moi d'apporter en préambule à vos discussions quelques précisions relevant de la Commission cantonale de protection des données et de transparence, qui, je vous le rappelle, est une commission extraparlamentaire. En effet, vous avez pu lire le dernier rapport de la commission, que je vous laisserai volontiers commenter ultérieurement. Je reviendrai ensuite, au besoin, pour répondre à vos éventuelles interrogations et remarques.

Avant cela, je tiens ici, d'entente avec le groupe de travail ad hoc qui s'est réuni la semaine dernière, à préciser quelques éléments en lien avec le mandat du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, Maître Sébastien Fanti, qui prend fin le 31 décembre prochain.

Pour rappel ou pour information, la commission a interpellé le Conseil d'Etat et le Bureau du Grand Conseil au premier trimestre de cette année par courrier recommandé, ce afin d'insister une nouvelle fois sur la problématique liée à la révision de la LIPDA et la fin du mandat du préposé. La commission a par ailleurs émis des propositions de solutions afin de ne pas se retrouver dans une situation inextricable. Si le Conseil d'Etat nous a répondu que cet élément n'était pas de son ressort, le Bureau du Grand Conseil en a discuté en avril dernier.

Suite à cela, une offre a été transmise au Bureau du Grand Conseil par Sébastien Fanti, offre proposant la possibilité de poursuivre son activité de préposé durant l'année 2023, la formation des administrations cantonales et communales aux futures nouvelles lois cantonales et fédérales, ainsi que la formation du nouveau préposé. Cette offre ayant été refusée par le Bureau du Grand Conseil, un groupe de travail s'est constitué. Ce groupe de travail est composé des représentants de la Présidence du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, de la COJU, de la Commission cantonale de protection des données et de transparence et du Service parlementaire. Réunis en séance de travail le 2 juin dernier, les représentants ont décidé les points suivants:

- Il est prévu qu'un mandat soit attribué pour quatre ans, dans les conditions fixées par l'actuelle LIPDA. Le Service parlementaire adaptera le contrat de mandat, notamment en introduisant une clause de résiliation qui pourra être invoquée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle LIPDA.
- La Commission cantonale de protection des données et de transparence publiera la mise au concours du mandat fin juin 2022. Le délai de candidature durera jusqu'à fin juillet, mi-août 2022. La commission présentera ensuite au Parlement un candidat éligible pour la session de novembre.
- Le nouveau titulaire du mandat entrera en fonction début janvier 2023 ou à convenir.

La Commission cantonale de protection des données et de transparence prend acte des décisions précédemment énoncées. Ses membres se réuniront donc dès que toutes les conditions liées à cette procédure lui seront connues. Elle procédera au processus de sélection et établira, dans la mesure des candidatures reçues, un rapport à l'attention du Parlement.

La commission regrette de devoir une nouvelle fois travailler dans l'urgence, et durant l'été, alors qu'elle tire la sonnette d'alarme depuis si longtemps. Nous sommes une nouvelle fois déçus de l'importance accordée à la protection des données et à la transparence dans ce canton et regrettons naturellement cette situation, qui aurait pu être évitée à la lecture de nos différents rapports et courriers. Que le Parlement soit rassuré, chers collègues, malgré cette frustration, les membres de la commission rempliront leurs attributions avec l'habituel sérieux qui les caractérise.

Merci de votre attention.

Squaratti Daiana, Suppléant, SVPO

Wie ich mit Kopfschütteln feststellte, sind sowohl die Kommission, sowie der Datenschutzbeauftragte der Ansicht, dass das überarbeitete GIDA weder mit der eidgenössischen noch der europäischen Rechtslage kompatibel ist. Mit anderen Worten wird uns demnächst eine Gesetzesrevision vorgelegt, die nicht mit übergeordnetem Recht vereinbar ist. Also eine nutzlose Revision, von einem für die Gemeinden so wichtigem Gesetz.

Mit dem Vergleich der Tätigkeit der Datenschutzbeauftragten von Freiburg und dem Wallis will Herr Fanti aufzeigen, dass er doppelt so viel Geld braucht wie bisher. Statistiken können immer unterschiedlich interpretiert werden. Wie die Statistik und der interkantonale Vergleich Wallis-Freiburg zeigt, lese ich daraus, dass eine der beiden Stellen ineffizienter arbeitet – möglicherweise den vielen Stellen geschuldet. Denn die Tätigkeiten des Datenschutzbeauftragten wurden zur vollsten Zufriedenheit der Kommission erfüllt.

Die Aufsichtsbehörde, die gemäss GIDA den Datenschutzbeauftragten und die Datenschutzkommission vereint, stellt in ihrem Berichtsjahr fest, dass sie die ihr obliegenden Aufgaben nicht mehr effizient erfüllen kann.

Gemäss Herrn Fanti und der Kommission ist es für den Staat nicht möglich, einen Nachfolger ohne Revision des GIDA und das darauf basierende Profil/Pflichtenheft zu finden. Da stellt sich die Frage, wie Herr Fanti dann in der letzten Periode arbeiten konnte.

Jetzt muss schleunigst gehandelt werden und das unwürdige Hin und Her zwischen dem Datenschutzbeauftragten und dem Staatsrat muss aufhören:

1. Da die Aufsichtsbehörde ihre Aufgaben nicht erfüllen kann, sollte geprüft werden, ob sie ausgetauscht werden muss.
2. Schnellstens ein gesetzeskonformes GIDA erarbeiten.
3. Der Staatsrat muss nun Farbe bekennen und die Anfragen zur Homologierung von Videoüberwachungen endlich freigeben.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Roduit André, député, Le Centre

Le groupe du Centre a pris acte du rapport de la Commission cantonale de protection des données et de transparence et du rapport du préposé. Sa mission consiste à fixer les lignes directrices de l'activité du préposé, de diriger son activité et de partager son avis dans les dossiers importants, qui ont été: la commune de Sembrancher, la crise Covid, les cyberattaques, le dossier «mercure», la régulation des constructions illicites à Verbier et la vidéosurveillance. En marge de ce rapport et compte tenu de l'actualité, nous relevons également les deux points suivants: la mise en œuvre retardée de la LIPDA valaisanne et la fin du mandat du préposé actuel qui entraînera la latence probable, voire certaine, de ce poste.

Le groupe du Centre est édifié des difficultés, des lenteurs, des tergiversations et de l'urgence avérée quant à la mise en conformité de la LIPDA valaisanne avec le droit suisse. Cela fait cinq ans que le projet est en route. Deux échéances ont déjà été promises à ce Parlement par le Service en charge et dépassées malgré les avertissements et les demandes réitérées de la commission.

Suite à ce rapport, nous demandons au Conseil d'Etat de communiquer plus clairement sur la mise en conformité de la LIPDA et nous nous posons quelques questions, entre autres: quand allons-nous traiter cette loi? Une évaluation des coûts réels d'un préposé est-elle en cours? Comment se fera la transition? Comment se fera la remise des données et des dossiers détenus par le préposé actuel?

En liaison avec ce rapport, le groupe du Centre prend note avec satisfaction de la réponse ferme du Bureau, que je qualifierai néanmoins de polie quant à la proposition de prolongation et de forfait du préposé actuel. Je vous le rappelle: 220'000 francs de budget pour l'année en cours et 550'000 francs pour une année supplémentaire. Je n'ai qu'un mot: indécent!

Notre groupe demande que la LIPDA soit traitée rapidement et posément, avec une consultation avérée et constructive de tous les acteurs liés, même si probablement elle entraînera une latence du poste de préposé et de son assistante de langue allemande pendant quelque temps. Nous sommes certains qu'en attendant, des solutions intermédiaires sont possibles: traitement par le Service juridique, appel à des spécialistes externes. Le peuple et les communes valaisannes méritent une loi qui répondra à leur désir de transparence et à leurs questions encore en attente, dans le calme et la sérénité, hors des arguties juridiques et techniques surmédiatisées.

La commission a répété sa volonté de collaborer avec les autorités cantonales et communales, bien qu'il soit pour elle difficile, voire pratiquement impossible, de travailler dans ces conditions. Nous remercions la commission, son président et le Service parlementaire pour le travail accompli et pour les défis qui les attendent encore.

Merci pour votre attention.

Reynard Valentin, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission cantonale de protection des données et de transparence, du rapport du préposé et souhaiterait revenir sur quelques éléments.

Notre groupe s'étonne, à la lecture du rapport, que ni la commission ni le préposé n'ont pu participer de manière active au projet de révision de la LIPDA. Cela fait de nombreuses années que la commission tire la sonnette d'alarme sur cette problématique. Il est dès lors étonnant et difficilement explicable que la Chancellerie décide d'élaborer un projet de nouvelle loi sans inviter autour de la table le préposé et la commission.

L'UDC du Valais romand s'inquiète également du processus de succession de Maître Fanti en pleine révision législative. Une meilleure considération du chef du Département, malheureusement absent, à l'égard de la commission et du préposé aurait sans doute permis de trouver une meilleure issue à cette situation.

Notre groupe espère que notre chef de Département fera tout son possible afin d'éviter une carence législative dans le cas où aucun remplaçant ne pourrait être trouvé dans les temps pour remplacer Monsieur Fanti. Le groupe UDC du Valais romand remercie et félicite Maître Fanti pour ses huit ans de bons et loyaux services.

Faire du Valais une référence en matière de transparence peut surprendre et déplaire. Le défi était de taille pour notre préposé et nul doute que la mission peut être considérée comme pleinement accomplie. Notre groupe tient à remercier également la Commission cantonale de protection des données et de transparence ainsi que Madame Zurbriggen pour leur travail réalisé lors de l'année 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

Guérin Jérôme, député-suppléant, PLR/FDP

Ces rapports contiennent pas mal de critiques envers les autorités et la Chancellerie, ainsi que de nombreux regrets du préposé envers la constitution de divers groupes de travail de la Chancellerie sur la protection des données, dont certains préopinants ont déjà parlé.

Ces rapports comportent quand même quelques points positifs, tels que l'engagement d'une collaboratrice de langue allemande, la mise en ligne d'une plateforme numérique pour les lanceurs d'alerte, l'acceptation du système BKMS pour le travail au noir et la mise en route de plusieurs autres dossiers.

Sur le dossier du mercure, il est fait mention que l'autorité de surveillance rendra publiques toutes les données sans anonymisation, suite au refus de complément budgétaire du Grand Conseil. Le groupe PLR/FDP se dit surpris voire choqué de cette communication, car si une telle diffusion de documents doit se faire, où se situe le droit de la protection des données de toutes les personnes ou entreprises citées sur ces plus de 90'000 documents? Quelle entreprise voudrait voir ses échanges par e-mail ou autre avec l'Etat du Valais déroulés sur la place publique?

Sur les autres points, tels que les constructions illicites à Verbier, le cas de la commune de Sembrancher, les vidéosurveillances, je ne vais pas m'attarder, car les dossiers sont en partie réglés ou en cours de règlement et d'autres le seront très rapidement si la LIPDA peut être mise en place.

Au sujet de la LIPDA valaisanne, non encore entrée en vigueur, il est relevé par la commission et le préposé des soucis qui pourraient engendrer des problèmes sur l'engagement du futur préposé, tout comme la difficulté de valider divers règlements.

Le groupe PLR/FDP tient à rappeler qu'un rapport avait été établi par un professeur externe et que ce rapport n'avait pas été accepté par la commission ni par le préposé. Et néanmoins, ce sont à ce jour les mêmes personnes qui citent que rien n'a été mis en place pour accepter la LIPDA.

Dans son rapport, le préposé annonce même qu'il s'opposera avec tous les moyens juridiques et démocratiques à sa disposition. Il dit que la LIPDA actuelle prévue, si elle était adoptée, serait d'une rare faiblesse législative.

Le groupe PLR/FDP regrette la situation et confirme que l'acceptation de la LIPDA découlant du droit européen et suisse doit se faire rapidement. Les prescriptions du rôle du préposé dans cette loi sont clairement définies: neutralité, pas de double casquette, etc.

Le groupe PLR/FDP espère que le groupe de travail pour l'engagement du futur préposé puisse travailler sereinement, ce qui a été dit en principe par le président de la commission, afin d'apporter d'ici à fin 2022 une solution pour l'activité de la protection des données et de la transparence en Valais. À la lecture des divers rapports, nous avons de la peine, au groupe PLR/FDP, à différencier le rapport de la commission et le rapport du préposé, tant les conclusions sont similaires. Il est même fait mention de binômes presque fusionnels entre la commission et le préposé. Nous n'attendons pas d'une commission qu'elle ne fasse que paraphraser le rapport du préposé.

Le groupe PLR/FDP se demande si une partie de ce rapport concerne bien 2021. D'une part, le rapport ne comporte aucune date d'édition, d'autre part, nous nous étonnons que le préposé annonce que celui-ci serait le dernier, étant donné que son travail, contrairement à ce qui a été dit avant – «huit ans» –, se termine à fin 2022. En principe, un autre rapport devrait être établi.

Le groupe PLR/FDP estime que la commission aurait pu faire d'autres propositions et il constate que la conclusion de son rapport fait référence à une conclusion du rapport 2016-2017 en lien uniquement avec la révision de la LIPDA.

Nous remercions la commission et le préposé pour leur travail et nous espérons que la commission prendra en compte nos diverses remarques. Le groupe PLR/FDP accepte ces rapports.

Merci de votre écoute.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléantin, CSPO

Die Fraktion der CSPO hat den Jahresbericht der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission, welche die allgemeine Aufsicht im Bereich des Datenschutzes und des Öffentlichkeitsprinzips innehat, zur Kenntnis genommen. Gemäss GIDA stellt diese im Zusammengehen mit dem kantonalen Datenschutzbeauftragten die Aufsichtsbehörde über diesen im Zeitalter von Digitalisierung und technisierten Verwaltung zentralen Bereich dar.

Insofern ist es erfreulich, dem Bericht entnehmen zu können, dass sich diese beiden Instanzen im vergangenen Jahr in trauter Einigkeit, ja Innigkeit, marschieren sahen, einem vertrauten Ehepaar gleich, wie es der kantonale Datenschutzbeauftragte in seinem eigenen Jahresbericht – seinem letzten solchen Rechenschaftsbericht – auszudrücken pflegt.

Weniger erfreulich indes sind unseres Erachtens in den Jahresberichten der Kommission und des Datenschützers die mitschwingenden Vorwürfe den kantonalen Behörden, dem zuständigen Departement und der Staatskanzlei gegenüber. Wenn dann schliesslich die Medien wie der «Walliser Bote» in seiner Berichterstattung zu den Jahresberichten des Datenschutzes vom 1. Juni 2022 und so fort auch noch dem Grossen Rat den schwarzen Peter hinsichtlich Revision des GIDA zuschieben möchte, dann ist doch definitiv etwas im Argen. Ganz zu schweigen von den im Bereich des Datenschutzes zum Beispiel auf dem Gebiet der Videoüberwachungen bei den Gemeinden vorherrschenden Rechtsunsicherheiten.

Die CSPO bedankt sich bei der Kommission, dem Datenschützer und seiner für die deutschsprachigen Dossiers zuständigen Angestellten Nicole Zurbriggen Bucher für die zugunsten des Datenschutzes in unserem Kanton geleistete Arbeit, kritisiert aber die wenig zweckdienlichen Schuldzuweisungen.

Wir fordern, dass sich die involvierten Parteien im Sinne der Sache um einen angemessenen und sachlichen Kommunikationsstil fern jeder Polemik bemühen, was auch einer speditiveren Abwicklung der pendenten Geschäfte und der Schaffung von Rechtssicherheit zuträglich sein würde.

Die Revision des GIDA ist von den zuständigen Instanzen mit Dringlichkeit und unter Einbezug des Aufsichtsorgans voranzutreiben. Es ist in diesem Zusammenhang als glückliche Fügung zu bezeichnen, dass das Inkrafttreten des neuen Bundesgesetzes über den Datenschutz erst am 1. September 2023 und nicht bereits am 1. Januar, wie ursprünglich vorgesehen, erfolgen wird.

Mit Hochdruck geregelt werden muss schliesslich auch die Neubesetzung der Stelle des kantonalen Datenschutzbeauftragten. Es muss möglich sein, diese Stelle neu zu besetzen, und es ist deshalb in dieser Hinsicht nun Weitsicht gefragt. Eine unnötige Verlängerung der mehrjährigen Posse gilt es zwingend zu verhindern.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Gerne nehme ich für Die Mitte Oberwallis-Fraktion Stellung zum Jahresbericht der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission.

Zusammenfassend kann man dasselbe Fazit ziehen, wie schon die Jahre davor: «Wenig Neues, die bekannten Probleme sind nach wie vor ungelöst.» Eigentlich hätte ich meinen Bericht von 2020 heranziehen können ...

Nach wie vor ist die Revision des Gesetzes über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung ein zentrales Thema. Und das – wie wir alle wissen – seit Jahren. Schleppend kommt das Dossier nun hoffentlich auf die Zielgeraden. Leider offensichtlich mit einem sehr bescheidenden Zwischenresultat. Denn in einer Stellungnahme zeigen sich die Kommission und der Beauftragte sehr enttäuscht über den Entwurf. Sie bescheinigen diesem bloss «kosmetische» Überarbeitung. Gemäss der Kommission steht der Entwurf nicht im Einklang mit dem Schweizerischen Recht. Mehr noch: Die Kommission stellt klar fest, der Mangel an Visionen und die fehlende Wertschätzung von Datenschutz und Transparenz vonseiten der kantonalen Behörden sei bedauernswert und der Mangel an Effizienz mit der Umsetzung des GIDA gar frustrierend. Dennoch ist festzuhalten, dass im Entwurf die Kommission mehr Kompetenzen bekommen wird, wie es der Kommissionspräsident eingangs erwähnte. Sie soll dieselben Untersuchungsbefugnisse bekommen wie der Beauftragte selbst. Im Weiteren kann die Kommission dem Grossen Rat beantragen, den Beauftragten auch abzusetzen. Das ist eigentlich ein wichtiges Detail.

Wir wissen, dass im Bereich des Datenschutzes national und international verschiedene Revisionen erfolgt sind. Das revidierte Bundesgesetz über den Datenschutz wird ab September 2023 in Kraft treten. Es ist unwahrscheinlich – auch mit diesen spärlichen Informationen, die einem zur Verfügung stehen – dass das GIDA ohne grosse Diskussion im Grossen Rat verabschiedet werden wird.

Hinzu kommt, dass das vierjährige Mandat des Datenschutzbeauftragten Ende 2022 endet. Sébastien Fanti – und das haben wir ja gehört – hat eine eventuelle Verlängerung in Aussicht gestellt, leider mit unfassbar, eigentlich schon frechen Forderungen. Zu Recht kann man darauf nicht eintreten.

Mit Fanti muss leider auch das Mandat von Frau Nicole Zurbriggen Bucher, die sich in einem 20%-Pensum um die deutschsprachigen Angelegenheiten kümmert, beendet werden. Die Mitte Oberwallis bedauert dies sehr. Zumal diese Anstellung auf eine Forderung der Mitte Oberwallis hin erst vollzogen worden ist. Wir verlangen, dass auch zukünftig für das Oberwallis ein mindestens 20 prozentiges Mandat zur Verfügung stehen wird.

Für Die Mitte Oberwallis ist klar, dass in diesem Bereich kaum Ruhe eintreten wird. Auch nicht mit dem Abgang von Sébastien Fanti. Im Gegenteil, die Unsicherheiten und auch die Frustrationen seitens des Parlaments bleiben bestehen.

Uns droht per Anfang 2023 ein Vakuum. Die Stelle wird nur schwer zu besetzen sein. Das GIDA wird kaum ohne grosse Diskussionen im Grossen Rat in dieser vorliegenden Light-Version durchkommen. Die Mitte Oberwallis dankt der Kommission für ihre nicht einfache aber sehr wertvolle Arbeit. Wir danken ebenfalls den beiden Stelleninhabern für die geleistete Arbeit und hoffen sehr, dass sich Nicole Zurbriggen Bucher auch für die neue Stelle bewerben wird.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Notre groupe a pris connaissance du présent rapport et s'étonne des similitudes assez frappantes entre les différents rapports émis par la commission depuis 2017. Comme l'a dit le député Imboden, nous aurions nous aussi pu reprendre nos prises de parole des années passées.

Ce n'est pas ici le travail de la commission que je remets en question, mais bien celui du Conseil d'Etat. Qu'ont fait les différents présidents du Gouvernement qui se sont succédés ces dernières années pour faire avancer le dossier de la révision de la LIPDA? Si l'on en croit les rapports de la commission, pas grand-chose, ou du moins pas assez vite. S'il s'agit bien d'un dossier rattaché à la présidence du Gouvernement, c'est néanmoins dans le Département de la sécurité, des institutions et du sport que le dossier est travaillé et je déplore également l'absence du conseiller d'Etat Favre pendant ce débat. C'est à mon sens un très mauvais signal.

Notre groupe se demande pourquoi le Gouvernement et le Département accordent si peu d'importance à la protection des données, car de tels retards ne peuvent être expliqués autrement que par un désintérêt. Comment accepter un tel désintérêt à l'heure où les communes sont démunies face aux cyberattaques, à l'heure où tant de questions sont en suspens concernant la vidéosurveillance, à l'heure où la protection des données semble être un enjeu majeur et préoccupe les citoyens de notre canton?

La commission le dit dans son rapport: il est clairement impossible de poursuivre l'activité de surveillance dans de telles conditions. Ainsi, notre groupe demande instamment au Gouvernement de faire de ce dossier une priorité. Même si le mal semble fait, car à trop traîner, le Gouvernement a mis le Parlement dans une situation bien délicate. En effet, nous allons nommer un ou une nouvelle préposé.e à la fin de cette année, alors que la nouvelle LIPDA ne sera pas encore sous toit. Depuis le temps que la commission tire la sonnette d'alarme, le Gouvernement avait largement de quoi proposer un calendrier qui nous aurait permis de procéder à une nomination en toute connaissance des nouveaux critères de la loi. La situation dans laquelle est ce Parlement est inadmissible et dommageable pour le processus d'engagement que nous allons démarrer.

Sur ces considérations, nous remercions la commission pour son travail et son abnégation à revenir sans cesse à la charge pour la défense des intérêts des citoyens de notre canton.

Merci pour votre attention.

Kessi Praz Maude, députée-suppléante, Les Vert.e.s

La lecture du rapport d'activité de la Commission de protection des données et de transparence interpelle à plusieurs niveaux, entre autres sur les points suivants:

- la collaboration entre les parties en présence;
- la reconnaissance, ou pas, des enjeux liés à la révision de la LIPDA;
- le recrutement d'un ou d'une préposé.e à la protection des données pour une entrée en fonctions début 2023;
- l'attribution d'un budget approprié pour mener à bien les travaux dévolus au préposé.

Que peut faire le Parlement face à ces questions? A-t-il fait le travail nécessaire pour améliorer la situation?

- Concernant la collaboration, on ne peut que déplorer le manque d'engagement de l'exécutif pour mener à bien la révision urgente et globale de la LIPDA, demandée à plusieurs reprises par la

Commission de protection des données et de transparence et par le Parlement qui a accepté plusieurs interventions liées à cette question. On s'étonne également du peu d'empressement démontré par les parties concernées pour résoudre la question de la récusation du préposé dans l'affaire de la commune de Sembrancher et permettre au fond de l'affaire d'être analysé.

- Concernant les enjeux, on peut se demander si le Conseil d'Etat mesure correctement l'implication des questions de protection des données et de transparence dans le monde actuel et de l'importance de disposer d'une loi conforme et pertinente pour les encadrer. La LIPDA, une fois révisée, devra être un outil législatif performant à disposition des instances concernées pour leur permettre de savoir dans quel cadre législatif inscrire leurs activités. Il reviendra au Parlement d'effectuer un travail précis lorsque la révision de la loi lui sera soumise.
- Concernant le recrutement d'un nouveau préposé ou d'une nouvelle préposée à la protection des données, tout indique que la procédure s'annonce compliquée. Je tiens quand même à remercier déjà le député Nendaz qui nous a indiqué la stratégie qui sera suivie. Il n'en reste pas moins que la situation actuelle reste chaotique, entre une révision de la LIPDA qui s'annonce, les inconnues inhérentes à cette révision pour produire un cahier des charges et un budget qui n'est pas clairement défini. Comment le recrutement sera-t-il effectué pour trouver la perle rare qui acceptera de se jeter à l'eau dans ces conditions?
- Enfin, le budget. C'est certainement sur ce point que le Parlement dispose du levier d'action le plus important. Il est illusoire de penser que le poste de préposé à la protection des données peut être professionnalisé en gardant et le cahier des charges actuel et le budget qui lui a été attribué ces dernières années.

On peut estimer que le Parlement s'est fait à plusieurs reprises l'écho de la Commission de protection des données et de transparence en acceptant des interventions et en relevant les remarques émises par la commission dans ses rapports. Aujourd'hui, le groupe des Vert.e.s tient à remercier la commission et le préposé pour leur travail respectif. Le groupe compte sur le Parlement pour réfléchir dès à présent au financement du poste de préposé et espère qu'en décembre prochain, le budget alloué à cette fonction sera plus adéquat que celui que le Parlement lui a dévolu ces dernières années.

Merci.

Nendaz Sébastien, député-suppléant, PS/GC, président de la Commission cantonale de protection des données et de transparence

Je constate toutefois avec soulagement que la majorité des groupes qui se sont exprimés rejoignent les préoccupations de la commission quant à la révision de la LIPDA, mais aussi les interrogations liées au mandat du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence. Ceci est, je vous l'avoue, rassurant, non seulement pour la commission et ses membres, mais surtout pour la protection des données et la transparence au sein de notre canton du Valais. Vous montrez, chères et chers collègues, une attention estimable à cette thématique, thématique plus qu'importante au regard des évolutions actuelles.

Très brièvement, j'espère, et en réponse aux différentes interventions de mes collègues, je vais tenter quelques brefs développements, ou en tout cas, quelques brèves informations.

Je reprends tout d'abord la voix de notre collègue député André Roduit du Centre. Je vois qu'il a fait une excellente lecture des rapports ainsi que des délais promis dans ces différents rapports. Effectivement, la mise en œuvre retardée de la LIPDA ou, en tout cas, les travaux liés à cette nouvelle LIPDA créent cette latence, ou du moins cette difficulté dont nous allons nous charger, nous, la commission, à partir de la fin du mois pour le poste du préposé.

Effectivement, la proposition de prolongation qu'a envoyée le préposé Sébastien Fanti au Bureau du Grand Conseil faisait état d'un budget, budget indécemment selon notre collègue Roduit, mais budget, je vous le rappelle, ou je vous informe, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec le préposé. Donc là,

il y avait peut-être aussi moyen de discuter de ce montant. Et puis peut-être une petite information qui est relativement importante et notamment aussi en lien avec différentes interventions de nos collègues du Haut-Valais: Madame Zurbriggen est engagée par Sébastien Fanti conformément aux souhaits du Parlement, donc effectivement, de par le fait, son mandat prend aussi fin au 31 décembre 2022. À voir, effectivement, si elle souhaite se mettre à disposition pour un mandat futur.

Monsieur Guérin, peut-être une petite précision à votre intention, ou même à l'attention de vous toutes et tous, chers collègues: effectivement, dans le rapport de la commission, on indique la volonté de rendre public ce fameux rapport «mercure». Il s'agit peut-être d'une mauvaise écriture de ma part et je m'en excuse. La Commission cantonale de protection des données et de transparence n'est pas en possession de ces documents. Elle ne pourra donc jamais les rendre publics. Heureusement pour elle. «La commission devrait faire d'autres propositions»: je l'ai entendu aussi de la bouche de notre collègue Monsieur Guérin. Alors oui, mais ça a été fait, ça a été fait dans les rapports, ça a été fait dans différents courriers et puis malheureusement, les réponses, vous les connaissez. Il n'est pas rare, effectivement – et cela a été mentionné par ma collègue Madame Constantin et par d'autres personnes, peut-être Monsieur Guérin aussi –, que ces rapports se paraphrasent d'une année à l'autre. Eh bien, oui, c'est vrai, c'est sûr. Les demandes restent les mêmes, les activités changent, les objets changent, les traitements des travaux de la commission changent et évoluent, mais les demandes de fond restent similaires. Pourquoi restent-elles similaires? Parce que Monsieur le chef du Département – qui, je l'espère, nous écoute sur Canal9 – n'a pas donné de signes positifs dans les différentes interventions que nous avons faites depuis, en tout cas, 2018 ou 2019. Voilà.

Pour le reste, Madame Kessi Praz, vous relevez quelque chose d'intéressant: quid de la suite? Quelles sont les finances qui seront à disposition? Quels seront les moyens qui seront donnés à la future commission, respectivement au futur préposé? Tout cela fait partie de la nouvelle mouture de la LIPDA. Effectivement – et je réponds là aussi à mon collègue Monsieur Imboden –, il s'agira pour notre Parlement d'être attentif à quels sont les moyens qui seront donnés à la nouvelle LIPDA et quelles sont les possibilités offertes par cette loi.

En ce qui concerne le contenu de l'avant-projet, moi, je ne vais pas me prononcer maintenant ici, ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment, et puis chacun a pu répondre à la consultation jusqu'au 31 mai dernier.

Donc, au terme de cette intervention, je renouvelle ici encore mes remerciements à Maître Sébastien Fanti pour la qualité de son travail et surtout son abnégation. Merci aussi à sa collaboratrice, Madame Zurbriggen, pour son engagement. Enfin, il m'appartient de remercier mes collègues de la commission qui ont apporté un soutien intelligent et de qualité à nos débats. Merci encore au Service parlementaire pour son appui et sa compréhension. Merci à vous, chères et chers collègues, pour votre attention et je vous souhaite une excellente fin de journée.

La présidente

Nous sommes arrivés au bout des débats de la journée. Merci pour votre travail et bonne rentrée chez vous!

La séance est levée à 17:32.

Séance du mercredi 8 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:	Pages
1. Election des membres des commissions de haute surveillance Wahl von Mitgliedern der Obergerichtskommissionen.....	110
2. Entrée en matière Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires Eintretensdebatte Beschluss über die Gewährung der 4-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2022-2025 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen	110
3. Compte 2021: Département de l'économie et de la formation (DEF) Rechnung 2021: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB).....	118
4. Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre, Alexia Héritier, Le Centre et Marcel Bayard, Le Centre: Agir pour une production de raisin viable 2021.02.068 Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre, Alexia Héritier, Le Centre und Marcel Bayard, Le Centre: Für eine überlebensfähige Weinwirtschaft 2021.02.068	131
5. Postulat PLR/FDP, par Arnaud Schaller: Cohabitation tourisme et agriculture: concilier deux destinées et anticiper les problèmes 2021.05.112 Postulat PLR/FDP, durch Arnaud Schaller: Harmonisches Miteinander von Tourismus und Landwirtschaft fördern und Problemen vorgehen 2021.05.112	132
6. Interpellation Cindy Jacquier, Le Centre et Alexia Héritier, Le Centre: Protection de la vendange 2021 contre le vol 2021.09.251 Interpellation Cindy Jacquier, Le Centre und Alexia Héritier, Le Centre: Schutz der Traubenernte 2021 gegen Diebstahl 2021.09.251	132
7. Interpellation Paola Riva Gapany, PS/GC, Marie-Josée Reuse, PS/GC et Sarah Gillioz, PS/GC: Lâcher des guêpes parasitaires pour lutter contre la cochenille farineuse: quels résultats? 2021.09.346 Interpellation Paola Riva Gapany, PS/GC, Marie-Josée Reuse, PS/GC und Sarah Gillioz, PS/GC: Parasitäre Schlupfwespen im Einsatz gegen die Schmierlaus – mit welchem Resultat? 2021.09.346	133
8. Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre: Vignes à l'abandon, potentiel de contamination 2021.12.511	

Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre: Erhöhtes Infektionsrisiko bei aufgegebenen Rebarzellen 2021.12.511	134
9. Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Aïda Lips, UDC, André Roduit, Le Centre et Stève Delasoie, PLR/FDP: Tour de vis du Conseil fédéral: se préparer pour une réactivation des aides Covid 2021.12.522 <i>retiré par les auteurs</i> Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Aïda Lips, UDC, André Roduit, Le Centre und Stève Delasoie, PLR/FDP: Neue Massnahmen des Bundesrates und Reaktivierung der Covid-Hilfen 2021.12.522	134
<i>von den Urhebern zurückgezogen</i>	
10. Postulat PLR/FDP, par Julien Monod et Edouard Carron: Pour une meilleure coordination entre les directions lorsque les enseignants perdent des heures de travail 2021.12.526 Postulat PLR/FDP, durch Julien Monod und Edouard Carron: Bessere Koordination zwischen den Schuldirektionen zum Ausgleich von Unterrichtsstunden 2021.12.526	134
11. Postulat CSPO, par Graziella Collenberg, Konstantin Bumann et Melanie Burgener: Besoin de sécurité en termes de planification dans la restauration et l'hôtellerie 2021.12.534 Postulat CSPO, durch Graziella Collenberg, Konstantin Bumann und Melanie Burgener: Planungssicherheit für die Gastronomie und Hotellerie 2021.12.534	136
12. Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Mischa Imboden, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO et Sandra Cretton, Le Centre: Support ICT dans les écoles du secondaire II 2021.12.539 Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Mischa Imboden, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO und Sandra Cretton, Le Centre: ICT-Support in Schulen auf SekII 2021.12.539	138
13. Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP et Daria Moulin, Les Vert.e.s: Structure d'accueil extrafamilial: trop de disparités entre les communes de notre canton 2021.12.543 Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP und Daria Moulin, Les Vert.e.s: Familienexterne Betreuung: zu grosse Disparitäten zwischen den Walliser Gemeinden 2021.12.543	139
14. Postulat Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s, Mathieu Carruzzo, PLR/FDP, Françoise Métrailler, Le Centre et Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s: Face aux vidéos «kids unboxing», que faisons-nous? 2021.12.550 Postulat Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s, Mathieu Carruzzo, PLR/FDP, Françoise Métrailler, Le Centre und Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s: Videos wie «Kids Unboxing» – was unternimmt der Kanton? 2021.12.550	142
15. Motion Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Carole Melly-Basili, Le Centre, Grégory D'Andrès, PLR/FDP et Gilles Florey, CVPO: Le redoublement à l'école obligatoire 2021.12.551 Motion Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Carole Melly-Basili, Le Centre, Grégory D'Andrès, PLR/FDP und Gilles Florey, CVPO: Klassenwiederholung während der obligatorischen Schulzeit 2021.12.551	145

16. Motion Delphine Michaud, Le Centre, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Grégory Logean, UDC et Patricia Constantin, PS/GC: Jours joker à l'école **2021.12.555**
 Motion Delphine Michaud, Le Centre, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Grégory Logean, UDC und Patricia Constantin, PS/GC: Jokertage in der Schule **2021.12.555** 154
17. Postulat Valentin Aymon, PS/GC, Anja Katharina Schmid, CSPO, Marcel Bayard, Le Centre et Anne-Laure Secco, PS/GC: Structure d'accueil de l'enfance – une CCT enfin? **2021.12.559**
 Postulat Valentin Aymon, PS/GC, Anja Katharina Schmid, CSPO, Marcel Bayard, Le Centre und Anne-Laure Secco, PS/GC: Betreuungseinrichtungen für Kinder – endlich ein GAV? **2021.12.559** 157

La présidente

Monsieur le premier Vice-Président du Parlement, Madame la deuxième Vice-Présidente du Parlement, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs, chers collègues députées et députés, Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez par le canal de la presse, bienvenue à cette deuxième journée de notre session de juin.

1. Election des membres des commissions de haute surveillance
Wahl von Mitgliedern der Obergerichtskommissionen

La présidente

Il y a trois changements; nous allons les traiter séparément.

1. Suite à la décision du député Frédéric Carron de quitter le groupe des Vert.e.s et de siéger comme indépendant, les Vert.e.s proposent Alexandre Dubuis pour le remplacer au sein de la COGEST. Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, l'élection peut avoir lieu tacitement, conformément à l'article 115 du règlement du Grand Conseil. Nous pouvons applaudir Monsieur Dubuis et je lui souhaite un bon travail dans sa nouvelle fonction.

(Applaudissements)

2. Madame Muriel Favre-Torelloz, Le Centre, élue deuxième vice-présidente du Grand Conseil, a démissionné de son poste à la commission des finances. Le Centre propose son remplacement par la députée Malvine Moulin. Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, l'élection peut avoir lieu tacitement, conformément à l'article 115 du règlement du Grand Conseil. Nous pouvons applaudir Madame Moulin et je lui souhaite un bon travail dans sa nouvelle fonction.

(Applaudissements)

3. Dernière élection: la Commission de justice a validé les nouveaux groupes politiques suite à la décision du député Frédéric Carron de siéger en tant qu'indépendant. Le rapport de la COJU, qui a été traité hier, fait état de la nouvelle répartition des sièges dans la commission: le PLR/FDP gagne un siège au sein des commissions de haute surveillance au profit des Vert.e.s. Le groupe PLR/FDP propose la candidature de Frédéric Wuest au sein de la Commission de justice, en remplacement de Madame Daria Moulin. Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, l'élection peut avoir lieu tacitement, conformément à l'article 115 du règlement du Grand Conseil. Nous pouvons applaudir Monsieur Wuest et je lui souhaite un bon travail dans sa nouvelle fonction.

(Applaudissements)

2. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung der 4-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2022-2025 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

Message du Conseil d'Etat
Botschaft des Staatsrats
Loi (tableau synoptique)
Gesetz (Synopse)
Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Président: Eric Jacquod / Rapporteur: Nicolas Bonvin

Discussion sur l'entrée en matière:

La présidente

Je passe la parole à Madame Andrea Amherd-Burgener.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die betroffenen Bildungs- und Forschungsinstitutionen im universitären Bereich sind ausschliesslich diejenigen, die durch den Kanton Wallis anerkannt und subventioniert werden und damit in den Geltungsbereich des erwähnten Gesetzes fallen. Gründe für einen erheblichen Anstieg der Beträge für den Zeitraum 2022-2025 sind folgende:

1. Begleitung der FernUni Schweiz auf dem Weg zur Akkreditierung als Universität im Jahre 2027. Dies hat folgende wichtigen Punkte zur Folge: vor allem die Fortsetzung der eigenen Forschung in ihren Fakultäten, Anpassung der kantonalen Beiträge an die des Bundes, Weiterentwicklung der Geschäftsführung, Stärkung der Zusammenarbeit mit den Walliser Institutionen, Vorbereitung der kantonalen Gesetzgebung für das Ermöglichen einer Walliser Universität.
2. Intensivierung der kantonalen Unterstützung für das Forschungsinstitut IDIAP.
3. Unterstützung der Zweigstellen der Universitäten Genf und Lausanne.
4. Erhöhung der nicht direkt den Institutionen zugewiesenen Mittel, um die Zusammenarbeit zu fördern.

Wir haben im Grossen Rat das Gesetz über die Standortbestimmung und Beteiligung der Standortgemeinden für die kantonalen Schulen der tertiären Stufe behandelt. Die Fernfachhochschule wird dort auch als kantonale Bildungsinstitutionen benannt. Die Fernfachhochschule mit Standort in Brig und ca. 100 Arbeitnehmenden erhält anscheinend keine kantonalen Subventionen. Hier könnte man das Hochschulgesetz korrigieren.

Investitionen in die Bildung und somit in unsere Gesellschaft sind von grosser zentraler Bedeutung. Die Mitte Oberwallis setzt sich für eine starke Bildungslandschaft des 21. Jahrhunderts im Wallis ein und unterstützt diesen Beschluss.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Rey Edouard, député-suppléant, Le Centre

Le groupe du Centre du Valais romand a pris connaissance du rapport de la commission EFCS et du message du Conseil d'Etat concernant l'octroi des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.

Nous nous prononçons aujourd'hui sur une enveloppe de 47 millions pour la période de 2022 à 2025. À noter l'augmentation de 16 millions par rapport à la dernière période. L'objectif de notre Conseil d'Etat est clair: faire du Valais un canton universitaire en soutenant le développement d'UniDistance,

de l'IDIAP et de l'Institut Universitaire Kurt Bösch. Le retour sur investissement est estimé à 70 millions en l'espace d'une génération.

L'accréditation d'UniDistance en tant qu'université et la reconnaissance d'importance nationale de l'institut de recherche IDIAP sont des éléments clés pour atteindre l'objectif fixé. Pour cela, UniDistance devra attirer des professeurs compétents, acquérir des fonds de recherche et développer ses propres chaires. Cette institution touche principalement des adultes de 35 à 40 ans ayant déjà une formation tertiaire. Leur offre est donc complémentaire aux études tertiaires déjà bien implantées dans notre canton. Nous avons un intérêt stratégique à soutenir UniDistance et l'obtention de son accréditation d'université.

Il nous faudra cependant être attentifs à ses répercussions sur le Valais. Pour rappel, l'IDIAP est spécialisée dans l'intelligence artificielle. Quoi de plus actuel? L'IUKB, basée à Bramois, héberge quant à elle les antennes de l'Université de Genève et de Lausanne, spécialisées dans le droit de l'enfant, respectivement dans la géographie. Il y a encore du pain sur la planche, mais si les objectifs sont atteints, nous offrirons à notre canton une belle carte de visite.

Malgré notre enthousiasme, nous nous interrogeons sur certains points. Il y a, pour commencer, les montants engagés. Est-il vraiment raisonnable de mettre autant de moyens pour UniDistance, qui est encore loin de pouvoir prétendre à l'accréditation de l'université? Le canton n'est pas seul à augmenter sa participation. Le subventionnement fédéral augmente également. Or, l'augmentation de la part cantonale est bien plus importante que celle de la part fédérale. Nous souhaiterions donc connaître les raisons expliquant cette disparité. De plus, l'IUKB reçoit des subventions importantes pour mettre à disposition et gérer des locaux. Mais qu'est-il vraiment fait de ces montants et quelle est la plus-value de cet institut?

Bien que nous soutenions le projet du Conseil d'Etat, nous ne pouvons que déplorer qu'UniDistance ne compte que très peu de Valaisans et particulièrement peu de femmes occupant des postes à haute responsabilité. Nous nous interrogeons également s'il ne serait pas opportun de consulter la population si nous souhaitons faire du Valais un canton universitaire.

Pour conclure, le groupe du Centre soutient cette décision d'octroi, vous invite à en faire de même et se réjouit des précisions qui seront apportées par le Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléantin, CSPO

Die CSPO hat die Botschaft zum Entwurf des Beschlusses betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton zu bezahlenden Finanzhilfen 2022-2025 an die staatlich subventionierten Bildungs- und Forschungsinstitutionen analysiert.

Wir begrüßen, dass die präsentierte, sich nahtlos ins aktuelle Regierungsprogramm einfügende, den Bereich der universitären Bildung und Forschung betreffende Stossrichtung des Staatsrats eine seit 30 Jahren nachverfolgte Strategie zielgerichtet und zukunftsweisend weiterentwickelt. Die Vision des Staatsrats, das Wallis zum Universitätskanton erheben zu können, erhielt durch die Pandemie einen ungeahnten neuen Auftrieb – wurden sich doch viele Menschen erst jetzt gewahr, dass der fortschrittliche hybride Lern- und Lehrbetrieb, das Blended Learning, bei der FernUni Schweiz ein seit vielen Jahren gepflegtes innovatives Arbeitsmodell tatsächlich auch in der Breite funktionieren kann. Die Fernstudiengänge sozusagen als USP dieser Institution sind also in einem breiteren Rahmen markttauglich. Und das scheint uns sehr wichtig.

Die CSPO anerkennt im Besonderen, dass wenn die Fortentwicklung der FernUni Schweiz, die seit 2020 von der Akkreditierungskommission des Bundes als universitäres Forschungsinstitut anerkannt wurde, zur Volluniversität im Jahr 2027 glücken will, der Aufbau eigener Forschung und neuer Studiengänge massgeblich vorangetrieben werden muss, wofür im Gleichschritt der der gestiegenen Bundesfinanzierung auch nicht unbeträchtliche finanzielle Mittel einzusetzen sind.

Eine Erhöhung der Ausbildungs- und Forschungsbeiträge, die das Ziel haben, das Wallis zu einem vollwertigen Universitätskanton zu machen, stimmen wir in diesem Sinne zu. Nicht nur der geschätzte Return on Investment in die Wirtschaft, sondern auch die Kreierung eines Umfelds, das zum Entstehen von Exzellenz, Innovation und Wertschöpfung beitragen und einen Aufholeffekt in die Wege leiten wird, sind löbliche und unterstützungswürdige Ziele.

Mit dem Campus im Briger Rhonesand wurde nicht nur der künftigen Universität Wallis ein Dach geschaffen, sondern auch der Fernfachhochschule Schweiz, die eine affilierte Schule der SUPSI, der Fachhochschule Südschweiz, darstellt. Damit diese produktive Symbiose von Universität und Fachhochschule unserem Kanton erhalten bleiben wird und nicht der Wegzug dieser vielen Stellen bietenden Bildungsinstitution droht, sollte auch die akkreditierte FFHS in den Genuss von kantonalen Subventionen gelangen. Denn vom Kanton Tessin erhält die Fernfachhochschule gleichermassen keine finanzielle Unterstützung.

Wir verleihen deshalb unserer Hoffnung Ausdruck, dass die FFHS im neuen Hochschulgesetz berücksichtigt werden wird, damit beispielsweise auch das äusserst niedrige Budget für den Bereich der Forschung aufstocken kann. Damit wird sich die Fernfachhochschule, die für die Aus- und Weiterbildung eine zentrale Institution darstellt, auch in diesem Bereich optimaler entfalten können.

Wir unterstützen die Botschaft und folgen der Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport und sind für Eintreten.

Vielen Dank.

Reuse Marie-Josée, députée, PS/GC

L'unanimité de la commission a accepté ce crédit sur quatre ans, sous réserve des disponibilités budgétaires. Notre groupe trouve qu'il est très important de soutenir la recherche et que le canton devienne un canton universitaire à part entière, grâce à UniDistance qui sera accréditée en 2027 si tout va bien.

Il y aura un avantage à ce que les enseignants soient présents sur place, mais rien ne les oblige à se domicilier en Valais, ce qui aurait été un plus pour la fiscalité du canton.

Cependant, il serait intéressant d'avoir un retour sur l'utilisation de ce crédit et sur les projets prévus à l'aide de ces fonds.

Vous l'aurez compris, le groupe PS/GC accepte l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC a pris note avec attention du rapport de la commission et du projet du Conseil d'Etat concernant ces subsides quadriennaux pour la période 2022-2025 aux institutions universitaires de recherche. On note l'augmentation de 16 millions de francs de ces contributions prévue dans cette enveloppe.

Nous pouvons souligner des choses positives: par exemple, UniDistance, qui permet à des personnes en emploi de pouvoir suivre une formation professionnelle, une formation supérieure à côté de leur emploi, ce qui est une très bonne chose. On pense aussi que c'est une bonne chose qu'Unidistance soit encouragée à avoir des professeurs et des chercheurs en son sein et non des personnes qui sont déjà dans une autre université, mais avoir vraiment un corps professoral en son sein, ce qui va être permis avec cette augmentation de contributions. Ceci est une bonne chose, ainsi que la stratégie du Conseil d'Etat, qui veut qu'il y ait une plus-value pour l'économie valaisanne, pour les secteurs clés par rapport à la recherche, on peut parler du domaine de l'énergie ou d'autres domaines. Nous aussi, nous soulignons que c'est une bonne chose pour notre canton.

C'est pour cela que notre groupe va accepter l'entrée en matière. Cependant, il y a un point quand même qui nous chiffonne, par rapport aux montants. On subventionne, mais pour quels retours? Comme on l'a dit, il y a des secteurs qui doivent être subventionnés sans soucis par rapport aux plus-

values pour notre économie. On ne parle pas d'UniDistance, qui représente une envie vraiment de développer d'ici à 2027 une université en Valais, ce qui est aussi une bonne chose. Par contre, il y a quand même certains instituts – allons-y, nommons-les, par exemple Kurt Bösch –, pour lesquels on se demande quelle est vraiment la plus-value. De temps en temps, oui, nous y avons des conférences, des choses comme ça, mais quelle est la réelle plus-value?

C'est pour cela que nous allons déposer un amendement demandant une petite retouche, cela ne va pas être un gros montant, mais une petite retouche, de cette enveloppe générale à la baisse, par rapport à Kurt Bösch et aussi aux établissements de Genève et de Lausanne. On n'enlève pas tout, on enlève une partie, et ça vous le verrez dans l'amendement que nous avons déposé et que nous traiterons un de ces prochains jours.

Merci de votre attention.

Dubuis Alexandre, député, Les Vert.e.s

Je commencerai par vous remercier pour le vote de confiance d'il y a quelques minutes. Je me réjouis de découvrir les travaux de la COGEST et de participer activement.

Notre groupe a étudié avec toute l'attention requise l'octroi du montant global quadriennal des subventions versées aux institutions émergeant de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.

Les institutions de formation et de recherche concernées par le présent message sont uniquement celles qui sont reconnues et subventionnées par l'Etat du Valais, à savoir dix institutions dont, pour ne citer qu'elles, UniDistance et l'IDIAP.

Pour UniDistance, cette institution va connaître un développement important ces prochaines années pour passer du statut particulier d'institut universitaire à celui d'université proprement dit. Cela passe inévitablement par la titularisation de professeurs et de personnel de recherche et par un accroissement sensible du budget. A l'heure où le marché de l'emploi est de plus en plus exigeant en termes de formation, la formation en emploi va continuer son essor et nous ne pouvons que soutenir ces subventions qui contribuent au rayonnement du Valais au-delà des frontières cantonales, voire fédérales.

Comme discuté en commission thématique et promis par le Département, nous nous réjouissons de connaître les indicateurs pour mesurer les retours sur investissement de ces subventions. À quel horizon temporel pourrions-nous connaître ces indicateurs?

Vous l'aurez compris, notre groupe soutiendra cette décision et vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Die SVPO hat den Entwurf des Staatsrats vom 16. März zur Kenntnis genommen und ist einverstanden mit der verlangten vierjährigen Globalsumme an universitäre Hochschulen und Forschungsinstitutionen. Die SVPO steht ein für Innovation und unterstützt damit eines der wohl grössten Güte unseres Landes, nämlich die Bildung.

Trotzdem möchten wir betonen, dass der künftige Betrag für die Forschungsinstitute nicht erhöht werden darf. Auch an Universitäten und Forschungseinrichtung ist aus Sicht der SVPO wirtschaftliches Denken angebracht und wir tun gut daran, ein solches Denken auch längerfristig in diesen Institutionen zu implementieren. Hier werden wir das zuständige Departement beim Wort nehmen, hat es doch während der Kommissionsberatung versichert, dass der entsprechende Betrag nicht erhöht wird.

In diesem Sinne ist die SVPO für Eintreten und bittet Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, uns damit zu folgen.

Ich danke Ihnen.

Luy Alexandre, député-suppléant, PLR/FDP

L'accréditation universitaire est tributaire d'investissements conséquents, si bien que le Valais est aujourd'hui à un tournant. Soit nous décidons d'aller de l'avant et nous plaçons ainsi le Valais dans les cantons qui offrent un pôle de formation avec accréditation universitaire, soit nous risquons de tout perdre et alors, à l'exception des HES, la formation tertiaire serait reléguée au second plan.

Nous constatons l'accueil unanime, même s'il y a des réserves ici et là, de tous les groupes politiques à l'initiative de renforcer et de pérenniser le pôle universitaire valaisan. Le groupe PLR/FDP se réjouit de cette unanimité.

L'enjeu stratégique pour le Valais est évident. Nous avons une carte à jouer:

- pour nous positionner en leader suisse de la formation universitaire à distance avec accréditation;
- pour faire du Valais un pôle universitaire avec un corps professoral titularisé;
- pour poursuivre le travail d'excellence de notre canton en matière de formation.

Nous ne partageons pas les réserves émises par le groupe du Centre par la voix de son porte-parole Edouard Rey s'agissant du nombre d'étudiants valaisans dans nos universités. Si le Valais universitaire a l'occasion d'attirer des étudiants hors canton, c'est un moyen de faire rayonner notre canton. Les cantons qui ont de bons pôles universitaires ont des étudiants qui viennent d'ailleurs, d'ailleurs d'autres cantons, d'ailleurs dans le monde, c'est ce qui les fait rayonner et c'est ce qui développe et contribue à la prospérité de la région.

Monsieur le chef du Département, nous vous invitons volontiers à rappeler devant ce Parlement les enjeux économiques et les répercussions attendues pour l'économie valaisanne. Le PLR est convaincu qu'une formation d'excellence constitue la pierre angulaire d'une économie performante et d'une société prospère.

Le groupe PLR salue cette décision. Nous entrons évidemment en matière.

Permettez-moi, pour finir, de saluer tout particulièrement le travail acharné du chef du Service des hautes écoles, Monsieur Yves Rey, et des collaborateurs qui l'accompagnent. Nous savons que pour réussir de tels projets, il faut de l'ambition et de l'enthousiasme. Nous souhaitons au Service plein succès dans la poursuite de ce projet.

La discussion est close.

Jacquod Eric, député, UDC, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie tous les groupes qui ont pris la parole et acceptent ce projet de versement de subsides pour la formation universitaire dans notre canton.

La commission a accepté à l'unanimité ce projet, d'ailleurs, comme tous les préopinants. Elle est en accord avec tous les groupes, car, en effet, elle reconnaît l'importance pour notre canton d'avoir et de pouvoir proposer une formation universitaire non seulement à nos citoyens, mais aussi aux citoyens provenant d'autres cantons, ou même d'autres pays. La commission est consciente que le gros morceau de ce subventionnement, c'est effectivement UniDistance, on a 16 millions supplémentaires sur quatre ans, mais la commission est convaincue que ce type d'études à distance est très important et se développera à l'avenir. En effet, il permet l'accès aux études à des personnes qui, sinon, en seraient privées, pour des raisons professionnelles et familiales. D'ailleurs, je crois qu'il y a des bénéficiaires ici dans notre assemblée. C'est donc un positionnement qui se place clairement en fonction de l'avenir.

La commission a aussi relevé le lien fort qui lie les instituts de recherche universitaire au tissu économique de notre canton et elle se réjouit de l'option de donner une dimension universitaire aux formations dispensées dans notre beau canton.

Concernant les questions qui ont été posées: effectivement, nous avons eu passablement de réponses en commission, mais je vais laisser la parole au chef du Département qui pourra donner les réponses bien mieux que moi.

Quant à la commission, étant donné qu'un amendement a été déposé, elle se réunira dans cette salle. Vous allez recevoir la convocation à l'issue des débats.

Je remercie les collaborateurs du Département pour l'excellente collaboration qu'on a eue et bien sûr le chef de Département, que j'écoute avec plaisir maintenant.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
Je vous remercie pour ces prises de position unanimement favorables à l'entrée en matière sur ce crédit quadriennal pour les institutions de recherche.

C'est une évolution. Aujourd'hui, on vous propose un saut quantique: ce n'est pas rien, d'augmenter de 50% un tel budget. On passerait à 47 millions. Alors, 47 millions, ça paraît beaucoup et peu à la fois, puisque les institutions universitaires nous ont soumis des demandes qui ascendaient à 60 millions de francs. On n'est donc pas entré en matière sur tout, mais on a mis des priorités qui sont très claires pour faire de ce canton, cela a été dit dans diverses interventions, je vous remercie, un canton universitaire à part entière. On n'aura jamais l'alma mater comme Genève, Lausanne, Fribourg ou Berne, on aura une université dans un domaine spécifique et, cela a été dit par les intervenants haut-valaisans, notamment, depuis trente ans, un «USP», les études à distance, qui s'adressent à une population qui en général a déjà fait carrière, professionnelle, privée. En général, ces personnes ont une activité et puis elles étudient à distance sous forme de «blended learning», ça veut dire qu'ils vont étudier en partie devant leurs ordinateurs et en partie en présentiel. C'est le modèle d'UniDistance, qui est un modèle à succès, qui rencontre de plus en plus de succès. La moyenne d'âge des étudiants est plutôt de 37-38 ans. Donc, on est là, en principe, dans une deuxième carrière et c'est un modèle qui est très, très intéressant, qui a encore fait parler de lui pendant le Covid, parce que, dans le fond, on était les premiers à offrir ce genre de formation.

UniDistance, c'est le véhicule qu'on utilise pour faire du canton du Valais un canton universitaire à part entière. Le canton du Valais est le troisième en surface du pays, mais le neuvième en population et c'est, à l'exception du canton d'Argovie, le plus grand canton non universitaire de Suisse. Donc l'idée, c'est vraiment d'aller dans cette direction. Monsieur Rey, il y a un chemin qui conduit au sommet de la montagne et l'investissement qu'on consent ici avec l'augmentation particulièrement importante de l'enveloppe qui est attribuée à UniDistance nous permet de faire ce chemin pour obtenir l'accréditation à l'horizon 2027. Parce que ce n'est pas une promenade de santé. C'est un chemin à parcourir, en développant assez massivement les activités de recherche d'UniDistance, qui est très orientée enseignement aujourd'hui et qui doit développer les activités de recherche. Ce sont les changements qui sont prévus en termes de gouvernance. Le recteur Bors va bientôt faire valoir son droit à la retraite, il faudra le remplacer et là, il faudra engager un recteur ou une rectrice avec un haut niveau académique. Il faut développer les chaires qui sont attribuées à UniDistance, il y a donc tout un travail. Et puis, ça ne tombe jamais du ciel.

Donc, il faut investir en tant que canton. Tous les cantons universitaires investissent de l'argent dans leurs universités et ça coûte souvent beaucoup plus cher que ce qu'on vous propose aujourd'hui. Demandez à vos collègues fribourgeois ou à vos collègues neuchâtelois combien coûte une université. Il est évident, Alexandre Luy l'a dit, qu'il y a un retour sur investissement assez massif d'une université sur son canton et c'est pour cela aussi qu'on le fait. Dans les rankings du Credit Suisse et d'autres instituts financiers, le canton du Valais est souvent très mal noté, parce qu'on a peu développé le domaine du tertiaire. Grâce à la HES-SO, grâce aussi à UniDistance, on va dans cette direction. Le but, ce n'est pas d'envoyer tout le monde au collège; on a une proportion de maturités gymnasiales qui est très stable dans le canton, on croit à l'apprentissage comme colonne vertébrale de notre système de formation et le but, c'est, grâce aux HES et à différentes passerelles, de pouvoir donner l'accès au monde du tertiaire, de manière à ce qu'on ait une meilleure qualification de la population adulte en général.

Le deuxième accent qui est mis en dehors d'UniDistance, c'est celui qui est mis sur l'IDIAP. L'institut pour l'intelligence artificielle a aussi trente ans, ils ont fêté leurs trente ans l'année passée. À l'époque, il n'y avait que Stanley Kubrick et puis l'IDIAP à Martigny qui parlaient d'intelligence artificielle. Aujourd'hui, c'est sur toutes les lèvres et grâce à l'impulsion qui a été donnée par la Confédération, la Ville de Martigny, le canton, le Service que vous avez salué, et vous avez raison, eh bien, nous nous sommes engagés pour que cette institution ait une meilleure reconnaissance. Elle est aujourd'hui reconnue au travers de l'article 15 de la loi fédérale sur l'encouragement, à la recherche et l'innovation. Et là, le mécanisme est assez simple: quand la Confédération donne plus d'argent, eh bien, vous devez aussi donner plus d'argent. C'est mécanique. Donc ça, c'est le deuxième focus.

Et puis il y a eu quelques – j'appelle ça les «zwischen Töne» – sur l'institut Kurt Bösch. C'était un petit peu un sujet difficile il y a quelques années. Il y a eu une crise, qui a été gérée, c'était l'époque où Claude Roch avait résolu ce problème. Dorénavant, Kurt Bösch n'a pas d'activité académique à part entière. Kurt Bösch, c'est un patrimoine immobilier avec des terrains magnifiques situés à Bramois et puis des bâtiments magnifiques. Et il nous en coûte 700'000 francs par année: c'est la convention qui a été renouvelée en début d'année avec Kurt Bösch, aux mêmes conditions que l'ancienne convention, c'est la mise à disposition de tous ces bâtiments.

L'activité scientifique, elle, est déployée par les deux antennes des Universités de Lausanne et de Genève qui sont sur le site de Kurt Bösch. L'Université de Genève a des compétences reconnues au niveau international dans le domaine des droits de l'enfant, avec des pointures, avec des professeurs, dont le plus connu, à l'époque, était Jean Zermatten, et maintenant, c'est Philip Jaffé. Ne confondez pas l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), qui est une association, et puis l'activité universitaire et académique qui est liée au centre interfacultaire des droits de l'enfant de l'Université de Genève. Il y a une convention avec l'Université de Genève pour ça et ces activités se développent.

L'Université de Lausanne a, quant à elle, des activités dans le domaine du tourisme, c'est quand même important pour le canton, et de la géographie, des activités qui sont assez proches de ce que fait l'EPFL sur le site d'ALPOLE, avec ce nouveau bâtiment qu'on inaugurera sans doute d'ici la fin de l'année. C'est là que l'on développe les activités qui sont liées souvent au changement climatique, aux environnements alpins extrêmes, à la fonte du permafrost, voilà le type d'activités. Ces deux institutions nous ont soumis un programme académique. Le SHE a analysé ce programme et le but, c'est de développer l'activité académique. Ce qui est prévu ici, c'est qu'en milieu de période, on augmente un peu la mise. Chaque institution touche 400'000 francs, donc l'Université de Lausanne et l'Université de Genève, pour leurs activités académiques, par année. Au milieu de la période, il est prévu d'augmenter ce montant à 600'000 francs. C'est sans doute sur cet objet, Monsieur Gay-Fraret, qu'on devra discuter tout à l'heure.

Voilà, pour ce qui est de l'Université de Lausanne et de l'Université de Genève pour leurs activités en Valais. Donc la différence, c'est que jusqu'à maintenant, on avait plutôt des antennes, du type campus associé de l'EPFL, type antenne de l'Université de Genève ou de l'Université de Lausanne et la volonté avec UniDistance, c'est vraiment d'avoir une université à part entière dont le siège est à Brigue, dans le Haut-Valais.

Voilà les visions qui sont défendues ici avec ce projet, avec une augmentation de 50%. Je vous en remercie, c'est audacieux, c'est ambitieux pour le canton du Valais, mais je pense qu'il est temps, maintenant, de réaliser cette vision qui a commencé il y a pratiquement 40 ans à l'époque de Bernard Comby. Il y avait eu un rapport qui s'appelait «Valais-Universités», et c'est à partir de ce moment-là qu'il y a eu une dizaine d'instituts universitaires qui se sont développés dans le canton. On a fait le premier saut quantique, il y a une dizaine d'années, avec l'arrivée de l'EPFL sur le site du Valais et on vous propose maintenant de faire le dernier pas pour parachever la vision d'un canton universitaire avec l'accréditation d'UniDistance.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'entrée en matière. J'espère ne pas avoir oublié une de vos questions.

Encore peut-être une chose: vous avez demandé une consultation, Monsieur Rey. Alors des consultations, on va vous faire plaisir, il y en a toujours, il y en aura toujours. Il faudra modifier la loi et quand on présentera une loi sur l'université valaisanne, la «Matterhorn University», eh bien, on consultera largement les milieux intéressés et en cas de référendum, c'est le peuple qui se prononcera sur cette question en dernier recours.

Für die Fernfachhochschule war die Frage, ob wir die subventionieren wollen. Also jetzt ist das nicht der Fall, aber wir kommen demnächst (bis Ende Jahr) in den Staatsrat mit einer Vorlage über die Fernfachhochschule. Wir werden 2024 die Sache auch in die Vernehmlassung schicken. Also das kommt auch in diesem Sinne.

Besten Dank.

La présidente

Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Un amendement a été déposé, il sera examiné par la commission et la lecture aura lieu vendredi.

(Lecture page 261 / Lesung Seite 261)

3. Compte 2021: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Rechnung 2021: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Discussion générale:

La présidente

Je passe la parole à Madame Yasmine Imboden-Balet.

Imboden-Balet Yasmine, députée-suppléante, PLR/FDP

Tout d'abord, le groupe PLR/FDP tient à remercier l'ensemble du service du DEF pour la bonne tenue des budgets et leur travail durant l'année 2021, marquée par la pandémie.

Nous relevons quelques éléments et avons quelques questions au chef du Département.

- Pour le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, nous constatons une augmentation de 25,6 millions de la rubrique 46, en lien avec la facture totale envoyée au SECO, en lien avec la participation de la Confédération aux mesures Covid qui s'élève à 128,9 millions. Le SECO discute encore des éléments de cette facture. Pouvons-nous avoir des informations sur le sujet? Est-ce que les négociations avec le SECO sont terminées? Si oui, peut-on connaître le montant définitif de la facture?
- Pour le Service de l'enseignement, l'année 2021 a été marquée par l'autonomisation de la HEP-VS. Un fonds de réserve a été créé afin d'y comptabiliser l'écart entre le budget et le compte. Est-ce que le fonds de réserve de la HEP-VS a un plafond? Fonctionne-t-il comme le fonds de réserve de la HES-SO?
- Pour le Service des hautes écoles, le groupe PLR/FDP remercie la COFI pour son suivi des comptabilisations hors service et hors DEF en lien avec le campus Energypolis. Nous avons bien pris note que le subventionnement du campus Energypolis débutera le 1^{er} janvier 2022, ce qui a entraîné une réduction de la subvention d'infrastructures 2021 versée par le SHE à la HES-SO Valais-Wallis. Nous saluons la bonne gestion financière des investissements en faveur du campus Energypolis. À fin 2021, un dépassement de 38'600 francs a été constaté sur un total d'investissements de 119,7 millions.

Je vous remercie pour votre attention.

Héritier Alexia, députée, Le Centre

Le groupe du Centre a pris acte du rapport des comptes du DEF et ne peut que constater que les chiffres sont en adéquation avec ceux annoncés dans le budget. Nous avons quelques remarques et questions pour les différents services que le groupe du Centre aimerait soumettre au Conseil d'Etat.

Pour le Service administratif et des affaires juridiques de la formation: Le montant des prêts est inférieur au budget de 1,18 millions car un tiers des ayants droit du domaine tertiaire pour qui l'allocation de formation est répartie à raison de 80% de bourses et 20% de prêts ne prend pas ce dernier par crainte d'un endettement trop important. Nous demandons que le Conseil d'Etat mette en avant la possibilité de faire des prêts, surtout avec les nouveaux taux d'emprunt. Une publicité plus présente démontrant ces nouveaux avantages motiverait plus les jeunes à en faire la demande.

Nous avons aussi constaté que dans le rapport, il est fait mention que la halle de Natron Energy n'a pas été construite à Chandoline, l'entreprise a préféré la construire en Amérique. Un montant avait été voté au Parlement pour ce projet, est-il toujours d'actualité? Nous sommes d'avis qu'il faudrait plus de surveillance au niveau des gros investissements.

Au niveau du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, les coûts alloués à H55 sont toujours en augmentation. Quelle est la politique du Conseil d'Etat par rapport au soutien à cette entreprise et quel est le retour sur l'investissement? Nous constatons sous la rubrique 36 qu'un crédit Covid de 15 millions a été voté par le plan de sortie de la crise de l'économie, mais seulement trois millions ont été dépensés pour l'industrie MEM. Nous trouvons un début de réponse dans le rapport de la COFI. Cette différence s'explique principalement par le montant non encore engagé de 12 millions concernant le plan de sortie de crise Covid-19. Monsieur Darbellay nous a aussi donné une explication sur ce montant mardi au moment des débats sur le crédit Covid. Nous serons donc attentifs à la suite qui sera donnée pour l'emploi des 12 millions restants.

Au Service de l'agriculture, nous pouvons souligner le soutien aux agriculteurs durement touchés par le gel de printemps. En effet, une indemnisation d'un montant total de 846 millions a été versée aux exploitants. Sur ce versement exceptionnel le reliquat sur la rubrique 36 s'élèverait à 1,94 millions.

Notre groupe sera aussi attentif pour le suivi du projet de Régiofood dans l'agenda 2022. Cependant, nous aimerions avoir des éclaircissements sur ces points. Quel avenir le Conseil d'Etat prévoit-il pour la marque Valais? Il serait temps de clarifier la stratégie de labellisation, de développement et de financement de la marque qui veut labelliser nouvellement des entreprises, mais toujours pas certains produits du terroir. Nous pouvons constater que 40% de l'argent passe dans la masse salariale. En tant que société de services, ne devrait-on pas rester en dessous des 30%? Quelle est d'ailleurs la part du VWP qui est redistribuée à la marque Valais? Il semble difficile de convaincre et de fédérer tous les acteurs autour de ce label de qualité et d'authenticité pourtant si important par les temps qui courent et dans un marché globalisé et hautement compétitif. Nous demandons dès lors, au comité de la marque Valais de se remettre à l'ouvrage, sans rallonge au budget déjà accordé, de démocratiser la labellisation de la marque Valais et de trouver des solutions et synergies avec les PDR. Nous constatons dans les mesures prioritaires que la réalisation des projets liés aux mesures structurelles de la lutte contre le gel est retardée à Fully, Riddes, Ardon, Sion, en raison des soldes à charge des porteurs de projets trop élevés. Le délai est reporté à 2023.

Pour le Service de l'enseignement et le Service des hautes écoles, deux éléments ont été relevés par notre groupe. Comme indiqué au budget 2022, l'autonomisation de la HEP-VS est intervenue au 1^{er} janvier 2021, et le budget 2021 a été préparé avant l'autonomie effective, ce qui explique les différences de 18,3 millions. Et la masse salariale des enseignants a été légèrement surestimée lors du budget. Et pour le campus Energypolis, les décomptes finaux du chantier n'ont pas pu être établis au moment du bouclage des comptes 2021.

Enfin, au Service cantonal de la jeunesse, il y a eu la création d'un fonds spécial pour l'institut Saint-Raphael. En 2021 étaient prévues les démarches administratives mises à l'enquête pour la construction

et finalisation financière avec le canton et la Confédération. Nous nous réjouissons de voir ce projet se réaliser très prochainement. Nous remercions la Commission des Finances pour le travail effectué ainsi que le Conseil d'Etat.

Le groupe du Centre approuve les comptes du Département de l'économie et de la formation. Merci de votre attention.

Reuse Marie-Josée, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC tient à relever quelques faits marquants dans chaque service.

Pour l'économie, nous souhaitons encourager l'implantation d'entreprises innovantes qui peuvent favoriser le tournant énergétique. Nous souhaitons que ces entreprises mettent en place de bonnes conditions de travail, ce qui est primordial pour notre groupe.

Au niveau de l'agriculture, notre choix se porte sur une agriculture plus locale en favorisant la commercialisation de proximité. Nous attendons le rapport du Conseil Fédéral concernant la politique agricole et agroalimentaire pour une assurance récolte, un cofinancement à-fonds-perdu pour le renouvellement des plans en viticulture et arboriculture et une réserve climatique permettant de lisser les variations de récolte.

Grâce au crédit accordé suite au gel de 2017 et à utiliser d'ici fin 2023 pour moderniser l'arboriculture, seuls 900 des 1'600 hectares ont été modernisés. Nous saluons la création d'un centre cantonal de compétence sol pour assurer une gestion durable de ces ressources.

La jeunesse, quant à elle, nous promet un magnifique camp scouts à Goms cet été.

L'office de la protection de l'enfance est active avec le bureau de l'égalité pour faire une enquête de satisfaction chaque 4 ans auprès des tribunaux et des APEA. Le problème reste le même: les délais d'attente.

Le projet Cochem va s'étendre à Martigny, Saint-Maurice et Entremont, en espérant que cela puisse réduire ces délais d'attente.

La rétribution de parents d'accueil à la journée va être revalorisée en passant de 5,50 à 6,50 de l'heure par enfant. Ceci afin de dynamiser le secteur et d'offrir des places aux enfants de travailleurs irréguliers comme les métiers de la santé et de la restauration. Mais cela n'est pas suffisant. Il manque toujours de places.

La création d'une application pour l'ensemble des partenaires de la jeunesse afin de mieux répartir les tâches est primordiale.

Le service administratif et des affaires juridiques a besoin d'EPT supplémentaires, car il y a de plus en plus recours et de dossiers complexes ainsi que plus de traduction.

La HES-SO a pu construire avec les budgets alloués. Ce ne sera pas le cas du pôle santé, en construction, car avec la hausse du prix des matériaux, l'impact sera élevé.

Au niveau de la formation professionnelle, il faut renforcer l'attractivité. En Valais, il y a 1000 places d'apprentissage à repourvoir.

Le but de la plateforme T1 est d'arriver à 95% de jeunes qui ont obtenu un AFP ou un CFC à 25 ans. Il n'est pas atteignable pour l'instant. Il faut quelqu'un pour centraliser les différents secteurs afin de suivre les jeunes à risque. Il ne nous faut pas sous-estimer le nombre de jeunes qui arrêtent leur apprentissage sans avoir de nouveaux projets. Pour l'instant, il n'y a que deux EPT et ce n'est pas suffisant.

Les coûts de l'enseignement spécialisé ont été plus importants que prévus ainsi que le coût des placements hors canton. C'était déjà le cas en 2020, donc c'est à surveiller lors de l'établissement du budget.

Le groupe PS/GC remercie le Département et tous ses chefs de service pour leur travail.

Gemmet Marceline, Suppleantin, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat die Rechnung 2021 des Departements für Volkswirtschaft und Bildung analysiert und geprüft.

Das Jahr 2021 wurde ein weiteres Mal von der Covid-19-Pandemie überschattet. Sei es im Gesundheitswesen, aber auch die Walliser Wirtschaft wurde durch Schliessungen stark in Mitleidenschaft gezogen. Auch die Walliser Landwirtschaft stand auf der Sorgenliste: Ungünstige Wetterbedingungen, Krankheiten und die magerste Weinernte seit Menschengedenken sowie die Angriffe der Grossraubtiere standen im Mittelpunkt.

Ein besonderes Augenmerk möchten wir auf folgende Punkte richten:

Unter der Rubrik 36 wird ein Transferaufwand von über 12 Millionen verbucht, der auf einen Covid-Nachtragskredit für die Krisenbewältigung für die MEM-Industrie gesprochen wurde. Hier stellt sich uns klar die Frage der Notwendigkeit, da dieser bisher noch kaum angefasst wurde. Diese Diskussion wurde allerdings bereits am Dienstag im Rahmen des vierten Covid-Nachtragskredits geführt.

Die Pädagogische Hochschule Wallis wurde am 1. Januar 2021 eigenständig. Deshalb gab es eine grosse Abweichung von Budget und Rechnung 2021 von 17 Millionen. Aufgrund dieser Tatsache ist auch der Vergleich mit den entsprechenden Vorjahreswerten kaum möglich.

Im Bericht der Finanzkommission sind auch diverse Minderausgaben ersichtlich, welche ihren Grund in der Krise finden. Dazu gehören zum Beispiel nicht ausgeführte Anlässe wie Pfadilager.

Die Mitte Oberwallis ist mit der Rechnung 2021 des Departements für Volkswirtschaft und Bildung grundsätzlich zufrieden und stimmt dieser zu. Wir bedanken uns beim Departementsvorsteher und bei den Dienststellen für ihre wertvolle Arbeit. Die Covid-19-Krise hat in diesem Departement einen grossen Mehraufwand ausgelöst. Im Dienste der Walliser Wirtschaft wurde hier sehr gute und wichtige Arbeit geleistet.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Dubuis Alexandre, député, Les Vert.e.s

Le groupe des vert.e.s a étudié les comptes du Département de l'économie et de la formation avec toute l'attention requise.

Je relèverai quelques points dont certains deviennent presque des marronniers puisque j'y reviens chaque année. Il s'agit toujours du nombre préoccupant de jeunes sans projet professionnel ou en décrochage scolaire.

On s'en doute, les effets collatéraux de la pandémie n'ont fait qu'accentuer les décrochages scolaires et nous n'avons encore sans doute pas connaissance de toutes les répercussions, notamment sur les inégalités scolaires, comme ça a été déjà relayé aujourd'hui dans Le Nouvelliste.

Je ferai quelques remarques par rapport aux différents services:

Au niveau du Service de la formation professionnelle, ça a déjà été relevé, la plateforme T1 qui suit 300 situations par année, si on veut garantir le suivi qui a été fait à l'école obligatoire pour certains troubles, il est important de renforcer la plateforme T1. Est-ce que le renforcement pourra être effectif? On sait qu'actuellement, il n'y a pas les ressources suffisantes pour suivre tous les jeunes qui rencontrent des difficultés et avoir vraiment un état des lieux des situations.

Au niveau du Service de l'enseignement, on voit que chaque année les dépenses relatives à l'enseignement spécialisé sont plus élevées. Il y a un lien avec la couverture du déficit des institutions, des charges de centres pédagogiques, mais aussi des coûts exorbitants des placements hors canton qui semblent incompressibles. Malgré un contexte sanitaire particulier, nous relèverons que le Service a su maintenir un encadrement et un enseignement de qualité, mais des soutiens en hausse vont sans doute marquer les prochains budgets.

Face au décrochage scolaire, quelles mesures vont être préconisées? Est-ce que par exemple, les heures de médiation tant au niveau primaire que secondaire vont être augmentées?

Au niveau du Service cantonal de la jeunesse, le camp fédéral de scouts, qui aurait dû avoir lieu à l'été 2021, a été reporté à l'été 2022. Nous nous réjouissons par avance d'assister à un des plus grands rassemblements de scouts de l'histoire sur nos terres.

Pour ce Service, nous soulignons également la mise en place de permanences de psychologie scolaire, de logopédie, de psychomotricité qui ont été organisées face à des familles vraiment en souffrance, confrontées à des difficultés avec leurs enfants.

Je passe maintenant au Service de l'économie. La révision de la loi sur la politique économique cantonale a été mise en attente. Où en est cette révision aujourd'hui? Ça, c'est la première question et la deuxième, c'est l'élaboration de la stratégie pour un tourisme quatre-saisons qui a été suspendu. Un groupe de travail doit être mis sur pied avec la volonté de réunir les acteurs touristiques. Où en sommes nous?

Au niveau du SICT, la mise en œuvre des journées d'information en ligne pour les demandeurs d'emploi n'a pas été activée. Qu'en est-il aujourd'hui? Au niveau du SAGE, alors, je ne vais pas revenir sur la remarque qui a été faite par rapport à Natron, mais quand même, le montant budgétisé sera-t-il utilisé pour d'autres projets et si oui, lesquels?

Et je finirai par un sujet qui de vous étonnera pas, l'aéroport. Actuellement, le canton verse 1 million pour les coûts d'exploitation. Quelle est la vision stratégique de notre canton concernant cet aéroport? Qu'est-ce qui fait croire que, si on se tient à des annonces dans la presse de l'augmentation du nombre de vols, alors que d'autres aéroports, pour citer Lugano, qui a fait faillite et Berne qui a des problèmes de rentabilité, comment on pourrait penser qu'en Valais, la situation va vraiment être croissante?

Pour terminer, je tiens à remercier le chef du Département, l'ensemble de ses chefs de service pour le travail effectué durant cette période perturbée et très chahutée par la pandémie et aussi pour la disponibilité des chefs de service pour répondre à nos questions. Merci de votre attention.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Nous avons pris acte des comptes du Département EF et je ne vous abreuverai pas de chiffres, je passerai directement avec certaines remarques concernant les divers services du Département.

Concernant le Service des hautes écoles, les impacts de la crise Covid sont importants, notamment sur les étudiants, beaucoup ont dû justement prolonger leurs études suite aux mesures prises. Ce qui aura bien sûr un impact financier sur l'Etat du fait du subventionnement lié aux accords intercantonaux. Par ailleurs, notre groupe s'interroge aussi sur le très haut coût, par exemple de la filière bachelor en arts visuels. On sait que actuellement on a une difficulté justement croissante, au niveau de la main-d'œuvre, particulièrement dans les filières techniques comme l'ingénierie et ce serait bien justement d'avoir un certain regard pour justement pas que certaines filières qui sont très coûteuses, puissent on va dire influencer sur d'autres.

Si on passe maintenant au niveau du Service de la jeunesse, nous nous réjouissons du fait que le Service empoigne le problème de l'augmentation du nombre d'enfants touchés par des formes d'autisme, mais nous encourageons aussi le Service à collaborer avec la santé publique pour dépister et traiter les cas le plus tôt possible. En effet, il semble que des mesures efficaces peuvent être prises déjà dans les premières années de l'enfant. Par ailleurs, le Département doit continuer ses efforts pour déterminer les causes de cette problématique. Celle-ci doit se faire sans tabou, en n'excluant pas les raisons considérées parfois comme des progrès de notre civilisation à de nouvelles formes, par exemple, d'éducation de familles ou l'utilisation des écrans permanente dès le plus jeune âge.

Concernant le Service de l'enseignement, les grandes modifications des comptes de service proviennent surtout du transfert de la HEP dans le Service de l'enseignement. Cette réorganisation nous semble pertinente. Le fonctionnement de la HEP doit être aussi pertinent.

Beaucoup d'étudiants et d'anciens étudiants se plaignent de cette institution qui a une position dominante dans la formation, mais aussi et surtout dans la sélection des enseignants autorisés à pratiquer dans notre canton.

Cette école doit être un instrument pour encourager les vocations d'enseignement et non pas un refouloir pour certains. Par ailleurs, les comptes du Service ont été marqués par les mesures prises dans la gestion de la crise Covid. Si beaucoup de ces mesures étaient imposées par la Confédération, le Département n'a pas toujours joué l'apaisement de l'imposition des mesures discutées et discutables dans les écoles.

Le bon sens dans l'application de règles sensées calmer l'anxiété entretenue suite à justement des maladies qui vont continuer à exister, est absolument nécessaire, sans cela, on accroît inutilement l'ambiance anxiogène qui fait tant de dégâts parmi la jeunesse, on l'a constaté ces deux, trois dernières années.

Au niveau du Service de la formation professionnelle, notre groupe se réjouit des efforts effectués par le Département pour encourager les formes d'apprentissage. Ces formations en lien direct avec la pratique procure des citoyens plein de bon sens, souvent résilients face aux angoisses, propagées entre sociétés. Notre groupe encourage par ailleurs le Département à poursuivre ses efforts pour que l'orientation professionnelle se fasse toujours plus en lien avec les milieux professionnels et également aussi une meilleure organisation et coordination à l'intérieur du service, en particulier entre le personnel de service et des personnes qui travaillent pour ce service. Aussi nommer, par exemple, les commissaires de branche, des fois, il faudrait aussi une meilleure coordination sur certains cas.

Par rapport au SICT, le Service a été très sollicité, justement par rapport à la crise Covid, même si, au début 2020, au début de la crise, on parle de 2020 en l'an 2021, mais, le Service a été très réactif. Cependant par la suite il y a eu peut-être quelques problèmes d'organisation. Comment faire mieux à l'avenir? En particulier au niveau informatique et aussi au niveau personnel d'être réactif, on voit des fois dans les comptes, on engage trop ou pas assez. Comment est-ce qu'on peut mieux gérer, même si c'est clair que ce service est très lié justement à la conjoncture économique?

Pour terminer, par rapport au Service de l'agriculture, nous remercions le Service pour son soutien à l'agriculture et pour les projets innovants qu'il met en place. Toutefois, si l'encouragement de la production de produits naturels et à haute-valeur ajoutée est tout à fait louable, l'Etat doit se garder de toute dérive idéologique. Je parle par exemple de, et nous l'avons déjà dit devant ce plénum la dernière fois, mais de trop privilégier, par exemple uniquement des idéologies bio, mais de prendre cela dans un tout.

Et, pour finir, notre groupe se réjouit aussi grandement que la collaboration avec le Département en charge du projet R3 a enfin pu être remise en place, justement grâce au Copil, et compte sur ce service pour défendre la production agricole dans ce cadre.

Je vous remercie de votre attention.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Die SVPO hat die Rechnung des Departements für Volkswirtschaft und Bildung geprüft und stellt fest, dass das Budget grundsätzlich eingehalten werden konnte. Das ist natürlich sehr erfreulich.

Trotzdem ist die SVPO der Ansicht, dass wir in diesem Parlament nicht einfach dazu da sind, einander getrost auf die Schultern zu klopfen und uns dafür zu loben, dass wir nicht mehr ausgegeben haben, als anfänglich budgetiert wurde. Aus diesem Grund möchten wir anhand einiger Punkte aufzeigen, wie die Rechnung allenfalls in Zukunft noch optimiert werden könnte.

Es wurden im letzten Jahr – bekanntlich im Covid-Jahr 2021 – über 200 Millionen Franken Covid-Kredite gesprochen. Für die SVPO war es erforderlich, der aufgrund der Lockdowns und Schliessungen arg gebeutelten Wirtschaft mit entsprechenden Krediten unter die Arme zu greifen. Das ist gar keine Diskussion. Ich möchte an dieser Stelle jedoch noch einmal die Rolle der SVP betonen. Wir haben Schliessungen und Lockdowns, welche letztlich die Covid-Kredite für die betroffenen Betriebe überhaupt erst notwendig machten, stets kritisiert. Hier hätten wir uns von den Regierungen auf Bundes- wie auch auf Kantonsebene etwas mehr Fingerspitzengefühl erwartet.

Zweiter Punkt: Der Kanton hat im letzten Jahr beinahe 27 Millionen Franken zur Subvention für Kitas gesprochen. Zu erwähnen ist hier auch, dass neben dem Kanton sich auch die Gemeinden erheblich an diesen Kosten beteiligen. Es sei hier die Frage erlaubt: Ist es wirklich notwendig, dass der Kanton und Gemeinden, und damit die Allgemeinheit, für die Selbstverwirklichung von Eltern, also für den Kinderwunsch, aufkommen müssen? Verstehen Sie mich nicht falsch. Es gibt Notlagen. Denken wir nur an Alleinerziehenden beispielsweise, bei denen die Unterstützung gerechtfertigt ist. Grundsätzlich sind wir jedoch der Ansicht, dass Kinderbekommen Privatangelegenheit ist und nicht die Allgemeinheit für Kosten der Selbstverwirklichung seitens Eltern aufkommen sollte.

Ein dritter und letzter Punkt: Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung hat im Jahr 2021 zwei Millionen Franken gesprochen, um die Walliser Winzer zu fördern. Gastrobetrieben, welche Walliser AOC-Wein für mindestens 1'000 Franken eingekauft haben, wurde ein Betrag von 200 Franken rückerstattet. Eine solche Geste während einem Corona-Jahr – eine tolle Idee. Das dachten wir zu Beginn auch. Bei genauerem Hinschauen fällt jedoch ein grosser Schönheitsfehler auf: Die Walliser Gastrobetriebe wurden von dieser Aktion ausgenommen und dies, obwohl es einige Betriebe im Wallis gibt, die ausschliesslich unseren Walliser AOC-Wein verkaufen. Dass bei dieser Aktion jedoch nur ausserkantonale Betriebe in den Genuss von Walliser Steuergeldern kamen, ist für die SVPO absolut unverständlich. Es sei nochmals an die teils prekäre Situation erinnert für die Walliser Gastrobetriebe während dieser genannten Corona-Pandemie. Folglich sollte sich die Walliser Regierung aus unserer Sicht lieber um die Wirtschaft unseres Kantons anstatt der anderen Kantone kümmern.

Dies waren einige Aspekte, welche aus Sicht der SVPO in zukünftigen Budgets betrachtet werden sollten.

Vergessen wir nicht, wer für die Ausgaben, welche wir hier beschliessen, letztlich geradestehen muss: nämlich die Walliser Bevölkerung mit ihren Steuern.

Zum Schluss möchte ich natürlich im Namen der SVPO allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Departements sowie auch dem zuständigen Staatsrat herzlich für ihre geleistete Arbeit danken.

Ich danke Ihnen für die geschätzte Aufmerksamkeit.

Blatter Jens, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO hat von der erfreulichen Rechnung Kenntnis genommen. Die Ausgaben der Bildung belaufen sich im Jahre 2021 auf 1'514'917'982 Franken. Die Ausgaben sind dabei im Vergleich zum Vorjahr um beinahe 10% gestiegen, liegen aber – und das ist erfreulich – rund 3% unter dem geplanten Budget.

Durchleuchtet man nun die Rechnung des Departements für Volkswirtschaft und Bildung, so gefällt der CSPO, dass der durchschnittliche Jahresbetrag der ausbezahlten Stipendien pro Stipendienempfänger anstatt der geplanten 4'996 Franken immerhin 5'483 Franken betrug und so mit rund 10% höher als veranschlagt war. Dem sollte auch in Zukunft ein grosses Augenmerk geschenkt werden. Stipendien sind der aktuellen Entwicklung des Marktes anzupassen. Bei steigenden Kosten braucht es entsprechend auch höhere Stipendien.

Ein gewisses Fragezeichen stellen wir hinter den Personalkosten. Bekanntlich steigen auf fast allen Stufen die Zahlen der Schülerinnen und Schüler sowie der Studierenden im Kanton Wallis. Das ist eine sehr erfreuliche Entwicklung. Nun fragen wir uns aber: Wie ist es möglich, dass bei steigenden Schülerzahlen der Personalaufwand um knapp 6 Millionen Franken gesunken ist? Angesichts des aktuellen Lehrerinnen- und Lehrermangels wäre es hier an der Zeit, ein Zeichen zu setzen und die Löhne der Walliser Lehrerinnen und Lehrer gerade auf Stufe Primarschule anzuheben, und so einen weiteren Schritt zur Steigerung der Attraktivität des Lehrerberufs zu machen.

Im Bereich der interkantonalen Universitätsvereinbarung ist es infolge der Covid-19-Pandemie zu einer deutlichen Budgetüberschreitung gekommen. So stieg die Zahl der Walliser Studierenden an den Hochschulen und Universitäten um 7% an und die Kosten vielen mit einer Zunahme von 3,3 Millionen entsprechend höher als erwartet aus.

Die Erhöhung der Studierendenzahlen im Bachelor-Studiengang Physiotherapie in Leukerbad sollte eine prioritäre Massnahme fürs nächste Budget darstellen. Genauso, wie der Digitalisierung Rechnung getragen werden sollte. Die Anschaffungskosten von immer mehr Computern, Tablets usw. ist das eine, doch wo der Kanton sicher noch Potenzial, ja richtiggehend Nachholbedarf hat, ist der IT-Support. Der Aufwand wird aus unserer Sicht – und bestimmt auch aus Sicht der Lehrerinnen und Lehrer – immer wieder unterschätzt. Deshalb: Die Anschaffung ist wichtig und gut, doch die Schule braucht auch den nötigen Support. Und hier hoffen wir, dass die Dienststelle einen Plan in Aussicht hat, denn alles auf die Lehrerinnen und Lehrer abzuwerfen, ist sicher nicht die richtige Lösung und führt zu Frust beim Lehrpersonal. Die Letzten beißen bekanntlich die Hunde.

Wir danken dem Staatsrat, dem Departement und der Dienststelle für die gute Arbeit im 2021, welches nicht ein einfaches Jahr war.

Vielen Dank.

La discussion est close.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) Merci d'abord pour les différentes interventions, pour avoir examiné ces comptes aussi précisément. Il y a un certain nombre de questions qui ont été posées, je vais essayer d'y répondre. Si je ne suis pas exhaustif, vous me le pardonnerez j'espère et puis, on peut toujours vous donner des informations complémentaires si nécessaire, on est à disposition.

Vous avez souligné la bonne tenue des comptes, on a respecté le budget comme chaque année, c'est pas toujours une évidence, surtout en période de Covid, il y a eu passablement de sollicitations, on a beaucoup parlé de santé, évidemment pendant cette phase, mais plusieurs services du Département ont été très directement impactés par la crise depuis pratiquement mars 2020 jusqu'à maintenant et ça n'est pas encore tout à fait fini. Donc on a encore passablement de pain sur la planche, il y a encore des recours à traiter en masse sur des décisions qui n'ont pas toujours plu à tout le monde c'est clair, chacun essaye de tirer le maximum des mesures qui ont été mises en place.

Les principaux services qui ont été concernés, c'est les services de l'enseignement, vous avez parlé de Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle ou du Service des hautes écoles, avec des dizaines de plans de protection qui ont été adaptés en permanence pour essayer de tenir compte de la situation pour maintenir l'activité scolaire. On a eu que 6 semaines de fermeture des écoles et ça a des impacts, vous l'avez dit, sur l'enseignement spécialisé très importants, et on n'a pas fini d'entendre parler de la crise du Covid. Pas tellement sur le plan sanitaire, mais sur le plan scolaire, les effets sur les jeunes ont été très importants. Ça se reflète dans les montants qui augmentent chaque année dans l'enseignement spécialisé, ça n'a pas commencé avec le Covid, mais le Covid a accentué une situation déjà difficile auprès des jeunes. On a là vraiment une problématique qui nous préoccupe. C'est parfois difficile d'en sonder les causes les plus profondes, mais il y a un changement dans la société et puis l'école récupère quelque part les changements de la société, c'est pas toujours évident. On a un peu oublié les jeunes dans cette crise, c'est vrai, pour protéger les plus vulnérables, mais on n'y a pas beaucoup pensé et aujourd'hui, les impacts sont évidemment difficiles à contenir.

Vous avez parlé d'autisme, là, il y a un projet-pilote qui va démarrer. Donc on a prévu de le faire avec 3 EPT supplémentaires pour faire justement ce que Monsieur Gay-Fraret vous avez dit, cette prise en charge précoce des jeunes qui sont atteints de troubles du spectre autistique. On collabore étroitement évidemment avec les services de la santé pour ce faire, c'est l'office éducatif itinérant qui me signale des jeunes qui ont ce type de troubles pour pouvoir les prendre en charge. Et c'est vraiment dans les premières années de vie qu'on peut faire le maximum, où on a un vrai effet sur le comportement, où on a un vrai effet sur les capacités cognitives de ces jeunes, avec une prise en charge individuelle. C'est vrai qu'il faut, pour chaque jeune, on parle de 20 heures de prise en charge par semaine, et c'est

du «one to one», donc un thérapeute et un jeune. Donc c'est très très gourmand en personnel, ça va coûter aussi passablement d'argent, on le fait sous une forme pilote et on espère que l'assurance-invalidité sur le plan fédéral va reconnaître le trouble du spectre autistique et puis va nous donner aussi des moyens financiers pouvoir prendre en charge ces jeunes de la manière la plus optimale.

Et puis ensuite, on va collaborer aussi, j'ai souhaité qu'on fasse un mandat de prestations avec Autisme Valais et qu'on professionnalise un tout petit peu cette institution de manière à ce que la collaboration entre les institutions et la coordination entre les différents besoins des parents de ces enfants soient réalisées de la meilleure manière et c'est un dispositif qu'on souhaiterait mettre en place.

Ist es die Rolle des Staates, für Familienwünsche aufzukommen? Da haben wir unterschiedliche Meinungen. Ich wurde ausgebuht vor 4 Jahren, als ich darüber gesprochen habe in Gampel-Steg im Haus der Generationen. Das wurde organisiert. Und jetzt gehe ich in jede Gemeinde. Die letzte Berggemeinde im Oberwallis sagt mir: Wir müssen das organisieren, sonst haben wir keine Bevölkerung mehr im Dorf. Das ist ganz klar, wenn wir keine Kinderbetreuung hätten, wenn wir diese Vereinbarkeit von Familie und Beruf nicht hätten, hätten wir die grössten Probleme. Dann könnte Kollege Reynard das Spital schliessen, denn wir hätten keine Ärztinnen mehr, wir hätten keine Krankenschwestern mehr. Wir könnten auch gewisse Schulen schliessen – Sie sind selber Lehrer, das wissen Sie haargenau. Wir haben sehr viele Frauen in diesem Beruf. Wir könnten das nicht vereinbaren. Es gibt nicht immer eine Grossmutter, die noch «zwäg» ist und das machen kann. Also das passiert meistens im Familienkreis, und wenn das nicht der Fall ist, brauchen wir diese Infrastruktur.

Und das ist eine teure Rechnung, da haben Sie recht. Wir können im Grossen und Ganzen sagen, ein Drittel zahlt die Gemeinde, ein Drittel zahlt der Kanton und einen Drittel zahlen die Eltern – je nach Einkommensklasse sind das unterschiedliche Tarife. Also das sind grosse Rechnungen für die jeweiligen Gemeinden, aber das ist eine notwendige Investition für die Wirtschaft. Hätten wir nicht die Frauen in vielen Branchen, hätten wir die grössten Probleme. Wir haben jetzt Fachkräftemangel überall in der Wirtschaft im Wallis, praktisch in jeder Branche.

Gott sei Dank haben wir wirklich Vollbeschäftigung. Wir brauchen auch die Frauen in allen diesen Metiers, sonst hätten wir die grössten Probleme. Die Vereinbarkeit von Familie und Beruf ist zentral. Wir haben zum Beispiel in der Krankenpflege eine berufliche Lebenserwartung von Krankenschwestern im Kanton Wallis von 8 Jahren. Das ist sehr wenig. Da müssen wir die Sache anpacken, mit dem Kollege Reynard, dass diese Löhne etwas aufgewertet werden von diesen Funktionen. Dasselbe gilt für Lehrer, vor allem in der Primarstufe, eventuell Sekundarstufe I (also in der OS), die Löhne sind im Vergleich zu anderen Kantonen – das habe ich bereits betont – zu tief. Wir werden mit einem entsprechenden Paket in diesen beiden Bereichen kommen, und das machen wir demnächst. Der Staatsrat hat sich jetzt zum ersten Mal damit befasst. Mit einem solchen Projekt kommen wir.

Was passiert mit dieser Rechnung beim SECO?

La facture qui a été adressée pour les cas de rigueur au SECO, on a dit un peu plus de 120 millions de francs, la bonne nouvelle, on avait contact avec le SECO encore mardi, les négociations ont eu lieu, ça porte sur des petits montants. Les négociations sont maintenant terminées. La facture, je ne peux pas vous dire au franc près combien la Confédération va payer, mais l'ordre de grandeur, c'est ce qu'on a demandé. Et puis cette facture devrait être sur le compte de Roberto Schmidt à la fin de la semaine prochaine, c'est ce que le SECO nous a donné comme information dernièrement.

Ce n'est pas nouveau, on a des jeunes qui, lorsqu'ils reçoivent des bourses, préfèrent les bourses aux prêts d'honneur. Il y a des taux d'intérêt très bas, souvent il y a des solutions dans la famille, il y a un oncle, un grand-père qui prête de l'argent, ce n'est pas interdit dans le système valaisan, donc ils préfèrent prendre les bourses et puis ils renoncent aux prêts d'honneur. C'est une problématique qu'on a régulièrement soulevée et discutée ensemble.

Ensuite, la HEP a réussi l'étape cruciale qui était l'étape de l'accréditation institutionnelle, au même titre qu'une EPF, qu'une HES, elle est aujourd'hui reconnue comme une haute école, elle a un certain nombre d'exigences à remplir encore dans les mois qui vont venir, mais ça s'est bien passé et je suis très fier du travail qui a été effectué.

Alors par rapport au budget qu'on avait fait, il faut se dire qu'on était en année Covid, que l'institution n'était pas encore tout à fait aussi autonome qu'on pouvait le souhaiter, puisqu'un certain nombre de choses comme les salaires, comme la comptabilité, étaient faites en central au Service de l'enseignement, et toutes ces tâches-là maintenant vont passer bel et bien du côté de la HEP, c'est pour ça qu'elle a moins dépensé d'argent. On était aussi en période de Covid, il n'y avait pas de directeur qui est encore nommé, on vient de choisir le nouveau directeur de la Haute École pédagogique, donc tous ces éléments-là font que 1,3 million qui étaient prévus n'ont pas été dépensés. Est-ce 1,3 million, la HEP en a besoin, elle n'a pas de fonds de réserve en tant que tel, c'est tout nouveau. Elle n'a pas dépensé 1,3 million et puis c'est le 1.3 million qu'on demandait en plus pour le prochain crédit.

Qu'est-ce qui se passe avec ce programme pour l'industrie des machines, le programme MEM? On en déjà parlé mardi lors du 4e crédit pour le Covid, l'idée, elle vient de chez vous, je ne l'ai pas inventée, c'est le Grand Conseil qui a souhaité ces mesures, qui a souhaité ces 15 millions. Cet argent avait été décidé dans le cadre du budget 2021, on était en fin d'année, la plupart des montants ne pouvaient pas être engagés dans ce laps de temps, et puis on a prolongé la mesure, ce sera à vous de décider combien de temps vous voulez la prolonger. Moi, j'estime qu'il faut encore le faire peut-être sur une année, puis on verra les projets qui viennent, puis ensuite ça doit être terminé, et on va le suivre évidemment de très près.

Madame Héritier, vous avez fait un grand mix entre la marque Valais et VWP. Là, je constate qu'il y a un certain travail à faire et vous n'êtes pas la seule, très souvent, il y a une très grande confusion entre ces différentes institutions. Valais/Wallis Promotion, c'est l'institution qui est mandatée par le canton, à laquelle vous donnez 11,5 millions par année, pas pour jardiner la marque Valais, mais pour faire la promotion de ce canton sur le plan touristique, sur le plan économique, comme lieu de travail, comme lieu pour faire ses vacances, c'est la promotion du canton du Valais. Là c'est vrai, et c'est une vraie question que vous posez, il y a une quarantaine de % sauf erreur, qui sont affectés aux employés de VWP, c'est beaucoup pour une organisation de promotion. C'est une question qui doit être abordée de manière critique et là vous avez raison. La marque Valais, c'est une marque qui appartient au canton, qui a 2 composantes, qui a une composante territoriale, il y a des marques de ce type, le canton de Vaud est en train de nous emboîter le pas, si vous prenez le label Savoir, c'est une marque territoriale qui promeut un territoire. Et là encore une autre dimension, c'est la dimension label de qualité où on décerne la marque Valais à un certain nombre de produits qui remplissent les promesses, des promesses en termes de qualité, et puis là, on peut placer le curseur un peu plus loin ou un peu moins long, on a tout le temps cette fameuse discussion sur la viande séchée. Moi, j'estime à titre assez personnel que la viande séchée qui est produite à Bramois ou à Chermignon devrait bénéficier, même si ce n'est pas de la viande valaisanne, de ce label marque Valais. Ça n'est pas la vision des personnes du comité de la marque, eux disent qu'il faut que de la viande valaisanne dans cette marque Valais. Pour les vins aussi, on a beaucoup de vins valaisans qui sont sur toutes les tables de Suisse et même à l'étranger. La marque Valais est donnée seulement sur des vins qui sont le très haut du panier puisqu'ils doivent être issus de l'agriculture biologique ou en tout cas du bio-parcellaire. Ça, c'est une vision et je pense qu'il y a une clarification à amener parce que l'on complique encore un tout petit peu le système avec la labellisation des entreprises comme marque Valais, donc on pourra avoir la marque Valais parce qu'on produit quelque chose estampillée Valais, ou bien on peut avoir la marque Valais simplement pour l'entreprise. C'était une demande notamment de l'hôtellerie, parce que l'hôtellerie produit des services et elle avait besoin, ils avaient besoin de ce label de qualité. Donc là, il y a certainement des questions de clarification. Et surtout ce qu'on attend de Valais/Wallis Promotion

pour les prochaines années, c'est que le très bon travail qui a été fait en termes de notoriété du Valais, grâce aussi à la marque, et bien soit poursuivi et que cela débouche sur une valeur ajoutée sonnante et trébuchante pour la personne qui produit. Et ça, ce n'est pas encore le cas, aujourd'hui, on a fait beaucoup en termes d'image du Valais, de notoriété de la marque Valais, par contre, en termes de valeur ajoutée pour le producteur, quelque soit son activité professionnelle, on n'est pas encore tout à fait là où on voudrait.

Vous avez souligné la très bonne gestion des budgets pour Energypolis, pour le campus, c'est vrai que c'est remarquable d'avoir cette précision dans les dépenses, pourvu que ça dure, mais ce sera, et ça a été dit par Marie-Josée Reuse, beaucoup plus difficile pour le pôle santé, comme dans tous les chantiers de l'Etat, qu'il s'agisse de construire un hôpital, qu'il s'agisse de construire des routes ou des écoles, on a cette problématique-là avec la crise ukrainienne, on a une augmentation massive, et les premières soumissions qui sont entrées pour le campus santé sont 30% en-dessus des CFC qui avaient été estimées par des professionnels. Donc là on a quand même quelques soucis. Le Conseil d'Etat a adopté encore ce matin une directive pour dire comment, dans le sens de la branche de la construction, on va prendre en charge les coûts supplémentaires pour ces matériaux dont les prix ne font que d'augmenter. Donc ça, c'est une chose.

Le petit laïus anti-bio, je m'y attendais pour l'agriculture. L'agriculture bio, c'est une opportunité, ce n'est pas une religion, c'est une manière de produire, c'est une manière de produire qui respecte encore un peu mieux l'environnement, même si on peut avoir de longues discussions agronomiques ou philosophiques sur le sujet, mais c'est la volonté du canton de favoriser l'agriculture bio et on tiendra cette ligne directrice. Vous avez d'ailleurs refusé un postulat que le Conseil d'Etat vous proposait d'accepter dernièrement. Donc on va devoir tenir compte de cette volonté.

Le camp fédéral des scouts, très positif, vous irez là-haut et je remercie Patrik Zimmermann, votre collègue député, pour son invitation à une journée, vous êtes tous invités, les députés, à venir découvrir ce camp, il y aura 35'000 scouts pendant 2 semaines. Le canton du Valais s'est battu pour obtenir ce camp, il y avait une vingtaine de cantons, donc tous les cantons suisses ont soumis un dossier, on a réussi à décrocher ce camp, et je remercie vraiment les autorités locales, Patrik Zimmermann et Gerhard Kirchler, les 2 présidents des communes de la haute vallée de Conches, pour leur engagement indéfectible en faveur de ce camp. Je me réjouis beaucoup de cette grande fête de la jeunesse qui aura lieu dans le Haut-Valais. Ce sera aussi une merveilleuse manière de présenter le canton pour ces prochaines années.

Natron, Natron ce sont les batteries électriques du futur. Natron va maintenir son QG européen à Sion. C'est la chose la plus importante et les activités qui ont trait à la collaboration avec le campus, notamment avec la HES et l'EPFL. Ça, c'est le plus important. Notre volonté, c'est d'attirer sur le campus des cellules d'innovation de grandes entreprises ou d'entreprises prometteuses. Malheureusement, la halle, pour des raisons de timing et de logistique, va être construite aux Etats-Unis parce qu'ils ont trouvé une halle quasiment clé en main qui corresponde à leurs besoins. Il faut aller vite dans ce marché, puisqu'à la suite du Covid, des commandes pour l'entreprise Natron, ce sont surtout des batteries qui sont mises dans des serveurs informatiques, ils ont des demandes qui explosent, il faut qu'ils aillent vite et c'est pour ça qu'ils vont construire aux Etats-Unis, mais l'activité Natron va rester. La matière première pour la batterie, c'est le bleu de Prusse qui sera produit en exclusivité mondiale à la Lonza. Il y a eu des investissements dans un bâtiment de 6 étages à la Lonza, une quarantaine d'emplois créés, grâce à Natron. Alors, pour les 50'000 francs que j'ai déjà dépensés sur le montant que vous m'avez attribué, franchement, je pense que j'arriverais difficilement faire mieux en termes de retour sur investissement. Mais c'est vrai que ce ne sera pas une halle de production, ce sera une activité un peu différente, mais l'activité entre autres développée à la Lonza pour le compte de Natron, cette activité-là, sera encore plus importante puisque les besoins et les commandes sont au-delà de toutes les espérances.

Die Aktion Wein: 200 Franken für 1'000 Franken Weinkauf. Das werden wir nicht wiederholen. Sie können ruhig darüber schlafen, aber das war eine tolle Aktion. Was sagt man in Bern? Man soll kein Wasser in die Aare tragen. Et on ne va pas avec sa bière à Munich. On dit dans le langage francophone. Also Walliservolk war also Dito. Meine ich muss ja irgendwo muss man in Restaurants meine Solidarität muss Wissen SUVA sind wir nicht, weil es wird. Nein. Für mich. Restaurateur mit. Wieso Sie können mir. ou le Mitnahmeeffekt. Es hätte keinen Sinn gehabt, das im Wallis zu machen. Wir müssen das dort machen, wo der Marktanteil vom Walliser Wein viel zu tief ist, und das ist in der deutschen Schweiz und zum Teil in der welschen Schweiz. Also dort haben wir gepunktet. Fragen Sie mal Diego Mathier, mehrmals Winzer des Jahres. Er hat das selber gepackt. Er war selber vor Ort. Er hat mir gesagt, in einem Monat hatte er 60 neue Kunden überzeugt von der Qualität des Walliser Weins. Fantastisch! Genau das war das Ziel von dieser Übung. Das hat gut funktioniert. Das war eine Covid-Massnahme für einen Sektor, der besonders gelitten hat. Ganz klar, wir haben nie in der Geschichte so viel für die Landwirtschaft und auch für die Weinwirtschaft gemacht. Es waren schwierige Jahre mit dem Frost und nachher mit dem Covid, aber wir haben hier das Notwendige getan für diesen Bereich.

Le SICT, est-ce qu'il gère bien leur personnel et leur budget? Alors le SICT, dans le ranking que fait la Confédération, parce qu'ils ne font rien d'autre que mettre en œuvre des mesures du Secrétariat d'Etat à l'économie dans le cas de la gestion de la loi sur l'assurance-chômage, et bien le SICT, moi, je dois leur donner chaque année une couronne. Ils ont été dans tous les rankings parce que la Confédération classe les offices de l'emploi du meilleur au pire chaque année. Alors c'est le stress, et en fonction de la gestion de leur personnel et de leur budget. Moins il y a de chômeurs, moins il y a de budget pour le SICT, plus il y a de chômeurs, plus il y a de budget. Et quand vous avez très peu de chômeurs comme maintenant, tant mieux pour tout le monde, c'est très difficile à gérer pour le SICT, et ils y sont chaque année, depuis que je suis chef de Département, sur les 3 premières places. Ils ont été 2 à 3 fois premiers, ils ont été troisièmes l'année passée, cette année ils sont deuxièmes derrière le canton de Schwytz, qui est un petit canton un peu plus facile à gérer que le grand canton du Valais. Donc on a vraiment une bonne situation de ce point de vue-là, je les félicite de cette bonne gestion.

Je félicite aussi de la réactivation du Copil agri pour l'agriculture, avec le projet Rhône 3. Avec mon collègue Ruppen, il y a une très très bonne collaboration entre les 2 départements, on a pu reprendre de l'activité, je ne me penche plus sur le passé, je pense que ça fonctionne maintenant à satisfaction. Encore un mot sur les hautes écoles. Vous l'avez dit, au travers de l'accord intercantonal universitaire, c'est le montant qu'on paie pour chacun de nos étudiants qui étudient hors canton. Si quelqu'un étudie médecine à Berne, on paie plusieurs dizaines de milliers de francs au canton de Berne pour la fréquentation de nos élèves à l'université. De même, les cantons des élèves que nous avons à UniDistance paient un montant pour les élèves qui sont à UniDistance. Voilà le système pendant la période Covid, la conséquence, c'est que les étudiants sont restés environ une année de plus dans leurs études. Ça veut dire qu'on a une entrée dans les études, on a toute une partie de la population estudiantine qui prolonge d'une année, qui ne sortent pas du pipeline, donc il y a un effet d'engorgement, il y a des coûts supplémentaires pour tout le secteur. On a exactement la même chose dans le cadre du Service cantonal de la jeunesse, aussi cet effet de l'engorgement, puisqu'on a de plus en plus de jeunes avec des difficultés très importantes et qui nécessitent un enseignement spécialisé, ils entrent dans le système, et il n'y a pas forcément les places correspondantes chez mon collègue Reynard qui s'occupe du handicap adulte. Donc on a cet effet d'engorgement qui nécessite des coûts supplémentaires.

Je crois que j'ai répondu à la plupart des questions, si, j'en ai encore d'autres, mais il y en avait beaucoup beaucoup beaucoup. Vous me pardonnerez, et puis je suis à disposition encore jusqu'à minuit pour y répondre.

Les avions, les avions, j'avais oublié les avions, merci pour ce geste salutaire. Ce n'est pas que je ne voulais pas parler d'aéroport, j'en suis désolé, mais je vous parle volontiers de la vision pour l'aéroport.

Alors c'est clair, c'est un tout petit peu anachronique dans le contexte actuel où certains aimeraient la décroissance, on parle et c'est une nécessité, d'un plan-climat et de mesures cantonales, parce que le canton du Valais est particulièrement touché, mais ça reste une volonté qui a déjà été stipulée dans 2 programmes gouvernementaux du Conseil d'Etat, de faire de l'aéroport de Sion un outil de développement économique et touristique. Alors aujourd'hui, l'aéroport de Sion, c'est un aéroport régional, avec une activité militaire, parce que c'est un aéroport de dégagement pour l'armée suisse, ça va le rester d'après la réponse qui a été donnée au conseiller national Addor la semaine dernière par le Conseil Fédéral, et on souhaite développer l'activité civile de l'aéroport de Sion.

Aujourd'hui, toute la responsabilité de la gestion de l'aéroport civil de Sion, c'est la Ville de Sion. L'idée, c'est de cantonaliser l'aéroport avec une société qui serait en mains des pouvoirs publics, essentiellement du canton, et puis de trouver à terme une institution, une entreprise, qui gérerait professionnellement l'aéroport de Sion. Il y a des entreprises spécialisées, vous prenez Vinci en France qui gère énormément de plateformes portuaires dans le monde, des petites et des grandes. C'est une des idées qu'on aimerait développer. Alors aujourd'hui, l'aéroport de Sion coûte au canton du Valais. Notre seul rôle jusqu'à maintenant, c'est de payer la moitié du déficit. Un aéroport, c'est forcément une infrastructure qui coûte quelque chose. Il est difficilement rentable et on a ici à payer, pour le canton, ce qui n'est pas énorme pour l'aéroport, vu ce qu'il nous rapporte. Aujourd'hui, l'impact économique de l'aéroport de Sion, qui est estimé dans des études directes et indirectes pour la région de Sion, c'est environ 80 millions de francs, pour un investissement du canton qui paie la moitié du déficit d'1 million de francs par année, ce n'est pas la mer à boire. Ce qu'il y a d'intérêt public à l'aéroport de Sion, si on voulait être très strict, c'est le sauvetage aérien par hélicoptère, c'est un grand sujet qui va encore occuper quelques pages de journaux ces prochains temps, sinon il y a toutes sortes d'activités. Aujourd'hui, il y a un développement très fort à l'aéroport de Sion de tout ce qui est business jet, ça augmente comme ça. Ce sont des personnes qui viennent soit faire de l'entretien, de l'engravage ou bien qui viennent vers les grandes destinations, Crans Montana, Zermatt, Verbier.

Si on veut que cet aéroport soit encore mieux perçu et qu'il ait plus d'impact sur l'économie valaisanne, il faut qu'on puisse développer une activité avec des charters et des vols de lignes, ce n'est pas facile. Il y a, vous avez dit, Lugano, vous avez dit Belp, aussi à Belp il y avait une société et puis cette société, compagnie aérienne, a fait faillite. Et Belp, qui transportait 150'000 passagers/année est tombé quasiment au niveau de Sion. À Sion, on transporte 32'000 passagers par année, ce n'est rien du tout en termes absolus. Il y a bien quelques avions de Buchard qui vont aux Baléares, mais, mais ce n'est pas énorme, et puis de temps en temps un avion de pèlerins qui reviennent de Lourdes. Alors, ça, ça existe, mais l'idée ce serait de développer sans avoir forcément beaucoup plus d'impact et de nuisances, de développer cette activité au profit de l'ensemble du canton du Valais. Que les gens viennent en avion, qu'ils atterrissent à Genève ou à Sion, l'impact sur le climat, il est le même. Seulement d'arriver à Sion directement quand vous venez faire votre week-end, pour vos vacances depuis Londres, c'est intéressant parce que vous gagnez 2 heures à l'aller et 2 heures au retour. Donc, c'est un peu ça la vision et il n'y a pas de raison qu'une vision avec un aéroport à 130-150'000 passagers, c'est ce qui est estimé dans une étude de faisabilité qu'on a faite, parce qu'on doit maintenant faire le plan pour l'infrastructure aéronautique, le fameux PSIA, et ce plan, c'est la définition d'une vision, c'est ce qu'on doit faire pour l'Office Fédéral de l'aviation civile, à 15 ans, de l'aéroport, ça veut dire qu'on doit dire ce qu'on estime à 5 ans, à 10 ans, à 15 ans, comme nombre d'avions qui vont partir ou arriver à Sion. Et c'est sur cette base-là qu'est calculée, avec le type d'appareil, la fameuse courbe de bruit, qui est si importante aussi pour les riverains de l'aéroport de Sion. Voilà ce qu'on fait et là, il y a une consultation, il y a des comités de pilotage, il y a des riverains avec lesquels on collabore, mais le monde de l'industrie aéronautique, y compris les pilotes, est vraiment très compliqué, pour ne pas dire plus. On a aussi l'aéroport de Rarogne qu'on essaie aussi de solutionner dans un même cadre. Donc la volonté est de maintenir un aéroport à Sion et de le développer d'une manière raisonnable. On ne va

jamais faire ce que fait Innsbruck, Innsbruck est passé de 0 passager, et c'est un aéroport touristique en Autriche important, de 0 à 1,1 million de passagers par année.

Et maintenant on a engagé la personne, Monsieur Wieser, qui est un expert renommé dans l'aéronautique, qui va travailler pour l'aéroport de Sion. La ville et le canton l'ont engagé pour faire une étude, pour voir ce qu'on pourrait faire pour développer des vols de ligne et des vols charter sur Sion. Ça, c'est un projet qui est en cours. Voilà pour ce qui est de l'aéroport. Donc on pense qu'un aéroport au centre d'une région touristique, c'est un atout qui est considérable. Maintenant, je vous le dis encore une fois, parce que je crois l'avoir déjà dit devant votre Grand Conseil: si les communes de la région de Sion qui profitent énormément, déjà aujourd'hui, mais qui profiteraient encore plus à l'avenir de l'aéroport, ne participent pas ou ne soutiennent pas ce projet, il m'auront vu. Et si les communes touristiques, les grandes communes touristiques du canton ne participent pas non plus au projet, elles aussi elles m'auront vu. Il n'y a pas de signaux dans cette direction, aujourd'hui, elles ont envie d'y participer, mais lorsque la Fédération des communes valaisannes a pris position contre ce projet de cantonalisation de l'aéroport, franchement, je n'ai pas compris.

Alors on va rediscuter avec elle, on va mettre tout le monde autour de la table, c'est un projet commun, qui sera largement discuté avec les milieux intéressés, aussi avec les riverains, qui aura une chance d'aboutir, mais ce serait quand même dommage de renoncer à un aéroport tel que celui-là, parce que c'est une vraie chance pour le développement économique et touristique du canton.

La présidente

Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat.

Il est l'heure de la pause. Nous reprendrons nos débats à 10 heures 45. Merci!

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

4. Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre, Alexia Héritier, Le Centre et Marcel Bayard, Le Centre: Agir pour une production de raisin viable **2021.02.068**

Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Fabien Schafeitel, Le Centre, Alexia Héritier, Le Centre und Marcel Bayard, Le Centre: Für eine überlebensfähige Weinwirtschaft **2021.02.068**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2021)

Entwicklung (08.06.2021)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Ce postulat n'est pas combattu. Il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

5. Postulat PLR/FDP, par Arnaud Schaller: Cohabitation tourisme et agriculture: concilier deux destinées et anticiper les problèmes **2021.05.112**

Postulat PLR/FDP, durch Arnaud Schaller: Harmonisches Miteinander von Tourismus und Landwirtschaft fördern und Problemen vorgehen **2021.05.112**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (09.09.2021)

Entwicklung (09.09.2021)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Le Conseil d'Etat a proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse. Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

6. Interpellation Cindy Jacquier, Le Centre et Alexia Héritier, Le Centre: Protection de la vendange 2021 contre le vol **2021.09.251**

Interpellation Cindy Jacquier, Le Centre und Alexia Héritier, Le Centre: Schutz der Traubenernte 2021 gegen Diebstahl **2021.09.251**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
Concernant le vol de raisins, ce n'est pas un phénomène nouveau, même s'il est quand même relativement marginal malgré tous les articles qui ont paru à ce sujet l'année passée. Il est plus répandu dans les périodes de faibles récoltes parce que la tentation est plus grande d'aller se servir chez son voisin.

Les communes ont la possibilité, selon la loi cantonale sur l'agriculture, de mettre à ban certaines parties de leur territoire et de leurs zones agricoles, même tout le vignoble si nécessaire. La commune peut le faire sur la base d'une clause réglementaire communale, avec les bases légales correspondantes. Par conséquent, il faut que la commune édicte une ou plusieurs clauses au sujet des bans de vendanges dans son règlement communal de police. Certaines communes ont mis en place des patrouilles mobiles, formées d'un agent de la police municipale et du garde-champêtre pour effectuer des rondes de surveillance nocturnes. Il est difficile pour les polices municipales compétentes en la matière d'interpeller les personnes sur le fait.

7. Interpellation Paola Riva Gapany, PS/GC, Marie-Josée Reuse, PS/GC et Sarah Gillioz, PS/GC: Lâcher des guêpes parasitaires pour lutter contre la cochenille farineuse: quels résultats? **2021.09.346**
Interpellation Paola Riva Gapany, PS/GC, Marie-Josée Reuse, PS/GC und Sarah Gillioz, PS/GC: Parasitäre Schlupfwespen im Einsatz gegen die Schmierlaus – mit welchem Resultat? **2021.09.346**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
Oui, la cochenille farineuse est une cochonnerie... (*Rires dans la salle*)

Le projet «Développement de la lutte biologique contre la cochenille farineuse dans les cultures arboricoles en Suisse» est financé par l'OFAG et porté par le CABI, en collaboration avec Agroscope et le canton du Valais. Ces études ont débuté en 2020. Des prospections effectuées dans les vergers de Riddes et Saxon ont permis de mettre en évidence la présence de deux micro-guêpes qui parasitent la cochenille farineuse, *Pseudococcus comstocki*. Une de ces deux guêpes a été retenue pour faire des essais de lutte biologique en 2021. Pour cela une demande a été déposée auprès de l'OFAG, qui a donné son accord pour la réalisation de ces essais en collaboration étroite avec l'OFEV.

En 2021, cette micro-guêpe a été lâchée dans une parcelle de pommiers et une d'abricotiers où le taux de parasitisme était de 28% dans les pommiers et de 25% dans les abricotiers, ce qui est considéré comme très encourageant.

Comme expliqué ci-dessus, cette micro-guêpe était déjà présente en Valais avant les lâchers. Elle est probablement arrivée en même temps que la cochenille farineuse. Elle est très spécifique et ne parasite que les cochenilles farineuses. En 2021, un test de dispersion a largement été effectué. Cette petite guêpe se déplace peu et principalement à l'intérieur de la ligne des arbres. Elle ne passe pas d'une ligne d'arbres à l'autre. Des tests de parasitisme ont été effectués sur trois autres espèces de cochenilles. Il n'y a pas eu de ponte, ni de parasitisme de ces espèces de cochenilles par la micro-guêpe. La présence de ces micro-guêpes est étroitement liée à celle des cochenilles farineuses. Il n'y a donc pas d'impacts négatifs attendus sur la biodiversité.

Les résultats de ces premiers lâchers sont très encourageants. À terme, les populations de cochenilles farineuses pourraient être régulées uniquement par la lutte biologique, grâce à ces petites guêpes. Il ne serait donc plus nécessaire d'avoir recours à des insecticides. Cette lutte biologique ne suffira pas à une éradication de la cochenille farineuse, mais permettra d'éviter des dégâts économiques significatifs.

Actuellement, les lâchers ne peuvent être effectués que dans les régions où les micro-guêpes ont déjà été trouvées, ce qui veut dire les régions de Riddes et de Saxon. Une demande va être déposée à l'OFAG pour reconduire des lâchers pour cette période végétative.

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

8. Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre: Vignes à l'abandon, potentiel de contamination **2021.12.511**

Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre: Erhöhtes Infektionsrisiko bei aufgegebenen Rebparzellen **2021.12.511**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat n'est pas combattu. Il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

9. Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Aïda Lips, UDC, André Roduit, Le Centre et Stève Delasoie, PLR/FDP: Tour de vis du Conseil fédéral: se préparer pour une réactivation des aides Covid **2021.12.522**

retiré par les auteurs

Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Aïda Lips, UDC, André Roduit, Le Centre und Stève Delasoie, PLR/FDP: Neue Massnahmen des Bundesrates und Reaktivierung der Covid-Hilfen **2021.12.522**
von den Urhebern zurückgezogen

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole. Ah, excusez-moi, ce postulat est retiré par les auteurs.

10. Postulat PLR/FDP, par Julien Monod et Edouard Carron: Pour une meilleure coordination entre les directions lorsque les enseignants perdent des heures de travail **2021.12.526**

Postulat PLR/FDP, durch Julien Monod und Edouard Carron: Bessere Koordination zwischen den Schuldirektionen zum Ausgleich von Unterrichtsstunden **2021.12.526**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Madame Sarah Délèze.

Délèze Sarah, députée-suppléante, Le Centre

Par ce postulat, les signataires nous font part de leurs préoccupations concernant la répartition des heures de travail entre les enseignants, ceux-ci pouvant perdre des heures lorsque le nombre de classes diminue et le pourcentage de travail souhaité par un professeur ne peut pas être satisfait.

Le groupe du Centre est préoccupé par cette problématique. Il s'agit néanmoins ici d'un problème opérationnel auquel le Parlement n'a pas pour tâche de répondre. De plus, les écoles sont gérées au niveau local par les communes dont certaines collaborent pour le bien-être des enfants. Le fonctionnement sous forme de «pool», comme proposé par le texte, et la coordination entre les directions, doivent être établis par les communes en fonction de leurs besoins. Il est notamment possible de regrouper les centres scolaires de différentes communes pour en faire un seul, à l'image de l'École des Deux Rives d'Isérables, Leytron, Riddes et Saillon.

En résumé, au vu du sujet opérationnel et des compétences communales, le groupe du Centre vous invite à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Salzmann-Briand Charlotte, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Ich möchte erwähnen, dass ich in meinem persönlichen Namen als Gemeindepräsidentin dieses Postulat bekämpfe.

Die Postulanten fordern eine Verbesserung der Koordination zwischen den Schuldirektionen, damit sie diese demografisch bedingten Stundenverluste im Rahmen der Zusammenarbeit mit einer anderen Schule ausgleichen können. Ebenfalls möchten sie unnötige und kostspielige Ausschreibungen verhindern. Das mag wohl im ersten Moment als guten und gelungenen Vorschlag klingen, jedoch möchte ich darauf hinweisen, dass die Schulleitungen Angestellte der Gemeinden sind. Der Kanton bezahlt für den pädagogischen Teil Subventionen. Es muss der Gemeinde überlassen sein zu entscheiden, ob man allenfalls derartige interkommunale Abkommen schliessen will, damit die Lehrpersonen für eine ganze Region angestellt sind.

Darüber hinaus ist zu beachten, dass die Gemeinden untereinander bereits Vereinbarungen treffen. Wer will, der kann schon heute. Im Oberwallis haben bereits mehrere Gemeinden solche Vereinigungen. Die Lehrkräfte werden daher für die Region und nicht für einen einzelnen Unterrichtsort angestellt.

Was die freien Stellen betrifft. Freie Stellen müssen rechtlich gesehen ausgeschrieben werden. Wenn es sich um eine Stelle in der Region handelt, so ist es sicherlich empfehlenswert, interkommunale Vereinbarungen zu treffen.

Ich möchte betonen, dass die lokalen Schulleitungen vorausschauen und zukunftsorientiert planen. Es ist nicht die Sache des Parlaments, sich in die operativen Geschäfte der Schulleitungen und Gemeinden einzumischen. Ansonsten müsste der Staatsrat wohl nicht allzu spät eine Jobbörse eröffnen.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, das Postulat abzulehnen.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Die Tatsache, dass Lehrpersonen jährlich vor dem neuen Schuljahr unterschiedliche Stundenzahlen zugeteilt bekommen, ist vorhanden und ist für diese betroffenen Personen auch schwierig.

Die Grundidee dieses Postulats ist sicher gut. Schuldirektionen sollen koordiniert und verstärkt zusammenarbeiten, um ihren Mitarbeitern bestmögliche und gewünschte Lektionen zuteilen zu können. Doch kann man garantierte Lektionen arbeitsrechtlich zusichern, die dann durch sinkende Schülerzahlen im kommenden Schuljahr nicht mehr vorhanden sind?

Sollen und können der Staat und das zuständige Bildungsdepartement den Lehrpersonen gesicherte Lektionen in einem Arbeitsvertrag garantieren, obwohl diese dann im nächsten Schuljahr nicht mehr zur Verfügung stehen? Werden diesen Lehrpersonen dann halt auch Lektionen bezahlt, die sie gar nicht unterrichten?

Ich kenne die Situation im Unterwallis nicht, doch ich kann Ihnen versichern, dass diese gewünschte Koordination unter Schulzentren im Oberwallis klappt und vollzogen wird. Lehrpersonen zum Beispiel von unserer Schule Saas, welche in einem Schuljahr Lektionen verlieren, versuchen wir in guter Zusammenarbeit mit den Schulleitern der Nachbarzentren Stalden und St. Niklaus einzuteilen und dort zu integrieren. Es gibt eine mit der Dienststelle abgesprochene Koordinationsliste, wo aufgelistet ist, welche Schulen noch Lehrpersonen für welche Fächer und welche Pensen suchen.

Das sind die Punkte, die wir ablehnen.

Zwei Punkte in den Forderungen von den Postulanten hingegen finden wir sinnvoll:

- Eine Erleichterung des Verfahrens zur Anstellung einer bereits amtierenden Lehrperson, die sich in einem anderen Schulzentrum bewirbt. Das macht ja Sinn.

- Zweiter Punkt: Vermeidung unnötiger kostspieliger Ausschreibungen sowohl für den Kanton als auch für die Lehrpersonen und die Gemeinden. Auch diese Forderung macht Sinn.

Wir sind in der Fraktion geteilter Meinung. Weil es einige Punkte gibt, die wir ablehnen, werden einige das Postulat ablehnen. Weil aber die zwei letztgenannten Punkte doch Sinn machen, werden es einige unterstützen.

Ich danke.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Nous sommes un peu surpris que ce postulat soit encore combattu. En effet, il propose d'étudier différentes pistes pour flexibiliser et améliorer la gestion des heures des enseignants. On le rappelle, la gestion des enseignants et de l'enseignement en général est une tâche cantonale. On ne parle pas ici de la direction des écoles à proprement parler.

De plus, l'amélioration de la gestion du canton et des services est bien une préoccupation du Grand Conseil. Cette évolution aurait de multiples bénéfices. Tout d'abord, cela permettrait d'accompagner les enseignants se retrouvant en manque d'heures, tout comme les établissements scolaires se retrouvant avec des heures à pourvoir. On ne parle pas forcément de garantir des heures aux enseignants.

Ensuite cela diminuerait la bureaucratie, en permettant notamment aux enseignants de pouvoir faire des heures dans d'autres établissements sans devoir passer par une procédure de postulation complète, comme cela a été déjà relevé par mon préopinant. Finalement, il cela améliorerait les finances par un transfert souple et rapide des enseignants entre établissements en fonction de leurs besoins, sans période de latence.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter ce postulat qui vous est soumis.

Merci de votre attention et de votre soutien.

La présidente

Nous allons voter.

Postulat 2021.12.526 / Postulat 2021.12.526

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

11. Postulat CSPO, par Graziella Collenberg, Konstantin Bumann et Melanie Burgener: Besoin de sécurité en termes de planification dans la restauration et l'hôtellerie 2021.12.534

Postulat CSPO, durch Graziella Collenberg, Konstantin Bumann und Melanie Burgener: Planungssicherheit für die Gastronomie und Hotellerie **2021.12.534**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu et je passe la parole à Madame Emilie Dupuis.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

S'il devait y avoir de nouvelles fermetures en temps de pandémie, unissons le destin des remontées mécaniques et du secteur de l'hôtellerie et de la restauration: c'est ce que demande le présent postulat. Différents points le rendent inacceptable aux yeux du groupe PS/GC, tant sur la forme que sur le fond. Premièrement, sur la forme: nous l'avons déjà dit à maintes reprises, nous n'avons pas la prérogative d'entrer dans l'opérationnel du Conseil d'Etat. En plus, les postulants demandent une pratique uniforme sur toute la Suisse, ce qui n'est absolument pas du ressort du canton.

Sur le fond maintenant: il ne concerne plus une situation actuelle. Si des fermetures devaient malheureusement être remises à l'ordre du jour, trop de paramètres entrent en ligne de compte pour faire des comparaisons avec l'année passée et surtout pour faire des planifications ou non en termes de fermetures.

Ensuite, appliquer les mêmes règles aux restaurants qu'aux remontées mécaniques créerait une situation injuste pour les autres branches qui vivent également du tourisme, comme la vente, la culture, l'événementiel ou encore le loisir.

Finalement, tous les cantons n'ont pas les mêmes ressources sanitaires. Qu'on soit d'accord ou non avec les mesures appliquées, le Valais doit poser la limite de ce qu'il est possible de faire ou non selon ses moyens et sa situation propre. Unir les mesures de plusieurs branches réduirait considérablement la marge de manœuvre pour la protection des citoyens.

Que ce soit clair: nous soutenons les domaines de la restauration et de l'hôtellerie qui ont vécu deux rudes années et qui ont dû redoubler d'inventivité au fur et à mesure de la pandémie pour pouvoir maintenir leur activité. Lorsque des fermetures sont devenues obligatoires pour le canton, nous avons su leur apporter notre soutien et nous continuerons à le faire si nécessaire, mais avec des moyens plus adaptés pour rassurer employeurs et employés que ce qui est proposé ici.

Nous refuserons donc ce postulat et nous vous invitons à en faire de même. Merci.

Collenberg Graziella, Suppléant, CSPO

Die Wintersaison ist zwar vorbei – doch Corona nicht. Auch im Winter 2022 hat die Gastronomiebranche gezittert und gehofft, dass es zu keinen erneuten behördlich angeordneten Betriebsschliessungen kommen wird. Viele Arbeitnehmer haben sich während den Betriebsunterbrüchen beruflich neu orientiert und sich von der Gastrobranche abgewendet. Dies ist mitunter ein Grund, weshalb die Gastronomie und die Hotellerie heute vor einem akuten Personalmangel stehen. Daher müssen erneute Betriebsschliessungen in Zukunft unbedingt vermieden werden.

Der derzeitige Personalmangels zwingt manch einen Gastronomen oder Hotelier mehr Ruhetage einzuplanen oder das Angebot auf ein Minimum zu reduzieren, was wiederum längerfristig aufgrund der Unattraktivität eines Unternehmens in Zukunft zu vermehrten Betriebsschliessungen führen kann. Damit Arbeitnehmer und Arbeitgeber wieder mit Freude in der Gastrobranche arbeiten, braucht es für die kommende Wintersaison 2022/2023 eine Planungssicherheit für die Restaurations- und Hotelbetriebe. Die Branche befindet sich in einem fortlaufenden Strukturwandel und steht unter anderem hohem Wettbewerbsdruck aus – auch international.

Wir fordern den Staatsrat auf, eine Planungssicherheit für die Gastrobranche zu garantieren. Planungssicherheit bedarf einer Grundstruktur und eines festen Rahmens. Man muss in Szenarien denken und planen und dementsprechend kommunizieren.

Letzten Winter gab es Zeitfenster vom Entscheid bis zur Umsetzung von unter 3 Tagen, wie zum Beispiel der Zertifikatsentscheid vor Weihnachten: Freitagnachmittag in Bern entschieden und ab kommenden Montag gültig. Mit über zwei Jahren an gesammelter Pandemieerfahrung darf man im kommenden Herbst nicht einfach wieder zurückfallen in Notfallaktionen. Eine weitere Wintersaison mit denselben Massnahmen und Zeitschemas wäre verheerend für die Gastrobranche.

Zudem wird der Staatsrat aufgefordert, sich in Bern einzusetzen, dass national für alle Gastronomie- und Beherbergungsunternehmen einheitliche Rahmenbedingungen bei erneuten Covid-Verordnungen gelten sollen. Einheitliche Richtlinien geben den Gästen Sicherheit und eine klare Übersicht. Der schweizerische Tourismus muss geeinigt und mit denselben Bestimmungen arbeiten können.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, setzen Sie mit Ihrer Stimme ein Zeichen zur Unterstützung der Planungssicherheit unserer Gastrobranche.

Danke.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.12.534 / Postulat 2021.12.534

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat qui est classé.

12. Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Mischa Imboden, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO et Sandra Cretton, Le Centre: Support ICT dans les écoles du secondaire II 2021.12.539

Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Mischa Imboden, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO und Sandra Cretton, Le Centre: ICT-Support in Schulen auf SekII **2021.12.539**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je donne la parole à Monsieur Blaise Melly.

Melly Blaise, député, UDC

Ce postulat est le énième déposé par des enseignants au sujet de l'enseignement. Et bien sûr, il s'agit à chaque fois de demander plus de moyens, plus d'argent, plus d'heures de décharge, etc. Remarquez, je comprends bien cette tentation. Si j'avais moi aussi mon employeur dans cette salle, je serais certainement tenté de l'interpeler au sujet de mon travail. J'espère que vous, mes chers collègues, m'empêcheriez de le faire.

Le postulat qui nous occupe présentement demande une hausse de la dotation horaire du support ICT. De mon point de vue, le Conseil d'Etat a déjà répondu à ce postulat lorsqu'il a répondu au postulat 2021.06.229, déposé en partie par les mêmes auteurs. Un groupe de travail a été désigné et est chargé d'étudier les tenants et aboutissants de ce domaine. Les auteurs avaient malgré tout demandé le vote sur le texte d'origine. À la suite d'un débat nourri, le Grand Conseil avait refusé ce postulat lors du traitement ici même, il y a un mois. Je ne vois donc pas l'utilité de relancer cette discussion aujourd'hui.

Le groupe UDC s'oppose à ce postulat.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Nun lieber Herr Melly, es ist das erste Postulat für die Sekundarstufe II, und es ist nicht dasselbe Postulat wie beim letzten Mal.

Fortschritte bringen Veränderungen – ein solcher Fortschritt ist die Digitalisierung. Diese Fortschritte bringen grosse Chancen mit sich, erfordern aber auch umdenken und reorganisieren. Damit die Digitalisierung in Schulen optimal unterstützt werden kann, braucht es diesen ICT-Support. Es geht um den Support. Dieser Support hat immens zugenommen und wird seit Langem nur mit minimalen Stunden dotiert. Mit den Erfahrungen der Pandemie und das sich anpassen an die stetig verändernde Wirtschaft ist es absolut notwendig, dass der ICT-Bereich der Schulen auf Sekundarstufe II vermehrt unterstützt wird. Es kommt unseren Schulen, aber vor allem unseren Jugendlichen und der Bildungslandschaft des 21. Jahrhunderts des Wallis zugute.
Herzlichen Dank für die Unterstützung.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.12.539 / Postulat 2021.12.539

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 108 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 15 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

13. Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP et Daria Moulin, Les Vert.e.s: Structure d'accueil extrafamilial: trop de disparités entre les communes de notre canton **2021.12.543**

Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP und Daria Moulin, Les Vert.e.s: Familienexterne Betreuung: zu grosse Disparitäten zwischen den Walliser Gemeinden **2021.12.543**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Madame Monique Roh-Roduit.

Roh-Roduit Monique, députée-suppléante, PLR/FDP

Comme le mentionne la loi en faveur de la jeunesse dans son article 32 alinéa 1, et relevé par le texte du postulat, «il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extrafamilial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire.»

Notre groupe souhaite que les communes gardent leur autonomie. La loi est claire et ne mentionne à aucun moment une éventuelle intervention de l'Etat. Ces nouvelles charges engendreraient certainement la création de nouveaux postes de travail, alors que nous cherchons plutôt à contenir les charges de l'Etat après la rude période que nous avons traversée et celle qui nous attend assurément. L'accueil extrafamilial est aujourd'hui déjà recensé et contrôlé au niveau cantonal. L'évolution démographique est changeante selon les communes et pas uniforme dans chacune d'elles.

Le groupe PLR/FDP défend la conciliation vie familiale et vie professionnelle, mais nous défendons aussi l'autonomie des communes dans ce domaine, car ce sont ces dernières qui sont au contact du terrain et des besoins de leur population. Différents modèles sont appliqués en fonction des communes,

associations, privés, communes elles-mêmes. Ces dernières années, l'engagement des communes a porté des fruits: presque toutes les communes ont étendu leur offre de structures d'accueil de l'enfance, mais il reste du travail dans ce domaine et nous ne pouvons qu'encourager les communes à prendre leurs responsabilités.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de rejeter ce postulat.

Vieux Mikaël, député, UDC

Après lecture de ce postulat, notre groupe est conscient que de trouver une place d'accueil de jour n'est pas toujours chose aisée. Les places se font rares et il faut faire face à des listes d'attente.

Je relève également que différents modèles de structures sont déjà appliqués auprès des communes, à savoir associations, privés, communes elles-mêmes.

Pour rappel, au niveau cantonal, cet accueil est contrôlé et recensé; nous pouvons trouver cette information sur le site internet de l'Etat. Par contre, il incombe bien entendu aux communes de réagir face aux demandes de leurs citoyens et d'analyser les besoins. Nous sommes donc d'avis que ce n'est pas à l'Etat de s'immiscer dans la gestion communale pour ce genre de demandes, d'autant plus que la mise en place de telles structures peut engendrer des charges importantes pour les comptes communaux et ces coûts doivent être maîtrisés. Nous devons donc assurer l'autonomie des communes.

C'est pourquoi le groupe UDC du Valais romand demande au Parlement de rejeter ce postulat.

Merci pour votre attention.

Zimmermann Patrik, Abgeordneter, SVPO

Meine beiden Vorredner haben schon sehr viele Argumente gesagt, was gegen das Postulat spricht. Auch wir sind dagegen.

Es ist wieder einmal ein Thema der Gemeindeautonomie. Also wir sind ganz klar der Meinung, das ist der Bereich der Gemeinden. Hier wurde in den letzten Jahren sehr viel geleistet in diesem Betreuungsangebot. Es ist sicherlich noch viel zu machen, aber lassen wir das die Gemeinden weiterhin machen und mischen uns nicht wieder mit dem Kanton ein.

Wir lehnen das Postulat ab.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Collenberg Graziella, Suppleantin, CSPO

Damit Eltern heutzutage Familie und Beruf unter einen Hut bringen, sind Sie gezwungen, ihre Kinder in Tagesbetreuungsstätten und Kitas zu geben. Für Eltern ist es wichtig, dass sie während ihrer beruflichen Arbeitszeit ihre Kleinen in guten Händen wissen. Es ist von grosser Bedeutung, dass sich Tagesbetreuungsplätze auch in den Wohngemeinden und nicht nur ausserhalb befinden. Das bedingt allerdings, dass in den Kitas im Dorf auch genügend Plätze vorhanden sind und dies nicht nur für ältere Kinder, sondern auch für Säuglinge, was leider zurzeit in manchen Gemeinden nicht der Fall ist. Das Angebot an ausserfamiliären, meist privat geführten Betreuungsstrukturen ist beschränkt. Daher sollte der Kanton die Gemeinden an ihre Pflichten in Bezug auf Tagesbetreuungsplätze hinweisen. Dass eine Familie aus einer Gemeinde ziehen muss, nur weil sie keinen Kitaplatz erhält, sollte unter allen Umständen vermieden werden.

Es ist klar, dass Kitas auch Auswirkungen auf die Gemeindefinanzen haben. Nur sind gut geführte Kitas ein Standortvorteil und zahlen sich aus, wie zum Beispiel Integration der Kinder, aber auch Familien als Steuerzahler. Kinder sind zudem die Zukunft der Gemeinden, diese finanziellen Investitionen werden sich lohnen.

Die CSPO ist der Meinung, dass die Kosten der Tagesbetreuungsstätten nicht nur von den Gemeinden bezahlt werden sollten. Grössere Firmen, wie zum Beispiel MGB, Lonza, Spitäler etc., die am meisten

Kinderkrippenplätze für ihr Personal brauchen, sollten sich prozentual an den Kosten beteiligen müssen. Gemäss Artikel 33 beteiligt sich der Kanton an den bewilligten Tagesbetreuungseinrichtungen mit erweiterten Öffnungszeiten auf der Grundlage eines Leistungsauftrags, welcher neu (Intervention der CSPO) 35% der anerkannten Löhne und Kosten der Erziehungsmaterialien ausmacht. Die Arbeit von Erzieherinnen und Erzieher in Kitas soll gesellschaftlich die Wertschätzung erfahren, die ihr aufgrund ihrer nachhaltig wichtigen Bedeutung gebührt.

Wir fordern den Staatsrat auf, vom Kanton die Bedürfnisse der Walliser Familien im Bereich der familienexternen Betreuung zu prüfen und rasche Lösungen zur Erhöhung von Kindertagesbetreuungsstätten vorzunehmen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Aymon Valentin, député-suppléant, PS/GC

J'entends les critiques qui ont été formulées contre ce postulat. J'entends qu'il se trouve potentiellement être une attaque à l'autonomie communale. J'entends aussi que la liste de ces structures existe et qu'elle est disponible sur le site du canton. Je commence à la connaître par cœur aussi.

Je n'entends en revanche pas s'élever la protestation que la loi n'est pas appliquée! Nous sommes prompts dans ce Parlement à nous élever contre la non-application des lois, pas là, semblerait-il.

Permettez-moi de citer à nouveau l'article 32 sur le rôle dévolu aux communes par la loi en faveur de la jeunesse:

«Il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extrafamilial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire.» (al. 1)

«Les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures, d'informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation de celles-ci et de coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine. Elles peuvent déléguer ces tâches aux centres médicosociaux.» (al. 2)

«Les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des usagers.» (al. 3)

Notons aussi que cette loi, à l'article précédent, dispose que le canton est l'autorité de surveillance. Le canton possède donc le pouvoir de contrôle de l'application des lois que ce Parlement édicte, et force est de constater que dans certaines communes, cette disposition est un peu à la peine, malgré une nette amélioration depuis plus de vingt ans. Il doit donc utiliser ce pouvoir et c'est ce que demande ce postulat.

Je suis à l'aise pour en parler, étant moi-même en charge de ce dicastère au sein de la Municipalité de Savièse. Nous avons d'ailleurs analysé, année après année, la situation de nos structures d'accueil. Nous avons aussi pris des mesures importantes lors de la dernière législature pour agrandir cette structure.

Il appartient normalement à chaque commune de faire cet exercice et d'investir dans ces projets d'avenir, n'en déplaise à certains. Le modèle de la femme à la maison est révolu. Ne serait-ce que parce que d'un point de vue financier, pour les familles, il n'est plus du tout viable et il n'est plus non plus d'actualité.

N'oublions pas non plus que les structures d'accueil sont un élément important de la politique familiale dans les communes et dans le canton; qu'avec une offre importante, nous permettons aussi à de nombreuses familles d'envisager de s'installer chez nous ou de rester dans leur commune, de repeupler les communes de montagne qui sont à la peine au niveau démographique et aussi d'envisager leur avenir professionnel avec sérénité.

Voilà pourquoi j'invite ce Parlement à soutenir ce postulat, afin de donner au canton une vue d'ensemble sur cet élément clé de notre politique sociale et familiale du 21^e siècle et d'encourager de

futurs investissements au bénéfice de la collectivité, des communes, du canton, des familles et de la population en général.

Merci de votre attention.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.543 / Postulat 2021.12.543

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 69 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 56 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

14. Postulat Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s, Mathieu Carruzzo, PLR/FDP, Françoise Métrailler, Le Centre et Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s: Face aux vidéos «kids unboxing», que faisons-nous? 2021.12.550

Postulat Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s, Mathieu Carruzzo, PLR/FDP, Françoise Métrailler, Le Centre und Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s: Videos wie «Kids Unboxing» – was unternimmt der Kanton? **2021.12.550**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Damien Raboud.

Raboud Damien, député-suppléant, UDC

Le «kids unboxing». Nouveau mot, mais problèmes connus: surconsommation, dangers du web, consommation excessive, voire addictive, de produits sucrés, notamment chez les enfants, et influence, souvent mauvaise, avouons-le, de la publicité sur le comportement des consommateurs.

J'ai pris le temps de regarder la vidéo qui a inspiré votre postulat portant sur la problématique soulevée et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'excellent Julien Intartaglia, doyen de l'Institut de la communication et du marketing expérientiel et auteur de l'étude sur laquelle repose votre travail. Je vous recommande son visionnage, plus encore aux parents qui m'écoutent. Cette vidéo présente les principaux résultats de l'étude et permet de mieux comprendre l'influence du marketing sur les comportements alimentaires.

Elle est intéressante et soulève ce qui est un vrai problème de santé publique, on ne peut pas le nier, mais un problème de santé publique qui, par l'excellent travail du Réseau Santé Valais notamment, est déjà pris en compte et est combattu, notamment dans les écoles et cantines scolaires de notre canton. Nous remercions et saluons ce travail et espérons que celui-ci se poursuivra. Néanmoins, nous avons nos marottes et estimons qu'il est de la responsabilité des parents en premier lieu d'effectuer ce travail de prévention et que l'Etat n'a pas à en faire plus que ce qu'il n'en fait déjà.

Nous refuserons donc ce postulat qui aura eu le mérite de nous apprendre un nouvel anglicisme.

Merci de votre attention.

Imboden-Balet Yasmine, députée-suppléante, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a pris connaissance du postulat et comprend l'envie de prévenir plutôt que de guérir.

Comme l'a dit mon préopinant, pour notre groupe, ce n'est pas à l'Etat de faire l'éducation des enfants à la place des parents. Cela dépend de la sphère privée et de la responsabilité individuelle, et je le répète, ce n'est pas à l'Etat d'endosser ce rôle.

C'est pour ces raisons que le groupe PLR/FDP ne soutiendra pas ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die inhaltliche Idee der Postulanten, unsere Kinder vor dem Einfluss von schadhafter Werbung wie auf YouTube, Instagram, TikTok etc. zu schützen, ist zwar löblich. Doch wo bleiben da die Eigenverantwortung und die Erziehung der Eltern? Muss der Staat nun für jeden Hype im Internet, der schädliche Auswirkungen auf unsere Kinder haben könnte, direkt Massnahmen ergreifen? Ist das wirklich der Wille dieses Parlaments, dass wir die Umwelt auf unsere Kinder vorbereiten oder ist es nicht besser, unsere Kinder auf die Umwelt vorzubereiten? Muss nun noch der Staat als Erzieher fungieren? Ist es mit dem gesunden Menschenverstand schon so weit bachab gegangen? Ich hoffe nicht.

Aufgrund des YouTube-Links, den die Postulanten im Vorstoss publiziert haben, unterstützen sie unwissentlich die Geldmaschinerie. Ich habe den YouTube-Kanal mit einer Analytiksoftware überprüft. Die Betreiber sind die Eltern. Und die verdienen mit den Klicks monatlich zwischen 5'400 und 8'000 US-Dollar. Mit jedem Klick auf diese Videos generieren wir den Betreibern nur mehr Geld. Nach unserer Meinung ist dies ganz klar die Aufgabe der Eltern, das Kind auf die Welt vorzubereiten und ihm zu helfen, eine Eigenverantwortung wahrzunehmen.

Wir lehnen dieses Postulat ab, insbesondere auch deswegen, dass das auf Bundesebene bereits ein Monitoring schweizweit läuft, dessen Ergebnisse 2023 erwartet werden. Ebenfalls existiert auf Bundesebene eine Schweizer Ernährungsstrategie, welche die Forderung der Postulanten bereits abdeckt. Daher bekämpfen wir dieses Postulat.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Fraktion der Mitte Oberwallis bekämpft das vorliegende Postulat.

Unsere Kinder werden vom Internet beeinflusst. Das ist unstrittig. Nicht immer werden Inhalte als Werbung wahrgenommen. Auch wenn diese Inhalte dann als Werbung bezeichnet werden, kann dies kaum einen Einfluss auf das Verhalten unserer Kinder haben.

Die Mitte Oberwallis ist klar der Meinung, dass man nicht noch mehr von der elterlichen Erziehung in die Verantwortung des Staats übergeben soll. Letztendlich werden die Kinder primär von uns Eltern erzogen – und nicht vom Staat. Die Eltern tragen die Verantwortung. Man kann nicht einfach den Staat dafür verantwortlich machen, dass sich die eigenen Kinder falsch ernähren. Die Eltern sind das eigentliche Vorbild und leben so auch die Essgewohnheiten den eigenen Kindern vor.

Bereits heute hat die Gesundheitsförderung Wallis den Auftrag, für Prävention im Bereich der Ernährung und den Gebrauch von Onlinemedien zu sorgen. Dies ist ein Teil des staatlichen Auftrags, den die Gesundheitsförderung Wallis bereits heute erfüllt. Umso mehr erstaunt es, dass die Postulanten nun auf diesem Weg eine zusätzliche Sensibilisierungskampagne und Marketingstrategien verlangen.

Lieber Kollega Alexandre Dubuis, ich schätze Sie sehr als Kollegen. Wir kennen uns von der Kommission Erziehung, Bildung, Kultur und Sport. Ich meine, sie hätten es doch in der Hand, eine solche Kampagne zu fahren. Sie sind genau in diesem Bereich tätig und als Kommunikationsverantwortlicher Profi im Bereich von Sensibilisierungskampagnen und Marketingstrategien. Vielleicht können Sie uns Ihre persönlichen Beweggründe dieses Postulats noch darlegen.

Wir halten fest, dass die Gesundheitsförderung Wallis offenbar den Bedarf im Bereich «Kids Unboxing» identifiziert hat. Und ebenso halten wir fest, dass die Gesundheitsförderung diese Kampagne innerhalb der eigenen Kompetenzen bereits heute umsetzen könnte. Diese Umsetzung soll dann innerhalb des bereits bestehenden Leistungsauftrags und innerhalb des bestehenden Budgets erfolgen. Oder man stellt in der nächsten Budgetrunde durch die Kommission einen Antrag für die Finanzierung eben dieses Themas.

Die Mitte Oberwallis bekämpft dieses Postulat.

Danke.

Dubuis Alexandre, député, Les Vert.e.s

Je vous remercie pour toutes les informations ainsi que pour l'intérêt que vous avez porté à ce postulat. Je suis très content de savoir que vous avez apprécié les contenus, par exemple la vidéo de Julien Intartaglia.

Alors, je vous rassurerai, Monsieur Imboden, il n'y a pas d'intérêt personnel dans cette demande. Pour nous, ce postulat fait suite à l'interpellation qui avait été faite au niveau du Conseil national, dont vous avez vu que certains Valaisans étaient cosignataires. C'était une demande qui venait de la Confédération de reporter sur le canton l'idée de mener des campagnes.

Vous vous en doutez, si on veut vraiment mener à bien une campagne pour dénoncer et décrypter ces stratégies, il faut des moyens supplémentaires et ce ne sont pas les moyens des campagnes usuelles. Et surtout, ça demande des connaissances.

Actuellement, il y a, par exemple, les puff bars. Je ne sais pas si vous connaissez, mais il y a plein de vidéos qui circulent sur TikTok et sur d'autres réseaux. L'idée de ce postulat, c'est plutôt de thématiser sur toutes ces nouvelles formes de publicité, que certains connaissent, mais qui sont souvent méconnues. Et surtout, pour nous, l'idée était de sensibiliser sur la chose suivante: je suis tout à fait d'accord avec la plupart d'entre vous, on est tous conscients que la publicité existe, par contre de savoir que ce type de publicité, à notre insu, modifie nos comportements, comme l'a montré l'étude de Julien Intartaglia, voilà pour nous ce qui est important. On a vu que les jeunes qui étaient soumis à cette publicité consomment plus de boissons sucrées, pas forcément des marques précises, mais qu'ils vont se diriger plus vers du sucré et beaucoup n'avaient pas connaissance de ce phénomène. Voilà, c'est pour toutes ces raisons que je vous invite à soutenir ce postulat. Le but, ce n'est pas forcément de créer une nouvelle campagne, mais c'est d'intégrer ces éléments dans des programmes existants dans la stratégie numérique.

Merci de votre attention et de votre soutien.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.12.550 / Postulat 2021.12.550

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 57 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 66 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat.

- 15. Motion Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Carole Melly-Basili, Le Centre, Grégory D'Andrès, PLR/ FDP et Gilles Florey, CVPO: Le redoublement à l'école obligatoire 2021.12.551**
Motion Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Carole Melly-Basili, Le Centre, Grégory D'Andrès, PLR/ FDP und Gilles Florey, CVPO: Klassenwiederholung während der obligatorischen Schulzeit
2021.12.551

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Cette motion est combattue. Je passe la parole à Monsieur Grégory Logean.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe combat cette motion insolite et dangereuse.

Dangereuse, car elle crée un leurre. D'une part, si un élève rencontre des difficultés, eh bien ce n'est pas en suivant le cursus dans une classe supérieure que ces difficultés vont s'estomper. Bien au contraire, le fossé risque de s'approfondir et celle ou celui qui sera dans une plus grande impasse s'en trouvera quelque part largué, et ce n'est pas souhaitable. D'autre part, et c'est là probablement l'argument le plus parlant et le plus important à nos yeux, que ce soit le redoublement ou l'échec, il ne faut pas les considérer comme une sanction, mais bien considérer cela comme une opportunité de rebondir. Or, manifestement, les motionnaires pratiquent le sophisme, en vendant des illusions.

Chères et chers collègues, ne créons pas une génération de Bisounours. L'école se doit de préparer le futur de notre canton, notre jeunesse, aux réalités de la vie, et dans les réalités de la vie, eh bien, il y a le succès, mais aussi l'échec et par là, la notion de rebondir et d'opportunité. On peut prendre comme exemple le monde professionnel: lorsque vous devez décrocher un mandat, c'est soit vous avez le travail, soit vous ne l'avez pas. Si vous êtes entrepreneur, et il y en a quelques-uns dans cette salle, vous savez bien que l'échec, lorsque vous soumissionnez, existe, c'est une réalité. L'échec existe également lorsque vous soumissionnez pour un poste: vous soumissionnez à l'Etat du Valais, par exemple, eh bien, il y a un poste pour peut-être 40 postulants. Il y aura donc 39 personnes qui ne seront pas engagées.

Autre exemple: les restructurations d'entreprises. Il y a aussi parfois des personnes qui peuvent connaître un licenciement, ça peut malheureusement arriver. Le tout, c'est de savoir rebondir, puiser les forces nécessaires et si, dès le plus jeune âge, on apprend à notre jeunesse qu'il n'y a pas de problèmes et que tout va d'office, ce n'est pas leur rendre service. Dans le sport également, la plupart des plus grands sportifs, et nous en connaissons tous, notamment dans notre canton, qui est un vivier de sportifs, eh bien sont aussi passés par des échecs, avant soit de rebondir, soit d'arriver sur les plus hautes marches du podium. Dans le sport, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, la clé du succès, eh bien, c'est training, training et training. Entendez par là, bien sûr, la préparation et le travail.

Dans le domaine politique également: dans cette salle, j'imagine que tout le monde n'est pas arrivé, que ce soit au Conseil d'Etat, au perchoir ou comme député ou député-suppléant, du premier coup. Certains d'entre nous sont probablement passés par des non-élections, peut-être même par des non-réélections. Eh bien ça a été l'occasion de rebondir pour atteindre des marches plus hautes. Nous devons préparer notre jeunesse à ce qui l'attend dans la vie réelle dans le futur, et ce n'est en tout cas pas par le biais de ce type de propositions, on va dire utopiques, que nous allons le faire.

En conclusion, vous l'aurez compris, chers collègues, nous avons tous, je crois, le souci, tout comme les motionnaires, bien sûr, je ne veux pas leur faire un procès d'intention à ce sujet, le souhait de la réussite, du bien de notre jeunesse, mais pour notre part, au niveau du groupe UDC, nous préférons utiliser des méthodes et des outils éprouvés et non des utopies. Pour le surplus, des aides et autres

cours d'appui ponctuels peuvent apporter la solution aux élèves qui traversent des difficultés afin de leur permettre de rejoindre le peloton.

Merci de rejeter cette motion, et cela même si elle est transformée en postulat, puisque j'ai entendu que ça pouvait être le cas. Nous rejeterons également le postulat, puisque c'est le principe même que j'ai évoqué tout à l'heure que nous contestons.

Merci.

Dubuis Julien, député, PLR/FDP

La conclusion de la motion que nous traitons demande au Conseil d'Etat de modifier la loi sur le Cycle d'orientation datant de 2009 et la loi sur l'enseignement primaire datant de 2013, afin d'automatiser la promotion de l'élève à la fin de l'année, peu importe son niveau scolaire attesté par ses notes. Des exceptions peuvent être admises pour des cas relevant des mesures renforcées de l'enseignement spécialisé.

La question du redoublement a fait office de nombreuses études internationales et nationales en éducation et il a été démontré que dans 85% à 90% des cas, il est inefficace du point de vue des apprentissages et de la progression des élèves. Or, dans 10 à 15% des cas, la mesure peut être efficace.

Le groupe PLR/FDP est divisé sur la question. L'évolution de la société et l'augmentation des élèves à besoins particuliers ne sont plus à démontrer et demandent un fort développement de l'enseignement spécialisé afin de garantir l'égalité des chances à tous les élèves durant leur scolarité obligatoire.

Revenons maintenant à la question du redoublement qui est le cœur de cette motion. Une partie de notre groupe est d'avis qu'un redoublement permettrait à l'élève d'acquérir la maturité et les bases nécessaires pour poursuivre sereinement sa formation. Pour l'autre partie, une promotion automatique pourrait être envisagée pour autant que l'élève en échec scolaire bénéficie d'un soutien adéquat via l'enseignement spécialisé afin de lui permettre d'acquérir les compétences et les bases nécessaires pour poursuivre sa scolarité.

De plus, selon les informations du terrain en notre possession, le taux de redoublement à l'école valaisanne est faible et la mesure est discutée entre les différentes parties, notamment l'enseignant et les parents, au cas par cas.

Afin de pouvoir prendre une décision sur ce sujet important et sensible qui impactera l'avenir de nos élèves et celui de l'école valaisanne, le groupe PLR/FDP souhaite connaître la position du Service de l'enseignement sur la question, mais trouve que la forme de l'intervention n'est pas adéquate. C'est pourquoi nous demandons aux motionnaires de transformer leur texte en postulat, que nous soutiendrons. Si ceux-ci refusent la transformation en postulat, le groupe PLR/FDP refusera la motion. Merci pour votre attention.

Chervaz Véronique, députée-suppléante, PS/GC

Parler du redoublement à l'école obligatoire, c'est soulever une question très émotionnelle. C'est pourquoi le groupe PS/GC laissera la liberté de vote. C'est une question qui revient périodiquement au centre des débats. Chacun a son avis sur ce sujet. Certains, comme les motionnaires, se réfèrent à des études qui tendent à prouver que le redoublement est néfaste, d'autres s'appuient sur leurs expériences professionnelles ou personnelles. Le doute, dès lors, s'installe: le redoublement est-il un remède contre l'échec scolaire ou en partie à l'origine de cet échec?

Les études sur le sujet sont nombreuses. Les motionnaires s'appuient sur des études, référencées et sérieuses, mais on peut trouver des études tout aussi récentes démontrant l'effet positif du redoublement, et je ne citerai que Hugues Draelants 2019. Ces études sont à prendre avec précaution, car elles n'ont ni le même cadre, ni le même but de recherche, ni la même lecture des résultats. Mais au-delà de ces études et de leurs considérations, il faut revenir à l'essentiel et l'essentiel, c'est l'élève.

On avance que dans les pays nordiques qui pratiquent la promotion automatique, les résultats sont meilleurs. Mais comment soutenir une telle comparaison quand les systèmes éducatifs sont si différents, que les moyens investis dans l'éducation sont incomparables?

On nous dit aussi que le redoublement est négatif. Nul ne songe à nier qu'un redoublement soit, dans la vie d'un élève et de sa famille, un événement singulier. Nous entendons qu'il est difficile, pour un enfant ou un adolescent, alors que ses camarades poursuivent leur progression dans le cursus, de se sentir en échec et, pour cette raison, de quitter son groupe pour se retrouver avec de plus jeunes. Mais, dans toutes les entreprises humaines complexes, on sait qu'il faudra parfois, pour atteindre le but, mettre plus de temps qu'on ne le prévoyait et que certaines opérations devront être recommencées. Ne mélangeons pas l'échec scolaire avec le redoublement. Un enfant peut se sentir en échec, mais le redoublement n'est pas une punition. Pourquoi, dès lors, ne pas l'interpréter positivement? Pourquoi ne pas le voir comme une chance? Et c'est le rôle de l'institution scolaire que d'éviter ce ressentiment négatif.

Songeons plutôt qu'un redoublement, c'est du temps supplémentaire accordé à l'élève, s'il est présenté et interprété positivement. Il offre la possibilité à certains enfants de se développer à leur rythme et c'est essentiel. Tous les élèves n'ont en effet pas les mêmes capacités d'apprentissage et c'est un fait. Il ne s'agit pas de refaire à l'identique, mais d'accompagner l'élève, de le coacher, de le valoriser, et c'est aussi ça le rôle des enseignants.

Il faut aussi, et cela est indispensable, se rendre compte de la réalité du terrain et des pratiques actuelles fondées sur la loi. Un élève ne peut redoubler qu'une seule fois dans sa scolarité obligatoire et en cas d'un second échec, la promotion automatique accompagnée d'un programme adapté est alors mise en place. En cela d'ailleurs, il semble que les motionnaires méconnaissent quand ils proposent dans leur conclusion que le redoublement ne devrait être réservé qu'aux élèves bénéficiant d'un programme adapté, puisque, comme je viens de l'expliquer, pour qu'un élève puisse bénéficier d'un programme adapté, il doit d'abord avoir redoublé.

Un autre élément essentiel: comment, concrètement, mettre en place des aides pour les élèves promus sans avoir atteint les objectifs de base contenus dans le plan d'études? Il faut savoir que durant l'année scolaire, un élève peut bénéficier de différents soutiens pour pallier des lacunes ou des incompréhensions ponctuelles. Et là, on veut nous faire croire qu'un accompagnement personnalisé va résoudre la problématique. Mais par quels enseignants? Le Valais manque actuellement d'enseignants spécialisés. Combien d'heures? Quelques heures par semaine? Sortir l'élève de la classe? Former des groupes homogènes et ainsi stigmatiser les plus faibles? Le risque est alors ce que dénoncent les motionnaires: l'image dévalorisée, la perte de confiance, la stigmatisation, la souffrance de l'enfant qui se rend compte qu'il ne comprend pas, qui doit courir après les résultats et qui, à la fin de son parcours scolaire, va se retrouver dans une situation très délicate, car, qu'on le veuille ou non, chères et chers collègues, la réussite scolaire et les notes sont des facteurs déterminants pour faire des études ou trouver une place d'apprentissage.

Sans oublier ce que les effets du passage automatique pourraient produire sur les autres élèves: ce serait un signal, le signal qu'il n'est pas nécessaire de travailler pour passer au niveau supérieur, un effet dissuasif sur l'implication des élèves dans leur scolarité. Pourquoi travailler si je suis de toute manière promu?

Ne nous leurrions pas, supprimer le redoublement ne peut suffire à améliorer notre système éducatif. Ce qui est important, c'est ce que les élèves apprennent. Acquièrent-ils les compétences et les connaissances de base qu'on est en droit d'attendre? Ne nous trompons pas de cible, chères et chers collègues, abolir le redoublement ne doit pas être une fin en soi.

(La présidente: Vous êtes priée de conclure!)

... mais l'école se doit de réduire les inégalités d'acquisitions.

C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

Merci.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Wie die Motionäre in ihrem Vorstoss selbst sagen, bietet die Walliser Schule einen qualitativ hochstehenden Unterricht – wahrlich von der Lehrperson bis zur Dienststelle, jeder Akteur gibt jeden Tag aufs Neue sein Bestes für die Kinder und Jugendlichen unseres Kantons.

Mit einer solchen Motion ziehe die Unterzeichner jedoch die Fähigkeit der einzelnen Akteure stark in Zweifel. Bis anhin steht nämlich die Schuldirektion betreffend Promotion im Laufe des Schuljahres und allem voran auch an dessen Ende in stetigem Kontakt mit dem Schulinspektorat. Einzelfälle werden besprochen und anschliessend das für den jeweiligen Jugendlichen beste Szenario in Angriff genommen. Im Wesentlichen gibt es zwei mögliche Szenarien zur Beurteilung von Schülerinnen und Schüler mit ungenügenden Noten am Ende des Schuljahrs: angepasstes Programm oder Klassenwiederholung.

Hier muss jedoch erwähnt werden, dass das Instrument der Klassenwiederholung in den letzten Jahrzehnten immer weniger zum Einsatz kommt. In den meisten Fällen wird der Schülerin oder dem Schüler eine für ihn angepasstes Programm erarbeitet. Mit diesem Programm kann er dann das nächste Schuljahr absolvieren.

Falls die Schule jedoch überzeugt davon ist, dass eine Klassenwiederholung einem vielleicht abgehängten Schüler eine Chance bieten kann, wieder Anschluss zu finden, sollte das auch weiterhin möglich sein.

Die SVPO vertraut den Bildungsinstitutionen unseres Kantons und ist überzeugt, dass in diesem Fall ein Automatismus, wie ihn die Motionäre vorsehen, nicht zum Ziel führt. Letztlich wollen wir doch alle dasselbe: gut ausgebildete und für die Arbeitswelt vorbereitete Schülerinnen und Schüler. Aber wer bitte kennt die Schülerinnen und Schüler besser als die Schule vor Ort, mal abgesehen von den Eltern? Genau, niemand! Ein Automatismus ist in diesem Fall aus Sicht der SVPO nicht angebracht.

Aus diesem Grund empfiehlt die SVPO Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, diese Motion und auch im Falle eines Postulats dieses abzulehnen, damit jeder Schülerin und jedem Schüler die verdiente Aufmerksamkeit geschenkt wird.

Ich danke Ihnen.

Seipelt Weber Christine, Abgeordnete, PS/GC

Ein Teil unserer Fraktion befürwortet den Antrag und spricht sich gegen Klassenwiederholungen aus. Drei Punkte werde ich hervorheben, weshalb ein Teil unserer Fraktion den Vorstoss unterstützt:

1. Die Motionäre führen sorgfältig aus, was die Erkenntnisse aus der Forschung belegen: Klassenwiederholungen sind ineffizient, negativ und ungerecht. Die Schlussfolgerungen der Forschung sind also eindeutig: Die Klassenwiederholung schadet dem Kind und ist in 90% der Situationen unwirksam. Die mittel- und langfristige Lernentwicklung wie auch die sozialen und emotionalen Konsequenzen sprechen im Regelfall klar für eine Versetzung in die nächste Klasse, wie dies auch John Hattie in seiner Metastudie «Visible Learning» feststellt.
2. Die Motionäre verbieten die Klassenwiederholung nicht. In pädagogisch begründeten Einzelfällen soll nach wie vor die Möglichkeit einer Klassenwiederholung bestehen, was wir ebenfalls gutheissen.
3. Die Motion tangiert die grundsätzliche Frage, wie wir in unserem Schulsystem mit den Herausforderungen der Heterogenität umgehen. Der Umgang mit Vielfalt bzw. Heterogenität bedeutet, dass die Lernenden in ihrer individuellen Lernsituation und ihrem individuellen Lernstand abgeholt und entsprechend gefördert werden. Die Klassenwiederholung wird nach wie vor häufig als Instrument zur Herstellung von homogeneren Lerngruppen eingesetzt, obwohl sowohl leistungsstarke als auch leistungsschwache Schüler/-innen von einer heterogenen Lerngruppengruppenzusammensetzung profitieren. Die Motionäre fordern, dass der Entscheid zur Abschaffung der Klassenwiederholungen von Massnahmen begleitet werden muss., was wir auch als zentral betrachten und hier nochmals hervorheben wollen.

So fragen auch wir wie die FDP die Motionäre an, ob sie bereit sind, ihre Motion in ein Postulat umzuwandeln. Die Umwandlung der Motion in ein Postulat und dessen Annahme ermöglichen eine breite Diskussion, auch unter Einbezug der geschätzten Fachkräfte. Eine Diskussion unter anderem bezüglich Leistungsbeurteilungen von Schülerinnen und Schülern, bezüglich Umgang mit Heterogenität, bezüglich Verbesserungen von Rahmenbedingungen beim Unterrichten. So unterstützt ein Teil unserer Fraktion diese berechnigte Intervention.

Besten Dank, wenn auch Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, den Vorstoss als Postulat unterstützen.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Vorerst meine persönliche Meinung: Es ist schon sehr speziell und auffällig, wie dieses Parlament sich andauernd und in jeder Session in das operative Geschäft der Bildung einmischt. In keinem andern Departement gibt es eine so grosse Anzahl von Postulaten und Motionen, welche in das Alltagsgeschäft der Schule eingreifen wollen. Wir sind eigentlich hier die gesetzgebende Instanz.

Zur Motion: Grundsätzlich ist die Motion eine gute Idee, aber sie schiesst aus der Sicht der CSPO weit über das Ziel hinaus.

Die Problematik dieser hohen Zahl von Repetenten entspricht aber auch der Tatsache, dass wir im Oberwallis und im Unterwallis teilweise unterschiedliche Schulkulturen haben. Im Oberwallis ist die Zahl der Repetenten weniger hoch wie in der Motion angegeben, weil die Lehrperson und die Schuldirektion in Zusammenarbeit mit der Heilpädagogin Massnahmen ergreifen, um die Schülerinnen und Schüler zu unterstützen. Falls dies nicht fruchtet, werden Abklärungen übers ZET gemacht und dann schulorganisatorische Massnahmen, wie ein angepasstes Programm eingeleitet. Hier trägt die ganzheitliche Arbeit Früchte. Im Unterwallis herrscht eine etwas andere Praxis. Laut unseren Informationen müssen hier vielfach Schüler zuerst eine Klasse wiederholen und erst dann gibt es schulorganisatorische Massnahmen.

Im Wallis besuchen gegenwärtig 37'000 Schülerinnen und Schüler die obligatorische Primar- und Orientierungsschule. Die 600 repetierenden Kinder entsprechen der Zahl 1,6%. Wenn man aber einzelne Schulen betrachtet, so kann die Prozentzahl trügerisch sein. Wenn an einer kleinen Schule mit 18 Kinder drei nicht bestehen, so haben wir 17%. Wenn bei einem grösseren Zentrum mit 312 Kindern 5 wiederholen, dann macht das eben nur 1,6%.

Nicht einverstanden sind wir von der CSPO mit den genannten Kostenzahlen von 10'000 Franken pro Schüler pro Jahr. Der repetierende Schüler bleibt mit seinen Schulbüchern in derselben bewilligten Klasse, was keine Kosten verursacht. Einzig, der Schüler bleibt dann ein Jahr länger im Schulbetrieb. Wir haben bei der zuständigen Dienststelle nachgefragt und auch dort ist man über diese genannten Zahlen überrascht. Wir fragen die Motionäre: Woher kommen diese Zahlen, sind die auch belegt? Grundsätzlich ist anzumerken, dass der Zyklus 1 durchlässig ist. Dort wird gemäss der Verordnung über die Beurteilung nur in Ausnahmesituationen wiederholt. Der Entscheid über das Wiederholen liegt in der Zuständigkeit des Schulinspektors, aber immer ist hierzu die Vormeinung vom Klassenlehrer, des Schuldirektors, des pädagogischen Beraters und der Eltern erforderlich.

Für Zyklus 3 ist im Gesetz über die Orientierungsschule geregelt, dass der Schüler oder die Schülerin, der das Schuljahr nicht besteht, die Klasse wiederholt, aber auch hier auf Antrag des Schuldirektors mit einem angepassten Programm in die nächsthöhere Klasse übertreten kann. Hier entscheiden auch die Eltern in letzter Instanz.

Des Weiteren gibt es, wie heute schon erwähnt, durchaus Fälle, wo eine Repetition gerechtfertigt ist, sei dies aus sprachlichen Gründen, dem Kind mehr Zeit geben, Lernrückstände aufholen können. Eine gezielte Repetition eines Schuljahrs kann einem Kind helfen, dann ohne angepasstes Programm durch all die kommenden Jahre zu gehen und so auch eine normale Lehre und eine Ausbildung ohne Anpassung absolvieren zu können. Jedes Kind gilt es ein einzeln und individuell abzuklären.

Aus der Sicht der CSPO ist es der falsche Weg, wenn hier mit der Repetition einer Klasse nur ein einziges Element der gesamten Beurteilung aus dem Gesamtrahmen herausgerissen und einzeln behandelt wird.

Wenn eine Diskussion über die Benotung und Beurteilen gewünscht wird, dann müsste man fairerweise alle betroffenen Elemente dazu in einer globalen Diskussion besprechen und anpassen. Hierzu setzen wir uns gerne mit an den runden Tisch.

Aus diesen Gründen fordert die CSPO eine Umwandlung der Motion in ein Postulat. So können das Bildungsdepartement und die betroffene Dienststelle Stellung beziehen und ihre Meinung dazu abgeben. Ebenfalls kann man die unterschiedliche Handhabung im Oberwallis und im Unterwallis besser beleuchten.

Die Motion lehnen wir ab. Das Postulat würden wir unterstützen.

Ich danke.

Gualino Pierre, député, Le Centre

A l'origine, cette motion part certainement d'un bon sentiment. En effet, le fait de redoubler n'est jamais une chose facile à accepter, mais elle fait partie de l'apprentissage de la vie.

Combien de fois dans une vie on tombe et on doit se relever? On apprend souvent de nos échecs, ils nous rendent plus forts et nous font acquérir de l'expérience. Trop protéger les enfants et les adolescents, est-ce une bonne solution? Je n'en suis pas certain.

Ensuite, les motionnaires nous parlent de la qualité de l'enseignement valaisan. Nous nous situons dans le haut du classement suisse. Il faut croire que notre enseignement est tout à fait adapté. Ce qui se passe au Japon, en Suède ou en Finlande ne m'intéresse guère. Ces pays ont-ils un système dual d'apprentissage comme le nôtre? Ces pays font-ils également une priorité de la formation supérieure à préapprentissage de type brevet ou maîtrise? Ont-ils la même philosophie en ce qui concerne les études supérieures? Je n'en suis pas sûr. Regardons plutôt ce qui se passe chez nos voisins cantonaux et comparons le comparable. Le fait de supprimer le redoublement ne va que tirer le niveau de notre enseignement vers le bas. Et je peux déjà vous l'assurer, ce sont nos entreprises formatrices qui en paieront le prix. Les métiers deviennent de plus en plus techniques. Les exigences sont de plus en plus grandes dans le monde professionnel et nous voudrions abaisser le niveau d'enseignement? Ce serait aller à contre-courant.

De plus, nous ne nous faisons pas d'illusions, ce n'est que la première partie de cette attaque contre notre enseignement. La suite du programme, et c'est logique, est la suppression des notes. Puisqu'il n'y a plus de redoublement, à quoi servent les notes? Des sourires comme appréciations suffiront.

Revenons à la motion qui nous occupe. Dans cette motion sur le redoublement, les motionnaires ont malheureusement pris le problème par le mauvais bout. Ce n'est pas le redoublement qui pose problème, ce sont les cas particuliers. Or, force est de constater que l'on ne fait bientôt plus que des lois et des règlements pour les cas particuliers. Mais soyons techniques, avec un premier cas de figure: un élève qui a 2,5 de moyenne chaque année ne redouble pas toute sa scolarité. Je vous laisse imaginer son niveau à la fin de l'école obligatoire! Cet élève va se retrouver à la fin du CO avec un niveau à ras les pâquerettes et son choix de vie professionnelle sera très compliqué. Il n'aura pas le bagage nécessaire pour entreprendre une formation quelconque.

Deuxième cas de figure: que va faire un élève qui passe de l'école au cycle d'orientation qui n'a pas la moyenne? Malgré ses lacunes importantes, il va courir après un train qu'il ne rattrapera jamais. Le problème relevé par les motionnaires est que certaines fois la règle rigide du redoublement n'est pas adaptée. Peut-être dans certains cas, mais pour combien de cas par année? Impossible de répondre à cette question, ce qui me fait dire que ce n'est pas le redoublement qui pose problème, mais le fait d'avoir une règle afin de pouvoir adapter peut-être légèrement le curseur.

Je suis enseignant professionnel depuis plus de 25 ans. Jamais je n'ai eu de problème avec le redoublement. J'ai animé, il y a quelques années, un cours pour les experts de fin d'apprentissage de notre métier. Il y a une règle sacro-sainte à laquelle on ne peut déroger, selon l'OFTT à l'époque, le SEFRI aujourd'hui: on ne laisse jamais un 3,9, que ce soit pour des branches techniques ou des branches pratiques. Lorsque la moyenne est de 3,9, l'enseignant ou l'expert reprend les travaux ou les examens de cet élève et après une nouvelle correction, il refait la moyenne, il monte ou baisse la note en fonction des résultats de son contrôle. Voilà une règle qui pourrait aider les enseignants.

On m'a donné des exemples pour justifier la fin du système: le cas d'un élève malade qui aurait manqué une partie de l'année. Il n'est écrit nulle part que lorsqu'il y a des cas exceptionnels, une mesure exceptionnelle ne pourrait pas être prise. Je fais donc confiance au système pour agir avec intelligence et résoudre les cas particuliers. Je connais des personnes qui ont redoublé et qui font des bachelors ou masters. Des cas d'élèves qui ont redoublé et qui réussissent dans leur vie professionnelle sont légion. Ne mettons donc pas en péril notre système d'enseignement. Ce système a fait ses preuves. Ne tirons pas la qualité de l'enseignement valaisan vers le bas pour une dizaine de cas par année. Le problème, il est de taille: si l'on arrête le redoublement, il faudra mettre en place une véritable usine à gaz afin de pallier les mancos scolaires de certains élèves, ce qui fera que l'on devra consacrer pas mal d'EPT au prochain budget.

Pour conclure, je pense que la commission EFCS pourrait étudier ces cas particuliers et venir vers vous avec un projet de règlement pour les cas litigieux et particuliers.

Notre groupe est très partagé, mais une petite majorité refuse d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Florey Gilles, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich werde mich nicht über die Vorteile und Nachteile einer Klassenwiederholung äussern. Die Argumente sind vorhanden, und ich nehme an, dass jeder seine Position gefasst hat. Eventuell gibt es dennoch Vereinzelte, die sich heute noch anders entscheiden.

Ich werde mich auf das Beispiel Oberwallis konzentrieren. Die Klassenwiederholungen im Oberwallis sind sehr minim. Wir sprechen hier ca. von 1,5% pro Jahr und unterscheiden Kindergarten, Primarschule und Orientierungsschule; die sogenannten Zyklen.

Grundsätzlich ist anzumerken, dass der Zyklus 1 durchlässig ist. Das bedeutet, dass im Zyklus 1 gemäss der Verordnung über die Beurteilung der Leistungen der Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schulzeit nur in Ausnahmesituationen wiederholt wird. Der Entscheid über das Wiederholen liegt in der Zuständigkeit des Schulinspektors. Auch die Vormeinung der Klassenlehrperson, der Schuldirektion, des pädagogischen Beraters und der Eltern ist erforderlich.

Für Zyklus 3 ist im Gesetz über die Orientierungsschule geregelt, dass der Schüler oder die Schülerin, der oder die das Schuljahr nicht bestanden hat, die Klasse wiederholt oder auf Antrag des Schuldirektors mit einem angepassten Programm in die nächsthöhere Klasse übertritt. Die Eltern entscheiden hier in letzter Instanz.

Der Kanton Wallis, oder jetzt hier das Oberwallis, geht mit diesen Fällen sehr pragmatisch um. Sämtliche Fälle werden von den zuständigen Stellen analysiert, und es wird jeweils die beste Lösung für das Kind anvisiert.

Die aktuelle Motion bringt für das Oberwallis wenig Veränderung. Es ist eher eine Anpassung des Gesetzes, würde den Spielraum vergrössern und bringt mehr Flexibilität.

Mit diesem Beispiel möchte ich euch aufzeigen wie das System im Oberwallis funktioniert. Und es funktioniert gut.

Mit dieser Motion schaffen wir die gleichen Verhältnisse für den ganzen Kanton, für einen einheitlichen Kanton.

Danke für die Aufmerksamkeit und für die Unterstützung.

Melly-Basili Carole, députée, Le Centre

Je prends la parole en mon nom personnel puisque je suis coauteure de la motion et je remercie déjà Pierre Gualino pour sa prise de parole modérée, car notre groupe était relativement modéré.

A priori, moi aussi, chers collègues, je me suis dit: mais quelle idée! Quelle idée de supprimer le redoublement! N'est-ce pas opportun, n'est-ce pas, comme je l'ai entendu partout, une étape formatrice de la vie? Après plusieurs discussions, je dois vous dire que je suis persuadée que non. Selon notre motion, le redoublement reste possible, notamment si le redoublement a pour objectif un meilleur apprentissage. C'est ça, l'objectif de cette motion, et non de niveler une école vers le bas.

En outre, je doute aussi parfois un peu du système actuel et des argumentations de mes autres collègues, puisque je n'ai jamais vu un redoublant redevenir le premier de la classe. Pour un élève, c'est simplement une sanction, qui est vécue comme telle. Je partage la vision selon laquelle l'école doit préparer le futur du canton. Je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation, mais il ne faut pas mélanger l'école obligatoire et la vie professionnelle. L'école obligatoire, tout le monde y passe et c'est ainsi. On doit suivre ces étapes, on doit apprendre une série de connaissances de base. Il n'est pas nécessaire à ce stade de se dire que dans la vie professionnelle ensuite, ils subiront des échecs. C'est plutôt comparer l'école obligatoire au monde professionnel qui est dangereux, d'autant plus quand on voit comment ce monde évolue actuellement: stress, burn-out et j'en passe, mais c'est une autre histoire.

J'ai entendu beaucoup de demandes sur l'application concrète de cette motion. Je dois vous rappeler qu'on en est au stade du développement. Il y a ensuite un traitement, puis un projet de loi, puis ensuite une commission qui se penchera dessus.

Chers collègues, nous votons donc sur une idée, aujourd'hui, une idée selon laquelle une moyenne en dessous de 4 ne suffit pas à faire échouer un élève. Cette vision est déjà partagée par les écoles haut-valaisannes, elle a été rappelée par mon collègue Diego Schmid, elle a été rappelée par tous les preneurs de parole ce matin. L'école tient déjà compte du fait qu'il y a des réalités différentes et que la seule note en dessous de 4 ne suffit pas à échouer. Je suis juriste et dans ma lecture de la loi, si un élève a 3,9 actuellement, il doit redoubler, sans discussion possible. Mais ce n'est pas ce que j'ai entendu dans toutes les prises de parole ce matin. Je vous remercierai donc de soutenir cette motion transformée en postulat, ce que l'auteur principal vous confirmera, pour permettre une réflexion plus large.

Melly Jean-Daniel, député, Les Vert.e.s

Pour casser tout de suite le suspense, nous allons accepter en effet la transformation de cette motion en postulat.

Comme vous l'avez lu ou entendu, plusieurs recherches en sciences de l'éducation ont démontré, depuis longtemps, les effets négatifs du redoublement, tant en ce qui concerne les apprentissages scolaires que l'estime de soi, l'intégration sociale et la motivation. La dernière en date est signée Marcel Crahay et elle a été réalisée en 2019.

Les raisons premières de notre engagement pour les enfants en difficulté touchent à des questions éthiques et à des valeurs humanistes. Pour un élève, redoubler, c'est être placé en marge, c'est lui façonner une mauvaise image de lui-même et engendrer une perte de confiance en ses propres capacités. Le «redoublement sanction» ne contraint pas les élèves à travailler, mais il les décourage, au contraire.

De nombreux pays ont renoncé au redoublement, vous l'avez dit, mais essentiellement le Haut-Valais, comme l'ont dit mes préopinants, effectue un travail pour éviter le redoublement. Donc, avant de parler des pays nordiques, parlons du Haut-Valais qui, lui, réussit à avoir moins de redoublants que le Bas-Valais. Il y a donc quelque chose à faire pour une égalité de traitement entre tous les enfants.

Concernant aussi le niveau scolaire, nous l'avons dit au début de notre motion, le canton du Valais est un très bon canton au niveau éducationnel, il y a les points PISA qui le prouvent et qui l'attestent. Nous ne remettons pas en cause l'enseignement qui est dans le canton du Valais.

Lorsque l'enfant redouble, il refait le même programme, avec les mêmes moyens et parfois même avec le même enseignant. Même si l'élève progresse à court terme, l'élève se retrouve à nouveau en échec après quelques années ou en tout cas en difficulté. Selon les nombreux experts qui se sont penchés sur ces questions, la majorité des problématiques ne sont pas liées aux apprentissages eux-mêmes. Il est donc nécessaire d'envisager pour l'enfant en situation d'échec une analyse fine de sa situation et comprendre les raisons de ses difficultés et les moyens différents à mettre en œuvre pour l'aider à les surmonter. Le redoublement n'engage pas les enseignants à réaliser cette analyse.

Pour les motionnaires, il est important de préciser que nous ne cherchons aucunement, comme je l'ai dit avant, à remettre en question le travail remarquable des enseignantes et des enseignants de notre canton. Nous sommes persuadés que d'une manière générale, les enseignants désirent tendre vers une différenciation des parcours de formation des élèves, qu'ils souhaitent prendre en compte leurs rythmes d'apprentissage et laisser le temps à l'enfant de grandir, mais que, faute de temps et faute de moyens, ils ne peuvent y arriver. Nous sommes conscients que la suppression du redoublement ne peut se faire que grâce à une réflexion de fond et un nouveau modèle pédagogique. L'intention n'est pas de décider la suppression du redoublement et laisser l'enseignant ou l'enseignante se débrouiller dans sa classe avec cette nouvelle mesure. Un changement pédagogique et une réflexion de fond pour permettre l'accompagnement de l'élève en difficulté sont nécessaires. Pour cela, nous proposons que les mesures de l'enseignement spécialisé soient orientées certes vers les élèves, mais également et surtout vers les besoins de l'enseignant afin que la pédagogie spéciale devienne progressivement la pédagogie générale ou ordinaire.

Il n'est pas question, comme je l'ai entendu lors de prises de parole de mes préopinants, de faire sortir l'élève de la classe, mais bien plutôt d'amener les enseignants spécialisés dans la classe pour aider à mettre en avant les difficultés de l'élève. Nous souhaiterions, comme beaucoup d'entre vous, que les élèves parlent en premier lieu de leur motivation à apprendre, de leur impatience à développer de nouvelles connaissances. Or, si les élèves ont d'abord le souci de passer l'année avant celui d'apprendre, c'est que l'école, à notre sens, a un problème.

Pour conclure, il est important de souligner qu'en l'état actuel, il existe des décisions injustes quant aux critères utilisés pour le redoublement. Qu'à niveau égal, un élève redoublera ou non selon la classe qu'il fréquente, selon le centre scolaire dans lequel il est scolarisé, selon le degré de sévérité de l'enseignant, selon qu'il habite dans le Haut et le Bas-Valais, eh oui! En acceptant cette motion, vous permettrez que ces inégalités diminuent, voire disparaissent, vous insufflerez un changement pédagogique nécessaire. Mais surtout, vous permettrez à environ 500 à 600 élèves par année de maintenir une bonne image d'eux-mêmes et une motivation pour l'apprentissage et l'acquisition des connaissances. Vous réduirez ainsi les inégalités sociales.

Pour répondre à Monsieur Bumann...

(La présidente: Vous êtes prié de conclure, Monsieur Melly!)

...Alors, je vais tout de suite conclure. Je vous encourage donc grandement à soutenir notre postulat, puisque c'est un postulat, qui s'intéresse avant tout au bonheur de nos enfants, car ne l'oubliez pas au moment de voter, le redoublement est considéré par les enfants comme le troisième drame qu'ils redoutent le plus, le premier et le second étant respectivement la peur d'être aveugle et la perte d'un parent.

Merci de votre attention.

La présidente

Je vous rappelle ceci: le temps de parole est de 5 minutes, vous êtes priés de le respecter. Merci. Monsieur Olivier Ostrini, vous avez la parole.

Ostrini Olivier, député-suppléant, PS/GC

Je vais faire court. Nous ne pouvons pas laisser dire qu'il n'y a pas de discussions au moment d'un redoublement. Le conseil de classe est composé des professeurs, ça passe par un inspecteur, pour qui un 4 n'est pas un 4, un 3,9 n'est pas un 3,9. Il y a chaque fois un élève derrière, et donc cette discussion se fait avec les parents, avec les enseignants et avec la hiérarchie.

De plus, nous n'avons pas dans les écoles une vision de juriste, mais bien une vision de l'humain. Donc le redoublement, quand la décision est prise, elle n'est pas prise à la légère. Je rajouterai enfin que le redoublement n'a pas pour but de créer un premier de classe. Dans l'école, ça fait bien longtemps qu'on ne classe plus les élèves, mais que la réflexion sur le doublement doit se faire dans un paquet global, s'interroger sur l'hétérogénéité, s'interroger sur l'évaluation, s'interroger sur les liens entre les degrés, sur l'accompagnement des élèves. On ne peut pas arriver avec une solution sur le redoublement aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Bender Nathan, député, Le Centre

J'abonde dans le sens de mon préopinant et je me permets quand même de prendre la parole pour contredire un peu ce qui a été dit par Monsieur Melly. On peut avoir l'avis qu'on veut sur ce texte, mais on ne peut pas dire qu'il y a deux écoles en Valais, une école haut-valaisanne et une école bas-valaisanne. Les Bas-Valaisans prennent également des mesures avant le redoublement et c'est-ce qu'a dit Monsieur Ostrini, donc j'aimerais quand même dire qu'il y a une école dans ce canton et puis qu'on travaille tous pour faire avancer les jeunes en tenant compte des situations particulières.

Merci de votre attention.

La présidente

Cette motion est donc transformée en postulat. Ce dernier est combattu.

Motion (**transformée en postulat**) 2021.12.551 / Motion (**in ein Postulat umgewandelt**) 2021.12.551

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 64 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

16. Motion Delphine Michaud, Le Centre, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Grégory Logean, UDC et Patricia Constantin, PS/GC: Jours joker à l'école **2021.12.555**

Motion Delphine Michaud, Le Centre, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Grégory Logean, UDC und Patricia Constantin, PS/GC: Jokertage in der Schule **2021.12.555**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Cette motion est combattue. Je passe la parole à Monsieur Julien Dubuis.

Dubuis Julien, député, PLR/FDP

Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de procéder aux modifications législatives nécessaires, afin d'accorder aux parents la possibilité de choisir quatre demi-jours de congé par année de scolarité obligatoire de leur enfant, sans avoir à en justifier le motif. Des restrictions sont à prévoir dans l'utilisation de ces jours joker.

Cette demande n'est pas une révolution. Quinze cantons suisses alémaniques et deux cantons romands, le Jura et Fribourg, appliquent ce concept et selon les informations en notre possession, le Haut-Valais également.

Le groupe PLR/FDP n'est pas contre le principe. Nous pourrions le soutenir sans réserve au secondaire II. À l'école obligatoire, une partie de notre groupe est plus réticente avec ce concept et souhaite conserver le système actuel où les parents formulent une demande de congé. Avec le système proposé dans une classe de 24 étudiants, il serait possible que la classe ne soit pas au complet sur 48 jours. Qu'en est-il de l'organisation de la classe si la moitié des étudiants sont absents la même demi-journée? De plus, la motion prévoit des restrictions: qui les appliquera? Qui les contrôlera? L'enseignant? Le directeur? Autant de questions qui méritent des réponses claires.

La motion demande l'instauration de jours joker à l'école obligatoire et n'inclut pas le secondaire II. Notre groupe est d'avis qu'une réflexion plus large sur le sujet doit avoir lieu. C'est pourquoi nous demandons aux motionnaires de transformer leur texte en postulat afin que le Service de l'enseignement puisse répondre en expliquant la situation qui prévaut dans la partie germanophone du canton et en incluant le secondaire II. La réponse au postulat permettra de mettre en avant les points positifs, voire négatifs, d'un tel concept.

Merci pour votre attention.

Collenberg Graziella, Suppléantin, CSPO

Vier sogenannte Jokertage für jedes Kind pro Schuljahr auf der obligatorischen Schule tönt doch gut. Aber ist dies auch sinnvoll? Die CSPO ist hier kritisch.

Vor vielen Jahren wurden im Oberwallis diese Jokertage an den Schulen abgeschafft. Ein eigentlich gut gemeinter Vorschlag ist im Alltag doch etwas schwieriger umzusetzen, als dies in der Motion wiedergegeben wird. In der Motion heisst es, dass Elternanfragen abgelehnt werden dürfen von der Schuldirektion, wenn am besagten Tag eine Prüfung vorgesehen ist. Folglich könnte eine Lehrerschaft genau an wichtigen Tagen, wie am Freitag nach der Auffahrt oder nach Fronleichnam eine Prüfung ansetzen, damit dann ja alle Kinder anwesend sein müssen.

Wir von der CSPO sind der Meinung, dass die aktuell geltende Regelung ausreicht. Eltern, welche begründet einen bis zwei Tage frei brauchen, um an ein Familienfest zu gehen, erhalten dies problemlos beim verantwortlichen Schuldirektor. Bei Arztbesuchen oder Todesfällen gibt es ja immer frei. Für die Lehrpersonen bedeutet dies zusätzliche Arbeit, muss doch der von den Kindern selber nachzuholende Schulstoff für die Eltern vorbereitet und abgegeben werden.

Gegenwärtig dürfen laut Schulgesetz Ferien nicht verlängert werden. Es gilt also, vorgängig abzuklären, ob diese Regelung bei den vorgesehenen Jokertagen auch gilt oder nicht. Meistens benötigen Eltern zusätzliche freie Tage, um einen Tag früher abzureisen oder einen Tag später zurückzukehren. Weiter gilt es zu klären, ob diese vier Halbtage einzeln bezogen werden können oder auch zusammen, also als zwei ganze Schultage bezogen werden müssen.

Aus diesen Gründen fordert die CSPO eine Umwandlung der Motion in ein Postulat. So können das Bildungsdepartement und die betroffene Dienststelle Stellung beziehen und ihre Meinung dazu abgeben.

Die Motion lehnen wir ab. Das Postulat würden wir unterstützen.

Besten Dank.

Savoy Carole, députée, PS/GC

Inutile de rallonger les débats, car beaucoup de choses ont été dites.

Cependant, la démarche de cette motion est simple: elle vise à alléger un système, elle éviterait des abus et elle a déjà fait ses preuves dans d'autres cantons de notre pays. Permettre à des élèves de pouvoir bénéficier de quatre demi-journées d'absence sans justificatif, mais en dehors de certaines périodes précises telles que veilles de vacances, périodes d'examens, etc., ne demande pas de travail administratif supplémentaire et permet d'éviter que des parents ayant un besoin particulier utilisent l'excuse de la maladie pour faire rater l'école à leurs enfants. Bien que certains d'entre vous trouvent que cette démarche est inutile et qu'il suffit de demander congé, il n'en reste pas moins que de la transparence et un peu de souplesse n'ont jamais fait de mal à personne.

Notre collègue Patricia Constantin, cosignataire de cette motion, et le groupe PS/GC vous remercient de soutenir cette motion.

Merci pour votre écoute.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Jokertage bewähren und bewährten sich. Sie bewähren sich auf Sekundarstufe, am Kollegium Spiritus Sanctus und in anderen 15 Kantonen der Schweiz. Aber sie bewährten sich auch bereits vor einigen Jahren im Oberwallis oder im Wallis. Ausgewertete Statistiken von Schuldirektionen zeigen, dass dieses System nicht ausgenutzt, sondern mit Ehrlichkeit und Mass genutzt wurde.

Diese Motion steht für Flexibilität für Familien und weniger Bürokratie. Argumente, die von vielen im Grossen Rat immer wieder genannt werden.

Unterstützen Sie die Motion.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Michaud Delphine, députée, Le Centre

Alors tout a été dit. Je veux juste insister sur l'équité de traitement, parce qu'actuellement, les traitements sont différents selon les centres scolaires. On peut demander un congé qui sera accepté dans un centre et pas dans un autre. Offrons donc une égalité de traitement. C'est aussi pour les familles, dans le Valais romand, il y a aussi des familles «touristiques». On prend comme exemple un hôtelier avec sa famille, qui ne veut pas toujours partir au même moment que les vacances des enfants. C'est aussi pour avoir un peu de souplesse et arrêter l'hypocrisie de dire qu'on est malade alors que ce n'est pas le cas.

Ensuite, Monsieur Dubuis, vous dites que la motion va être traitée, qu'il y aura un règlement qui va être étudié. C'est pour cela que je souhaite garder cette motion. Donnons une petite souplesse à nos familles et offrons une équité de traitement. C'est là-dessus que j'aimerais insister.

Merci beaucoup.

La présidente

Cette motion est combattue.

Motion 2021.12.555 / Motion 2021.12.555

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 77 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 40 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion. Celle-ci est donc transmise au Conseil d'Etat pour réponse.

17. Postulat Valentin Aymon, PS/GC, Anja Katharina Schmid, CSPO, Marcel Bayard, Le Centre et Anne-Laure Secco, PS/GC: Structure d'accueil de l'enfance – une CCT enfin? **2021.12.559**
Postulat Valentin Aymon, PS/GC, Anja Katharina Schmid, CSPO, Marcel Bayard, Le Centre und Anne-Laure Secco, PS/GC: Betreuungseinrichtungen für Kinder – endlich ein GAV? **2021.12.559**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Thomas Birbaum.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

Le texte du postulat aborde plusieurs éléments liés à l'accueil de la petite enfance: bases légales, qualification du personnel d'encadrement, directives du service, etc. Le PLR partage cette préoccupation. En revanche, la conclusion demande que l'Etat du Valais ouvre des discussions avec les partenaires sociaux et à ce moment-là, le PLR/FDP n'est pas d'accord.

Pour rappel, une CCT, c'est une convention entre des employeurs ou des associations d'employeurs avec des associations de travailleurs, qui a pour objet la réglementation des conditions de travail et des rapports entre les parties liées à la convention. Elle est réglée dans les articles 356 à 358 du Code des obligations. Donc, pour le PLR, la convention collective de travail se construit hors de l'intervention de l'Etat.

Maintenant, parlons du rôle de l'Etat, car il en a un. Après la signature d'une CCT, celui-ci peut étendre le champ d'application de cette CCT à tout le secteur concerné. Revenons maintenant à nos moutons, le postulat demande que l'Etat exerce un rôle qui n'est pas le sien. L'impulsion doit venir des partenaires sociaux et non de l'Etat. L'Etat n'a pas à avoir ce rôle de maîtresse d'école, à savoir de mettre deux parties au bout de la table et de leur dire: «Maintenant, faites une CCT!» L'impulsion doit venir de ces partenaires-là. Syndicats de travailleurs, associations d'employeurs, votre rôle est de discuter pour établir une CCT. Et si vous n'y arrivez pas, il ne faut pas venir demander au Gouvernement de le faire à votre place, même si c'est plus pratique pour vous. Chacun doit rester à sa place: aux partenaires sociaux, la CCT, et à l'Etat, le champ d'application.

Madame la députée Moulin a dit hier qu'on peut être d'accord avec le sujet de fond, sans être d'accord avec le chemin emprunté pour y arriver. C'est exactement cela et le PLR vous demande de dissocier ces deux objets.

Donc, si vous croyez au partenariat social, qui est le ciment des relations entre employés et employeurs, il faut voter non à ce postulat, même si l'heure avance et que la faim et la soif se font sentir. Il faut résister à cette solution de facilité, à la confusion des genres et à un transfert de compétences et voter non.

Merci.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléante, CSPO

Ich möchte mich an dieser Stelle gerne für Frau Anja Katharina Schmid, die Miturheberin bei diesem Vorstoss war, äussern.

Die Förderung der Einrichtung von Stätten zur familienexternen Betreuung und die Verbesserung der beruflichen Rahmenbedingungen der in diesem Bereich tätigen Fachpersonen stellt ein Anliegen dar, welches die CSPO stets gefordert hat, so etwa im Rahmen der kantonalen Massnahmen zur Gehaltserhöhung des Erziehungspersonals und der Tageseltern als Teil des Sozialpakets der STAF und etlicher weiterer Vorstösse, die in diese Richtung gezielt haben.

Es gilt insbesondere sicherzustellen, dass zwecks Schaffung von Chancengleichheit bedarfsgerechte und bezahlbare Einrichtungen auch in finanzschwächeren oder kleineren Gemeinden zur Verfügung

gestellt werden. Familien mit kleinen Einkommen sind auf derartige öffentliche Angebote dringend angewiesen. Es darf nicht sein, dass private Initiativen diese sicherstellen müssen.

Dass Lohnunterschiede auf dem Gebiet zwischen den Gemeinden die Qualität und Professionalität der Einrichtungen schmälern, darf nicht sein. Wir unterstützen daher die Vorschläge der Postulanten, die es erlauben werden, gezielt Gegensteuer zu geben – zum Wohl der Familien, zugunsten der Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben und der Personen, die sich um die Kinderbetreuung im Wallis kümmern.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Mit dem Postulat wird der Staatsrat aufgefordert, einen runden Tisch mit den Sozialpartnern durchzuführen, um die Arbeitsbedingungen im gesamten Kanton mit einem GAV (Gesamtarbeitsvertrag) zu vereinheitlichen, um damit die Qualität und die Professionalität in den Betreuungseinrichtungen zu erhalten und zu verbessern. Dies aus dem Grund, da bei den Gemeinden die finanziellen Mittel oder die Bereitschaft fehlen, in diese Einrichtungen zu investieren.

Die SVPO lehnt dieses Postulat aus folgenden drei Gründen ab:

1. Seitens der kantonalen Dienststelle für Jugend gibt es bereits Weisungen, welche die Anforderungen an die verschiedenen Betreuungsstrukturen festlegen. Hier sind die minimalen Anforderungen wie Räumlichkeiten, Ausstattung, Personal, Lohn usw. definiert. Also ist eine Vereinheitlichung bereits erfolgt.
2. Warum ein Gesamtarbeitsvertrag? Es ist mir ein Rätsel, wie die Initianten mittels eines Gesamtarbeitsvertrags die Qualität und Professionalität in den Betreuungseinrichtungen erhalten und verbessern wollen. Ein Arbeitsvertrag regelt allgemeine Bestimmungen zum Anstellungsverhältnis. Und dies hat mit der Qualität und der Professionalität einer Einrichtung nichts zu tun.
3. Erhalt der Gemeindeautonomie. Es ist Aufgabe der Gemeinde, ein differenziertes und tragbares Angebot für die Tagesplatzierung zu ermöglichen. Gerade diese Autonomie ermöglicht es, Angebote zu schaffen, die an die Bedürfnisse und Mittel in den jeweiligen Gemeinden angepasst sind. Eine übergeordnete und von oben herab diktierte Vereinheitlichung schwächt daher dieses System. Die Zuständigkeit sowie die Verantwortung hierfür müssen daher bei den Gemeinden bleiben.

Lassen wir auch weiterhin die Kompetenz in Sachen Betreuungseinrichtungen für Kinder bei den Gemeinden, die entsprechend an ihre Bevölkerung angepasste Angebote und Strukturen erstellen.

Aus diesen Gründen lehnt die SVPO dieses Postulat ab.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

Aymon Valentin, député-suppléant, PS/GC

Oui, il est vrai, comme tout à l'heure sur le précédent postulat, il peut vous sembler que nous nous attaquons à l'autonomie communale et puis que nous souhaitons que le canton du Valais s'immisce dans les conditions de travail des employés de l'accueil de l'enfance, bref, que dans ce sens-là nous soyons un facilitateur du partenariat social.

J'ai bien entendu les remarques de Monsieur Birbaum du PLR: «Laissons les partenaires sociaux travailler entre eux.» C'est un peu facile lorsque le secteur dépend pour partie des collectivités publiques, mais passons sur cet aspect de la politique de non-intervention prônée par le PLR.

À toutes les remarques précédentes, je vais donc répondre: «oui, mais...». «Oui, mais», car les structures d'accueil de l'enfance représentent, comme je l'ai dit, un pilier de la politique familiale du 21^e siècle. La fin du modèle familial qui prévalait au siècle dernier est largement consommée. À moins d'un retournement de situation en matière salariale et de soutien important, nous ne retrouverons pas ce modèle qui veut qu'un des parents renonce à son activité professionnelle pour s'occuper du ménage familial.

Force est donc de constater:

- que les structures d'accueil extrafamilial sont le seul recours pour de nombreuses familles et donc qu'elles sont de plus en plus indispensables;
- qu'une commune, et plus largement un canton, qui veulent aujourd'hui une politique familiale digne de ce nom, se doivent de se doter d'une structure adaptée;
- que l'infrastructure physique est bien évidemment une composante essentielle de cette politique, mais qu'elle ne remplace pas le fait que les employés ont également besoin de conditions de travail plus généreuses;
- qu'aujourd'hui nos voisins vaudois et bernois dispensent des conditions de travail plus favorables que les nôtres et que si nous voulons maintenir l'emploi en Valais avec des employés qualifiés, il nous faut agir;
- qu'à ce jour, une disparité trop importante entre les communes ne permet pas le maintien du personnel dans les structures;
- que ce défaut a un impact non seulement sur les communes ou les structures qui sont en permanence à la recherche d'employés, mais surtout qu'elles sont un élément potentiellement déstabilisant pour les enfants qui occupent ces structures. Un changement de personnel trop fréquent n'est pas bon;
- que du personnel soigné du point de vue de ses conditions de travail, évidemment, c'est un tout, sera plus enclin à la stabilité et rendra clairement à son employeur un tel investissement.

Rappelons-nous enfin qu'une intervention du même type est passée devant cette haute et noble assemblée concernant le secteur de la santé et qu'elle n'a pas soulevé d'opposition. Le Covid étant passé par là, nous étions peut-être plus enclins à être gentils avec le domaine de la santé que nous le serions avec les structures d'accueil. Nous, nous ne demandons ni plus ni moins que ce qui est passé à une session précédente.

Dès lors, nous vous demandons d'accepter ce postulat qui demande simplement donc au Conseil d'Etat, non pas de se substituer aux communes ou aux associations, dans la fixation des conditions de travail, mais qu'il soit un facilitateur du partenariat social, et mettre donc les associations autour de la table, afin de permettre qu'en Valais, les éducatrices et les éducateurs se retrouvent avec les mêmes conditions de travail et de bonnes conditions de travail.

Cela sera bénéfique pour les employés, pour l'image de ces professions et pour la relève, ainsi et surtout que pour l'encadrement des enfants. Merci de votre attention.

Merci de votre attention.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.559 / Postulat 2021.12.559

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 71 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 46 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Nous avons terminé les débats de cette matinée. Merci pour votre travail. Je vous donne rendez-vous demain matin pour la suite notre session de juin. Bonne rentrée chez vous!

La séance est levée à 12:34.

Séance du jeudi matin 9 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:	Pages
1. Compte 2021: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) Rechnung 2021: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)	162
2. Postulat Damien Raboud, UDC, Thomas Birbaum, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC et Delphine Michaud, Le Centre: Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière 2021.12.531 Postulat Damien Raboud, UDC, Thomas Birbaum, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC und Delphine Michaud, Le Centre: Leitfaden für politische Plakatwerbung im Einklang mit der Strassensicherheit 2021.12.531	175
3. Motion Les Vert.e.s, par Jean-Daniel Melly, Alexandre Dubuis, Virginie Maret et Jacques Claivoz: Interdiction du tourisme hélicopté 2021.12.538 Motion Les Vert.e.s durch Jean-Daniel Melly, Alexandre Dubuis, Virginie Maret und Jacques Claivoz: Verbot für Helitourismus 2021.12.538	177
4. Compte 2021: Département des finances et de l'énergie (DFE) Rechnung 2021: Departement für Finanzen und Energie (DFE)	184
5. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2021 der Walliser Kantonalbank	198
6. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2021 Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2021	205

La présidente

Bienvenue à cette troisième journée de notre session de juin. À la suite de nos travaux de cet après-midi, le domaine du Grand Brûlé nous convie dans la salle des pas perdus, à découvrir une gamme de vins, avec la présence de leur maître caviste Monsieur Eddy Dorsaz, pour fêter les 100 ans du domaine.

L'histoire du domaine du Grand Brûlé à Leytron a débuté lorsque la bourgeoisie de Leytron céda officiellement ses parcelles le 4 novembre 1921. À ses débuts ces dernières étaient utilisées à la culture de portes-greffes, en période de crise phylloxérique. Constitué de 11,5 hectares, idéalement situés sur le cône des alluvions de la rivière Losentse à Leytron, le domaine est depuis sa création, le centre cantonal de recherche viticole et œnologique au service des vignerons et des encaveurs valaisans. Il produit des vins de caractère qui révèlent la personnalité des cépages et l'empreinte du terroir. La qualité totale de la vigne au verre est ici plus qu'un slogan, c'est une philosophie. Elle traduit l'esprit qui anime et guide toutes les actions des collaboratrices et des collaborateurs du domaine. Les compétences développées et les expériences accumulées ont convaincu Agroscope de choisir le domaine du Grand Brûlé pour y installer sa nouvelle station d'essai en viticulture et œnologie dès 2021. Le domaine du Grand Brûlé a été parmi les premiers à être certifié «Valais excellence», un label exigeant, qui atteste notamment de son engagement en faveur de l'environnement. Certaines de ses cuvées sont également certifiées «marque Valais», garantie d'une approche durable de la production. Je remercie les collaboratrices et les collaborateurs du domaine du Grand Brûlé pour leur présence aujourd'hui et pour la présentation de leur production.

Nous débutons l'ordre du jour de cette matinée avec le point 1 - Compte 2021 du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

1. Compte 2021: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Rechnung 2021: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

La présidente

Je passe la parole à Monsieur Urban Furrer.

Discussion générale:

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Das DMRU schliesst die Rechnung 2021 nach einem Aufwand von 624 Millionen gegenüber dem Ertrag von 416 Millionen mit einem Finanzierungsfehlbetrag von 208 Millionen ab. Dies entspricht einem Minderaufwand gegenüber dem Budget von rund 8 Millionen. Hingegen sind die Investitionen des Kantons im Vergleich zum Vorjahr um 7,2% gestiegen.

Im Verwaltungs- und Rechtsdienst ist zu erwähnen, dass die zu bearbeitenden Gemeindedossiers gegenüber dem Vorjahr um mehr als 35% zugenommen haben. Die Personalressourcen der Dienststelle sind beschränkt. Die Praxis zeigt, dass die Gemeinden vermehrt Dossiers in Sitten behandeln lassen. Dies führt zwangsläufig zu starken Verzögerungen und somit zum Nichteinhalten der Fristen. Die Gemeinden sollten ihre angestrebte Autonomie nicht nur wahren, sondern auch nutzen und ihre Dossiers möglichst selbstständig behandeln. Dies führt zu Effizienz und Zufriedenheit in der Bevölkerung. Ich persönlich bin der Meinung, dass allgemein viel zu viel dem Staat zugeschoben wird, als dies selbstständig zu erledigen und zu entscheiden. Eventuell befürchtet man, etwas falsch zu machen. Doch wer wagt, gewinnt schlussendlich.

Mit 122 Millionen fallen die Investitionen für die Nationalstrassen rund 32 Millionen höher aus als budgetiert. Angesichts der Budgetrestposten, die in den letzten Jahren zur Ausgabenvorfinanzierung in Spezialfinanzierungskonten eingelegt wurden, war das Budget tief angesetzt, um diese verfügbaren

Reserven zu nutzen. Die Dienststelle ist, wie auch alle KMU, auf der Suche nach qualifiziertem Personal. Das ist in der momentanen Marktlage sehr schwierig. Es ist zu hoffen, dass dies keinen Einfluss auf den Autobahnbau im Oberwallis hat und zu weiteren Verzögerungen führt. Wir Oberwalliser nehmen zwar einiges mit Humor. Aber wir sehnen uns nach einer vollständigen Nutzung der Autobahn und blicken neidisch auf unsere Freunde im Unterwallis, welche ihren letzten Abschnitt bereits vor praktisch einem Vierteljahrhundert realisiert hatten.

Bei den Kantonsstrassen fällt die Rechnung rund 9,3 Millionen tiefer aus als budgetiert, wobei in diesem Budget ein Nachtragskredit von 6,6 Millionen für die Arbeiten am Viadukt in Riddes berücksichtigt wurden. Ganzheitlich lässt sich der Budgetrestbetrag durch die zeitliche Verschiebung einiger Arbeiten am Tunnel Les Evouettes und am Tunnel Des Pyramides erklären. Laut der Dienststelle wurden im Verlaufe des Jahres je nach Fortschritt der einzelnen Baustellen auch Rochaden unter den Projekten gemacht, um die Budgetzuweisungen zu verwenden. Es wäre interessant zu wissen, welche Projekte in diesen Genuss der Umverteilung kamen.

Eine allgemeine ausserordentliche Teuerung ist aufgrund verschiedener bekannter Faktoren leider Tatsache. Es ist zu hoffen – wie ich schon gesagt habe –, dass dies nicht zu Lieferengpässen und Verzögerungen bei den einzelnen Projekten führen wird.

Die vielfältigen Arbeitsfelder fordern in den nächsten Jahren einiges vom Staatsrat sowie der einzelnen Dienststellen ab. Man glaubt, dass es eine markante Entlastung erst nach der vollständigen Inbetriebnahme der A9 geben wird. Doch bis dahin stehen schon wieder andere Projekte an. So geht die Arbeit sicher nicht aus.

Vielen von uns ist sicher noch die Esso-Werbung aus den Achtzigerjahren bekannt, als vor der Küste in Alaska auf einer Bohrplattform stand: «Es gibt viel zu tun, packen wir es an.» Herr Staatsrat Ruppen, Sie und Ihre Mitarbeiter schaffen das und niemand wird böse sein, wenn diese Ziele noch in diesem Jahrzehnt realisiert werden.

Wir danken Ihnen und den ganzen Dienststellen für Ihre ausgezeichnete Arbeit im Dienste der Walliser Bevölkerung.

Ich danke.

Carron Edouard, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a pris connaissance du rapport 2021 du DMTE.

Si nous nous réjouissons des comptes présentés pour ce Département, nous avons en revanche été surpris par les écarts entre les comptes et le budget prévu, notamment au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage. Ces écarts, plus de 4,6 millions, présentés comme issus d'événements extraordinaires focalisent notre attention, à l'instar de la COFI. Nous resterons du coup attentifs à l'évolution financière de ce service. Comme toute situation extraordinaire, comme son nom l'indique d'ailleurs, celle-ci devrait ne pas se réitérer et nous aurons à cœur de veiller sur les prochains exercices comptables de ce service.

Je tiens également à relever dans ce rapport, la présence du diagramme des flux financiers qui a été réalisé pour le financement des routes. Ce document est particulièrement intéressant et très bien conçu, car il favorise une bonne lecture du parcours de l'argent.

À titre de proposition, il serait intéressant de systématiser ce type de diagramme pour avoir une vue plus exhaustive des différents flux financiers étatiques.

Enfin, je remercie et salue le travail des collaborateurs de ce Département pour leur engagement au quotidien.

En conclusion, le groupe PLR/FDP salue la qualité de ce rapport ainsi que sa bonne facture et l'accepte comme présenté. Merci pour votre attention.

Zenhäusern Marcel, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat die Rechnung geprüft und kann dazu Folgendes sagen:

Das Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt weist im Jahr 2021 einen Finanzierungsfehlbetrag in der Höhe von 207,6 Millionen aus. Eine wirklich beeindruckende Zahl. Aber das liegt selbstverständlich in der Natur der Sache. Gegenüber dem Budget beläuft sich die Abweichung nämlich lediglich auf rund 7,6 Millionen, was beinahe schon als Punktlandung bezeichnet werden kann.

Natürlich kommt es aber auch hier innerhalb der einzelnen Dienststellen zu wesentlichen Differenzen. Die grössten Abweichungen finden sich bei der Dienststelle für Mobilität mit 3,5 Millionen, der Dienststelle für Wald, Flussbau und Landschaft mit 4,6 Millionen sowie der Dienststelle für Hochwasserschutz Rhone. Die Gründe dazu sind vielfältig.

Bei der Dienststelle für Mobilität sind es vor allem Abweichungen in der Realisierung von Projekten, welche zugegebenermassen sehr schwierig zu budgetieren sind. Bei der Dienststelle für Hochwasserschutz Rhone kam es 2021 zu einer Vielzahl von Umstrukturierungen und Transfers von Aufgaben. Das führte zu zahlreichen Budgetabweichungen.

Eine positive Abweichung von 3,5 Millionen ist zudem bei den Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen zu verzeichnen.

Das Bestreben vom Staatsrat, die Strategie für die Deklassierung von Strassen so zu überarbeiten, dass die Erreichbarkeit in den Berggebieten aufrechterhalten bleibt, findet Die Mitte Oberwallis vehement wichtig.

Mit einem Investitionsvolumen von über 100 Millionen kann man das Jahr 2021 als ein weiteres Rekordjahr bezeichnen. Hier kann man feststellen, dass erfreulicherweise auch im Oberwallis kräftig investiert wurde.

Investitionen in die Kantonsstrassen sind wichtig und richtig, da die Strassen eine Visitenkarte unseres Tourismuskantons darstellen und zugleich eine grosse Unterstützung für die Walliser Wirtschaft bedeuten.

Der öffentliche Verkehr wurde auf mehreren Buslinien im ganzen Kanton erschlossen und ausgebaut. Die vom Kanton und den Gemeinden durchgeführten Studien in den Regionen Leuk und Entremont wurden abgeschlossen und die Verbesserungen sind mit dem Fahrplan 2021 und 2022 eingetreten. Ein gut funktionierender öffentlicher Verkehr ist wiederum für unseren Tourismus von grosser Bedeutung. Für die Planung und Erneuerung der Bergbahnen und staatlich geführten Seilbahnen ist es unabdingbar, dass der Kanton die Verkehrsverbindung vorantreibt, insbesondere nach Vercorin, Crans-Montana und Bellwald, sowie für weitere, die noch in Planung sind. Dazu ist positiv zu erwähnen, dass der Kanton zusammen mit dem Bund grosse Anstrengungen unternommen hat, die touristischen Bergbahnen bei der Bewältigung der Folgen der Pandemie zu unterstützen.

Der Autobahnbau im Oberwallis ist für die Dienststelle für Nationalstrassenbau und den Departementsvorsteher Franz Ruppen nach wie vor eine grosse Herausforderung. Mit dem Umbau des Vispertaltunnels zur Südröhre des Tunnels Visp, dem Gedeckten Einschnitt Raron und dem Tunnel Riedberg sind drei bedeutende Bauwerke der A9 im Oberwallis in der Realisierungsphase. Die Verantwortlichen für die Autobahn haben schon mehrmals darauf hingewiesen, dass die Strecke von Susten Ost bis nach Brig im Jahre 2026 durchgehend befahrbar sein werde. Die Mitte Oberwallis fordert den Staatsrat auf, alles zu unternehmen, damit 2026 die Eröffnung stattfinden wird.

Eine weitere Challenge ist die Planung im Pfywald oder genauer gesagt Siders Ost bis Leuk/Susten Ost. Wenn in letzter Zeit aus verschiedenen Quellen Stimmen laut wurden, die sagten, dass man im Pfywald auf die Autobahn verzichten solle, ist dies für Die Mitte Oberwallis Zwängerei und unverständlich. Die Autobahn durch den Pfywald muss so rasch wie möglich gebaut werden. Nichtsdestotrotz mache ich mir als Bezirksvertreter und insbesondere die Bevölkerung der Region Salgesch-Leuk grosse Sorgen über das Verkehrsaufkommen während der Bauphase.

(La présidente: Vous êtes prié de conclure s'il vous plaît!)

Damit man den wirtschaftlichen Schaden in Grenzen halten kann, gilt es mit grösster Sorgfalt zu planen und die bestmögliche Variante zu realisieren. Die Mitte Oberwallis vertraut den Verantwortlichen der Dienststelle, die mehr als nur gefordert sind.

Beim Raumplanungsdossier möchte Die Mitte Oberwallis endlich wissen, wann und wie die Finanzierung für die Rückzonungen sichergestellt wird.

Die Mitte Oberwallis dankt dem Departementsvorsteher und all seinen Mitarbeitern für die geleistete Arbeit und wünscht allen viel Durchhaltewillen in den kommenden Jahren.

Besten Dank.

La présidente

Je vous rappelle que le temps de parole est de 5 minutes. Je vous remercie de respecter ce temps de parole. Madame Laila Cheseaux Baudat, vous avez la parole.

Cheseaux Baudat Laila, députée-suppléante, Le Centre

Sans rentrer dans le détail des chiffres, je vous informe des conclusions que le groupe Le Centre a relevé dans les comptes 2021 du DMTE. Pour ce qui concerne le Service administratif et juridique, la plate-forme eConstruction est en phase pilote auprès de quelques communes valaisannes et accumule déjà du retard. Des points sont à améliorer et, à ce stade, nous souhaiterions savoir ce qui a été adapté et prévu pour atteindre rapidement tous les objectifs, car le but de cette application en ligne est de simplifier et non de complexifier les demandes. Nous constatons que ce genre de plateforme est déjà déployé dans d'autres cantons et y donne entière satisfaction.

À propos du Service de la mobilité, nous avons relevé 4 points:

1. En ce qui concerne la poursuite des démarches en vue de l'obtention de la part de la Confédération du classement des accès aux principales stations touristiques dans la catégorie des routes principales, Verbier, Crans-Montana, Loèche-les-Bains, Anniviers, nous avons pris acte que la mesure prioritaire est terminée et n'est plus d'actualité et nous en sommes étonnés. Cette affaire est-elle figée? Dans l'affirmative, pour combien de temps? Nous serions très reconnaissants au canton de continuer à se battre pour que ces routes soient classées comme des routes nationales.
2. Notre groupe souhaiterait que le Département communique sur sa stratégie de maintenance, entretien et renforcement à l'horizon 2040 pour la mise à niveau de l'ensemble du réseau routier et propose des objectifs chiffrés. Cette stratégie existe-t-elle?
3. Notre groupe se demande où en sont les requalifications du cœur des localités. Quels sont les critères, les priorités et les contraintes imposées par la stratégie cantonale? Les mesures intégrées dans les projets d'agglomération ont-elles la stricte priorité sur les autres? Nous souhaitons rendre le Département attentif que les problématiques de traversée de localités ne se limitent pas aux agglomérations, mais également aux «villages carrefours» de plaine et de vallée, comme par exemple Leytron et Le Châble.
4. Nous saluons le rythme pour la réalisation des investissements planifiés sur le réseau routier cantonal. Il est important est impératif de ne pas réduire le niveau de l'entretien des routes et d'améliorer certaines dessertes.

Nous profitons de la présente pour soulever un questionnement relatif à l'approvisionnement de matériaux. Est-il intégré dans la planification de la gestion des cycles de vie de l'infrastructure routière? Nous souhaiterions soulever ce point important pour la gestion de la sécurité routière qui pourrait être très affectée par le manque de composants et matériaux. Comment assurer le planning de construction et d'entretien sachant que nous rencontrons des problèmes d'approvisionnement de matériaux? Comment assurer la réalisation des projets si cette pénurie allonge les délais de livraison? Et que se passe-t-il avec les budgets relatifs à ces projets?

Au sujet du Service des forêts, des cours d'eau et paysages, nous avons relevé qu'aucune commune n'a démarré l'élaboration de la carte de micro-zonage sismique. Nous encourageons fortement l'Etat du Valais à proposer une solution globale pour l'ensemble du canton et avons déposé un amendement dans ce sens dans la loi sur les dangers naturels.

Selon nous une tâche importante du Service de l'environnement est l'accompagnement et le conseil aux communes pour tout ce qui est relatif à la gestion des problématiques environnementales. Nous suggérons que le Canton mette à disposition un règlement type pour la gestion des eaux usées en commun, comme c'est le cas dans d'autres domaines.

Quant au Service du développement territorial, pour l'accompagnement des communes dans les démarches de planifications intercommunales, projets d'agglos, PDi, etc., nous demandons pour quelles raisons cette mesure est indiquée comme atteinte. Il n'y a vraiment plus de dossiers en retard sur la table du Département?

Pour conclure, nous remercions Monsieur le Conseiller d'Etat ainsi que l'ensemble du Département du DMTE. Nous saluons également tous les investissements et sommes favorables à ce que ce rythme ne se réduise pas. Au nom du groupe Le Centre, je vous remercie de votre attention.

Andrey-Berclaz Marlyne, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance des comptes du DMTE ainsi que des différents rapports qui les questionnent et les commentent.

Voici nos choix et nos commentaires à l'heure du bilan chiffré et politique d'un département de tous les dangers si l'on ose ce terme.

70% des Valaisans vivent dans la plaine du Rhône qui, par ses industries et sa topographie, produit une concentration de polluants dans les masses d'air avec l'effet de cuvette, dans les sous-sols et le sol, ainsi que dans l'eau et la nappe phréatique du fleuve. Air, eau et nourriture, ce sont nos besoins fondamentaux.

Avec l'exemple de Gamsenried et la benzidine, je rappelle que cela fait 29 terrains de football, à Viège, et celui à Monthey des Mangettes, site pollué devenu site de loisirs et de détente qui figure au cadastre cantonal, dont on ne doit pas toucher le sol, ces 1'250 sites pollués, qui figurent au cadastre cantonal, parmi lesquels plus de 300 nécessitent une évaluation de mise en danger, car même lorsque l'activité générant la pollution a disparu, les terres contaminées continuent à agir sur les corps et les écosystèmes.

La perspective historique dévoile une gestion confinée des problèmes, malgré les alertes répétées dès les années 20, puis des années 70. Le regard des experts extérieurs, tels que médecins en faveur de l'environnement et autres ONG, amène ces questions et commentaires, à propos de Gamsenried, mais qui valent pour toutes les zones à surveiller le long du Rhône: une surveillance systématique des ressources correspondantes et la publication de toutes les analyses.

Le PS/GC restera plus qu'attentif à ce dossier, à ce qui peut mettre la santé de la population en danger et aux priorités budgétaires à mettre.

Pour ce qui est des comptes du Service de la mobilité, nous saluons la présentation graphique qui explique mieux le financement complexe des routes cantonales et nous demandons pour le budget 2023 et les comptes 2022, d'avoir l'état financier des différents fonds qui financent les routes. Nous encourageons le Service de la mobilité à poursuivre dans la transparence de l'utilisation des fonds.

En ce qui concerne les ressources en personnel des différents services, elles sont toutes déclarées presque insuffisantes, plus particulièrement au Service de l'environnement et au Service des forêts, nature et paysage, dans l'impossibilité d'exploiter les fonds accordés par la Confédération d'ici à 2024. Enfin, il est à relever pour le DMTE, la qualité de l'air améliorée à proximité des sites industriels, la création d'un centre de compétences sols, collaboration entre le Service de l'agriculture et de l'environnement, le futur plan forestier cantonal qui se veut participatif sur l'ensemble du territoire et la

publication cette année encore, du rapport cantonal sur la durabilité de l'évolution des forêts.

Nous resterons pour l'instant les observateurs attentifs de la collaboration du projet Rhône 3 avec le Service de l'environnement ainsi que d'une collaboration avec le Service de la santé qui se met en place selon le rapport ATE. Tous nos remerciements vont aux collaborateurs du DMTE, à son conseiller d'Etat pour le travail et la disponibilité.

Fumeaux Damien, député, UDC

50 centimètres de large par 2 km de long, un petit morceau d'autoroute reçu en guise de cadeau de départ à la retraite bien difficile à caser dans son jardin.

L'an passé, je vous parlais de l'impossibilité de répudier un héritage, j'avais tort. Au vu du nombre de défauts cachés découvert durant l'année, j'aurais plutôt dû vous parler de l'achat d'un bien immobilier. Malgré ça, le groupe UDC a pris bonne note de la tenue des comptes 2021 qui sont respectés par rapport aux budgets alloués, mais notre groupe ne peut se satisfaire des nombreux dossiers émaillant le Département qui sortent régulièrement dans la presse, dûs à une mauvaise gestion de ces derniers par ses anciens responsables.

Je viens de vous parler de la fameuse affaire de l'autoroute du Haut-Valais qui défrayât la chronique en mars de cette année, car il lui manquait 50 centimètres de largeur. Même si sans conséquence sur le délai d'ouverture du tronçon, cette erreur que nous pouvons aisément qualifier de faute grave, entraînera des conséquences sur le budget de l'autoroute haut-valaisanne. Qui est le responsable de cette faute? L'Etat est-il impliqué? Qui paiera les coûts supplémentaires?

Un nouveau dossier surgit en mai dernier lorsque Le Nouvelliste nous a appris que la pollution autour de la décharge de Gamsenried était plus importante que prévu. L'année passée, je vous parlais de l'héritage de nombreux dossiers difficiles et même de casseroles, notamment en lien avec le SEN. Nous voyons ici un parfait exemple et nous nous posons beaucoup de questions. L'ampleur de cette pollution aurait-elle pu être décelée lors de la découverte de la pollution? Une telle situation peut-elle se reproduire en Valais? La plaine du Rhône abrite un grand nombre de décharges et de sites pollués. Est-ce que le nouveau Service Rhône 3 met tout en œuvre afin d'éviter une nouvelle pollution? Quelles mesures sont prises afin d'éviter une situation similaire à celle vécue dans le Haut-Valais?

Trêve de négativisme, car pour la première fois depuis plus de 10 ans, lors du rapport des comptes, nous ne pouvons plus parler du retard de plus en plus important accumulé au fil des ans pour l'entretien du réseau routier. Plus de 60% des appels d'offres du Département ont été attribués aux marchés publics contre 30 auparavant. Nous ne pouvons qu'espérer, vu la situation actuelle, que l'augmentation des coûts des matériaux ne soit pas un frein à l'effort qui a été fait durant l'année écoulée. Toutefois, bon nombre de mises à l'enquête dépendent aussi de la CCC. Cette dernière est bien malheureusement connue pour ses trop nombreux retards. En attendant, la nouvelle mouture de la CCC élue par le Grand Conseil, est-ce que quelque chose est envisagé afin de pallier ces retards?

Après la construction, place aux forêts, avec une nouvelle loi sur les dangers naturels dont la deuxième lecture aura lieu demain après-midi, nous tenons à souligner l'importance des forêts de protection ainsi que leur rôle. Nous espérons aussi que le Département mette tout en œuvre afin de maintenir et de renforcer l'autonomie communale dans ce domaine. Malgré la tâche herculéenne qui attendait le chef du Département lors de son entrée en fonction, il y a un peu plus d'un an, notre groupe lui est reconnaissant dans ses efforts afin de redresser la barre du DMTE. Il lui reste néanmoins encore beaucoup à faire et rien n'exclut de nouvelles casseroles, datant de l'ancienne gestion départementale dans les temps à venir. Merci de votre attention.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

À la lecture du rapport du Conseil d'Etat concernant le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, la notion de gestion des risques apparaît clairement comme une priorité. En effet, le conseiller d'Etat Franz Ruppen doit gérer plusieurs dossiers d'envergure qui sont directement concernés par les dangers naturels. Je pense notamment à la troisième correction du Rhône, mais également à l'entretien du réseau routier cantonal ou, dans une moindre mesure, à l'achèvement de l'autoroute. Ces projets présentent des défis importants tant en termes techniques que financiers.

S'il n'est pas de problème qui ne trouve sa solution aux yeux des techniciens, il faut constater que chaque mesure ou chaque nouvel ouvrage engendre des coûts importants lors de sa construction et durant toute la durée de son exploitation. Face à l'augmentation généralisée des coûts et à la diminution régulière des ressources financières, cette surenchère infrastructurelle ne sera pas soutenable encore très longtemps.

D'autres voies doivent être envisagées, comme l'optimisation des infrastructures existantes, la réduction de l'exposition aux risques naturels, voire le démantèlement de certains équipements. Cette nouvelle approche pourrait s'appuyer sur une lecture du paysage différente, où la lutte contre la nature laisserait place à une intégration plus heureuse.

La première année de fonction du nouveau chef de Département a également été marquée par des changements importants au sein de plusieurs services, avec la création du Service des dangers naturels en août 2021, l'ensemble des cours d'eau valaisans est désormais intégré sous un même toit, Rhône compris. Plusieurs crédits d'engagement ont d'ailleurs été soumis au Parlement ces derniers mois pour un montant à la charge du canton de plus de 100 millions de francs. Si la troisième correction du Rhône reste une priorité gouvernementale, le Parlement attend encore la vision du Conseil d'Etat sur ce projet, conformément au postulat urgent accepté en mai 2021.

Le Service de la mobilité a confié un volume record de travaux aux entreprises valaisannes l'année passée, afin de contribuer activement à soutenir l'économie durant la pandémie. Par sa capacité d'investissement, le SDM offre des leviers importants pour réorienter l'économie par rapport aux enjeux climatiques actuels. Le Conseil d'Etat doit se poser la question régulièrement, si ce sont vraiment de nouvelles routes ou des routes neuves dont notre canton aura le plus besoin d'ici 2030.

La nature reste encore le parent pauvre du DMTE. Un des objectifs du Service des forêts, de la nature et du paysage est justement de protéger et gérer la nature et le paysage. Or, les ressources en personnel du SFNP sont insuffisantes pour exploiter tous les crédits accordés par la Confédération d'ici à fin 2024. 4 millions sont concernés alors que 6 millions ont déjà été refusés par Berne. En d'autres termes, le canton n'est pas en mesure d'utiliser les fonds distribués par la Confédération pour la protection de la nature. Notre groupe reviendra sur ce point lors de la session consacrée au budget 2023.

Nous reviendrons également sur la dotation en personnel du Secrétariat cantonal des constructions qui fait face à une augmentation importante du nombre des dossiers à traiter. Il n'est pas admissible que ce Parlement critique année après année les carences de ce service sans jamais aller au bout du raisonnement qui consiste à mieux le doter en personnel. Avec 8 inspecteurs pour tout le canton, le SECC n'est pas en mesure d'assumer sa tâche de police des constructions, de contrôler la bonne exécution des dossiers qu'il autorise hors zone à bâtir, ni de repérer les réalisations non autorisées.

Le Service du développement territorial commence à recevoir les premiers dossiers de plans d'aménagement de zones révisés, conformément à la nouvelle loi fédérale. Comme les subventions allouées aux communes pour cette tâche sont inférieures aux montants budgétés, il faut craindre un retard dans les procédures de révision qui pourrait se répercuter sur un dépassement du délai de fin 2026 pour l'homologation par le Conseil d'Etat. La gestion des ressources humaines de ce service sera donc également cruciale afin de traiter la centaine de dossiers qui lui seront soumis au cours des prochaines années. Cette étape-clé coïncide avec le départ à la retraite de Monsieur

Nicolas Mettan, que notre groupe remercie pour son professionnalisme et son sens du dialogue. Son successeur, Monsieur Adrian Zumstein, aura fort à faire pour maintenir la collaboration constructive avec les communes et obtenir l'aval de la Confédération sur les projets de PAZ valaisans. Si l'attente est grande du côté valaisan de faire aboutir les premiers dossiers, ceux-ci seront scrutés par Berne afin de vérifier leur conformité au plan directeur cantonal et à la LAT. Les premiers dossiers autorisés revêtent donc une grande importance, car ils serviront de modèles pour d'autres communes. En conclusion, le groupe des Vert.e.s remercie les collaborateurs du DMTE, les chefs de service ainsi que le conseiller d'Etat Franz Ruppen, pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich werde nicht mehr über alle Punkte meiner Vorredner über die festgestellten Abweichungen in den einzelnen Dienststellen eingehen.

Gestatten Sie mir trotzdem noch eine Bemerkung zur Dienststelle für Mobilität. Es konnten für aufgerundet 10 Millionen Franken weniger Strassen- und Unterhaltsarbeiten ausgeführt werden. Die Abweichungen sind hauptsächlich auf den Aufschub von Tunnelarbeiten zurückzuführen. Das waren die Umleitung von Les Evouettes und die Pyramiden von Euseigne. Hier wäre es vielleicht sinnvoll, aus unternehmerischer Sicht Reserveprojekte vorzubereiten, damit man bei Verschiebungen das gesprochene Geld trotzdem in den dringend nötigen Unterhalt unsere Strassen und Lebensadern des Tourismus und der Wirtschaft fliessen lassen kann.

Weiter möchte ich sagen, dass die Fraktion der SVPO die Rechnung annimmt. Wir danken auch dem Staatsrat und seinen Dienststellen für die gute Arbeit und ebenfalls für das sehr übersichtliche Diagramm der Kostendarstellung, welches ich bei der Vorbereitung der Dokumente sehr geschätzt habe.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Tout d'abord, j'aimerais remercier les différents groupes pour vos interventions et remarques sur les comptes 2021 du DMTE et du rapport annuel de mon Département.

In den folgenden Minuten erlaube ich mir, Ihnen einen Überblick und Rückblick in die Arbeit meines Departements zu geben und zu Ihren Bemerkungen Stellung zu nehmen.

La nouvelle législature a été marquée par la réorganisation du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Dans l'optique de favoriser une gestion intégrée et coordonnée des risques, un Service des dangers naturels a été créé en août 2021 pour devenir opérationnel dès le 1^{er} janvier 2022. Le Service des dangers naturels regroupe la gestion des cours d'eau latéraux, la protection contre les crues du Rhône et la gestion des autres dangers naturels. Cette réorganisation a induit la disparition du Service de la protection contre les crues du Rhône ainsi que la transformation du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage en Service des forêts, de la nature et du paysage. Cette démarche entre également en cohérence avec la révision de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau ainsi qu'avec la loi sur les forêts, toutes 2 soumises en deuxième lecture au Grand Conseil pendant cette session de juin.

Pour la deuxième année consécutive, un volume record de travaux d'entretien a été entrepris sur les routes cantonales, avec un montant de 100 millions de francs en 2021, le Département a continué à jouer un rôle actif de soutien à l'économie, et ça surtout en temps de crise.

Mit dem Umbau des Vispertaltunnels zur Südröhre des Autobahntunnels Visp, dem Gedeckten Einschnitt Raron und dem Tunnel Riedberg befinden sich drei bedeutende Bauwerke der Autobahn A9 im Oberwallis in der Realisierungsphase. Im März 2021 genehmigte das UVEK die Pläne des

Ausführungsprojekts für das Teilstück durch den Pfynwald. Fünf Beschwerden sind momentan noch vor dem Bundesverwaltungsgericht hängig.

Dans le Chablais, les négociations en vue de la remise en service de la ligne sud-Léman ont repris et avancent. Cette remise en service de la ligne sud-Léman est une priorité du Département.

An der Sanierung der belasteten Standorte aus der industriellen Vergangenheit unseres Kantons wird weitergearbeitet. Ein besonderes Augenmerk galt und gilt der Bekämpfung von PFAS (per- und polyfluorierte Alkylverbindungen), wobei die Sanierung der Deponie Gamsenried wie auch die Sanierung der belasteten Standorte in Monthey prioritär sind.

Zu den einzelnen Dienststellen:

Le Service administratif et juridique:

Concernant les projets législatifs, le projet de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau et le projet de la loi sur les forêts ont été présentés en première lecture au Grand Conseil l'année passée en novembre et traités lors de cette session en deuxième lecture. L'avant-projet de la révision totale de la loi sur les transports publics a été mis en consultation durant l'été 2021. La première lecture de ce projet a eu lieu en mars 2022 et la deuxième lecture est prévue pour septembre. Et puis l'avant-projet de la révision partielle de la loi sur les routes a été mis en consultation entre janvier et mi-avril de cette année. Les domaines du droit public des constructions, des résidences secondaires et de l'aménagement du territoire, notamment les dossiers d'approbation des zones réservées et leur nombre considérable d'oppositions à traiter, nécessitent une grande implication des ressources juridiques. À cela s'ajoute la mise en œuvre du programme eConstruction qui implique un accompagnement juridique régulier et souvent à très brève échéance, de même que des dossiers de haute surveillance, notamment celui de la commune de Bagnes. D'une manière générale, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution significative du SAJ. Concernant le Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions, SECC: Le SECC a assuré le traitement des dossiers en application de la législation sur le droit public des constructions et des processus y relatifs et en tenant compte de la répartition des compétences entre le canton et les communes. Pour le surplus, le SECC a garanti l'appui nécessaire aux citoyens et aux communes pour des dossiers de demandes d'autorisations de construire. Au 31 décembre 2021 le nombre de nouvelles demandes d'autorisations de construire enregistrées au SECC, soit 4'111, a subi une hausse de 733 dossiers, c'est plus 21% par rapport à 2020.

Une hausse de 634 dossiers de compétence communale, plus 35%, a été enregistrée.

Und hier kann ich mich den Ausführungen von Grossrat Urban Furrer anschliessen, was die Autonomie der Gemeinden betrifft.

Aussi, l'augmentation de 93 dossiers de police des constructions, c'est plus 46% hors zone à bâtir, également de compétence cantonale, a été enregistrée. Ça a été évoqué par plusieurs députés, Monsieur le député Furrer, député Fumeaux et aussi député Barras, la hausse des dossiers à traiter, le retard au sein de la CCC, mais aussi du SECC, et c'est pour ça que les dossiers augmentent chaque année. Avec le personnel qu'on a à disposition, on n'arrive plus et c'est pour ça que c'est une priorité pour moi pour l'année prochaine de mettre plus de postes dans le Service administratif et juridique, mais à la fin, c'est vous, c'est le Grand Conseil qui en décembre, dans le budget, va nous attribuer les postes qu'on va demander.

Dossier eConstruction: L'implémentation de la plateforme eConstruction a débuté en mars 2021 et les procédures principales ont été développées. La loi et l'ordonnance sur les constructions ont été révisées et approuvées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en février 2021. Le règlement d'accès et d'utilisation concernant la plateforme eConstruction est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. J'aimerais relever l'entrée en première phase pilote du programme eConstruction dans 5 communes depuis le 31 janvier 2022. Ces communes ont testé jusqu'en mars 2023 cet outil permettant aux citoyens et aux professionnels de la construction de déposer en ligne leur demande d'autorisation de

construire, mais aussi de suivre l'avancement de leur projet. Une deuxième phase pilote interviendra en septembre 2023. Le programme sera ensuite étendu à toutes les communes du canton avec une date de clôture du projet prévu en 2025. La mise en œuvre d'eConstruction est un premier pas attendu ou très attendu vers un allègement des procédures administratives.

Le Service de la mobilité, un concept cantonal de mobilité: l'année 2021 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de la mobilité 2040 validée par le Conseil d'Etat en 2018. Compte tenu des durées de planification et les procédures, l'année écoulée a vu les premières réalisations se concrétiser. Des passerelles ont par exemple, vu le jour à Saint-Maurice ou à Martigny. Elles favorisent non seulement la mobilité douce, mais surtout s'intègrent à leur environnement. Dans le même temps, un effort important a été consenti pour la remise en état du réseau cantonal routier pour l'adaptation de la taille de ce réseau en collaboration avec les communes ou encore pour le développement de la mobilité douce.

Cette année a aussi été marquée par la volonté de revoir la stratégie concernant les déclassements des routes afin de soutenir l'accessibilité dans les régions de montagne. Et ça, c'est aussi une priorité, c'est le député Fumeaux qui l'a évoquée, une priorité du Département, de garantir un accès sûr pour toutes les communes du canton, non seulement dans la plaine, mais aussi pour les communes de montagne.

La requalification des cœurs de localités: le réaménagement des traversées de localités concerne directement la qualité de vie des habitants du canton. Ces projets pluridisciplinaires développés en collaboration avec les autorités communales visent un rééquilibrage des modes de transport dans l'espace public. À travers ce processus, plus de 40 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement.

Concernant les routes cantonales, 2021 s'est inscrite dans la ligne de 2020, une année record pour les travaux entrepris sur les routes cantonales. 350 chantiers de plus de 100'000 francs ont été conduits pour un volume financier investi de plus de 100 millions de francs.

Herr Grossrat Zenhäusern, Sie haben das richtig ausgeführt, die Strassen in unserem Kanton sind eine Visitenkarte insbesondere für den Tourismus, und es ist für den Tourismus, aber auch für die Bewohner in unserem Kanton wichtig, dass wir gute und sichere Strassenverbindungen haben.

Madame la députée Cheseaux, oui, je peux vous confirmer, nous continuons à investir dans le réseau routier, dans les routes cantonales. En ce qui concerne le renchérissement, là le Conseil d'Etat a pris une décision, de mettre 12'000'000 de crédits supplémentaires, ça sera traité dans la commission dans 2 semaines et c'est prévu pour la session de septembre, le renchérissement. En ce qui concerne l'approvisionnement des matériaux, ça, c'est une problématique, la volonté du Conseil d'Etat, c'est de continuer avec les chantiers qui sont en cours, mais en ce qui concerne l'approvisionnement des matériaux, on est aussi dépendant des autres facteurs.

Betreffend den öffentlichen Verkehr: 2021 brachte durch den Fahrplanwechsel eine substanzielle Verbesserung des Verkehrsangebots. Auf mehreren Buslinien im ganzen Kanton wurde die Erschliessung ausgebaut. Die vom Kanton und den Gemeinden durchgeführten Studien – wie das von Grossrat Zenhäusern ausgeführt wurde – in den Regionen Leuk und Entremont wurden abgeschlossen, und die Verbesserungen sind auf den Fahrplan 2021 beziehungsweise dann 2022 eingetreten. Die Dienststelle für Mobilität hat mit der Prüfung verschiedener Busnetze begonnen, deren Entwicklungspotenzial vielversprechend ist. Der öffentliche Verkehr wurde von der Pandemie nicht verschont. Erheblich Frequentierungseinbussen waren die Folge. Die von Bund, Kanton und Gemeinden geleistete finanzielle Unterstützung dürfte der Branche helfen, diese schwierige Zeit zu überstehen.

Wie von Herrn Grossrat Zenhäusern auch ausgeführt, die Abweisungen im Budget und in der Rechnung lassen sich erklären vor allem mit der Realisierung von Projekten, die teilweise schwierig vorauszusehen sind. Wenn es Rekurse gibt, können die nicht im gleichen Jahr ausgeführt werden. Und

Grossrat Gasser hat es ausgeführt, es ist nicht immer so einfach, dann Ersatzprojekte herbeizuführen. Die müssen auch vorbereitet werden, und das ist nicht immer nur eine Frage der Finanzen, sondern vor allem auch eine Frage der personellen Ressourcen, nicht nur innerhalb der Dienststelle, sondern auch bei den beauftragten Ingenieurbüros, wo auch zu wenig Spezialisten vorhanden sind.

Dienststelle für Nationalstrassenbau: Seit dem 1. Januar 2021 ist die Dienststelle für Nationalstrassenbau, die vorher das Amt für Nationalstrassenbau war, eine von acht Dienststellen innerhalb des Departements für Mobilität, Raumentwicklung, Umwelt. Mit dem Umbau des Vispertaltunnels zur Südröhre des Tunnels Visp, dem Gedeckten Einschnitt Raron und dem Tunnel Riedberg sind drei bedeutende Bauwerke der Autobahn A9 im Oberwallis in der Realisierungsphase. Was den Abschnitt im Pfywald betrifft, hat das UVEK die Plangenehmigung für das Ausführungsprojekt im März 2021 erteilt. Es wurden fünf Beschwerden beim Bundesverwaltungsgericht eingereicht. Die sind noch hängig. Wir erwarten jederzeit jetzt das Urteil. Dieses Urteil kann dann noch an das Bundesgericht weitergezogen werden. Auf der Strecke Leuk/Susten Ost bis Visp West ist der Durchschlag der Südröhre des Tunnels Riedberg am 17. März 2021 erfolgt und auch die Arbeiten auf der offenen Strecke zwischen Schnydrigen und Raron sind sehr weit fortgeschritten. Auf der Strecke Visp West bis Visp Ost sind die integralen Tests der Betriebs- und Sicherheitsausrüstungen in der Nordröhre des Tunnels Visp sowie im Überwurfunnel mehrheitlich abgeschlossen. Die Nordröhre dieses Tunnels Visp wird am 23. September 2022 eröffnet und kann in Betrieb genommen werden. Am 20. August gibt es noch einen Tag der offenen Tür.

Grossrat Furrer hat die Problematik des qualifizierten Personals ausgeführt. Wir haben die auch in der Dienststelle für Mobilität, auch bei der Dienststelle für Nationalstrassenbau. Es ist schwierig, qualifiziertes Personal (Ingenieure) zu erhalten. Das ist auch bei den Gemeinden ein Problem, aber auch bei den privaten Ingenieurbüros.

Monsieur le député Fumeaux, voilà les 50 centimètres, c'est vraiment embêtant, je dis toujours dans le Haut-Valais, il ne manque pas 50 centimètres, mais il manque encore 30 km d'autoroute. C'était dû à une erreur technique, une mauvaise transmission des données, ça a été réglé, c'était avant Pâques, on a mis le goudron sur ces 50 centimètres, ça a été réglé. Il y a une enquête maintenant qui est en cours pour regarder ce qui concerne les responsabilités.

Herr Grossrat Zenhäusern, ja es ist so, 2026 muss die Autobahn zwischen Visp und Leuk-Susten durchgehend befahrbar sein. Dieses Ziel habe ich gesetzt. Ich bin Ihnen auch dankbar für die klare Aussage, die Sie gemacht haben, was die Autobahn im Pfywald betrifft. Dass das eine Zwängerei ist. Es gab schon einmal eine neue Planung im Pfywald. Da hat man über zehn Jahre verloren. Wenn man jetzt neue Ausführungspläne machen muss, also da neu auflegen muss, dann würde man nochmals zehn Jahre verlieren. Das können wir uns nicht leisten. Was die Details betrifft betreffend die Umfahrung, da wurden drei dringliche Interpellationen eingereicht aus Oberwalliser Fraktionen. Ich werde dazu ausführlich morgen im Rahmen der Dringlichkeiten Stellung nehmen.

Un autre service qui n'était pas évoqué, mais je dis quand même 2, 3 mots là-dessus, c'est l'unité territoriale 3, c'est un nouveau service. L'année 2021 marque l'achèvement de la première année d'existence du Service SUT 3. Avant ces activités étaient intégrées au Service de la mobilité. La création de ce service vise à mieux répondre aux attentes de l'Office Fédéral des routes qui finance l'entier de la prestation du SUT 3. Le Service est une entité budgétaire propre, autofinancée dans le budget de l'Etat du Valais. Le SUT 3 qui occupe plus de 100 collaborateurs s'acquitte des tâches exclusivement sur le périmètre des routes nationales, comme le nettoyage, le service hivernal, l'entretien des surfaces vertes, la réparation d'ouvrage, etc. Le SUT 3 dispose de 3 centres d'entretien à Martigny, Sierre et Brigue et d'un point d'appui au Simplon.

Le service pour la protection contre les crues du Rhône, SPCR. En janvier 2021, l'office cantonal de la construction du Rhône OCCR 3 est devenu le Service de la protection contre les crues du Rhône, SPCR. En août 2021 une nouvelle adaptation structurelle a intégré le SPCR au sein du nouveau Service des dangers naturels. Il s'agit alors aujourd'hui du dernier compte du SPCR en tant que

service autonome. En même temps avec la création du nouveau service, le Conseil d'Etat a mis une nouvelle gouvernance en place avec une délégation du Conseil d'Etat, un Copil, dans lequel tous les services de l'Etat qui ont à faire avec la troisième correction du Rhône, sont dedans. Il y a les milieux de l'environnement, il y a les milieux agricoles, il y a l'OFEF, il y a le Canton de Vaud, FMV, la Fédération des communes valaisannes et d'autres partenaires. Et aussi, ce n'était pas en 2021, cette année, on a remis en étant le Copil agri dans lequel le Service des dangers naturels va discuter avec le Service de cantonal de l'agriculture et les milieux agricoles pour la mise en œuvre de la troisième correction du Rhône.

Le Grand Conseil a accepté en 2021 deux crédits d'engagement de 130 millions de francs chacun visant à financer la première phase des travaux de sécurisation des mesures prioritaires du Chablais et de Sion-Vétroz. Madame la députée Andrey-Berclaz a évoqué la collaboration entre le Service des dangers naturels et le Service de l'environnement. Cela a aussi été évoqué dans le rapport de l'Inspection des Finances, que ça n'a pas fonctionné à l'époque. Aujourd'hui avec de nouvelles personnes à la tête, soit du Service des dangers naturels, mais aussi du Service de l'environnement, ça fonctionne bien. Il y a aussi un poste qui a été créé, qui travaille pour les 2 services pour garantir la bonne collaboration et la transversalité des dossiers dans ces 2 services.

Le Service du développement territorial, le plan directeur cantonal: après les approbations de la révision globale du plan directeur cantonal par le Conseil Fédéral le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020, la priorité est désormais donnée aux adaptations demandées par la Confédération à l'échéance 2023. Il s'agit également pour le canton de mettre en œuvre, dans le plan directeur cantonal, les résultats de la conception paysage cantonal en cours d'élaboration et y compris la fiche de coordination relative aux zones des Mayens dont l'examen a été suspendu. Là, il y a des discussions en cours entre le Département et le Service, d'une part, et l'arrêt, d'autre part.

Les communes avaient un délai, ça a été évoqué, jusqu'au 1^{er} mai 2021, qui a été repoussé à cause du Covid au 1^{er} septembre 2021, pour établir un projet de périmètre d'urbanisation et/ou de délimiter les zones réservées communales en prévision de la révision de leur plan d'affectation des zones, PAZ. Un premier bilan réjouissant a pu être tiré au début du mois de novembre, la grande partie des communes ayant rempli leurs obligations et les autres ayant convenu d'un nouveau délai avec l'administration cantonale. Une évaluation plus fine des résultats est en train d'être d'effectuée dans le cadre du rapport de monitoring des zones à bâtir.

En ce qui concerne les projets d'agglomération de 4^e génération, l'année 2021 a coïncidé avec l'élaboration, l'approbation et le dépôt des projets d'agglomération de 4^e génération auprès de la Confédération. Ces projets concernent l'agglomération Brig-Glis-Naters, l'agglomération coude du Rhône et l'agglomération Chablais, en collaboration avec le canton de Vaud et l'agglomération Valais central est réservée pour l'étape du PA 5.

Par ailleurs, des plans directeurs intercommunaux sont en cours d'établissement dans de nombreuses régions du canton.

Herr Grossrat Zenhäusern, Sie haben die Finanzierung der Rückzonungen angesprochen. Da gibt es zwei Motionen oder Postulate, die hängig sind. Die sind zurzeit bei uns in der Überprüfung und wir werden zum gegebenen Zeitpunkt hier im Grossen Rat darauf antworten.

Monsieur le député Barras, vous avez évoqué le personnel dans le Service, c'est juste. Monsieur le chef de Service, Nicolas Mettan, part en retraite fin octobre. Je le remercie d'ores et déjà ici à ce stade pour son travail. Le poste a été mis au concours, c'est Monsieur Adrian Zumstein qui reprend. Il y a aussi l'adjoint qui a démissionné, le poste de l'adjoint est aussi mis au concours. Et pour cette année 2022, je suis conscient que c'est une priorité. J'ai reçu dans mon Département pour cette année 5 postes et j'ai donné de ces 5 postes 2 postes pour le SDT, ils étaient mis au concours, les gens ont été engagés ou sont en train d'être engagés. Mais on est bien conscient avec tout ce qui va venir dans ce service, que cela ne va probablement pas être suffisant. On veille attentivement à la suite des travaux dans ce service.

Le Service des forêts, cours d'eau et paysage: En ce qui concerne les forêts, en 2021 les forêts valaisannes ont souffert d'importantes attaques du bostryche dès le début de l'été, c'est la conséquence de la sécheresse de 2018. Les propriétaires ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection. Il y avait un groupe de travail qui a été mis en place par le Conseil d'Etat, et il a terminé sa réflexion sur le futur financement de la forêt de protection et les résultats de ce rapport final sont intégrés dans la nouvelle loi sur les forêts, comme ça, une fois pour toutes, on peut régler demain dans la deuxième lecture le financement de ces forêts de protection.

En ce qui concerne nature et paysage, les parcs naturels régionaux ont vu le renouvellement du label PNR du Binntal, l'acceptation du contrat de parc par les communes du PNR Finn-Finges et le lancement du nouveau PNR Parc Nature Régional Valais de Trient. La lutte contre les néophytes envahissantes a permis de réduire la biomasse de certaines des espèces les plus problématiques et la présence du moustique tigre a été nouvellement attestée dans le Haut-Valais alors que la situation à Monthey reste pour le moment stable.

Betreffend Naturgefahren: Aus Sicht der Schnee- und Lawinengefahr wurde das Jahr durch einen unsteten Winter mit langen Phasen erhöhter oder sogar hoher Gefahr und starken Schneefällen in Höhenlagen im Mai gekennzeichnet. Die Bedrohung für Infrastruktur und Siedlungsgebiete konnte ohne grössere Schwierigkeiten gehandhabt werden, da der relativ kühle und feuchte Sommer die Schneeschmelze verzögerte.

Bei den geologischen Gefahren ist der Felssturz im Blasbiel in Raron mit 300'000 m³ Felsmaterial zu erwähnen, in dessen Folge zehn Wohnhäuser für mehrere Wochen evakuiert werden mussten, bis die Felswand saniert und ein Schutzdamm gebaut war.

Monsieur le député Carron, vous avez évoqué les écarts entre compte et budget dans le Service, c'est aussi remarqué dans le rapport de la COFI. Nous aussi on est attentifs là-dessus, je pense que c'est aussi dû à la réorganisation du service, au changement de personnel avec le décès tragique du chef de service à l'époque et tous les changements de personnel. Nous aussi, on est attentifs là-dessus, on a bien pris en compte vos remarques et les remarques qui étaient dans le rapport de la COFI.

Le Service de l'environnement: il y a un renforcement de la surveillance et de la lutte contre la pollution par les PFAS. Les pollutions par les substances per-et polifluorales, alkyls, les PFAS utilisés dans les années 70 dans l'élaboration de nombreux produits de consommation est un défi planétaire en raison de leur dangerosité pour la santé et de leur faible dégradation dans l'environnement.

Le Valais figure parmi les premiers cantons suisses à avoir mené des actions pour lutter contre le risque de contamination des eaux souterraines par ces substances. En mars, alors que des mesures étaient déjà en cours sur 5 sites, le SEN, le Service de l'environnement a défini la stratégie pour renforcer la surveillance et la protection contre les PFAS. Ces objectifs principaux sont la sécurité de la population, la préservation des eaux potables et souterraines et le traitement des sites contaminés. Évidemment l'assainissement du site de Gamsenried, mais aussi des autres sites pollués, surtout contaminés, dans le Valais central et à Monthey sont des priorités du Département.

Voilà, das waren ein paar Ausführungen zur Rechnung und zum Jahresbericht 2021 meines Departements. Herr Grossrat Furrer hat es gesagt, die Arbeit geht uns nicht aus, an Herausforderungen mangelt es uns nicht, aber es hat auch eine Vielzahl von interessanten und schönen Projekten, die es weiter zu verfolgen gilt.

Je remercie ici tous mes collaborateurs et collaboratrices dans les différents services à l'Etat-Major pour le grand travail qu'ils font.

Und ich danke Ihnen, sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, für die Unterstützung meiner Dienststellen und meines Departements, aber auch für die Wertschätzung, die Sie meinen Mitarbeitern entgegenbringen.

Urban Furrer hat es gesagt: Es gibt viel zu tun, packen wir es an! Construisons ensemble le Valais.
Merci beaucoup.

La présidente

Nous passons aux développements du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Postulat Damien Raboud, UDC.

2. Postulat Damien Raboud, UDC, Thomas Birbaum, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC et Delphine Michaud, Le Centre: Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière **2021.12.531**

Postulat Damien Raboud, UDC, Thomas Birbaum, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC und Delphine Michaud, Le Centre: Leitfaden für politische Plakatwerbung im Einklang mit der Strassensicherheit **2021.12.531**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Valentin Aymon.

Aymon Valentin, député-suppléant, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance avec attention de ce postulat, «Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière».

Sous ce titre, nous serions plutôt enclins à soutenir un tel postulat, bien qu'à ce jour il nous semble que l'affichage, s'il respecte les directives cantonales et communales, soit respectueux de la sécurité routière. Mais la question fondamentale que nous devons nous poser est: que demande ce postulat?

La réponse est dans la conclusion que je vais citer: «Nous demandons à ce que le canton du Valais, sur la base du travail de son voisin vaudois («Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière»), normalise et simplifie l'affichage politique aux abords des routes.»

Je note donc que la volonté des postulants, écrite dans cette conclusion, est la normalisation et la simplification de l'affichage politique.

Mais que signifie «normalisation»? Que signifie «simplification»? Si cela signifie l'établissement d'un guide, à l'image de celui du canton de Vaud, avec ses vingt pages, qui présente de manière étoffée, imagée et schématisée comment l'affichage est possible en période électorale, et que celui-ci soit rédigé selon les prescriptions valaisannes actuelles, notre groupe y souscrit bien volontiers.

En effet, bien que le courrier établi par la police cantonale à l'intention des partis politiques soit assez clair et renvoie aux dispositions de la loi sur la circulation routière et de son ordonnance, un guide encore plus clair permettra aux partis et à leurs militants d'éviter des erreurs dans le placement des affiches, car nous le savons, en tant que politiciens et en tant que militants, rien n'est pire que de poser des affiches pour les voir ensuite enlevées par la police, car nous n'avons pas agi conformément à la directive.

Si cela signifie, en revanche, comme cela se passe dans le canton de Vaud, la fin de l'obligation de demander des autorisations d'affichage, qu'elles soient cantonales ou communales, et, par conséquent, la possibilité d'afficher n'importe où et n'importe comment, tous azimuts, avec pour seule limite la LCR, là, nous nous y opposerons.

En effet, lorsque l'on demande une autorisation, nous nous engageons, en tant que parti ou formation politique, à respecter les prescriptions cantonales et communales.

Nous sommes aussi rendus attentifs à ce qui est autorisé et à ce qui ne l'est pas.

Cela donne le droit aux autorités d'émettre des directives claires et applicables à l'ensemble des formations politiques. Et enfin, dans l'autre sens, cela engage également les autorités à respecter leurs propres prescriptions, et non pas, comme cela a pu être le cas parfois dans certaines régions en d'autres temps, à avoir une pratique différente selon les sensibilités politiques.

Aussi, au vu de ce qui précède, nous nous réservons le droit, au sein du groupe PS/GC, en fonction de la volonté qui sera exprimée par les auteurs du postulat, de refuser ce postulat qui part effectivement d'une bonne intention, mais qui ne nous satisfait pas pleinement dans les demandes potentielles qu'il soulève dans sa conclusion.

Merci de votre attention.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Die SVPO wünscht wie die Postulanten eine Vereinfachung des Prozederes für politische Plakatwerbung. Wir haben im letzten November ein Postulat hinterlegt, das ein unbürokratisches Verfahren mit politischer Plakatwerbung und die Aufhebung der Gebühren verlangt. In diesem Sinne unterstützen wir daher dieses Postulat.

Wir möchten aber darauf hinweisen, dass es bereits ein Walliser Dokument mit dem Titel «Arbeitshilfe zu den Strassenreklamen» vom 3. Dezember 2020 gibt. Dieses Dokument gibt eine bessere Übersicht und Anleitung zur Einhaltung der Sicherheitsvorschriften bei der Plakatierung an Strassen, als das Dokument des Kantons Waadt, auf welches die Postulanten verweisen.

Wir möchten tatsächlich eine Vereinfachung dieser politischen Plakatwerbung und unterstützen in diesem Sinne das Postulat.

Besten Dank.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

En l'absence de mon collègue Damien Raboud, je vais m'exprimer par rapport à ce postulat et répondre à mes collègues du groupe PS/GC pour les rassurer.

Ne vous inquiétez pas, le but n'est pas de faire de l'affichage sauvage, mais bien au contraire de réguler l'affichage dans le respect de la circulation routière et dans le respect des différents partenaires politiques, tout ça dans le but de promouvoir effectivement la vie démocratique, dans un souci respectueux de la circulation routière.

Donc, d'ores et déjà merci au groupe PS/GC pour le soutien. Merci aux autres groupes politiques qui ne se sont pas exprimés pour leur soutien.

Je vous remercie de votre attention.

Aymon Valentin, député-suppléant, PS/GC

Alors avec un demi-temps de parole, mais je pense qu'il n'y a pas besoin que j'aille jusque là.

Le guide existe déjà. Vous avez reçu, comme tout le monde, en tant que parti politique ou candidat, une lettre de la police cantonale qui tient sur une page A4, qui est assez claire par rapport aux prescriptions.

Je veux bien qu'il manque peut-être des schémas pour que ce soit plus clair, mais il est respectueux de la démocratie puisqu'il s'applique à tout le monde. Il est aussi respectueux de la loi sur la circulation routière et donc, partant, de la sécurité des usagers automobiles, donc je ne vois pas pourquoi on devrait aller plus loin dans le sens d'un affichage plus grand et disons moins autorisé.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Vous n'avez pas de séance de groupe, au Parti socialiste? (*Rires*)

La présidente

Je souhaite la bienvenue à la tribune des classes de l'École professionnelle technique et des métiers, des apprentis installateurs-électriciens. (*Applaudissements*)

Ce postulat étant combattu, nous allons passer au vote.

La présidente

Postulat 2021.12.531 / Postulat 2021.12.531

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

3. Motion Les Vert.e.s, par Jean-Daniel Melly, Alexandre Dubuis, Virginie Maret et Jacques Claivoz: Interdiction du tourisme hélicopté **2021.12.538**
Motion Les Vert.e.s durch Jean-Daniel Melly, Alexandre Dubuis, Virginie Maret und Jacques Claivoz: Verbot für Helitourismus **2021.12.538**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Cette motion est combattue. Je passe la parole à Madame Franziska Biner.

Biner Franziska, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Motionäre sind besorgt um die Ruhe in den Bergen. Sie wollen einen Tourismus im Einklang mit der Natur. Und Sie weisen darauf hin, dass die Treibhausgasemissionen zu reduzieren sind. All diese Sorgen und Bedenken teile ich. Ich wohne zuhinterst eines engen Tals. Für uns sind die Konsequenzen der Treibhausgasemissionen real. Die immer extremer werdenden Naturereignisse haben beträchtliche Folgen wie Steinschlag und Erdbeben. Und auch ich wünsche mir manchmal mehr Ruhe in den Bergen. Ich bin einverstanden, es braucht eine Richtungsanpassung. Den Helitourismus zu verbieten, ist aber falsch.

Es ist ein Privileg, dass wir in einem Gebirgskanton zu Hause sind, welcher über Helikopterunternehmen verfügt, die Menschen in kürzester Zeit aus schwierigsten Notlagen bergen können. Unfälle passieren immer blöd. Sie passieren nicht nur im hochalpinen Gelände, sondern auch bei Wanderungen oder auf der Skipiste. Bei lebensbedrohlichen Verletzungen zählt jede Minute. Glauben Sie mir, wenn Sie sich in unwegsamem Gelände befinden und eine Person hat einen Herzinfarkt, dann wünschen sich nichts mehr als eine Rettung mit dem Helikopter. Sie wünschen sich, dass der Helikopter in kürzester Zeit dort ist, den Notarzt und die Bergeretter absetzen kann, damit der Patient auf dem schnellsten Weg in das Spital geflogen werden kann. Bei uns ist dies alles möglich. Die Piloten sind absolute Profis. Sie kennen jede Ecke unseres Kantons, und sie sind geübt. Sie wissen, wie man im Gebirge den Helikopter manövriert. Sie kennen die Windverhältnisse, die Wetterentwicklungen und die Landemöglichkeiten können sie einschätzen. Und wissen Sie wieso? Genau, weil sie Stunde um Stunde üben. Im Rahmen der Weiterbildung machen sie zuerst Rundflüge in den Alpen, danach touristische Flüge mit Landungen auf Gebirgslandeplätzen. Ein Pilot braucht bis zu tausend Flugstunden, bevor er Unterlasten fliegen kann. Bis ein Pilot eine heikle Rettung fliegen kann, braucht er in der Regel weitere tausend Flugstunden. Sie sehen es: Bei einem Rettungsflugwacht steckt jahrelange Arbeit dahinter. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich kann Ihnen viele Argumente aufzählen, warum diese Motion abgelehnt werden muss, sei es, weil es für viele Bergführer und Skilehrer ein Teil ihres

Einkommens ist oder weil die Touristen dieses Angebot schätzen. Dies darf in einem Tourismuskanton nicht vernachlässigt werden. Sie alle wissen, dass touristische Flüge massgeblich zum finanziellen Haushalt der Helikopterunternehmen beitragen. Die Rettungsflüge alleine können heute nicht mehr zu kostendeckenden Tarifen durchgeführt werden. Anders als in Ländern wie Kanada fliegt man in der Schweiz beim Heliskiing nicht den ganzen Tag lang via fliegenden Skilift mit Landemöglichkeiten an jede beliebige Stelle, sondern man fliegt einmal zu einem klar definierten Landeplatz. Der gesamte jährliche Treibstoffverbrauch für Heliskiing in der Schweiz entspricht in etwa zweimal dem Verbrauch eines Fluges von Zürich nach Vancouver und retour.

Wie gesagt, die Klimaerwärmung ist ein Problem. Die Piloten und auch die Bergführer kennen dies bestens. Sie sehen es jeden Tag. Doch ich frage Sie: Wollen wir wirklich für vier Langstreckenflüge die Sicherheit der Bevölkerung aufs Spiel setzen?

Die Walliser Helikopterunternehmen sind Pioniere in der Bergrettung. Suchen wir andere Lösungen, um die Treibhausgasemissionen zu reduzieren. Machen wir nicht kaputt, was in den letzten 50 Jahren aufgebaut wurde.

Ich bitte Sie, lehnen Sie diese Motion ab.

Frabetti Bernhard, Abgeordneter, SVPO

Es muss ein gutes Gefühl sein, sich immer selbstlos für die Umwelt einzusetzen. Dass dies jedoch fast ausschliesslich mit Verboten gemacht werden soll, ist wahrscheinlich weniger schön. Gelegentlich sollten auch ein paar Gedanken über die Wirtschaft und den Tourismus gemacht werden. Denn eines ist sicher: Tierschutz und Umweltschutz gibt es ohne laufende Wirtschaft nicht. Nun ist es ja nicht so, dass dieser Vorstoss die Wirtschaft grossartig bremsen könnte. Die wiederkehrenden Versuche, vieles in tourismus- und wirtschaftsfeindlicher Art zu verbieten, wird sich langfristig jedoch negativ auswirken. Dies im Allgemeinen zu den Verbotsversuchen.

Nun zum vorliegenden Vorstoss: Man kann über den Hilitourismus durchaus geteilter Meinung sein. Die Motionäre führen einige Gründe auf, welche im Grundsatz richtig sind. Trotzdem zeigen sich die Grünen auch hier einmal mehr als Partei der Verbote. Es sprechen viele gute Gründe für die Angebote der Heliunternehmen. Einerseits muss ein Tourismuskanton gewünschte Dienstleistungen anbieten. Hervorragende Walliser Helikopterunternehmen wie zum Beispiel Air Zermatt und Air-Glacières müssen zudem zuverlässige Bergrettungen im alpinen Raum unter teils sehr schwierigen Bedingungen gewährleisten. Dies wäre ohne die Übungszeit während den kommerziellen Flüge in der heutigen Qualität sicher nicht zu erfüllen. Oder nur mit sehr hohen finanziellen Aufwand. Weniger Flüge würde es dann jedoch nicht geben.

Aus diesen Gründen gefährdet dieser Vorstoss die Sicherheit von Menschen in Not. Und hierzu kann und will die SVPO nicht Hand bieten. Wir lehnen diesen Vorstoss selbstverständlich ab und bitten Sie, dasselbe zu tun.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Meylan Patricia, Députée-suppléante, Le Centre

Que s'est-il passé le 2 août 2015 à l'Ebnefluh dans la région protégée d'Aletsch? Air-Glacières a secouru une activiste blessée lors d'une manifestation anti-hélisti. Pourquoi en parler ici? Parce que c'est grâce à l'hélisti que cette écologiste a pu bénéficier de secours hélicoptérés, à moindres frais pour la collectivité.

Atterrir en montagne, c'est compliqué. J'en veux pour preuve que l'OFAC oblige chaque pilote, chaque année, à effectuer 50 atterrissages en montagne avant de pouvoir y emmener des passagers. Faire du sauvetage en altitude et rester compétitif sur le long terme, c'est comme être un sportif d'élite, ça demande de l'entraînement. Qui paie? Non pas les sauvetages, parce que ça, on le sait, les sauvetages sont payés généralement par les assurances. Mais qui paie l'entraînement au sauvetage? À l'étranger,

en France, en Italie, en Espagne, c'est l'Etat. En Suisse, ce sont les privés; en Valais, ce sont Air Glaciers et Air Zermatt. En Suisse, l'héliski finance en partie la formation des pilotes de montagne. Pour faire du sauvetage, notre collègue l'a dit avant moi, un pilote doit avoir effectué au moins 1'000 heures de vol. L'héliski permet aux jeunes de faire monter les heures et aux pilotes expérimentés d'entretenir leurs compétences. Si l'héliski est supprimé, qu'est-ce qui va se passer? Il y aura un transfert de charges des skieurs à l'Etat. Les machines continueront à poser sur les places d'atterrissage en montagne, mais cette fois aux frais des contribuables.

D'autre part, l'héliski est une activité indispensable à la viabilité de nos compagnies aériennes. S'il est interdit, des personnes seront au chômage de Noël à Pâques et les hélicoptères seront sortis de l'assurance. Comment ferions-nous en cas de catastrophe majeure? De plus, et il ne faut pas les oublier, certains guides de montagne perdront une partie de leurs revenus d'hiver.

Pour conclure, mais j'aurais pu commencer par là, la question des places d'atterrissage en montagne et de leur utilisation est réglée par une loi fédérale et une ordonnance fédérale. Le canton n'est pas compétent pour légiférer en la matière. Toutefois, il n'est pas complètement inutile d'en parler ici, car si l'interdiction de l'héliski devait être portée devant le Parlement fédéral, il faudra qu'à Berne on se souvienne qu'en Valais, des voix se sont élevées pour défendre les spécificités d'un canton de montagne.

Ainsi, le groupe du Centre vous invite à refuser cette motion. Merci.

Blatter Jens, Abgeordneter, CSPO

Gerade in Berggebieten wie dem Wallis sind Helikopterflüge für viele Lebensbereiche unersetzlich. Wie sonst als mit dem Helikopter sollte tonnenschweres Material für hochalpine Baustellen in die Berge transportiert werden? Etwa zu Fuss? Wie sollten Lawinenverbauungen in exponierte Stellen transportiert werden? Etwa auch zu Fuss? Wie möchten wir Bergdörfer, Siedlungen, wichtige touristische Zufahrtsstrassen und Skipisten vor Lawinen mit gezielten Sprengungen sichern? Etwa auch zu Fuss und dabei Kopf und Kragen riskieren? Wie möchten wir bei ausserordentlichen Naturereignissen (wie zum Beispiel Gondo) Rettungspersonal ins Krisengebiet bringen? Auch zu Fuss über Stock und Stein? Wie möchten wir verunfallte Patienten bei Berg- oder Skiunfällen retten? Auch zu Fuss? Das ist etwas gar viel Romantik, meine Kolleginnen und Kollegen, auch wenn es vor hunderten von Jahren mal so gewesen sein mag.

Selbstverständlich sind all diese erwähnten Flüge keine touristischen Flüge. Aber nur dank regelmässigen Trainings können die Schweizer Helikopterunternehmen den bestehenden hohen Sicherheitsstandard ihrer Gebirgspiloten sicherstellen. In diesem Zusammenhang spielen auch touristischen Flüge zu Gebirgslandeplätzen eine wichtige und zentrale Rolle. Dazu gehört auch das Heliskiing während gewissen Wintermonate.

Wie Kollegin Biner bereits sagte, zum Erhalt seiner Gebirgslizenz muss der Pilot jährlich mindestens 50 Gebirgslandungen durchführen. Ein Pilot benötigt tausend Flugstunden bevor er Unterlasten fliegen kann. Bevor er heikle Rettungsflüge ausüben kann, braucht er weitere tausend Flugstunden. Ohne Training wäre ein Marco Odermatt heute nicht der beste Skifahrer der Welt. Was will ich damit sagen? Auch die erfahrensten Piloten brauchen ein gezieltes Training. Um bei schwierigen Verhältnissen Rettungen fliegen zu können, muss der Pilot die Gegend mit seinen Spezifikationen wie Windverhältnissen, Wetterentwicklung, Landemöglichkeiten usw. kennen.

Transportflüge finden typischerweise in Höhen unter 2'500 Metern statt. Einzig Gebirgslandungen ermöglichen das erforderliche regelmässige Training in grösseren Höhenlagen. Würden touristische Flüge wegfallen, so müssten Trainingsflüge im Gebirge organisiert werden – und das macht ökologisch gesehen nun wirklich keinen Sinn. Kommt hinzu, dass Heliskiing für unsere Walliser Flugunternehmen und für viele Bergführer und Skilehrer von grosser Bedeutung ist, da es in den Wintermonaten oft die einzige Möglichkeit für Beschäftigung ist. Ein Verbot von Heliskiing wäre zwangsläufig ein Verlust von

Arbeitsplätzen und könnte auch zu einem Mangel an Bergführern und Skilehrern führen. Weiter würden in den Wintermonaten auch viele Piloten überflüssig, da die Fixkosten alleine mit Rettungsflügen nicht gedeckt werden können. Rettungsflüge sind in ein Verlustgeschäft.

Schliessen möchte ich mit einem einfachen Vergleich. Der Treibstoffverbrauch für Heliskiing in der Schweiz beträgt im Jahr 400'000 Liter. Das entspricht etwa zweimal dem Verbrauch eines Transatlantikfluges Zürich-Vancouver.

Deshalb bekämpft die CSPO die Motion.

Vielen Dank.

Cretton Michel, Député-suppléant, PLR/FDP

Avec force détails, les motionnaires sembleraient nous faire croire que le Valais, à lui tout seul, en interdisant l'héliporté, va sauver la planète.

Je pense qu'ici il faut raison garder et faire la part des choses entre dogmatisme et pragmatisme. En effet, si nous écoutons les scientifiques, notre choix politique en matière de diminution de gaz à effet de serre se résume à trois possibilités: soit nous continuons comme maintenant et les prévisions les plus optimistes nous donnent une augmentation de la température moyenne de 4 degrés d'ici la fin du siècle; soit nous passons à des mesures incitatives, par exemple avec des modèles de subventions, et les projections nous annoncent 2,5 degrés supplémentaires; soit nous passons à des mesures contraignantes et coercitives, avec pour prévision 1,5 degré supplémentaire. Il s'agit de modélisations mathématiques, mais il faut bien reconnaître que jusqu'ici, celles-ci se sont malheureusement révélées être réalistes et tout particulièrement pour notre canton.

Cette motion s'inscrit, de fait, dans des mesures contraignantes, mais pour quelle efficacité?

Pour la très large majorité des possibilités de décarbonation, nous possédons les technologies de remplacement – je pense notamment à ce qui touche à l'enveloppe thermique et au chauffage des bâtiments, à la mobilité terrestre et navale, avec ses solutions électriques ou à piles à combustion – et pour les énergies décarbonées, nous avons le renouvelable ou le nucléaire. En ce qui concerne l'agriculture, nous trouvons même des start-up qui développent des fourrages animaliers pouvant diminuer drastiquement le méthane dégagé par l'élevage bovin.

Les possibilités techniques sont bien réelles et innovantes, avec, à la clé, un potentiel énorme: la diminution de gaz à effet de serre, sans devoir toutefois s'interdire toutes les pratiques et habitudes actuelles. Il ne manque que la volonté de les mettre en place ou de les imposer à plus large échelle!

En ce qui concerne l'aéronautique, c'est un des rares domaines où nous n'avons pas, ou peu, de solutions de rechange aux hydrocarbures. Dès lors, je ne comprends pas la position des Vert.e.s qui s'escriment à vouloir absolument bannir, voire nous culpabiliser, par rapport à ce mode de déplacement. Je pense particulièrement à celui des long-courriers, qui n'ont pas d'alternatives moins polluantes et qui ne constituent que le 11% des émissions dues à la mobilité et aux transports, ce qui représente au final entre 2 et 2,5% des émissions de CO₂ totales produites par l'ensemble des activités humaines. Ceci signifie qu'il reste 97,5% d'émissions sur lesquelles nous pouvons réfléchir et agir ensemble, car elles possèdent d'ores et déjà des solutions de remplacement, décarbonées, connues ou reconnues. Je vous laisse imaginer ce que, dès lors, l'interdiction de la pratique de l'héliporté en Valais représenterait au niveau mondial en termes de cas d'émissions de CO₂. Cela a été répondu par mes préopinants. Soyons clairs, ça représente «peanuts».

Les autres arguments de cette motion reposant, à mon sens, plus sur des critères subjectifs, je ne vais pas les commenter, car ceux-ci dépendent directement de notre sensibilité politique, mais ne nécessitent, en tout cas pas pour le PLR, une interdiction stricte de l'entier de la pratique de l'héliporté. Partant de ce qui précède, le groupe PLR/FDP, unanimement, s'oppose à cette motion qu'il juge totalement dogmatique. Le PLR se refuse ainsi de priver toute une profession que sont les guides de montagne et leur clientèle de ne pouvoir profiter de cet outil qu'est l'héliporté et qui apporte une diversité appréciée

dans la palette de nos offres touristiques. Pour, si cette motion était acceptée, et sans démontrer un réel impact pour le climat, ne satisfaire, au final, que la rancœur d'un tout petit nombre.
Merci pour votre attention.

Chappot Florian, Député, PS/GC

Juste en préambule peut-être, pour répondre aux préopinants du Haut-Valais: cette motion des collègues Vert.e.s ne traite pas de la question du sauvetage ni même de la construction de cabanes, mais est bien liée en réalité à des questions de déposes touristiques. Ce commentaire fait, je peux commencer mon intervention.

Les discussions sur la pratique de l'héiski sont récurrentes dans l'Arc alpin. Celles-ci opposent des points de vue défendant l'économie et le tourisme à d'autres qui visent à protéger les espaces alpins. Quoi qu'il en soit des décisions politiques passées, il est légitime de rouvrir cette discussion à la lumière d'éléments nouveaux.

Sous l'angle économique, il faut tout d'abord rappeler que pour le canton du Valais, l'héiski a une faible importance. Ce n'est pas moi qui le dis, mais un rapport produit par l'autorité cantonale intitulé «Intérêt touristique et héiski dans le canton du Valais». Plus précisément, et selon les estimations, la contribution directe à la valeur ajoutée est comprise entre 6 et 7 millions de francs par an, soit 1‰ de la création de la valeur touristique. Cette pratique est d'ailleurs interdite en France, en Autriche et dans les Dolomites, sans péjorer le développement touristique de ces régions – la France qui a encore cette année confirmé et durci sa législation.

Sous l'angle touristique, les pratiques des clients évoluent, le ski de randonnée explose, notamment par le développement de rando-parcs, le matériel s'allège et permet à de plus en plus de personnes de pratiquer cette activité en nature, en faisant appel à des guides de montagne. De nombreuses stations de ski, pour ne pas dire toutes, permettent de rejoindre par les remontées mécaniques des univers de randonnée fantastiques. On peut penser à Verbier-Nendaz avec le Mont-Fort, Zermatt avec le Petit Cervin, mais aussi Arolla et sa descente sur la Gouille, Grimentz et sa descente sur Moiry, Télé Mont-Noble et le vallon de Réchy ou Ovronnaz et son cirque de Petit-Pré. Cette forme de ski, couplant remontées mécaniques et randonnée, permet d'offrir des expériences incroyables en maximisant la descente. De nombreux guides de montagne sont actifs sur ce genre d'offres sans hélicoptère et amènent sur les sommets des randonneurs heureux par la force de notre énergie électrique et quelques gouttes de sueur.

Il y a dès lors, Monsieur Cretton, des alternatives à l'utilisation de l'hélicoptère pour pratiquer du ski hors-piste. Les nouvelles pratiques marginales, mais qu'il faut tout de même évoquer, qu'est l'héli-bike, nous semblent tout aussi peu défendables. Si la stratégie du vélo pour le Valais est un axe touristique fondamental, elle s'articule sur des parcours de cols alpins, des parcours de cross-country en VTT soit musculaire, soit électrique – ce dernier, permettant au plus grand nombre de grimper les fortes pentes de notre canton – et finalement le VTT de descente qui utilise les remontées mécaniques en été. L'hélicoptère, à notre sens, ne doit pas faire partie de ce concept.

Sous l'angle de la protection des espaces naturels, il faut bien reconnaître que les pratiques touristiques faisant appel aux hélicoptères sont peu défendables. Il y a tout d'abord le bruit qui gêne les animaux, point particulièrement sensible en hiver et qui devrait inquiéter nos collègues chasseurs. De manière plus générale, les places autorisées sont situées dans des sanctuaires inhabités que nous devons absolument préserver d'activités motorisées de loisirs. Cette pratique provoque également une incompréhension pour de nombreux touristes qui visitent nos magnifiques espaces naturels en hiver, car ils recherchent le calme au travers d'un silence quelque peu brisé par les rotations d'hélicoptères. Finalement, la question climatique devient de plus en plus présente et urgente. Pour preuve, le Gouvernement valaisan vient de mettre en consultation une loi qui traite de cette question. L'ambition, chers collègues, est majeure: réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et

atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous devons dès aujourd'hui faire des choix qui passent par une électrification de la mobilité et par la suppression d'activités grandes consommatrices de pétrole. Il faut bien reconnaître que l'hélicoptère, si c'est une machine fascinante du point de vue technique, consomme plus de 150 litres de kérosène par heure.

Le groupe PS/GC considère, à la lumière des éléments évoqués, que l'hélicoptère en montagne est indispensable pour le sauvetage, l'alimentation, la construction de cabanes de montagne, mais que son usage à des fins touristiques avec déposes dans ces territoires n'est plus défendable. Il faut rappeler ici que l'interdiction de la motion ne concerne pas les vols touristiques, mais bien les déposes. En faisant la pesée d'intérêts entre l'apport économique limité, nos ambitions communes pour préserver nos espaces naturels au travers d'un Plan climat et les nouvelles attentes de la clientèle, nous soutenons que l'utilisation des places d'atterrissage en montagne pour des activités touristiques doit être à moyen terme fortement limitée, voire interdite. Dans ce sens, notre groupe acceptera cette motion.

Merci pour votre attention.

Perroud Bruno, Député, UDC

L'UDC du Valais romand apprécie le développement minutieux de cette motion idéologique au litre près. Par analogie, il serait bien de faire les mêmes calculs avec les bateaux de la CGN financés par des fonds publics qui voguent sur le lac Léman en déversant des touristes d'une rive à l'autre. On pourrait aussi étudier au litre près le coût des cars postaux amenant les touristes au sommet des cols. Il serait aussi intéressant d'étudier le nombre de kilowattheures provenant des centrales à gaz qui servent aux locomotives amenant les touristes sur les montagnes participer à des concerts.

Bref, cette logique moralisante d'interdire de manière indirecte l'utilisation de moyens de transport du fait que cela ne correspond pas à des standards définis par un groupe de personnes devient une mode totalitaire inquiétante.

Vouloir en permanence réduire au silence les hélicoptères, c'est aussi de manière indirecte s'attaquer au secours aérien de montagne. Pour info, il faut des heures de pilotage pour pouvoir continuer à voler. Si les compagnies d'hélicoptères ne peuvent plus développer des prestations privées, l'Etat, comme pour les ambulances, devra-t-il aussi financer ces hélicoptères de secours?

En acceptant ces principes d'interdiction, la mode «tranches de salami»... – non! Pas de gros mots vertement prononcés! Je voulais dire de «tranches de concombre»! –, nous ouvrons la porte à l'arbitraire. Nous le voyons bien, ce développement idéologique sous les traits de la pureté de la montagne s'appuie sur cet adage d'Ernest Picard: «Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure.»

L'UDC du Valais romand se contentera pacifiquement de refuser purement cette motion.

Merci pour votre attention.

Melly Jean-Daniel, Député, Les Vert.e.s

Après cette volée de bois vert, que dire, à part vous dire que nous nous intéressons surtout au sport hélicoporté et pas à la construction ou au sauvetage en montagne. Nous ne nous intéressons pas non plus aux places d'atterrissage en montagne puisque, comme vous l'avez dit, il s'agit là d'une ordonnance fédérale et que nous ne pouvons pas du tout agir là-dessus.

Afin de limiter le réchauffement climatique à une augmentation de 1,5 degré, comme le prévoit l'Accord de Paris, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient atteindre deux tonnes par habitant en 2050. Le canton a édité un bilan des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le Plan climat. On peut y lire que les émissions atteignaient à ce jour 16,2 tonnes par habitant en Valais.

Toujours sur ce même site, il est écrit que si rien n'est fait, la température moyenne pourrait augmenter en Valais de 3 degrés supplémentaires d'ici 2060, par rapport à la période 1981-2010. Une telle hausse de température aurait des conséquences catastrophiques.

Si vous en doutez, vous pouvez consulter les différents avis d'experts et même ceux de l'Etat du Valais qui traitent de ce sujet. L'Etat le dit, et je n'invente absolument rien: les coûts de l'inaction seront

très élevés. L'engagement de chacun est nécessaire. Et, contrairement à ce que vous dites, il faut commencer même par de petits gestes, même si vous pensez que ce n'est pas une grande mesure qui peut modifier largement la pollution dans notre canton, il faut commencer.

Pour diminuer les 21% d'émissions de gaz à effet de serre engendrés par les activités de mobilité, notre motion vous propose de commencer par une mesure simple, justement: supprimer ce tourisme hélicoptéré en Valais qui est, à notre sens, une activité touristique peu défendable sur le plan écologique et qui a, comme l'a dit mon préopinant Chappot, peu d'influence au niveau économique.

Grâce au site internet www.energie-environnement.ch, je me suis amusé à comparer le taux de pollution par personne d'un transport en bus ou un hélicoptère entre Sierre et Zinal. Résultat: l'hélicoptère émet quatre fois plus de CO₂, deux fois plus de dioxyde de carbone et 100 fois plus de particules fines par personne que le bus. Il consomme 2,9 litres de kérosène contre 0,75 litre de diesel par personne. Les résultats, vous en conviendrez, sont encore plus évidents si vous vous rendez au sommet du Pigne d'Arolla, puisque vous n'aurez alors pas besoin du bus, mais une jolie randonnée à peaux de phoque sans impact environnemental vous apportera par contre la plus grande des satisfactions.

Cette activité est aussi peu défendable d'un point de vue touristique. En Valais, on peut profiter de 2'605 kilomètres de pistes; 571 remontées mécaniques permettent d'accéder aux domaines skiables, qui ont en plus développé des itinéraires hors-piste, comme l'a dit Monsieur Chappot. Les possibilités de s'évader, grâce au ski de randonnée, aux raquettes ou à l'alpinisme sont multiples. Notre canton se positionne aussi comme destination quatre-saisons en développant aussi des itinéraires vélos, des parcours VTT, ainsi que de magnifiques sentiers pédestres. Les possibilités sont énormes, majestueuses. La satisfaction sera à la hauteur de l'effort!

Une nature et un paysage intacts figurent en tête de liste des critères de choix de la Suisse comme destination de vacances et de voyage. Dans un sondage de Suisse Tourisme en 2020, 89% de tous les acteurs du tourisme s'attendent à une croissance de la demande en aventures au cœur d'une belle nature et de paysages de grande valeur. Des échantillons récents montrent par ailleurs que le nombre de nuitées hôtelières augmente dans les régions périphériques. La population touristique aspire à plus de calme, à des paysages naturels préservés; la pratique des activités hélicoptérées va à l'encontre de cette tendance.

J'aimerais préciser, pour terminer, que cette motion ne vise en aucun cas les missions de secours confiées aux compagnies d'hélicoptères. Vous le savez, je l'ai répété, je travaille aux soins intensifs de l'hôpital de Sion: m'attaquer à cette branche-là serait un non-sens. Je veux réaffirmer mon respect le plus sincère pour tout ce qui est fait en matière de sauvetage. Nous serions favorables, en revanche, à ce que des vols d'entraînements puissent être continués en fonction des besoins avérés pour ce domaine du secours en montagne.

(La présidente: Vous êtes prié de conclure, s'il vous plaît!)

Alors voilà. Je vous remercie de soutenir cette motion. Les nouvelles offres amenées par les compagnies d'hélicoptères, comme les apéros hélicoptérés, démontrent combien il est nécessaire de mettre un frein à ces pratiques d'une autre époque.

La présidente

Nous allons donc voter.

Motion 2021.12.538 / Motion 2021.12.538

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 29 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette motion.

Nous allons faire une pause. Nous sommes en retard dans l'ordre du jour, c'est pourquoi je vous demande de respecter l'horaire de reprise, qui est à 10 heures 55.
Merci.

4. Compte 2021: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Rechnung 2021: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

Discussion générale:

La présidente

Nous allons reprendre nos débats, je vous demanderai d'être concis dans vos prises de parole. Nous passons donc au compte 2021 du Département des finances et de l'énergie et je passe la parole à Monsieur Rainer Studer.

Studer Rainer, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat die Rechnung 2021 des Departements für Finanzen und Energie sorgfältig geprüft und hat hierzu folgende Anmerkungen:

Bei der kantonalen Steuerverwaltung begrüssen wir die Bemühungen des guten und sauberen Steuerinkassos. Bei den Steuern konnten grosse Mehreinnahmen gegenüber dem Budget verzeichnet werden, diese wurden mehrheitlich auch aus den Vermögenssteuern generiert. Die Zunahme dieser Steuer beziffert sich auf 10 Millionen Franken. Hierbei appellieren wir, dass hier eine Anpassung vorgenommen wird. Der dementsprechende Vorstoss unserer Abgeordneten wurde von diesem Parlament bereits genehmigt.

Im Weiteren hat sich die Steuerreform der juristischen Personen (STAF-VS) nur geringfügig auf die Steuereinnahmen ausgewirkt. Die Zahlen lagen deutlich über dem Budget 2021.

Einziger Wermutstropfen ist die hohe 118 Millionen grosse Rückerstattung der Verrechnungssteuer, welche nicht geklärt ist. Hierzu möchte ich den Staatsrat fragen, wie das weitere Vorgehen sein wird. Die Covid-Pandemie hat unser Kanton gut – ja sehr gut gemeistert. Mit den vorher getätigten Rückstellung in der Form der Fonds konnte der grösste Teil abgedeckt werden. Somit tangierte sie das Ergebnis der Rechnung 2021 nur am Rande. So wurde auch bei der Steuerverwaltung auf die Verzugszinsen verzichtet und was auch seine volle Richtigkeit hat.

Dem Fonds FIGI, in der Dienststelle für Immobilien und bauliches Erbe, schauen wir von der Mitte Oberwallis skeptisch gegenüber. Wie bereits zu hören ist, muss hier bald einmal aufgestockt werden. Hier wäre es ganz dringend nötig, eine saubere Mehrjahresplanung zu entwickeln, wo eine detaillierte Finanzplanung erstellt wird und das natürlich nach HRM2. Bei der Aufteilung der Projekte nach Region ist sicherlich noch Handlungsbedarf nötig. Das Oberwallis kam da bis jetzt schlicht und einfach fast nicht zum Zuge, und wir betonen hier nochmals, dass dies regional fair aufteilt werden soll. Dies ist auch im Gesetz klar geregelt. Vertrauen wir hier doch auf die Worte unseres Finanzministers Roberto Schmidt vom letzten Dienstag, wo er betonte, dass die Projekte vom Oberwallis nun in den Startlöchern seien und dass diese im nächsten Jahr realisiert werden können.

In der Dienststelle für Dienststelle für Energie und Wasserkraft ist erfreulich, dass die Energieprogramme langsam aber sicher in die Gänge kommen. Dies ist sicherlich auch ein wesentlicher Vorteil für das uns noch bevorstehende Energiegesetz, welches auf diese Pfeiler aufbaut. Gerade diese Dienststelle, kann in Sachen des Klimawandels einiges bewegen und hat es mehrheitlich in der Hand.

Eine Bemerkung am Rande, welche auch die Finanzkommission bemängelt hat, ist der Gerichtsentscheid im Falle der Wasserkraftssteuer. Er hat Auswirkungen auf den Streitfall am Rhoneknie, in welcher diverse Akteure beteiligt sind. Diese Rückstellungen sollten baldmöglichst vorgenommen werden, damit es buchhalterisch nicht zu einem bösen Erwachen kommt.

Die beiden Fonds der Wasserkraft, namentlich der Vorfinanzierungsfonds der FMV und der Rückkaufsfonds von Wasserkraftanlagen, sind seit Längerem ein Thema in diesem Parlament. Hierbei möchte ich vom Departementsvorsteher wissen, was hier der Stand der Dinge ist.

Zu guter Letzt wünschen wir der neuen Dienststelle für die digitale Verwaltung einen guten Start und möglichst einen schnellen Einstieg in dieses nicht sehr unwichtige Metier. Denn, die Zukunft ist digital. Wie diese Woche bereits im Parlament erwähnt worden ist, ist die Stellenbesetzung ziemlich ein schwieriges Unterfangen. Hier muss ein besonderes Augenmerk darauf gerichtet werden. Der Zug darf hierbei auf keinen Fall verpasst werden, ansonsten müssen wir mit vehementen Mehrkosten rechnen.

Zum Schluss dankt Die Mitte Oberwallis dem ganzen Departement für Finanzen und Energie und allen Mitarbeitern für die geleistete Arbeit im vergangenen Jahr.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Girard Fabien, député, PLR/FDP

Le groupe PLR remercie le Département et le Service pour l'ensemble des comptes du Département des finances et de l'énergie. Il se réjouit de la croissance du PIB réel de 6,9% sous l'impulsion du secteur de la chimie et de la pharmacie, plus grande que le territoire suisse de 3,6%. Pour commencer, nous faisons nôtres les commentaires de la Commission des Finances. En effet, l'évaluation de la provision de l'impôt anticipé, la Confédération nous annonce un montant de 118 millions, soit 40 millions par année et les comptes ne provisionnent que 15 millions, Monsieur le conseiller d'Etat, nous vous invitons à nous amener quelques éclaircissements sur la méthode de provisions qui justifie à une telle différence. Nous prenons également note de la provision de 20 millions sur l'impôt spécial en lien avec le litige des CFF du coude du Rhône. Cette provision devra être évaluée pour la fin de l'année 2022. Cependant, nous rappelons au Conseil d'Etat les règles financières, elles sont extrêmement claires: si le litige est réglé, l'existence du fonds ne serait plus nécessaire. On peut comprendre que dans la pratique, cela nous laisse un fonds supplémentaire sous la pédale, mais nous vous invitons à appliquer strictement ces règles financières.

Ce qui nous questionne plus, ce sont les éléments soulevés par l'Inspection des Finances en lien avec l'image que souhaite diffuser le Conseil d'Etat. En effet, nous recevons souvent un message extrêmement optimiste avec une stratégie, notamment la Stratégie informatique et le nouveau Service de la digitalisation. À la lecture du rapport de l'Inspection des Finances, je me permets 3 citations:

Tout d'abord par rapport au fonds FIGI. Les outils de pilotage actuellement utilisés atteignent leurs limites pour un suivi adéquat des projets en cours. Nous invitons à mettre en place une comptabilité des immobilisations.

Deuxièmement, par rapport au registre fiscal des personnes physiques. La saisie multiple d'informations identiques ainsi que les nombreux échanges entre le canton et les communes induisent des risques en matière de protection, de sécurité et de traçabilité des données. Une automatisation des processus doit être recherchée.

Et la troisième citation, c'est par rapport aux salaires et honoraires 2021. En 2021 le bouclage comptable n'a pas pu être finalisé par la section des traitements dans les délais indiqués par l'Administration cantonale des finances. Cette situation aurait toutefois pu être évitée par des réconciliations plus régulières des soldes au bilan dont la mise en place est recommandée. À ce titre, nous avons recommandé à la section des traitements de mettre en place en priorité des contrôles automatiques de cohérence sur la donnée de paye avant la validation du paiement. Cet outil devrait par ailleurs permettre d'automatiser certains contrôles manuels chronophages effectués actuellement. Voilà 3 exemples pour lesquels nous félicitons le Conseil d'Etat pour sa vision, mais surtout nous l'incitons à gérer le changement et veiller à ce que cette vision soit perméable à l'ensemble des échelles de l'administration.

Pour terminer, le groupe PLR/FDP s'étonne de la gestion du registre fiscal des personnes physiques. En effet, à nouveau, je me permets de citer le rapport de l'Inspection des Finances: le contrôle du registre des personnes physiques opéré annuellement avec les communes en marge des opérations courantes est chronophage, hétérogène et incomplet.

En 2020, il n'a pas été réalisé par 12 communes sur 126, et 40 retours ne sont pas conformes aux instructions du Service cantonal des contributions, soit 52 communes sur 126, 40%.

L'année passée, durant l'année de présidence de notre cher ami Manfred Schmid, nous avons droit à l'éloge des petites communes nous dépeignant un paysage presque idyllique. Est-ce que ça serait aujourd'hui l'occasion pour le président du Conseil d'Etat de rappeler que toutes les communes sont soumises aux mêmes obligations légales, qu'elles soient petites, grandes, de plaine ou de montagne? Le groupe PLR/FDP remercie le Service pour son travail, le Département également et nous vous remercions pour vos précisions et pour votre attention.

Burgener Melanie, Suppléant, CSPO

Die CSPO hat die Rechnung des Departements fundiert studiert. Wir möchten uns bei den folgenden Bemerkungen auf die Rechnung der Dienststelle für Energie und Wasserkraft konzentrieren.

Diese Rechnung weist keine ausserordentlichen Buchungen aus. Das Jahr 2021 erlaubt eine Einlage in den Energieförderungsfonds von 1,45 Millionen. Eine weitere Einlage von 15,2 Millionen in den Fonds für den Rückkauf von Wasserkraftanlagen wurde getätigt. Leider ist der Fiskalertrag, bedingt durch die hydrologischen Bedingungen um 5,6 Millionen tiefer als budgetiert ausgefallen. In den kommenden Jahren ist wohl mit weniger Ertrag aus dem Wasserzufluss zu rechnen.

Von den budgetierten 25 Millionen für die Gebäudeprogramme wurde der Betrag von 19,76 Millionen ausbezahlt. Es ist daher wichtig, unsere Förderprogramme der Bevölkerung bekannt zu machen.

Für verschiedene Streitigkeiten, die noch nicht geregelt sind, wurden auch schon Rückstellungen in der Höhe von fast 50 Millionen eingelegt.

Die CSPO ist der Meinung, dass das Departement und die jeweiligen Dienststellen einen sehr guten Job leisten und für die Zukunft gewappnet sind. Hiermit danken wir den Verantwortlichen für die geleistete Arbeit.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a analysé les comptes du DFE et tient à relever les points suivants concernant, en premier lieu, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques.

L'objectif concernant la production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables n'est à nouveau pas atteint.

De plus, faute de ressources humaines nous ne possédons plus l'indicateur concernant la consommation finale d'énergie par habitant, sans la grande industrie, qui, en 2019, avait augmenté, ni l'indicateur sur le taux d'approvisionnement renouvelable et indigène. Or, ces indicateurs sont essentiels pour déterminer la direction et le poids que l'on souhaite donner au projet de loi sur l'énergie. La consultation de celle-ci s'est terminée en octobre. Le Conseil d'Etat a élaboré un projet de loi qui sera débattu en automne par notre Parlement. Notre groupe est très déçu de ce projet qui a été fortement affaibli par rapport à la consultation. Toutes les obligations ont quasiment été supprimées, alors que nous savons pertinemment que nous devons rapidement abandonner les énergies fossiles, isoler les bâtiments, en priorité les plus énergivores, optimiser les chauffages et les processus industriels, recouvrir les infrastructures existantes de solaire photovoltaïque. D'ailleurs, les remarques du chef du Département lors de l'analyse du budget 2021, et celui de 2022, sont sans équivoque. Je cite: «les mesures incitatives ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques intermédiaires de 2035. La nouvelle loi sur l'énergie devra prévoir des mesures coercitives, c'est-à-dire contraignantes». Deuxièmement, «au rythme actuel de remplacement des chaudières à mazout, il faudra 150 ans pour atteindre les

objectifs 2050». De plus, Monsieur Genoud, professeur en management des énergies à la HES-SO et Monsieur Fellay, directeur de Oiken, soulignent que cette loi a perdu sa substance et ne se donne pas les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Notre groupe compte donc sur un Parlement courageux pour que la loi soit forte et réellement active dans la transition énergétique afin qu'elle puisse répondre aux objectifs fixés, à savoir la neutralité climatique d'ici 2050. Nous n'avons plus de temps à perdre. Il faut agir, agir vite.

Deuxièmement, 15,2 millions d'attributions des dividendes privilégiés des FMV ont été transférées de la caisse générale de l'Etat au fonds de rachat des aménagements hydrauliques. Comment se fait-il que pendant 15 ans, ces dividendes aient été versés dans la caisse de l'Etat?

Troisièmement, nous sommes toujours dans l'attente de la planification des besoins financiers du canton pour l'ensemble des retours de concessions. Le Département peut-il nous indiquer où en est cette planification?

Nous relevons, quatrièmement, avec satisfaction que l'Administration cantonale des finances a accepté d'utiliser une partie du montant de l'hydraulique pour financer le programme de promotion énergétique. Quel montant sera alloué à ce programme?

Cinquièmement, une table ronde au niveau fédéral a retenu une quinzaine de projets hydrauliques dont 8 en Valais. Ces projets devraient permettre une production hivernale jusqu'à 2 térawattheures. Parallèlement, notre canton mène une étude portant sur le potentiel valaisan de la force hydraulique en identifiant une vingtaine de projets selon une analyse multicritère. Notre groupe restera attentif à la pesée d'intérêts lors de l'analyse de ces projets. Nous ne devons pas mettre en concurrence intérêt énergétique et sauvegarde de la biodiversité. Les 2 vont de pair.

Sixièmement, une étude concernant le potentiel solaire sur toutes les infrastructures existantes devrait être terminée. Quel est le résultat de cette étude, Monsieur le conseiller d'Etat?

Dernier point, nous déplorons le fait que la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau prenne un retard important, que ce soit pour le charriage, la libre migration des poissons ou les éclusées. Notre groupe sera attentif à ce que ces mesures d'assainissement se régularisent rapidement pour le bien de notre environnement.

Concernant les finances, les produits exceptionnels sur certains contribuables importants et des recettes supplémentaires de 12,9 millions ont pu être constatés. Peut-on avoir des explications plus précises sur ces produits exceptionnels?

Pour finir, Monsieur Roberto Schmidt a lancé un véritable cri d'alarme mardi matin. Il a mentionné qu'avec les effectifs et les ressources actuelles, l'Etat n'est vraiment plus en mesure d'assurer des tâches de qualité et dans un délai approprié.

De ce fait, notre groupe réitère sa demande auprès de la COFI afin qu'elle redéfinisse les critères pour les postes autofinancés et qu'elle accepte qu'un poste financé par l'indemnité forfaitaire de la Confédération soit considéré comme un poste autofinancé. Il est à nos yeux indispensable de donner des ressources humaines suffisantes à l'Etat afin qu'il puisse répondre rapidement et efficacement aux attentes de la population valaisanne. C'est une réelle piste à défendre, car cela permettrait à certains services de bénéficier d'EPT sans affecter les budgets. Les Vert.e.s comptent donc sur le Parlement pour appuyer cette demande.

En conclusion, le groupe des Vert.e.s accepte les comptes 2021, mais sera très attentif pour le budget 2023, car différents points ont été relevés et méritent d'être pris en considération. Nous remercions tous les membres, les collaboratrices et collaborateurs, les chefs de service et Monsieur Roberto Schmidt, pour leur disponibilité. Merci également à la COFI et la Commission économie et énergie pour leurs rapports détaillés.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

Malgré la crise Covid qui était présente sur l'ensemble de l'année 2021, avec plus ou moins de force, et qui a été gérée avec efficacité et pragmatisme par les autorités cantonales, les comptes de l'Etat ne présentent pas de grandes surprises. Des bénéfices de la BNS toujours juteux, la péréquation intercantonale toujours très favorable pour notre canton, des recettes fiscales stables, des dépenses classiques pour assurer des prestations de qualité à la population ou encore d'importants investissements pour se doter d'infrastructures dignes du 21^e siècle. Voilà les grandes lignes des comptes 2021.

Plus précisément, concernant le Service des ressources humaines, le groupe PS/GC ne peut que saluer l'énergie mise par l'Administration cantonale pour favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle des fonctionnaires. En outre, notre groupe politique se réjouit de prendre connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction des salariés du canton du Valais qui aura lieu en 2023. Une telle enquête permettra de prendre le pouls des fonctionnaires en matière de conditions de travail et de débouchés, sur des mesures d'améliorations nécessaires pour que ceux-ci se sentent pleinement épanouis dans leur activité professionnelle et assurent à la population des prestations de grande qualité.

Toujours concernant ce service, le PS/GC demande à l'Administration cantonale dans son ensemble d'intégrer professionnellement encore plus de personnes en situation de handicap, ou ayant des soucis de santé, dans le but d'être exemplaire en matière d'intégration professionnelle, et pleinement inclusive dans son fonctionnement. Aussi, nous demandons à l'Administration cantonale d'améliorer la couverture maladie des employés de l'Etat dans un souci de protection.

Au sujet du Service immobilier et patrimoine, notre groupe politique est convaincu de l'importance d'un tel service pour assurer la valorisation et la promotion de notre patrimoine bâti, vestige de notre passé et puissant vecteur touristique. Pour assurer ce travail, le Service doit être renforcé en termes de dotations RH. Par contre, le PS/GC s'oppose à la volonté des autorités cantonales, au travers du projet de regroupement des concierges qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2022, de maintenir un contrat à l'heure pour les concierges. Un tel contrat les contient par essence, dans une situation précaire financièrement et fragile sur le plan assurantiel. Pour notre groupe politique, quel que soit son pourcentage d'activité, le personnel de nettoyage doit bénéficier d'un contrat payé au mois, dans un statut classique, à l'instar des autres salariés de l'Etat. Nous remercions le Conseil d'Etat de changer d'optique et d'assurer des contrats classiques pour les concierges qui entretiennent avec professionnalisme l'ensemble du parc immobilier de notre canton.

Concernant le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, notre groupe politique partage la ferme volonté du Conseil d'Etat de promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable. Pour atteindre cet objectif, la loi sur l'énergie devra être ambitieuse et incitative pour favoriser des économies significatives d'énergie au travers d'un assainissement du parc immobilier et de la promotion des énergies renouvelables, tout en étant supportable pour le budget des ménages, spécialement pour les classes moyennes et populaires, qui voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil, suite à une brutale inflation.

De plus, notre canton, disposant de conditions-cadres parfaites, avec de multiples cours d'eau, un ruissellement, un ensoleillement, des barrages ou encore des installations hydrauliques devra jouer le rôle de leader en Suisse en matière de production d'énergie dans l'avenir. D'ici à 2050, il devra prendre toutes les mesures pour développer d'importants projets de production d'énergie qui iront alimenter l'ensemble du territoire helvétique et dont le pilotage devra absolument être en main valaisanne. À court et moyen terme, le Conseil d'Etat devra s'investir fortement pour faire avancer les 8 projets d'énergie hydraulique validés lors de la table ronde fédérale et les 13 projets stratégiques pour notre canton.

Au sujet du Service de l'informatique, le PS/GC salue tous les efforts réalisés par l'Administration cantonale pour assurer la sécurité informatique. Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat de continuer à former son personnel au sujet de la cybersécurité. Nous sommes aussi satisfaits des prestations digitales mises en place pour s'adapter au mode de vie contemporaine de la population valaisanne. Par contre, nous demandons à l'Administration cantonale de maintenir des prestations aux guichets pour des personnes touchées par la fracture numérique, ceci dans le but de répondre à leurs besoins et d'être parfaitement inclusive.

Enfin, le PS/GC ne peut que saluer la création d'un Service de l'administration numérique qui poursuit des objectifs primordiaux pour la population et les entreprises. Néanmoins, nous nous interrogeons sur le financement de ce service qui devrait coûter 100 millions. Nous aimerions connaître de la part du Conseil d'Etat la provenance de ce financement. Nous acceptons bien évidemment les comptes 2021. Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Service ainsi que le chef de Département et toutes les personnes qui ont œuvré pour les différents rapports. Je vous remercie de votre attention.

Melly Blaise, député, UDC

La lecture des comptes du Département des finances et de l'énergie ainsi que le rapport de la Commission des Finances donnent un panorama intéressant sur l'économie valaisanne. Nous constatons ainsi que le PIB cantonal a augmenté de 6,9% l'année passée, soit bien plus que le reste de la Suisse. Cette croissance est naturellement réjouissante, elle se reflète en particulier dans les recettes élevées des personnes morales. Celles-ci sont légèrement plus élevées qu'en 2020, malgré l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises. Monsieur Schmidt rappelait mardi que cela était aussi dû à des facteurs exceptionnels. Mais même en tenant compte de cela, nous sommes loin des prédictions pessimistes faites par certains lors de cette réforme. Cela doit nous rappeler de ne pas calculer de façon statique les effets de changement de système. Les acteurs économiques optimisent leur comportement en fonction des lois en vigueur. Lorsqu'on augmente les taux d'impôt, l'assiette fiscale diminue automatiquement, lorsqu'on baisse ces taux, l'assiette augmente, comme nous avons pu le vérifier à nouveau.

En relation avec ces bons chiffres, j'ai dû sourire mardi lorsque Monsieur Schmidt a affirmé que le Gouvernement fait une politique anticyclique par les investissements.

Le PIB cantonal a donc augmenté de 6,9%. Nous sommes en fait en phase de surchauffe. Une politique anticyclique consisterait donc à freiner les investissements. J'ai l'impression d'entendre là une phrase, qu'il s'était trompé de quelques années. En toute franchise, je pense qu'il n'est simplement pas possible de faire une politique d'investissements anticycliques. Les processus sont tellement longs, il est tellement difficile de prévoir l'évolution de l'économie, qu'il est juste impossible de programmer les travaux pour qu'ils aient lieu durant les crises économiques.

Du côté des moins bonnes nouvelles, nous constatons que les recettes de l'impôt sur le revenu ont baissé. Cette baisse est certes partiellement compensée par l'impôt à la source et l'impôt sur la fortune, mais cela nous interpelle. La hausse du PIB ne se reflète pas dans les salaires. Il y a là des craintes sérieuses à avoir pour la classe moyenne. Ces Valaisans qui travaillent gagnent assez pour payer des impôts, trop pour avoir droit aux aides sociales de diverses sortes, mais pas assez pour finir le mois tranquillement. Cette classe moyenne subit actuellement de plein fouet l'inflation généralisée que nous connaissons. Je pense par exemple au prix de l'essence qui atteint des sommets, alors que les salaires ne bougent pas. 2021 ne représente que le début de cette crise et nous devons être particulièrement attentifs durant les prochaines années à ce que la classe moyenne, qui représente en fait la majorité de la population, ne soit pas la grande oubliée de la croissance ainsi que la principale victime de la crise.

En ce qui concerne le fonds FIGI, l'Inspection des Finances écrit: les outils de pilotage actuellement utilisés atteignent leurs limites, pour un suivi financier et métier adéquat des importants projets en cours. J'aimerais savoir quelles mesures le Département compte prendre pour adapter ces outils de pilotage.

Finalement, je souhaite aborder le Service de l'administration numérique. Ce service a été créé le 1^{er} mai 2021 au début de la nouvelle législature. La création de ce service avec seulement 1,5 EPT nous interpelle. Est-ce vraiment nécessaire de créer de si petits services? Quoi que l'on puisse dire, cela complique nécessairement l'organisation du Département. De plus, nous craignons naturellement que cela ne soit qu'un premier pas et que des demandes de personnel supplémentaire vont suivre. L'administration numérique devrait permettre de diminuer le travail administratif. Or, nous n'observons jamais cela, au contraire.

Le Service de l'administration numérique a été créé au milieu de l'année 2021. Il n'y avait donc aucun budget prévu pour ce service et le budget a été pris dans d'autres services du Département. Si cela est possible, je me demande pourquoi nous, le Grand Conseil, prenons la peine d'établir un budget par service, puisque le Conseil d'Etat peut de toute façon ventiler à sa guise les sommes. Mais là où ce jeu tourne à la farce, c'est quand on considère les mandats de prestations politiques. Comme le budget, ces mandats sont décidés par le Grand Conseil. Or, le Grand Conseil n'a pas pu définir ces mandats pour un service qui n'existait pas. Et que voyons-nous? Le Service a défini lui-même ses mandats. Dans ces conditions, quelle surprise de constater que toutes les mesures prioritaires ainsi que tous les indicateurs ont le statut atteint/dépassé. C'est sûr qu'on a plus de chance d'atteindre les objectifs lorsqu'on peut les définir soi-même a posteriori. Il semblerait plus conforme à l'esprit de la séparation des pouvoirs que le Conseil d'Etat propose la création d'un service lorsqu'une nouvelle année commence, qu'il demande en avance le budget pour ce service ainsi que les mandats de prestations politiques et qu'il les fasse valider par le Grand Conseil. Merci pour votre attention.

Barras Dominique, député, Le Centre

Dans son analyse, notre groupe a relevé que les comptes 2021 du Département des finances et de l'énergie ont bénéficié de bonnes surprises, bouclant avec un excédent de financement supérieur de 55 millions à ce qui a été budgété.

La qualité des comptes 2021 du Département suscite donc plus de questions tournées vers l'avenir que de remarques. Les comptes 2021 de l'Administration cantonale des finances bénéficient d'une attribution du bénéfice de la BNS de 160 millions, supérieure de 54 millions au budget. Nous saluons le pragmatisme de notre grand argentier qui établit ces budgets en tenant compte d'une attribution réaliste de la BNS, estimée à 107 millions, laissant la porte ouverte à une éventuelle bonne surprise, sans s'exposer à un exercice inhabituel de la BNS.

Au Service cantonal des contributions, malgré l'impact de la crise sanitaire et la mise en œuvre du deuxième volet de la réforme fiscale, les recettes ont augmenté de 59 millions. L'exercice 2022 devrait cependant ressentir les effets de la pandémie, de l'évolution de l'immobilier et du dernier volet de la RFFA.

Le Service des ressources humaines a géré avec succès le développement du télétravail. Avec la fin de la pandémie, il faut redonner à nos concitoyens une accessibilité optimale aux services de l'Etat, tout en poursuivant ce développement.

Dans les comptes du Service immobilier et patrimoine, des retards dans les travaux ont résulté sur moins de prélèvements du fonds FIGI. En 2022, les augmentations des coûts de construction auront un fort impact sur les activités du SIP, et la priorisation pour l'utilisation du solde de ce fonds sera encore plus nécessaire.

Au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, les dividendes prioritaires perçus des FMV ont été versés au fonds de rachat des aménagements électriques, le portant à 145 millions. Est-il prévu

que seuls les dividendes des FMV garnissent ce fonds? Quels sont les objectifs et le calendrier d'alimentation de ce fonds afin de couvrir le rachat des aménagements valaisans? Le fonds pour l'encouragement à l'énergie passe de 0 à 6 millions. Cependant, les demandes de remboursement du programme de promotion énergétique sont inférieures au budget de 2 millions, ce qui signifie qu'il y a un décalage entre les prévisions de travaux et leur réalisation effective, décalage qui risque d'augmenter avec la situation industrielle et économique actuelle.

Dans quelle mesure les montants alloués à cette promotion, incitation concrète à la transition énergétique, peuvent-ils être augmentés sans compromettre les comptes de l'Etat? À quoi correspond le fonds de préfinancement du capital FMV porté à 119 millions? Quelle est la stratégie d'alimentation et d'utilisation de ce fonds adopté par le Service?

Au Service de l'informatique, les dépenses d'investissement sont inférieures de 3 millions au budget, mais suivent la Stratégie informatique. Des 3 collaborateurs prévus pour renforcer le service, 2 lui ont été affectés, le troisième étant celui du chef du Service de l'administration numérique. Avec la consolidation des activités actuelles, le renforcement de la cybersécurité pour le canton et les communes, avec les nouvelles activités à venir pour la transition numérique, il semble essentiel de renforcer les effectifs du SCI pour réaliser sans délai ces objectifs. Notre groupe est prêt à soutenir un tel renforcement.

Le Service de l'administration numérique a vu le jour mi 2021. Le rapport annuel précise qu'un mandat pour la rédaction de la stratégie de l'administration numérique a été donné à la HES, que d'ici 10 ans, 10 à 15 EPT, pour l'essentiel des business analysts, seront nécessaires et à disposition des départements.

Assurément, l'évolution de ce Service et celle du Service de l'informatique méritent que nous les suivions de très près.

En conclusion, le groupe du Centre approuve les comptes du DFE et remercie le chef du Département Roberto Schmidt et ses services pour le travail efficace entrepris et pour leur engagement au service des Valaisannes et des Valaisans.

Imboden Mischa, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Ich möchte doch kurz reagieren auf eine Aussage von Frau Cretton, die direkt die Finanzkommission angesprochen hat. Es geht um die selbstfinanzierten Stellen. Sie hat damit auf eine Aussage von Finanzminister Roberto Schmidt reagiert vom Dienstag und ruft uns jetzt auf, diese Kriterien für selbstfinanzierte Stellen zu überdenken.

Ich denke, der Name sagt es selber: Selbstfinanzierte Stellen sind diejenigen Stellen, welche zu keinen Kosten führen beim Kanton, d. h. der Bund finanziert diese Stellen. Damit sind diese Kriterien eigentlich gegeben. Ich sehe nicht, wie man dort etwas ändern könnte. Wenn eine Stelle zu 95% oder zu 97% selbstfinanziert ist, dann ist sie eben nicht ganz selbstfinanziert. Dann dürfte es aber auch kein Problem sein, eine solche Stelle dann auch ins Budget reinzubringen, weil die kostet ja dann nicht viel. Aber einen Mechanismus einzubauen, dass einfach Stellen geschaffen werden, da bin ich grundsätzlich dagegen, abgesehen natürlich von denn wirklich selbstfinanzierten Stellen. Dort sieht das anders aus, aber das wird ja auch so gehandhabt.

Trotzdem hat auch mich diese Aussage von Staatsrat Roberto Schmidt etwas irritiert vom Dienstag. Sie haben gesagt, man hätte wirklich nicht das nötige Personal, um sich um die Aufgaben der Projekte zu kümmern. Also ich wäre doch froh, wenn Sie das ein bisschen noch erläutern könnten, wie Sie das gemeint haben. Es wäre dann schlimm, wenn Sie hier sagen, der Staat wäre nicht mehr handlungsfähig. Ich glaube, so war es nicht gemeint, aber vielleicht können Sie das kurz noch ein bisschen präzisieren. Besten Dank.

La discussion est close.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Le développement durable et le changement climatique sont les 2 côtés de la même pièce. Voilà cette citation que j'ai mise tout au début de mon rapport annuel sur le Département des finances et de l'énergie. Pourquoi une telle citation d'un ministre des finances? En effet, ce sont ces défis de développement durable qui ont marqué le plus le travail de mon Département pendant l'année 2021, à part les finances, c'est clair, mais c'est surtout ces défis énergétiques et ces défis climatiques. J'ai repris en 2021, cette année de gestion dont on parle, la gestion du dossier climat et de l'agenda 2030. Madame Biner du Centre du Haut l'a clairement dit, le réchauffement climatique est un grand problème, elle a raison, j'ai donc décidé d'accélérer la cadence en termes de développement durable. On a beaucoup travaillé pendant l'année 2021 sur ce thème, aussi en collaboration avec la Fondation du développement durable, FDDM, on a adapté la gouvernance avec une délégation permanente. On a fait un premier bilan de gaz à effet de serre pour notre canton et l'administration qui était présentée, on est en train de faire une analyse des risques et opportunités de ce réchauffement climatique pour notre canton alpin, qui est en cours, on va faire un Plan-climat qui démontrera le résultat de cette analyse et ce qu'on doit faire. Et puis voilà, un avant-projet de loi est en consultation. On a besoin, en tout cas personnellement, je suis convaincu et le Conseil d'Etat aussi, d'une base légale très générale pour que notre canton puisse décider des mesures d'adaptation et de réduction du CO₂. Et surtout, peut-être je me répète, je sais que vous êtes bientôt fatigués d'entendre ces mots, réserve et fonds, mais sans la constitution d'une réserve climat, le développement durable restera à mon avis lettre morte, parce qu'il sera impossible, impossible, sans faire recours à notre fortune, de financer annuellement des centaines de millions. On parle aujourd'hui déjà de 300 millions, qu'on a dans le budget annuel ordinaire et je pense qu'on doit rajouter 50 ou 100 millions par année supplémentaire pour financer tous ces projets dans les domaines énergie, routier, mobilité, pour faire face au changement climatique. Alors, je crois que le Valais est un trésor, donnons-nous les moyens de le protéger.

Die nachhaltige Entwicklung in den Bereichen Energie und Klima beschäftigten mein Departement 2021 sehr stark. Im Jahresbericht finden sich ausführlich auch die Infos zu allen anderen Bereichen. Ich möchte nur erwähnen die Schaffung der Dienststelle für digitale Verwaltung.

Monsieur Melly l'a dit, pourquoi on a créé un service? On voulait donner un signal fort, et c'est important aujourd'hui, en collaboration avec les communes, on constate, il ne faut pas l'informatique, ça, c'est quelque chose qu'on a fait les dernières 5/6 années, on va évoluer, encore faire quelque chose, mais maintenant, ce qu'il faut, c'est la digitalisation. La population et l'économie attendent de nous vraiment qu'on fasse quelque chose. Cette cyberadministration, ce n'est pas l'informatique et je l'ai déjà dit mardi, c'est peut-être 80% de changements de processus dans les services et que 20% de la technologie. Ce n'est pas le Service de l'informatique qui peut faire ce travail, c'est des spécialistes de la digitalisation qui peuvent le faire et c'est vrai, c'est normal, quand on crée un service, et d'ailleurs c'est le seul service que j'ai créé dans mon Département, nouveau. On ne peut pas travailler avec 1-2%. J'ai fait une réorganisation par le projet efficience plus pour trouver ces 1,5 postes, pour créer ce service, mais c'est clair que chaque année dans mon budget ordinaire, je vais essayer de nous donner 1 à 2 postes pour avancer rapidement, c'est aussi la volonté des communes dans ce domaine de la digitalisation. D'ailleurs beaucoup, beaucoup de projets, malgré ce petit effectif, ont déjà pu être faits, dans le domaine des impôts, dans le domaine de la gestion du personnel, dans le domaine de la santé, dans le domaine de eConstruction, eDéménagement ou autres, plein de projets sont déjà en cours, c'est très important d'avancer rapidement avec cette authentification qui est sûre, mais aussi avec un portail unique d'entrée pour tout le canton du Valais, et je suis très content que les communes, présentes dans ce projet sont aussi d'accord de collaborer avec nous. On a aussi eu plein de travail dans la politique du personnel, ça a été dit par certains députés, le télétravail, déjà cité mardi, la gestion du Covid, le harcèlement sexuel, on a été recertifié du label «UND», pour la conciliation entre

vie professionnelle et familiale. On a plein de dossiers dans une situation très difficile dans le domaine du personnel.

Energie, ça a été soulevé, dort haben wir sehr, sehr viel Arbeit auf dem Tisch. Und vielleicht ist das gerade die Stelle, um dem Präsidenten der Finanzkommission Mischa Imboden Antwort zu geben. Das ist ein gutes Beispiel, die Dienststelle für Energie, die viel zu wenig Leute hat. Ich habe nicht gesagt, wir seien nicht mehr handlungsfähig. Aber wenn wir sehen, was diese Dienststelle in den letzten Jahren alles neu gemacht hat und was alles neu hinzukam an Aufgaben. Wir hatten kein einziges Heimfallverfahren vor einigen Jahren. Ernen-Mörel ist jetzt das erste, das nächstes Jahr kommen wird. Das haben wir jetzt gemacht. Heute, nach nur drei bis vier Jahren haben wir 19 laufende Konzessionsverfahren für Heimfälle. Und ich brauche Ihnen nicht zu sagen, wie wichtig diese Heimfälle für den Kanton Wallis sind und dass wir hier richtig arbeiten. Wir haben ein Handbuch gemacht, wie man diese Heimfälle richtig regeln soll. Wir sind jetzt mit einzelnen Werken am Verhandeln, mit den heutigen Betreibern, mit den Konzessionsgemeinden, wie das alles geht. Wir haben eine Studie gemacht über das Potenzial der Walliser Wasserkraft, vor allem über den Winterstrom. Das haben wir zum richtigen Zeitpunkt gemacht, weil wir konnten diese Ergebnisse gerade brauchen für die Diskussionen am runden Tisch, wo man jetzt gesagt hat, acht der fünfzehn Projekten sollen jetzt im Wallis gebaut werden. Wir haben ein Programm «bâtiment» – das Gebäudeprogramm. Das war 2017, als ich begonnen habe bei 5 Millionen Ausgaben für Gesuche. Heute sind wir bei 33 Millionen. Im laufenden Jahr werden wir schon 40 Millionen vermutlich überschreiten. Diese Dossiers muss jemand behandeln. Wir haben ein neues Energiegesetz gemacht, das jetzt in der Kommission diskutiert wird. Wir müssen die Gewässersanierungen – Madame Cretton hat es gesagt – bis 2030 abschliessen. Wir haben jetzt 53 Verfügungen schon rausgelassen – es müssen 102 sein noch in den kommenden Jahren. Eine unglaubliche Arbeit! Und man hat von uns verlangt – und ich wollte das auch –, dass wir eine Studie machen über das Photovoltaikpotenzial, das wir im Wallis haben. Diese Studie hat sich jetzt während fast zwei Jahren ausgedehnt. Heute Morgen habe ich das Ergebnis bekommen. Ich konnte es noch nicht lesen. Nur um zu zeigen, was nur diese Dienststelle für Energie an Mehrarbeit gemacht hat. Sie hat vielleicht seit ich zumindest Staatsrat bin vielleicht ich weiss es nicht mehr zwei 2 Stellen bekommen. Unmöglich, so zu handeln! Was machen wir jetzt? Wir geben die Prüfung von Dossiers vom Gebäudeprogramm einfach auswärts an Büros, die die Arbeit machen. Das ist zwar teurer, aber es geht nicht anders, weil wir können nicht mehr als drei oder vier Monate die Gesuchsteller warten lassen, bis ich ihnen die Subventionsverfügung unterschreibe. Ich habe immer gesagt, Gesuche, die eingehen, in zwei bis drei Monaten will ich die Unterschrift daraufsetzen, denn sonst stimmt etwas nicht mehr. Also wir sind handlungsfähig, aber die Arbeit kann nicht mehr mit der nötigen Qualität gemacht werden.

Wir haben auch viel geleistet im Service immobilier et patrimoine que j'ai repris, qui a été transféré également dans mon Département il y a 2 ans. On a fait ce centre de compétences FIGI qui a finalisé la digitalisation des plans et la mise à jour de l'inventaire du parc immobilier. On ne savait même pas où dans le canton du Valais, l'Etat était propriétaire de bâtiments. Maintenant on a l'inventaire de tous ces quelques centaines de bâtiments que l'Etat a, ou des parcelles, alors au moins ça été fait. C'est tout documenté maintenant, tout le processus métier.

Une première réponse peut-être au rapport de l'Inspection des Finances, on a mis en place un outil stratégique pour faciliter la gestion énergétique aussi des bâtiments et financier. On sait maintenant quelle consommation pour chaque appartement, quel loyer elle doit payer, comment sont planifiés l'entretien et les investissements dans ces bâtiments, alors tout ça on a déjà fait.

Suite aux recommandations de la COFI et de l'Inspection des Finances, on va analyser, on va encore créer un nouvel outil, on va acheter des outils stratégiques qu'il nous faut pour bien maîtriser. Ce qu'on a aussi fait en 2021, on a créé une nouvelle section Finances et Controlling qui gère uniquement les finances de ce fonds FIGI. Je partage tout à fait votre avis, ces 500 millions d'investissements qu'on

fait dans ce fonds et ces quelques centaines de millions d'entretien dans ce fonds, c'est très très important que le financement et le controlling, vraiment, ils jouent. Et aussi, certains l'ont dit, c'est le patrimoine, que parfois on oublie un peu dans son service, parce que maintenant on ne parle que du fonds FIGI, on parle des investissements, chaque département veut des nouveaux bâtiments, des nouvelles écoles, des prisons et tout, mais on a aussi un patrimoine à gérer et ça on oublie des fois. Alors ici on a quand même cette petite section de ce service qui a dû rédiger plus que 1'700 préavis l'année passée, un grand travail, on n'arrive pas à suivre, on a fait plus que 2500 nouvelles fiches dans l'inventaire du bâti valaisan, et on aide les communes, ça c'est aussi souhaité, d'avancer avec l'inventaire communal, 72 communes à ce jour sont en cours. C'est devenu ces derniers 2 ans un département qui a plein de dossiers d'actualité, plein de défis dans le canton du Valais.

Peut-être quelques réponses aux questions que vous avez posées, Herr Studer Rainer, und auch Herr Girard haben die Frage gestellt bezüglich der Verrechnungssteuer. Es stimmt, und wir sagen immer, es ist richtig so, wir haben 15 Millionen Rückstellungen gebucht – der Bund wollte 118 Millionen. Für dieses Jahr 2022 ist der Bund jetzt bereits zurückkommen und hat sich korrigiert auf 28 Millionen. Also jetzt sind wir fast dann auf gleicher Höhe. Wir sind überzeugt, dass das korrekter ist als die ersten Einschätzungen des Bundes. Auch andere Kantone haben nicht die Empfehlungen des Bundes übernommen. Wir werden sehen. Sollten wir mehr bezahlen müssen – ich habe es am Dienstag gesagt –, dann hat der Bund gesagt, er werde nicht sofort die Rechnung stellen sondern in Tranchen, und im Übrigen haben wir dann ja noch diese Reserve bei ausserordentlichen Ausgaben, die wir dann allenfalls anzapfen könnten.

Fonds FIGI – da haben Sie von der Mehrjahresplanung der Investitionen gesprochen. Die liegt eigentlich vor. Der Staatsrat hat diese Mehrjahresplanung gemacht für jedes Objekt. Was wir jetzt noch ein bisschen genauer machen müssen, ist der Unterhalt. Mit der Zusammenlegung der ganzen Abwärtsdienste im ganzen Kanton Wallis erhoffen wir uns eben, dass dann der Zuständige für das Oberwallis, der Zuständige für das Mittelwallis und der Zuständige für das Unterwallis diese Sanierungs- und Renovationsplanungen noch besser machen kann, weil dann ein Ansprechpartner pro Region vorhanden ist. Die regionale Verteilung der Projekte – das habe ich gesagt. Wir hoffen, dass wir jetzt auch im Oberwallis einige Projekte lancieren können. Die Berufsfachschule in Visp läuft, die Grundsteinlegung ist erfolgt. Wir haben das Verwaltungsgebäude in Visp, das mir sehr am Herzen liegt, wo wir jetzt wirklich versucht haben, mit der SBB Verhandlungen zu führen, dass wir sogar einen Abtausch machen, weil sie keinen Boden verkaufen, damit wir dort am Bahnhof Visp dieses Gebäude bauen können. Und ich hoffe, dass das auch demnächst in die Startphase gehen kann.

Sie haben auch von der Wasserkraft gesprochen – auch Herr Girard hat davon gesprochen –, von diesen Rückstellungen, die wir gemacht haben. Wir haben diese gemacht, und wir hoffen jetzt aufgrund des Entscheids des Bundesgerichts, dass das Kantonsgericht möglichst rasch entscheiden wird, um zu zeigen, wohin es geht. Wir müssen nicht alles zurückzahlen, sondern nur einen Teil dieser Steuern, und wir hoffen, dass wir das bis Ende Jahr erledigen können.

Monsieur Girard a aussi parlé du registre du contribuable du Service cantonal des contributions. Peut-être quelque chose qui est mal compris, à notre avis, mais je vais vérifier volontiers le rapport de l'inspectorat. À mon avis, il ne s'agit pas de registre du contribuable, mais le registre d'habitants, parce que, à notre avis, on a recontrôlé, le registre de contribuables devrait être en ordre. En ce qui concerne la comptabilité du fonds FIGI, on va bien sûr analyser les recommandations de l'Inspection des Finances.

Frau Burgener hat von dieser Einlage von 15,2 Millionen in den Wasserkraftfonds gesprochen – c'est aussi Madame Cretton qui a parlé de ces 15.2 millions de francs – das waren privilegierte Dividende der letzten Jahre, die in die Staatskasse geflossen sind. Damals, als es um die «Sanierung» (in Anführungszeichen) der FMV ging, hat ja das Parlament 100 Millionen Franken beschlossen und die sollten zurückbezahlt werden über die privilegierten Dividenden. Und dann habe ich einmal gesagt,

es könne ja nicht sein, dass wir damals 100 Millionen aus diesem Fonds genommen haben, um zu sanieren, und das, was jetzt zurückkommt, geht in die Staatskasse. Und dieses Jahr, weil wir ja einen Überschuss hatten, und wir konnten ja bis zu 100 Millionen in Fonds legen, habe ich im Staatsrat gesagt, jetzt müssen wir einmal diese Geschichte regeln, und der Staatsrat war einverstanden. Es war ja nicht viel. Diese 15 Millionen, die wir jetzt bekommen haben an privilegierte Dividenden in den letzten Jahren, diese in diesen Fonds einzulegen.

Gebäudeprogramm, dass wir das bekannt machen sollen. Das ist uns bewusst, wir sind daran, aber ich glaube, der Erfolg liegt auf der Hand mit fünf Millionen und 33 Millionen in fünf Jahren, glaube ich, haben wir doch schon einiges erreicht. Und ich bin auch überzeugt, dass jetzt die Diskussionen zum Energiegesetz und zum ganzen Klimagesetz alles noch beschleunigen werden, auch der Ukraine-Krieg mit den Preissteigerungen beschleunigt alles. Ich kann Ihnen sagen, wir werden überrumpelt jetzt von Gesuchen für Wärmepumpen und so weiter. Ich glaube, auch die Branche wird dann ein Problem bekommen, dass sie diese Arbeiten noch ausführen soll. Ich zumindest habe – nicht für mich, sondern für ein Familienmitglied –, jetzt eine Offerte machen lassen für einen Heizölersatz durch eine Wärmepumpe. Man hat mir klargemacht: «Vor Ende nächstes Jahr kannst du das vergessen!» Also die Zeitspanne könnte sich dann jetzt schon ein bisschen erweitern, weil sehr, sehr viele Aufträge jetzt eingehen.

Madame Cretton, je ne peux pas vous contredire parce que vous citez mes paroles. Les objectifs de production, on ne les a pas atteints, c'est vrai. Pourquoi? On a que des incitations pour le moment.

Par contre, je ne suis pas d'accord qu'on n'arrivera pas à réussir avec la loi sur l'énergie comme vous le dites, parce qu'on n'a pas trop de mesures contraignantes. Pourquoi? Pour les nouveaux bâtiments, le projet prévoit quand même l'interdiction du fossile, on est un des seuls cantons en Suisse qui a ça, déjà. Et l'autre point, on a dit qu'on ne veut pas interdire une technologie, même pour les bâtiments existants, mais en demandant de réduire lors d'un remplacement d'une chaudière de 20% la consommation des énergies fossiles, on arrive quasiment au même résultat, vous le savez, je l'ai déjà cité souvent. Le canton de Fribourg a fait la même chose, 1000 chaudières ont été remplacées, 9 ont été remplacées par une chaudière, parce qu'on devait réduire de 20%. Alors qu'est-ce qu'on a fait? On a purement et simplement mis une pompe à chaleur, c'était plus simple à atteindre les objectifs, au lieu d'assainir la façade, isoler les toits, ils ont tout simplement changé la chaudière par une pompe à chaleur. Le résultat est le même, c'est simplement le chemin qui est un peu autrement que de passer par des mesures contraignantes. Mais je partage votre souci, je partage votre objectif, il faut aller un peu plus vite, il faut aller en avant.

Vous avez parlé du potentiel solaire. Les études, je viens de répondre, je les ai reçues ce matin, je suis curieux de les lire. Quand vous parlez des 2 térawatts de la table ronde dans le domaine hydraulique, le Valais est content. Grâce à cette étude qu'on a faite l'année passée, on a 8 projets où la Confédération dit qu'on pourrait les construire, ce n'est pas gagné. Parce qu'on aura dans tous les projets des recours jusqu'au TF.

Par contre, moi, je ne veux pas seulement construire ces 8. Moi, je veux en construire plus, parce qu'on a plus que 20 projets qui sont bien en Valais, alors on va bien les analyser maintenant, ensemble avec les communes concédantes et d'ici la fin de l'année, on sait quels projets nous on trouve qu'on devrait mettre dans le plan directeur cantonal pour après faire avancer. Je suis convaincu, une de l'eau, et deux du soleil, du potentiel, le Valais est le seul canton qui peut se permettre d'avoir une ambition, une vision d'un approvisionnement 100%, renouvelable et indigène avec l'eau et le soleil. C'est une dream-team, mais il faut aussi l'eau, il faut aussi les barrages, parce que c'est le stockage qui est le problème. On a besoin en hiver de l'électricité. On a aussi besoin du solaire peut-être aussi dans les alpages, ce sont des bons projets qui viennent maintenant avec beaucoup beaucoup de problèmes techniques, on en discute quasiment toutes les semaines avec les instances, mais il faut surtout les barrages pour stocker l'eau pour le moment. Je crois avec cette multifonctionnalité des barrages, on peut faire

quelque chose contre les crues, on peut faire quelque chose pour l'irrigation, pour l'eau potable, pour l'électricité. Et finalement, avec quelques constructions de nouveaux barrages ou rehaussement de nouveaux barrages, peut-être, c'est un des moyens pour sauver aussi le climat. Il ne faut pas mettre climat, environnement contre ce potentiel hivernal électrique, je crois qu'il faut collaborer ensemble. En ce qui concerne les EPT, ces cris d'appel, j'ai écouté, j'ai entendu, mais voilà, je ne peux pas vous dire pour le budget 2023 qu'on a déjà fait de la planification des EPT. Chaque département, on avait 370 demandes des départements, 370 ça va venir. Alors on a plein plein de services qui n'ont pas assez d'EPT, ce n'est pas seulement chez moi, c'est partout et en plus, on a une centaine d'EPT qui ont déjà été décidés par ce Parlement, par exemple APEA, prison et autres. On doit créer pour le 1^{er} janvier tous ces postes, cantonalisation, et on aura d'autres postes qu'on va vous soumettre, sans ça va pas.

Monsieur Sonnat a parlé des handicapés, l'intégration des personnes handicapées, dans l'administration cantonale. Alors effectivement, on travaille dans cette direction, on a déjà 44 handicapés qu'on a intégrés l'année passée dans le mécanisme de travail à l'Etat. Et puis c'est clair, la volonté est toujours là d'étendre aussi cette couverture en cas de maladie, ça dure aussi un peu, là aussi on a un peu de retard, mais on est en train d'étendre ce délai de couverture en cas de maladie.

Pour le regroupement des conciergeries, on a parlé avec la commission thématique sur la rémunération du personnel de nettoyage, c'est surtout à l'heure. Alors, certains ne sont pas engagés par nous, même qu'ils travaillent ici, parce qu'on engage des sociétés qui font le nettoyage des bâtiments et sur ce qu'ils font, on n'a pas le contrôle pour le moment, on pourrait peut-être même imposer, à vérifier. Pour les autres, il y a ceux qui travaillent 2 heures par semaine, on ne parle pas de 20% ou 30%. On a chez moi une qui travaille 2 heures par semaine. Est-ce que là on peut dire qu'on fait un contrat mensuel? On a transmis à la commission thématique, on va étudier le dossier pour d'aller dans cette direction.

Et vous avez partagé mon avis qu'avec l'eau et le soleil, le canton pourrait être le leader dans ce domaine.

Stratégie digitale, pourquoi on parle de 100 millions? C'est un chiffre que moi, j'ai lancé. J'ai dit, la stratégie informatique, 89 millions, 90 millions, je pense que la digitalisation ne serait pas meilleur marché et je pense que c'est ensemble avec les communes dans les prochains 10 ans, on dépensera sûrement dans cette grandeur, 100 millions, et le financement sera réglé dans la loi sur les prestations numériques. Maintenant on a fait l'avant-projet, qui va bientôt aller en consultation, qu'on a élaboré ensemble avec les communes. On prévoit comment on veut financer, est-ce que ça vient d'un fonds? Par exemple la Stratégie informatique a été payée par le fonds du 21^e siècle, c'est un grand projet. Est-ce qu'on fait la même chose pour la digitalisation ou bien est-ce qu'on prend l'argent ailleurs? On verra comment on peut financer ces 100 millions. Mais 100 millions, c'est une estimation de moi, on verra à la fin quand on sait tout, si c'est que 70 millions ou bien si c'est 150.

Monsieur Blaise Melly a parlé des recettes fiscales des personnes morales qui ont augmenté, mais je vous ai déjà dit vendredi, faites attention, parce que là-dedans il y a 12,9 millions des recettes extraordinaires, parce qu'on a réglé les litiges avec les sociétés hydrauliques, sans cette recette supplémentaire, on aurait une baisse des recettes des personnes morales, comme d'ailleurs, vous l'avez cité, on a aussi pour les personnes physiques et là, mon explication, ce n'est pas parce qu'on avait moins de contribuables, bien au contraire, on avait 4'300 contribuables supplémentaires, mais c'est surtout les RHT. La pandémie du Covid qui a fait baisser les revenus, qui a fait baisser les impôts, et je suis tout à fait d'accord avec lui, on doit veiller que la classe moyenne ne devienne pas la victime de tous ces processus.

Pour le fonds FIGI, j'ai répondu, pour le SAN aussi, pourquoi on a créé ce service. J'ai encore des questions de Monsieur Barras qui a parlé de ce fonds de rachat des aménagements hydroélectriques. Il n'est pas seulement alimenté par les dividendes privilégiés, mais aussi par 10% de l'impôt spécial et les

redevances que le canton touche sur le Rhône. C'est ça l'alimentation de ce fonds des aménagements hydroélectriques. On en train de faire une étude ensemble avec FMV pour savoir combien on doit encore mettre dans ce fonds pour pouvoir après racheter les 30% de l'Etat auxquels on aura droit à cet aménagement. Et ça va déterminer le montant qu'on aimerait avoir dans ce fonds.

Programme de promotion énergétique, j'ai vu comme on a augmenté, heureusement qu'on maintenant ce crédit-cadre que vous avez accordé. Après, est-ce qu'on peut, suite à la pandémie, suite aux hausses des prix, augmenter aussi les subventions? Ça dépend un peu de la Confédération. On a fait la demande à la Confédération qu'elle augmente les subventions dans le programme bâtiments, parce que d'une part, il faut aller plus vite et, d'autre part, les prix ont augmenté, sont en augmentation, on verra la réponse. Sinon, on ne peut que passer par le budget ordinaire de l'Etat.

Et la dernière question que vous avez posée, c'est le fonds de préfinancement du capital FMV porté à 118,8 millions, ce fonds sert pour une éventuelle augmentation en capital de FMV, en fonction des besoins pour le rachat justement des 30%, parce qu'ils vont acheter les 30% à l'Etat dans les aménagements.

Alors, là aussi, on verra combien ils ont besoin et peut-être dans quelques années, quand on achète tous ces aménagements, on devrait augmenter le capital des FMV, c'est pour ça que ce fonds a été créé.

Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions, et sinon, je veux bien volontiers le faire en bilatérale. Je vais quand même remercier Monsieur Franz Ruppen, qui a fait beaucoup trop long, il a fait 29 minutes, alors je vois maintenant que je suis bientôt à 29 minutes, alors j'aimerais remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour le travail effectué, parfois par des conditions très difficiles, merci aussi au Parlement pour le soutien des différents projets de mon Département et pour le soutien que vous accordez aussi à mes collaboratrices et collaborateurs, merci.

5. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2021 der Walliser Kantonalbank

Rapport
Bericht

Commission de gestion Geschäftsprüfungskommission

Ouverture de la discussion

La présidente

Nous passons au rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais et je passe la parole à Madame Sarah Constantin.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais. Au travers de ces quelques pages, nous avons été ravis d'apprendre que la Banque cantonale se veut désormais durable. Mais à trop s'évertuer à prouver que l'on est Verts, on risque de sombrer dans le greenwashing. C'est le sentiment de notre groupe à la lecture de ce rapport. En effet, la BCV parle de durabilité et se targue de contribuer à la réduction des émissions de CO₂. Soit, c'est louable. Cependant, si dans le rapport d'activité 2021, nous pouvons lire en page 37, que l'énergie renouvelable constitue le premier pilier d'investissement, pas un mot sur d'éventuels investissements dans les énergies fossiles. Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que la BCV a cessé tout investissement dans les énergies fossiles?

Le deuxième axe qui nous chagrine et ne nous paraît pas très durable concerne les rémunérations du Conseil d'administration. Dans le présent rapport, nous pouvons lire que la BCV est garante, je cite, d'un développement harmonieux de l'économie. Nous n'avons apparemment pas la même définition de l'harmonie économique. Vous savez tous ici que le salaire médian valaisan est d'environ 72'000 francs bruts par an, et vous savez également que cela signifie que la moitié de la population gagne moins que ce salaire. Est-ce normal que les membres du Conseil d'administration touchent plus que ce salaire médian, alors que ce n'est pas leur emploi principal? Qu'en pense le Conseil d'Etat? La question qui nous taraude est la suivante: à quel pourcentage d'activité correspondent ces rémunérations pour le président et les membres administrateurs de la BCV? Monsieur Schmidt, est-ce que vous avez la réponse à cette question? De plus, à la lecture du rapport d'activité 2021, quel ne fut pas notre étonnement de constater que le président de la BCV gagne plus que nos conseillers d'Etat dorénavant, alors que ce n'est pas sa seule activité rémunérée. Monsieur le conseiller d'Etat, est-ce que vous et vos collègues considérez travailler moins que Monsieur Grichting, ou alors est-ce son salaire à lui qui est indécent? Finalement, en comparant les rapports d'activité 2020 et 2021, nous constatons qu'en pleine crise Covid, alors que nombre de familles peinaient à joindre les 2 bouts, que nombre d'indépendants voyaient leur activité stoppée, les administrateurs de la BCV ont décidé, sans ciller, de s'augmenter. Que pense le Conseil d'Etat de ces augmentations? Nous vous remercions d'avance Monsieur Schmidt, pour ses réponses.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC salue les bons résultats globaux de la Banque cantonale du Valais et relève avec satisfaction ses ambitions, en particulier dans le domaine de la digitalisation. Je ne vous ferai pas l'affront de vous répéter les chiffres qui figurent dans le rapport d'exercice 20/21, à l'exception de celui des créances hypothécaires. Celles-ci connaissent une croissance de 6,7%, soit une augmentation de 736 millions. Si, au premier abord, cette augmentation apparaît comme réjouissante comme indicateur de la santé de notre économie, la récente remontée des taux hypothécaires, fois 3 depuis le début de la crise en Ukraine, inquiète notre groupe, raison pour laquelle nous sommes dans l'expectative de l'éventuel débat qui aura lieu demain, suite à notre postulat urgent sur les risques de défaut de paiement pour les personnes physiques et morales.

Le groupe UDC se satisfait également de la poursuite d'une exigence que nous avons formulée déjà en décembre 2020, à savoir la suspension pour une nouvelle année des amortissements sur les crédits de la clientèle commerciale. En même temps, quand on lit que la direction générale de la banque a augmenté sensiblement ses rémunérations en 21, on ne voit pas comment il aurait pu être autrement. Dans la foulée, il serait également intéressant de connaître la stratégie de la banque pour le remboursement des nombreux crédits Covid qui ont été accordés, ainsi que du paiement des intérêts sur la part risque détenue par la BCV sur le crédit Covid plus.

L'UDC constate encore, à la lecture du présent rapport, l'existence de 30 points de vente de la BCV dans le canton, mais s'interroge quant à la stratégie future des années 2022 à 2025. Combien d'agences seront fermées? À quelle échéance? Qu'en est-il des emplois concernés? Comment sera assuré le service à la clientèle, souvent âgée, non rompue aux technologies nouvelles?

Notre groupe relève néanmoins avec satisfaction la forte implication de la BCV dans le soutien aux manifestations et aux associations. Vous l'avez entendu, cette année, une fois n'est pas coutume, l'UDC n'a pas de remarques à formuler quant à la composition du Conseil d'administration.

Au-delà de la réparation de cette injustice, qui était devenue une anomalie normalisée, nous saluons l'arrivée de Madame Géraldine Granges Guenot en son sein, en particulier pour son profil d'entrepreneuse, représentante des PME valaisannes.

Enfin, nous adressons aussi nos remerciements à l'ensemble du personnel de la Banque cantonale pour son implication au quotidien et aux administrateurs pour la bonne gestion globale de notre établissement bancaire. Je vous remercie.

Roten Vincent, député, Le Centre

Une myriade d'éléments positifs à relever dans le cas de ces différents rapports, tant celui de la Banque cantonale qui a été publié le mois dernier, que le rapport du Conseil d'Etat sur l'exercice 2021 de la Banque cantonale qui fait l'objet de nos prises de parole. Aujourd'hui, des éléments positifs en lien avec la bonne santé financière de la Banque cantonale, une augmentation notamment des fonds propres, qui nous permettra d'affronter avec une certaine sérénité les attentes et la crise économique qui nous attend dans les années à venir. Des éléments positifs notamment, et ça a été insisté à multiples reprises, vous en avez d'ailleurs parlé Monsieur le ministre dans votre prise de parole sur les comptes, en lien avec la durabilité, une durabilité, pour qu'elle soit complète, on le rappelle doit être sociale, environnementale et économique.

Il y a, cependant, dans le rapport des éléments qui nous interpellent, il semblerait que chaque fois qu'un élément est positif, il y ait son pendant négatif qui suive et nous aimerions en relever 2 en particulier. Dans le chapitre 3, à la lettre a, il est relevé que la Banque cantonale se veut une banque universelle pour répondre aux attentes et travailler dans l'intérêt des Valaisannes et des Valaisans qui se traduit notamment par un développement, une amélioration de la numérisation des prestations, qui offre effectivement un confort pour les clients de la Banque cantonale et pour les collaborateurs. En parallèle, lorsque l'on parle d'intérêt pour les Valaisannes et Valaisans, nous constatons que malheureusement les guichets ont diminué, ont passé de 78 guichets à 30 en 10 ans. Dans le monde bancaire, on parle de croissance négative, mais de 78 à 30, ça fait un petit peu beaucoup.

Toujours dans le chapitre 3 à la lettre b au point 2, il est fait état, et c'est d'ailleurs souligné en gras, d'un développement harmonieux de l'économie. Une mesure qui se traduit concrètement par la suppression pour la deuxième année consécutive des amortissements des crédits de la clientèle commerciale. Nous saluons cet élément qui donne un coup de pouce à la clientèle commerciale, mais de nouveau, son pendant négatif, et nous le regrettons, la rigueur avec laquelle sont appliqués les intérêts négatifs. Nous ne remettons pas en question l'application de ces taux, mais le seuil auquel ceux-ci sont appliqués nous interpelle. D'autres banques commerciales ont des seuils beaucoup plus élevés. Nous estimons qu'en tant que banque d'Etat, nous devons également soutenir les petits épargnants en reconsidérant ces seuils.

Peut-être un dernier élément, ça a été fait état par les 2 personnes qui ont pris la parole avant moi et j'en ai d'ailleurs parlé en introduction, la bonne santé économique de notre banque doit nous réjouir et elle doit profiter au plus grand nombre.

Nous constatons également qu'elle a pu profiter au plus grand nombre, notamment au Conseil d'administration. Nous ne remettons pas en question la réévaluation des rémunérations, compte tenu de l'inflation, l'augmentation du coût de la vie et tous ces éléments-là. Mais quand même, Monsieur le ministre, 42% d'augmentation en 3 ans, ça fait un petit peu beaucoup. Qu'en pensez-vous?

Studer Rainer, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Neben dem Kanton Wallis konnte auch die Walliser Kantonalbank der Covid-Pandemie trotzen. Sie hat für das Jahr 2021 ein sehr solides Ergebnis vorgelegt und kann damit zufrieden sein.

Sie weist eine Bilanzsumme von rund 18,4 Milliarden Franken auf und konnte diese um 2,4% steigern, was beachtlich ist. Dies ist sicher ein erstaunlicher Erfolg und kann auch so gewertet werden.

Auch die Beurteilung des Staatsrats fällt positiv aus:

- So konnten die Eigenmittel gesteigert, was regulatorisch auch verlangt wird.
- Die Strategie der nachhaltigen Entwicklung befindet sich auf Kurs.

- Das Ziel, eine Universalbank zu werden, ist auf gutem Wege. Dies auch im digitalen Sinne.
- Zu guter Letzt die Staatsgarantie – ein wichtiges Instrument der WKB, welches den Kunden eine gewisse Sicherheit gibt, kann auch für das Jahr 2021 voll und ganz bestätigt werden. Hierzu ist zu erwähnen, dass die Aktionäre noch einen kleinen Zustupf erhalten haben, was auch zu begrüßen ist.

Wären da nicht die bekannten negativen Ungereimtheiten der letzten Jahre, stände die WKB mit weisser Weste auf dem Parkett. Aber wie gesagt: «Die Zeit heilt alle Wunden.»

In diesem Sinne wünschen wir der WKB auch weiterhin viel Erfolg.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Rey Amandine, députée-suppléante, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais. Et, selon celui-ci, la BCVS s'est correctement conformée aux règles édictées par la réforme Bâle 3 de la BRI en consolidant ses fonds propres. Elle a su répondre à la stratégie du canton de façon satisfaisante puisqu'il s'agissait de ne rien changer. La stratégie de développement durable de la BCVS a particulièrement retenu notre attention, en partie par la réduction des émissions de CO₂ et l'acquisition du label Fair-On-Pay + qui témoigne d'une bonne gouvernance. N'oublions pas non plus la place centrale que joue la BCV dans la vie culturelle et sportive du canton, mais c'est à la lecture de l'axe 3 de cette stratégie nommée «finance et produit» que nous voulons réagir et, à ce propos, je vous propose un petit jeu de piste. En tant que prestataire de services financiers, la BCV a mis en place sa propre méthodologie de classement afin d'aiguiller sa clientèle dans son choix de placement. En très bref, elle attribue des notes de 0 à 3 planètes à ces produits financiers en fonction de leur respect ou non de critères ESG, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Or, le rapport du Conseil d'Etat met en évidence 2 certificats à caractère durable émis par la BCV et auto-estampillés de la note de 2 planètes. Qu'est-ce que ça représente? Alors il faut lire le rapport de la BCV pour le trouver. Cela signifie que les produits financiers disponibles dans ces certificats, le certificat Action durable européenne ainsi que le Certificat action durable mondiale ont été sélectionnés par filtrage négatif. En d'autres mots, les produits n'ayant pas un score ESV élevé sont retirés de ses portefeuilles. Les scores ESG, vous pouvez les trouver sur plein d'agences de notation qui calculent ce score en ligne. Ceci posé notre question aujourd'hui sera la suivante: Monsieur le conseiller d'Etat, à quel sens doit comprendre le mot durabilité au sens de ce rapport et au sein de la stratégie en 3 axes de notre Banque Cantonale? J'apporterai peut-être une réponse au PS ici, car, pour être honnête, dans ces certificats d'action durable détaillés sur le site de la BCV, lorsqu'on constate la présence de 6 entreprises pétrochimiques dont Tamoil, mais aussi de McDonald ou encore de Coca-Cola, reconnue comme entreprise la plus polluante du monde, il y a de quoi se demander si on a la bonne définition du terme. Alors, j'ai vérifié, ces entreprises ont chacune des scores ESG très élevés, parce qu'en réalité les agences de notation ESG ne vont pas identifier les risques que l'entreprise fait prendre, fait peser sur notre planète, mais l'inverse donc l'impact que ces risques pourraient avoir sur la marche des affaires de l'entreprise. Ils calculent ça comme ça. Donc à quel point l'entreprise est vulnérable face aux risques ESG, donc aux risques climatiques et à quel point son management est bon, c'est-à-dire à quel point elle pourra s'en sortir conformément à ce risque. En résumé, si elles sont trop grandes pour couler, alors elles sont faites pour durer, et on a trouvé pourquoi ces fonds sont durables. Mais je ne vous cache pas que ce n'est pas la durabilité qu'on défend dans cette partie du Parlement.

Je termine sur un peu de positif, on revient à ces petites planètes qui notent les produits financiers. Dans son échelle de notation, la BCV garde un dernier échelon dont on ne parle pas dans le rapport du Conseil d'Etat, c'est celui à 3 planètes. Ça s'appelle de l'impact investing et quand on parle d'impact investing, on parle d'investissements dans des produits qui prennent en compte l'impact de l'activité des entreprises sur l'environnement. Donc, on va au-delà des simples notes ESG. Si la BCV évoque

cet échelon, c'est certainement qu'elle propose de tels produits ou qu'elle les proposera, qu'il est possible d'y investir et que c'est une bonne nouvelle, à condition que la banque et que sa clientèle échangent dans la transparence et s'accordent entre elles d'un même sens au mot durabilité. J'espère que vous vous ferez bon choix et vous permettrez au Valais d'avoir un impact positif aussi hors de nos frontières. Merci de votre écoute.

Girard Fabien, député, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP remercie le Conseil d'Etat pour son rapport sur l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais et salue, d'une part les bons résultats ainsi que l'effort réalisé dans la digitalisation. Le rapport étant quasi-identique à celui de l'année passée, nous posons la question suivante: est-ce un rapport sur l'exercice, ou ne serait-ce pas des fois un rapport de complaisance?

À l'image de l'année passée, le groupe PLR/FDP insiste sur le rôle clé de la BCV dans le cadre de sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. À cette occasion, dans le présent rapport, la démonstration du soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes est appuyée par la croissance des créances hypothécaires. Est-ce que soutenir l'économie valaisanne se résume à appuyer le financement de construction de logements? Il nous intéresserait d'avoir une vue sur l'engagement de demandes dans les start-ups et autres entreprises liées à l'innovation. Nous invitons Monsieur le conseiller d'Etat à avoir un œil sur ces statistiques.

Le PLR insiste également sur le rôle de proximité, tant pour le public que pour nos PME, de notre Banque cantonale. Nous insistons sur cette proximité tout particulièrement dans cette période délicate en termes d'évolution des taux liée à la crise ukrainienne. Une telle proximité doit permettre à nos citoyens et à nos entreprises de se projeter sur des bases saines et nous espérons que la Banque cantonale du Valais saura être une partie prenante de ce socle qui nous est nécessaire.

Finalement, nous pouvons nous réjouir de la rémunération de la garantie du dividende pour plus de 37 millions de francs en 2021, c'est sans doute un peu cela qu'il faut retenir de notre rapport et qui n'est pas mentionné dans le rapport justement. Il me reste à remercier l'entier du personnel de la banque, la direction, son Conseil d'administration et le Conseil d'Etat pour son rapport. Merci pour votre attention.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Comme vous l'avez relevé, la Banque cantonale a réalisé, sous la conduite de la nouvelle direction opérationnelle, c'est la première fois l'année passée, un très bon exercice 2021, qui progresse de 432 millions, résultat d'entreprise qui se monte à 102 millions et avec un résultat opérationnel de 117 millions, c'est ce chiffre qui est le critère déterminant pour évaluer la performance d'une banque. Le ratio coût/revenu opérationnel de 47.7% place la BCV quand même parmi les banques les plus efficaces de Suisse, ce qui est aussi soulevé par Monsieur Studer.

Es gäbe noch andere Schlüsselzahlen zu erwähnen, so eben die Kundenausleihungen, die erneut gestiegen sind oder die Hypothekarforderungen, die zeigen, dass die Bank viel Kapital zur wirtschaftlichen Entwicklung dieses Landes zur Verfügung gestellt hat. Ich möchte jetzt nicht auf alle diese Zahlen näher eingehen.

Le très bon résultat de l'année 2021 se traduit par une augmentation des fonds propres de 46,5 millions à 1,4 milliard, après répartition des bénéfices, et ce sont aussi ces chiffres des fonds propres qui sont salués par le Conseil d'Etat, parce qu'ils font partie de ces axes stratégiques de l'actionnaire majoritaire et garant de la banque. C'est important, avec tout ce qu'on a vécu dans les autres banques, dans la Banque cantonale il faut avoir une bonne assise financière, et ce sont surtout les fonds propres. C'est pour ça que l'on insiste toujours sur cette augmentation des fonds propres. Alors, je rappelle que le ratio relatif aux fonds propres globaux s'élève aujourd'hui à 17,8%, qui dépasse ainsi largement les exigences de fonds propres réglementaires, mais aussi l'objectif qui était fixé par le régulateur à

12% pour les banques de catégorie 3. Alors 12%, c'est nécessaire, on est quand même aujourd'hui à 17,8%. Cela témoigne également de la solide assise financière de notre Banque cantonale.

Das Geschäftsjahr 2021 war aber auch wieder geprägt von dieser Covid-Pandemie. Obwohl die Walliser Wirtschaft ein überdurchschnittliches Wachstum von 6,9% verzeichnen konnte – schweizweit war es 3,5% –, wirkte sich diese Erholung sehr unterschiedlich auf die einzelnen Wirtschaftssektoren aus. Dies hat die WBK auch bewogen, auch 2021 auf die Amortisationszahlungen zu verzichten. Sie konnte für die Walliser Wirtschaft damit auch wieder liquide Mittel in der Höhe von rund 84 Millionen Franken bereitstellen, und mit dieser Massnahme wurden im Kanton Wallis in dieser Covid-Phase immerhin auch wieder über 3'000 Unternehmen finanziell unterstützt.

En 2021, la banque a adopté une nouvelle vision stratégique pour la période 2022 à 2025, articulée autour de 4 valeurs que sont la compétence, la proximité, l'innovation et la durabilité, qui ont été citées par Madame Constantin, Madame Rey et d'autres. Ces nouveaux axes stratégiques sont en adéquation avec les nouvelles attentes et habitudes de consommation de ses clients, notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques, Monsieur Roten a parlé de ces guichets qui ont diminué. De même que la présence physique, et ça on discute chaque fois avec nos conseillers d'administration à la banque, la présence physique est importante, elle reste importante, mais il faut aussi constater un changement de comportement.

Alors, je ne sais pas quand vous vous étiez la dernière fois devant un guichet d'une banque, d'une poste ou autres, c'est ça la réalité aujourd'hui, c'est pour ça qu'on s'est adapté, aussi la BCV. De plus, on avait certains guichets, certaines agences, je ne veux pas aller dans les détails, si c'est des agences, des succursales ou autres, qui ont dû être fermées aussi, c'est ça la réponse qu'on a reçue de la BCV, parce qu'ils ne remplissaient plus ou ne correspondaient plus aux exigences de la FINMA. Ma grand-mère, elle avait un guichet à Loèche, quasiment au salon de l'appartement, ça c'est du passé. On a dû fermer parce que certaines n'étaient plus acceptées par la FINMA. Afin d'être au plus près des attentes de la clientèle, la banque veut aussi proposer de manière proactive des solutions sur mesure, connectées et mobiles. Aujourd'hui, les gens ne veulent pas aller au guichet faire des versements ou des prélèvements, il veulent discuter, être conseillés, d'une manière modulable.

Erwähnen möchte ich doch diese Thematik der nachhaltigen Entwicklung – qui a été soulevé par Madame Constantin et Madame Rey surtout – wir sind der Meinung, dass die Bank – soweit der Staatsrat das beurteilen kann – in die richtige Richtung geht. In die Richtung, dass auch die Banken etwas macht im Bereich der nachhaltigen Entwicklung, nicht nur für die eigenen Gebäude die Ölheizungen ersetzen oder Solaranlagen auf das Dach stellen, sondern auch im Bereich der Produkte. Und die Bank hat heute sehr viele gute Produkte und Anlagenlösungen für die Kunden, die den Umwelt-, Sozial- und Governance-Kriterien (EGC) entsprechen. Die wurden auch wieder erweitert. Sie machen also kein Greenwashing.

Je crois que la durabilité est une des valeurs vraiment définie dans la stratégie, en tous cas nous comme conseillers d'Etat, et à cela on se limite. C'est de discuter avec nos administrateurs, nous on ne fait pas l'opérationnel, on ne gère pas la banque. C'est à eux de définir les critères, les retours qu'on a, sans avoir à faire recours à des experts, on pense que la banque demande la volonté d'aller dans cette direction.

Weiter bietet die Bank neu auch zwei Zertifikate mit nachhaltigem Charakter an, also das Zertifikat für nachhaltige europäische Aktien und für nachhaltige globale Aktien. Die Kunden haben also eine Möglichkeit, eine Auswahl in – ich glaube – 30 bis 50 Titel zu investieren, die sowohl für ihre finanziellen Qualitäten als auch für ihre Nachhaltigkeit ausgezeichnet wurden – nicht von der WKB, sondern das ist europäisches Level, internationales Level. Das macht nicht die WKB. Ich glaube, zu diesen Kriterien müssen wir einfach sagen: Das wird stimmen. Und wenn jemand der Meinung ist, das stimmt nicht, so dann muss man das vielleicht einmal kontrollieren, aber der Staatsrat kann das sicher nicht kontrollieren. Wir vertrauen hier auf diese Zertifikate, die ausgestellt werden, unserer Bank.

Ich habe es bereits gesagt, die Bank hat auch verschiedene Massnahmen ergriffen im Bereich des CO₂-Ausstosses, um diesen zu reduzieren. Aber auch im Bereich Mobilität hat sie viel unternommen, um die Mitarbeitenden zu unterstützen, dass sie eben eine nachhaltige Mobilität benutzen usw. Sie hat auch das Homeoffice gefördert usw., um eben auch den Verkehr zu reduzieren. Und die WKB trägt auch das Label «Fair-ON-Pay», das Arbeitgebern verliehen wird, die sich dann eben auch für die Lohngleichheit von Mann und Frau einsetzen. Wir nehmen diese Zertifikate so zur Kenntnis und sind dankbar, dass auch in diesem Bereich etwas getan wurde.

Peut-être un grand thème, et je crois que je vais profiter de l'occasion, parce que c'était un grand thème au débat du Conseil d'Etat quand on a vu ce rapport sur la question des salaires. Si on lit le rapport, effectivement, je me suis aussi posé des questions, et le Conseil d'Etat s'est aussi posé des questions. On a eu une séance avec les administrateurs et la direction de la banque pour quand même nous donner quelques explications, parce qu'on a partagé les soucis de Monsieur Roten, de Madame Constantin, Madame Rey et autres. Je peux vous dire, en ce qui concerne la rémunération nette, c'est ce qu'on a reçu comme information au Conseil d'Etat, je pense que je peux aussi le dire ici, pour la rémunération nette du président du Conseil d'administration, Monsieur Grichting, il n'y a pas eu d'augmentation des honoraires pour ce président. Le total des rémunérations nettes a été baissé de 15'000 francs en 2020 et 2021.

Pourquoi dans le rapport il y a quand même une augmentation? Parce que les honoraires fixes qui sont touchés chaque année par le Conseil d'administration, pas seulement le président, par des actions et autres, s'expliquent uniquement par l'intégration de cette part variable, justement les actions qui sont touchées en fin d'année, dans la rémunération fixe pour l'ensemble du Conseil d'administration.

Et cet exercice, cette pratique s'inscrit dans un souci de meilleure gouvernance, et c'était l'entreprise Klingler qui a comparé comment font les autres banques et ils ont dit qu'il faut arrêter avec ces horaires variables de fin d'année, il faut payer un salaire fixe, c'est pour ça qu'ils ont tout remis dans le salaire fixe, c'est pourquoi il y a une augmentation. L'augmentation, par contre, une deuxième fois pour le président, l'augmentation de la rémunération globale à 353'000 du président découle uniquement de son obligation nouvelle, c'est la première fois en 2021 de s'affilier à la caisse de pension de la banque dès le 1^{er} janvier 2021. Pourquoi? Le Conseil de fondation de la caisse a modifié le règlement, puis a obligé le président à s'affilier à cette caisse? Pourquoi? Et c'est la réponse à la deuxième question, parce qu'il travaille plus que 50%. Et c'était une volonté du Conseil d'Etat lors de l'engagement, de réduire, d'abandonner tous les mandats dans les autres conseils d'administration et de s'occuper au moins à 50% de cette banque. Ça a été reconnu par la caisse de pension, et puis on a dit à ce moment-là, vous devez vous affilier, et tout ce qui est parts sociales, ça que je ne peux pas vous expliquer, rentre maintenant dans les chiffres des rémunérations globales.

Pour les autres membres du Conseil d'administration, les rémunérations nettes ont augmenté de 29'000 francs pour tous les membres du Conseil d'administration. Pourquoi? L'augmentation provient essentiellement des prestations de fidélité qui ont touché les membres qui sont partis, les membres sortants, 3 cadres l'année passée qui sont partis, ont touché, c'est pour ça que le montant global des rémunérations des autres membres du Conseil d'administration sont montés, mais je crois, sinon c'est resté assez stable. Pour les membres de la direction générale, là également la rémunération est restée stable, il y avait plus dans les comptes, mais pourquoi? Parce que pour remplacer Monsieur Nicolas Debons, on avait pendant une certaine phase, 1 ou 2 directeurs supplémentaires pour faire ce passage. Alors là, le montant global est monté, mais la rémunération est restée stable. Et pour le CEO, pour Monsieur Oliver Schnyder, la rémunération en 2021 a même baissé de 36'000 francs. Voilà, ce sont les explications sur les salaires que nous avons reçues pour le Conseil d'Etat et que je voulais vous transmettre ici.

Monsieur Girard a encore parlé des start-ups, bien sûr, la banque fait beaucoup de soutien pour l'économie valaisanne, c'est son mandat, elle faut aussi beaucoup de soutien pour les start-ups. Je ne

peux pas vous donner maintenant en détail ce qu'elle fait concrètement, mais on pourrait bien une fois discuter sur ce sujet avec nos conseillers d'administration.

Je n'aimerais pas terminer sans remercier les membres du Conseil d'administration, la direction et les employés de notre institut bancaire pour leur engagement exceptionnel, à notre avis, en faveur de la population et l'économie valaisanne, surtout en cette période difficile de la pandémie.

Und Herr Studer hat es gesagt, wäre nicht noch immer diese alte Geschichte irgendwo dort im Hintergrund, die jetzt bei den Gerichten liegt, könnten wir wirklich stolz sein auf diese Kantonalbank, die unsere Wirtschaft wirklich gut unterstützt, auch im Bereich der Hypothekarzinsen. Das war noch etwas, was Herr Fauchère aufgeworfen hat. Ich werde dort morgen auf das dringliche Postulat antworten. Auch hier ist natürlich eine Bank eingebunden in den Markt, eingebunden an die Zinssätze, die international und national festgelegt werden, weil sie muss sich ja auch wieder refinanzieren und kann ja nicht nur Verluste erleiden. Aber wir haben doch gemerkt, dass dort eine gewisse Zurückhaltung ist. Und vor allem haben ja die Meisten heute sehr langfristige Verträge für Hypothekendarlehen, sodass eigentlich diese neue Welle, die jetzt dort kommt, noch sehr wenig Einfluss hat zurzeit zumindest auf die Unternehmen.

Voilà, merci pour votre attention.

La présidente

Je passe la parole à Madame Sarah Constantin.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Merci Monsieur le conseiller d'Etat pour ces réponses, je me permets de reposer 2 questions auxquelles je n'ai pas eu la réponse.

J'ai bien entendu toutes vos explications sur les certificats. Ce n'est quand même pas très très clair, ma question était plus claire: est-ce que la Banque cantonale investit encore dans les énergies fossiles? Si vous ne le savez pas, il n'y a pas de problème, on déposera quelque chose, mais j'aimerais bien avoir la réponse. Et puis j'aimerais connaître le pourcentage de travail des membres du Conseil d'administration, j'ai bien compris que Monsieur Grichting travaillait à plus de 50% pour 350'000 francs par an; ça, ce n'est pas rentré dans l'oreille d'un sourd, mais par contre, j'aimerais connaître le pourcentage des autres s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

En ce qui concerne les investissements dans les énergies non renouvelables, je peux simplement dire que la stratégie va dans l'autre direction, dans le renouvelable, concrètement, je devrais poser la question s'ils ont encore soutenu quelqu'un qui ne partage pas cette vision avec vous. Je ne peux pas vous répondre, c'est vraiment de l'opérationnel.

Pour le pourcentage de travail, on sait, et c'était le critère du Conseil d'Etat, que pour le président c'est au moins 50%, et puis pour les autres membres du Conseil d'administration, quand on a fait ces discussions pour les disponibilités, qui étaient un grand sujet aussi pour la FINMA, on a toujours parlé qu'ils doivent, sur la moyenne, ce n'est pas chaque semaine, quand même avoir 15 à 20% à disposition pour cette banque. Alors je ne sais pas si c'est le chiffre que la banque doit vous confirmer, je ne peux pas du tout m'avancer sur ces chiffres, mais nous, comme Conseillers d'Etat, quand j'ai discuté avec ces candidats qui étaient là, j'ai quand même pensé qu'il faut avoir du temps. Je pense que 15 à 20% ils doivent avoir en moyenne sur l'année. On devrait demander les chiffres à la banque, combien ils travaillent vraiment ces administrateurs. Je n'ai pas d'autres informations.

6. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2021
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2021

Rapport
Bericht

Commission de gestion
Geschäftsprüfingskommission

Présidentin: Doris Schmidhalter-Näfen

Discussion générale:

La présidente

Nous passons au rapport annuel de l'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2021, et je passe la parole à Madame Romaine Duc-Bonvin.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre

À l'instar de la COGEST, le groupe du Centre salue la bonne gestion de la sphère étatique, à laquelle l'Inspection des finances, de par son mandat d'instance indépendante et autonome, seconde le Conseil d'Etat et les départements, mais surtout le Grand Conseil en mettant notamment en évidence des faits ou situations contraires aux lois ou aux directives en vigueur.

Notre groupe se réjouit plus particulièrement de la bonne tenue du compte 2021 de l'Etat du Valais ainsi que celui du fonds FIGI. Nous insistons sur la remarque de la COGEST, à savoir la nécessité de mettre en place une comptabilité des immobilisations, adaptée à la valeur du patrimoine géré.

Dans un autre registre, nous saluons le travail fourni par l'Inspection des finances, notamment dans le cadre des infractions salariales constatées au sein de l'institut Saint-Raphaël pour l'année 2020. À la suite des dénonciations déposées auprès des instances judiciaires compétentes, toutes les subventions perçues indûment ont été remboursées à l'Etat.

Notre groupe a également pris connaissance des conclusions portant sur le contrôle de l'association de soutien à la Patrouille des Glaciers. L'analyse a notamment fait ressortir une organisation très fragile et un savoir faire concentré que sur quelques personnes. La création de la nouvelle Fondation Patrouille des Glaciers, apparaît comme la solution pour une issue à cette situation.

Nous relevons enfin l'analyse effectuée sur l'évolution des coûts attendus sur le tronçon de Finges dans le cadre de la construction de l'A9. En effet, compte tenu de l'ampleur du nombre de mandats et des lots de construction qui seront attribués à l'occasion de la réalisation de ce tronçon autoroutier, nous insistons sur le fait qu'il est impératif que la planification et les adjudications soient parfaitement coordonnées. La durée du projet entraîne irrémédiablement une évolution des coûts qui sont périodiquement mis à jour par le canton et la Confédération. Après la phase de planification et de projets qui a duré plusieurs décennies, les prestations réalisées jusqu'ici devraient avoir atteint un niveau de qualité adéquat. Cela devrait ainsi empêcher de nouveaux retards qui entraîneraient encore des coûts supplémentaires pour la population.

Finalement, nous réitérons nos remerciements à l'Inspection cantonale des finances pour la qualité de son travail et du rapport transmis. Notre parti, suivra l'évolution des travaux du tronçon de Finges, en particulier la manière dont le trafic sera géré durant cette phase de construction. Nous serons aussi très attentifs quant au résultat de l'analyse de l'édition 2022 de la Patrouille des Glaciers, qui permettra de tirer un bilan concret de l'effet de cette nouvelle organisation. Merci pour votre attention.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a bien pris connaissance du rapport d'activité 2021 de l'Inspection des finances. Pour rappel, il s'agit d'un condensé, il a été traité en détail par la Commission de Gestion.

Voici quelques éléments que nous aimerions relever:

La partie essentielle du mandat de l'Inspection des finances est le contrôle des comptes du canton. Il relève que les comptes de l'Etat sont conformes à la LGCAF, ce qui est le plus important. 3 recommandations principales: tout d'abord il relève que des améliorations nécessaires pour le modèle MCH2 soient pleinement et correctement appliquées, notamment pour la CPVAL, où le montant du fonds de moins de 587 millions constitue, bien que les comptes soient corrects, une divergence par rapport aux recommandations du MCH2 qui n'est pas mentionné correctement dans l'annexe aux comptes. Nous demandons, comme le demande la COFI également, que le MCH2 soit appliqué le plus intégralement possible et que toutes les divergences soient suffisamment expliquées dans l'annexe afin d'améliorer la transparence des comptes du canton et ainsi également la confiance du Parlement et de la population à leur égard.

Ensuite, au niveau de l'impôt anticipé, il existe un risque financier, en raison de l'écart entre la provision proposée par la Confédération, qui est 3 fois plus élevée que celle comptabilisée par le canton.

Enfin, en lien avec des développements juridiques récents au niveau des retours des concessions, il est relevé des surévaluations potentielles de provisions au Service de l'énergie et des forces hydrauliques. Selon le message de Monsieur le conseiller d'Etat Schmidt mardi et tout à l'heure, nous nous réjouissons que le canton se soit engagé à appliquer les recommandations de l'Inspection des finances.

Au niveau du fonds FIGI, l'Inspection des finances a fait également des remarques et des recommandations, mêmes remarques qui sont relevées par la COFI dans son rapport, notamment la meilleure délimitation des exercices, la conformité avec le MCH2 et la gestion des loyers hors service de l'Etat.

Nous sommes également satisfaits de la déclaration de Monsieur Schmidt tout à l'heure pour la prise en compte de ces remarques.

Le dernier point à relever sur les vérifications de l'Inspection des finances sur les comptes de l'Etat, c'est selon nous le plus important, est l'absence de réelle opinion d'audit donnée et de rapport succinct à l'attention du Parlement y relatif, malgré une motion interpartis datée du 14 décembre 2018, acceptée par le Parlement. Pour rappel, la LGCAF est déjà adaptée pour permettre à l'Inspection des finances de faire ces vérifications menant à l'opinion. La seule modification nécessaire serait de pouvoir transmettre le rapport succinct au Parlement directement. Également tous les cantons suisses sauf 2 ont effectué un contrôle intégral de leurs comptes amenant à une opinion d'audit. Aussi dans tous les cantons sauf 2, c'est l'Inspection des finances qui le fait. Comme le relève une expertise neutre demandée par le canton, l'Inspection des finances aurait les compétences et l'indépendance pour effectuer cet audit. Ainsi, nous estimons avoir été assez patients et demandons au Conseil d'Etat de mettre en place le plus rapidement possible cette décision du Parlement avec la petite modification législative nécessaire et ceci, dans la mesure du possible, encore pour les comptes 2022.

Au niveau général, des différents contrôles ont permis de récupérer environ 2 millions de francs. Le fonctionnement global des entités et des services contrôlés est bon, ce qui est une très bonne chose. On peut relever également quelques autres éléments qui ont déjà été relevés par ma préopinante, notamment les problèmes liés à l'institut Saint-Raphaël, également où ont été proposés différentes améliorations des outils de gestion dans les services, notamment au Service de la mobilité, au niveau du programme SAP par rapport à la migration de données, au Service cantonal des contributions, également au niveau de la Patrouille des Glaciers, où un suivi précis du transfert à la nouvelle structure sera réalisé par l'Inspection et également au niveau des contrôles spécifiques par rapport à l'affaire Rossier, où l'Inspection va suivre la réorganisation des services concernés et également, assurer le

suivi de la plateforme pour les lanceurs d'alerte ainsi que le suivi des dossiers d'indemnisation de Rhône3.

Pour conclure, nous remercions l'Inspection des finances pour son rapport ainsi que tous ses collaborateurs pour leur très bon travail réalisé tout au long de l'année. Merci pour votre attention.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat den Bericht des Finanzinspektorats zur Kenntnis genommen. Folgende Punkte hebe ich hervor:

Wir unterstützen die Massnahmen der Gründung einer neuen Stiftung «Patrouille des Glaciers», denn dieser Event steht für das ganze Wallis und fördert den Zusammenhalt zwischen Ober- und Unterwallis noch mehr. Die Geschäftsprüfungskommission unterstreicht die generell gute Verwaltungsführung der staatlichen Instanzen und hebt hervor, dass Korrekturen dort angebracht werden, wo sie nötig sind. Für Die Mitte Oberwallis ist es stets immer wichtiger und sie setzt sich ein für das sinnvolle Investieren von Steuergeldern, für einen schlanken Verwaltungsapparat und für effiziente Arbeit.

Die Mitte Oberwallis bedankt sich bei der Geschäftsprüfungskommission und dem Finanzinspektorat für die wertvolle Arbeit während des ganzen Jahres.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

Melly Blaise, député, UDC

Je regrette qu'il n'y ait personne qui soit là. Dans ces circonstances, on peut se poser la question sur l'utilité de ce point de l'ordre du jour.

Les remarques faites par les parlementaires concernent tous les départements, comme les rapports de l'Inspection des finances, ils devraient en fait être là les 5 pour répondre aux questions ou remarques qui sont faites. En plus, tout le monde a faim donc je vais aller vite et droit au but, relever juste quelques éléments de ce rapport, que je trouve très intéressant, c'est dommage, je trouve ça très intéressant. Et à la place qu'on discute ici, ça se retrouve dans les interpellations, des urgences, ainsi de suite.

Un élément qui n'a pas été mentionné, la gestion de quelques écoles, l'école de commerce et de culture générale ainsi que l'école professionnelle d'artisanat et service communautaire, qui n'est pas conforme aux directives, et en particulier les forfaits qui sont facturés aux élèves sont trop élevés et les sommes s'accumulent sur les comptes de l'école. Donc ça, ce n'est pas acceptable et il faut que les élèves soient remboursés et que les forfaits soient baissés.

Patrouille des Glaciers: il semblerait que le principe de gestion ait été: les bénéfices pour les privés et les charges pour la collectivité. Les salaires très élevés que se versaient les membres de la direction n'étaient bien sûr pas acceptables, vu que c'est la Confédération et le canton qui supportaient les coûts. Donc nous accueillons bien les changements annoncés et le contrat-cadre signé avec la Confédération, mais nous veillerons aussi que cela n'augmente pas les dépenses cantonales.

Nous saluons aussi la mise en place d'un processus pour les lanceurs d'alerte. Cela répond à une demande faite depuis de nombreuses années par ce Parlement. Mais pour que cela fonctionne, il est vraiment primordial que l'Inspection des finances travaille de façon indépendante du reste de l'administration et qu'elle soit perçue comme une instance neutre.

Pour atténuer la crise du Covid, le canton a lancé différentes actions, parmi celles-ci, il y a l'offre destinée aux propriétaires de résidences secondaires, et elle a connu quelques difficultés, en particulier la commune de Zermatt, qui a distribué ces bons à des personnes qui n'avaient pas le droit de les recevoir. Cela a eu un impact estimé à 65'000 francs. Nous sommes surpris que le Département ait renoncé au remboursement de cette somme. On ne prête qu'aux riches.

Finalement, le dossier le plus important de mon point de vue est le rapport commandé par l'IF à l'entreprise Jäckli Geologie, qui est un bureau de géologie du canton de Zurich. Ce rapport traite des travaux de la troisième correction du Rhône. C'est le dernier volet des dénonciations faites par

Monsieur Rossier. Ce rapport met en exergue de très graves dysfonctionnements. Premièrement, les porteurs du projet n'ont pas procédé à un Etat des lieux avant de commencer les travaux. Donc, toute la pollution qui est trouvée après les travaux [...] les travaux vont être considérés comme responsables, vu qu'il n'y a pas de preuve qu'il y avait de la pollution avant.

Deuxièmement les études utilisées par les porteurs du projet pronostiquaient une baisse du niveau de la nappe phréatique, cela a été infirmé par les faits et d'après ce rapport, ça faisait très peu de sens d'un point de vue hydrologique. On pourrait penser que les porteurs du projet n'ont pas eu de chance avec leur étude, mais, en fait, il faut savoir qu'au fil des années, ils ont écarté tous les experts qui avaient des avis divergents, alors qu'ils ont établi des relations privilégiées avec les bureaux qui soutenaient sans réserve leur projet.

Troisièmement, les porteurs du projet n'ont pas tenu compte des avertissements qu'ils ont reçus, en particulier ceux du Service de l'environnement. Le Service de l'environnement a procédé à ses propres études qui contredisaient celles commandées par les porteurs du projet R3, il n'en est tenu aucun compte.

Quatrièmement, ils ont procédé à des travaux, des percements depuis, et des déversements d'eaux polluées, sans avoir demandé ni obtenu les autorisations nécessaires. Cela constitue de claires violations de la loi. Constatant ces possibles violations de la loi, l'Inspection des finances a transmis les éléments à sa disposition au Ministère public, il l'avait déjà fait en 2019, mais depuis nous n'avons aucune nouvelle. Transmettre des informations ne donne pas le statut de partie dans le cadre d'une procédure en cours. Donc, le canton n'est pas informé et ne peut pas agir. Pour pouvoir agir, comme il est potentiellement lésé par les possibles infractions, il devrait procéder formellement à une plainte pénale et obtenir ainsi le statut de partie, et il serait ainsi informé de l'évolution de l'enquête et pourrait s'assurer qu'elle ne se termine pas par la prescription.

D'après les informations en ma possession, les problèmes de collaboration entre les services sont toujours présents. Les méthodes de travail n'ont pas changé. Donc là, j'aimerais avertir le chef du DMTE qui n'est malheureusement pas présent, que si un poisson pourrit par la tête, une fois que l'ensemble de l'organisme est atteint, il ne suffit pas de couper la tête pour lui rendre la santé. Merci de votre attention.

Card Corinne, députée, Les Vert.e.s

Je souhaitais appuyer le préambule de Monsieur Melly, mais Monsieur Schmidt nous fait l'honneur d'assister à notre retour de rapport, donc je le remercie.

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2021. Ce document fait état de 87 rapports suite aux contrôles des différentes structures étatiques ou subventionnées, ainsi que la vérification des comptes de plus de 23 communes. Ce rapport a été également présenté à la COFI ainsi qu'à la COGEST et ces 2 commissions de haute surveillance ont pu exprimer des remarques pertinentes. Je ne reviendrai donc pas dessus.

Dans ce rapport, nous constatons que, grâce au travail effectué par l'Inspection des finances, certains manquements ont été identifiés. Je ne reviendrai pas là-dessus. Il s'agit notamment de l'institut Saint-Raphaël, la Patrouille des Glaciers, comme ça a été mentionné précédemment, et des mesures ont pu être prises rapidement afin de pallier ces écarts. De plus, des contrôles particuliers ont été réalisés en lien avec les subventions et les crédits supplémentaires Covid. Nous constatons donc que l'Inspection des finances est très réactive.

Dans ce rapport figure également un résumé du contrôle du Service de l'environnement. Nous avons pris note également que l'ancien chef du Service de l'environnement conteste une partie des éléments figurant dans ce rapport. Ce dernier a entrepris des recours pour contester la véracité de certains éléments. La justice fera donc son travail et nous resterons attentifs aux conclusions.

D'une manière générale, l'Inspection des finances relève la bonne gestion de l'Etat par son travail et cette dernière y contribue pleinement, grâce notamment à la mise en évidence de situations nécessitant des corrections, comme nous l'avons mentionné précédemment. L'indépendance et l'autonomie d'action de l'Inspection des finances constitue des points forts reconnus et doivent être préservés et en aucun cas être affaiblis ou réduits. Il est donc nécessaire de trouver des solutions avec le Conseil d'Etat en lien avec les interprétations différentes des recommandations du MCH2, mais, au vu des informations fournies ce matin, nous pensons que ces solutions seront trouvées.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaboratrices et les collaborateurs du Service de l'Inspection des finances ainsi que son chef de Service pour le travail effectué durant l'année 2021, merci pour votre attention.

Riva Gapany Paola, députée, PS/GC

C'est avec satisfaction et reconnaissance pour le travail accompli que le groupe PS/GC a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'Inspection des finances pour l'année 2021. De façon générale et de façon interdépartementale, notre groupe est concerné par la question de l'informatique et de la cyber-informatique, sécurité, mises à jour, compatibilité des systèmes, respect et protection des données, et nous sommes également concernés par le nombre élevé de fonds, par exemple au Service de la mobilité.

En ce qui concerne le Département des finances et de l'énergie, nous partageons les réserves de l'Inspection des finances quant à la conformité des recommandations du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes, le MCH2, et la publication des divergences avec ce modèle, notamment le fonds CPVAL. Nous sommes concernés par le registre des personnes physiques et les obligations communales y relatives. Et en ce qui concerne le fonds FIGI, en 2021, notre groupe avait déjà réclamé la mise en œuvre comptable des immobilisations et un outil informatique spécifique pour la gestion de projets de construction. Force est de constater que ce n'a pas été fait et nous nous voyons obligés de réitérer notre demande.

Pour le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, nous restons préoccupés par le fait que des bénéficiaires de prestations complémentaires n'ont pas touché une subvention à 100% de leurs primes de caisse maladie alors qu'à l'inverse des personnes la touchent, tout en n'y ayant pas droit. Et en ce qui concerne l'Hôpital du Valais, nous réitérons notre recommandation de notre précédent rapport 2021, et qui concerne la mise à jour régulière et transparente de l'aptitude de financement.

Pour le Département de l'économie et de la formation, ce sont les questions de thésaurisation de la comptabilité élèves de l'ECCG et des excédents des recettes de l'EPASC, tout comme la prise en charge des coûts de la construction et le financement du campus santé de Sion. De plus, le plan de remboursement de la commune de Leukerbad pour le campus santé et celui de la commune de Sion pour le campus HES doivent être mis à jour avec les instances cantonales.

Pour le Département de la sécurité, des institutions et du sport, l'association de soutien à la Patrouille des Glaciers a été dans la tourmente et nous prenons note du retrait du chef de l'office du sport de l'association et de la rétrocession convenue entre le chef de Département et lui-même d'une partie de la rémunération. En ce qui concerne les [...] cantonales, ces derniers sont non obligatoires et sont subsidiaires aux autres. Dès lors, comme la situation financière de l'ASPdG s'est considérablement améliorée en 2008 et 2018, il convient de diminuer les aides financières cantonales.

Finalement, pour le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, de façon générale, nous soulignons que la collaboration des différents services concernés par les projets en cours semble s'améliorer. Nous regrettons toutefois l'ampleur et les conséquences négatives pour notre canton et donc pour le contribuable de ce manque de volonté commune de travailler ensemble. Le Service de l'enseignement a fait l'objet d'analyses approfondies par l'Inspection des finances, ce que nous soulignons et nous les remercions.

Nous regrettons toutefois que la rencontre entre l'Inspection des finances et l'ancien chef du Service de l'environnement, annulée par ce dernier, n'ait pu être agendée à une date ultérieure, quand bien même il a été entendu par la COGEST. Il en va de son droit d'être entendu. Le manque de collaboration constructive entre le SEN et le Service de protection contre les crues du Rhône a eu et a toujours des conséquences fâcheuses et importantes pour l'environnement, comme le montrent la problématique de la décharge de Gamsenried et l'avancement du projet de la correction du Rhône à Viège. Le groupe PS/GC prend note de l'amélioration de la collaboration entre les services concernés, notamment avec le Service administratif et juridique du DMTE, mais continuera de suivre le dossier avec attention.

En ce qui concerne l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône, nous déplorons que les recommandations de la COGEST de mai 2019 ne soient pas suffisamment suivies en raison de profondes divergences entre le Service cantonal de l'agriculture et le Service en charge de la troisième correction du Rhône. Ceci n'est tout simplement pas acceptable. Et finalement, nous sommes également préoccupés par l'évolution des coûts attendus sur le tronçon de Finges.

En guise de conclusion, le groupe PS/GC remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'Inspection des finances, tout comme le chef de Service, Monsieur Peter Schnyder, et l'ensemble du Conseil d'Etat pour leur collaboration fructueuse et l'efficacité de leur travail.

Schmidhalter-Näfen Doris, Abgeordnete, PS/GC, Präsidentin der Geschäftsprüfungskommission (GPK)

Als Präsidentin der Geschäftsprüfungskommission möchte ich nicht auf die einzelnen Themen eingehen, will es aber nicht unterlassen, auf die grosse Qualität des Berichts des kantonalen Finanzinspektorats hinzuweisen. Ich möchte Herrn Peter Schnyder und seinen Mitarbeitenden danken für ihre ausgezeichnete Arbeit. Ebenso danke ich für die wertvolle Unterstützung, welche die Geschäftsprüfungskommission erfahren kann. Ein grosser Dank geht an Herrn Alexandre Berclaz, welcher uns als Sekretär immer kompetent begleitet und berät.

La présidente

D'entente avec le Bureau et avec Monsieur le conseiller d'Etat Mathias Reynard, nous traiterons les comptes 2021 du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture en début d'après-midi. Nous reprendrons nos débats à 14 heures 30, merci et bon appétit.

La séance est levée à 12:48.

Séance du jeudi après-midi 9 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 14 heures

Ordre du jour:	Pages
1. Compte 2021: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) Rechnung 2021: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK).....	215
2. Postulat CVPO, par Franziska Biner et Stefanie Aufdenblatten: Bus de vaccination 2021.09.329 Postulat CVPO, durch Franziska Biner und Stefanie Aufdenblatten: Impfbus 2021.09.329 ...	226
3. Interpellation Clément Borgeaud, PS/GC, Claudia Alpiger, PS/GC, Sarah Constantin, PS/GC et Dina Studer, PS/GC: Des améliorations urgentes dans le secteur des soins 2021.12.512 Interpellation Clément Borgeaud, PS/GC, Claudia Alpiger, PS/GC, Sarah Constantin, PS/GC und Dina Studer, PS/GC: Dringende Verbesserungen im Pflegebereich 2021.12.512	227
4. Interpellation Anja Katharina Schmid, CSPO et Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO: Écarts salariaux inexplicables entre hommes et femmes: que fait le canton du Valais? 2021.12.542 Interpellation Anja Katharina Schmid, CSPO und Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO: Nicht erklärbare Lohndifferenzen zwischen den Geschlechtern - was unternimmt der Kanton Wallis? 2021.12.542	228
5. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Jens Blatter, CSPO: Mesures d'urgence visant à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers au niveau cantonal 2021.12.493 Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Jens Blatter, CSPO: Sofortmassnahmen zur Umsetzung der Pflegeinitiative auf kantonaler Ebene 2021.12.493	229
6. Postulat Pierre Contat, UDC, Cynthia Trombert, UDC, Sophie Sierro, Indépendants et Frédéric Carron, Indépendants: Pharmacovigilance et consentement éclairé 2021.12.506 Postulat Pierre Contat, UDC, Cynthia Trombert, UDC, Sophie Sierro, Unabhängige und Frédéric Carron, Unabhängige: Pharmakovigilanz und informierte Einwilligung 2021.12.506	231
7. Postulat CVPO, par Andrea Amherd-Burgener, Rahel Pirovino-Indermitte, Olivier Imboden et Christian Rieder: Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers 2021.12.528 Postulat CVPO, durch Andrea Amherd-Burgener, Rahel Pirovino-Indermitte, Olivier Imboden und Christian Rieder: Umsetzung Pflegeinitiative 2021.12.528	238
8. Postulat Bruno Moulin, Le Centre, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre et Malvine Moulin, Le Centre: Un véritable soutien aux appartements à encadrement médicosocial 2021.12.529 Postulat Bruno Moulin, Le Centre, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre und Malvine Moulin, Le Centre: Echte Unterstützung für Wohnungen mit sozialmedizinischer Betreuung 2021.12.529	239

9. Postulat Aude Rapin, PS/GC, Paola Riva Gapany, PS/GC, Adea Dalloshi, Le Centre et Fabienne Rime, PLR/FDP: Violences domestiques en Valais: des chiffres essentiels pour agir! 2021.12.530 Postulat Aude Rapin, PS/GC, Paola Riva Gapany, PS/GC, Adea Dalloshi, Le Centre und Fabienne Rime, PLR/FDP: Häusliche Gewalt im Wallis: wichtige Zahlen als Handlungsgrundlage 2021.12.530	242
10. Postulat Anja Katharina Schmid, CSPO, Rainer Studer, CVPO, Malvine Moulin, Le Centre et Valentin Aymon, PS/GC: Quelle stratégie pour lutter contre la violence domestique? 2021.12.533 Postulat Anja Katharina Schmid, CSPO, Rainer Studer, CVPO, Malvine Moulin, Le Centre und Valentin Aymon, PS/GC: Häusliche Gewalt – wie weiter? 2021.12.533	244
11. Rapport annuel de gestion 2021 de l'HVS Geschäftsbericht 2021 des Spital Wallis	245
12. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire 2021 Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2021	245

La présidente

Je vous laisse prendre place, s'il vous plaît. Nous allons débiter l'ordre du jour de cet après-midi avec les comptes 2021 du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Madame Kathleen Rossier Moll vous avez la parole.

1. **Compte 2021:** Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Rechnung 2021: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Discussion générale:

Rossier Moll Kathleen, Députée, PLR/FDP

Le DSSC, et notamment le SSP ont été fortement engagés dans la gestion de la pandémie et des ressources financières importantes ont été mobilisées. Malgré tout, les comptes bouclent sur un reliquat de 45,7 millions par rapport au budget.

Au niveau du Service de la santé publique, un reliquat d'environ 25,7 millions s'explique par l'utilisation que partielle des crédits supplémentaires de 31,5 millions. En effet, avec le recul, le crédit supplémentaire dédié à la crise Covid-19 n'aurait pas été nécessaire. Le Service aurait pu compenser ces montants via des reliquats dans d'autres domaines où l'activité a été moins importante en raison de la pandémie. Le groupe PLR/FDP salue tout de même l'anticipation de la demande de crédit supplémentaire en lien avec les informations connues à ce moment-là. Le reliquat des charges de transfert de 25,9 millions s'explique par une réduction individuelle des primes d'assurance-maladie qui, malgré l'augmentation des primes d'1,1% et la forte augmentation du nombre de RIP rétroactives octroyées, a vu la RIP moyenne maximum diminuer de 2.1%. Visiblement, la crise sanitaire n'a eu qu'un impact modéré sur les RIP.

Également une réduction d'environ 20% des hospitalisations hors canton représente un montant de 7,5 millions. Le groupe PLR/FDP espère que la tendance se poursuive ou qu'une stabilisation des hospitalisations hors canton se dessine. L'avenir nous dira si cette baisse est uniquement due à la crise sanitaire ou si les mesures mises en place par le SSP portent leurs fruits. Le reliquat de 16,8 millions du Service de l'action sociale provient essentiellement de l'office de l'asile, mais aussi des institutions sociales et des prestations sociales. Le groupe PLR/FDP se réjouit que les coûts de l'aide sociale soient maîtrisés et que la part de la population valaisanne au bénéfice de cette mesure ne soit que de 1,9%.

Si l'on analyse le nombre total des bénéficiaires, on constate qu'il croît d'environ 300 personnes. Cette augmentation s'explique presque entièrement par le nombre des réfugiés et admis provisoires de plus de 7 ans pour lesquelles le canton ne perçoit plus le forfait versé par la Confédération. Ces bénéficiaires proviennent des arrivées massives des requérants d'asile en 2014 et 2015.

En ce qui concerne le taux de recouvrement des pensions alimentaires, le groupe PLR/FDP se réjouit de le voir augmenter pour s'approcher de l'objectif fixé de 50%. Une amélioration des démarches a permis d'améliorer le taux de recouvrement de 7% entre 2020 et 2021.

Les différences de 24 millions entre le budget et le compte 2021 pour le Service de la culture représentent le reliquat des crédits supplémentaires inscrits dans le cadre des indemnités des mesures Covid-19. La principale différence provient des fonds des manifestations qui ont été dotés de financements spéciaux pour être ensuite, pour certains, reportés en 2022. D'autres dossiers ont été quant à eux bloqués et leurs montants n'ont pas été prélevés du fonds concerné.

Voici les remarques que le groupe PLR/FDP avait concernant le compte 2021 du DSSC.

Rey Laurent, Député, Le Centre

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt des comptes 2022 du DSSC et tient à relever les éléments suivants:

Pour le Service de la santé publique, les principaux écarts entre le budget 2021 et le compte 2021, soit un reliquat de 26 millions, sont dus essentiellement à une surestimation de l'effet Covid sur les réductions de primes de l'assurance-maladie, moins 15 millions, ainsi qu'un nombre moins élevé que prévu d'hospitalisations hors canton, ce qui représente une économie de 7,5 millions supplémentaires. Rétrospectivement, il n'aurait pas été nécessaire d'accorder des crédits supplémentaires de 31,5 millions par le Parlement, et même si on ne pouvait pas le prévoir ainsi, il faudra en tenir compte lors de l'établissement du budget 2023. Si on peut se réjouir de la diminution des coûts d'hospitalisation hors canton, il semble encore trop tôt pour dire si ce phénomène est lié à une meilleure collaboration avec les médecins valaisans, car la crise Covid semble également avoir joué un rôle important en limitant les déplacements des patients entre les cantons. Tous les services du DSSC ont été impactés par la crise Covid, mais particulièrement celui de la santé publique, qui a non seulement été impacté financièrement, mais surtout dans son fonctionnement puisque c'est ce service qui a dû gérer la pandémie en créant notamment une cellule de gestion de crise pour s'occuper, entre autres du traçage des contacts, de la hotline et de la vaccination. Une centaine d'EPT supplémentaires ont dû être engagés de manière temporaire avec un pic d'activité en décembre 2021. Le groupe Centre Valais romand tient à féliciter l'ensemble des collaborateurs du Service pour leur professionnalisme et leur engagement qui ont été décisifs dans la gestion de cette crise sanitaire.

Notre groupe partage les préoccupations du Service concernant les lacunes dans la prise en charge psychiatrique et pédopsychiatrie, tant aux niveaux hospitalier qu'ambulatoire. Nous saluons la réalisation d'un projet-pilote pour la prise en charge psychiatrique des jeunes adultes et la création d'unités supplémentaires permettant de réduire le temps d'attente pour obtenir un premier rendez-vous. De même, nous saluons la création d'une commission d'experts, comme l'avait demandé ce Parlement, au sujet de l'avenir du site hospitalier de Malévoz, dont nous attendons avec impatience les conclusions.

Dans les objectifs politiques, les projets d'agrandissement de l'Hôpital du Valais suivent leur cours. Toutefois, au vu de l'augmentation des coûts dans le domaine de la construction en lien avec la guerre en Ukraine, nous redoutons un impact majeur sur le budget des travaux d'agrandissement des hôpitaux de Sion et Brigue. Si la crise devait durer, comment le Service entend-il gérer cette problématique? Prévoit-il de demander des crédits supplémentaires? Des chantiers devraient-ils être retardés, voire pire suspendus?

Concernant les mesures prioritaires, nous relevons avec satisfaction que malgré la crise Covid, très peu de mesures prioritaires n'ont pas pu être atteintes.

Au sujet de la révision de la planification des soins de longue durée, nous relevons qu'au vu du nombre de décès extraordinaires dans les EMS du canton, triste conséquence de la pandémie, les besoins du canton sont actuellement couverts. Du coup, notre groupe s'interroge si la planification ne devrait pas être reconsidérée et revue à la baisse.

En ce qui concerne le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, nous relevons qu'au niveau des contrôles alimentaires, les taux de non-conformité augmentent, car les critères sont de plus en plus nombreux et les ressources manquent pour remplir les exigences imposées par la Confédération. De même, malgré l'augmentation du nombre d'EPT dans les abattoirs accordés par ce Parlement, il n'est pas possible de faire le nombre de contrôles exigés par la législation fédérale, car l'augmentation du nombre d'EPT ne suit pas la courbe de l'augmentation du nombre d'abattages. Il faudra qu'on s'en souvienne cet automne au moment de la discussion du budget 2023.

Pour le Service de l'action sociale, les charges de transfert s'élèvent à moins 17 millions. La baisse provient en particulier de l'office de l'asile, moins 8,5 millions, les institutions sociales, moins 4,3

millions et des prestations sociales, moins 4 millions. Les coûts de l'aide sociale sont globalement stables en lien avec la part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale, soit 1,9% de la population, pourcentage qui est inférieur à la moyenne fédérale et je pense que c'est important qu'on le relève. Le scénario catastrophe prévoyant l'explosion du nombre de demandes d'aide sociale en raison de la crise sanitaire ne s'est pas réalisé, notamment grâce aux mesures de soutien à l'économie mises en place par la Confédération et le canton, que nous tenons à saluer. L'augmentation des coûts de l'aide sociale ces dernières années est lié essentiellement aux arrivées massives de requérants d'asile en 2014/2015. En effet, pour les permis F, la Confédération paie un forfait durant 7 ans puis sur les personnes viennent à charge du canton. Notre groupe tient à saluer l'amélioration des démarches permettant le recouvrement direct des contributions d'entretien auprès du débiteur. Ceci a permis de diminuer le montant des avances versées depuis 2017. En parallèle, ces mêmes démarches ont permis de hausser le niveau des montants recouverts et, par voie de conséquence, le taux de recouvrement. L'objectif reste d'atteindre un taux de recouvrement de 50% qui est de 45%

Votre temps de parole est terminé, je vous remercie pour votre intervention et je passe la parole Monsieur Blaise Melly.

Melly Blaise, Député, UDC

Ce point de l'ordre du jour a été déplacé du matin à l'après-midi. Bruno Perroud, qui avait préparé son intervention ne peut malheureusement pas être présent, donc je vais vous communiquer son texte.

Tout d'abord, l'UDC Valais romand remercie l'ensemble du personnel et les services pour l'engagement important durant l'année 2021 pour faire face à une situation sanitaire complexe.

Nous sommes aussi conscients que les comptes de l'Etat 2021 sont biaisés en raison de la crise du Covid, certains montants n'ont pas été dépensés, notamment dans les services de la santé et du social par dizaines de millions. Il sera nécessaire à l'avenir, lors de l'élaboration des prochains budgets, d'affiner les méthodes de calcul de manière plus rigoureuse.

L'UDC du Valais romand porte aussi son attention sur quelques aspects.

Au niveau du Service de la santé, le Covid a mis le doigt sur la faiblesse de notre système de santé, c'est-à-dire le système hospitalier et les conséquences du confinement pour la jeunesse, par l'explosion des demandes dans les soins pédopsychiatriques tant aux niveaux hospitalier qu'ambulatoire.

Le renforcement du budget 2022, avec l'apport d'1 million supplémentaire au Service de la pédopsychiatrie à l'Hôpital du Valais, a servi à consolider le projet-pilote pour la prise en charge psychiatrique des jeunes adultes en créant des unités supplémentaires. De fait, les temps d'attente pour obtenir un premier rendez-vous ont pu être réduits. L'UDC salue ce suivi.

L'UDC salue le fait de prévoir une commission d'évaluation sur la gestion de crise en lien avec le Covid. Ce travail d'analyse est important pour éviter l'application de mesures contre-productives sur la durée, comme on peut le constater avec les problèmes psychiatriques. La proportionnalité de ces mesures devra aussi être analysée.

Les dossiers en suspens: L'UDC relève, au niveau des soins palliatifs, la problématique concernant les modes de financement de la maison Azur, avec l'enjeu du financement, c'est-à-dire, est-ce qu'il s'agit de soins de longue durée, avec la participation au financement de la part des communes ou de soins LAMal, comme actuellement avec les lits, reconnus au sein des hôpitaux sans participation financière des communes. Dans les dossiers en suspens il y a aussi le traitement de l'initiative sur les soins, au sujet de laquelle le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position. Il y a aussi la problématique de l'emplacement des ambulances et la gestion des coûts, notamment celle de la vallée de Conches. Faut-il avoir une vision économique pure ou garantir la sécurité sanitaire de cette région, comme sur l'ensemble du territoire?

Enfin, en ce qui concerne la budgétisation des subventions pour la réduction des primes de l'assurance-maladie, un montant d'environ 15 millions est en jeu. À ce propos, ne faudrait-il pas réévaluer l'échelle

de limites pour la déduction pour les enfants concernant l'aide à la famille? En effet, dès le deuxième enfant, les montants des déductions diminuent, alors que les charges suite à la naissance de cet enfant augmentent, avec, par exemple l'achat d'un véhicule, d'un logement plus grand, etc.

En ce qui concerne le Service de l'action sociale, les dépenses ont été massivement réduites dans les secteurs suivants: au sujet de l'asile, diminution des frais d'assistance en faveur des réfugiés reconnus à charge de l'office de l'asile ainsi que dans le domaine des institutions sociales dont les projets ont été freinés suite au Covid.

Au niveau des problématiques, l'UDC rapporte les préoccupations des parents et des personnes en situation de handicap concernées par un placement en institution. Le fait d'avoir dû subir de longs mois de confinement sans pouvoir sortir de l'institution a provoqué de nombreux problèmes de santé sur le long terme. Des espaces de dialogue au sein des institutions, par la création de commissions pour les bénéficiaires et les représentants des parents devraient être instaurés pour améliorer le dialogue au sein de l'institution. De plus, l'UDC rappelle l'importance d'agir dans la prise en charge des personnes avec des troubles du spectre autistique autant chez les enfants que chez les adultes. Une coordination doit être renforcée entre les Services de la santé, du social, de la jeunesse et des écoles. Actuellement, il y a beaucoup de discussions, mais peu de mesures concrètes. Or, ces problèmes ne font que croître. Au niveau du secteur de l'asile, l'UDC voudrait savoir si les fonds détournés entre 2018 et 2020 par l'ancien administrateur du foyer de requérants d'asile ont été restitués.

Le service vétérinaire tire la sonnette d'alarme pour rappeler qu'il manque du personnel en lien avec les obligations légales, c'est-à-dire la nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires et son paquet d'ordonnances. Dans les abattoirs également il n'est pas possible de faire le nombre de contrôles exigés par la législation fédérale, car l'augmentation du nombre d'EPT ne suit pas la courbe de l'augmentation du nombre d'abattages. L'UDC demande donc au Conseil d'Etat de refixer les priorités dans la répartition des postes au sein des départements et des services pour respecter le cadre légal. Pour terminer, nous remercions le chef du Département pour ses réponses et le personnel dans les différents services pour le précieux travail accompli. Merci.

Constantin Patricia, Députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a analysé avec soin les comptes du DSSC et souhaite relever quelques éléments importants à ses yeux et qui restent d'actualité pour 2022 pour les différents services. Je commencerai tout d'abord par le Service de la santé.

Notre groupe souhaite relever l'excellent travail du Service de la santé et de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices durant cette année 2021, marquée encore et toujours par la crise sanitaire. Plusieurs thèmes importants sont à relever. On constate une diminution nette des hospitalisations hors canton, ce qui est réjouissant. Il sera important de suivre cette évolution dans les mois à venir, analyser si cette tendance se confirmera pour 2022, si le Département a déjà des chiffres pour cette année et si une analyse va être effectuée sur le long terme pour connaître les raisons de cette diminution.

Un problème important reste la concurrence du secteur privé des soins de longue durée avec les CMS. La part privée prend de plus en plus d'importance. Le canton dispose-t-il d'un moyen de contrôle ou comment cette problématique pourra-t-elle être gérée?

Toute la question des secours, qu'ils soient hélicoptères ou ambulanciers, nécessite une attention toute particulière.

Plusieurs autres dossiers, tout aussi importants pour le Service de la santé, mais ils reviendront également tout à l'heure dans le rapport de la politique sanitaire et celui de l'Hôpital du Valais et nous ne manquerons pas de les relever: La construction des nouveaux hôpitaux, la prise en charge pédopsychiatrie.

Pour le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, le groupe PS/GC s'inquiète du manque de ressources au Service de la consommation et des affaires vétérinaires. En effet, la loi fédérale sur les

denrées alimentaires demande un nombre important de contrôles. Dans son rapport annuel, le SCAV indique que pour 2021, parmi les 8'084 entreprises soumises au contrôle des denrées alimentaires, 2'151, soit 27%, ont été inspectées. Il en va de même pour les contrôles dans les abattoirs. Notre groupe s'inquiète, car cela concerne directement la population de notre canton et souhaite connaître la position du Département sur cette problématique.

Pour le Service de l'action sociale, il est à relever que les prestations d'aide sociale sont inférieures au budget de 4 millions malgré la pandémie. Cependant, il est toujours important d'être prudent sur l'analyse des prestations d'aide sociale. Nous constatons que le budget avait largement été surestimé pour le Service. Cependant, est-ce que le Département peut nous donner des informations sur d'éventuels surcoûts pour le Service liés à la crise ukrainienne.

Pour le Service de protection des travailleurs et des relations du travail, nous constatons que les comptes sont nettement inférieurs au budget. De gros mandats n'ont pas été réalisés. Notre groupe souhaite que cette année, ils puissent être menés à terme.

Pour le Service de la culture, il est à relever un dépassement de budget de 7 millions. Le budget avait été augmenté en cours d'année pour raison de pandémie. Il y a beaucoup de projets en cours, mais reste une problématique récurrente, le financement de l'archéologie.

Finalement, au terme de l'analyse des comptes du DSCC, notre groupe relève que l'ensemble des services du DSCC manque de ressources en personnel afin d'effectuer les tâches liées aux différentes lois et aux mandats donnés par ce Parlement. Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices et de tous les services précités pour la qualité de leur travail. Nous remercions le chef de Département ainsi que l'ensemble des chefs de service pour le travail effectué. Merci de votre attention.

Diezig Stefan, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat die Rechnung des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur zur Kenntnis genommen.

Auffallend und ins Auge stechend ist die Abweichung zwischen Budget 2021 und Rechnung 2021, welche mit 45,7 Millionen doch deutlich zu Buche schlägt. Es wird Akt davon genommen, dass die Nachtragskredite für Corona nicht nötig gewesen wären und 26,5 Millionen aus dem ordentlichen Budget hätten geleistet werden können.

Erlauben Sie mir, einige Bemerkungen zu den einzelnen Positionen anzubringen.

Die Ausrichtung von individuellen Prämienvverbilligungen der Krankenversicherung kommt 14,9 Millionen unter dem Budget zu stehen. Vor allem werden Versicherte in bescheidenen wirtschaftlichen Verhältnissen unterstützt. Für die mittleren Einkommen werden nur, aber immerhin, die Prämien der Kinder und die Prämien der jungen Erwachsenen in Ausbildung subventioniert. In diesem Bereich sind sicher noch einige Verbesserungen notwendig, damit die Mittel richtig verteilt werden. Die Mitte Oberwallis hat sich auch im Jahr 2021 in diesem Bereich eingesetzt und beispielsweise mit einem Postulat gefordert, dass Einzahlungen in die zweite Säule bei der Berechnung des Einkommens für die Verbilligung der Krankenkassenprämien aufgerechnet werden. Zu Recht. Wer freiwillige Einkäufe in die zweite Säule tätigt, soll im Anschluss nicht von Verbilligungen profitieren. Dieses ist bereits bei der Umsetzung. Es gilt, hier noch weitere Verbesserungen zu erreichen. Nicht zuletzt soll eben auch der Mittelstand von den Verbilligungen der Krankenkassenprämien profitieren.

Ebenfalls wird davon Akt genommen, dass im Jahr 2021 weniger Vorschüsse für Unterhaltsbeiträge geleistet wurden, jedoch höhere Rückforderungen erzielt werden konnten. Im Jahr 2022 trat ja die Gesetzesrevision GIBU in Kraft. Inskünftig werden dadurch weniger Vorschüsse gewährt, da die Grenzbeträge und die geleisteten Vorschüsse tiefer sind. Vergessen wir nicht: Die angestrebte Inkassoquote steigt auch dann, wenn weniger Vorschüsse geleistet werden – also nicht nur dann, wenn mehr Rückforderungen verbucht werden können. Wird hier die Schraube zu stark angezogen,

wird ein Abgang gewisser Personen in die Sozialhilfe unumgänglich sein. Es findet dann lediglich eine Verlagerung der Problematik statt. Die Mitte Oberwallis hat darauf auch in einem Postulat im Jahr 2021 hingewiesen.

Es wird eben aufgrund dieser Gesetzesänderung GIBU grundsätzlich weniger Vorschüsse gegeben. Dies hätte man jedoch seitens der Dienststelle besser kommunizieren müssen. Nicht wenige Alleinerziehende waren Ende 2021 erstaunt, dass die Grenzbeträge für die Gewährung von Vorschüssen als auch die Vorschüsse selber eine starke Reduktion wiederfahren haben. Viele mussten sich umsehen und trotz Kinderbetreuung umgehend eine höhere Erwerbstätigkeit annehmen. Des Weiteren wurde in diesem Gesetz keine einschlägige Übergangsbestimmung geschaffen, so dass die Beträge im Dezember 2021 direkt für das Jahr 2022 gekürzt worden sind. Angesichts des Rückgangs der Sozialleistungen von minus vier Millionen ist diese Vorgehensweise nicht ganz verständlich. Dazu kommt – und das ist in Erinnerung zu rufen –, dass die Sozialhilfequote im Wallis mit 1,9% eher tief ist. Der schweizweite Durchschnitt liegt bei rund 3,2%.

Die Abweichungen zum Budget 2021 und zur Rechnung 2021 zeigen aber auch auf, dass vor allem aufgrund dieser Ausgangslage nicht auf dem Buckel der Berggemeinden operiert werden sollte. Zum Beispiel soll auch die Nachtambulanz im Goms gestrichen werden. Ich bin froh, dass ich derzeit das Heulen der Sirenen der Ambulanz noch hören. Ich hoffe, diese Sirenen werden auch hier bis nach Sitten gehört.

Ich möchte Staatsrat Reynard für seine Arbeit danken, dem Departement und den zuständigen Dienststellen.

Ich habe geschlossen.

Danke.

La présidente

Je souhaite la bienvenue à la tribune aux apprentis électriciens de montage de l'École professionnelle technique et des métiers.

(Applaudissements)

Monsieur Jean-Daniel Melly, vous avez la parole.

Melly Jean-Daniel, Député, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance avec intérêt des comptes du DSCC et remercie le chef du Département ainsi que les différents chefs de service et intervenants lors de la présentation des comptes devant les différentes commissions.

Concernant le Service de la santé publique, nous aimerions saluer les efforts importants à nouveau consentis par les différents services pour soutenir la politique de lutte contre la Covid-19. La coordination des centres de vaccination, le traçage des personnes infectées et contacts ont entre autres mobilisé beaucoup d'énergie et de personnel. Les hôpitaux et cliniques ont pu une nouvelle fois compter sur du personnel d'un grand professionnalisme et d'une grande capacité d'adaptation, et ce malgré une fatigue toujours plus importante. Cela a permis aux institutions sanitaires de faire face aux nouvelles vagues successives tout en gardant, et c'est à remarquer, une activité ordinaire presque normale.

Nous souhaitons transmettre toute notre gratitude à toutes les personnes qui ont œuvré pour diminuer au maximum les impacts de cette maladie sur la société valaisanne.

Dans le rapport de l'Hôpital du Valais qui va être débattu tout à l'heure, on peut lire que les représentants de l'Hôpital du Valais estiment qu'il est nécessaire de revaloriser les professions soignantes et d'augmenter la dotation en personnel. Notre groupe restera particulièrement attentif à la mise en œuvre de cette déclaration d'intention.

La rénovation des hôpitaux de Sion et de Brigue va certainement se solder par une augmentation des prix de l'ordre de 30 à 40 millions. Ce renchérissement aura indéniablement des répercussions

sur les budgets hospitaliers. Pour notre groupe, il est indispensable que le financement des activités de construction ne se fasse pas au détriment de l'amélioration des conditions de travail du personnel hospitalier. Le taux de rotation dans les institutions sanitaires est véritablement problématique. Il est donc indispensable de trouver des solutions pour maintenir ce personnel dans leurs diverses professions. La maison Azur, dédiée aux patients en soins palliatifs, ouvrira ses portes en juillet 2022. Le financement de cet établissement doit être mis en consultation. Monsieur le conseiller d'Etat, pourriez-vous nous dire, si la question du financement n'est pas réglée avant l'ouverture toute prochaine de la maison Azur, cela ne risque-t-il pas d'impacter le fonctionnement de cette maison? Nous souhaiterions aussi savoir si le personnel sera soumis à la convention collective en vigueur à l'Hôpital du Valais. 2 demandes ont été faites pour des équipements lourds. Est-il possible de connaître quel type d'équipement a été présenté? De quelle institution provenaient les demandes et les réponses qui ont été données?

Concernant le Service cantonal des affaires vétérinaires, comme mes préopinants l'ont fait remarquer, notre groupe aussi s'étonne que le Service ne soit pas en mesure de remplir les exigences fédérales. Nous serons donc très attentifs, au moment du budget, à ce que les postes soient bien donnés.

Le Service de l'action sociale a dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation en ce début d'année 2022 avec l'arrivée des réfugiés ukrainiens. Là aussi, notre groupe aimerait remercier toutes les personnes qui œuvrent pour accueillir dignement les personnes qui ont fui cette zone de conflit. La guerre en Ukraine est à nos frontières, la solidarité de notre canton du Valais et de sa population est sincère. Elle est réjouissante. Cette crise, nous l'espérons, devrait permettre à tout un chacun de mieux comprendre le vécu des personnes qui fuient la violence et l'horreur. Il est important pour notre groupe que la Suisse soit une terre d'asile pour ces personnes, qu'ils ou elles viennent d'Ukraine, mais aussi de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan ou de tout autre pays miné par la guerre. Dans le rapport de controlling, on peut lire que la situation sanitaire a retardé le renouvellement de certains postes de l'asile en lien avec les programmes de formation et d'occupation. On peut donc en déduire qu'il y a un manque d'effectifs dans ces domaines, et donc une surcharge de travail qui se répercute sur les employés en fonction. Ce retard est-il en train d'être compensé? Nous l'espérons puisque l'écart entre les montants budgétisés et les comptes pour les charges de personnel sont de plus de 2 millions.

Concernant le Service de la protection des travailleurs, en vue des dernières révélations sur la sous-enchère salariale dans le domaine des remontées mécaniques, notre groupe ne peut qu'insister sur la nécessité d'une convention collective de travail pour ce domaine d'activité.

Pour conclure et pour être dans les temps, le groupe des Vert.e.s réitère ses remerciements à Monsieur le conseiller d'Etat Mathias Reynard, à la présidente de la commission SAI, Madame Patricia Constantin, aux chefs de service et leurs employés, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent sur le terrain.

Amoos Patrick, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO hat die vorliegende Rechnung eingehend studiert und geprüft, dies vor allem auch mit Blick auf das wiederum nicht einfache Jahr 2021, welches Covid bedingt doch einige Turbulenzen und Unvorhersehbarkeiten mit sich brachte. Das Departement wurde durch die vorherrschende Pandemie im Jahr 2021 wiederum sehr stark betroffen. Es ist sicherlich kein Zuckerschlecken, in diesen ungewissen Zeiten, in welchen sich eigentlich wenig bis gar nichts vorausplanen lässt, ein verlässliches Budget zu erstellen. Noch schwieriger ist es in solch unsicheren Zeiten, ein Budget überhaupt noch irgendwie einhalten zu können.

Daher möchte die CSPO ihren aufrichtigen Dank und ihre Wertschätzung an den Vorsteher des Departements, Herr Staatsrat Mathias Reynard, an alle involvierten Dienststellen mit ihren Dienstchefs und an alle Mitarbeitenden für ihre geleistete Arbeit aussprechen, waren doch die beiden letzten Jahre sicherlich nicht die einfachsten. Impfstrategien, Impfkapazitäten, Impfkampagnen, Impfzentren – immer

wieder musste improvisiert und angepasst werden. Die Koordination mit den Gesundheitsdienstleistern wie Spitäler, Kliniken, Apotheken und Ärzten war sehr zeitintensiv. Das Sicherstellen von Kapazitäten für das neue Contact Tracing, die neue Hotline, das Testen und alles um das neue Covid-Zertifikat – nicht ganz einfach.

Die Vorrednerinnen und Vorredner haben die Zahlendetails zum Departement und zu den einzelnen Dienststellen schon vorgetragen. Die Aussagen würden die gleichen bleiben. Deshalb verzichte ich auf weitere Ausführungen hierzu.

Die Bewältigung der Pandemie, jedoch auch der direkten und indirekten Folgen davon, hat für die CSPO eine hohe Priorität, denn wie Studien belegen, litten Kinder und Jugendliche besonders stark unter den Einschränkungen, welche die strengen Massnahmen zur Eindämmung des Coronavirus mit sich gebracht haben. Wir von der CSPO sind dankbar, dass der Staatsrat und die Dienststelle hier reagiert haben, ein Pilotprojekt für die psychiatrische Betreuung junger Erwachsener ins Leben gerufen haben, zusätzliche Einheiten geschaffen haben und die Wartezeiten, um einen ersten Termin zu erhalten, verkürzt werden konnten. Gespannt warten wir hier auf den Bericht und die Auswertung im Rahmen dieses Pilotprojekts, in welchem hoffentlich auch Lösungen präsentiert werden können.

Wir von der CSPO danken von Herzen allen Pflegefachkräften, Führungskräften, Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, welche sich auch im zweiten Jahr der Pandemie nochmals mit all ihren verfügbaren Kräften für unser aller Wohl eingesetzt haben. Danke!

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Merci pour vos nombreuses réactions, vos nombreuses questions auxquelles je vais tenter de répondre et puis surtout pour vos mots positifs et de remerciements à l'égard du personnel tant du Département que de tout notre système de santé, nos hôpitaux, tout le personnel qui a fait face cette crise. Vos mots de remerciements, j'en suis sûr, leur vont droit au cœur.

Premier élément par rapport au budget, à la différence de budget, entre ce qui a été prévu, les crédits complémentaires et puis les comptes que nous présentons aujourd'hui. On a 2 façons de le voir. On peut voir cette situation de façon plus critique, comme le fait le député Melly, en disant qu'il y a eu un manque de rigueur, peut-être, ce n'est pas l'impression que j'ai en tout cas, c'était une situation extrêmement imprévisible, extrêmement difficile à prévoir il y a une année. Imaginer les conséquences qu'aurait du point de vue financier cette crise, eh bien nous étions quasiment toutes et tous à imaginer qu'il y aurait de grandes conséquences au niveau social par exemple. Et on constate que ça n'a pas été le cas pour l'instant et ça n'a pas été le cas, notamment grâce aux mesures qui ont été prises par le Grand Conseil et par le Conseil d'Etat, que ce soit en termes de soutien financier aux entreprises, que ce soit en termes de soutien financier à notre domaine culturel ou encore que ce soit par des aides ciblées, par exemple pour les familles les plus précaires, un ensemble de dispositifs qui, on l'espère, a donné satisfaction. Et en ce sens, je préfère évidemment garder les mots de Madame Rossier sur la prudence et la réactivité. Je crois que c'était ce qui était attendu du Département, du Conseil d'Etat et des services, c'est de venir avec des propositions, d'anticiper ces éventuels problèmes. Effectivement, tout l'argent n'a pas été dépensé, cela a été évoqué tout à l'heure pour la santé, sur les raisons qui expliquent cette situation.

Sur le domaine de la culture, cela s'explique notamment par le fait qu'il avait été budgétisé toute une série de demandes d'aide qui seraient venues de grands festivals au niveau de la culture, qui auraient été des montants importants, et une série de festivals n'ont pas eu recours à ces aides, ce qui a évidemment eu un impact très clair sur les finances.

Par rapport aux hospitalisations hors canton, le député Rey et la députée Constantin sont intervenus à ce sujet, alors effectivement on avait atteint un pic 2019 en termes d'hospitalisations hors canton,

c'est en général des chiffres chaque année qui augmentent. On a toujours plus de frais et de coûts pour ces hospitalisations hors canton. Il faut admettre que c'est vraisemblablement en immense partie en lien avec le Covid, que la situation a changé en 2020 et en 2021 avec une baisse drastique de ces hospitalisations hors canton en lien avec les mesures sanitaires et notamment les mesures dans les hôpitaux. Ce que je peux vous dire pour l'instant, mais il faut prendre ces chiffres avec prudence vu le moment où on se trouve dans l'année, c'est que pour 2022, il semble y avoir une tendance au rattrapage, nous serions à l'heure actuelle, donc situation au printemps, avec une augmentation de 10% des hospitalisations hors canton par rapport à la situation au même moment en 2019. Donc on aurait plutôt une augmentation des hospitalisations hors canton, ce qui serait conforme à ce qui avait été prévu dans le budget 2022 du Service de la santé. Donc voilà, on revient visiblement à une situation normale en termes d'hospitalisations hors canton, telle que nous l'avons imaginée avec le Service.

Par rapport à la psychiatrie et la pédopsychiatrie, une question qui revient tant de la part du député Rey, que du député Blaise Melly que du député Amoos, le projet-pilote en termes de psychiatrie pour les jeunes adultes a donné de très bons résultats. Nous avons eu, grâce à ce projet-pilote, un raccourcissement des délais d'attente, une augmentation du nombre de jeunes que nous avons pu prendre en charge, et puis évidemment sans doute à une baisse d'hospitalisations. Et c'est là aussi un succès de ce projet-pilote qui, comme vous l'avez vu, a été non seulement poursuivi, il va se poursuivre jusqu'à l'année prochaine, mais même renforcé, avec 2 EPT supplémentaires pour ce projet-pilote, et c'est notamment grâce au soutien que vous aviez accordé lors du budget au mois de décembre. Par rapport à la psychiatrie, là aussi les choses avancent bien et les choses avancent relativement vite, on espère une communication d'ici cet été sur l'avenir du site de Malévoz et donc l'avenir de la psychiatrie adulte. Le personnel du site de Malévoz a été rencontré, les différents acteurs du domaine de la psychiatrie ont aussi été consultés par les experts et donc le dossier avance à bon rythme de croisière je crois, et donc on pourra avoir tout prochainement, dans ces prochaines semaines certainement, des annonces du Conseil d'Etat à ce niveau-là.

Par rapport aux coûts de construction, là aussi, les coûts de construction des hôpitaux est une question qui revient de la part de plusieurs députés, là aussi évidemment cette inquiétude que vous avez, elle est partagée par le Département et par l'ensemble du Conseil d'Etat. La règle que nous allons essayer de nous fixer, c'est une règle d'équité de traitement. Les règles qui vont être amenées à l'hôpital en termes de soutien doivent être les mêmes que celles qui sont amenées aux autres projets de construction de l'Etat du Valais, pour assurer la construction de ces infrastructures essentielles, tout en respectant les délais. Évidemment vous pouvez le voir pour ce qui est de l'hôpital de Sion, on n'est pas extrêmement inquiets puisque le gros œuvre est en grande partie terminé, par contre évidemment des conséquences bien plus fortes pour l'hôpital de Brigue, où le premier coup de pioche vient à peine d'être donné.

Par rapport à la planification des soins longue durée, le député Rey, alors ce que je peux vous dire, c'est que la planification aura lieu cette année encore, on lance le processus de consultation sur cette planification soins longue durée. Vous avez raison, le Covid a tellement impacté le domaine des soins de longue durée, qu'on va partir sur une planification qui ne sera vraisemblablement pas révolutionnaire et qui sera une planification transitoire, qui partira sur une période de 2 à 3 ans, et qui nous permet ensuite, lorsqu'on est revenu à une situation normale, de faire une vraie planification globale des besoins pour la période suivante.

Par rapport au SCAV, c'est une question qui revient de la part de plusieurs d'entre vous. Alors, oui, les indicateurs montrent que les normes de la Confédération ne peuvent être respectées qu'à 80-85% en termes d'inspections. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque chose que nous constatons depuis plusieurs années. Ce qu'il faut voir tout d'abord, c'est qu'au cours de ces 5 dernières années, 5,6 nouveaux EPT ont été créés au SCAV, donc cela on en est conscient de cette problématique au Conseil d'Etat, et donc il y a déjà eu durant la précédente législature une série

d'efforts qui ont été faits en renforçant ce Service. Pour l'année prochaine, évidemment que c'est aussi une priorité pour le Département et le Conseil d'Etat. Le dernier mot, il vous revient dans le cadre le budget pour ces EPT.

Vous dire aussi que le SPT, ça n'a pas du tout été thématiqué dans cette salle et j'en suis étonné parce que le SPT se retrouve devant la même situation. Là aussi, le SPT ne peut pas, en termes d'inspections, respecter les normes du SECO, et donc là aussi on est dans une situation de sous-effectifs qui ne nous permet pas de remplir à 100% les normes qui nous sont assignées par la législation fédérale. Vous dire enfin, pour vous répondre Monsieur Melly par rapport à la question des priorités du Département, très honnêtement, quand l'année passée, en préparant le budget, j'ai 3 EPT pour l'ensemble de mon Département, comment vous voulez que la priorité soit mise sur tous les services? Le simple Service de l'action sociale, pour pouvoir réaliser non seulement la loi sur le recouvrement des avances que vous aviez votée, et puis la loi sur l'inclusion et les droits des personnes en situation de handicap, avait besoin de 2 EPT. On ne parle pas des besoins dans le domaine de l'asile, on ne parle pas des besoins dans le domaine de la santé ni dans ceux de la culture, ni dans la protection des travailleurs, donc effectivement, avec 3 EPT pour l'ensemble du Département, c'était difficile pour nous de réaliser l'ensemble des besoins du Département.

Par rapport à l'analyse de la gestion de crise, c'est quelque chose qui est revenu tant chez le député UDC que chez le député Amoos du CSPO, c'est effectivement une priorité aujourd'hui de faire un bilan de cette gestion de crise. Une étude, un mandat externe a été donné pour analyser la façon dont nous avons géré cette crise, pour que ce soit autocritique, pour que nous puissions nous améliorer dans le cas où nous devons faire face à nouveau à une situation compliquée dans ces prochains mois. Donc il y a ce mandat qui a été donné et qui va analyser de façon générale, pas que dans le Service la santé publique, mais de façon plus générale, avec tous les acteurs qui ont été impliqués pour pouvoir apprendre, non seulement des bonnes pratiques, mais aussi des éventuelles erreurs que nous aurions commises durant ces derniers mois.

Vous dire également qu'un audit, un mandat a été donné au Conseil d'éthique, pour analyser des décisions qui éthiquement étaient difficiles, on peut penser par exemple à la fermeture des visites pour les EMS, une décision qui était contestée politiquement, et c'est normal qu'il y ait une discussion à ce propos. Une pesée d'intérêts pour analyser si ce genre de décision sensible éthiquement était la bonne ou non.

Par rapport aux soins palliatifs et à son financement, la consultation est en cours, ce qu'a prévu le Conseil d'Etat dans cette version envoyée en consultation, c'est de se baser sur le système que nous avons pour les soins longue durée, avec un financement à 2/3 par le canton, à 1/3 par les communes. C'est-ce qui a été prévu par le Conseil d'Etat, nous verrons les retours à cette procédure de consultation. En fonction de ceci, nous analyserons et nous viendrons avec un projet de loi devant ce Parlement. Pour répondre plus précisément à la question du député Jean-Daniel Melly, ça ne remet pas en question le financement de la maison Azur. La maison Azur peut être sereine, il n'y a pas de problème pour son ouverture, le financement est assuré. Il s'agit ensuite simplement d'une répartition, est-ce que c'est le canton qui paie 100% ou est-ce qu'il y a une répartition 2/3 canton 1/3 communes, comme on le connaît pour le domaine des soins longue durée.

Vous aviez également une question par rapport aux équipements lourds. Il y a eu 2 demandes d'équipements lourds supplémentaires en 2021, la première demande a été acceptée, c'était pour Viège, la deuxième qui a été refusée, c'était pour Collombey. Cette loi que vous aviez votée dans une précédente législature, elle nous permet finalement de réguler, d'éviter des investissements qui ensuite pèseront sur les coûts de la santé s'ils ne sont pas nécessaires, et c'est à cette conclusion qu'est arrivée tant la commission de planification que le Conseil d'Etat pour ce qui est des équipements lourds de Collombey.

La question des ambulances qui est revenue à plusieurs reprises et qui, j'en suis sûr, va continuer à nous occuper. Il y a tout sauf une volonté d'économies, et ça, c'est faire un faux procès au Conseil d'Etat ou aux services de l'Etat. Ça, c'est de la rhétorique pure politique. Dans ce dossier, la réalité, c'est simplement que nous avons un entrepreneur qui a des ambulances, qui n'a pas voulu continuer son mandat. À partir de ce moment, l'Etat essaie de trouver une autre solution, aidé par l'OCVS pour trouver une bonne planification. Et ce que je peux vous dire aussi, c'est qu'au-delà de toute l'agitation qu'il peut y avoir et des postulats à chaque session pour des urgences, il y a un travail concret, sérieux qui se fait en ce moment même, avec les présidents de commune dont l'un d'entre eux est ici dans cette salle, ça se passe extrêmement bien, et j'ai bon espoir ce que nous puissions trouver une solution qui soit non seulement positive évidemment pour la vallée de Conches, et qui soit positive de façon durable, qu'on ait un dispositif qui ne soit pas remis en question chaque année par les personnes qui sont aux responsabilités.

Par rapport à la question très précise du député Blaise Melly sur les détournements dans le domaine de l'asile, ce que je peux vous dire, mais je peux encore creuser et vous donner des réponses plus précises ensuite, c'est qu'il y a une affaire qui n'a pas encore été jugée, l'autre affaire, il y a déjà eu quelques dizaines de milliers de francs qui ont été remboursés par la personne. Pour le reste, l'affaire est entre les mains du Service du contentieux. Donc on suit tout ça de très près.

Madame Constantin demandait s'il y aura des surcoûts par rapport à l'asile en lien avec évidemment cette crise ukrainienne, évidemment il y aura des conséquences, ça c'est clair. Il faut savoir qu'il y a plus de 2000 personnes en provenance d'Ukraine qui ont déjà été accueillies dans notre canton. Alors on doit beaucoup aux familles d'accueil et à la solidarité de la population valaisanne, mais l'Etat lui aussi a dû faire sa part, que ce soit en termes de logements privés ou d'ouverture de centres collectifs, 8 nouveaux centres collectifs ont été ouverts. Nous avons fait notre part je crois et nous faisons peut-être même un peu plus que notre part, quand nous accueillons un orphelinat, vous avez sans doute vu cela, le canton du Valais a accueilli un orphelinat en provenance d'Ukraine et nous essayons de faire au mieux pour être à la hauteur de nos traditions humanitaires pour accueillir ces gens qui aujourd'hui fuient une situation terrible. En termes financiers, il y aura des surcoûts. Ils seront en grande partie compensés par les forfaits de la Confédération, mais c'est encore trop tôt aujourd'hui vu que tout ça a commencé au mois de mars, c'est encore trop tôt aujourd'hui pour vous donner des chiffres précis. Vraisemblablement mes services disent qu'ils pourront vous donner des informations d'ici à la rentrée du mois d'août.

Les mandats, également question de Madame Constantin, j'arrive gentiment au bout, les mandats du SPT, une série de mandats n'ont pas été donnés en lien avec la crise Covid, les services et le Département étaient tellement concentrés sur la gestion de cette crise que des mandats qu'on donne habituellement, que ce soit à l'Etat-Major du Département ou le SPT n'ont pas pu être donnés. Mais on a déjà inversé cette tendance en 2022, puisque vous avez vu que nous avons lancé le projet eBadge, qui est non seulement un projet législatif qui va arriver devant ce Parlement avant la fin de l'année, mais qui est aussi un projet avec un mandat, avec un suivi pour tout le travail de coordination.

Votre dernière question en lien avec l'archéologie, oui on a aussi une inquiétude par rapport à l'archéologie, c'est un tout petit office qui dispose de moins de 7 EPT. Donc là aussi une priorité dans la mesure des ressources qui nous sont attribuées pour le Département et pour le Conseil d'Etat. Il y a toute la problématique également des fouilles sur les travaux de l'autoroute A9 qu'il y aura ces prochains mois, la plupart des travaux sont mandatés à des entreprises spécialisées, mais c'est clair et c'est la voix de l'office qui nous dit qu'il y aurait un intérêt à avoir quelques postes qui seraient via ces CDMax l'intérieur de l'office pour coordonner, pour encadrer ces travaux. Il faut savoir qu'ils sont autofinancés à 96%, et 96% ça ne répond pas aux conditions de la COFI. Et à partir du moment où ces 96%, même si on a les 30% supplémentaires de l'OFROU via les [...], on n'arrive pas à répondre exactement aux critères de la COFI. À partir du moment où ces critères ne sont pas adaptés,

malheureusement on devra externaliser ces postes, ce qui coûtera environ 1 million de plus à l'Etat. Mais voilà, c'est un peu la limite de l'exercice avec les règles en termes de personnel.

J'ai quasiment terminé, il me reste une question de monsieur de Diezig sur les réductions individuelles des primes. C'est effectivement une des priorités pour le Département et pour le Service, de maintenir un bon niveau de réduction individuelle des primes, d'envisager et d'évaluer aussi les autres possibilités que vous évoquez, notamment dans les interventions parlementaires, c'est une priorité du Conseil d'Etat de renforcer les aides pour les familles dans notre canton, grâce à ces réductions individuelles des primes. Et ce que vous avez vu l'année passée, c'est que le Conseil d'Etat a fait un effort supplémentaire en élargissant un peu plus le cercle des familles et des personnes potentiellement bénéficiaires. Mais c'est vrai qu'on fait preuve d'une certaine prudence et pour une raison assez simple: si cette année, on donne beaucoup plus et puis qu'on a à un élargissement très grand du nombre de bénéficiaires et puis que l'année prochaine, on doit revenir en arrière, c'est extrêmement compliqué. Donc oui, on fait preuve de prudence, on y va petit pas après petit pas. Et quand on entend les potentielles explosions des primes pour l'année qui vient, ça nous confirme le bien-fondé d'une démarche plutôt basée sur la prudence et sur une approche par petits pas.

Une dernière question de Monsieur Jean-Daniel Melly sur les remontées mécaniques, on ne se dirige non pas vers une convention collective de travail, mais on se dirige vers un CTT, un contrat type de travail, qui a été avalisé par les partenaires sociaux, qui sera prochainement mis en consultation par le Conseil d'Etat. Il y aura ensuite un moment durant lequel les partenaires peuvent faire leurs remarques et puis ensuite, et ça semble assez clair, on se dirige non seulement vers une mise en œuvre de ce contrat type, mais potentiellement même d'une obligation pour ce qui est des salaires, vu le nombre de cas de sous-enchère salariale.

Désolé d'avoir été un peu long, j'ai tenté de répondre à toutes vos questions, merci pour l'intérêt et puis un grand merci aux équipes des différents services et équipes concernées et puis évidemment à toute l'équipe de l'Etat-Major qui a fait un travail extraordinaire durant cette année.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2. Postulat CVPO, par Franziska Biner et Stefanie Aufdenblatten: Bus de vaccination **2021.09.329**
Postulat CVPO, durch Franziska Biner und Stefanie Aufdenblatten: Impfbus **2021.09.329**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (14.12.2021)

Entwicklung (14.12.2021)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

3. Interpellation Clément Borgeaud, PS/GC, Claudia Alpiger, PS/GC, Sarah Constantin, PS/GC et Dina Studer, PS/GC: Des améliorations urgentes dans le secteur des soins **2021.12.512**
Interpellation Clément Borgeaud, PS/GC, Claudia Alpiger, PS/GC, Sarah Constantin, PS/GC und Dina Studer, PS/GC: Dringende Verbesserungen im Pflegebereich **2021.12.512**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je vais faire court et pas vous lire toute la réponse que vous avez déjà sous les yeux depuis un moment. Vous le savez, pour cette initiative acceptée par le peuple, le Conseil Fédéral a choisi de procéder en 2 étapes. Une première étape sur les questions d'offensive de formation, former plus de monde dans le domaine des soins, puis une deuxième étape sur les conditions de travail.

Pour la première étape, le canton du Valais n'est pas un mauvais élève, c'est ce qu'on peut dire. Il y a déjà eu depuis la mise en vigueur le 1^{er} avril 2021 de la loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage dans les professions non universitaires de la santé. Cela donne au Département et au Conseil d'Etat une compétence, celle de fixer annuellement le nombre de places, d'obliger les institutions à accueillir des jeunes en formation, et donc d'avoir un effet incitatif, voire même d'obligation pour ces institutions de former des jeunes. On suit tout ça de très près et il est vraisemblable qu'on demande à l'observatoire valaisan de la santé ou à la HES de nous appuyer dans cette mise en œuvre pour être sûr que cela se fait dans les meilleures conditions au niveau du canton.

Sur la deuxième étape qui concerne les dotations en personnel et les questions salariales, le deuxième paquet de cette mise en œuvre de l'initiative, 2-3 éléments: tout d'abord sur les dotations en personnel, vous le savez, c'était aussi une demande du Grand Conseil, on a amélioré les dotations en personnel dans les EMS, par étapes. On est passé d'une première étape pour l'année 2021-2022 à une deuxième étape qui aura lieu dès le 1^{er} janvier 2023 avec une augmentation, légère, mais une augmentation de la dotation en personnel dans les EMS. On y va petit à petit.

Vous avez aussi demandé lors de la dernière session, que nous instituions une commission pour une convention collective de travail dans le domaine des soins longue durée. Là aussi ça avance dans le bon sens. Cette commission devrait être nommée avant cet été par le Conseil d'Etat, donc là aussi les choses avancent pour améliorer les conditions dans ce domaine-là.

Pour ce qui est des conditions à l'Hôpital du Valais, il y a une volonté claire de la part de l'hôpital et elle a été soulevée tout à l'heure par le député Melly, sur l'engagement de l'hôpital pour améliorer. Il y a une prise de conscience aujourd'hui par l'hôpital et on a besoin évidemment, l'hôpital a besoin d'un soutien politique, il a besoin d'un soutien du canton pour y parvenir. Il y a une première étape qui a été réalisée avec ces 1000 francs supplémentaires pour l'ensemble du personnel des soins de l'hôpital du Valais, ça sera en vigueur à partir du 1^{er} juillet. C'est une première étape. C'est une première étape quand même importante, je ne crois pas qu'il y ait d'autres cantons, en tous cas pas à ma connaissance en Suisse, qui ait pris une telle décision. On est dans une tendance qui est positive pour cette valorisation, mais il reste évidemment encore beaucoup à faire.

Nous passons à l'interpellation de Anja Katharina Schmid.

4. Interpellation Anja Katharina Schmid, CSPO et Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO: Écart salarial inexplicable entre hommes et femmes: que fait le canton du Valais? **2021.12.542**
Interpellation Anja Katharina Schmid, CSPO und Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO: Nicht erklärbare Lohnunterschiede zwischen den Geschlechtern - was unternimmt der Kanton Wallis? **2021.12.542**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Vous me permettez là aussi de ne pas lire l'entier de la réponse.

Durch die Unterzeichnung der Charta der Lohnungleichheit im Jahr 2017 hat sich der Staatsrat in seinem Einflussbereich für die Umsetzung der Lohnungleichheit zwischen Frauen und Männern stark gemacht – eine Gleichberechtigung, die auch im Gesetz verankert ist. Das Kantonale Amt für Gleichstellung und Familie fördert die Anwendung dieser Charta, die im Wallis bislang von 31 Gemeinden und 19 halbstaatlichen Einrichtungen unterzeichnet wurde.

Der Staat Wallis – einer der grössten Arbeitgeber im Kanton – spielt eine wichtige Rolle. Er will eine Vorbildfunktion in Sachen Lohnungleichheit einnehmen. Daher hat er schon 2013 eine erste Lohnungleichheitsanalyse nach der anerkannten Methode Logib durchgeführt.

Beim Inkrafttreten der neuen Bestimmungen des eidgenössischen Gleichstellungsgesetzes im Jahr 2020 hat das Kantonale Amt für Gleichstellung und Familie die Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber, die 100 und mehr Personen beschäftigen, über ihre Pflicht zur Durchführung einer Lohnungleichheitsanalyse, zur Überprüfung dieser Analyse und zur Information des Personals über die entsprechenden Ergebnisse informiert.

Das Gleichstellungsamt unterstützt regelmässig Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber, die Fragen zu Logib haben oder die Expertinnen und Experten zur Überprüfung ihrer Analyse suchen.

Seit dem 1. September 2018 müssen die Unternehmen und Institution, die öffentliche Aufträge durchführen wollen, ihre Lohnpolitik zertifizieren lassen. Sie müssen ihre Gleichstellungspraktiken kontrollieren, die Resultate analysieren und gegebenenfalls ihre Lohnpolitik anpassen. Die Einführung von externen Kontrollen sowie Sanktionen ist momentan nicht vorgesehen. Der Staatsrat hat sich zugunsten einer raschen und pragmatischen Umsetzung der Charta ausgesprochen.

Gemäss einem Rechtsgutachten, welches das Gleichstellungsamt 2021 in Auftrag gegeben hatte, liegt es nicht in der Befugnis der Kantone, über das Gleichstellungsgesetz hinausgehende Pflichten vorzusehen (Zuständigkeit des Bundes) und stichprobenartige Kontrollen einzuführen. Dieses Rechtsgutachten wurde infolge eines parlamentarischen Vorstosses erstellt.

Seit September 2021 bietet das Gleichstellungsamt in Zusammenarbeit mit der *Académie SUISSE de valorisation des expériences et des compétences* eine Zertifizierung für Frauen an. Ziel ist, Frauen in ihrer Karriere oder bei ihrem Engagement zu unterstützen und so ihre (Wieder-)Eingliederung in den Arbeitsmarkt zu fördern. Im Mittel- und Unterwallis gibt es diese Zertifizierung bereits.

La présidente

Nous passons aux développements du DSSC.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

5. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Jens Blatter, CSPO: Mesures d'urgence visant à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers au niveau cantonal **2021.12.493**
Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Jens Blatter, CSPO: Sofortmassnahmen zur Umsetzung der Pflegeinitiative auf kantonaler Ebene **2021.12.493**

Texte déposé
Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Madame Emilie Dupuis.

Dupuis Emilie, Députée, PS/GC

Je ne prendrai la parole qu'une fois pour les deux postulats concernant les soins infirmiers qui nous occupent cet après-midi, ce qui veut dire celui-ci et le numéro 2021.12.528.

Les soins infirmiers déchaînent les passions: depuis que l'initiative sur les soins infirmiers a été acceptée par le peuple, tout le monde y va de son postulat, ce qui n'est absolument pas pour me déplaire, bien au contraire. Formation, qualité des soins, effectifs: les demandes sont judicieuses, importantes, stratégiques même pour le futur du canton. L'interpellation d'ailleurs à laquelle Monsieur le conseiller d'Etat Reynard vient de répondre pose les premiers jalons du renforcement des soins infirmiers et je me réjouis de voir que le Valais n'attend pas les directives de la Confédération pour appliquer la volonté du peuple.

La seule chose qui me chagrine un petit peu dans toute cette histoire, c'est que les groupes qui déposent des postulats pour soutenir les soins infirmiers ont quand même tendance à ne pas accepter, en revanche, les différents amendements qui sont posés au budget pour les soutenir vraiment. En tout cas, j'ai épluché les budgets de ces trois dernières années et vu qu'il y en avait au moins trois, voire quatre, qui concernent ceci.

Chères et chers collègues, Madame la Présidente, vous l'aurez compris, je n'ai pas pris la parole pour combattre ces postulats, bien au contraire; nous les soutenons et avec vigueur. J'aimerais simplement vous inviter à collaborer de manière pragmatique, et pas uniquement chaque groupe dans son coin, pour que le Valais se donne les moyens d'appliquer l'initiative des soins infirmiers de manière pragmatique ...

La présidente

Je m'excuse, Madame Dupuis, mais si le postulat n'est pas combattu, vous ne pouvez pas prendre la parole pour le soutenir. Je suis désolée. Merci.

Dupuis Emilie, Députée, PS/GC

Excusez-moi, alors!

Aquilino Andreas, Suppléant, SVPO

Da meine Vorrednerin das Postulat nicht bekämpft, werde ich das jetzt übernehmen.

Die Pflegeinitiative wurde im November 2021 deutlich vom Volk angenommen. Wie die Postulanten richtig erwähnt haben, ist in den Übergangsbestimmungen im Initiativtext festgehalten, dass der Bundesrat innerhalb von 18 Monaten entsprechende Massnahmen ergreifen muss.

Nun, das Postulat will auf kantonaler Ebene dem Bundesrat vorgreifen und bereits Massnahmen definieren, ohne gesetzliche Grundlagen auf nationaler Ebene zu haben. Dies ist nicht im Sinne der SVP Oberwallis.

Ich möchte gerne nochmals darauf hinweisen, dass das Bundesparlament einen grosszügigen indirekten Gegenvorschlag erarbeitet hatte, welcher bei einem Nein automatisch und sofort in Kraft getreten wäre. Die sofortige und substanzielle Lösung vor dem Pflegenotstand wäre also auf dem Silbertablett da gewesen. Man hat aber lieber die Taube auf dem Dach genommen statt den Spatz in der Hand. Darum muss man sich nun nicht beklagen, wenn die Umsetzung eine gewisse Zeit in Anspruch nimmt.

Zum Schluss möchte ich gerne darauf hinweisen, dass der Pflegenotstand auch in unseren Augen akut ist. Aber vergessen wir nicht: In Zukunft werden noch viele Branchen mit diesem Problem kommen, zukunftssträchtige Branchen, die einen ähnlichen Notstand beklagen.

Wir bekämpfen dieses Postulat.

Danke.

La présidente

Madame Dupuis, est-ce que vous voulez reprendre la parole, puisque maintenant ce postulat est combattu? *(Rires dans la salle)*

Dupuis Emilie, Députée, PS/GC

Je crois que tout le monde avait compris l'idée de ma prise de parole. Je l'avais finie. Merci beaucoup!

Blatter Jens, Abgeordneter, CSPO

Seit Jahren sprechen wir von einem Problem in der Pflege und dem daraus resultierenden Pflegemangel in der Schweiz, aber auch bei uns im Wallis. Die Probleme und Schwierigkeiten sind alle bekannt, ohne dass ich sie hier einzeln aufzähle. Am 20. März 2020 um 12 Uhr 30 applaudierte die ganze Schweiz für die Pflege. Eine schöne Geste, eine grosse Wertschätzung, für die ich an dieser Stelle nochmals von Herzen danken möchte. So etwas nennt man Wertschätzung hoch 10 – nein, hoch 100!

In der Pflege arbeiten viele Idealisten. Idealisten, die aus Liebe zum Job, aus Liebe zu Patienten und Angehörigen helfen zu können und nicht in erster Linie des Lohnes wegen arbeiten. Als Pflegestationsleiter weiss ich, wovon ich spreche.

Anderthalb Jahre nach dem grossen Applaus, am 28. November 2021 hat die Schweizer Bevölkerung die Pflegeinitiative mit einem deutlichen Ja angenommen. Auch dafür danke ich nochmals allen. Seither aber ist viel Wasser von Gletsch nach Le Bouveret geflossen und passiert ist bis jetzt leider nicht so viel. Die Schweizer Bevölkerung hat ihre Signale zur Pflege mit der Applausaktion und dem Ja an der Urne gegeben, während die Politik ins Hintertreffen geraten ist. Wir alle sind gefordert. Dabei müsste es jetzt eigentlich richtig schnell gehen, denn in Spitälern, in Pflegeheimen und bei der Spitex fehlen so viele Pflegefachpersonen wie nie zuvor. Immer mehr Pflegenden wechseln den Beruf, weil sie einfach nicht mehr können. Die Situation rund um die Pflege hat sich vor allem auch aufgrund von Covid-19 weiter zugespitzt, stark zugespitzt. Bereits vor Covid haben 40% der Pflegenden ihren Job nach Jahren verlassen. Die neuesten Zahlen dürften um einiges höher liegen. Das bedeutet, dass die Übriggebliebenen immer mehr arbeiten müssen.

Eine Ausbildungs Offensive ist sicher richtig und absolut nötig, doch stellen Sie sich eine grosse Badewanne vor. Ist Ihnen das auch schon passiert? Sie geben vollen Strahl, um die Wanne zu füllen, doch nach ein paar Minuten bemerken Sie, dass sich die Wanne nicht füllen lässt. Beim Kontrollblick sehen Sie, dass der Abflusstöpsel nicht richtig drauf war und die Wanne das Wasser, das Sie oben hineinfüllen, unten wieder verliert. Genauso ist es in der Pflege. Eine Ausbildungs Offensive ist sicher richtig. Aber die Wanne lässt sich nur füllen, wenn der Abfluss sich stoppen lässt.

Und ganz ehrlich, Herr Staatsrat, bei allem Respekt, aber ich denke nicht, dass die 1'000 Franken mehr Lohn im Jahr, sprich 77 Franken im Monat, den Abfluss stoppen werden.

Die Verantwortlichen sind gefordert. Es braucht Sofortmassnahmen. Der Bund wird durch den Verfassungsartikel verpflichtet, innerhalb von 18 Monaten entsprechende Massnahmen zu ergreifen. Die Kantone können und sollten schon früher Zeichen setzen. Nebst Sofortmassnahmen braucht es auch eine aktive Kommunikation in Richtung Öffentlichkeit, in Richtung der Pflege.

Was wir sicher nicht sollten, ist, dass wir Postulate und Interpellationen für die Pflege bekämpfen. Das wäre ein katastrophales Zeichen gegenüber den Pflegenden.

Deshalb wird die CSPO sich auch in Zukunft für die Pflege und ihre Anliegen einsetzen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

La présidente

Nous allons voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.493 / Postulat 2021.12.493

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 110 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 9 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

6. Postulat Pierre Contat, UDC, Cynthia Trombert, UDC, Sophie Sierro, Indépendants et Frédéric Carron, Indépendants: Pharmacovigilance et consentement éclairé 2021.12.506

Postulat Pierre Contat, UDC, Cynthia Trombert, UDC, Sophie Sierro, Unabhängige und Frédéric Carron, Unabhängige: Pharmakovigilanz und informierte Einwilligung **2021.12.506**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Dieter Stoessel.

Stoessel Dieter, Abgeordneter, PLR/FDP

Ich vertrete hier die Meinung der Fraktion PLR/FDP.

Zum ersten Punkt des Postulats:

Die Postulanten verlangen im Wallis ein kantonales Zentrum zur Erfassung von Nebenwirkungen der Covid-Impfung. Selbstverständlich müssen Nebenwirkungen statistisch erfasst werden, um bei Auffälligkeiten reagieren zu können. Dies kann aber nicht Aufgabe eines Kantons sein. Jede Statistik ist umso genauer, je mehr Fallzahlen ihr zu Grunde liegen. Diese Statistik bezüglich Nebenwirkungen wird in der Schweiz zentral bei Swissmedic geführt. Natürlich nicht nur in Bezug auf die Covid-Impfung, sondern auf alle Arzneimittel. Hier einen Walliser Extrazug zu fahren, bringt überhaupt nichts. Die Walliserinnen und Walliser reagieren nicht anders auf die Covid-Impfung wie der Durchschnitt der gesamten Schweizer Bevölkerung.

Zum zweiten Punkt:

Es soll bei der Covid-Impfung von jeder Patientin / von jedem Patienten ein Formular unterschrieben werden müssen, das im Wesentlichen besagt, dass die Impfung unsicher, ja sogar gefährlich, die Wirkungsdauer begrenzt, das Covid-Zertifikat unnütz sei und dass es wahrscheinlich Auffrischimpfungen

brauchen wird. Das heisst, die Ärztinnen und Ärzte müssten aktiv Zweifel bezüglich der Impfung schüren. Also gegen diejenige Massnahme, die uns aus dem Covid-Schlamassel geführt hat.

Das ist nicht nötig. Leute, die sich gegen Covid impfen lassen wollen, tun dies freiwillig und haben sich mit Sicherheit schon selber über Risiken und Nebenwirkungen informiert.

Selbstverständlich müssen wir Ärzte und Ärztinnen sicherstellen, dass unsere Patientenschaft über mögliche Wirkungen und Nebenwirkungen unserer vorgeschlagenen Massnahmen informiert ist. Das geht auch mündlich. Sonst müssten wir bei jeder Spritze, bei jedem Handgriff, bei jeder Medikamentenverschreibung eine schriftliche Einwilligung einholen. Das ist schlicht und einfach nicht praktikabel.

Und jetzt mal Hand aufs Herz: Wer von Ihnen hier im Saal hat sich schon beschweren müssen, dass er oder sie eine durchgeführte ärztliche Massnahme nicht hätte machen lassen, wenn er oder sie besser informiert gewesen wäre? Ich arbeite nun seit 31 Jahren als Arzt, davon deren 25 als Hausarzt. Eine solche Beschwerde ist mir noch nie zu Ohren gekommen. Wir Ärzte und Ärztinnen haben alles Interesse, gut informierte Patienten zu haben.

Ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dieses Postulat aus der impfskeptischen und verschwörungstheoretischen Ecke nicht an den Staatsrat zu überweisen. Es schürt unnötige Ängste gegen die Covid-Impfung, welche nachweislich einen riesigen Nutzen bei verschwindend kleinem Risiko hat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Rey Laurent, Député, Le Centre

Il y a un mois, ce Parlement refusait l'opportunité d'une initiative parlementaire déposée par les mêmes auteurs que ceux de ce postulat et traitant du même sujet, la vaccination contre le Covid encouragée par l'Etat. Si je me permets de rappeler cela en préambule, c'est parce qu'une bonne partie de l'argumentaire des auteurs est identique dans les deux interventions, raison pour laquelle vous me pardonneriez si la contre-argumentation qui suivra aura également un air de déjà entendu.

Par ce postulat, les auteurs demandent la mise en place d'un centre de pharmacovigilance cantonale en justifiant sa création par, je cite, «les spécificités du canton» et, d'autre part, par la mise en place d'un formulaire de consentement éclairé pour toute personne souhaitant se faire vacciner.

Concernant la demande de créer un centre cantonal de pharmacovigilance, tout comme lors du débat il y a un mois, et comme les auteurs le mentionnent eux-mêmes dans leur texte, nous rappelons qu'il existe un centre national de pharmacovigilance suisse qui, d'une part, autorise ou non l'utilisation d'un nouveau traitement sur le territoire national après avoir étudié en profondeur les résultats des études prémarketing des nouveaux médicaments et, d'autre part, fait également de la surveillance postmarketing en étudiant les effets secondaires signalés après la commercialisation du produit. Swissmedic collabore, au niveau international, avec d'autres centres de pharmacovigilance, tels que la puissante FDA américaine ou l'Agence européenne des médicaments. En effet, plus le collectif étudié est grand, plus l'on peut faire la part des choses entre les effets secondaires réellement pertinents de ceux qui ne le sont pas. Une étude postmarketing d'un vaccin sur un collectif de 8 milliards d'individus donnera des chiffres statistiques nettement plus puissants que ceux basés sur 350'000 Valaisans. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en statistiques pour comprendre cela.

En lisant le texte de ce postulat, j'avoue avoir été intrigué par l'évocation des «spécificités» de notre canton pour justifier ce centre cantonal de pharmacovigilance. Si ces propos avaient été tenus au début du 19^e siècle, lorsque les élus cantonaux ressemblaient aux personnages peints sur la magnifique fresque d'Ernest Biéler qui orne la salle du Grand Conseil, force aurait été d'admettre qu'à l'époque, il y avait effectivement une problématique de santé régionale que l'on appelait alors le crétinisme, déficience mentale secondaire à la carence d'iode, la plupart du temps associée à un goitre, que l'on rencontrait dans la population de l'Arc alpin et en particulier en Valais. Pour les amateurs de Tintin, c'est

de là que vient la célèbre insulte du capitaine Haddock «crétin des Alpes». Ce n'est qu'en 1860 que le lien est fait entre ledit crétinisme et le dysfonctionnement de la thyroïde puis en 1896 qu'est découvert que le manque d'iode cause ledit dysfonctionnement. Finalement, cette grave problématique de santé publique cantonale est résolue dans les années 1920 en ajoutant de l'iode au sel de consommation. Depuis lors, les problématiques de santé de la population valaisanne sont totalement identiques à celles des populations des autres pays industrialisés dans le monde, n'en déplaise aux auteurs de ce texte.

Obtenir le consentement éclairé d'un patient avant qu'il bénéficie d'un vaccin ou de tout autre traitement signifie que le soignant doit lui fournir toutes les informations nécessaires pour qu'il puisse décider en toute connaissance de cause d'adhérer ou non au traitement proposé. Ceci est le pain quotidien de tout médecin lors de la prescription d'un traitement. Faire signer une feuille de consentement éclairé est déjà largement utilisé en médecine depuis des années, procédé qui nous vient des Etats-Unis et qui est utilisé uniquement pour les gestes médicaux invasifs. Son but est avant tout de protéger le médecin contre toute action en justice du patient ou sa famille en cas de complication. Pour tout traitement prescrit, et il en va de même pour l'administration de vaccins, le médecin est tenu d'informer son patient des buts et des effets secondaires du traitement proposé. Avec toute la polémique qui a fait rage depuis le début de la vaccination, ces informations ont été largement fournies à la population qui, je vous le rappelle, s'est vaccinée de manière volontaire.

Si introduire un tel formulaire à l'échelle fédérale pouvait à la rigueur être envisagé puisqu'il s'agit d'une campagne de vaccination nationale, cela n'a aucun sens au niveau cantonal et certainement pas avec les cinq éléments évoqués par les postulants, éléments qui n'ont rien à voir avec les points d'un formulaire de consentement et s'apparentent pour certains à une campagne de dénigrement basée sur des croyances sans fondement scientifique digne de ce nom.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre Valais romand combat ce postulat et vous invite à faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis bekämpft dieses Postulat ebenfalls und zwar aus folgenden Gründen:

Wie bei der Entwicklung anderer Medikamente findet auch bei der Zulassung eines neuen Impfstoffs eine genaue Analyse der möglichen Risiken und Nebenwirkungen statt. Nehmen wir das Beispiel des Covid-Impfstoffs Spikevax von Moderna: Da es sich bei Moderna um ein in Cambridge in den USA ansässiges Unternehmen handelt, ist in erster Linie die FDA, die Arzneimittelbehörde der Vereinigten Staaten, für die Zulassung des Medikaments zuständig. Nach Freigabe des Covid-Impfstoffs in den USA hat ebenfalls die europäische Arzneimittelbehörde den Corona-Impfstoff geprüft und freigegeben. Da die Schweiz nicht Mitglied der Europäischen Union ist, fand eine weitere Prüfung durch die schweizerische Arzneimittelbehörde Swissmedic statt. Die Prüfung und Zulassung sind also klar geregelt.

Wie bei allen anderen Medikamenten findet man auch für den Corona-Impfstoff auf der Webseite von Swissmedic eine Patienten- und Fachinformation, welche öffentlich zugänglich ist. Zudem können unerwünschte Nebenwirkungen über das Elektronische Vigilance-Meldeportal EIViS gemeldet werden. Dies hat auch schon Herr Grossrat Rey erwähnt.

Bezugnehmend auf den Text vom Postulat erlauben wir uns von der Mitte Oberwallis folgende Überlegungen anzubringen:

- Unter Punkt 2 der gemäss Postulaten nötigen Patienteninformation ist erwähnt, dass die Immunität nach zwei Impfdosen ungefähr sechs Monate beträgt, bei älteren Menschen tendenziell weniger. Eine fundierte Literaturrecherche wäre wünschenswert gewesen: Die Dauer der Immunität kann nicht verallgemeinert werden, hängt diese doch unter anderem von der Variante des Coronavirus ab.

Unbestritten besteht jedoch unabhängig von der Virusvariante stets eine deutliche Verminderung des Sterberisikos nach Immunisierung.

- Unter Punkt 4 ist erwähnt, dass geimpfte Personen vermehrt unter anderen Krankheiten, insbesondere Myokarditis und Perikarditis sowie Thrombosen leiden. Dies stimmt jedoch nur im Vergleich zur Kontrollgruppe der weder Erkrankten noch Geimpften. Im Vergleich zu an Corona Erkrankten ist die Häufigkeit jedoch markant tiefer bei geimpften Personen. Erneut zeigt sich das Postulat hier undifferenziert und polemisches.

Abschliessend möchten wir festhalten:

Die Prüfung, Zulassung und Aufführung möglicher Nebenwirkungen sind bereits klar geregelt, die Wirksamkeit der etablierten Prozesse wurde erneut demonstriert. Es müssen keine zusätzlichen kantonalen Stellen geschaffen werden.

Eine Ausnahmeregel bei bestimmten Medikamenten oder Impfstoffen ist somit weder zielführend noch wirtschaftlich und verschlechtert aktuelle Prozesse und damit die Patientensicherheit.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Morisod Carole, Députée-suppléante, Les Vert.e.s

L'Agence européenne des médicaments est responsable du développement, de la maintenance et de la coordination du système EudraVigilance, conçu pour la notification des effets indésirables des médicaments. Les données pour les médicaments autorisés sont analysées régulièrement. Selon cette agence, les informations sur les effets indésirables déclarés ne doivent pas être interprétées comme signifiant que le vaccin ou la substance active provoque les effets observés ou que son utilisation présente un risque. Comme plusieurs effets secondaires suspectés peuvent avoir été inclus dans un seul rapport de cas, le nombre total d'effets secondaires ne correspondra jamais au nombre de cas individuels. Or, durant la période du Covid-19, de nombreuses informations erronées ou mal comprises ont circulé sur les réseaux sociaux, notamment sur le nombre de décès ou de maladies graves qui seraient causés par la vaccination. Ces chiffres diffusés par les internautes, tout comme par les postulants, reposent sur deux erreurs fondamentales: une confusion entre cas signalés et cas confirmés, et le fait que lorsqu'un décès est signalé, il est décompté autant de fois que la personne avait de symptômes déclarés.

Selon les dernières données officielles recensées dans le monde, la majorité des effets secondaires apportés sont bénins. Une analyse aux Etats-Unis de la mortalité pour d'autres causes que le Covid-19 entre vaccinés et non-vaccinés montre que la mortalité est plus basse dans le groupe vacciné, comparaison faite auprès de plusieurs millions de personnes. Les postulants citent la jurisprudence en évoquant le consentement suffisamment éclairé du patient. Il va de soi que les praticiennes et praticiens en santé ont fait le nécessaire pour informer et conseiller leurs patients avec la plus grande attention, comme pour toute prise en charge de soins. Ce point du postulat ne fait que semer le doute quant au sérieux de nos professionnels de la santé. Lorsque les postulants évoquent, je cite, «le certificat Covid obtenu, en tant que vacciné, ne garantit pas la sécurité propre ni celle des autres», là encore, nous constatons une mauvaise compréhension médicale. La vaccination entraîne une réduction du risque de transmission de formes graves, d'hospitalisations, etc., mais pas de suppression complète de transmission de la maladie.

Concernant les cas graves et les décès évoqués par les initiantes et les initiants, nous pouvons lire, selon les dernières données de Swissmedic, que dans 210 des cas graves recensés, les personnes décédées avaient en moyenne 79,4 ans. Une analyse approfondie de ces cas sur la base des données disponibles a montré que malgré une association temporelle, il existe d'autres causes plus probables susceptibles d'expliquer l'événement.

Les postulants réclament une surveillance active dans notre pays et dans notre canton. Or, nous possédons des données très claires issues de l'organe européen que je viens de citer et de Swissmedic.

En conclusion, les organes de contrôle compétents existent dans notre pays et au niveau européen. Ce postulat n'amène donc rien de scientifiquement pertinent. Par contre, il repose sur de nombreuses erreurs de compréhension et d'interprétation. Il prétend apporter une solution à un problème qui n'existe pas. C'est pourquoi le groupe des Verts rejette ce postulat et vous recommande d'en faire de même. Merci de votre attention.

Constantin Patricia, Députée, PS/GC

Le groupe PS/GC est opposé à ce postulat qui demande la «mise en place d'une surveillance cantonale active, et donc de la création d'un centre cantonal de pharmacovigilance qui répertorie les problèmes secondaires de la vaccination».

Comme le mentionnent les postulants, Swissmedic effectue cette tâche en collaboration avec six centres régionaux qui disposent d'universités de médecine. Les autres cantons romands ne disposent pas de tels centres et il est important de notre avis qu'il en soit ainsi. Notre groupe ne voit pas la nécessité de créer une structure supplémentaire pour notre canton, vu les spécificités du canton. À ce titre, nous pensons que chaque canton a ses spécificités, mais qui ne justifient en aucun cas la mise en place de structures supplémentaires. Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site de Swissmedic.

De plus, il est rappelé que le canton a déjà annoncé une analyse détaillée de la pandémie, notamment en partie réalisée par l'Observatoire valaisan de la santé. Pour reprendre les paroles de mon collègue Vincent Roten lors du traitement du postulat sur la création d'un fonds pour les victimes de la vaccination Covid, je cite: «Les vaccins, quels qu'ils soient, ont déjà sauvé des millions de vies dans le monde et leur nécessité n'est plus à démontrer.» (cf. postulat 2021.11.437)

Concernant la demande des postulants qui souhaite «la mise en place en urgence d'une procédure afin de garantir le consentement suffisamment éclairé du patient», notre groupe est d'avis que chaque citoyen et chaque citoyenne de ce canton, après discussion avec son médecin et en toute connaissance de cause, a la capacité d'accepter ou de refuser l'injection d'un vaccin.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, notre groupe refuse ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Trombert Cynthia, Députée, UDC

Partout dans le monde sont recensées des victimes d'effets secondaires survenant suite à la vaccination anti-Covid-19. Les chiffres actualisés au 30 avril 2022 sont les suivants: les effets secondaires, globalement, s'élèvent à 4'209'335 cas recensés, en particulier les problèmes vasculaires, les myocardites et les péricardites sont à 99'948 cas. En comparaison, il y a huit mois, nous en étions respectivement à 254'000 – une augmentation de plus de 400%! – et à 19'600 – une augmentation de plus de 500%!

L'Agence européenne des médicaments (AEM) prône une «surveillance active, soit de déterminer complètement le nombre d'événements indésirables via un processus continu préorganisé». Le Centre national de pharmacovigilance de Swissmedic reçoit et traite les déclarations d'effets indésirables des vaccins établis par les professionnels. Il est soutenu dans cette tâche par six autres régions: Genève, Tessin, Vaud, Berne, Bâle et Zurich. En Valais, il est nécessaire aussi de créer un centre cantonal de pharmacovigilance, vu les spécificités du canton, en collaboration avec l'Observatoire valaisan de la santé, dont les tâches sont complémentaires.

De plus, tout acte médical doit être précédé du devoir d'information suffisant et adéquat du patient, qui peut alors donner son consentement libre et éclairé, dont voici une définition tirée de la jurisprudence (ATF 117 Ib 197):

«1. L'acte médical entrepris à des fins curatives et qui touche à l'intégrité corporelle du patient est illicite s'il n'existe aucun fait justificatif - en particulier le consentement suffisamment éclairé du patient.

Le devoir médical d'informer servant aussi bien à la protection de la libre formation de la volonté du patient qu'à celle de son intégrité corporelle, sa violation entraîne non seulement l'obligation de réparer le dommage immatériel, mais également les autres dommages.»

Il va ainsi de soi que le mot consentement exclut le mot obligation. Il convient donc de fournir au patient toutes les informations nécessaires concernant les bénéfices et les risques inhérents au vaccin pour qu'il soit en mesure de donner son consentement de manière suffisamment éclairée. Lorsque tous les risques et les effets secondaires potentiels du vaccin ne sont pas encore connus, il faut aussi en informer le patient. Ce point revêt une importance particulière pour les vaccins actuels, dont on ne connaît pas encore les effets à long terme et dont les études cliniques sont encore en cours et se terminent en 2022-2023. En phase expérimentale, il est donc impératif d'appliquer le principe de précaution.

De plus, par l'effet d'«évasion immunitaire» ou de pression de sélection, il se produit de multiples variants du Covid. Par conséquent, il faut avertir qu'il serait nécessaire de faire de nouvelles injections à des périodes régulières sur une durée indéterminée.

Tous ces éléments, Mesdames et Messieurs, ont été confirmés depuis le début de l'année – donc après le dépôt de ce postulat –, par l'arrivée du variant omicron qui a prospéré de manière éhontée et insolente malgré la vaccination de masse. Les seuls bénéficiaires à ce jour sont donc les producteurs de vaccins avec leurs promesses non tenues. Il est donc temps de reprendre la main. Jusqu'à l'arrivée du Covid, la directive était claire: la vaccination est un geste médical qui doit être effectué par un médecin ou peut être délégué à du personnel de santé suffisamment formé pour effectuer une injection intramusculaire ou sous-cutanée, sous supervision d'un médecin. Cela n'a pas du tout été respecté dans cette vaccination de masse. Il suffisait de s'en rendre compte en allant simplement dans un centre de vaccination. Qu'en est-il des responsabilités?

Si certains veulent nous opposer qu'il existe un formulaire, qu'il est là: effectivement, mais c'est la limite du ridicule quand on voit les informations lacunaires qui s'y trouvent et surtout la dernière rubrique qui stipule que ce formulaire sera conservé durant trois mois après la première dose et qu'ensuite, il sera détruit. Donc, de la science-fiction, digne de «Mission impossible», donc plus aucun moyen de preuve, le but du formulaire étant simplement annulé? C'est incroyable, quand même! En conclusion ...

La présidente

Votre temps de parole est terminé. Je vous remercie pour votre intervention et je passe la parole à Madame Sophie Sierro.

Trombert Cynthia, députée, UDC

Je vous remercie, Madame la présidente.

Sierro Sophie, Députée-suppléante -

La vaccination sauve des vies: il n'est pas question de remettre en doute ce fait, et croyez-moi, de par ma formation –j'ai un doctorat en immunologie et j'ai fait de la recherche en immunologie pendant vingt ans –, je suis la première à en être consciente. J'ai travaillé plus de vingt ans dans le développement de nouveaux vaccins. Il ne faut cependant pas oublier qu'un vaccin est aussi une intervention immunologique qui peut causer des effets indésirables, tout comme une infection le peut. Dans l'histoire récente de la vaccination, plusieurs campagnes à grande échelle utilisant des vaccins «approuvés» suite à des essais cliniques de phase 3 ont été interrompues ou réduites aux personnes à risque, suite à la constatation que les effets indésirables étaient trop «coûteux» en termes humains, c'est-à-dire que le rapport bénéfice/risque était trop élevé.

Pour pouvoir calculer ce rapport bénéfice/risque, les autorités ont besoin de chiffres. Pour atteindre cet objectif, il faut répertorier les vies sauvées, mais également les effets indésirables observés suite à la vaccination. Sans cela, la pesée des intérêts n'est pas possible.

Un vaccin est en effet injecté à une personne saine, contrairement à un médicament qui est administré à une personne malade. Cette intervention se doit donc d'être extrêmement sûre.

Si les effets indésirables sont relativement peu fréquents suite à la vaccination, ils peuvent être très préoccupants et quand même handicapants. Vous avez très certainement entendu parler des atteintes cardiaques observées chez les jeunes hommes. Une étude parue en avril 2022 – je précise: une étude scientifique – réalisée dans les pays nordiques, qui ont donc un dossier du patient informatisé, montre un excès de myocardites et de péricardites de 2,8 cas pour 100'000 individus infectés par le Covid. On parle donc bien de personnes infectées par le Covid. Sur la même période, chez les 16-24 ans qui ont été vaccinés, un excès de myocardites et de péricardites de 16 pour 100'000 vaccinés est observé. Le nombre de péricardites et myocardites enregistrées est donc 5,7 fois plus élevé à la suite de deux doses de vaccins qu'à la suite d'une infection au Covid! Cette étude prenant en compte uniquement les patients ayant été hospitalisés, on se rend bien compte que ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Il semble donc que les réticences à se faire vacciner exprimées par les jeunes sportifs aient été justifiées et qu'ils ont sûrement été les premiers à observer ces effets indésirables bien réels. Leur comportement a pourtant été discrédité et qualifié de non justifié par les experts scientifiques. On se rend compte, maintenant que les vrais chiffres sont à disposition, qu'ils avaient effectivement raison; il y a rarement de fumée sans feu.

Cet exemple n'est malheureusement que la pointe de l'iceberg. La littérature scientifique indique chaque mois de nouveaux effets indésirables avérés liés à la vaccination anti-Covid: hépatites auto-immunes, problèmes oculaires, acouphènes... Si certains de ces problèmes peuvent être traités, des séquelles graves et à vie sont aussi observées. Bien que chaque effet indésirable considéré séparément soit relativement rare, le cumul de ces événements rares finit par augmenter cette probabilité de développer des effets indésirables, chaque cycle de vaccination apportant malheureusement son lot d'effets indésirables supplémentaires.

Le rôle des autorités sanitaires de notre canton est d'informer la population. Le consentement éclairé est pour cela un outil tout à fait adapté. Le citoyen doit être informé qu'il a la possibilité de rapporter lui-même directement ou par l'intermédiaire de son médecin, sur le site de Swissmedic, les effets indésirables qu'il rencontre suite au processus de vaccination. C'est la raison pour laquelle un consentement éclairé indiquant les possibles effets indésirables déjà observés ainsi que les informations relatives à la déclaration d'effets indésirables additionnels potentiels est pour cela demandé.

Il est justifié de vouloir sauver des vies et la vaccination le permet. Cependant, elle doit être utilisée de façon judicieuse et non de manière indiscriminée comme nous avons pu le vivre ces derniers mois. Si les autorités, malgré tout, veulent faire du zèle en recommandant fortement à toute la population la vaccination, elles doivent aussi être attentives aux conséquences de cette intervention et mettre en place des procédures qui permettent le recensement efficace de ces effets indésirables.

Alors que la quatrième, voire la cinquième dose de vaccination sont dans les starting-blocks et que la pression est retombée, il est plus que temps de mettre en place ces bonnes procédures pour permettre un vrai calcul du rapport bénéfice/risque. Il est également impératif que les instances de santé publique réajustent leurs recommandations suite aux observations réelles, actuelles des effets indésirables. Les prochaines doses devraient être réservées aux personnes à risque et déconseillées...

La présidente

Votre temps de parole est terminé. Merci pour votre intervention et je passe la parole à Monsieur Jérôme Desmeules.

Desmeules Jérôme, Député, UDC

Rassurez-vous: je serai bref.

Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour minimiser les manifestations postvaccinales indésirables et permettre un libre choix du patient. Quant à la décision de se faire vacciner, j'aimerais rappeler qu'un truc qui s'apparente presque à des arrêts domiciliaires, ce n'est pas vraiment un libre choix... En toute connaissance de cause, comme la pratique l'a toujours respecté avant l'arrivée du Covid et les promesses des producteurs de vaccins qui se sont déchargés de toute responsabilité et dont on peut observer les mensonges ou en tout cas les approximations, depuis quelque temps déjà, l'annonce d'effets indésirables des vaccins doit être remise en question. Nous devons reprendre la main sur le processus. Je vous ferai remarquer que même à Berne, ça commence aussi un tout petit peu à crier.

Donc une surveillance active et non passive est nécessaire, accompagnée du formulaire tel que nous l'avons proposé qui permet, lui, de donner les éléments nécessaires à un consentement suffisamment éclairé.

Merci de m'avoir laissé donner la conclusion de ma collègue Cynthia Trombert et merci au Bureau pour sa vigilance sur le respect des temps de parole.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.506 / Postulat 2021.12.506

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 16 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 109 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat.

7. Postulat CVPO, par Andrea Amherd-Burgener, Rahel Pirovino-Indermitte, Olivier Imboden et Christian Rieder: Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers **2021.12.528**

Postulat CVPO, durch Andrea Amherd-Burgener, Rahel Pirovino-Indermitte, Olivier Imboden und Christian Rieder: Umsetzung Pflegeinitiative **2021.12.528**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Alexandre Luy.

Luy Alexandre, député-suppléant, PLR/FDP

Je précise parler en mon nom personnel.

Améliorer les conditions du personnel infirmier: oui. J'ai participé, comme d'autres, à la campagne l'année passée sur les soins infirmiers. L'initiative a été acceptée le 28 novembre; il faudra la mettre en œuvre, dont acte; c'est un vote populaire; on se rallie à la majorité.

Mais il faut mettre les choses dans l'ordre: il y a une initiative fédérale. On attend une loi fédérale. On voulait une loi fédérale, ça tombe bien, elle était prête, elle était sur la table, ça s'appelait le contre-projet, adopté par les chambres. Les initiants voulaient faire du jusqu'au-boutisme. Ils ont

mis ce contre-projet, qui est le fruit d'un compromis à Berne, aux oubliettes et maintenant le travail parlementaire à Berne doit recommencer. C'est une question de principe: l'initiative populaire doit d'abord être appliquée au niveau fédéral. Nous ne connaissons pas le contenu de cette initiative telle qu'elle sera traduite dans le texte au niveau fédéral. Et tant que nous ne connaissons pas son contenu, nous ne pouvons pas raisonnablement faire une loi d'application cantonale qui aille dans la direction. Vous vouliez aller vite, il fallait accepter le contre-projet. Nous avons décidé d'attendre, avec une majorité populaire; dont acte. Nous attendrons.

La présidente

Merci pour votre intervention. Ce postulat est donc combattu.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Ich möchte hier noch präzisieren, dass wir hier nicht eine Gesetzesvorlage verlangen. Wir wollen nur eine Analyse von diesen Punkten.

Kurz noch einmal: Der Bundesrat hat an der Sitzung vom 12. Januar entschieden, die Pflegeinitiative in zwei Etappen umzusetzen, wie das Herr Staatsrat Reynard bereits erwähnt hatte. Die erste Ausbildungsoffensive soll so rasch wie möglich starten. Auch hier, der Bedarf an mehr diplomierten Pflegefachpersonen ist unbestritten. Der Anteil älterer Personen an der Gesamtbevölkerung wird stetig zunehmen und damit auch der Bedarf an professioneller Pflege und Unterstützung. Die Höhere Fachschule Pflege wird im Bildungscampus in Brig integriert, was für die Ausbildung und den Beruf sicher eine grosse Chance bieten wird.

Zweitens, die Umsetzung der anderen Punkte sind vor allem in den Zuständigkeiten der Kantone und sollen schnellstmöglich angepasst werden. Denken wir einen Schritt voraus. Darum können wir bereits jetzt schon gewisse Punkte analysieren und eventuelle Massnahmen vorschlagen für unsere Pflegenden und Patienten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

La présidente

Nous allons donc passer au vote.

Postulat 2021.12.528 / Postulat 2021.12.528

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 106 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 13 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

8. Postulat Bruno Moulin, Le Centre, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre et Malvine Moulin, Le Centre:
Un véritable soutien aux appartements à encadrement médicosocial **2021.12.529**
Postulat Bruno Moulin, Le Centre, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre und Malvine Moulin, Le Centre:
Echte Unterstützung für Wohnungen mit sozialmedizinischer Betreuung **2021.12.529**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Madame Maud Theler.

Theler Maud, députée, PS/GC

En prenant connaissance de ce postulat, ma première réaction a été de dire: des loyers plus abordables, un véritable choix du lieu de vie proposant une alternative entre la maison et le home, ça, il faut absolument soutenir, c'est top!

Mais ensuite, en creusant un peu plus le sujet des appartements médicosociaux, j'en ai conclu qu'il fallait refuser ce postulat, bien que l'existence de ce type de logement soit une bonne alternative pour celles et ceux qui ne peuvent plus vivre à domicile, mais ne veulent pas aller home.

Pourquoi? Qu'est-ce qu'un appartement médicosocial? Qui le gère? Qui a le pouvoir sur le montant des loyers?

Aujourd'hui, il y a des boîtes privées qui construisent certains appartements médicosociaux. Quelle garantie que s'il y a un soutien de l'Etat, il y aura automatiquement un impact positif sur les loyers, comme le demande le postulat?

Vous pourriez me répondre que je n'ai rien compris, que ce postulat concerne uniquement les appartements médicosociaux reconnus par le département.

Partant de cette logique, j'ai cherché la liste des appartements reconnus par le Service de la santé publique. Pour plus de la moitié, la gestion administrative et l'animation sont assurées par les CMS.

Les CMS dépendent des communes. J'ai donc contacté certaines communes pour comprendre comment était fixé le montant des loyers de ces appartements. J'avoue que je n'ai pas eu le temps de faire toute la liste, mais plusieurs des communes m'ont répondu qu'elles n'étaient pas maîtres des montants du loyer, car le bâtiment appartenait à des agences. Dès lors, a-t-on une garantie que si des subventions étaient versées, les agences utiliseraient cette somme pour maintenir des loyers abordables ou pour les baisser? Absolument aucune!

Ce postulat demande également un soutien de l'Etat pour prendre en charge le coût de l'animation et accompagnement. Sur ce point, nous pourrions rejoindre les postulants, mais comment s'assurer, là encore, qu'un soutien aurait réellement un impact sur la baisse des charges des locataires, vu la diversité des pratiques en la matière?

En résumé, une subvention de l'Etat pour ces appartements ne garantit absolument pas que les bénéficiaires de cette aide soient directement les locataires. Cela ne garantit pas que ces personnes voient une différence dans leur porte-monnaie et leur budget déjà très serré.

Le groupe PS/GC préfère réfléchir et encourager des soutiens qui atteindront directement et de manière certaine les locataires.

Pourquoi ne pas réfléchir plutôt à prendre en charge une partie des loyers des personnes dans la précarité qui habiteraient dans ces logements? Mon groupe préfère également que l'Etat continue de renforcer sa politique de maintien à domicile plutôt que de subventionner des bâtiments appartenant potentiellement à des privés.

Nous refuserons donc ce postulat et nous vous remercions d'en faire de même.

Merci pour votre attention.

Squaratti Daiana, Suppléante, SVPO

In den eigenen vier Wänden bleiben, auch im Alter – das tönt schön. Im Alter, wo die körperliche Mobilität stets abnimmt. bei manchen schneller, bei anderen langsamer.

Es wäre klüger, das zur Verfügung stehende Geld in die Alters- und Pflegeheime zu investieren. Das vorhandene Geld wird ohnehin schon zu breitflächig verteilt. So kann nirgendwo das Optimum erreicht werden. Manchmal ist weniger, gezielt eingesetzt mehr. Für die Betreuung im Altersheim muss der Einzelne nicht mehr bezahlen. Diese wird nämlich querfinanziert.

Wie schön ist es, in einem Alters- und Pflegeheim zu wohnen, wenn wir dort nur noch schwerere Pflegefälle einquartieren? Stellen Sie sich dieses Bild mal vor. Wie attraktiv ist es dann noch, in einem Altersheim zu arbeiten? Zudem wird das Vertrauen in die Pflege stark leiden. Es kann kein

Vertrauensverhältnis mehr aufgebaut werden, wenn man schon ein Pflegefall ist und von einem völlig unbekannten Personen betreut wird.

Zudem werden die hierfür benötigten Pflegefachleute in den Gesundheitseinrichtungen fehlen. Dort herrscht schon ein Personalmangel.

Die SVPO lehnt dieses Postulat ab.

Danke.

Moulin Bruno, Député, Le Centre

Je vais essayer de répondre aux deux personnes qui combattent ce postulat. Tout d'abord, qu'est-ce qui nous importe? Ce qui nous importe, c'est le bien-être de nos aînés. Ce postulat fait suite au constat de l'occupation des appartements protégés qui sont proposés dans la vallée de Bagnes. C'est un concept qui est relativement nouveau et longtemps, il a été difficile de trouver des résidents pour occuper ces appartements. Ils furent même à un certain moment loués à des travailleurs saisonniers afin de pouvoir les rentabiliser.

Il y a encore une dizaine d'années, on nous recommandait la prudence, car la demande était encore balbutiante et les appartements proposés peinaient à trouver des résidents. Aujourd'hui, pour la vallée de Bagnes, ces mêmes appartements sont tous occupés et il y a même une liste d'attente de 17 personnes qui s'est constituée. Alors, entre-temps, qu'est-ce qui a changé? D'abord, ce sont devenus de véritables lieux de vie, avec une animation: il y a une animation journalière et un endroit dédié à la communauté. Les résidents ont la possibilité de prendre le repas en privé ou en communauté. Il y a un foyer de jour – qui dit foyer de jour dit animateur ou animatrice –, où se rencontrent résidents et visiteurs et c'est d'ailleurs parmi ces visiteurs qu'on trouve les futurs résidents. C'est pour cela qu'une liste d'attente s'est constituée.

Aujourd'hui, il ne suffit plus de proposer quelques équipements de sécurité ou de mobilité pour décider un hypothétique prétendant à quitter son propre foyer pour venir s'y installer et à payer un loyer alors qu'il est bien souvent propriétaire. C'est l'animation qui a permis ces changements, parce que c'est ça qui incite les gens à quitter leur foyer pour trouver quelque chose de mieux. Or l'animation qui a permis ces changements fonctionne sur le bénévolat. Mais le bénévolat a ses limites, vous le savez tous, et il est illusoire de penser que ce mode de fonctionnement puisse être pérenne.

Je ne veux pas m'étendre, parce que vous avez bien compris où on veut en venir. En conclusion, il s'agit d'offrir une alternative au placement en EMS, parce que les placements en EMS coûtent quand même beaucoup plus cher. On met souvent des personnes en EMS qui n'en ont pas besoin, simplement parce qu'il n'y a pas d'alternative intéressante. Donc si ces personnes peuvent être en résidence dans un appartement protégé, les coûts pour la société et pour la collectivité seront bien moindres, parce qu'on sait qu'en EMS, la participation cantonale et communale est très importante, alors qu'il n'y a aucune contribution publique actuellement pour le modèle des appartements à encadrement protégé. C'est pourquoi ce postulat demande principalement une aide de participation au financement de l'animation. Si on veut, l'Etat a des exigences concernant les appartements protégés, il les contrôle et il exige des modifications pour lesquelles il ne donne aucune aide. Voilà la raison pour laquelle on avait demandé cela: c'est vraiment au niveau de l'aide pour financer l'animation que nous avons déposé ce postulat et j'émetts vraiment le vœu que ce postulat soit accepté, cela pour le bien-être de nos aînés.

Je vous remercie de votre écoute et je vous enjoins de suivre ce postulat.

Merci.

Duc-Bonvin Romaine, Députée-suppléante, Le Centre

En tant que coauteure de ce postulat, je souhaiterais préciser certains éléments.

Le vieillissement de la population n'est plus une perspective lointaine, mais bien une réalité à laquelle notre canton est d'ores et déjà confronté. Pour y faire face, les solutions ambulatoires doivent être développées en priorité: elles sont à la fois moins coûteuses pour la caisse publique et majoritairement souhaitées par nos concitoyens. Ils veulent en effet vieillir dans leur cadre de vie et rester le plus longtemps possible autonomes.

C'est l'esprit de ce postulat: permettre le développement des appartements à encadrement médicosocial et en assurer l'attractivité pour nos concitoyens. La directive en vigueur dans ce domaine date de 2006 et elle ne répond plus aux besoins actuels. Elle est lacunaire quant au financement des activités et de l'encadrement social proposés au sein de ce type de logement. Nous pensons notamment à la rémunération de concierges sociaux assurant le lien constant avec les habitants et participant ainsi à la sécurisation de leur habitat.

Les personnes âgées d'aujourd'hui ont de nouvelles attentes en matière d'habitat, attentes auxquelles il s'agit de répondre. Si nous voulons que les appartements à encadrement médicosocial constituent une partie de cette réponse, nous devons en assurer le développement et le financement pérennes. Merci pour votre soutien à ce postulat et pour votre écoute.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.529 / Postulat 2021.12.529

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 93 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 31 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

9. Postulat Aude Rapin, PS/GC, Paola Riva Gapany, PS/GC, Adea Dalloshi, Le Centre et Fabienne Rime, PLR/FDP: Violences domestiques en Valais: des chiffres essentiels pour agir! **2021.12.530**
Postulat Aude Rapin, PS/GC, Paola Riva Gapany, PS/GC, Adea Dalloshi, Le Centre und Fabienne Rime, PLR/FDP: Häusliche Gewalt im Wallis: wichtige Zahlen als Handlungsgrundlage **2021.12.530**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Ce postulat est combattu. Je passe la parole à Monsieur Julien Dubuis.

Dubuis Julien, Député, PLR/FDP

Mon intervention porte sur les postulats 2021.12.530 intitulé «Violences domestiques en Valais: des chiffres essentiels pour agir» et 2021.12.533 intitulé «Quelle stratégie pour lutter contre la violence domestique».

En session de mai, notre plénum a traité du rapport d'évaluation de la loi cantonale sur les violences domestiques du 18 décembre 2015 prévu par celle-ci. Ce rapport de 38 pages fournit une grande partie des réponses au postulat 2021.12.530. Il est par conséquent à nos yeux inutile de transmettre

au Conseil d'Etat ce postulat, puisque presque toutes les informations qu'il demande se trouvent dans le rapport traité en mai.

Le deuxième postulat demande l'élaboration d'une stratégie pour lutter contre les violences domestiques. Cette stratégie existe et elle figure dans le rapport d'évaluation, en conclusion de ce dernier, au point 6 intitulé «Constats et recommandations». Je cite: «Plusieurs constats de la présente évaluation impliquent un travail de révision de la LVD, notamment sur les points suivants: définitions, financement des structures d'aide et d'accompagnement des personnes touchées, entretien et programme obligatoire pour les personnes auteures, évaluation des risques et gestion des menaces et harmonisation avec les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la protection des victimes de violence. Nous proposons donc de lancer le processus de révision de la LVD.»

Aux yeux de notre groupe, nous ne voyons pas la plus-value de ces postulats dès le moment où le Conseil d'Etat a décidé de lancer le processus de révision de la LVD. Les interrogations des postulants peuvent être émises lors du traitement de cette révision, notamment celle concernant le registre des événements (article 22 LVD).

Pour conclure, notre groupe prend très au sérieux les violences domestiques et nous sommes favorables aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation. Nous enjoignons au Conseil d'Etat de venir rapidement devant ce Parlement avec la révision de la LVD. Etant donné que celle-ci est amorcée et pour une question d'efficience, le groupe PLR/FDP s'opposera à ces postulats et vous demande d'en faire de même.

Merci pour votre attention.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Die Studien, die Sie in Ihrem Postulat fordern, gib es bereits. Die Polizeiliche Kriminalstatistik (PKS) erscheint jährlich. In diesem Bericht für das Jahr 2021 finden Sie die Zahlen zur häuslichen Gewalt ab Seite 35. Weitere Zahlen zum Thema finden Sie auf Seite 71.

Leider wird in dieser Statistik zum Thema häusliche Gewalt nicht aufgezeigt, welche Staatsangehörigkeit Täter und Opfer haben.

Nichtsdestotrotz müssen wir uns mit diesem Problem befassen. Die Kantonspolizei bildet gerade eine neue Abteilung für häusliche Gewalt.

Die SVPO lehnt dieses Postulat ab.

Rapin Aude, Députée-suppléante, PS/GC

Je remercie mes préopinants pour leurs prises de parole dont je comprends le fond.

Effectivement, en décembre 2021, lorsqu'on a déposé ce texte, nous n'avions pas connaissance des éléments qui nous ont été rapportés dans le rapport sur les violences domestiques en mai dernier. Nous tenons tout d'abord à saluer tout le travail qui a été fait dans le cadre des violences domestiques en Valais, parce qu'il est formidable. Donc merci à tous les acteurs du domaine.

S'il est vrai que le rapport sur les violences domestiques a déjà amené quelques réponses aux questions qu'on pose dans notre postulat, les chiffres avancés ne sont de loin pas suffisants pour appréhender la complexité des situations de violences domestiques vécues dans notre canton, ce qui est également relevé dans le rapport. Pour un certain nombre d'éléments, ce sont des chiffres qui ressortent d'une statistique uniquement fédérale, qui ne fait pas ressortir le détail que nous demandons dans le postulat, comme par exemple le taux de récidive des auteurs suite à des mesures d'éloignement et d'accompagnement ou encore l'impact des entretiens prévus dans la loi sur les récidives d'auteurs. Par exemple, dans le rapport, on a bien le nombre d'entretiens obligatoires effectués dans le canton pour l'ensemble des auteurs de violences domestiques, mais ça ne nous dit rien encore sur l'impact concret des entretiens ni sur le suivi des auteurs.

Il faudra encore mettre ces données en relation avec d'autres données sur les taux de récidive pour en tirer des conclusions par rapport aux chiffres qu'on a et qui sont coordonnés. C'est ce qu'on demande par notre postulat. D'autres chiffres ressortent aussi exclusivement de la base de données de la police cantonale, mais on le sait pertinemment, dans un domaine où toutes les victimes de violences domestiques ne se présentent pas à la police cantonale, c'est la multiplication des sources et des statistiques qui nous donnera une vision plus claire de la réalité si complexe de ce phénomène et, par conséquent, des mesures par lesquelles l'Etat doit y répondre.

J'en viens maintenant à la loi sur les violences domestiques et à l'article 22 qui prévoit un registre des événements. C'est une obligation de tenir ce registre des événements et c'est une statistique en la matière, donc c'est exactement ce qu'on demande dans ce postulat.

J'en profite ici pour faire un aparté sur ce que mon préopinant Monsieur Dubuis a dit en fonction de la loi et de la révision de la loi qui va avoir cours prochainement. Comme relevé, cette révision ne traitera pas de l'article 22 sur la tenue d'un registre, mais du fond, donc des mesures qui vont être entreprises et modifiées, améliorées par rapport à la prise en charge des auteurs, notamment. Le but de ce registre des événements, c'est donc bien d'identifier les problématiques du terrain et de mettre en œuvre des mesures concrètes.

Cette loi sur les violences domestiques est entrée en vigueur il y a six ans maintenant, mais on attend toujours le registre des événements. C'est pour cela qu'on maintient notre postulat aujourd'hui et qu'on demande d'aller de l'avant avec ce registre pour pouvoir en prendre connaissance. Donc, si nous comprenons le travail de recensement, si nous comprenons qu'il est complexe et qu'il prend du temps, nous demandons aujourd'hui au Conseil d'Etat d'y inclure les éléments précis du postulat dans le registre des événements et dans l'analyse qui va en être faite et d'accélérer ce travail qui dure depuis six ans.

Enfin, j'aimerais ajouter ceci, puisqu'on va parler d'une stratégie avec le postulat qui va suivre en matière de violences domestiques: sans chiffres, sans statistiques, on ne peut pas prendre de mesures, on n'a pas de stratégie. Donc, pour toutes ces raisons, je vous remercie vraiment de soutenir ce postulat. Parce que l'accepter, c'est faire respecter la loi, c'est renforcer les moyens à disposition des victimes et c'est surtout continuer notre lutte contre les violences domestiques.

Je vous remercie.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.530 / Postulat 2021.12.530

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 84 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 37 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

- 10.** Postulat Anja Katharina Schmid, CSPO, Rainer Studer, CVPO, Malvine Moulin, Le Centre et Valentin Aymon, PS/GC: Quelle stratégie pour lutter contre la violence domestique? **2021.12.533**
Postulat Anja Katharina Schmid, CSPO, Rainer Studer, CVPO, Malvine Moulin, Le Centre und Valentin Aymon, PS/GC: Häusliche Gewalt – wie weiter? **2021.12.533**

Texte déposé

Hinterlegter Text

La présidente

Comme annoncé par Monsieur Dubuis, ce postulat est combattu. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous passons donc au vote.

Postulat 2021.12.533 / Postulat 2021.12.533

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 85 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 35 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Celui-ci est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

11. Rapport annuel de gestion 2021 de l'HVS

Geschäftsbericht 2021 des Spital Wallis

et

12. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire 2021

Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2021

Sont traités en même temps

Rapports

Berichte

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Marcel Bayard

La présidente

Nous arrivons au point 11 de cet ordre du jour:

Rapport annuel de gestion 2021 de L'HVS. je passe la parole à Fabienne Rime.

Rime Fabienne, Députée, PLR/FDP

Le PLR/FDP a été attentif au rapport de gestion de l'Hôpital du Valais pour 2021 et en ressort quelques points développés et/ou répondus déjà par Monsieur le conseiller d'Etat Reynard lors des comptes du Département.

Au niveau de l'activité stationnaire aiguë, celle-ci est en hausse. En 2020, 1557 personnes ont dû être hospitalisées en raison du Covid, contre 1'116 en 2021. Concernant l'activité stationnaire chronique, une diminution de 7% des lits exploités est soulignée, ces lits ayant été perdus en raison des déplacements de patients et de la fermeture des services durant la crise sanitaire, ils devraient pouvoir être récupérés.

L'activité ambulatoire continue sa progression en 2021, puisqu'il est noté une augmentation de 30,7%, et ce même si les visites ambulatoires incluent les tests de dépistage.

Les services d'urgences évidemment ont été eux moins fortement sollicités en raison de la baisse du tourisme et de l'activité de loisirs dans notre canton.

La gestion de la crise sanitaire a nécessité l'engagement d'un grand nombre de personnes avec des contacts temporaires, et a très fortement sollicité le personnel soignant. Cette crise a conduit à l'engagement de 45 EPT supplémentaires en 2021, dont une partie est sous contrat jusqu'à la fin du

mois de juin. Toutefois, un transfert de ces EPT à la prise en charge sanitaire des réfugiés ukrainiens est actuellement effectué par l'Hôpital du Valais, en étroite collaboration avec le Service de la santé publique. Le nombre de collaborateurs est passé de 5'502 à 5'671. Le taux de rotation, déjà souligné, du personnel hospitalier qui est usuellement de 10,7% dans les services est de 25% pour le personnel des soins intensifs. Une réflexion, comme Monsieur Reynard l'a déjà souligné, au long cours, va être lancée prochainement pour repenser la gestion des compétences de réserve, autrement dit un modèle de gestion des ressources humaines permettant de mettre rapidement des compétences nécessaires à disposition en cas de crise.

Du point de vue finances, le manque de recettes résultant de l'arrêt des activités non-urgence a pu être équilibré par la compensation de l'Etat du Valais. L'exercice 2021 de l'hôpital présente un bénéfice d'exploitation de 917'482 francs, en tenant compte d'une compensation des 11,8 millions de francs octroyés par ce plénum. Pour 2021 le financement cantonal s'élève à 256,23 millions de francs, en diminution de 11,29 millions de francs par rapport à l'année 2020. Pour l'Hôpital du Valais, le financement cantonal diminue de plus de 12 millions de francs par rapport à l'année précédente. L'incertitude autour de la fixation du point TARMED est un dossier en suspens depuis près de 5 ans. Le dernier échange avec le Tribunal administratif fédéral remonte à janvier 2022.

Comme dernier point relevé, les projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais. Pour Brigue, le projet du site unique du SZO à Brigue, le rapport rend compte de l'attribution des mandats pour 23 millions de francs sur les 137 millions budgétés. À ce stade, près de 70% des honoraires ont été payés, mais les travaux sont toujours en cours de planification.

Pour Sion, les travaux sur site ont démarré en juin 2020 et les délais ont été respectés jusqu'à présent. 247 millions de francs avaient été budgétés, à ce stade environ 60% des contrats ont été passés avec les entreprises et 20% des honoraires ont été payés. Le renchérissement malheureusement consécutif à la crise actuelle a des conséquences catastrophiques sur le domaine de la construction. Les prix de certains matériaux ont quadruplé et les prix de l'énergie et des transports sont également en hausse. Si les projections présentées se réalisent, le manque à gagner se chiffre entre 30 et 40 millions de francs pour les projets des sites de Brigue et de Sion, comme aussi signalé lors du rapport du Département. À ce stade, l'Hôpital du Valais a établi ses chiffres sur des prospections et attend de connaître le nouvel indice des coûts de la construction qui sera publié ce mois.

En ce qui concerne le pôle santé, la HES-SO doit certes également demander des crédits supplémentaires à toutes les parties qui la financent, mais les représentants de l'Hôpital du Valais estiment que les travaux aboutiront en même temps que ceux du nouveau bâtiment de l'hôpital. Même s'ils ne débutent qu'en décembre 2022, il s'agit en effet d'une construction moins complexe et plus rapide que celle d'un hôpital.

En conclusion, nous réitérons nos chaleureux remerciements aux représentants et aux collaborateurs de l'Hôpital du Valais pour leur collaboration et leur précieux engagement. Merci pour votre écoute.

La présidente

Je vous demanderai de préciser si vous prenez la parole sur 1 ou 2 rapports, pour la suite, j'ai omis de vous informer de cela.

Donc, maintenant, je passe la parole à Madame Christine Seipelt Weber.

Seipelt Weber Christine, Abgeordnete, PS/GC

Ich spreche auch zu beiden Berichten.

Die SP/GC hat den Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2021 und den Geschäftsbericht 2021 des Spital Wallis mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen. Auch das Jahr 2021 war geprägt von der Covid-Pandemie. Im Gegensatz zum Jahr 2020, in dem es nur wenige Verschnaufpausen gab, war das Jahr 2021 geprägt vom Wechsel zwischen intensiven Phasen und Phasen mit Lockerungen.

Unermüdlich waren das Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur und die Dienststelle für das Gesundheitswesen engagiert, die Bevölkerung zu schützen und die Versorgung kranker Personen zu gewährleisten.

Und nun mussten wir gerade gestern lesen, dass zum ersten Mal seit fast drei Monaten die Corona-Neuinfektionen in der Schweiz wieder zunehmen. Gleich drei wichtige Kennzahlen steigen erneut: Die Fallzahlen, die Zahl der im Spital behandelten Personen und die Zahl der Patientinnen und Patienten auf der Intensivstation. Im Angesicht des Krieges und den Menschen, die aus der Ukraine bei uns angekommen sind und ankommen, gezeichnet vom Erlebten und in Sorge, wie es weitergeht, konnten wir in den letzten zwei/drei Monaten höchstens bezüglich Corona von einer gewissen Leichtigkeit sprechen. Bleibt zu hoffen, dass sich die nächste Welle mit der Schwestervariante von Omikron zurückhält.

Aufgrund der umfassenden Erläuterungen innerhalb des Traktandums der Rechnung des Gesundheitsdepartements zu Beginn des Nachmittags greife ich ein paar andere Punkte aus den Berichten heraus mit hoffentlich wenigen Wiederholungen.

Die SP/GC begrüsst das im August am Spital Wallis geschaffene und vom Kanton finanzierte Pilotprojekt, das das psychiatrische Angebot für Jugendliche verstärkt. Eine erste Evaluation bestätigt die Notwendigkeit des Projekts. Durch das zusätzliche Personal konnten mehr junge Patienten behandelt werden, die belastenden Wartezeiten wurden verkürzt. Die SP/GC begrüsst auch die Verlängerung des Projekts und hofft auf die Schaffung einer gesicherten Grundlage, damit auch künftig schnell auf die Bedürfnisse der Jugendlichen reagiert werden kann.

Ein weiteres Beispiel im Dienste der Menschen ist die im letzten Jahr geschaffene spezielle Sprechstunde für Patientinnen und Patienten mit Long-Covid in Martinach und Rennaz.

Die möglichen finanziellen und zeitlichen Auswirkungen auf den Bau der neuen Spitäler, vor allem in Brig, wegen der Gesundheitskrise und dem Krieg waren hier auch bereits Thema.

Über die möglichen Gründe bezüglich der rückläufigen Zahlen der ausserkantonalen Hospitalisationen im Jahr 2021 wurde auch bereits gesprochen. Der Rückgang ist mit Vorsicht zu geniessen, wie wir gehört haben. Neben der freien Spitalwahl spielt bei der ausserkantonalen Hospitalisation sicher der Wunsch eine Rolle, sich im Krankheitsfall in seiner Sprache ausdrücken zu können und verstanden zu werden. In diesem Zusammenhang ist es von Interesse, dass die Abteilungen Anästhesie/Reanimation und Neurochirurgie des Spitals von Sitten das Label Zweisprachigkeit erhalten haben.

Trotz Pandemie konnten zahlreiche Projekte im Gesundheitsbereich umgesetzt werden, unter anderem zahlreiche Verordnungen und Gesetzesänderungen im Zusammenhang mit dem Inkrafttreten des neuen Gesundheitsgesetzes: Die Verordnung über die Beaufsichtigung der Gesundheitsberufe, die Regulierung der medizinisch-technischen Grossgeräte und der Schutz der Bevölkerung vor Passivrauchen.

Zu erwähnen ist im Bereich der Gesundheitsförderung und Prävention das Projekt Diabetes, ein Projekt, um die Lebensqualität von Menschen mit Diabetes zu verbessern. Auch die Initiative des Departements für das Darmkrebs-Screening-Programm ist erwähnenswert. Nach einer Pilotphase ist nun die gesamte Bevölkerung im Alter von 50 bis 69 Jahren teilnahmeberechtigt. Gerade bei Darmkrebs ist erwiesen, dass sich eine Vorsorge lohnt.

Im Bereich der Langzeitpflege ist ein deutlicher Anstieg der Leistungen von privaten Spitex-Organisationen im Vergleich zu den SMZ zu verzeichnen. Private Anbieter können auswählen, welche Anfragen sie annehmen. Es gibt zurzeit keine Handlungsmöglichkeit für das Departement.

Es bleibt mir im Namen der SP/GC allen im Gesundheitsbereich tätigen Menschen zu danken für ihre geleistete Arbeit, für die kleinen, aber spürbaren alltäglichen Gesten, für das Durchhalten und aktive Gestalten der schwierigen Situationen im Zusammenhang mit der Pandemie.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Héritier Alexia, députée, Le Centre

Le groupe du Centre a pris acte des rapports de gestion 2021 sur l'Hôpital du Valais et sur le rapport de la politique sanitaire de notre canton. Je prendrai une seule fois la parole pour les 2 sujets.

À nouveau en 2021, l'ensemble de la société a été mis à rude épreuve par la maladie causée par le virus et par des différentes mesures mises en place pour lutter contre sa propagation.

Les capacités hospitalières ont été le centre de toutes les attentions à chaque étape, rythmées par les différents variants et leur violence respective.

Heureusement, la vaccination s'est révélée très efficace pour protéger la population, notamment la plus vulnérable à la fin de l'année. 79% de la population âgée de 16 ans et plus est vaccinée en Valais. Au 31 décembre, 151 EPT supplémentaires sont encore engagés pour absorber le surplus de travail dû à la pandémie. Nous relevons que la loi sur la santé, l'ordonnance sur la régulation des équipements médico-techniques lourds et la loi d'application de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son sont toutes entrées en vigueur. Pour les urgences et des premiers secours, le nouveau plan des secours hélicoptérés entrera en vigueur en mai 2023. La planification actuelle des ambulances de nuit du Haut-Valais pose un problème, en particulier sur la zone de Viège. Une nouvelle planification est en cours. Il faut savoir que dans le Haut-Valais, la densité d'ambulances est plus élevée que dans le reste du Valais, et un hélicoptère de plus sera utilisé avec la nouvelle planification. Nous relevons qu'un projet-pilote a été mis en place à l'Hôpital du Valais en août 2021 pour la santé psychique des jeunes et des adolescents. Lors de la première évaluation en novembre, le nombre de consultations a fortement augmenté. Le projet-pilote a été prolongé pour l'année 2022. Alors, la question se pose: la psychiatrie doit elle vraiment être réduite? Faut-il surcharger Malévoz? Pourquoi émettre le souhait de fermer le service de Sierre en lisant les résultats inscrits dans ce rapport?

Pour les soins de longue durée, en 2021, 21 nouveaux lits de long séjour en EMS ont été mis en exploitation. En Valais, il y a 875 lits pour 1000 habitants de plus de 80 ans.

Et dernière constatation, pour les soins à domicile, la part de marché des CMS diminue au profit des infirmières indépendantes et des organisations des soins sans mandat public.

En prenant acte du rapport, le groupe du Centre s'est étonné de certains points. Y a-t-il une raison à l'augmentation des autorisations de pratiquer délivrées? L'augmentation est surtout pour les médecins, les ergothérapeutes, les naturopathes et les psychologues. Un organisme externe pour évaluer la gestion de la crise et les questions éthiques, quelle bonne idée! Mais pour quel coût et pour quels objectifs? La marge de manœuvre du canton n'est pas énorme, donc, est-ce vraiment le bon niveau d'intervention? N'est-ce pas un doublon avec le rapport fédéral?

Au niveau de l'Hôpital du Valais, la planification était difficile notamment à cause des incertitudes liées au Covid avec la baisse des activités ordinaires. Les capacités opératoires ont été en partie réduites pour permettre au personnel de venir en aide aux unités de soins dans la prise en charge de patients Covid.

Pour les chiffres, 51,5 millions de cash-flow opérationnel et 792 millions de chiffre d'affaires. Le soutien de l'Etat du Valais pour le manque à gagner et les coûts supplémentaires est de 11,8 millions. Cela a permis de stabiliser la situation financière de l'Hôpital du Valais et de réserver des moyens financiers annuels pour les projets stratégiques en cours de réalisation, mais la pression financière va augmenter dans les années à venir. Les comptes de l'Hôpital du Valais se soldent par un bénéfice de 917'482 francs.

Des projets de construction suivent leur cours: l'extension de l'hôpital de Brigue ainsi que son parking et de celui de Sion. Les négociations ont lieu avec les différents corps de métier en lien avec le renchérissement des prix des matériaux. Les prix de la construction ont augmenté de 5% depuis la demande de cautionnement. Les compléments de cautionnement devront être demandés à l'Etat.

Pour rappel, pour l'hôpital de Brigue, le cautionnement de l'Etat du Valais est de 137,5 millions. Le début des travaux est prévu pour janvier 2023.

En conclusion, une fois les nouveaux hôpitaux construits, l'HVS aura 1 degré d'endettement élevé, le risque est la hausse des taux d'intérêt qui pourrait entraîner la forte progression des charges financières. Merci de votre attention.

Salzmann-Briand Charlotte, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Aufgrund der genannten Punkte und der Redezeitbeschränkung werde ich mich auf den Gesundheitsbericht beschränken.

Das Jahr 2021 war wie bereits im vorangegangenen Jahr stark durch Corona dominiert. Dies hat den Kanton Wallis mit allen Gesundheitsinstitutionen enorm gefordert. Wir haben festgestellt, dass vor allem die Walliser Spitäler und die Alters- und Pflegeheime die Situation souverän gemeistert haben. Die Bevölkerung konnte sich während dem gesamten Jahr sehr sicher fühlen, da gemäss den regelmässigen Mitteilungen stets genügend Pflegeplätze und Sicherheitsvorkehrungen zur Verfügung gestanden sind.

Uns ist aufgefallen, dass das Spitalzentrum Mittelwallis für die Behandlungen bei Corona ihre Mitarbeiterzahl um 20 Vollzeitstellen hochgefahren hat. Wir können nun aber nirgends feststellen, dass diese Mitarbeiterzahl aufgrund vom Ende von Covid-19 wieder heruntergefahren wurde. Dementsprechend bitten wir den Staatsrat, dies genau zu prüfen, da wir hierbei von Mehrkosten von mehr als 2 Millionen Franken sprechen.

Bei der aktuell laufenden Vergabe der helikopterunterstützten Rettungen muss der Staatsrat neben den finanziellen Kriterien vor allem die geografiespezifischen und die Anzahl einsatzbereiter Helikopter stark gewichten. Sowohl Air-Glacier wie auch Air Zermatt haben im Unterschied zur Rega eine enorme Fachkompetenz bei schwierigen Bergrettungen. Die Rega ist vielmehr spezialisiert bei Rettungen im Flachland, in den Städten und bei den Autobahnen. Dementsprechend müssen die Selektionskriterien dies explizit vorsehen. Zudem können Air Zermatt und Air-Glacier bei Bedarf innert kürzester Zeit vier bis sechs 6 Helikopter zur Rettung einsetzen. Dies ist bei Evakuationen und grösseren Ereignissen in der Bergwelt leider immer wieder nötig. Auch dies muss als zwingendes Kriterium beim Zuschlag berücksichtigt werden.

Bezüglich den Nachtambulanzen im Oberwald läuft die Kommunikation leider nicht korrekt. Gegenüber der Öffentlichkeit wird dargelegt, dass kein lokaler Anbieter die Nachtambulanz betreiben will. Was jedoch verschwiegen wird, ist, dass der Kanton Wallis die hierfür nötige Finanzierung nicht mehr vollumfänglich sicherstellen will. Die Mitglieder des Grossen Rates müssen hier sehr hellhörig werden: Was nun im Oberwallis im Seitental Goms beginnt, wird sich künftig rasch auch in anderen wichtigen Seitentälern im gesamten deutsch- und französischsprachigen Kanton wiederholen. Es soll auf dem Buckel der Einheimischen und der Touristen gespart werden. Dies muss von Beginn an unterbunden werden. Wir müssen uns ein für alle Mal klar werden, dass eine Rettungsaktion, egal ob mit Ambulanz oder mit Heli, niemals rentabel sein wird. Erstaunt haben wir vor einigen Minuten zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat mit dem hier anwesenden Präsidenten nach einer Lösung sucht und die Angelegenheit gut aufgegleist ist. Dann wäre dies eine der letzten Chancen, die Öffentlichkeit und das Parlament darüber zu informieren. Wir erinnern: Stand heute hat das Goms ab dem 1. Juli 2022 – also in einigen Tagen – keine Nachtambulanz mehr zur Verfügung. Wie lange will man uns noch auf Arbeitsgruppen vertrösten?

Seit dem 1. Januar 2022 gelten für Ärztinnen und Ärzte neue Zulassungskriterien, welche nach dem OKP abrechnen müssen. Mit den vielen Zulassungskriterien – insbesondere dem Kriterium, dass die Ärztinnen und Ärzte mindestens drei Jahre im Fachgebiet tätig sein oder an einer anerkannten schweizerischen Weiterbildungsstätte gearbeitet haben müssen, bevor sie die Zulassung beantragen können – schränkt die Suche nach Hausärzten extrem ein. Dies betrifft vor allem die ärztliche

Versorgung der Berggemeinden, welche kleinere Arztpraxen betreiben. Daher stellt sich Die Mitte Oberwallis folgende Frage: Welche Massnahmen werden wohl von der Dienststelle getroffen, damit vor allem in Randregionen, aber auch in den Zentren die hausärztliche Grundversorgung noch gewährleistet werden kann? Ist es unmöglich, Übergangsfristen für einzelne nicht erfüllte Zulassungskriterien auszusprechen? Und welche Unterstützung wird der Kanton, falls in einzelnen Regionen keine Hausärzte gefunden werden und die Grundversorgung nicht mehr gewährleistet werden kann, unternehmen?

Im Bereich der Spitäler wurde im Jahr 2021 viel in den Schutz der psychischen Gesundheit von Kindern und Jugendlichen investiert. Hier hat der Kanton Wallis die Veränderung gut gespürt und richtig reagiert. Leider nicht nur wegen Corona stellen wir im ganzen Kanton fest...

La présidente

Votre temps de parole est terminé!

Merci pour votre intervention.

La présidente

Madame Carole Morisod, vous avez la parole.

Morisod Carole, Députée-suppléante, Les Vert.e.s

Je vais prendre la parole sur les 2 rapports.

Le groupe des Vert.e.s a pris note de ces rapports et tient à remercier les acteurs et actrices de la politique sanitaire valaisanne pour le travail effectué durant cette année 2021 dans un contexte particulièrement difficile en raison de la pandémie.

Ces rapports soulèvent le travail considérable entrepris pour éviter la saturation des centres hospitaliers et protéger la population. Grâce à certaines mesures, il a également été possible de garder les institutions sanitaires ouvertes et ce malgré un contexte compliqué. Le groupe des Vert.e.s tient également à relever la volonté d'informer ainsi que la disponibilité et la transparence dont a fait preuve le Service de la santé publique durant l'année écoulée.

Le groupe se questionne toutefois sur la transmission des informations envers les personnes de langue étrangère. Quels sont les outils spécifiques mis en place pour les informer régulièrement de l'évolution de la crise et les moyens pour y faire face? Des enquêtes ont-elles eu lieu afin de savoir si les informations ont été bien comprises? Concernant le Covid long, nous savons aujourd'hui que le Covid développe des effets secondaires très différents d'une personne à l'autre, sur une durée indéterminée. Le canton envisage-t-il de mettre en place un service spécialisé dédié uniquement à cette nouvelle pathologie? Est-ce qu'il possède une base de données de malades recensés?

Le rapport soulève également la détérioration de la santé psychique des jeunes suite à la pandémie. Est-ce que les résultats de la première évaluation du projet-pilote concernent que les problèmes psychiques dus à la pandémie ou d'autres facteurs ont également été analysés?

Aucun point de ces rapports ne concerne la gestion des déchets de l'Hôpital du Valais. Or, selon l'Office fédéral de la statistique, 56'000 tonnes de déchets sont produites annuellement dans le domaine de la santé. Afin de réduire ces quantités de déchets et de diminuer l'impact environnemental des institutions sanitaires de notre canton, le canton se doit de réfléchir à ces questions. La création d'un poste d'expert environnemental pour les institutions sanitaires est-il envisagé par l'Etat? Si oui, des objectifs sont-ils fixés et chiffrés?

Le groupe des Vert.e.s est satisfait de constater que le canton du Valais est le plus restrictif de Suisse en matière de protection de la jeunesse contre le tabagisme. Il salue également la mise en place par Promotion santé Valais du programme de dépistage du cancer du côlon et la participation de l'Hôpital du Valais à la campagne qualité diabète Valais. Par contre, le groupe estime nécessaire que le canton

mette en place une meilleure prévention en faveur de la jeunesse contre les risques liés à l'alcool et aux paris en ligne.

Concernant le personnel dans les EMS, le groupe s'interroge sur les conditions de travail des animatrices et animateurs ainsi que celles du personnel de soins. Comment sont évalués les besoins en personnel d'animation? Le canton envisage-t-il d'augmenter le nombre de professionnels de la santé pour soulager le personnel et éviter le risque d'une médication trop importante, ceci afin de répondre au mieux à l'augmentation constante du temps nécessaire à passer auprès des résidentes et des résidents? Pour les lits de courts séjours, le canton envisage de créer une trentaine de lits supplémentaires dans les régions de Sierre, Sion et Monthey. Quelle est la planification pour réaliser ces projets?

En conclusion, dans ces rapports, un chapitre conséquent est consacré à la question de la crise du Covid-19. Le groupe des Vert.e.s salue la grande adaptabilité dont ont fait preuve les décideuses et décideurs ainsi que les professionnels de la santé suite à l'évolution constante des événements et aux incertitudes qui en découlaient. Le groupe soulève néanmoins des nombreuses questions importantes, que ce soit au niveau de l'Hôpital du Valais, de sa gestion du personnel et de ses investissements, des besoins en psychiatrie, de la prévention, des EMS et de leur fonctionnement. Le groupe des Vert.e.s remercie le Conseil d'Etat et tous les services concernés pour tenter d'offrir des soins de qualité à la population, malgré un contexte particulièrement difficile. Merci de votre attention.

Amoos Patrick, Abgeordneter, CSPO

Ich ergreife das Wort nur einmal zu beiden Berichten.

Ich möchte beginnen mit der Einleitung aus dem Geschäftsbericht des Spital Wallis von 2020: «Trotz alledem hat das Spital in diesem beispiellosen Jahr unter schwierigen Bedingungen und unter ständigem Druck durchgehalten. Dies war nur dank des unermüdlichen Einsatzes aller Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Spital Wallis möglich.» Ein Jahr später können und dürfen oder müssen wir diesen Dank von Herzen wiederholen. Dieser Dank sei allen Akteuren im Gesundheitswesen auch seitens des Parlaments gewiss.

Wie dem Geschäftsbericht des Spital Wallis zu entnehmen ist, war das Jahr 2021 wie schon das Vorjahr coronabedingt durch eine sehr hohe Unsicherheit geprägt. Eine wirkliche Planung war fast undenkbar, vor allem im finanziellen Bereich nicht. Frühling 2021: Die Zahl der Patienten aus den Tourismusstationen ist rückläufig. Logischerweise gingen auch die Einnahmen zurück. Sommer 2021: Die Gesamtsituation um Corona wird etwas ruhiger. Herbst 2021: Die fünfte Welle führt zu höheren Spitaleinweisungen von Patienten und zugleich mussten an die 50% der Operationstätigkeiten geschlossen werden.

Die fehlenden Einnahmen aufgrund der Einstellung der nicht dringlichen Behandlungen konnten durch den Ausgleich durch den Kanton aufgefangen werden. Die Betriebsrechnung 2021 schliesst mit einem Gewinn von 917'000 Franken ab. Die finanzielle Situation des Spital Wallis wurde im Jahr 2021 weniger stark durch die Pandemie geprägt als im Vorjahr, doch ohne die Subvention durch den Kanton wäre das Ergebnis nicht positiv.

Im Bereich der Gesundheitspolitik wurden mit dem neuen Gesundheitsgesetz, der Verordnung über die Beaufsichtigung der Gesundheitsberufe, der Verordnung über die Regulierung medizinisch-technischer Grossgeräte und der Verordnung über das Passivrauchen wichtige Weichen für die Zukunft gestellt.

Am 22. Dezember 2021 hat das Bundesgericht die Beschwerde bezüglich das Gesuch um Gewährung der aufschiebenden Wirkung beim Spitalstandort Brig abgewiesen. Somit konnte der Spatenstich am Spitalstandort Brig am 4. April 2022 erfolgen, in Anwesenheit von Staatsrat Reynard. Der Start vom Neubau in Brig hat begonnen und alle Arbeiten sind wie geplant voll im Gange. Es gab einzig aufgrund der gesetzlichen Auflage einen Zeitverlust von rund zwei Monaten, da das Parking nochmals neu ausgeschrieben werden musste.

Stand der Arbeiten per Juni 2022: Das alte Kasernengebäude wurde vollständig abgerissen. Der Energieleitungstunnel zusammen mit der Energiezentrale Quartier West ist in Ausführungsplanung – Baustart in rund einem Monat. Der Baubeginn der provisorischen Aussenparkplätze ist ebenfalls mit einem Baustart von rund in einem Monat geplant.

Die CSPO ist erfreut über den Baustart und auch den Baufortschritt vom Spitalneubau «United» am Standort Brig. Den Dank an alle im Gesundheitswesen Arbeitenden habe ich schon mehrfach geäussert.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Garcia Ilan, Député-suppléant, UDC

Je prendrai la parole pour les 2 rapports aussi, mais permettez-moi tout d'abord de commencer mon intervention en réitérant mes remerciements à l'intention de l'ensemble du personnel sanitaire de ce canton qui, depuis plus de 2 ans, subit les tracasseries d'une pandémie qui malmène tant psychiquement que physiquement l'ensemble des acteurs de la santé de notre canton. Un grand merci pour votre sens de l'adaptation et votre dévotion au bon fonctionnement de notre système de santé. Vous l'aurez tous compris, ces rapports sont encore fortement marqués par la crise sanitaire qui a secoué notre canton et l'ensemble du monde depuis le début de l'année 2020. Je me permettrai de relever un point réjouissant dans ce rapport, découlant très probablement de la pandémie et qui se réfère au nombre d'hospitalisations, comme mes préopinants l'ont déjà dit, qui s'est vu être augmenté en 2021 et espérons que ce phénomène puisse perdurer dans les années futures et que la population valaisanne continue de fréquenter son système hospitalier.

Dans ce rapport, nous pouvons aussi constater que les jeunes Valaisans ont payé un fort tribut suite à la pandémie et aux mesures mises en place. Bon nombre d'entre eux ont développé divers troubles psychiques et il est important que notre jeunesse puisse compter sur une pédopsychiatrie performante et pouvant répondre à leur mal-être par une prise en charge adéquate et rapide. Ce matin aussi Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez montré que ça allait dans ce sens et que ça allait perdurer. Je vous remercie.

Concernant les travaux d'agrandissement de l'Hôpital de Sion, nous constatons que les travaux suivent leur cours et respectent les délais annoncés, cela malgré divers problèmes de pénurie et de renchérissement des matériaux.

Je profite de cette prise de parole pour remercier le groupe de pilotage de ce chantier pour leur travail rigoureux et efficient.

Ce rapport met aussi en évidence un problème récurrent dans le système de santé de notre canton. Nous pouvons lire que les soins à domicile dispensés par les CMS sont en nette diminution au profit des prises en charge effectuées soit par des infirmières indépendantes, soit par des organisations privées. Est-ce qu'il ne faudrait pas à un moment donné, savoir pourquoi les familles se tournent plutôt vers des organismes non étatiques et pourquoi les CMS, chaque année, dans chaque rapport, perdent en prises en charge.

Je terminerai mon intervention en formulant mes remerciements au Conseil d'Etat ainsi qu'à ses services pour la gestion sanitaire de ce canton durant cette année 2021 encore mouvementée et souhaite de tout mon cœur que les années à venir ne nous réservent plus de crise sanitaire en tous genres et permettent à la population de notre canton de vivre sereinement dans un environnement bienveillant. Merci de votre attention.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Ich spreche hier zum Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik, und ich möchte hier nur auf eine Sache eingehen und zwar, wie mein Vorredner erwähnt hat, auf die Spitex-Stunden.

Ich möchte hier wissen: Wie stellt der Kanton sicher, dass die komplexe Koordination der freiberuflichen Pflegefachleute sichergestellt wird und in Zukunft die Pflegequalität nicht abnimmt? Hat der Kanton im Auge, dass die freiberuflichen Pflegefachpersonen und andere Spitex-Organisationen zunehmen und warum diese Entwicklung so ist? Werden die Kosten für den Kanton zunehmen, wenn dieser Trend so weitergeht?

Danke.

Constantin Patricia, Députée, PS/GC, présidente de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je m'exprime ici en ma qualité de président de la commission SAI et je prendrai la parole qu'une seule fois sur les 2 rapports d'activité présentés maintenant.

Tous les éléments importants ont été relevés par les différents intervenants qui m'ont précédée et je ne vais pas donc ni les répéter ni les commenter. Je remercie l'ensemble des intervenants pour la pertinence de leurs propos.

Cependant, 2 éléments très importants font l'objet d'une attention particulière est soutenue de la part de notre commission.

Le premier, c'est la pédopsychiatrie. Notre commission suit le dossier attentivement en étroite collaboration avec le Département et aura prochainement une rencontre avec ce dernier à ce sujet.

Le deuxième sujet concerne bien évidemment celui que tous les groupes ont abordé aujourd'hui, soit ce matin dans le compte, soit cet après-midi, les coûts de construction de l'hôpital de Brigue et de Sion. En effet, lors de la présentation à la commission et comme vous avez pu le lire dans le rapport, le surcoût avoisinerait les 30 à 40 millions. Le canton prévoit une coordination entre les services pour le calcul des surcoûts. En effet, il faudra s'attendre à une demande de crédit supplémentaire et ce chiffre de 30 à 40 millions, ça ne concerne que 2 bâtiments et ce n'est pas un chiffre anodin.

Je profite de cette prise de parole pour remercier l'ensemble du personnel soignant du canton, qui à nouveau en 2021, a dû faire face à des charges de travail conséquentes. Je remercie également le Service de la santé, les représentants de l'Hôpital du Valais, pour leur disponibilité, les explications fournies lors de la présentation des 2 rapports et la qualité des échanges. Merci de votre attention.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Comme vient de me le rappeler la deuxième vice-présidente, je suis le dernier rempart avant un moment un peu plus léger que vous aurez ensuite, donc je vais essayer de ne pas faire trop long, tout en répondant tout de même à vos questions.

L'Hôpital du Valais en 2021, comme tout le système de santé, a fourni un effort conséquent, impressionnant, bien au-delà de ce qui est attendu d'habitude de leur part. En plus de la qualité des soins qui a dû être apportée à la population durant toute cette période, il y a eu une crise à gérer, une crise extrêmement sensible, extrêmement difficile, extrêmement émotionnelle et qui a fait, comme vous le savez, plusieurs centaines de morts de notre canton.

L'Hôpital du Valais a également mis à disposition durant toute cette période des capacités de test, des capacités de vaccination, un énorme travail qui a été réalisé au-delà de ses missions habituelles. Vous avez sans doute suivi la situation également durant la période hivernale. On était dans une situation extrêmement tendue avec les urgences, avec une saison touristique qui battait son plein et avec en même temps une crise sanitaire à gérer. Donc l'hôpital, qui a tenu la baraque durant cette période-là, on leur doit, toutes et tous, beaucoup et en premier lieu au personnel qui était sur le front.

Cette crise a montré la solidité de notre système, la solidité de notre hôpital, mais aussi les choses que nous pouvons améliorer en termes de dotation de personnel, en termes d'anticipation, en termes de structures, d'infrastructures et c'est ce que nous prévoyons maintenant avec le nouvel hôpital pour lequel le Conseil d'Etat vient de décider un renforcement du soutien spécifique pour une mise à niveau des infrastructures, pour faire face à une éventuelle nouvelle situation de pandémie. Cette crise nous a aussi montré la grande solidarité qui a existé dans le système de santé et qui a existé notamment au sein même de l'hôpital entre les équipes. Je crois que c'est l'occasion aussi pour le Conseil d'Etat, comme vous l'avez toutes et tous fait, au-delà des divergences politiques qu'on peut parfois avoir, l'occasion de féliciter et de remercier le personnel pour cet extraordinaire engagement. Je pense qu'on peut toutes et tous être fiers de l'Hôpital du Valais. Mes remerciements vont aussi à la direction générale, au président de l'hôpital, à son Conseil d'administration avec qui la collaboration est excellente entre le Conseil d'Etat / le Département et puis l'équipe de l'hôpital, il y a vraiment une relation de confiance et de travail qui est excellente. Il y a eu des périodes par le passé qui étaient plus turbulentes et aujourd'hui on a vraiment une situation qui est stable et une relation de confiance et je pense qu'on doit aussi le souligner quand ça fonctionne bien.

Le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, s'est aussi beaucoup engagé en soutien à l'hôpital pour éponger évidemment ces coûts liés à l'activité Covid, c'étaient 61 millions en 2020 pour l'ensemble des institutions sanitaires pour ces pertes, c'étaient 28 millions pour l'année 2021.

Rapidement sur les quelques éléments que vous avez évoqués, tout d'abord les urgences psychiatriques et pédopsychiatriques, j'y suis déjà venu tout à l'heure sur ce dossier. Pour répondre à Madame Héritier, le service de Sierre, ce qui existe aujourd'hui à Sierre, n'est pas du tout remis en question, au contraire, on a un besoin évident de ce service de pédopsychiatrie à Sierre, il s'agit plutôt de le renforcer un peu, et il s'agit surtout de venir en complémentarité avec les services d'urgences que nous avons mis sur pied aujourd'hui avec cette cellule d'urgence qui a été encore actuellement renforcée.

Malévoz, là aussi, pas de remise en question, cela est déjà été dit, il y aura tout prochainement une communication du Conseil d'Etat, mais c'est un virage qui a été fait dans la stratégie pour maintenir ce site, maintenir un site de compétences et qui est reconnu loin à la ronde.

La planification du secours hélicoptéré, un dossier très émotionnel, très sensible, un dossier où nous avons d'ailleurs été cassés au Tribunal fédéral au niveau du canton, donc toute la procédure a redémarré, le rapport d'évaluation des besoins a été validé par le Conseil d'Etat, a fait l'objet d'un appel d'offres public, il amène une reconnaissance d'un hélicoptère supplémentaire en haute saison pour le Haut-Valais, je pense que c'est important.

Il faut évidemment souligner quand il y a des choses qui ne vont pas, mais quand il y a des améliorations du dispositif, je pense que c'est aussi important de le souligner. L'adjudication de l'OCVS aura lieu en septembre et la mise en vigueur en mai 2023 pour ce nouveau dispositif hélicoptéré.

J'en viens enfin à une clarification qui est, je crois, nécessaire, sur les ambulances. On a eu aujourd'hui 2 visions différentes qui ont été proposées par 2 députés: Madame Héritier et Madame Salzmänn-Briand, je suis navré, mais on a 2 visions qui sont complètement différentes et la vision qui se rapproche de loin le plus de la réalité, c'est celle de Madame Héritier. Nous n'avons pas aujourd'hui des groupes de travail qui sont, comme vous l'évoquez Madame Salzmänn-Briand, en train de travailler de façon un peu obscure, ce n'est pas du tout le cas. En quelques mois, il faut juste vous rendre compte qu'en quelques mois, nous avons eu une entreprise qui a dit: on ne veut plus maintenir ce service d'ambulances, en quelques mois seulement. Le Département avec ses équipes et le Conseil d'Etat a trouvé une solution d'urgence, comme vous le demandiez pour la région, a mis en place une évaluation des besoins pour la région, a analysé des dizaines de scénarios différents, a mis en consultation un projet, a terminé la mise en consultation du projet, a préparé un rapport et prendra dans ces prochains jours une décision. Le Conseil d'Etat n'est en tout cas pas en train de dormir dans ce dossier. Nous

avons avancé, nous allons prendre une décision dans des délais qui sont extrêmement courts. Votre groupe nous rapproche demain d'avoir été trop vite. Donc, mettez-vous d'accord si on a été trop vite ou pas suffisamment vite.

Par rapport au financement, là encore, je suis navré, mais c'est une erreur ce que vous affirmez, j'imagine que vous êtes mal informée. Il n'y a pas du tout des économies qui sont faites dans le domaine des ambulances et du secours préhospitalier. Pas du tout! Je vous invite à observer dans le rapport de la santé, dans les annexes, le document 4.2 qui vous montre le subventionnement des pouvoirs publics pour les secours sanitaires. C'est en constante augmentation. On n'est pas du tout en train de faire des économies. On augmente chaque année les moyens qu'on donne pour ce service. C'est la réalité depuis des années, et dans les projets, il y a différentes variantes qui sont en consultation ou qui sont en discussion avec les gens du terrain qui connaissent cette réalité. Dans toutes les variantes, ce sera avec un renforcement des moyens investis par le canton du Valais, dont le Haut-Valais pour le secours ambulancier. Dans toutes les variantes, ça coûtera plus cher, donc on n'est pas du tout en train de faire des économies, on est en train d'augmenter les moyens et rendre le système plus efficient.

Enfin, par rapport au système de financement, là encore, c'est une erreur que vous avez prononcée. Il n'y a eu aucun changement dans le système de financement. C'est le même système de financement depuis des années qui veut effectivement que les endroits où l'ambulance sort davantage, il y ait un financement plus fort. L'ambulance est complètement financée là où elle est beaucoup mise à contribution, comme c'est le cas dans l'immense majorité des ambulances dans le canton, et dans les quelques ambulances où elles sortent moins, mais où il y a eu historiquement, pour des raisons politiques ou géographiques la volonté de maintenir une ambulance, il y a un financement qui est un peu moins élevé. Mais le système, il n'est pas du tout nouveau, il n'y a eu aucun changement de la part de l'Etat, ni le Conseil d'Etat, ni le Département, ni KWRO, personne n'a rien changé dans ce système. Il y a simplement eu une entreprise qui a voulu mettre un terme à ce travail dans une des bases.

Enfin, pour nous, et c'est essentiel, c'est une question d'égalité de traitement, on ne peut pas faire dans chaque région un système différent, on a besoin de traiter de la même façon une ambulance dans le Valais central que dans le Bas-Valais, que dans le Haut-Valais, on doit avoir le même système de financement qui doit être transparent et qui doit être correct.

Permettez-moi juste de vous dire que je ne comprends pas trop ces critiques. On peut plutôt être fiers du système ambulancier et de secours dans notre canton, avec nos hélicoptères, avec nos ambulances, on a un système avec une topographie et une géographie compliquée en Valais, on a un système dont on est fier, qui fonctionne bien, qui fait plutôt rougir à l'extérieur, parce qu'ils aimeraient s'en inspirer, où on investit pas mal d'argent. Mais je pense qu'on peut plutôt être fier du système, qui est en complémentarité aussi avec tout ce qui est mis en place avec les publics responders, les first responders ou encore le système des smurs, donc un système assez complet et qui, à nos yeux en tout cas, donne plutôt satisfaction. Et on l'espère aussi prochainement avec une solution pour la vallée de Conches.

Très rapidement pour les autres éléments, les autorisations médicales, s'il y a eu une baisse, c'était en lien avec le Covid. Aujourd'hui, une augmentation qu'on a constatée ensuite c'était pour rattraper cette période Covid, puis aujourd'hui elle est déjà freinée par une nouvelle disposition fédérale qui rend plus compliquées ces autorisations données par les cantons. CMS OSAD privés, c'est venu à la fois de l'UDCVR et du SVPO, dans ce dossier-là, il y a peu de possibilités de régulation de la part du canton, on essaye d'utiliser le maximum de notre marge de manœuvre, mais on a peu de possibilités de régulation. Il faudrait que Berne donne aux cantons une plus grande possibilité de régulation. Aujourd'hui un OSAD privé qui répond aux conditions, on doit l'autoriser, et il y a une concurrence qui se fait évidemment, vous n'êtes pas sans que les OSAD privés vont plutôt aller dans les endroits où il y a un bassin de population plus important, et dans les régions un peu plus éloignées, les CMS remplissent ce mandat de service public.

Par rapport au mandat externe qui est donné, on ne pense pas du tout que ça va faire doublon, c'est un mandat qui est spécifique sur le canton du Valais, avec son organisation et un regard spécifique sur la gestion de la pandémie.

Pour les médecins de proximité, Madame Salzmann-Briand, nous avons mis en place un masterplan dans le Haut-Valais spécifique pour ces médecins de proximité, et on envisage aujourd'hui de l'étendre à l'ensemble du canton, puisqu'il a donné certains résultats.

Et enfin pour les soins longue durée, j'ai déjà répondu ce matin, la planification est en cours de préparation, elle sera lancée avant la fin de cette année. Pour la dotation en personnel, j'ai aussi répondu ce matin par rapport aux évolutions. Consultations Covid long, nous avons des consultations dédiées à Viège, à Martigny et à Rennaz.

Et je termine avec les hospitalisations hors canton, juste encore une précision: le canton du Valais, hors canton universitaire, est un des cantons qui a le moins d'hospitalisations hors de son canton.

Donc on peut plutôt être satisfait de ces chiffres, j'arrête là, je vous remercie de votre attention et de l'excellente collaboration.

La présidente

Nous en avons terminé avec nos débats de la journée. Je vous remercie pour votre travail et, comme dit ce matin, je vous invite à rejoindre la salle des pas perdus où nous attendent les collaboratrices et les collaborateurs du domaine du Grand-Brûlé.

Belle soirée!

La séance est levée à 17:12.

Séance du vendredi matin 10 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 10.06.2022, 09:00 h

Ordre du jour:

Pages

1. **Lecture:** Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires
Lesung: Beschluss über die Gewährung der 4-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2022-2025 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten Fallen 261
2. **Débat final et décision sur:** Rapport annuel 2021 du Conseil d'Etat; Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021; Compte du fonds FIGI pour l'année 2021
Schlussdebatte und Beschluss über: Jahresbericht 2021 des Staatsrates; Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021; Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021 264
3. Postulat urgent UDC, par Cyrille Fauchère: Une lettre de mission pour les administrateurs désignés **2022.06.254**
Dringliches Postulat UDC, durch Cyrille Fauchère: Auftragsschreiben an die ernannten Verwaltungsrätinnen und Verwaltungsräte **2022.06.254** 275
4. Interpellation urgente SVPO, par Christian Gasser, Lukas Jäger, Marco Schnydrig et Patrik Zimmermann: Abandon forcé des alpages non protégés en Valais? **2022.06.205**
Dringliches Interpellation SVPO, durch Christian Gasser, Lukas Jäger, Marco Schnydrig und Patrik Zimmermann: Erzwungene Aufgabe der nicht schützbaeren Walliser Alpen? **2022.06.205** 277
5. Interpellation urgente Nicolas Bonvin, Le Centre: Droit d'opposition en matière de construction: quelle marge de manœuvre pour le canton? **2022.06.201**
Dringliche Interpellation Nicolas Bonvin, Le Centre: Einspracherecht in Bausachen: Wie sieht der Handlungsspielraum des Kantons aus? **2022.06.201** 278
6. Postulat urgent CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte et Olivier Imboden: Règles de rémunération uniformes dans le secteur du bâtiment en raison d'augmentations de prix et de retards de livraison extraordinaires **2022.06.202**
Dringliches Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte und Olivier Imboden: Einheitliche Vergütungsregeln Baubranche aufgrund ausserordentlicher Preissteigerung/Lieferverzug **2022.06.202** 279
7. Postulat urgent Bruno Perroud, UDC, Nathan Bender, Le Centre, Gilles Florey, CVPO et Arnaud Schaller, PLR/FDP: Rapidement un délégué «Eau» en Valais! **2022.06.225**
Dringliches Postulat Bruno Perroud, UDC, Nathan Bender, Le Centre, Gilles Florey, CVPO und Arnaud Schaller, PLR/FDP: Das Wallis braucht rasch einen Delegierten für Wasserfragen! **2022.06.225** 280

8. Interpellation urgente UDC, par Bruno Perroud: Quelles sont les sanctions internes à l'Etat suite au rapport IF du 30 avril 2022? 2022.06.228 Dringliche Interpellation UDC, durch Bruno Perroud: Wie sehen die staatsinternen Sanktionen infolge des FI-Berichts vom 30. April 2022 aus? 2022.06.228	281
9. Postulat urgent CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte: Contrôle de sécurité des carrières de pierre sur la base de nouvelles connaissances concernant l'éboulement de Blasbiel 2022.06.230 Dringliches Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte: Sicherheitsprüfung Steinbrüche aufgrund neuer Erkenntnisse aus Felssturz Blasbiel 2022.06.230	282
10. Interpellation urgente Bernhard Frabetti, SVPO, Christian Gasser, SVPO, Martin Giachino, SVPO et Lukas Jäger, SVPO: La route cantonale qui traverse le bois de Finges fermée pendant plusieurs années? 2022.06.224 Dringliche Interpellation Bernhard Frabetti, SVPO, Christian Gasser, SVPO, Martin Giachino, SVPO und Lukas Jäger, SVPO: Mehrjährige Sperrung der Kantonsstrasse durch den Pfywald? 2022.06.224	284
11. Interpellation urgente Dina Studer, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC et Claudia Alpiger, PS/GC: Fermeture de la route cantonale «T9-alt» 2022.06.240 Dringliche Interpellation Dina Studer, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC und Claudia Alpiger, PS/GC: Sperrung Kantonsstrasse «T9-alt» 2022.06.240	284
12. Interpellation urgente CVPO, par Gilles Florey et Evelyne Pfammatter: Travaux pour l'autoroute A9 à travers le bois de Finges 2022.06.246 Dringliche Interpellation CVPO, durch Gilles Florey und Evelyne Pfammatter: Bauarbeiten für die Autobahn A9 durch den Pfywald 2022.06.246	285
13. Heure des questions Fragestunde	289
14. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean: CMS de Sion-Hérens-Conthey: que se passe-t-il? 2022.06.232 Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean: SMZ Sitten-Hérens-Conthey: Was ist los? 2022.06.232	297
15. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, Franziska Biner, CVPO, et Iwan Eyholzer, CVPO: Mettre en œuvre immédiatement le postulat urgent «Pas de changement concernant les ambulances» 2022.06.234 Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, Franziska Biner, CVPO, und Iwan Eyholzer, CVPO: Dringliches Umsetzen des dringlichen Postulats «Keine Änderung im Ambulanzwesen» 2022.06.234	298

16. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, et Franziska Biner, CVPO: Retour en arrière dans la procédure de consultation du concept sur les ambulances dans le Haut-Valais 2022.06.235 Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, und Franziska Biner, CVPO: Einen Schritt zurück beim Vernehmlassungsverfahren Konzept Ambulanz Oberwallis 2022.06.235	298
17. Interpellation urgente Le Centre, par Françoise Métrailler, Myriam Roduit et Bruno Moulin: La guerre des gangs de motards, le Valais doit-il frémir? 2022.06.203 Dringliche Interpellation Le Centre, durch Françoise Métrailler, Myriam Roduit und Bruno Moulin: Krieg zwischen Motorradgangs: Muss das Wallis zittern? 2022.06.203	300
18. Postulat urgent SVPO, par Christian Gasser, Marco Schnydrig, Lukas Jäger et Andreas Aquilino: Confirmation plus efficace et plus rapide des attaques de loups 2022.06.206 Dringliches Postulat SVPO, durch Christian Gasser, Marco Schnydrig, Lukas Jäger et Andreas Aquilino: Effizientere und schnellere Bestätigung von Wolfsrissen 2022.06.206	300
19. Postulat urgent SVPO, par Diego Schmid, Christian Gasser, Martin Giachino et Daniela Pollinger: Situation extraordinaire: les loups menacent nos villages 2022.06.220 Dringliches Postulat SVPO, durch Diego Schmid, Christian Gasser, Martin Giachino und Daniela Pollinger: Ausserordentliche Lage – Wölfe bedrohen unsere Dörfer 2022.06.220	301
20. Interpellation urgente Claudia Alpiger, PS/GC, et Sarah Constantin, PS/GC: Chiens de mantrailing: où va-t-on? 2022.06.222 Dringliche Interpellation Claudia Alpiger, PS/GC, und Sarah Constantin, PS/GC: Mantrailing-Hunde: Quo vadis? 2022.06.222	302
21. Postulat urgent SVPO, par Christian Gasser, Daniela Pollinger, Martin Giachino et Diego Schmid: Pas de restructuration inutile des chiens de secours en Valais 2022.06.219 Dringliches Postulat SVPO, durch Christian Gasser, Daniela Pollinger, Martin Giachino und Diego Schmid: Keine unnötige Umstrukturierung des Rettungshundewesens im Wallis 2022.06.219	306
22. Postulat urgent CSPO, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Konstantin Bumann, Graziella Collenberg et Melanie Burgener: La priorité aux vies humaines plutôt qu'aux jeux de pouvoir et aux suppressions, grâce à des équipes de chiens de secours locales et très bien formées 2022.06.223 Dringliches Postulat CSPO, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Konstantin Bumann, Graziella Collenberg und Melanie Burgener: Menschenleben statt Machtspiele und Rotstift: Top ausgebildete einheimische Rettungshundeteams 2022.06.223	307
23. Postulat urgent CVPO, par Franziska Biner, Rainer Studer, Charlotte Salzmann-Briand et Christian Rieder: Ne pas jouer avec des vies humaines: réaffecter les conducteurs de chiens de mantrailing à l'OCVS 2022.06.229 Dringliches Postulat CVPO, durch Franziska Biner, Rainer Studer, Charlotte Salzmann-Briand und Christian Rieder: Menschenleben nicht aufs Spiel setzen – Mantrailing- Hundeführer zurück zum KRWO 2022.06.229	307

24. Interpellation urgente UDC, par Jacky Vuissoz et Cyrille Fauchère: Académie de police de Savatan: qu'a donc fait le Conseil d'Etat depuis que l'échéance était connue? 2022.06.241	
Dringliche Interpellation UDC, durch Jacky Vuissoz und Cyrille Fauchère: Polizeiakademie Savatan: Was hat der Staatsrat seit Bekanntwerden des Enddatums unternommen? 2022.06.241	308

La présidente

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue à cette dernière journée de cette session de juin.

1. Lecture

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Lesung

Beschluss über die Gewährung der 4-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2022-2025 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

(Suite de la page 118 / Fortsetzung von Seite 118)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Président: Eric Jacquod / Rapporteur ad-hoc: Alexia Héritier

Titre et considérants, adoptés.

La présidente

Madame Alexia Héritier, je vous passe la parole.

Héritier Alexia, députée, Le Centre – Rapporteuse de la commission

Article 1 alinéa 1, proposition du groupe UDC, par Jean-Philippe Gay-Fraret: le Grand Conseil octroie pour la période administrative 2022-2025 un crédit global quadriennal de 43'610'000 francs aux institutions de formation et de recherche émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires sous réserve des disponibilités budgétaires.

La commission a refusé cet amendement par 12 voix contre 1. Elle estime que cet amendement remet en question tout le projet du développement de formation universitaire qui se veut être variée.

La commission soutient le projet tel que présenté dans son ensemble et ne veut pas faire de tri dans les institutions soutenues par le Département.

Gay-Fraret Jean-Philippe, Député-suppléant, UDC

Je vais quand même profiter pour prendre la parole pour expliquer justement cet amendement. Même si je vois qu'il n'est pas combattu. Le seul changement de cet article porte sur le montant de l'enveloppe quadriennale que nous revoyons légèrement à la hausse et ce que nous proposons, justement ces 43'610'000 francs, c'est que nous avons pris l'enveloppe totale et nous avons gardé justement où se trouve l'institut Kurt Bösch. Cet institut qui est couplé justement les antennes universitaires de Genève et de Lausanne.

Au total, l'enveloppe quadriennale pour ces 3 institutions est de 6,8 millions francs, et justement nous proposons de couper en 2 pour aller à un montant de subventions de 3,4 millions. C'est clair que tout couper serait extrême, ce n'est pas le but de tout couper cette recherche. On peut dire justement aussi que dans ce paquet l'antenne de Lausanne dispense un master en tourisme qui justement à un lien avec notre canton, et puis que maintenant la HES aussi est en train d'élaborer une filière de master. Malgré que l'exercice 2021 du canton du Valais est bon, rien n'est sûr que la situation des prochaines années sera aussi bonne. Et nous allons peut-être vers des années où il faudra se serrer la ceinture, surtout qu'on parle d'un paquet sur 4 ans. Nous ne pouvons pas savoir ce qui va se passer en 2024 ou en 2025. Si la situation budgétaire se resserre, il faudra se concentrer sur des investissements essentiels, aussi dans la formation pour notre canton. Justement, UniDistance est une priorité du Gouvernement pour 2027 pour avoir une université, nous ne remettons pas en cause, et les autres instituts de recherche comme l'IDAP, le Crem ou l'EPFL, apportent de réelles plus-values en lien que l'économie valaisanne. Par contre, pour nous, l'institut Kurt Bösch n'amène pas une réelle plus-value pour l'instant. À part quelques conférences et colloques, principalement sur les théories qui peuvent être discutables, comme le transgenrisme ou la théorie du genre. L'Etat est en droit d'avoir des résultats concrets sur le retour des subventions qu'il accorde, subventions provenant des impôts des citoyens. Cette réduction de moitié de l'enveloppe, en particulier par l'institut Kurt Bösch, doit faire réfléchir de l'institution qui en bénéficie. Merci de votre attention merci.

Moulin Daria, Députée, Les Vert.e.s

Bonjour. Notre groupe s'étonne d'un tel amendement qui va à l'encontre de l'ambition universitaire de notre canton, en affectant les subventions accordées aux universités de Genève et de Lausanne. Nous suivons la commission en refusant cet amendement et nous vous invitons à en faire de même.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) Cette proposition, elle ne dit pas vraiment dans la formulation à quels domaines elle s'attaque. Elle est simplement là pour diminuer l'enveloppe qui était prévue. Moi j'ai constaté l'autre jour un certain enthousiasme dans cette vision d'un Valais universitaire, dans cette vision pour les années qui nous mèneront à 2027, à une accréditation pour l'UniDistance comme une université à part entière et je regrette cette proposition qui s'attaque, comme ça a été dit maintenant en tout cas par oral, directement aux antennes des universités de Lausanne et de Genève qui sont sises en Valais. C'est la conséquence très directe, si vous voulez cibler votre proposition sur ces 2 antennes, la conséquence elle est très simple, il faut fermer ces 2 antennes, et ce n'est pas la volonté. Je crois que l'université de Genève dans le domaine des droits de l'enfant a une reconnaissance nationale et internationale. Je pense que de faire de la recherche plus fondamentale que peut le faire la HES en tourisme dans le domaine pour le tourisme valaisan à l'université de Lausanne ou encore sur les questions de géographie ou de climat, c'est aussi intéressant et parfaitement complémentaire aux activités de l'EPFL. Je pense que ce serait un peu osé de le faire maintenant, ce serait ne pas reconnaître ce qui a été effectué comme travail important sur les dernières années. Et vraiment cette vision-là, elle n'est pas réalisable si on donne moins de moyens.

Je vous rappelle quand même que les institutions universitaires en question dans ce message avaient demandé 60 millions de francs, montant qu'on a réduit après moult discussions à 47 millions de francs. Donc, on pense que c'est raisonnable pour pouvoir réaliser cette stratégie. Si vous enlevez ici plusieurs millions, comme c'est la proposition qui est faite ce matin, eh bien on ne pourra pas réaliser cette volonté.

La présidente

Nous allons donc voter.

Proposition 1/ Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 14 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 107 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Nous passons à la discussion sur l'ensemble du texte. Merci Madame Héritier.

Discussion sur l'ensemble du texte.

Je n'ai pas de demande de parole.

Débat final.

Je passe la parole à Monsieur Eric Jacquod.

Jacquod Eric, Député, UDC – président de la commission EFCS

Je remercie tous les groupes qui ont accepté l'octroi de ce montant de subsides. La commission a été convaincue à l'unanimité par les éléments présentés par le Département dans ce projet qui n'a rien de moins que l'ambition de faire de notre canton un canton universitaire. La commission est aussi convaincue que UniDistance représente un investissement dans un domaine d'avenir. La commission a aussi relevé le lien fort qui lie les instituts de recherche universitaire au tissu économique de notre canton.

Je tiens à rassurer le député Gay-Fraret et son groupe, l'article 1 de la loi prévoit que les montants alloués le sont faits sous réserve des disponibilités budgétaires. Au nom de la commission, je remercie encore le chef de Département et ses collaborateurs pour l'excellente collaboration et je vous invite à accepter l'octroi de ce montant. Merci

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

J'aimerais d'ores et déjà vous remercier pour le soutien que vous avez apporté à cette vision. Je remercie aussi la commission pour son appui, les collaborateurs du Service des hautes écoles.

On va suivre de très près, les ambitions pour UniDistance sont très fortes, d'obtenir une accréditation institutionnelle comme université. C'est une ambition très élevée. On est conscient qu'on va devoir suivre ce projet au plus près, mais que c'est un chemin qu'on essaie de dessiner pour l'an 2027. Les moyens sont maintenant à disposition sous réserve évidemment d'évolutions des finances cantonales, mais j'ai bon espoir qu'on pourra maintenant faire ce pas et parachever. C'est un développement qui a été amorcé déjà dans les années 80 avec toutes sortes d'instituts universitaires, qui s'est accéléré ces dernières années avec la venue de l'EPFL, le développement de la HES et du campus Energypolis, et maintenant, cerise sur le gâteau, ce serait vraiment le couronnement avec l'UniDistance qui deviendrait une université à part entière. Donc on espère et on va suivre ce dossier de très très près avec beaucoup d'engagement. Je vous remercie en tout cas du très fort soutien qui a été apporté, je crois que c'est un signe important et un moment assez historique pour le canton, en espérant que tout ça marche le mieux possible.

La présidente

Nous passons au vote.

Ainsi décidé par 112 voix, 0 contre et 12 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 juin 2022.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

2. Débat final et décision sur:

Rapport annuel 2021 du Conseil d'Etat; Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021; Compte du fonds FIGI pour l'année 2021

Schlussdebatte und Beschluss über:

Jahresbericht 2021 des Staatsrates; Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021; Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021

Commission des finances

Finanzkommission

Präsident: Mischa Imboden / Rapporteurs: Benoît Bender et Rahel Pirovino-Indermitte

(Suite de la page 31 / Fortsetzung von Seite 31)

Débat final:

La présidente

Je passe la parole à Madame Sonia Tauss-Cornut.

Tauss-Cornut Sonia, Députée, PLR/FDP

Durant la semaine écoulée, notre groupe s'est exprimé sur le résultat financier des différents départements. Il a fait part de ses remarques, de ces doléances ainsi que de ses souhaits. Au terme de cette analyse des comptes 2021, nous souhaitons mettre en exergue quelques points.

Concernant le Département des finances et de l'énergie, nous nous réjouissons de la baisse limitée des recettes fiscales et ce malgré l'introduction de la deuxième phase de la RFFA-VS. Nous souhaitons que le Département clarifie à nouveau avec la Confédération le mode de calcul de la provision de la part aux recettes fédérales de l'impôt anticipé. Nous demandons également au chef du Département de mentionner les divergences entre la LGCAF et le MCH2 dans les annexes afin de respecter les recommandations du MCH2.

Comme déjà évoqué lors de l'entrée en matière, l'augmentation des subventions à des collectivités ne cesse d'augmenter, exercice après exercice, et nous souhaitons que le Gouvernement étudie des pistes d'économies.

Le groupe PLR/FDP restera attentif à l'utilisation des fonds RPS et RTEC, créés au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Nous ne souhaitons pas que l'objectif louable de la création de ces fonds soit occulté par une thésaurisation qui ne répondrait pas au but de ces réserves. L'exercice 2021 peut être qualifié de bon, comme déjà évoqué lors de l'entrée en matière, il aurait pu encore être amélioré d'environ 20 millions si la provision sur l'impôt spécial sur les forces hydrauliques avait été dissoute. Nous relèverons encore que le montant des investissements s'est rapproché du montant projeté grâce à la politique anticyclique voulue par le Gouvernement. Il est tout de même à signaler que celle-ci ne profite qu'à une seule partie de l'économie valaisanne. Malgré les 290 millions injectés dans les secteurs touchés par la crise sanitaire, un versement à la réserve budgétaire, le compte 2021 dégage un résultat positif de 3,3 millions. Mais ce résultat positif n'est pas une assurance

pour les prochaines années et nous devons rester prudents. D'autant plus que ces mesures ont pu être financées en partie grâce au bénéfice de la BNS. Selon les prévisions d'économistes et comme l'a relevé le chef de Département lors de l'entrée en matière, il se pourrait que la BNS boucle l'année 2022 dans le rouge, la banque nationale étant fortement exposée aux marchés financiers. Ainsi, avec la perte cumulée de l'an dernier, la réserve prévue au bilan ne pourrait suffire pour le versement des bénéfices aux cantons.

Comme déjà évoqué mardi, le montant des fonds atteint le montant record de 850 millions et nous interpelle. Pour notre groupe, il est temps de mener une analyse sur ces fonds et de leur utilisation, ainsi d'éviter la création de nouveaux fonds ou d'en augmenter d'autres déjà existants, d'assurer une lecture transparente de la situation financière de l'Etat, de respecter le frein aux dépenses et à l'endettement et de faire profiter les contribuables de ce canton d'une augmentation du pouvoir d'achat en allégeant la charge fiscale. Pour rappel, le rôle d'un Etat n'est pas la thésaurisation.

Avant de conclure, notre groupe souhaite que les recommandations de l'IF soient appliquées pour le fonds FIGI, soit des améliorations dans la gestion des loyers aux tiers, ainsi que des améliorations comptables et une présentation transparente des immobilisations. Les investissements importants financés par ce fonds lors de ces prochaines années ne doivent pas faire oublier l'impact qu'ils auront dans les prochains comptes, particulièrement au niveau des charges du personnel. Effectivement, les nouveaux bâtiments construits impliquent inéluctablement des créations de postes. Lors de l'élaboration des prochains budgets, il sera nécessaire de garder une certaine rigueur au niveau de l'augmentation des charges.

En conclusion, le groupe PLR/FDP accepte les comptes 2021 tels que présentés ce jour, remercie et salue le travail accompli par le chef du Département ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de ses services.

Carron Blaise, Député, PS/GC

Après une semaine d'analyse du compte 2021, nous souhaitons partager avec vous quelques points qui devraient être intégrés dans nos réflexions communes futures. D'abord nous saluons le fait que le grand argentier du canton, en se faisant le porte-parole de ses collègues, partage avec nous le constat qu'avec le nombre de serviteurs actuels de l'Etat, l'action du canton touche à ses limites, pour reprendre l'expression qu'il a utilisée mardi.

Cette appréciation venant du Conseiller d'Etat en charge de la bonne tenue des finances publiques, a symboliquement la même portée que la toute récente injonction aux partenaires sociaux du Conseiller fédéral, Monsieur Parmelin, leur demandant de trouver des accords pour augmenter les salaires. Nous osons espérer que les conclusions lucides et courageuses de Monsieur Schmidt se matérialiseront de manière conséquente dans le budget 2022.

À cet effet, nous appelons d'ores et déjà l'ensemble des groupes à soutenir les demandes de postes supplémentaires, autofinancés ou pas, qui devraient donc nous être proposées en décembre. Par ailleurs, et ce point est déterminant pour des milliers de familles valaisannes, la hausse astronomique des primes d'assurance-maladie annoncée devra s'accompagner d'une hausse proportionnelle, donc plus que conséquente, des moyens mis à disposition en 2022 par l'Etat pour qu'elles soient en mesure de continuer à payer leurs primes d'assurance-maladie.

À ces points mis en exergue vient se rajouter la hausse des prix de certains matériaux et de l'essence, ainsi que l'inflation. Avec une inflation annuelle attendue de près de 3% en 2022 et de 2,5 en 2023, l'Etat aura besoin d'importantes ressources supplémentaires pour financer ces investissements. Cela signifie, chères et chers collègues, qu'il serait irresponsable de notre part d'envisager une baisse des recettes fiscales. Cela signifierait par ailleurs que nous n'avons rien retenu de la crise dont nous espérons voir le bout et durant laquelle le canton a mis plus de 400 millions pour en atténuer les conséquences désastreuses. À ce titre, et pour tordre une bonne fois pour toutes le tour de passe-

passé sémantique et fallacieux qui dit que la RFFA Valais pourrait contribuer à augmenter les recettes fiscales tirées des personnes morales et qu'il faut donc agir de la même manière pour les personnes physiques, nous vous invitons à écouter une nouvelle fois l'appréciation qui a été faite par Monsieur Schmidt mardi sur le sujet.

Par ailleurs, si les impôts payés par les entreprises ne sont pas aussi faibles que ceux budgétisés, nous le devons en particulier à l'engagement sans faille des salariés de l'industrie, je pense notamment à ceux de l'agrochimie Montheysanne et de la pharmacie de Viège, ainsi que la contribution déterminante des ouvriers de la construction. Permettez-moi donc de leur rendre un hommage appuyé ainsi qu'à l'ensemble du monde du travail valaisan qui a beaucoup souffert durant cette crise alors qu'il n'a reçu lui aucun soutien cantonal.

En outre nous inscrivons en faux, avec la proposition émise par Monsieur Logean et Madame Tauss-Cornut, proposition voulant faire payer aux finances publiques la perte de pouvoir d'achat que subissent les salariés de ce canton avec le retour de l'inflation. Cette manière de faire non seulement priverait le canton de ressources, mais encore détournerait les entreprises de leur responsabilité de compenser les salaires de leur personnel au minimum à la hauteur de l'inflation. À cet effet, nous espérons que le canton montrera l'exemple pour son personnel.

Nous avons également déposé un postulat demandant l'obligation par les entreprises de compenser l'inflation pour les salariés valaisans. En fait, comme nous allons vers des temps incertains, où l'Etat devra avoir davantage de ressources, la seule issue pour le Conseil d'Etat, s'il souhaite modifier la fiscalité des personnes physiques, serait de soulager la fiscalité des bas revenus, en faisant porter l'effort de manière plus substantielle sur les revenus importants, afin de ne pas baisser le volume global des entrées fiscales des personnes physiques, mais en y introduisant par contre une répartition plus équilibrée de l'effort fiscal.

Voilà, chères et chers collègues, ce dont nous souhaitons vous faire part à l'issue de l'analyse du compte 2021 que nous accepterons. En conclusion, nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur le besoin de revaloriser le salaire du personnel de l'Etat au vu de l'inflation que nous subissons ainsi que sur la nécessité d'améliorer certaines prestations étatiques par l'engagement du personnel. Nous sommes aussi persuadés qu'au nom de la solidarité nécessaire entre les peuples et de l'éthique fiscale, les déserteurs fiscaux auront effectivement bientôt déserté notre canton et que plutôt que de se tirer une balle dans le pied en se privant une nouvelle fois volontairement et pour des raisons purement idéologiques de ressources, le Conseil d'Etat entamera in fine une révision de la fiscalité des personnes physiques dans le but unique d'y amener plus de justice sociale, plus de justice redistributive. Je vous remercie pour votre écoute. Merci pour votre.

(Rires dans la salle, car le député a parlé pile 5 minutes.)

La présidente

Madame Carole Melly-Basili, vous avez la parole.

Melly-Basili Carole, députée, Le Centre

Nous avons traité toute la semaine des comptes et je remercie déjà les conseillers d'Etat pour toutes les réponses apportées. Nous avons d'ores et déjà rappelé mardi nos souhaits pour le futur. Nous avons pu poser nos questions au fur et à mesure des départements et avons décidé, pour notre dernière prise de parole, uniquement de terminer sur des notes positives.

L'exercice 2021 a été bouclé de manière équilibrée: double frein aux dépenses et à l'endettement, colonne vertébrale de notre rigueur budgétaire a été respectée, grâce à des charges maîtrisées et des recettes non budgétisées.

L'exercice 2021 peut être qualifié d'extraordinaire en période Covid et après le nombre de crédits supplémentaires que nous avons dû débloquer, également suite aux intempéries.

La bonne situation financière de l'Etat, malgré la crise, provient d'une politique financière passée maîtrisée, et tirée principalement des partis bourgeois. Nous pouvons voir l'avenir avec sérénité, tout en demeurant vigilants à l'évolution de la situation géopolitique. Le Centre demeurera prudent quant à l'utilisation de nos ressources et à l'utilisation des fonds. La connaissance de la planification de ces derniers nous paraît indispensable à une juste compréhension et la création de tous nouveaux fonds futurs. Nous demandons au Conseil d'Etat de demeurer également attentif aux coûts induits, pour certains non chiffrés, de la hausse des prix des matériaux dans le domaine de la construction. Nous demandons à l'Etat de continuer dans sa politique d'investissement, l'argent étant directement injecté dans notre économie. Tant de projets attendent encore et sont nécessaires pour absorber la croissance de notre population et tendre vers un Etat moderne.

Notre groupe Le Centre accepte les comptes 2021 tels que présentés et remercie l'Etat du Valais et ses collaborateurs pour le travail effectué, de même que la COFI et ses conseillers d'Etat. Je vous remercie de votre attention.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Wir hatten die Möglichkeit, während einer Woche die Rechnungen Departement pro Departement miteinander zu diskutieren.

Der Jahresabschluss ist erfreulich. Das Jahr 2021 war für die Gesellschaft, die Wirtschaft, die Institutionen, aber auch die Verwaltung ein schwieriges Jahr. Viele Betriebe, seien dies nun private oder öffentlich-rechtliche, wären ohne die Unterstützung durch Kanton und Bund nicht über die Runden gekommen.

Neben den Mitteln, die im Rahmen der Diskussion über die Rechnung 2021 erwähnt wurden, darf man aber die anderen Entschädigungen nicht ausser Acht lassen. Ich denke hier zum Beispiel an die Kurzarbeitsentschädigungen, wo in den letzten zwei Jahren enorme Summen ausbezahlt wurden. Aus dem Jahresbericht der kantonalen Arbeitslosenkasse des Wallis ist ersichtlich, dass die Kasse im Jahre 2020 (2021 ist noch nicht verfügbar) alleine eine viertel Milliarde an Kurzarbeitsentschädigungen im Wallis ausbezahlt hat – also fast die gleiche Summe, wie die gesprochenen Covid-Nachtragskredite durch dieses Parlament.

Dass der Finanzhaushalt trotz dieser schwierigen Ausgangslage im Gleichgewicht gehalten werden kann, zeigt, dass in der Vergangenheit vieles wohl richtig gemacht wurde. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremsen, die verschiedenen Fonds, die gebildet wurden, um unter anderem nötigenfalls antizyklisch reagieren zu können, haben sicher auch dazu beigetragen, ein Jahr, das zum grossen Teil im Blindflug absolviert wurde, erfolgreich abzuschliessen und fast eine Punktlandung darzulegen. Natürlich sind nicht zu vergessen die nicht vorgesehenen Mehreinnahmen.

Schaut man die aktuelle Wirtschaftslage mit ansteigenden Preisen auf breiter Front, Lieferengpässen, einer praktischen Vollbeschäftigung, Ansteigen der Zinsen und ebenfalls Bewegungen in den Löhnen an, kann man von einer boomenden Wirtschaft oder schon fast von einer Hochkonjunktur reden.

Für den Kanton ergeben sich damit neue Herausforderungen. Ich möchte hier nur einige erwähnen:

- Attraktivität als Arbeitgeber / steigende Löhne
- Kostenüberschreitungen in Projekten durch die Preissteigerungen.

Wie bereits in der Eintretensdebatte erwähnt wurde, war 2021 das siebte Jahr mit einem positiven Abschluss. Wir von der CSPO wünschen uns, dass dies weiterhin so bleibt.

Damit dies gelingt und der Kanton seine Aufgaben wahrnehmen kann, ist es aus der Sicht unserer Fraktion wichtig:

- das Investitionsvolumen weiterhin hochzuhalten und die regionale Verteilung der Investitionen bei der Prioritätensetzung der Projekte zu berücksichtigen;
- die Bereitstellung von zusätzlichen Personalressourcen, die notwendig sind, um die Aufgaben zu erledigen, aber unter dem Motto «so viel wie nötig, so wenig wie möglich»;

- die Überprüfung der Strukturen;
- die Investitionen in die Bildung und hier vor allem auch in die Grundausbildung;
- die Subventionen regelmässig auf ihre Notwendigkeit und Zweckmässigkeit überprüfen.

Die Fraktion der CSPO stimmt der Rechnung 2021 zu.

Ich möchte enden mit einem Dank an Finanzminister Roberto Schmidt und seine Kollegen der Regierung, alle Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung, aber auch an die Mitglieder der Finanzkommission, unter der Leitung von Mischa Imboden, für die geleistete Arbeit.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich werde nicht mehr alles wiederholen, ich habe schon am Dienstag zu lange gesprochen. Wir haben während der Woche die ganzen Departemente durchgesprochen. Nur noch zusammenfassend ein paar Punkte aus unserer Sicht, die erwähnenswert sind.

Die gute Rechnung ist bei allen klar. Für uns doch ein schönes gutes Zeichen ist, dass die Steuereinnahmen der juristischen Personen über Budget zugenommen haben und dies, obwohl wir eine Steuerreform gemacht haben, die Steuern gesenkt haben und obwohl eben die Covid-Pandemie da war. Das zeigt uns, dass eben Steuersenkungen nicht zu Steuerausfällen führen müssen, und wir auf längere Frist eben sogar mehr Steuereinnahmen generieren können. Das sollten wir auch bei der künftigen kommenden – hoffentlich bald kommenden – Revision bei den Steuern der natürlichen Personen berücksichtigen.

Dann die Fonds – da haben wir auch darüber gesprochen. 850 Millionen haben wir in diesen Fonds. Jetzt wird es dann noch neue Fonds geben, Klimafonds, und wir werden wahrscheinlich bald 1 Milliarde in diesen Fonds haben. Da gibt es schon gewisse Fragezeichen.

Die Abhängigkeit vom Bund – auch die haben wir besprochen. Vom Finanzausgleich, von der Nationalbank bekam wird über 160 Millionen. Dies muss uns ebenfalls zu denken geben.

Dann, die Investitionen konnten einmal mehr nicht erreicht werden, wie das im Budget vorgesehen ist. Sie wissen, wir haben mehrere Vorstösse hinterlegt, um die Bewilligungsverfahren zu beschleunigen in Bezug auf erneuerbare Energien, aber auch im privaten Rahmen, Entzug der aufschiebenden Wirkung und so weiter. Darüber werden wir noch sprechen können. Nochmals, für uns etwas beängstigend ist, dass im letzten Jahr im FIGI-Fonds nur rund 5% im Oberwallis investiert wurde. Das muss sich ändern. Herr Finanzminister Schmidt hat hier auch schon Änderungen angezeigt.

Dann zum Personal – da muss ich noch einige Präzisieren vornehmen. Der Präsident der Finanzkommission, Mischa Imboden, hat hier gestern Donnerstag gesagt, dass Roberto Schmidt am Dienstag eben hier verkündet hat, wir sind praktisch handlungsunfähig. Gestern hat das Herr Schmidt verneint. Wir können ja heute zum Glück da diese Videoaufnahmen relativ schnell nachschauen. Ich habe das gestern Abend gemacht und muss zum Schluss kommen, dass unser Finanzminister am Donnerstag sagt: Was interessiert mich mein Geschwätz vom Dienstag? Am Dienstag, meine Damen und Herren, wir als Kontrollorgan der fünf Staatsräte da vorne, am Dienstag hat uns der Staatsratspräsident hier gesagt wörtlich: «Wir können aktuell nur noch die wichtigsten Aufgaben ausführen und künftige Projekte können wir gar nicht mehr aufgleisen. Wir können kein künftiges Projekt aufgleisen.» Wenn das wirklich so wäre, dann hätten wir ein Problem. Auch die fünf Staatsräte, die es dann vielleicht gar nicht mehr brauchen würde, hätten ein Problem. Ich glaube nicht, dass es so dramatisch ist, vor allem wenn man eben die Projekte, die aufgelegt werden, sieht. Ich glaube eher, dass wir eben an der Effizienz arbeiten müssten, wie das auch private Firmen machen, wie das übrigens der Finanzminister selbst in seinem Departement gemacht hat. Aber bis heute ist er der einzige Staatsrat, soweit ich weiss, geblieben. Sonst müssen Sie mir das Gegenteil beweisen. Dort hat er mit grosser Arbeit doch einige Stellen transferieren können ohne Abbau – das muss ich nochmals betonen, wir haben nie einen Abbau verlangt, nur, aber immerhin, weniger Ausbau. Das sollte nicht zu viel verlangt sein.

Dies vielleicht noch als Präzisierung. Wir sind nämlich einfach grundsätzlich der Meinung, dass wir einen schlanken und effizienten Staat brauchen, mit möglichst viel Freiheiten für die Bürger und nach dem sollten wir alle zu leben versuchen.

Ich danke allen Kantonsmitarbeitern, dem Finanzminister, allen Staatsräten, die dort tatkräftig beteiligt waren in diesem letzten Jahr und dann speziell im Zusammenhang mit der Rechnung, dem Präsidenten der Finanzkommission Mischa Imboden und der gesamten Finanzkommission.

Wir nehmen die gute Rechnung selbstverständlich an.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Logean Grégory, Député, UDC

Également une intervention relativement brève puisque tout ou presque a été dit mardi, et nous sommes revenus en l'état et sur ces comptes tout au long de la semaine. Néanmoins, une première réaction à l'un de mes préopinants, le député Blaise Carron, très en verve ce matin, notamment sur tout ce qui concerne la fiscalité des entreprises pour laquelle il a une vision extrêmement caricaturale, mais j'imagine qu'il l'alimente tout à fait de manière volontaire concernant le chef d'entreprise. Alors Monsieur Carron, s'il vous plaît, cessez de voir ces chefs d'entreprise comme des vaches à lait qu'il faudrait traire, mais voyons ces personnes, il y a des gens qui créent de la valeur ajoutée et qui créent des emplois et qui versent des salaires aux salariés de ce canton. Ce canton aussi qui mérite toute notre attention. Vous avez évoqué les baisses fiscales, on l'a vu. Concernant la RFFA, bien, les craintes que vous aviez évoquées ne se sont pas produites, alors on peut trouver toutes sortes d'explications, mais malgré, et c'est factuel, un contexte économique très incertain lié à la crise du Covid, ces recettes, factuellement, globalement, n'ont pas diminué pour les personnes morales, mais elles ont augmenté. Concernant les personnes physiques, oui Monsieur Carron, de manière tout à fait assumée, le groupe UDC s'est engagé avec une majorité de ce Parlement et notamment le partenaire que vous avez cité, ma préopinante Sonia Tauss-Cornut, pour une baisse de la fiscalité des personnes physiques, à savoir principalement celles est ceux qui se lèvent tous les matins pour faire tourner aussi ce canton, et qui vont au travail, il faut aussi penser à ces gens qui gagnent peut-être un peu trop pour avoir certaines subventions, mais suffisamment pour payer plein pot quelque part aussi les impôts. Ces gens qui ne peuvent pas aujourd'hui déduire l'ensemble de leurs cotisations aux caisses maladie, qui n'ont plus été adaptées depuis des décennies, plus d'une décennie maintenant. Donc, il est temps aussi que ce Grand Conseil prenne soin de celles et ceux qui font tourner notre économie. Que ce soit aussi en matière de frais de déplacement, par exemple, comme on le voit, avec la crise que nous vivons aujourd'hui et n'en déplaise à certains dans cette salle, et bien la voiture pour se rendre au lieu de travail est une nécessité pour la plupart des Valaisannes et Valaisans.

Concernant le Covid, un petit rappel tout de même, le principal de l'effort de guerre a été consenti par la Confédération, plus de 14 milliards, effectivement, on salue les moyens mis à disposition par le Conseil d'Etat, plus de 140 millions francs au chiffre net, si on déduit les rentrées de la Confédération à ce sujet, notamment d'avoir gardé aussi ouvertes les entreprises de la construction et puis à d'avoir gardé, mais ça, c'était au niveau suisse, des remontées mécaniques ouvertes. Mais ne perdons pas de vue quand même que l'essentiel de cet effort a été consenti par la Confédération, raison pour laquelle les conséquences dans les comptes demeurent modérées, eu égard aussi aux bonnes surprises que nous avons eues, ça a été rappelé, avec les 160 millions de la BNS, de bonnes surprises également en termes de fiscalité, comme déjà évoqué.

Cela étant, nous devons demeurer prudents pour l'avenir, prudents parce que, on le voit, la crise russo-ukrainienne frappe de plein fouet jusque chez nous. On le voit au prix à la pompe, on voit les délais de livraison aussi qui se compliquent, des incertitudes très importantes pour les différents milieux, on va dire patronaux de la construction, et aussi pour les individus. Donc là des réserves peut-être à venir sur les personnes physiques, personnes morales, donc on se doit d'être prudent. Ce qui amène aussi

à parler sur le fonds FIGI, comme nous l'avons déjà évoqué, l'impact de ces retards de livraison, de ces hausses des coûts des matériaux, ont bien sûr un impact pour les privés, et ça on est attentif là-dessus, pour entreprendre maintenant évidemment des constructions de logement par exemple, ce n'est pas sans conséquence, mais donc aussi pour l'Etat du Valais qui a, comme ça a été rappelé, un programme ambitieux en termes de construction de bâtiments et autres infrastructures. Donc, là, on attend aussi toute la diligence de vigilance nécessaire de la part de notre chef des finances.

Cela étant, notre groupe entre naturellement en matière et validera ces comptes, de toute façon on est obligé de le faire, mais nous ne le faisons pas sous la contrainte puisque ces comptes sont relativement bons, sous la réserve que j'ai dite tout à l'heure et nous serons attentifs sur le futur et attentifs également concernant les EPT. Monsieur le chef de Département Roberto Schmidt, comme mon préopinant Aron Pfammatter, le groupe UDC sera extrêmement attentif à l'évolution de ces emplois. On pense que globalement, il y a suffisamment de ressources, mais qu'il faut les allouer aux missions prioritaires de l'Etat et surtout, c'est très important, diminuer le surcroît de surcharge administrative qui paralyse aussi certaines démarches des citoyens, mais également des communes et des services entre eux. Merci.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Cette semaine de session, en grande partie consacrée aux comptes, a permis de clarifier un certain nombre de points. Nous remercions les conseillers d'Etat pour les réponses apportées aux questionnements des différents groupes tout au long de la semaine. L'exercice 2021 se clôture donc de manière équilibrée en respectant les contraintes constitutionnelles du double frein. L'examen des comptes, c'est le moment où le rationnel des chiffres se confronte à l'émotionnel de nos différents groupes politiques. Nous avons chacun notre sensibilité et donc chacun une lecture aiguisée des finances en fonction de nos priorités. La priorité des Vert.e.s, vous la connaissez: défendre la pérennité des conditions d'habitabilité de la terre en maintenant un vivant diversifié et un environnement sain où l'homme ne prend pas systématiquement le dessus aux motifs de confort et de liberté. Tenant compte de cette priorité, nous constatons qu'aujourd'hui encore la biodiversité est le parent pauvre de notre politique cantonale, qu'il s'agisse d'énergie, de mobilité, de tourisme, d'économie, d'agriculture, d'aménagement du territoire et même de dangers naturels, l'homme décide pour la nature, se positionnant toujours comme dominant, manquant d'humilité et de vision à long terme.

Ainsi, nous ne partageons pas la vision du Conseil d'Etat sur l'aéroport de Sion, qui le qualifie comme une vraie chance pour le développement économique et touristique du canton. Nous déplorons le peu de moyens investis dans la mobilité douce, la revitalisation des cours d'eau. Et nous regrettons amèrement les 4 millions perdus pour la protection de la nature suite au manque de ressources humaines du service.

Nous sommes par contre impatients de prendre connaissance des conclusions de l'analyse sur le potentiel solaire valaisan des infrastructures existantes et nous espérons que les 20 projets hydrauliques à l'étude dans notre canton seront évalués à la lumière de ces résultats et en regard des réels besoins. Pour répondre efficacement et rapidement aux demandes de la population et aux opportunités fédérales qui se présentent, notre Parlement doit prendre conscience qu'il devra accepter nombre des demandes de postes parmi les 372 faites par les services auprès du Conseil d'Etat.

La Loi sur l'énergie, la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau, la Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne, et bientôt la Loi sur le climat sont autant d'opportunités pour orienter les flux financiers vers des objets qui, non seulement ne portent pas préjudice à notre environnement, mais sont surtout l'occasion de gagner en qualité de vie pour nous et les générations qui nous succéderont.

Chers conseillers d'Etat, chers collègues, nous souhaiterions vous embarquer dans notre vision d'un Valais pionnier et responsable dans la réduction des causes et dans l'adaptation aux effets des

changements climatiques. Un Valais durable où le vivant s'épanouit dans un environnement sain et préservé, un Valais collectif, résilient et solidaire prenant soin du bien commun. Un Valais empreint de sobriété où audace et inventivité riment avec qualité de vie.

Si vous nous percevez parfois, voire souvent, voire toujours comme des empêcheurs de tourner en rond, c'est simplement parce que nous tentons inlassablement d'apporter un contrepoids à votre soif de liberté et de domination sur la nature. Mais quel est le poids de ces libertés individuelles face aux enjeux collectifs? Quel est le poids du profit à court terme face à une biodiversité qui s'effondre, à un climat qui perturbe l'équilibre fragile de la vie? Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain budget en espérant que les priorités de chacun réussiront à trouver le juste équilibre pour répondre aux besoins essentiels des Valaisannes et Valaisans et rendre compatible l'orientation des flux financiers avec les objectifs climatiques essentiels à la conservation des conditions d'habitabilité de la terre. Nous vous souhaitons une belle et joyeuse pause estivale et nous réjouissons de vous retrouver en septembre pour des discussions nourries et constructives. Le groupe des Vert.e.s accepte les comptes et remercie toutes les personnes y ayant contribué. Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Imboden Mischa, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Zugegeben, die Diskussion über die Jahresrechnung des abgelaufenen Kalenderjahres kann als durchaus eher müssig oder vielleicht sogar langweilig betrachtet werden. Denn ändern kann man ja eigentlich nichts mehr, und die zuständigen Staatsräte finden immer irgendwelche mehr oder weniger plausiblen Erklärungen, warum das Budget mehr oder eben weniger gut eingehalten wurde.

Viel interessanter ist dagegen doch die Erstellung, Diskussion oder Abänderung des Staatsbudgets. Hier kann man so richtig Politik betreiben und Pflöcke für die Zukunft einschlagen.

Aber natürlich ist es eben trotzdem sehr wichtig, sich auch intensiv mit der Rechnung des vergangenen Jahres zu beschäftigen. Die Beurteilung der Staatsrechnung des vergangenen Jahres zeigt nämlich auch, wo gut und wo weniger gut gearbeitet wurde, wo alles reibungslos läuft und wo dagegen Handlungsbedarf besteht. Und wenn es darum geht, Fehler oder besser gesagt Differenzen zwischen Rechnung und Budget zu bewerten, sollten wir als Grosser Rat durchaus auch die notwendige Prise Selbstkritik nicht vergessen. Denn sehr oft sind es Motionen, Postulate oder ganz allgemein Entscheidungen von unserer Seite, welche die ausgearbeiteten Budgets nachträglich über den Haufen werfen. Es entbehrt dann natürlich nicht einer gehörigen Portion Ironie, wenn wir hier fleissig teure Entscheidungen treffen und uns dann wundern, warum die Kosten so hoch sind oder wenn es zu Budgetabweichungen kommt. Falls Sie ein Beispiel dazu möchten, kann ich Ihnen die 15 Millionen für die MEM-Industrie bieten. Diese wurden vom Parlament auf den Covid-Nachtragskredit draufgesetzt – und jetzt soll dann der Staatsrat begründen, warum die Gelder noch nicht ausgegeben wurden.

Was ich mit dieser langen Einleitung sagen will, die Beurteilung der Staatsrechnung ist immer eine Gesamtabrechnung. Sie lässt Rückschlüsse zu auf den Gesamtzustand eines Kantons, auf die Arbeit seiner Verwaltung, auf die Führungsarbeit der Regierung, aber eben auch auf die Entscheidungen des Parlaments. Also durchaus eine sehr wichtige und spannende Sache.

Damit komme ich nun zu den eigentlichen Ergebnissen, zu den Zahlen 2021. Ich habe es bereits am Dienstag beim Eintreten gesagt: Die Staatsrechnung ist gut. Sie ist sogar sehr gut, wenn man sie in den sehr schwierigen finanzpolitischen Kontext stellt, unter welchem sie erzielt wurde. Nach zwei Jahren Pandemie mit allen negativen Folgen für Gesellschaft und Wirtschaft schliesst die Rechnung 2021 trotzdem mit einem Ertragsüberschuss von 3,3 Millionen Franken. Die Selbstfinanzierungsmarge beträgt 244 Millionen, womit die Nettoinvestitionen in Höhe von 227 Millionen vollumfänglich aus eigener Kraft finanziert werden konnten. Damit sind die Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten.

Grundsätzlich sind es fünf Elemente, welche die Rechnung 2021 massgeblich prägen:

- rekordhohe Investitionen von 522 Millionen inklusive FIGI-Fonds
- zwei Covid-Nachtragskredite von zusammen brutto 293 Millionen Franken
- eine Zunahme der Steuereinnahmen um insgesamt 94 Millionen gegenüber Budget
- eine Erhöhung des Kantonsanteils am Gewinn der Nationalbank um 53,6 Millionen
- eine Aufstockung der finanzpolitischen Reserve um 40 Millionen auf neu knapp 187 Millionen Franken.

Die Jahre 2020 und 2021 und leider auch das laufende Jahr 2022 standen und stehen immer noch im Zeichen der Covid-Pandemie. Das Wallis hat meines Erachtens ausgesprochen gut, unkompliziert und schnell auf die Pandemie reagiert. Es wurden wichtige Hilfen schnell und unbürokratisch bereitgestellt. Das war wichtig und auch richtig so. 2020 und 2021 hat der Kanton brutto fast 350 Millionen Franken für Covid ausgegeben, dazu kommen noch einmal 65 Millionen brutto, welche wir am Dienstag im Rahmen des vierten Nachtragskredits zugestimmt haben. In diesem Zusammenhang wiederhole ich noch einmal den Aufruf in Richtung Bern, die entsprechenden Kostenbeteiligungen des Bundes an den vom Kanton vorfinanzierten Beiträgen nun endlich auch zu überweisen.

Der Personalaufwand des Kantons Wallis beläuft sich 2021 auf 1,027 Milliarden. Auf den ersten Blick liegen die Personalkosten etwas unter dem Budget und deutlich tiefer als im Vorjahr. Der Finanzminister hat das ausdrücklich und mehrfach betont. Allerdings waren in der Rechnung der Jahre 2018, 2019 und 2020 auch sehr hohe Kosten im Zusammenhang mit der Restrukturierung der PKWAL enthalten. Im Jahr 2020 waren dies rund 197 Millionen. Bereinigt um diesen Effekt, sind die Personalkosten des Kantons somit also auch im Jahr 2021 wieder angestiegen.

Ich erwähne dies hier nur deshalb, weil ich mich persönlich und in meiner Funktion als Präsident der Finanzkommission wirklich Sorgen über die Personalentwicklung in den kommenden Jahren mache. Wenn in den nächsten Jahren alle Stellen geschaffen werden sollen, von denen ich bisher offiziell oder inoffiziell gehört habe, steht uns noch so einiges bevor. Bleiben wir diesbezüglich einfach bitte vorsichtig und realistisch, auch wenn unsere Kassen, Töpfe und Fonds im Moment voll gefüllt sind.

Der Fonds FIGI befindet sich 2021 nun im dritten Jahr seines Bestehens. Dieser Fonds ist seinen Kinderschuhen nun entstiegen und wird 2022 nach Überführung aller Gebäude und nach Vorliegen aller Mietverträge so aufgestellt sein, wie es vorgesehen war. Es fehlen intern noch verschiedene Verbesserungen in den Abläufen und Prozessen. Diesbezüglich verweise ich auf die Empfehlungen im Bericht der Finanzkommission. Auch zum Thema FIGI-Fonds haben wir die Prophezeiung unserer Regierung bereits mehrfach gehört. Der Rahmenkredit von 500 Millionen Franken wird nicht ausreichen beziehungsweise bald einmal ausgeschöpft sein. Entsprechende Anträge sind zu erwarten.

Im Bericht der Finanzkommission zur Staatsrechnung 2021 findet sich eine ganze Reihe von Bemerkungen, Feststellungen, Wünschen und Forderungen zur Rechnungslegung des Kantons. Wir fordern die zuständigen Stellen dazu auf, diese Hinweise zu berücksichtigen und auch entsprechend umzusetzen.

Zum Schluss möchte ich mich bedanken. In einem immer noch äusserst schwierigen gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Umfeld hat es der Kanton Wallis geschafft, eine Staatsrechnung zu realisieren, welche als sehr gut bezeichnet werden kann. Die Finanzkommission gratuliert und bedankt sich bei allen Personen, die in irgendeiner Art und Weise zu diesem Resultat beigetragen haben.

Insbesondere danken wir dem gesamten Staatsrat, vor allem natürlich Finanzminister Roberto Schmidt, dem Dienstchef Pierre-André Charbonnet und seinen Adjunkten Damian Locher, weiter Beda Albrecht, Chef der kantonalen Steuerverwaltung sowie dem Finanzinspektorat unter der Führung von Peter Schnyder. Der Dank der Finanzkommission gilt aber natürlich allen Mitarbeitern des Kantons Wallis und Ihnen, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, die sich diese Woche intensiv mit der Rechnung 2021 auseinandergesetzt haben.

Persönlich bedanken möchte ich mich bei allen Mitgliedern der Finanzkommission und ganz besonders bei unserem Sekretär Blaise Rey, dessen ausserordentliche Arbeit für die Finanzkommission von unschätzbarem Wert ist.

Die Finanzkommission empfiehlt dem Parlament einstimmig, die Rechnung 2021 des Kantons Wallis sowie die Rechnung 2021 des Fonds FIGI wie vorgelegt zu genehmigen.

Ich danke Ihnen.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Tout d'abord, j'aimerais également vous remercier pour ces débats constructifs pendant toute la semaine sur le compte 2021 que vous avez de manière générale, comme la COFI, qualifié de très bon. Le Conseil d'Etat partage cette appréciation, compte tenu, comme Monsieur Kalbermatter l'a rappelé, que nous avons versé 278 millions à nouveau d'aides Covid à l'économie et à la population et que nous avons encore réalisé, comme c'était encore une fois souhaité par Aron Pfammatter, des investissements record de 522 millions bruts, même si on n'a pas pu faire tous les projets qu'on voulait faire. C'était quand même une politique anticyclique, c'était un signal fort du Conseil d'Etat et, comme l'a dit Monsieur Grégory Logean, j'aimerais aussi remercier et féliciter ici nos entreprises valaisannes qui ont vraiment tout fait pour faire face et d'une manière brillante au défi de cette pandémie.

Et le Conseil d'Etat a aussi essayé de le faire par une politique anticyclique, par toutes ces aides financières. Cette économie valaisanne peut continuer à vivre et à créer des places de travail. Ce tour de force financier dans une crise économique et sanitaire n'a été effectivement que possible pour le canton du Valais parce que nous avons aussi constitué des réserves ces dernières années qui s'élèvent aujourd'hui à 850 millions au total, grâce à une nouvelle alimentation de 40 millions à la réserve politique budgétaire.

Et là, je suis tout à fait d'accord avec Madame Tauss, mais aussi avec Monsieur Pfammatter, nous ne voulons pas thésauriser l'argent dans ces fonds, bien au contraire. J'ai proposé plusieurs fois cette semaine et dans mes projets de loi que j'ai maintenant en consultation devant le Parlement, au contraire, on va utiliser l'argent de ces fonds pour faire face aux défis, notamment énergétiques, climatiques, mobilité et autres, et d'ailleurs la dotation initiale de ce fonds climat, le Conseil d'Etat propose de créer dans la loi sur le climat, ce n'est pas pour remettre de l'argent en total plus, mais de transférer l'argent d'un fonds qu'on n'utilise pas, pas utilisé pour le moment, dans un nouveau fonds, avec une nouvelle base légale, qu'on peut utiliser cet argent, ce n'est pas la question de thésauriser, mais d'utiliser l'argent qu'on a déjà en réserve pour autre chose. Là on a effectivement les grands projets qu'on devrait réaliser. Alors, je partage tout à fait cet avis. L'Etat doit pouvoir dépenser sa fortune, en tout cas pour une bonne partie pour faire face à tous nos défis qu'on a.

Die Rechnung 2021 ist aber auch darum sehr gut ausgefallen – es wurde gesagt –, weil wir unerwartete Einnahmen verbuchen konnten. Höhere Steuereinnahmen – aber nicht vor allem bei den juristischen Personen. Ich habe das schon dreimal korrigiert diese Woche. Dort haben wir eigentlich einen Rückgang gehabt, wenn wir nicht diese Kraftwerksgesellschaften gehabt hätten. Aber vor allem die Immobilientransaktionen. Das ist das touristische Signal, das wir gehabt haben, und das ist zumindest ein grosser Vorteil in dieser Pandemie, dass viele Leute bei uns Ferienwohnungen gekauft haben, und dort hatten wir sehr viele Einnahmen. Aber natürlich auch von der Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank. Ob wir damit auch in Zukunft rechnen können, das sei dahingestellt.

Concernant, Madame Tauss, cette provision pour l'impôt anticipé, j'ai déjà dit qu'on va discuter avec la Confédération, on a déjà discuté, ils ont déjà corrigé de 118 millions, ils ont baissé à 28 ou 22 millions, nous on a 15 millions dans notre comptabilité, je crois qu'on n'est pas si loin entre l'estimation et la Confédération. Concernant les recommandations MCH2, comme déjà annoncé, on va clarifier cette situation ensemble avec l'Inspection des Finances et l'Administration cantonale des finances.

Blaise Carron a parlé de cette révision fiscale qu'on envisage, qu'on a promise pour les personnes physiques. Voilà, on prend acte du message de Monsieur Carron. Le Parlement aura l'occasion d'en

décider si il veut entrer en matière ou pas, de toute façon on va fixer prochainement les stratégies, on va venir avec un projet, comme c'était promis.

Herr Kalbermatter hat auch noch den Preisanstieg beim Material angesprochen, die Lieferverzögerungen. Das ist wirklich ein grosses Problem, vor allem auch im ganzen Baubereich. Sie werden heute noch Ausführungen bekommen von Kollega Ruppen im Rahmen der dringlichen Interventionen. Wir haben zumindest dort, wo wir im Fonds FIGI sind, bis zu 30% Preisanstieg für gewisse Materialien, bis zu einem Jahr Lieferverzögerungen. Das wird natürlich wieder Auswirkungen haben. Herr Pfammatter hat gesagt, dass wir nicht alles ausgeben können, auch in diesem Jahr, was wir eigentlich im Budget drin haben.

Madame Dessimoz a parlé de ce développement durable, effectivement je suis aussi curieux, ce qui était dans cette analyse du potentiel solaire photovoltaïque, je vais l'étudier pendant les prochaines semaines et je peux vous assurer qu'aussi l'analyse des projets hydrauliques, c'est clair. On va aussi analyser ces projets, c'est plus que 20 projets en Valais, pas seulement les 8 du développement durable, comme vous avez demandé.

In Kürze wird der Staatsrat das Budget 2023 verabschieden. Obwohl unser Kanton seit einigen Jahren wieder zu einer soliden und gesunden Finanzlage zurückgefunden hat, ist sich die Regierung aber bewusst, dass wir auch in Zukunft uns nicht alles leisten können, was wir gerne hätten. Wir müssen Prioritäten setzen, und wir haben diese Prioritäten schon gesetzt, denn eines ist sicher wie das Amen in der Kirche, die Herausforderungen, die wir in den nächsten Jahren und Jahrzehnten in den verschiedenen Bereichen zu meistern haben, die kosten Geld, die werden sehr, sehr viel Geld kosten. Et Madame Tauss-Cornut a demandé de chercher des pistes d'économies, je peux vous dire, chaque jour, on cherche des pistes d'économies, dans chaque débat budget au Conseil d'Etat, on a eu des heures et des heures pour dire où on pourra trouver 1 million pour la protection des troupeaux que Monsieur Darbellay aimerait bien, on cherche des pistes d'économies. Il faut bien sûr quelque part avoir l'argent parce qu'au total, on a les moyens à disposition, un montant que moi je donne à mes collègues et après il faut trouver les pistes d'économies. Chaque année, c'est la même chose.

Und ebenso sicher ist es, und dort bin ich natürlich nicht gleicher Meinung wie manche hier in diesem Saal, dass die Verwaltung diese neuen Herausforderungen nicht ohne zusätzliches Personal bewältigen kann im nächsten Jahr, zumal dieses Parlament uns gerade ab dem neuen Jahr auch wieder neue Aufgaben übertragen hat. Ich bin sehr dankbar, Herr Pfammatter, dass Sie klargestellt haben, dass ich nicht gesagt habe, wir seien nicht handlungsfähig, sondern dass wir nur die wichtigsten Aufgaben erfüllen können und ausführen können. Wir hätten noch viele andere, die wir machen sollten, aber die wir eben nicht machen können. Ich gebe Ihnen nur in meiner Dienststelle für Energie drei Beispiele: 2021 habe ich hier angekündigt, ich würde ein Programm lancieren, ein Förderprogramm für grossflächige oder für besondere Solaranlagen, die der Bund zu wenig unterstützt. Bis heute habe ich noch nicht eine Zeile von diesem Programm erhalten. Ich habe mehrmals interveniert bei meiner Dienststelle und man hat mir immer das Gleiche gesagt: Wir wissen nicht, wie wir das machen können, wir haben kein Personal.

Une députée qui est dans cette salle a encore écrit le 29 mai, dernièrement, qui a écrit, et elle aimerait savoir la consommation finale d'énergie par habitant en Valais. La réponse: le Service se trouve dans l'impossibilité de libérer des ressources humaines pour faire ces enquêtes et ces statistiques.

Une autre qui a demandé le taux d'approvisionnement renouvelable et indigène dans le canton du Valais par habitant, de manière générale. Le Service se trouve dans l'impossibilité de libérer les ressources humaines pour finaliser les enquêtes qu'on a déjà commencées il y a quelques années.

Ça, c'est les vérités et ça je voulais le dire, ce n'est peut-être pas important de savoir combien on a d'énergies renouvelables en Valais. Mais moi, j'aimerais savoir, mais ce n'est pas la priorité qu'on donne. On va d'abord faire les priorités, c'est ça que je voulais donner comme message et après on fera les choses que quelqu'un demande ou quelqu'un aimerait bien savoir.

Wir wollen auch einen schlanken Staat, Herr Pfammatter, ich kann Ihnen das versichern. Oder wie Herr Kalbermatter gesagt hat: So wenig wie nötig.

Je conclus avec Madame Melly-Basili qui a dit: nous pouvons toutefois être sereins avec ces comptes qu'on a présentés, mais il faut rester quand même vigilant. Je termine en remerciant la Commission des Finances pour la très bonne collaboration, l'Inspection des Finances, tous les groupes politiques, mais aussi mes collègues au Gouvernement et tous les collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent tous les jours à l'administration, aux écoles, à la justice, aux institutions étatiques et paraétatiques. Merci et un bel été.

La présidente

Nous allons procéder à trois votes.

Le premier sur le rapport annuel 2021 du Conseil d'Etat.

Ce rapport est approuvé par 128 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous passons au deuxième vote, sur le sujet de décision sur le compte de l'Etat du Valais tel qu'il figure à la page 33 du rapport du Conseil d'Etat.

Ainsi décidé par 128 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 juin 2022.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Dernier vote: nous votons enfin sur le projet de décision sur le compte du fonds FIGI tel qu'il figure à la page 51 du rapport du Conseil d'Etat.

Ainsi décidé par 128 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 juin 2022.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous en avons terminé avec ce point.

Urgences

Dringlichkeiten

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

3. Postulat urgent UDC, par Cyrille Fauchère: Une lettre de mission pour les administrateurs désignés 2022.06.254

Dringliches Postulat UDC, durch Cyrille Fauchère: Auftragsschreiben an die ernannten Verwaltungsrätinnen und Verwaltungsräte **2022.06.254**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

Je passe la parole à Monsieur le conseiller d'Etat Roberto Schmidt.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Le postulat relève les conséquences de la situation géopolitique sur les taux d'intérêt en Suisse et en Valais, en particulier sur les taux hypothécaires. Il sollicite que le Conseil d'Etat précise, dans la lettre de mission qu'il remet aux représentants de l'Etat au Conseil d'administration de la BCVs, ses intentions en termes d'adaptation des taux hypothécaires et d'échéances de paiement.

On relève d'abord que la BCVs et son Conseil d'administration sont bien conscients des réalités économiques et financières, ainsi que des difficultés que des contextes peuvent causer. Ainsi, la BCVs a adopté une politique favorable à sa clientèle en matière d'intérêts négatifs. De même, elle a fait preuve de souplesse durant le COVID, en reportant notamment des amortissements et en trouvant des solutions aux situations personnelles et concrètes qui se présentaient et qui concernaient plus de 3000 entreprises valaisannes.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, il convient de rappeler que leurs fluctuations à moyen et long terme résultent de l'évolution des paramètres économiques tels que démographie, croissance et inflation, ainsi que des marchés des capitaux suisses et internationaux (offre et demande). En tant qu'intermédiaire financier, la banque n'a aucun moyen d'influencer cette réalité européenne et internationale, car elle doit se refinancer également sur le marché. Ces derniers mois, les coûts de refinancement ont d'ailleurs augmenté en raison de l'évolution du marché.

Selon les renseignements obtenus de la part de la direction de la BCVs qu'on a contactée après le dépôt de ce postulat urgent, sa clientèle n'est que marginalement impactée actuellement par la hausse des taux d'intérêt hypothécaires, en raison de l'utilisation à large échelle d'hypothèques à taux fixes, réparties sur des échéances de 5, 7 et 10 ans.

Finalement, il convient de préciser que la définition de la politique de prix, et par conséquent des crédits hypothécaires, n'est pas déterminée par le conseil d'administration de la banque, mais bien gérée au niveau opérationnel de la banque par la direction, dans lequel le Conseil d'Etat ne s'immisce pas. Il n'est donc pas opportun que le Conseil d'Etat, qui ne fixe que des objectifs stratégiques généraux, interfère et s'occupe de l'adaptation des taux hypothécaires et des échéances de paiement qui relèvent exclusivement des affaires courantes de la banque et de sa direction et non pas du conseil d'administration où nous sommes représentés.

Il est proposé le rejet de ce postulat urgent. Lors de nos discussions avec la banque, on parle toujours de la situation économique, que la banque doit aider l'économie, avec des taux raisonnables, mais on ne peut pas s'immiscer dans l'opérationnel de la banque.

Fauchère Cyrille, Député, UDC

En préambule, j'aimerais remercier Monsieur le conseiller d'Etat Schmidt pour sa réponse et les détails amenés.

Il y a quand même des éléments qui dépassent simplement la planification des taux en fonction du marché suisse, européen et mondial. Le Valais ainsi que d'autres cantons dans notre pays, a un contexte particulier. Aujourd'hui une personne physique, un citoyen ordinaire comme vous et moi, des personnes morales, sont dans un contexte où il y a 3 menaces qui pèsent sur lui. Le premier, par exemple dans le cadre de la loi d'aménagement du territoire, on sait qu'il y a des terrains, qui avaient été mis en garantie de prêts hypothécaires, pour des investissements fonciers, pour des investissements en termes d'industries, qui risquent de voir leur valeur diminuée, quand les plans d'aménagement seront finalement validés.

Ensuite, on a parlé déjà hier dans ce plénum des crédits Covid que les entreprises et les personnes ont pu toucher, c'est à saluer, mais qu'il faudra bien rembourser, dont il faudra bien payer les intérêts.

Et aujourd'hui, on a la troisième menace qui est l'augmentation des taux d'intérêt liée à la crise géopolitique et sans demander au Conseil d'Etat une mission qui n'est pas la sienne, qui serait celle de fixer les taux, malheureusement, c'est quand même de préciser sous l'angle de la stratégie, avant de retrouver ces mêmes personnes en faillite, avant de retrouver ces mêmes personnes à l'aide sociale et avant de retrouver ces mêmes personnes dans l'impossibilité de payer et ces intérêts et ces amortissements. Et c'est pour ça que tout en reconnaissant les arguments que vous avez présentés Monsieur le conseiller d'Etat, je ne peux pas concevoir que vous refusiez ce postulat et je demande le vote. Merci de votre attention.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat urgent 2022.06.254 / Dringliches Postulat 2022.06.254

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Par 87 voix contre 33 et 4 abstentions, vous avez refusé ce postulat.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

4. Interpellation urgente SVPO, par Christian Gasser, Lukas Jäger, Marco Schnydrig et Patrik Zimmermann: Abandon forcé des alpages non protégés en Valais? **2022.06.205**
Dringliches Interpellation SVPO, durch Christian Gasser, Lukas Jäger, Marco Schnydrig und Patrik Zimmermann: Erzwungene Aufgabe der nicht schützbaeren Walliser Alpen? **2022.06.205**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)
Der Staatsrat hat in der Vernehmlassung beide angesprochenen Änderungen der Direktzahlungsverordnung abgelehnt mit der Begründung, dass erstens zu wenig Hirten zur Verfügung stehen, der finanzielle Aufwand grösser wird und es gute Beispiele gibt, wo Schafherden mit über 500 Tieren von einem einzigen Hirten geführt werden. Die Alpen mit nur einem Hirten und mehr als 500 Tieren sollen ebenfalls in den Genuss der zusätzlichen Sömmerungsbeiträge kommen. Zweitens ist die Einschränkung bezüglich Auszahlung der vollen Sömmerungsbeiträge auf einmal in vier Jahren zu streichen.

Der Staatsrat geht davon aus, dass die zwei betreffenden Artikel in seinem Sinne angepasst werden. Sonst wird er eine Strategie entwerfen, um die betroffenen Schafalpen weiterhin bewirtschaften zu können. Für das Jahr 2022 werden auch nicht schützbaere Schafalpen unterstützt, wenn sie versuchen, ihre Herden zu schützen. Bei nicht schützbaeren Alpen kann der Chef des zuständigen Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport nach der erforderlichen Anzahl Risse den Abschuss eines Einzelwolfs bewilligen.

Der Staatsrat ist bestrebt, die Aufgabe von Alpen zu verhindern, denn nicht bestossene Alpen zu pflegen ist unrealistisch. Dazu führte er die erwähnte Unterstützung für nicht schützbare Alpen ein. Betriebe werden auch aus anderen Gründen aufgegeben, und mit weniger Schafen werden auch die Alpen weniger bestossen. Eine Unterstützung der einheimischen Rassen soll diesen Rückgang bremsen. Erfolgversprechend ist eine regionale Planung der Alpwirtschaft mit der Unterstützung durch die Dienststelle für Landwirtschaft und zusammen mit den Gemeinden.

Nur eine funktionierende Landwirtschaft kann die Vergandung und Verbuschung der Kulturlandschaft verhindern. Die Unterstützung der Berglandwirtschaft wurde mit der Agrarpolitik 14-17 stark verbessert. Der Staatsrat wird sich dafür einsetzen, dass die Agrarpolitik des Bundes auch in Zukunft die Bedeutung und die Eigenheiten der Berglandwirtschaft erkennt und entsprechende Massnahmen aufrechterhält oder ergänzt.

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass die zunehmende Präsenz der Grossraubtiere die Berglandwirtschaft gefährdet. Er setzt sich beim Bund weiterhin für eine bessere und schnellere Regulation der Grossraubtiere ein. Der Kanton wird den Spielraum vollständig ausnützen, den er bei der Regulierung von schadenstiftenden Wölfen hat, und somit eine Entlastung der betroffenen Betriebe und Alpen bewirken.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

5. Interpellation urgente Nicolas Bonvin, Le Centre: Droit d'opposition en matière de construction: quelle marge de manœuvre pour le canton? **2022.06.201**

Dringliche Interpellation Nicolas Bonvin, Le Centre: Einspracherecht in Bausachen: Wie sieht der Handlungsspielraum des Kantons aus? **2022.06.201**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

Monsieur Franz Ruppen, vous avez la parole.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

L'auteur de l'interpellation se réfère à un article de presse en lien avec une personne ayant déposé systématiquement des oppositions dans le cadre des demandes d'autorisations de construire et demande au Conseil d'Etat de répondre à ces deux questions:

1. Du point de vue de la loi, quelle est la marge de manœuvre du canton pour empêcher de tels abus du droit d'opposition en matière de construction?

Toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton peuvent faire valoir leurs droits dans le cadre de procédures, il n'est pas possible d'exclure totalement un éventuel abus de ces droits. L'ordre juridique doit toutefois tenter d'empêcher de tels abus de droit dans la mesure du possible. Les oppositions à la construction manifestement vaines, téméraires ou quérulentes, ou poursuivant un autre but que celui visé par le droit de faire opposition ne méritent pas de protection juridique. Le caractère abusif ne doit toutefois pas être déduit à la légère.

Dans les cas d'oppositions précités, l'article 65 alinéa 2 de la Loi sur les constructions stipule que: «Les frais peuvent être mis à la charge de l'opposant qui invoque des motifs manifestement infondés ou qui n'a manifestement pas qualité pour faire opposition».

En cas de dépôt systématique d'oppositions, l'autorité compétente, soit la commune, soit la Commission cantonale des constructions, dispose ainsi d'une base légale pour que les frais d'une telle opposition puissent être attribués à un tel opposant.

Par ailleurs, lorsqu'il y a effectivement extorsion ou contrainte, le droit pénal s'applique. En outre, des dommages et intérêts peuvent être réclamés en cas de dommage causé par un délit.

Enfin, le droit privé permet de considérer une convention de retrait d'opposition immorale comme étant nulle.

On ne saurait en revanche systématiquement imputer aux auteurs d'oppositions dont l'issue est incertaine la responsabilité d'un éventuel dommage dû à un retard. Le cas échéant, faire opposition représenterait un risque souvent non mesurable, même dans les cas où les chances de succès sont intactes. Ceci irait à l'encontre d'une protection juridique efficace dans le domaine du droit de la construction et de l'aménagement du territoire d'une part et des droits des administrés d'autre part.

2. D'autres communes que celle du Val-de-Bagnes ont-elles également été confrontées à des cas manifestes d'oppositions abusives?

Le Conseil d'Etat n'a pas officiellement connaissance de cas similaires, même si de tels abus de droit d'opposition ne peuvent pas être exclus.

6. Postulat urgent CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte et Olivier Imboden: Règles de rémunération uniformes dans le secteur du bâtiment en raison d'augmentations de prix et de retards de livraison extraordinaires **2022.06.202**

Dringliches Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte und Olivier Imboden: Einheitliche Vergütungsregeln Baubranche aufgrund ausserordentlicher Preissteigerung/Lieferverzug **2022.06.202**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die Covid-Pandemie und der Krieg in der Ukraine wirken sich auf die Materialpreise aus, die ein noch nie dagewesenes Niveau erreicht haben. Das Postulat fordert den Staatsrat auf, ein für alle für Bauprojekte zuständigen Dienststellen des Staates Wallis gültiges Verfahren bezüglich der ausserordentlichen Teuerung der Materialpreise für den Bausektor auszuarbeiten. Es verlangt zudem, dass die empfohlene Lösung den Walliser Gemeinden zur Verfügung gestellt wird, damit sich diese auf einen einheitlichen Leitfaden beziehen können.

Anlässlich seiner Sitzung vom 11. Mai 2022 hat der Staatsrat den Grundsatzentscheid getroffen, auf die Vergütung der ausserordentlichen Materialteuerung einzutreten, wenn diese 5% der Gesamtkosten dieser Materialien übersteigt.

Der Staatsrat hat ausserdem an seiner Sitzung vom 8. Juni 2022 beschlossen, die Methode zur Analyse der Voraussetzungen für die Abgeltung der ausserordentlichen Teuerung zwischenzeitlich konkret und für die für Bauprojekte zuständigen Dienststellen einheitlich festzulegen. Diese Methode bezieht sich auf die von der Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren (KBOB) empfohlene Methode.

Angesichts des von den nationalen Organisationen geäusserten Willens, bis Ende Juni 2022 eine praktische Empfehlung vorzubereiten und zu verabschieden, gemäss der Mitteilung der Schweizerischen

Bau-, Planungs- und Umweltdirektorenkonferenz vom 23. Mai 2022, steht der Beschlussentwurf jedoch unter Vorbehalt und würde gegebenenfalls an die Berechnungsmethode, die die KBOB und andere nationale Organisationen empfehlen könnten, angepasst werden.

Die vom Kanton Wallis und seinen für Bauprojekte zuständigen Dienststellen gewählte Methode wurde zur Information ihrer Mitglieder dem Walliser Baumeisterverband sowie dem Verband der Walliser Gemeinden zugestellt.

Die Frage bezüglich Lieferverzögerungen von Material wird zu einem späteren Zeitpunkt geprüft.

Es wird daher beantragt, das dringliche Postulat anzunehmen.

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

7. Postulat urgent Bruno Perroud, UDC, Nathan Bender, Le Centre, Gilles Florey, CVPO et Arnaud Schaller, PLR/FDP: Rapidement un délégué «Eau» en Valais! **2022.06.225**

Dringliches Postulat Bruno Perroud, UDC, Nathan Bender, Le Centre, Gilles Florey, CVPO und Arnaud Schaller, PLR/FDP: Das Wallis braucht rasch einen Delegierten für Wasserfragen! **2022.06.225**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Le postulat fait référence à plusieurs problématiques d'actualité liées à la ressource multifonctionnelle eau, marquées par leur caractère imprévisible. Il demande la désignation rapide d'un EPT au sein de l'Etat du Valais pour piloter la mise en œuvre de la stratégie eau cantonale.

Cette stratégie, validée en 2013 par le Conseil d'Etat, est plus que jamais d'actualité. Actuellement, sa mise en œuvre est confiée à un Groupe de travail (GT) réunissant 14 personnes, issues de 10 services et de 4 départements ainsi qu'un représentant de la Fédération des communes valaisannes. Ce GT est placé sous la présidence du Secrétaire général adjoint du DMTE. Il coordonne la mise en œuvre des 39 mesures de la stratégie eau cantonale. Il rapporte chaque fin d'année au Conseil d'Etat sur l'avancement des travaux.

Le GT se réunit 4 à 5 fois par an. Les thématiques transverses aux services et départements représentés sont traitées dans ces séances, afin de proposer et/ou de coordonner les actions. Le GT recherche des synergies avec les universités et les hautes écoles. En 2022, deux objectifs transverses ont été définis sur lesquels planchent deux sous-groupes de travail: les droits d'eau immémoriaux et la gestion de la nappe phréatique. Le GT travaille également à sensibiliser les communes par la mise sur pied de workshops à leur attention. Le GT stratégie eau est encore intégré aux réflexions et mesures en lien avec l'élaboration du Plan climat cantonal.

À ce jour, 4 des 39 mesures de la stratégie eau sont terminées sachant que chacune d'elles demande un suivi sur la durée. En particulier, la mesure A1 a été menée à terme à fin 2021 avec la mise en ligne de la plateforme valaisanne d'information sur l'eau. Plusieurs autres sont à bout touchant. Force est toutefois de constater que les enjeux liés à la gestion de l'eau s'amplifient et s'accroissent, et qu'ils nécessitent une gestion plus soutenue des mesures à mettre en œuvre. Les initiateurs de la stratégie eau cantonale en étaient parfaitement conscients puisque la mesure A2 de ladite stratégie prévoit la nomination d'un délégué aux questions relatives à l'eau. La tâche étant conséquente et ne pouvant

être assumée à temps partiel ou dans le cadre d'une autre fonction, il s'agit de créer un EPT au sein du Département en charge de cette stratégie.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

8. Interpellation urgente UDC, par Bruno Perroud: Quelles sont les sanctions internes à l'Etat suite au rapport IF du 30 avril 2022? 2022.06.228

Dringliche Interpellation UDC, durch Bruno Perroud: Wie sehen die staatsinternen Sanktionen infolge des FI-Berichts vom 30. April 2022 aus? **2022.06.228**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les dépositaires de l'intervention parlementaire évoquent que le rapport final de l'Inspection cantonale des finances au sujet des documents déposés par l'ancien chef du Service de l'environnement (SEN) met en exergue de grandes problématiques liées au non-respect des procédures qui ont produit une importante pollution, notamment du fait que les conditions environnementales concernant les eaux souterraines n'ont pas été respectées. En lisant le rapport final de l'Inspection cantonale des finances, les dépositaires disent avoir constaté que bien des points de l'art 60 de la Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eaux (LcACE) n'ont pas été respectés lors de l'exploitation de pompages par l'ex-service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR) dans la région de Lalden. Ils demandent au Conseil d'Etat quelles sont les mesures et procédures entreprises pour sanctionner les personnes n'ayant pas respecté la loi, quels sont les montants fixés pour ces sanctions et ils souhaitent savoir si le Conseil d'Etat a transmis au Ministère public les éléments internes de ces procédures.

L'art. 60 de la LcACE sanctionne un contrevenant à cette législation, autrement dit par exemple à un contrevenant qui aurait entrepris un aménagement de cours d'eau sans autorisation ou de manière non conforme aux plans approuvés. De même, le bénéficiaire d'une concession ou autorisation qui n'aurait pas respecté les conditions d'extraction de gravier dans un cours d'eau. L'art. 60 LcACE ne permet pas de sanctionner une éventuelle infraction à la législation sur la protection des eaux, à laquelle est soumise l'autorisation de pompage ou de rejet des eaux.

Dans les faits relatés par l'Inspection cantonale des finances, de nombreux éléments ont été mis en avant, notamment la nécessité d'agir en urgence, la difficulté de connaître et maîtriser les réactions de la nappe phréatique à cet endroit, la découverte de la benzidine et la nécessité de traiter l'eau, etc. Ces mises en lumière ont confirmé les démarches d'ores et déjà entreprises par le DMTE pour optimiser la gestion de ce grand projet qu'est le projet R3, notamment en adaptant l'organisation du projet de la 3ème correction du Rhône, en renforçant la collaboration entre le SDANA et le SEN et en chargeant le nouveau chef du SDANA d'analyser les processus de ce grand projet.

Pour le reste, les résultats du rapport de l'IF font l'objet d'une analyse approfondie, qui devra permettre au Conseil d'Etat, respectivement au DMTE, d'apporter les correctifs nécessaires pour l'avenir, si les mesures déjà entreprises ne devaient pas se révéler suffisantes. S'agissant des aspects pénaux, plusieurs législations étant concernées, si l'examen du rapport devait révéler des actes constitutifs d'une infraction, elles feront l'objet de démarches idoines.

Perroud Bruno, Député, UDC

Merci pour la réponse. Je voudrais juste bien comprendre un passage qui m'a un petit peu interpellé suite à mon interpellation, c'est-à-dire qu'on a remarqué qu'il y avait une pollution qui a été faite sous la partie ..., cette pollution a été faite parce que des procédures d'un service n'ont pas été respectées et on est en train de nous dire qu'actuellement l'article 60 concernant la Loi sur les dangers naturels ne s'applique pas à cette personne.

Or, un membre des services de l'Etat n'a pas respecté les règles. Est-ce qu'actuellement, cette personne ou ces services ne sont pas en fait sanctionnés pour non-respect de règles? C'est ça que vous êtes en train de nous dire? Merci pour la précision.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Comme je vous ai dit, l'article 60 de la Loi cantonale concernant l'aménagement des cours d'eau ne permet pas de sanctionner une éventuelle infraction à la législation sur la protection des eaux à laquelle est soumise l'autorisation de pompage ou de rejet des eaux.

Mais on est maintenant aussi en train de vérifier le rapport de l'IF qui est sorti il y a quelques semaines pour dire s'il y a vraiment eu des infractions qui seront soumises à cet article 60, qui est pénal, mais pour le moment, on ne peut pas le dire, on est en train de vérifier le rapport et tout est encore ouvert, comme on l'a évoqué dans la réponse à votre interpellation.

9. Postulat urgent CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte: Contrôle de sécurité des carrières de pierre sur la base de nouvelles connaissances concernant l'éboulement de Blasbiel **2022.06.230**
Dringliches Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte: Sicherheitsprüfung Steinbrüche aufgrund neuer Erkenntnisse aus Felssturz Blasbiel **2022.06.230**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die Urheberin zitiert eine Meldung des Walliser Boten vom 2. Juni 2022, wonach der Felsabbau im Steinbruch Blasbiel für den Felssturz von 500'000 Kubikmetern Fels ins Dorf Raron verantwortlich sein soll. Diesen Informationen zufolge wäre der Felsbereich oberhalb der glatten Fläche durch die Abbauaktivitäten allmählich destabilisiert worden. Die Kausalität zwischen dem Abbau und dem Felssturz soll durch ein Gutachten bestätigt worden sein, auf das der Walliser Bote in seinem Artikel vom 2. Juni 2022 Bezug nimmt.

Gestützt auf diese Informationen stellt die Urheberin fest, dass der Betrieb des Steinbruchs somit in entscheidender Weise zum Felssturz beigetragen hätte. Sie ist erstaunt, dass die Zuständigkeiten für die Überwachung und Kontrolle von Steinbrüchen im Wallis nicht klar geregelt sind, und betont, dass dringend Massnahmen zur Kontrolle der übrigen Abbaustätten ergriffen werden müssen, um die Wiederholung eines solchen Ereignisses zu verhindern. Die Urheberin argumentiert, dass der Kanton eine Pflicht zur Überwachung von Felsabbaugebieten hätte, da der Staatsrat Konzessionen zur Genehmigung von solchen homologieren würde.

Es ist zunächst festzuhalten, dass der Kanton Wallis nach geltendem Recht nur Konzessionen für Abbaustätten erteilt, die sich auf öffentlichem kantonalem Grund (Rhone und Genfersee) befinden. Für Steinbrüche auf Privatgrundstücken – wie vorliegend beim Blasbiel – gilt daher das

Verfahren, das im kantonalen Raumplanungsgesetz sowie im kantonalen Baugesetz festgelegt ist. Es sei daran erinnert, dass jede Eröffnung oder Erweiterung einer Abbaustätte Gegenstand eines besonderen Zonennutzungsplans gemäss Artikel 26 des kantonalen Raumplanungsgesetzes und eines Detailnutzungsplans gemäss Artikel 12 Absatz 2 kantonalen Raumplanungsgesetzes ist. Dieses Planungsverfahren fällt hauptsächlich in die Zuständigkeit der Gemeinde, auf deren Gebiet die Abbaustätte zu liegen kommt (Art. 33-36 kRPG). Der Staatsrat greift erst im Stadium der Homologation des Zonennutzungsplans und des Detailnutzungsplans ein, indem er die Rechtskonformität des Projekts und seine Übereinstimmung mit dem kantonalen Richtplan überprüft (Artikel 38 kRPG). In der zweiten Phase wird für diese Projekte ein Baugesuch (Art. 22 RPG, 34 BauG und 16 Abs. 2 lit. d BauV) bei der kantonalen Baukommission eingereicht, die die Konformität des Projekts mit der Zone sowie mit den gesetzlichen Rahmenbedingungen überprüft.

Diese beiden Verfahren begründen keine gesetzliche Verpflichtung gegenüber dem Kanton, die Sicherheit der Abbaustätten während ihrer Betriebsphase zu überwachen. Wie bereits erwähnt, ist der Kanton nicht Eigentümer von Grundstücken, auf denen sich Steinbrüche befinden. Diese befinden sich mehrheitlich im Eigentum von Privatpersonen oder Burgergemeinden.

Es ist daher in erster Linie Aufgabe des Steinbruchbetreibers als Bauherr bzw. Werkeigentümer (Art. 58 OR), für die geologische Sicherheit des Abbaubereichs zu sorgen und sicherzustellen, dass seine Aktivitäten kein Risiko für die Stabilität des Geländes und den Felsbereich darstellen.

Diese Zuständigkeitsordnung kann im Rahmen des Gesetzesentwurfs über Georessourcen betreffend die Abbaustätten erneut diskutiert werden und es kann zudem darüber nachgedacht werden, inwiefern eine periodische Kontrolle in Form eines Monitorings eingeführt werden sollte.

In Beantwortung des dringlichen Postulats ist festzuhalten, dass keine unmittelbaren Aufsichts-massnahmen des Kantons über die übrigen Abbaustätten vorgesehen sind, da diese Verantwortung ausschliesslich beim Betreiber als Bauherr bzw. Werkeigentümer liegt (Art. 58 OR). Was die Zuständigkeiten und Verantwortlichkeiten im Zusammenhang mit diesen Abbaustätten betrifft, so begründet die aktuelle Gesetzeslage keine Aufsichtsverantwortung des Kantons.

Im Übrigen wird darauf hingewiesen, dass bereits am 8. Mai 2022 eine dringliche Interpellation zum selben Thema eingereicht worden ist. Wir verweisen daher auf die Antwort vom 10. Mai 2022, zur vorgenannten dringlichen Interpellation.

Es wird folglich die Ablehnung des dringlichen Postulats vorgeschlagen.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Zunächst möchte ich richtigstellen, dass sich die dringliche Interpellation der Maisession zwar um den Felssturz Blasbiel gehandelt hat, aber zu einem ganz anderen Thema, nämlich bezüglich Vorscheissung der Mittel durch die Gemeinde, welche durch das in Liquiditätsengpässe kommt. Hier geht es nun um etwas ganz anderes.

Zur Erinnerung: Im Januar 2021, also vor über einem Jahr, ging man in Raron nur ganz knapp an einer Katastrophe vorbei. An diesem Tag sind rund 500'000 Kubikmeter Fels beim Steinbruch Blasbiel ins Dorf gedonnert. Glücklicherweise hat der Felssturz keine Menschenleben gefordert und dank extrem schneller Intervention vor Ort konnte eine Überschwemmung des Dorfs verhindert werden.

Aber nicht genug der Schwierigkeiten: Es wurden auch noch zwei Dieseltanks des Betreibers des Steinbruchs unter den Steinmassen begraben, und man wusste lange nicht, ob eine Umweltkatastrophe mit Verschmutzung des Grundwassers folgen wird.

Ein solches Ereignis darf sich nicht wiederholen. Dies ist sicher unbestritten.

Wenn nun aber die in Auftrag gegebene Expertise zum Schluss kommt, dass dieser massive Felssturz aufgrund der Tätigkeit im Steinbruch zustande kam, indem nämlich die Sohle der späteren Gleitfläche unterschritten wurde, ist es höchste Zeit, auch die anderen Steinbrüche im Wallis auf diese Risiken hin zu prüfen.

Dies umso mehr, als das Gesetz über die Bergwerke und Steinbrüche total überholt ist. Es stammt von 1856, und es findet sich darin keine Regelung über Zuständigkeiten und Verantwortung. Bereits im Jahr 2012 wurde in der Motion 5.146 der CVPO gefordert, dass dieses veraltete Gesetz dringend zu revidieren sei. Diese Motion wurde dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen. Was ist seither geschehen? Zehn Jahre sind ins Land gezogen. Aber das Gesetz präsentiert sich immer noch in der Fassung von 1856.

Auch das kantonale Baugesetz und dessen Verordnung regeln die Kontrollen von Abbaustellen nicht klar. Diese benötigen eine regelmässige wiederkehrende Kontrolle und nicht wie bei Gebäuden eine einzige Bauabnahme bei Fertigstellung.

In den Konzessionsverträgen ist ebenfalls nichts geregelt. Es liegen mir solche Beispiele vor.

Wer kontrolliert also nun diese Steinbrüche?

Eines ist sicher: Der Kanton homologiert die Konzessionsverträge. Und es muss im Interesse des Kantons sein, dass sich eine solche Katastrophe nicht wiederholt – das nächste Mal allenfalls mit einem schlimmeren Ende für Mensch, Natur und Umwelt.

Ich bitte Sie deshalb, dieses Postulat zu unterstützen, damit die Steinbrüche kontrolliert und die Sicherheit gewährleistet wird.

Besten Dank.

La présidente

Nous allons donc voter.

Postulat urgent 2022.06.230 / Dringliches Postulat 2022.06.230

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 71 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 45 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

La présidente

Les interpellations suivantes sont traitées ensemble: 2022.06.224, 2022.06.240 et 2022.06.246.

10. Interpellation urgente Bernhard Frabetti, SVPO, Christian Gasser, SVPO, Martin Giachino, SVPO et Lukas Jäger, SVPO: La route cantonale qui traverse le bois de Finges fermée pendant plusieurs années? **2022.06.224**

Dringliche Interpellation Bernhard Frabetti, SVPO, Christian Gasser, SVPO, Martin Giachino, SVPO und Lukas Jäger, SVPO: Mehrjährige Sperrung der Kantonsstrasse durch den Pfynwald? **2022.06.224**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

11. Interpellation urgente Dina Studer, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC et Claudia Alpiger, PS/GC: Fermeture de la route cantonale « T9-alt » **2022.06.240**
Dringliche Interpellation Dina Studer, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC und Claudia Alpiger, PS/GC: Sperrung Kantonsstrasse «T9-alt» **2022.06.240**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

12. Interpellation urgente CVPO, par Gilles Florey et Evelyne Pfammatter: Travaux pour l'autoroute A9 à travers le bois de Finges 2022.06.246

Dringliche Interpellation CVPO, durch Gilles Florey und Evelyne Pfammatter: Bauarbeiten für die Autobahn A9 durch den Pfynwald **2022.06.246**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Betreffend der Thematik Sperrung Kantonsstrasse T9alt durch den Pfynwald sind drei Interpellationen mit 21 Fragen eingegangen. Auch die Medien haben dieses Thema bereits ausführlich aufgenommen, wie wir es betreffend Berichterstattung über die Autobahn A9 in den letzten Monaten gewohnt sind. An dieser Stelle danke ich den Fraktionschefs und den betroffenen Gemeindepräsidenten, die in den Medien sachlich und ruhig auf die aufgegriffenen Fragestellungen reagiert haben.

Der Bau der Kantonsstrasse zwischen Salgesch und Susten wurde bereits in den 2000er Jahren geplant, um den Verkehr während dem Bau der Autobahn A9 durch den Pfynwald aufzunehmen. Parallel dazu baute die SBB den Dala-Tunnel, um die Simplon-Strecke doppelspurig auszubauen. Die Anpassung all dieser Infrastrukturen erfolgte im Rahmen des Autobahnprojekts. Die Eröffnung der neuen SBB-Linie fand 2004 statt, die der Kantonsstrasse T9 Salgesch-Susten 2007.

Grundsätzlich gilt es drei Dinge im Wesentlichen festzuhalten, was die Sperrung der Kantonsstrasse T9alt und den Bau, respektive die Netzvollendung der Autobahn A9 der Teilstrecke Siders Ost bis Leuk/Susten Ost betrifft:

1. Für die Verlegung der SBB-Linie sowie den Neubau der Kantonsstrasse T9 wurden 340 Millionen Franken investiert. Die T9 erfüllt die notwendigen Anforderungen. Die Kantonsstrasse wurde für einen Transitverkehr dimensioniert, was ihrer Funktion entspricht.
2. Eine Infragestellung der geplanten Autobahn hätte eine Neuauflage beziehungsweise ein erneutes Plangenehmigungsverfahren zur Folge. So etwas würde uns wiederum um 10 bis 15 Jahre zurückwerfen. Nun gilt es das aufgelegte und vom Eidgenössischen Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation genehmigte Ausführungsprojekt in der geforderten Qualität termin- und kostengerecht umzusetzen.
3. Sobald die Baubewilligung vorliegt und klar ist, unter welchen Auflagen diese gewährt wird, kann das Massnahmenkonzept optimiert und gegebenenfalls angepasst werden.

Gerne beantworte ich nun die in den drei dringlichen Interpellationen aufgeworfenen 21 Fragen im Folgenden je einzeln:

Aus welchen Gründen ist diese fast vollständige Schliessung (Ausnahmen Langsamverkehr und Anwohner) der T9alt die beste Option?

Dieses Verkehrskonzept wurde im Dossier des Ausführungsprojekts festgelegt, welches zwischen dem 18.08. und 19.09.2017 öffentlich aufgelegt ist und am 26.03.2021 vom UVEK genehmigt wurde. Während der Sanierung des Leukerbad-Kreisels 2019 wurde die Kantonstrasse durch den Pfynwald gesperrt. Gleichzeitig wurde zwischen August und November 2019 der Verkehrsfluss auf der T9

analysiert. Dabei zeigte sich, dass diese Sperrung zu keinen nennenswerten Störungen des Verkehrsflusses führte.

Gemäss einer Studie von Swisstraffic betrug damals der zusätzliche Zeitbedarf auf der T9 Susten – Salgesch – Siders im Vergleich zur T9alt Pfynwald selbst in Perioden mit hohem Verkehrsaufkommen rund 7 Minuten.

Die vorgesehene Ausführung dieser Variante garantiert eine rationelle, optimale Ausführung der Bauarbeiten und somit eine möglichst kurze Bauzeit.

Wurde eine Variante mit Einbahnverkehr (T9alt und T9) geprüft und falls ja, aus welchen Gründen wurde diese verworfen?

Da die bestehende Kantonsstrasse T9alt teilweise für das Trasse der Autobahn benötigt wird, wurde diese Variante nicht berücksichtigt.

Mit wie vielen Jahren wird bei dieser «mehnjährigen Sperrung» der Kantonsstrasse im besten und im schlechtesten Fall gerechnet?

Es sind mit ca. 8 bis 10 Jahren Bauzeit respektive Sperrung der T9alt zu rechnen. Zum gegebenen Zeitpunkt kann dann das Massnahmen Konzept optimiert und allenfalls angepasst werden.

Sind die geplanten Anpassungen auf der T9 ausreichend (z. B. Rettungsgasse), falls sich ein schwerer Verkehrsunfall auf der T9 ereignen sollte?

Bei einem Ereignis, welches die T9 blockiert, wird die Polizei je nach Schwere des Ereignisses den Verkehr auf die Baupiste durch den Pfynwald umleiten. Diese wird gebaut, um die Baustelle der Autobahn A9 zu erschliessen. Es wird keine grösseren Störungen geben, die über die üblichen Unannehmlichkeiten hinausgehen, die jeder Unfall auf dem Strassennetz mit sich bringt. Mit den Blaulichtorganisationen sind die Dienststellen des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt regelmässig in Kontakt.

Was ist vorgesehen, falls die T9 mehrere Tage gesperrt werden müsste?

Bei einem Grossereignis werden Teile des Ober- und Unterwallis nie abgeschnitten sein, da es für den Transitverkehr in Ausnahmesituationen alternative Strassenachsen gibt. Die Entlastungsstrecken sind wie folgt vorgesehen: die Baupiste im Pfynwald für Lastwagen und Schwertransporte und die Strasse nach Varen – falls nötig – für leichte Fahrzeuge (Autos, Motorräder, Fahrräder). Zudem ist zu bemerken, dass im Wallis zahlreiche Strassen wie beispielsweise in das Saas- oder Mattertal über keine Alternative verfügen, dies im Gegensatz zur T9.

Wie kann das Weiterführen dieser Betriebe an der «T9 alt» durch den Pfynwald gewährleistet werden?

Die Baupiste garantiert den Anwohnern und Gästen den Zugang zum Betrieb wie z. B. das Restaurant Spycher, das Landgut Pfyn und die Weinkellerei Cave de la Pinède.

Wie sieht die Zukunft der Betriebe, wie z.B. das Restaurant Spycher, das Landgut Pfyn und die Weinkellerei Cave de la Pinède aus?

Nach dem Bau der Autobahn ist der Zugang durch die neue gebaute Erschliessungsstrasse gewährleistet.

Ist der Staatsrat bereit, den Umstieg auf den öffentlichen Verkehr zu unterstützen und diesen temporär auszubauen, um das Problem zu entschärfen?

Der Ausbau des öffentlichen Verkehrsangebots wurde in den letzten Jahren vom Staatsrat stark gefördert. Der Bevölkerung steht ein leistungsfähiges Angebot zur Verfügung, die Kapazitäten sind aktuell ausreichend. So verkehren:

- alle 30 Minuten der Regionalzug der RegionAlps zwischen Brig und Monthey
- alle 30 Minuten der Fernverkehrszug der SBB-Hauptlinie Brig – Genf
- regelmässige Busverbindungen zwischen Siders und Leuk via Varen.

Sollten die vorhandenen Kapazitäten nicht ausreichen, wird der Staatsrat zu gegebenem Zeitpunkt die notwendigen Massnahmen prüfen.

Was unternimmt der Staatsrat, damit der Transitverkehr während der A9-Bauzeit andere Transitachsen wählt und mehr Güter auf der Schiene transportiert werden?

Der Staatsrat kann die Verlagerung von der Strasse auf die Schiene nur fördern, hat aber nicht die Befugnis, die Unternehmen zu verpflichten, ihre Güter über die Schiene zu transportieren. Die Schaffung und Finanzierung zusätzlicher Schieneninfrastruktur liegt in der Kompetenz des Bundes und der Eisenbahnunternehmen.

Wie kann die Verbindung zwischen dem Ober- und Unterwallis bei einem Unterbruch der T9 gewährleistet werden?

Nochmals: Bei einem Grossereignis werden Teile des Ober- und Unterwallis nie abgeschnitten sein, da es für den Transitverkehr in Ausnahmesituationen alternative Strassenachsen gibt. Die Entlastungsstrecken sind wie folgt vorgesehen: die Baupiste im Pfynwald für Lastwagen und Schwertransporte und die Strasse nach Varen – falls nötig – für leichte Fahrzeuge (Autos, Motorräder, Fahrräder).

Was gedenkt der Staatsrat zu unternehmen, um eine Schliessung der Kantonsstrasse, welche die Lebensader für Tourismus und Gewerbe ist, zu verhindern?

Die T9 wurde eigens für die Umleitung der T9alt gebaut und im Jahr 2007 eröffnet. Die Kantonsstrasse wurde für einen Transitverkehr dimensioniert, was ihrer Funktion entspricht.

Auf dem Abschnitt werden Anpassungen vorgenommen, die den Verkehrsfluss verbessern werden. Insbesondere die Kreisel in Siders (Cloux Roussier und Viadukt Nord) werden verbreitert; die Fahrbahn des Viadukts Siders Ost wird durch das Entfernen der Mittelbordüren verbessert.

Sobald die Baubewilligung vorliegt und klar ist, unter welchen Auflagen diese gewährt wird, kann das Massnahmenkonzept optimiert und gegebenenfalls angepasst werden.

Ist die T9 überhaupt für einen solchen Verkehr konzipiert worden?

Die T9 wurde eigens für die Umleitung der T9alt im Jahr 2007 gebaut. Die Kantonsstrasse wurde für einen Transitverkehr dimensioniert, was ihrer Funktion entspricht.

Was passiert bei einem Unterbruch auf der T9 - ist das Oberwallis dann abgeschnitten?

Diese Frage habe ich schon beantwortet.

Was passiert mit dem Schwerverkehr?

Diese Frage wurde ebenfalls schon beantwortet.

Wie ist die Situation für Blaulichtorganisationen?

Bei einem Ereignis, welches die T9 blockiert, wird die Polizei je nach Schwere des Ereignisses den Verkehr auf die Baupiste durch den Pfynwald umleiten. Diese wird gebaut, um die Baustelle der Autobahn A9 zu erschliessen. Es wird keine grösseren Störungen geben, die über die üblichen Unannehmlichkeiten hinausgehen, die jeder Unfall auf dem Strassennetz mit sich bringt. Mit den Blaulichtorganisationen sind die Dienststellen meines Departements regelmässig in Kontakt.

Wie wird die Sicherheit der Verkehrsteilnehmer (bei gleichzeitiger Nutzung durch Freizeit- und Berufsverkehrsteilnehmer) auf der T9 sichergestellt?

Langsamverkehr wird auf der T9 am rechten Rhoneufer verboten und auf die Baupiste durch den Pfynwald, mit entsprechender gelber Markierung, geführt. Schwer- und Sondertransporte werden ebenfalls auf der Baupiste durch den Pfynwald geführt. Pkw und andere Verkehrsteilnehmer müssen zwingend die Umfahrungsstrasse T9 benutzen.

Ist es wirklich so, dass im Hintergrund noch keine Lösungsansätze ausgearbeitet worden sind für den Fall des Baubeginns?

Dem ist nicht so.

Die Kantonsstrasse T9 Salgesch-Susten wurde eigens für die Umleitung der T9alt gebaut und im Jahr 2007 eröffnet. Die Kantonsstrasse wurde für einen Transitverkehr dimensioniert, was ihrer Funktion entspricht.

Auf dem Abschnitt werden Anpassungen vorgenommen, die den Verkehrsfluss verbessern werden. Insbesondere die Kreisel in Siders werden verbreitert und die Fahrbahn des Viadukts Siders Ost wird durch das Entfernen der Mittelbordüren verbessert.

Sobald die Baubewilligung vorliegt und klar ist, unter welchen Auflagen diese gewährt wird, kann das Massnahmenkonzept optimiert und gegebenenfalls angepasst werden.

Mit welchen Zahlen muss auf der T9 gerechnet werden und welche Verkehrsaufkommen haben andere Kantonstrassen im Wallis?

Mit der Umleitung wird mit einer Belastung der T9 von 16'000 Fz/Tag auf dem Abschnitt Siders-Salgesch und von 13'500 Fz/Tag auf dem Abschnitt Salgesch-Susten gerechnet.

Diese Verkehrszunahme erfordert die Anpassung von zwei Kreiseln, um den Verkehrsfluss zu verbessern. Insbesondere die Kreisel in Siders werden verbreitert.

Zum Vergleich: Zwischen Gampel und Raron sind es 16'500 Fz/Tag und zwischen Sion und Grimisuat 8'100 Fz/Tag. Auf der Kantonsstrasse T9 durch Visp fahren im Mittel 22'500 Fahrzeuge pro Tag, durch Les Evouettes verkehren täglich rund 17'100 Fahrzeuge.

Was wäre die Alternative – Autobahnbau zwischen Brig und Leuk und anschliessend eine Schnellstrasse oder Mini-Variante?

Die Bundesgesetzgebung unterscheidet drei Klassen von Nationalstrassen. Die Festlegung der Klassierung der Nationalstrassen erfolgt durch die Bundesversammlung. Auf die Nationalstrasse 9 angewendet bedeutet das: 1. Klasse bis Villeneuve, 2. Klasse 4-spurig bis Brig und 3. Klasse 3-spurig/2-spurig über den Simplon bis Gondo. Das Prinzip der vierspurigen Nationalstrasse im Oberwallis wurde früher schon infrage gestellt, sodann durchwegs durch jede folgende Genehmigungsbehörde bestätigt. Das Generelle Projekt wurde vom Bundesrat 2014 genehmigt, das Ausführungsprojekt wurde 2021 vom UVEK genehmigt und das Detailprojekt wird vom Bundesamt für Strassen (ASTRA) genehmigt. Das genehmigte Nationalstrassenprojekt im Rahmen der Netzvollendung sieht keine Alternativen vor. Die Teilstrecke Siders Ost bis Leuk/Susten Ost kann nicht ein kleines Stück Hauptstrasse mit einer Länge von 8,5 km zwischen zwei Autobahnteilstrecken bleiben. Diese Frage stellt sich nicht.

Eine Infragestellung der geplanten Autobahn hätte eine neue Auflage bzw. ein erneutes Plangenehmigungsverfahren zur Folge, das uns wiederum 10 bis 15 Jahre zurückwerfen würde.

Die Bauzeit entspricht einer Dauer von 10 Jahren. Kann diese Planung auch wirklich eingehalten werden? Was für Garantien gibt es?

Seitens der Verantwortlichen des DMRU ist klar, dass die Autobahn A9 zwischen Brig und Leuk/Susten 2026 fertiggestellt werden muss. Was die Teilstrecke Siders Ost bis Leuk/Susten Ost betrifft, wird mit einer Bauzeit von 10 Jahren gerechnet, sobald die Bauarbeiten beauftragt worden sind. Garantien gibt es aber selbstredend keine. Aktuell werden die Planungsarbeiten ausgeführt.

Die Planaufgabe wurde 2017 durchgeführt. Es sind hier noch fünf Beschwerden vor dem Bundesverwaltungsgericht hängig. Hier stellt sich aber auch die Frage, wie viel Macht eine Umweltorganisation (speziell die Stiftung für Landschaftsschutz) haben soll, dass sie fast alleine solche Generationenprojekte verzögern kann. Zumal WWF und Pro Natura keine Einsprache hinterlegt haben und damit unterstreichen, dass das vorliegende Projekt der Autobahn A9 an die Herausforderungen der Natur bestens angepasst worden ist. Dies ist und bleibt eine grosse Herausforderung auf der Teilstrecke im Pfynwald, der es Rechnung zu tragen gilt.

Wie und wann wurde die Öffentlichkeit, vor allem die betroffene Region, zu diesem Thema informiert?

Das Dossier des Ausführungsprojekts wurde 2017 öffentlich aufgelegt und am 26.03.2021 vom UVEK genehmigt. Die Gemeinden Siders, Salgesch, Varen, Leuk, Agarn und Turtmann-Unterems haben jeweils ein Auflagedossier erhalten und konnten dazu ihre Stellungnahme abgeben. Im Rahmen der Behandlung der Einsprachen wurden mit den betroffenen Parteien und den verantwortlichen Munizipal- und Bürgergemeinden Gespräche geführt, welche durch das GS-UVEK jeweils in einem Protokoll festgehalten wurden.

Das Projekt der Autobahn A9 wird in den Infoständen Pfyn und Susten präsentiert. Zudem kann das vollständige Projekt und seine Entwicklung, insbesondere der Teilstrecke Siders Ost bis Leuk/Susten Ost, auf der Internetseite der A9 verfolgt werden.
Besten Dank.

La présidente

Nous faisons une pause de 10 minutes. Nous reprendrons nos débats à 11 heures 05. Merci.

13. Heure des questions

Fragestunde

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2022.06.204 Question PLR/FDP, par Thomas Birbaum: Aide exceptionnelle aux producteurs de raisin: quelle est la situation?

2022.06.204 Frage PLR/FDP, durch Thomas Birbaum: Ausserordentliche Hilfe für Traubenproduzenten: Wie ist der Stand der Dinge?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
À ce jour, 12'639'793.40 CHF ont été crédités à 650 producteurs de raisin. Il reste 15 dossiers en suspens où le contrôle demandé par le Grand Conseil doit encore être effectué.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

La présidente

Nous revenons au Département des finances et de l'énergie avec la question 218

2022.06.218 Question PLR/FDP, par Julien Dubuis: Pool concierges FIGI

2022.06.218 Frage PLR/FDP, durch Julien Dubuis: FIGI-Abwartspool

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et président du Gouvernement

Dans le cadre du fonds FIGI, notamment du projet de regroupement de la conciergerie, le personnel effectuant des tâches d'entretien et de conciergerie dans les bâtiments de l'Etat sera transféré auprès du Service immobilier et patrimoine dès le 1^{er} août 2022.

Les agents d'exploitation et le personnel de nettoyage seront rattachés au SIP dans la section Gérance et entretien des immeubles. Une personne sera responsable des agents d'exploitation au SIP.

Les agents d'exploitation attribués aux écoles, postes de police, et aux bâtiments d'importance cantonale, resteront liés à ces bâtiments et continueront leurs tâches de gestion en collaboration avec la direction des établissements. Les autres agents d'exploitation intégreront un pool de spécialistes qui s'occupera des 4 secteurs suivants:

- Paysagisme
- Électricité
- Stores
- CVS (chauffage, ventilation, sanitaire)

Il y aura un agent d'exploitation rattaché par site, il sera le responsable de l'entretien du ou des bâtiments du site. Il assurera l'entretien des infrastructures permettant le bon fonctionnement des installations et supervisera les tâches de nettoyage de manière autonome.

Les services n'étant pas intégrés dans le nouveau dispositif sont le Service de l'application des peines et mesures (agents de détention), le Service de l'action sociale (maîtres socioprofessionnels), le Service unité territoriale III (Confédération), le Ministère public et le Tribunal cantonal (autonome).

En résumé, le futur dispositif garantit le bon fonctionnement autant dans les établissements de scolarité du secondaire II général et professionnel que dans les bâtiments accueillant du public.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

La présidente

Nous revenons au DEF, question 207:

2022.06.207 Question Serge Métrailler, Le Centre: Championnat du monde de trottinette électrique à Sion, quels coûts pour le canton?

2022.06.207 Frage Serge Métrailler, Le Centre: E-Scooter-WM in Sitten: welche Kosten für den Kanton?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) Non, l'Etat du Valais n'a pas contribué au budget de l'organisation de la deuxième manche du premier championnat du monde de trottinette électrique à Sion. Le budget était conséquent et le comité d'organisation local a négocié une prise en charge plus importante par le comité d'organisation officiel du fait qu'il s'agissait de la première édition. L'organisateur local, avec l'aide de la Ville de Sion et de quelques partenaires, a couvert une partie du budget et a fourni des prestations bénévoles pour assurer la parfaite tenue de la manifestation.

L'Etat du Valais a, par contre, soutenu le premier carrefour de la transition, qui s'est déroulé du mardi 24 au dimanche 29 mai 2022, pour un montant de 80'000 francs. Étant donné qu'il s'agissait d'un événement en lien avec le Campus Energypolis qui met en lumière l'écosystème du Campus, le festival de la transition a pour objectif de sensibiliser sur les thèmes environnementaux en offrant la possibilité à un large public d'expérimenter et de comprendre de manière simple des technologies liées à l'économie circulaire, à l'énergie ou la digitalisation. Ainsi, il permet aux partenaires du Campus, l'EPFL, la HES-SO Valais-Wallis ou des start-up ou encore des entreprises, de faire connaître leurs activités et leurs compétences.

La présidente

Question 221:

2022.06.221 Question CSPO, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Pénurie accrue de personnel qualifié à cause de l'essor de la Lonza: comment le canton épaulé-t-il les PME?

2022.06.221 Frage CSPO, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Verschärfter Fachkräftemangel wegen des Lonza-Booms – wie greift der Kanton den KMU unter die Arme?

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) Einleitend gilt es zu erwähnen, dass der Fachkräftemangel ein globales Thema ist und nicht nur das Wallis bzw. das Oberwallis betrifft. Bedingt durch den demografischen Wandel und das momentane Wirtschaftswachstum ist es nicht mehr möglich, alle ausgeschriebenen Stellen durch geeignete Fachkräfte zu besetzen.

Das Problem der Demographie kann der Kanton nicht lösen, aber Teil der Lösung könnten eine erhöhte Immigration und eine Flexibilisierung oder Erhöhung des Rentenalters sein. Es gibt viele Leute, die länger als bis 65 Jahre arbeiten möchten.

Betreffend Lonza-Boom und Fachkräftemangel publizierte der Walliser Bote diese Woche ein sehr interessantes Interview mit dem Chefökonom der UBS. Eine empfehlenswerte Lektüre, die zeigt, dass der Boom auch positive Effekte hat.

Der Kanton kann auch durch die Bildung Einfluss auf den Fachkräftemangel nehmen. Aber wenn der Kanton zum Beispiel Jugendliche in die MINT-Berufe oder in die Tourismus-Berufe puscht, dann fehlen aufgrund der demographischen Entwicklung trotzdem Jugendliche in anderen Berufen.

Der Kanton hat den Fachkräftemangel schon lange erkannt. Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung unterstützt seit 2019 die Unternehmungen, Gemeinden und weitere Institutionen im Oberwallis unter dem Lead der RWO AG, im Rahmen des Projekts «Wirtschaftswachstum Wallis – Projekt WIWA». Das Thema Fachkräftemangel ist eine der grossen Herausforderungen. In den vergangenen Monaten wurde das Projekt «WIWA» unter dem neuen Namen «valais4you» in Zusammenarbeit mit der *Antenne Région Valais romand* auch im Mittel- bzw. Unterwallis ausgeweitet und vorangetrieben. In diesem Zusammenhang hat «valais4you» einen Bericht zum Fachkräftemangel verfasst. Dieser Bericht wurde letzte Woche den verschiedenen Dienststellen des DVB vorgestellt. Auf der Grundlage dieses Berichts erarbeiten die beiden Antennen im Ober- und Unterwallis in Zusammenarbeit mit den Dienststellen des DVB aktuell konkrete weitere Massnahmen, um das Problem Fachkräftemangel auf kantonaler Ebene anzugehen.

La présidente

Question 237:

2022.06.237 Question PS/GC, par Maxime Collombin: Quel calendrier et objectifs à court terme pour la « Stratégie 2030 » du secteur vitivinicole?

2022.06.237 Frage Question PS/GC, durch Maxime Collombin: Zeitplan und kurzfristige Ziele der «Strategie 2030» für die Weinbranche

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) En collaboration avec les acteurs de la vitiviniculture et notamment avec l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV), le canton se donne l'objectif de déterminer la stratégie à l'horizon 2030 pour un secteur économique très important pour le canton. Cette stratégie devra répondre aux principaux défis qui se sont manifestés au cours des dernières années. À ce titre, nous pouvons citer la rentabilité, les coûts de production, la restructuration du vignoble, la relève professionnelle, les marchés, le changement climatique et la protection des ressources naturelles. La stratégie vitivinicole 2030 doit s'intégrer notamment dans la stratégie agricole plus globale (2030) pour le Valais, l'Agenda 2030 et le Plan climat tout récemment publié par le canton.

Les réflexions pour la stratégie vitivinicole 2030 ont débuté en 2021. Au début de cette année, l'IVV et le Service de l'agriculture ont mandaté la HES-SO Valais-Wallis afin de réaliser une enquête de terrain auprès des principaux acteurs de la branche afin de connaître leurs souhaits, la situation actuelle et leurs attentes afin de cibler les priorités. Les réponses de l'enquête sont actuellement en cours d'analyse et les travaux de la stratégie se poursuivront sur ces résultats. En parallèle, le Service de l'agriculture prépare un projet de restructuration intégrée de l'ensemble du vignoble valaisan basée sur ces réflexions et les projets en cours et dont la nécessité est une évidence. Ce projet sera présenté au Grand Conseil en 2023. La stratégie vitivinicole 2030 devra être achevée pour la fin de cette année.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

La présidente

Nous passons au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement avec la question 214:

2022.06.214 Question Die Mitte Oberwallis, par Franziska Biner, Stefanie Aufdenblatten et Aron Pfammatter: Giratoire entre Neubrücke et Stundhaus

2022.06.214 Frage Die Mitte Oberwallis, durch Franziska Biner, Stefanie Aufdenblatten und Aron Pfammatter: Kreisel zwischen Neubrücke und Stundhaus

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Der für die Baustellen der Autobahn A9 erstellte Kreisel im Sefinot, zwischen Neubrücke und Stundhaus, wurde seinerzeit als Provisorium erstellt. Die Praxis hat gezeigt, dass sich dieser Kreisel bewährt hat. Der provisorische Kreisel entsprach aber nicht mehr den heutigen Anforderungen in puncto Geometrie und Dimensionierung und wurde deshalb den neuen Anforderungen und geltenden Normen angepasst. Der Kreisel bietet eine Wendemöglichkeit für die grösseren Fahrzeuge wie Sattelschlepper und ist insbesondere für die Fahrzeuge des Winterdienstes (LKW mit Schneepflug) als Wendemöglichkeit absolut notwendig. Verkehrsteilnehmer, die ab dem Weiler Staldbach Richtung Brig die Autobahn benutzen wollen, können bei diesem Kreisel wenden, ohne bis nach Stalden zu fahren. Seitens des Kantons wird zurzeit der Unterhaltssperimeter mit dem Bundesamt für Strassen (ASTRA) verhandelt. Der Kanton strebt an, dass das Bundesamt für Strassen den Unterhalt bis zu diesem Kreisel übernimmt.

La présidente

Nous passons à la question 233:

2022.06.233 Question UDC, par Grégory Logean et Arnaud Genolet: Projet biodiversité au bord des routes cantonales: jusqu'où ira l'absurde?

2022.06.233 Frage UDC, durch Grégory Logean und Arnaud Genolet: Biodiversität am Strassenrand: Gipfel der Absurdität?

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

L'entretien des bords de routes répond en premier lieu à des impératifs sécuritaires, mais tient aussi compte d'autres aspects, tels que la biodiversité.

La fauche différenciée, permettant une floraison sur une plus longue durée, tout comme l'installation ponctuelle de bois et de pierres constituant des abris pour la petite faune, sont favorables à la biodiversité. Il s'agit de mesures simples, peu onéreuses et réalisées dans le cadre du travail usuel des cantonniers, donc sans charge supplémentaire, qui présentent rapidement des résultats intéressants en termes de biodiversité. Une fois mis en place, les tas de bois et de pierres ne nécessitent en effet plus d'intervention. Les surfaces fauchées ne sont pas augmentées, voire diminuées, et leur entretien est décalé dans le temps. Cette approche permet une économie de ressources humaines non négligeable compte tenu de la sous-dotation actuelle du Service de la mobilité. Afin de préserver les activités agricoles, de telles mesures ont été déployées sur des parcelles cantonales non exploitées par l'agriculture.

Les mesures d'entretien différencié ont été mises en place à titre de projet pilote, d'entente avec les voyers et les cantonniers concernés, sur une quinzaine de sites répartis dans le canton.

Elles sont consécutives à plusieurs interventions du Grand Conseil et en particulier au postulat 2017.09.185 «Pour un entretien des talus de routes cantonales bénéfique aux finances et à la biodiversité», ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse. Elles répondent donc aux attentes de la majorité du Parlement.

Contrairement au canton de Vaud qui a recensé tous ses talus de routes cantonales et rédigé un guide de terrain et une charte, le Valais a opté pour une variante plus mesurée. Un biologiste est mandaté pour accompagner le Service de la mobilité dans ces changements de pratiques pour un montant d'environ CHF 20'000.-. Son rôle consiste à définir les mesures d'entretien différencié sur les sites retenus, suivre leur efficacité en termes de diversité faunistique et floristique et proposer des adaptations si nécessaires de manière pragmatique.

La présidente

Nous continuons avec la question 239:

2022.06.239 Question Le Centre, par Alexia Héritier: Différence salariale des employés des Cars Ballestraz suite à leur réengagement par CarPostal

2022.06.239 Frage Le Centre, durch Alexia Héritier: Lohnneinbussen für die Angestellten von Cars Ballestraz infolge ihrer Wiederanstellung durch PostAuto

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les lignes de bus circulant sur la rive gauche entre Sierre et Sion ont été mises au concours et adjudgées à l'entreprise CarPostal qui a présenté la meilleure offre parmi les trois autres entreprises soumissionnaires. L'entreprise Ballestraz, exploitante actuelle, a déposé une offre proposant un montant annuel de 17.5% supérieur (soit un surcoût de CHF 654'000.- par année) par rapport à l'entreprise ayant remporté les concessions (le prix étant pondéré à 45% de l'évaluation). Sur l'ensemble des autres critères, l'entreprise Ballestraz a également obtenu des notes inférieures.

Conscient de ses responsabilités et afin d'éviter tout dumping salarial, le canton du Valais a, dans cette mise au concours, clairement énoncé des exigences minimales concernant un salaire moyen largement supérieur à la directive de l'Office Fédéral des Transports (OFT) sur les conditions de travail dans la branche des bus. Dans son offre, CarPostal, qui est aussi un partenaire social dans le cadre d'une convention collective de travail (CCT) nationale, a garanti de remplir ces exigences tout en les calculant avec des salaires supérieurs au minimum exigé par le canton du Valais.

La Loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV, art 32 I) et les exigences fixées dans l'appel d'offres obligent également CarPostal à proposer les postes de travail nécessaires à la prestation de transport concernée aux employés de l'entreprise précédemment mandatée aux conditions en usage dans la branche et à garantir pour tous ses chauffeurs, un salaire annuel brut (sans supplément) conforme aux exigences de l'appel d'offres. Ni la loi, ni les exigences de l'appel d'offres n'obligent CarPostal à reprendre intégralement les conditions salariales de l'ancien exploitant, celles-ci pouvant être dépendantes de plusieurs composantes, toutes n'étant pas liées au transport régional de voyageurs. Les négociations salariales sont de la compétence de l'exploitant des lignes de bus.

Le Service de la mobilité dispose de ressources financières limitées et doit en faire le meilleur usage dans le cadre des objectifs politiques le concernant, à savoir ici le transport public.

La présidente

Question 249:

2022.06.249 Question UDC, par Cyrille Fauchère: Communication du Service de la mobilité

2022.06.249 Frage UDC, durch Cyrille Fauchère: Kommunikation der Dienststelle für Mobilität

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Le Concept de communication intégrée et coordonnée de l'Etat du Valais stipule notamment que, au niveau du Service, la responsabilité de l'information active relève du chef du Département, lequel peut déléguer cette compétence au chef de Service. Le Service qui informe d'office veille toujours à le faire en coordination avec le chef du Département.

Quant au guide d'utilisation des médias sociaux par les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais, il rappelle qu'il faut être prudent et mesuré lors d'interventions sur les réseaux sociaux et que le collaborateur ne doit pas publier d'information susceptible de nuire à l'image de l'employeur ou de ses collaborateurs et collaboratrices. Ce guide rappelle également que, dans le contexte des réseaux sociaux, le devoir de diligence, le devoir de fidélité et le secret de fonction s'appliquent également.

Le Conseil d'Etat, dont le chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement s'engage à rappeler ces diverses directives aux collaborateurs concernés.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

La présidente

Nous passons au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, avec la question 231:

2022.06.231 Question PS/GC, par Marie-Josée Reuse: À propos du gaz hilarant

2022.06.231 Frage PS/GC, durch Marie-Josée Reuse: Lachgas

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Une question quasiment similaire avait été posée lors de la session de décembre par le député Jean-Michel Savioz.

Nous avons répondu de la manière suivante:

La question de l'usage festif du protoxyde d'azote a fait l'objet d'une interpellation au niveau des Chambres fédérales en décembre 2020 (voir 20.4564 à retrouver sur le site du Parlement). Dans la réponse à cette interpellation, le Conseil fédéral avait relevé que la consommation de gaz hilarant comme drogue récréative représentait un phénomène marginal en Suisse.

Selon Addiction Valais, chargé de la prise en charge des addictions dans notre canton, seuls de rares cas de personnes dépendantes à d'autres substances mentionnent consommer occasionnellement du protoxyde d'azote et ce n'est pas là le motif de leur prise en charge. Aucune augmentation de la consommation de gaz hilarant n'a été constatée ces dernières années.

Par conséquent, le Conseil d'Etat considère, comme le Conseil fédéral, qu'il n'est pas utile de prévoir davantage d'activités de prévention dans ce domaine, au risque de produire un effet inverse en médiatisant une pratique peu connue de la majorité de la population.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

La présidente

Nous passons au département de la sécurité, des institutions et du sport avec la question 208:

2022.06.208 Question Le Centre, par Myriam Roduit: Quels coûts pour la Patrouille des Glaciers?

2022.06.208 Frage Le Centre, durch Myriam Roduit: Kosten der Patrouille des Glaciers

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Il est précisé que les comptes de l'édition 2022 sont intégrés dans la comptabilité de la Fondation de la Patrouille des Glaciers et non pas à l'Etat du Valais; ils sont actuellement en cours de clôture.

Concernant le soutien financier par le biais de l'Etat du Valais, celui-ci est intervenu via le Département de l'économie et de la formation à hauteur de Fr. 230'000.— par le SETI (Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation) pour la PdG, respectivement Fr. 20'000.— par le Service de l'enseignement pour la PdG. Ce montant correspond à celui versé pour les éditions précédentes. Concernant le soutien du fonds cantonal du sport, il s'élève à Fr. 80'000.— contre Fr. 97'000.— pour l'édition précédente (sans la PdJ). Restent réservés les montants versés par la Loterie romande.

Afin de garantir l'édition 2022 et pérenniser les éditions suivantes, mission a été donnée au Service de la sécurité civile et militaire d'assurer la coordination entre les différents partenaires. Dès lors, afin d'absorber les tâches dévolues en faveur de cet engagement, le Service précité a revu ses priorités et réaffecté temporairement certaines de ses ressources internes. Cependant, il n'y a pas eu de comptabilité horaire tenue par domaine d'activité au sein du Service. Toutefois, nous confirmons que sans cet investissement important, la Patrouille des Glaciers 2022 n'aurait pas pu avoir lieu dans la forme actuelle.

J'en profite pour remercier tous celles et ceux qui se sont impliqués, que ce soit l'Etat du Valais à l'armée et principalement un homme, Lieutenant-colonel Valentin Lathion, sans qui la Patrouille des Glaciers 2022 n'aurait pas pu avoir lieu.

La présidente

Question 209:

2022.06.209 Question Die Mitte Oberwallis, par Marcel Zenhäusern: Les excès des supporters à Tourbillon sont-ils tolérés ou combattus?

2022.06.209 Frage Die Mitte Oberwallis, durch Marcel Zenhäusern: Werden Fanausschreitungen im Tourbillon toleriert oder bekämpft?

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
Die Gewalt und die Ausschreitungen aufgrund des Risikoverhaltens von Fans bei Fussballspielen der Super League sind eine traurige Realität.

Sie nehmen leider nicht ab, sondern in der ganzen Schweiz nur zu. Dank der Massnahmen der Polizeikräfte konnte bisher zwar vermieden werden, dass Personen im öffentlichen Raum verletzt werden, die Situation bleibt jedoch besorgniserregend. Mit der Aufstockung der Mannschaften in der Swiss Football League ab der Saison 2023/2024 wird auch die Gefahr von Ausschreitungen steigen. Die Einführung personalisierter Tickets ist daher eine notwendige Massnahme. Diese werden es ermöglichen, Hooligans und andere Randalierer zu identifizieren. Sie werden bei mehreren grossen europäischen Meisterschaften angewandt und haben sich bewährt.

Sowohl die Schweizerische Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren als auch die Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten haben sich einstimmig für ihre Einführung ausgesprochen. Derzeit wird auf nationaler Ebene weiter daran gearbeitet, ein Konzept fertigzustellen, das alle Akteure in diesem Bereich zusammenbringt, insbesondere die politischen Behörden, die Polizei, die Swiss Football League und die Fans.

La présidente

Question 236:

2022.06.236 Question Les Vert.e.s, par Magali Di Marco: L'organisation des championnats du monde de ski sera-t-elle soumise à une charte de durabilité?

2022.06.236 Frage Les Vert.e.s, durch Magali Di Marco: Nachhaltigkeitscharta für die Ski-WM

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Évidemment, le canton du Valais soutiendra financièrement, de concert avec les entités paraétatique (Délégation valaisanne à la LORO et le fonds du sport) cet événement majeur via le Département de la sécurité, des institutions et du sport et le Département de l'économie et de la formation.

Comme lors des événements sportifs majeurs de ces dernières années (Championnats du monde de cyclisme sur route UCI) et à venir les championnats du monde VTT UCI 2025, un mandat de prestations sera signé entre l'association organisatrice et l'Etat du Valais. Il précisera, dans les détails, les obligations, les servitudes et les conditions d'octroi d'un tel soutien étatique. À n'en pas douter, la durabilité sera un des indicateurs incontournables et obligatoires de ce mandat de prestations spécifique.

L'association organisatrice devra mettre en place, en collaboration avec des experts reconnus dans ce domaine particulier, une gouvernance à même de fixer des objectifs ambitieux, mesurables, mais réalistes en matière de développement durable.

Nous avons également interpellé Swiss-Ski pour connaître leur position, sur la question qui a été déposée. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de Swiss-Ski pour les Championnats du monde. Je cite leur réponse: *«Pour Swiss-Ski, le terme global Legacy/héritage englobe tous les domaines du développement à long terme, de la durabilité conséquente des projets et des innovations à viser. Les futurs Championnats du monde/d'Europe des sports de neige en Suisse seront organisés selon des normes exemplaires dans les cinq dimensions du développement durable (politique sportive, promotion du sport, économie, écologie et social).»*

La présidente

Question 253:

2022.06.253 Question SVPO, par Andreas Aquilino, Bernhard Frabetti, Christian Gasser et André Imstepf: Sécurité dans les stades de football valaisans

2022.06.253 Frage SVPO, durch Andreas Aquilino, Bernhard Frabetti, Christian Gasser und André Imstepf: Sicherheit in Walliser Fussballstadien

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
Die Spiele zwischen dem FC Sion und dem FC Servette gelten als Hochrisikospiele. Sie erfordern einen besonders hohen Personal- und Mitteleinsatz vonseiten der Kantonspolizei, um zu verhindern, dass Menschen verletzt werden oder dass es zu schweren Sachbeschädigungen im öffentlichen Raum kommt.

Nach Spielschluss ist es das Ziel der Ordnungskräfte, die gegnerischen Fans rasch zum Bahnhof Sitten zu begleiten, damit sie den für sie reservierten Extrazug zur vorgesehenen Zeit nehmen können. Jede andere Vorgehensweise würde bedeuten, dass sich die Gästefans länger auf dem Gebiet der Stadt Sitten aufhalten müssten, was die Gefahr von schweren Ausschreitungen erheblich erhöhen würde.

Urgences

Dringlichkeiten

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

La présidente

Nous en avons terminé avec l'heure des questions. Nous reprenons notre ordre du jour avec les urgences du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

14. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean: CMS de Sion-Hérens-Conthey: que se passe-t-il? 2022.06.232

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean: SMZ Sitten-Hérens-Conthey: Was ist los?
2022.06.232

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Il est demandé au Conseil d'Etat, respectivement au Département concerné, des précisions et clarifications concernant la situation du Centre médico-social régional de Sion-Hérens-Conthey (CMSR-SHC) suite au départ de plusieurs de ses cadres.

En préambule, il est important de préciser que les CMS régionaux sont des associations de droit privé. Le CMS régional de Sion-Hérens-Conthey regroupe toutes les communes de ce district.

Comme il est souligné dans l'interpellation de Monsieur Logean, le DSSC confie au CMS de la région, par ses services de la santé publique d'une part, et de l'action sociale d'autre part, deux contrats de prestations différents concernant les soins à domicile pour ce qui est du SSP et, l'aide sociale pour ce qui est du SAS. Interpellé par le directeur du CMSR-SHC, le SAS l'a rencontré à la mi-mai pour apprécier la situation.

Afin de pouvoir répondre à ces différentes questions, le SAS a sollicité le président du comité du CMS régional de Sion-Hérens-Conthey. Les réponses ci-dessous traduisent son appréciation de la situation. Questions:

1. Est-il exact que plusieurs responsables ou cadres du CMSR-SHC ont démissionné?

Oui, il est vrai que depuis janvier 2021, date de la régionalisation, 8 cadres ont donné leur démission. Le comité précise toutefois que ce CMS compte plus de 500 collaborateurs, dont 42 cadres ou responsables (directeur, cheffes de service, chefs de sites, responsables locaux de prestations, responsables d'équipes de soins).

2. Les raisons de ces démissions sont-elles connues?

Même si elles ne sont pas mentionnées dans les lettres de démission, elles sont néanmoins connues de la Direction et du comité dans le sens qu'elles sont évoquées lors des entretiens de départ et procès-verbaux d'entretien.

Les raisons sont diverses. Elles sont principalement liées à des opportunités professionnelles, des situations personnelles liées au lieu de vie, des charges de travail importantes, des changements liés au fonctionnement dans la réorganisation, ou encore des conflits de personnes.

3. Est-il exact qu'un audit a été commandé et, si oui, sous quelle forme?

La régionalisation a demandé une harmonisation des pratiques. Des problèmes organisationnels étaient déjà présents sur certains sites. Des réorganisations étaient également en cours.

Le comité a eu connaissance en début d'année (mars 2022) de difficultés rencontrées sur le site du Service social de Sion. Une analyse avait déjà été effectuée et une nouvelle organisation du service devait se mettre en place.

Suite à la prise de connaissance par le comité de la situation, une nouvelle analyse a été demandée à un bureau indépendant afin d'établir un état des lieux du site. Des entretiens avec les collaborateurs et responsables ont été effectués. Le premier rapport a été transmis avant-hier au comité, soit le 8 juin. Des mesures concrètes seront mises en place pour améliorer la situation. Une communication sera transmise aux collaborateurs dans les meilleurs délais.

4. Le Conseil d'Etat peut-il garantir que les prestations du CMSR-SHC ne sont pas affectées par cette situation?

Selon le comité du CMS, les prestations de ses différents services sont assurées sur l'ensemble de ses sites. À ce jour, nous n'avons pas de «signes» qu'elles ne sont pas remplies. L'engagement des collaborateurs, de la direction et du comité, va dans ce sens et tout est fait pour que cela fonctionne. Le SSP constate des difficultés ponctuellement liées au recrutement du personnel, mais ceci n'est pas spécifique à ce CMS régional en particulier. Quant au SAS, il n'a pas dû faire face à une augmentation de récriminations des bénéficiaires de prestations.

- 15. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, Franziska Biner, CVPO, et Iwan Eyholzer, CVPO: Mettre en œuvre immédiatement le postulat urgent «Pas de changement concernant les ambulances» 2022.06.234**

Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, Franziska Biner, CVPO, und Iwan Eyholzer, CVPO: Dringliches Umsetzen des dringlichen Postulats «Keine Änderung im Ambulanzwesen» **2022.06.234**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

L'auteur retire le postulat.

- 16. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, et Franziska Biner, CVPO: Retour en arrière dans la procédure de consultation du concept sur les ambulances dans le Haut-Valais 2022.06.235**

Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, Stefan Diezig, CVPO, und Franziska Biner, CVPO: Einen Schritt zurück beim Vernehmlassungsverfahren Konzept Ambulanz Oberwallis **2022.06.235**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je suis ravi de voir que le retrait du postulat précédent montre qu'il y a une certaine confiance dans le Conseil d'Etat et dans la façon de gérer cette affaire.

Den provisorischen Bericht der KWRO zur Anpassung der Ambulanzplanung im 2022 ist am 16. Mai 2022 allen vorgesehenen Vernehmlassungsteilnehmern gleichzeitig per E-Mail zugestellt worden, insbesondere allen Partnern des Rettungswesens, des Gesundheitsbereichs und den Walliser Gemeinden.

Ausserdem wurde eine News an alle abonnierten Medien verteilt und auf der Webseite des Staates Wallis aufgeschaltet. Der Bericht der KWRO und alle Dokumente waren ebenfalls auf der Webseite ersichtlich.

Für diese Art von Konsultation wurde das übliche Verfahren angewandt.

Die Antwortfrist für eine teilweise Anpassung der Planung beträgt üblicherweise einen Monat. Da der Betriebsvertrag der Nachtambulanz in Münster per 30. Juni 2022 gekündigt worden ist und dadurch ein dinglicher Handlungsbedarf bestand, ist die Vernehmlassung auf drei Wochen verkürzt worden.

Trotz der leicht verkürzten Frist sind 45 Antworten auf die Vernehmlassung fristgerecht eingegangen. Es ist darum davon auszugehen, dass durch eine erneute Vernehmlassung keine neuen Erkenntnisse gewonnen werden.

Das Postulat wird abgelehnt.

Et je profite de cette prise de parole puisque je n'en aurai pas d'autres plus tard pour vous inviter toutes et tous en fin de journée pour la réception à Savièse. Je me réjouis de vous y retrouver toutes et tous dans une ambiance conviviale et en toute simplicité.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Vielen Dank für die Einladung, Herr Reynard. Wir werden dieser gerne Folge leisten und freuen uns darauf.

Das erste Postulat wurde zurückgezogen, weil ich und meine Mitpostulanten euch nicht weitere enervieren wollen mit diesem leidigen Thema erstens, und zweitens wurde es zurückgezogen, weil die Debatte gestern Nachmittag ja bereits geführt wurde. Also wir haben die Versprechungen vom Staatsrat gehört. Aus unserer Sicht ist es nicht eine Vertrauensfrage. Das ist eine sachpolitische Angelegenheit. Zudem hat unser Parlament im Monat Mai bereits darüber befunden. Wir alle hier wollen, dass nahtlos, das heisst ab dem 1. Juli, die Nachtambulanz im Goms weitergeht.

Nun jetzt zu dieser Vorlage hier, das ist eine reine technische Frage an Sie alle und nicht eine gesundheitspolitische Frage.

Womöglich haben Sie recht, Herr Staatsrat. Uns ist einfach der Rhythmus zu sportlich. Es sind, wenn man es genau nimmt, nur drei Wochen bei einem so wichtigen Dossier. Ich weiss nicht, ob die Bürgerinnen und Bürger dies ausreichend verstehen im bereits schon angeheizten Klima, wenn es um das Ambulanzthema im Oberwallis geht. Insofern möchten wir und wollen wir diese Frage zur Vernehmlassung an das Parlament weiterreichen. Wir riskieren nichts. Wir haben es ja gestern gehört, wir sind auf gutem Weg mit der Ambulanz. Insofern riskieren wir nichts, wenn wir jetzt diese Vernehmlassung – das Departement kann selber entscheiden, wie lange noch – verlängern. Das ist eine reine technische Frage und keine emotionale, sondern sachlich.

Wir verlangen die Abstimmung

Vielen Dank.

La présidente

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat urgent 2022.06.235 / Dringliches Postulat 2022.06.235

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Ce postulat est refusé.

Département de la sécurité, des institutions et du Sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

17. Interpellation urgente Le Centre, par Françoise Métrailler, Myriam Roduit et Bruno Moulin: La guerre des gangs de motards, le Valais doit-il frémir? **2022.06.203**

Dringliche Interpellation Le Centre, durch Françoise Métrailler, Myriam Roduit und Bruno Moulin: Krieg zwischen Motorradgangs: Muss das Wallis zittern? **2022.06.203**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

L'interpellation 203: l'auteur retire l'interpellation.

18. Postulat urgent SVPO, par Christian Gasser, Marco Schnydrig, Lukas Jäger et Andreas Aquilino: Confirmation plus efficace et plus rapide des attaques de loups **2022.06.206**

Dringliches Postulat SVPO, durch Christian Gasser, Marco Schnydrig, Lukas Jäger et Andreas Aquilino: Effizientere und schnellere Bestätigung von Wolfsrissen **2022.06.206**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
Nach einem Wolfsangriff auf Nutztiere bestimmt der Berufswildhüter als Fachperson auf Grundlage der vor Ort verfügbaren Indizien (Art des Bisses, Pfotenabdrücke und Spuren, verursachte Verletzungen, Kot usw.), ob ein Grossraubtier den Angriff verursacht hat. Zudem entnimmt der Berufswildhüter eine Probe organischen Materials, um genetische Analysen (DNA-Analyse) durchzuführen, die hauptsächlich für das Wolfsmonitoring verwendet werden, um die Herkunft des Wolfs, vor allem aber die Identität der Tiere festzustellen.

Zusammenfassend bedeutet dies: Der Verursacher eines Angriffs auf Nutztiere wird durch die Expertise des Berufswildhüters bestimmt und nicht, nicht, nicht (!) durch die Ergebnisse der DNA-Analysen.

Donc, vous avez compris? Non ... (*Rires*) On n'utilise pas l'ADN pour savoir si c'est une attaque de loup. Si oui, cela prendrait des semaines. C'est toujours le garde-faune qui, avec des éléments de preuve, décide le jour même: oui, on considère que c'est une attaque de loup, ou non. Et c'est lui qui fait foi selon le droit fédéral et non pas les analyses ADN. Cela permet de faire du monitoring.

Donc, en conclusion:

Aufgrund der obigen Ausführungen wird die Abschreibung des Postulats empfohlen, da es bereits umgesetzt ist.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Erlauben Sie mir an dieser Stelle nur noch eine kurze Frage. Wir haben in der Vergangenheit des letzten Jahres das in den Medien gelesen die Risse, die Entscheide. Wenn Sie sagen, dass direkt die Wildhüter vor Ort die Risse feststellen, wieso dauert dann die Zeitspanne zwischen einem Riss und der Massnahme im Kanton so lange? Weil im letzten Jahr haben wir das immer wieder beobachtet, denn heisst es hier Analysen, dort zuwarten. Ja wenn auf der Alpe Risse geschehen und man hat sechs bis sieben Wochen, wo nichts passiert, dann ist das leider zu spät.

Vielleicht können Sie das noch präzisieren.

Danke.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci monsieur le député pour cette remarque qui est tout à fait pertinente et juste. Ce qu'il faut savoir, je l'avais montré en conférence de presse, pour avoir la possibilité de donner une autorisation de tir sur un loup, c'est un classeur fédéral de travail qu'on doit faire. On a demandé au Conseil fédéral d'alléger les parties administratives, sinon on ne peut pas donner la décision. Donc là-dessus, vous avez l'identification, alors effectivement d'attaques de loups, et puis pas de chiens ou d'autres problèmes, mais après, vous avez la question par exemple de définir le périmètre de tir, où on a le droit de tirer, où on n'a pas le droit de tirer, et tout ça doit être documenté, sinon on a recours, on ne pourrait pas tirer ou on serait condamné. Donc, à partir de là, on essaie d'aller le plus vite possible. Je crois que la dernière fois, ils ont bossé, ils ont travaillé sur un week-end et en 48 heures dès qu'on avait tous les éléments. On a pu faire le nécessaire. Après ce qu'il faut savoir, c'est que ça prend force à la publication du bulletin officiel. Donc, si on a tous les documents le jeudi, ce sera le vendredi d'après, alors le jour où on aura le bulletin officiel online, on pourra accéder et ce sera le soir qu'on pourra donner l'autorisation de tir. Mais autant chez mon collègue à la protection des troupeaux, autant chez nous, on essaie de faire le plus vite possible, mais après, on a des problématiques où on doit faire des dossiers complets, on a demandé au Conseil fédéral, on attend leur réponse d'alléger tout ça. Mais je crois en tout cas qu'en Valais, on fait so rasch wie möglich.

La présidente

Monsieur Gasser, est-ce que vous voulez voter sur ce postulat? Non.

19. Postulat urgent SVPO, par Diego Schmid, Christian Gasser, Martin Giachino et Daniela Pollinger:

Situation extraordinaire: les loups menacent nos villages **2022.06.220**

Dringliches Postulat SVPO, durch Diego Schmid, Christian Gasser, Martin Giachino und Daniela Pollinger: Ausserordentliche Lage – Wölfe bedrohen unsere Dörfer **2022.06.220**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
In der Tat mussten dieses Jahr bereits zu Beginn der Weidesaison innert kurzer Zeit sehr viele Nutztierrisse durch den Wolf in der Region Augstbord-Schattenberge registriert werden. Dies teilweise auch in unmittelbarer Nähe zum Siedlungsgebiet. Ein Einzelabschuss wurde am 20. Mai 2022 verfügt und umgesetzt. Der Abschuss hat zur Beruhigung der Situation geführt, und es mussten seither in dieser Region keine Nutztierrisse mehr verzeichnet werden.

Anfang dieses Jahres zeigte zudem ein Wolf in der Region Aletsch-Goms-Brig ein unerwünschtes Verhalten. Basierend auf dem Konzept Wolf Schweiz des Bundes wurde der Wolf mehrmals von der Wildhut mittels Gummischrot vergrämt. Der Wolf hielt sich seit der letzten Vergrämungsaktion von Siedlungen und Menschen fern, die Vergrämung zeigte damit die gewünschte Wirkung.

Obwohl es in der Vergangenheit im Kanton Wallis verschiedentlich Begegnungen zwischen Wolf und Mensch gab, konnte bisher noch nie ein Wolf mit aggressivem oder drohendem Verhalten gegenüber Menschen festgestellt werden. Das Konzept Wolf Schweiz des Bundes gibt dabei klar vor, für welche Situationen beispielsweise Vergrämungsabschüsse vorgesehen sind und wann ein Wolfsabschuss erfolgen soll. Bei unhaltbaren Situationen, wie beispielsweise einer unmittelbaren Bedrohung eines Menschen oder bei aggressivem Verhalten wird der Kanton Wallis sämtliche rechtlichen Mittel ausschöpfen und nötigenfalls auch die sogenannte Polizeiklausel anwenden.

Aufgrund der obigen Ausführungen und da alle Mittel bereits heute eingesetzt werden, wird vorgeschlagen, das Postulat abzuschreiben, da es bereits umgesetzt wurde.

La présidente

Nous passons aux points suivants:

Seront traités ensemble l'interpellation 2022.06.222 et les postulats 2022.06.219 / 2022.06.223 / 2022.06.229

20. Interpellation urgente Claudia Alpiger, PS/GC, et Sarah Constantin, PS/GC: Chiens de mantrailing: où va-t-on? 2022.06.222

Dringliche Interpellation Claudia Alpiger, PS/GC, und Sarah Constantin, PS/GC: Mantrailing-Hunde: Quo vadis? **2022.06.222**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Les chiens d'odeurs sont utilisés pour les questions de recherches judiciaires et la police cantonale fait appel depuis plusieurs années aux conducteurs de chiens du concordat romand. Le concordat du 3 avril 2014 règle la coopération en matière de police en Suisse romande, à l'instar de ce qui se fait par exemple pour les plongeurs ou les tireurs d'élite. Les cantons latins se mettent ensemble pour des domaines spécifiques, les plongeurs, tireurs d'élite et la question des chiens, j'y viens tout de suite.

Tout d'abord bien séparer les différents types de chiens et leurs tâches sur le terrain. Les conducteurs de chiens d'odeurs, communément appelés Mantrailing dont il est question dans les postulats et l'interpellation, font partie du dispositif de l'ensemble des conducteurs de chiens de l'OCVS. Et là vous

trouvez également les chiens d'avalanche, de crevasse et de surface. Donc, ça veut dire qu'ici on ne parle que des chiens dits d'odeurs et non pas, et non pas des chiens d'avalanche, où là, il y a une question de temps qui est alors totalement différent que sur les chiens d'odeurs. Je vais venir dans cette explication puisque, apparemment il y a un grand mélange qui a été fait, en tout cas dans l'esprit de certaines personnes.

Les conducteurs de chiens mantrailing ont été introduits en 2017 dans le dispositif de l'OCVS, à la demande du président de l'association des conducteurs de chiens du Haut-Valais de l'époque, en vue de compléter le dispositif engagé pour la recherche de personnes. Leur acquisition et leur formation ne dépendent pas de la police cantonale. Par le passé ils ont cependant été engagés à quelques reprises pour des besoins de recherche de personnes en raison du nombre restreint de chiens de ce type au sein du concordat. Donc, on a le concordat avec des policiers formés pour des tâches de police et il n'y avait pas assez de chiens pendant quelques années, il y a eu des compléments qui ont été faits. Et, aujourd'hui, cet accord intercantonal dispose de 8 chiens d'odeurs formés par des instructeurs de police professionnels qui garantissent un engagement durant toute l'année. Les ressources concordataires sont ainsi suffisantes pour faire face aux opérations de police 24 heures sur 24. Donc avec l'augmentation du concordat, on a plus que ce qu'on avait avant avec un complément de personnes qui faisaient ça à côté, mais là avec des policiers formés. Pour rappel, les opérations de recherche de personnes pour chiens de mantrailing n'interviennent jamais dans l'urgence. Jamais, dans l'urgence. Ce sont les moyens d'enquête de police qui sont engagés en premier échelon et qui résolvent les situations dans 90% des cas. Dans la majeure partie des cas, le strict respect du secret de l'instruction oblige par ailleurs à ne recourir qu'à des conducteurs de chiens ayant un statut de policiers et étant assermentés, en tous cas les conducteurs de chien.

À ce jour, il n'y a ainsi plus de nécessité pour l'OCVS qui avait soutenu la formation des conducteurs de chiens de mantrailing en Valais de coacher une telle formation puisque les besoins de la police cantonale sont à présent entièrement couverts dans le cadre du concordat. La décision de ne plus recourir à ces 4 conducteurs de chiens (en 2021, 3 ont été mobilisés), est une décision concertée entre la direction de l'OCVS par son Conseil d'administration et le commandant de la police cantonale valaisanne, sachant que les conducteurs de chiens de mantrailing ne recevront plus de mission de la part des entités précédemment nommées.

Les besoins de la police cantonale et de l'OCVS pour tous les autres types de missions avec conducteurs de chiens sont couverts par le dispositif de l'OCVS, donc on ne touche pas la question, et d'ailleurs c'est souvent un peu aussi des mêmes qui font de l'intervention lors d'avalanches ou dite de surface. Enfin, il convient de rappeler que dans les opérations de recherche de personnes, malgré peut-être l'image qu'on en a, ce sont les moyens techniques, modernes, drones, infrarouges, localisation des téléphones, etc. qui sont déterminants et qui permettent de retrouver les intéressés le plus rapidement possible. Il est donc proposé le rejet des postulats dans le sens des explications données, merci beaucoup.

Schmidhalter-Näfen Doris, Abgeordnete, PS/GC

Die SP/GC unterstützt die Vorstösse zu den Mantrailing-Hunden. Während vier Jahren wurden vier Mantrailing-Hunde ausgebildet, was 75'000 Franken gekostet hat. Damit hat das Wallis eine Vorreiterrolle gespielt. Diese vier Teams haben zwischenzeitlich bewiesen, dass ein effizientes Einsatzelement mit hoher Verfügbarkeit geschaffen worden ist. Das Zusammenspiel von Geländesuch- und Mantrailing-Hunden hat sich bewährt. Das ist angesichts unserer topografischen Lage und der oftmals komplexen Suchaktionen sehr begrüßenswert. Personen werden nicht nur bei schönem Wetter vermisst. Bei schlechtem Wetter, wenn weder Helikopter noch Drohnen im Einsatz sind, sind diese Dienste mit Hunden und Führern entscheidend, um eine vermisste Person zu suchen und im besten Fall lebend aufzufinden.

Es ist zu sagen, dass diese Hunde eingespielte Teams sind und dass Mantrailing-Hunde nie alleine sind, sondern ebenfalls mit Geländesuchhunden zusammenarbeiten. Diese Hundeführer übernehmen über das ganze Jahr rund um die Uhr kostengünstig den Pikettdienst und können zeitgerecht reagieren. Dass die Polizei als Exekutive in Vermisstenfällen auf den Plan gerufen werden muss, ist unbestritten. Die Zusammenarbeit zwischen der Polizei und dem Rettungshundewesen hat bisher einwandfrei geklappt. Es ist auch unbestritten, dass es Polizeihunde braucht, wenn es um deliktische Fällen geht. Polizeihunde sind im Betäubungsmitelesatz und auch als Schutzhunde an Anlässen unverzichtbar. Aber jetzt gut funktionierende Teams zu zerschlagen, ist unklug.

Wir bitten den Staatsrat, diese Teams nicht zu zerschlagen und am Mantrailing festzuhalten. Zudem möchten wir auch wissen, warum die Organisation REDOG nicht in der Rettungsorganisation auftaucht. Es gibt diese Teams im Ober- und im Unterwallis. Gibt es da Absichten für eine Zusammenarbeit oder nicht? Ebenso ist es uns schleierhaft, warum die Hunde von 27 auf 20 Tiere reduziert werden sollen. Der aufwendige Pikettdienst ist einfacher mit dem Berufsleben zu koordinieren, wenn er auf mehr Personen aufgeteilt werden kann. Zudem fallen auch immer wieder Teams heraus, weil entweder der Führer oder der Hund altershalber den Dienst quittieren muss. Einen Hund zu trainieren, erfordert mehrere Jahre.

Der finanzielle Aufwand hält sich ebenfalls im Rahmen. Die Hundeführer werden pro Einsatz bezahlt – zwischendurch nicht – und die Jahrespauschale pro Hund und für den Pikettdienst beläuft sich auf 500 Franken im Jahr. Das reicht für rund drei Monate Hundefutter.

Ich bitte die Abgeordneten, diese Vorstösse zu unterstützen.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich brauche nicht alle Details zu wiederholen – das hat Frau Schmidhalter-Näfen bereits gut dargelegt. Auch in unseren Vorstössen sehen Sie die Problematik. Ich habe aber festgestellt, dass die Sensibilität eben dieser Problematik im Unterwallis überhaupt kein Thema ist. Aber da bitte ich Sie wirklich, auf unsere Argumente einzugehen, die wir im Oberwallis haben, weil wir haben gut funktionierende Strukturen. Und wenn ich Herrn Staatsrat Favre so zugehört habe, dann ist das – entschuldigen Sie mir den Ausdruck – aber wirklich ein bisschen eine Bürokratenantwort.

Es geht hier – nochmals – um eine gute Struktur. Das Konkordat, das da immer wieder angesprochen wird, das besteht seit 2014. 2017, also ein paar Jahre später, hat der Kanton angefangen, diese Ausbildung zu finanzieren, über 75'000 Franken investiert. Jetzt hat man die ausgebildeten Leute. Nochmals, es funktioniert gut, und jetzt will man das auf einmal aus irgend formalistischen bürokratischen Gründen abschaffen. Das können wir so nicht akzeptieren.

Herr Favre hat gesagt, die Zeit sei nicht entscheidend bei diesen Hunden. Da sind wir klar anderer Meinung. Wir haben auch Gegenbeispiele.

In meiner Wohngemeinde selbst, in Naters, wurde eine Frau vermisst abends um halb 10 und der Rettungshundeführer, der genau hier diese Ausbildung durchlaufen hat, ging auf die Suche, und man hat die Frau dann am Morgen bereits gefunden.

Sie müssen mir mal erklären, wie die Leute aus dem Kanton Fribourg in der Nacht nach Naters kommen und mit ihren Hunden auf die Suche gehen. Das ist schlicht nicht möglich! Vergessen wir, wie es wäre in Zermatt, Saas-Fee und so weiter. Also das ist für uns nicht hinnehmbar.

Im Übrigen hat Herr Varone von der Polizei – und das haben wir in unserem Vorstoss auch drin – im Walliser Bote gesagt, ihm sei das egal, das hänge eigentlich am Rettungswesen. Er muss das nicht umstrukturiert haben.

Und technische Hilfsmittel wurden auch angesprochen. Ja, die gibt es natürlich, aber es ist immer noch viel effizienter – und das sagt jeder in der Rettung Erfahrene –, wenn man erfahrene Leute hat, die das Terrain kennen, die Verhältnisse erkennen, die eben mit ihrem Hund dort auf die Suche gehen können. Das ist immer noch die sicherste Lebensrettung.

Und hier geht es schlussendlich um Leben zu retten, und da sollten wir uns nicht hinter bürokratischen und formalistischen Argumenten verstecken.

Wir sind klar der Meinung, dass diese Ausbildung weiter so durchgeführt werden soll. Sie haben gesehen, praktisch alle Oberwalliser Parteien haben hier Vorstösse eingereicht. Ich bitte Sie wirklich, auch wenn das Unterwallis wie gesagt hier vielleicht weniger betroffen ist, um eine gewisse Sensibilität gegenüber dem Oberwallis. Wieso wollen Sie eine Struktur ändern, die gut funktioniert, die Ihnen nicht weh tut, die überhaupt keinerlei Probleme schafft, im Gegenteil, wieso wollen Sie das abschaffen, uns in dem Sinn etwas wegnehmen, das Ihnen, wie gesagt, nicht weh tut?

Also da bitte ich Sie wirklich, uns zu unterstützen, die guten Strukturen zu unterstützen und nicht blindlings irgendwelchen Bürokratenentscheiden zu folgen.

Ich danke Ihnen.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppleantin, CSPO

Auch ich möchte hier nicht unnötig verlängern, Frau Schmidhalter-Näfen und Herr Pfammatter haben die relevantesten Punkte bereits erwähnt. Nur drei Ergänzungen an dieser Stelle.

Es gibt durchaus Bereiche, in denen die Zeit dann doch relevant ist, die ausserhalb der Bergrettung im eigentlichen Sinne stehen und dies betrifft vor allem eben auch demente und psychisch kranke Patienten, die aus Heimen und Spitälern ausreissen. Genau in diesem Gebiet gab es in den vergangenen Jahren immer wieder erfolgreiche Rettungseinsätze. Auf diesem Gebiet sind dann eben diese eingesetzten Wärmebildkameras nicht zielführend, weil nur der Hund kann den entsprechenden Trail aufnehmen. Das ist der erste Punkt. Also Zeit spielt durchaus auch beim Mantrailing eine entscheidende Rolle, wenn der Fall entsprechend gelagert ist.

Ein zweiter Punkt, den ich nochmals betonen möchte, ist, dass wenn die wenigen Tiere, die bei der Polizei im Einsatz stehen, besetzt sind. Was machen wir dann hier im Wallis, wenn ein Ernstfall eintritt? Die Priorität liegt dann wie zu vernehmen ist ganz eindeutig im Heimatkanton und nicht hier bei uns im Wallis.

Und dann ein dritter Punkt, den ich noch ansprechen möchte. Das ist die ganz verschiedenartige Spezialisierung dieser Tiere. Polizeihunde sind Kombi-Hunde, die auf den sogenannten nicht friedlichen Einsatz ausgebildet wurden und die Trail-Hunde, die unsere Spezialisten bei der KWRO führen, die sind auf den friedlichen Einsatz ausgebildet worden und haben entsprechend eine andere Ausrichtung. Frau Schmidhalter-Näfen hat die Organisation REDOG angesprochen. Also REDOG Wallis verfügt über keinen einzigen ausgebildeten einsatzfähiger Trail-Hund, um das an dieser Stelle zu ergänzen.

Wir wünschen, dass unter Hinzuziehung von Fachverständigen die notwendigen Abklärungen getroffen werden, um die im Dienst der Rettung von Menschenleben zielführendste Lösung im Bereich des Hunderettungswesens für die KWRO ermitteln zu können und danken Ihnen für die Unterstützung und Aufmerksamkeit unseres Anliegens.

Pollinger Daniela, Suppleantin, SVPO

Ich möchte hier nicht länger werden. Nur noch vielleicht ergänzend dazu, diese vier Mantrailing-Hunde wurden nie für deliktische Sachen eingesetzt, sondern wurden eingesetzt als Ergänzung zu den Flächensuchhunden. Es ist also richtig, dass wir nur im Oberwallis solche Mantrailing-Hunde haben, aber Flächensuchhunde und auch Lawinenhunde gibt es natürlich auch im Unterwallis.

Ich finde es sehr schade, dass hier bestehenden Strukturen zerstört werden im Wissen, dass das Polizeikorps im Wallis keine Mantrailing-Hunde hat.

Und auch der Zeitfaktor: Bei Lawinen geht es um Minuten. Das ist klar, aber auch bei den Mantrailing-Hunden. Meine demente Mutter findet nicht mehr nach Hause. Ich möchte nicht 24 Stunden auf einen Einsatzhund aus einem andern Kanton warten. Es wäre sicher gut, wenn wir da schneller reagieren könnten.

Ich finde es schade, dass hier bestehende Strukturen einfach so zerstört werden.
Darum, ich bitte Sie, dieses Postulat zu unterstützen.
Besten Dank.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je crois qu'on a pris la peine d'expliquer assez clairement la situation, mais je me dois de reprendre la parole, car lorsque j'entends qu'on reparle d'avalanche, de secours et d'urgence, alors soit on veut vraiment finalement indiquer des éléments qui ne sont pas corrects, soit on ne comprend pas. Donc je vais essayer de réexpliquer un élément qui me paraît clair. S'il y a un concordat latin, c'est bien que tous les cantons pensent que c'est la meilleure solution et quand vous avez la direction de l'OCVS et le commandant de la police cantonale qui prennent des décisions d'engagement, je crois que ça a été dit par tout le monde, on a un excellent niveau sécuritaire et d'intervention et je ne crois pas, en tout cas ce n'est pas comme ça que je vois mon rôle, de dire quel chien doit intervenir à quel moment. Ça, c'est le rôle des professionnels. Et ce qui est sûr, c'est que avant 2017, ça fonctionnait, depuis 2017, ça fonctionne et ça continuera de fonctionner, sauf qu'on aura plus de moyens, des gens qui sont, alors je ne dis pas que ceux qui font aujourd'hui ne le font pas avec professionnalisme, mais des gens professionnels, assermentés. Contrairement à ce que vous avez dit, la recherche est une tâche de police judiciaire. Donc, on a toutes ces questions-là.

Aujourd'hui, Monsieur Pfammatter, vous dites: c'est la bureaucratie. Mais au contraire, on a simplement un concordat qu'on a signé, qui a plus de moyens et on fera appel comme d'habitude jusqu'à maintenant, d'abord à eux et, s'il y avait besoin jusqu'à maintenant de faire des compléments, on avait une possibilité. Sauf qu'aujourd'hui, avec tout ce ils auront comme moyens supplémentaires, on n'aura plus besoin de faire appel à d'autres personnes. Donc, pourquoi continuer de les former s'il n'y a plus d'interventions de terrain? C'est justement, alors au contraire de ce qui a été dit, une simplification des choses. Au lieu d'avoir deux équipes, une équipe de professionnels et une équipe de personnes qui font ça à côté. Et encore une fois aujourd'hui, ils le font très bien. Mais, s'il vous plaît, n'allez pas dire que ces décisions-là, c'est une question de vie ou de sauver des vies. Je crois qu'aujourd'hui, dans la plupart des cas, on gère ça de cette manière-là et ça fonctionne très bien et si la direction de l'OCVS, qui gère toute la partie sanitaire, d'urgence, et la police cantonale qui s'occupe des recherches sur le terrain, arrivent à la conclusion que c'est le meilleur moyen, alors faites peut-être simplement confiance aux gens du terrain qui s'occupent de notre sécurité. Merci.

La présidente

Nous allons effectuer trois votes.

- 21. Postulat urgent SVPO, par Christian Gasser, Daniela Pollinger, Martin Giachino et Diego Schmid:**
Pas de restructuration inutile des chiens de secours en Valais **2022.06.219**
Dringliches Postulat SVPO, durch Christian Gasser, Daniela Pollinger, Martin Giachino und Diego Schmid: Keine unnötige Umstrukturierung des Rettungshundewesens im Wallis **2022.06.219**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Proposition 2022.06.219/ Antrag 2022.06.219

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 57 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 22. Postulat urgent CSPO, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Konstantin Bumann, Graziella Collenberg et Melanie Burgener: La priorité aux vies humaines plutôt qu'aux jeux de pouvoir et aux suppressions, grâce à des équipes de chiens de secours locales et très bien formées **2022.06.223****
Dringliches Postulat CSPO, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Konstantin Bumann, Graziella Collenberg und Melanie Burgener: Menschenleben statt Machtspiele und Rotstift: Top ausgebildete einheimische Rettungshundeteams **2022.06.223**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Postulat urgent 2022.06.223 / Dringliches Postulat 2022.06.223

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 58 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Ce postulat est accepté, il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 23. Postulat urgent CVPO, par Franziska Biner, Rainer Studer, Charlotte Salzmänn-Briand et Christian Rieder: Ne pas jouer avec des vies humaines: réaffecter les conducteurs de chiens de mantrailing à l'OCVS **2022.06.229****
Dringliches Postulat CVPO, durch Franziska Biner, Rainer Studer, Charlotte Salzmänn-Briand und Christian Rieder: Menschenleben nicht aufs Spiel setzen – Mantrailing- Hundeführer zurück zum KRWO **2022.06.229**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

3ème et dernier vote:

Postulat urgent 2022.06.229 / Dringliches Postulat 2022.06.229

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 58 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat, il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 24. Interpellation urgente UDC, par Jacky Vuissoz et Cyrille Fauchère: Académie de police de Savatan: qu'a donc fait le Conseil d'Etat depuis que l'échéance était connue? 2022.06.241**
Dringliche Interpellation UDC, durch Jacky Vuissoz und Cyrille Fauchère: Polizeiakademie Savatan: Was hat der Staatsrat seit Bekanntwerden des Enddatums unternommen? **2022.06.241**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour. Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Favre Frédéric, Conseiller d'Etat, Chef DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)
Alors la majeure partie des questions a déjà fait l'objet d'une réponse formulée le 7 mai dernier dans le cadre de l'interpellation 2022.05.112. Je vous laisse peut-être vous y référer. Pour les éléments un petit peu plus nouveaux, il convient de préciser que, suite à la décision du comité directeur de l'académie de police Savatan, les transactions concernant la convention entre les cantons partenaires et la Confédération sont menées par le Conseil d'Etat vaudois, puisque nous sommes sur territoire vaudois. Cet accord sera, avec une très grande probabilité, projet jusqu'à fin 2023 et plus si nécessaire. Je rappelle peut-être qu'on avait un accord de principe qui nous promettait de repousser cette convention du moment où on venait avec des projets de la suite de Savatan, c'est le cas, c'est le cas avec Moudon et Saint-Maurice, donc le DDPS va prolonger, on parle d'horizon 2027, là autour, on n'est pas à fin 2023.

En ce qui concerne la création d'une école romande unique multi-sites, il s'agit d'une décision prise à l'unanimité par la Conférence latine des chefs de Département de justice et police. Comme pour les sites de Moudon et de Saint-Maurice, elle fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. Il est donc trop tôt pour en chiffrer les coûts et autres besoins en personnel.

La présidente

Nous en avons terminé avec nos travaux de cette matinée. Nous nous retrouvons à 14 heures pour la suite de nos débats de la journée. Bon appétit!

La séance est levée à 12:17.

Séance du vendredi après-midi 10 juin 2022

Présidence: Arlettaz-Monnet Géraldine

Ouverture de la séance: 14 heures

Ordre du jour:	Pages
1. Rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO) Jahresbericht 2021 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)	310
2. Deuxième lecture Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau Zweite Lesung Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau	317
3. Résolution PS/GC, par Aude Rapin et Vincent Roten: La personnalité des députés valaisans est menacée! 2021.12.508 Resolution PS/GC, durch Aude Rapin und Vincent Roten: Schutz von Personendaten und Privatsphäre der Walliser Abgeordneten 2021.12.508	339
4. Résolution Laurent Rey, Le Centre, Patricia Constantin, PS/GC, Nicole Carrupt, PLR/FDP et Bruno Perroud, UDC: Confier les amendements non financiers du budget aux commissions thématiques 2021.12.537 Resolution Laurent Rey, Le Centre, Patricia Constantin, PS/GC, Nicole Carrupt, PLR/FDP und Bruno Perroud, UDC: Behandlung der nichtfinanziellen Abänderungsanträge zum Budget durch thematische Kommissionen 2021.12.537	343
5. Résolution SVPO, par Fabian Zurbriggen, Christian Gasser et Patrik Zimmermann: Raccourcir les formations destinées aux civils et à l'armée afin de soutenir le système de santé en temps de crise 2021.12.553 Resolution SVPO, durch Fabian Zurbriggen, Christian Gasser und Patrik Zimmermann: Unterstützung des Gesundheitssystems in Notlagen durch verkürzte Ausbildungen für Zivile und Armee 2021.12.553	343

1. Rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)

Jahresbericht 2021 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)

Rapport
Bericht

Discussion générale:

La présidente

Je passe la parole à Madame Daria Moulin.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Je vais prendre la parole, je vais lire le texte de mon collègue Jérôme Fournier qui est membre de la commission et qui n'est pas là aujourd'hui.

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance avec attention du rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO. L'année 2021 a été principalement marquée par la publication d'un rapport d'audit réalisé sur mandat du comité gouvernemental évaluant le fonctionnement de la HES-SO, et tout particulièrement les prestations du rectorat et des services centraux. La CIP a demandé à plusieurs reprises de recevoir une copie de ce rapport, estimant avoir la légitimité pour effectuer sa propre appréciation. Et ce n'est qu'en novembre 2021 qu'elle l'a obtenu. Comme la CIP, nous déplorons ce manque de transparence, alors qu'une collaboration ouverte devrait caractériser les relations entre le comité gouvernemental et la commission. Le rôle de la CIP, comme son nom l'indique, est celui d'exercer un certain contrôle et non uniquement de prendre connaissance de décisions. Les conclusions du rapport d'audit sont globalement très positives et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il relève l'excellent travail du rectorat qui a œuvré pour la reconnaissance de l'institution au niveau national et international, même si l'image du rectorat a été jugée ambiguë par certains. L'audit conclut que la HES-SO bénéficie d'un bon fonctionnement et remplit pleinement sa mission, conformément au principe énoncé dans la convention intercantonale.

Le rapport a formulé 3 scénarios possibles de développement institutionnel: la poursuite de la voie actuelle, la scission ou fragmentation de la HES-SO, sa transformation en une structure facultaire. Moyennant le rétablissement d'une relation de confiance entre le comité gouvernemental et le rectorat, classification des ambitions communes, meilleure transparence, projet de règlement d'application de la convention, ainsi que par souci de stabilité, la poursuite de la voie actuelle a été privilégiée, aussi bien par le comité gouvernemental que par la CIP, même si le caractère décentralisé de l'institution diminue sa rentabilité financière. Les avantages l'emportent sur les inconvénients. La CIP a manifesté son inquiétude par rapport à l'exclusion de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. Une résolution sur le sujet a été adressée au comité gouvernemental, qui a donné suite en adressant un courrier au Conseiller fédéral Parmelin en vue d'amorcer des négociations avec l'EU.

Une résolution sur le même sujet a été déposée dans certains parlements cantonaux dont le nôtre, où rappelons-le, celle-ci a été acceptée lors de la précédente session. Notons une augmentation de subventionnement de près de 2,8 millions de la HES-SO par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2021, alors que la contribution de notre Canton devrait légèrement baisser. Il est réjouissant de constater que la HES-SO, qui est la plus grande HES de Suisse, se trouve dans une dynamique positive, augmentation du nombre des étudiants, ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une institution d'une importance capitale pour notre canton, non universitaire, qui héberge 10 filières d'études réparties sur 5 sites et dans 5 écoles hautes écoles. Merci pour votre attention.

Cretton Sandra, députée, Le Centre

La commission interparlementaire est notamment chargée du contrôle des objectifs stratégiques et de leur réalisation. En juin 2020, le comité gouvernemental a donné mandat à la société eConcept d'établir une analyse pertinente sur l'organisation. Le groupe du Centre déplore le fait que la commission a dû à plusieurs reprises réclamer le résultat de cet audit qui lui est parvenu avec plus de 6 mois après avoir été édité. L'exclusion des hautes écoles suisses du programme de recherche Horizon Europe préoccupe également notre groupe. Les négociations pour la réintégration de la Suisse à ces programmes européens doivent être poursuivies avec insistance. Le statut des pays associés permet aux chercheuses et chercheurs suisses de participer pleinement à ces projets internationaux, nos écoles en sortiront gagnantes. Nous soulignons la réactivité du rectorat qui a créé un fonds de soutien pour les étudiantes et étudiants en situation précaire en raison de la pandémie. Nous constatons également que les comptes sont conformes au budget. Notre HES cantonale poursuit son extension en complétant son offre de formation avec la filière ISC dans le domaine de l'informatique.

Nous notons avec plaisir que la HE-Arc, région Neuchâtel-Berne-Jura, souhaite proposer une formation de physiothérapie dès la rentrée 2023. Ce projet doit encore être validé au niveau du comité directeur et du Conseil de gestion de la HES-SO.

Étant donné la pénurie de physiothérapeutes que nous connaissons dans notre pays, le groupe du Centre souhaite que cette filière voie rapidement le jour. Nous devons mettre l'accent sur la formation dans nos écoles et éviter de devoir ainsi systématiquement rechercher des professionnels dans d'autres pays. Le groupe du Centre remercie la commission pour son travail et son analyse. Merci de votre écoute.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a pris connaissance attentivement du rapport de la commission interparlementaire des HES-SO.

Premièrement, notre groupe se réjouit des résultats de l'audit externe. Cette feuille de route permet de solidifier les bases existantes et de préparer, l'avenir des HES en Suisse romande et en Valais. Le PLR/FDP espère que le nouveau comité gouvernemental et la commission interparlementaire sauront s'y tenir pour permettre aux HES de se développer sereinement et au rectorat de gérer efficacement les problématiques à venir. La décision de maintenir le cap et de ne pas changer de scénario d'organisation au sein des HES est des plus satisfaisante.

Effectivement, il est primordial pour les HES de pouvoir offrir des possibilités d'études et de perfectionnement dans toute la Suisse romande. Cette organisation est également primordiale pour le Valais, avec les écoles sierroises et les nouveaux bâtiments sédunois ainsi que les anciens. Décentraliser est la force des HES-SO, pour nous, mais également pour eux.

Nous nous réjouissons également du projet de règlement d'application de la convention intercantonale qui permettra, nous l'espérons, de régler les problèmes soulevés par le rapport eConcept. La participation des chefs de service dédiés est un choix judicieux qui permettra d'arriver rapidement à un résultat concret. Le groupe PLR/FDP restera attentif à sa teneur mais également à sa mise en application.

Il est également réjouissant qu'une nouvelle filière vienne s'ajouter à l'offre des HES valaisannes. Diversifier l'offre d'études avec des branches actuelles, utiles et intéressantes pour notre avenir proche est un objectif qui doit continuer d'être mené. Cependant, le point négatif de ce rapport est toujours la non-participation actuelle de la Suisse au projet Horizon. Il est primordial et vital pour les HES, mais également pour toutes les filières du tertiaire, que les négociations entre le SEFRI et l'UE reprennent et aboutissent. Nul besoin ici de parler de politique ou de dictature européenne, les conséquences sont beaucoup plus régionales et locales, notamment sur le économique de nos PME et la baisse de vitalité au sein des secteurs recherche et développement de notre région.

Pour finir, le groupe PLR/FDP tient à remercier le rectorat pour la bonne tenue des HES de Suisse occidentale, la commission interparlementaire pour les questions soulevées, le président de la commission pour le rapport, ainsi que le chef de Département et son chef de service pour la gestion quotidienne de ces hautes écoles qui sont et seront un fleuron de notre système de formation académique. Merci de votre attention.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du rapport de la commission interparlementaire des HES-SO, qui est, on ose le dire, plus digeste et lisible que le rapport annuel de la HES-SO Valais, comportant l'écriture inclusive, mais je reviendrai là-dessus à la fin de mon intervention. Ce rapport sur l'année 2021 est bien sûr marqué par la crise Covid. Cette année a aussi été marquée, pour les institutions de la HES-SO, par un audit qui portait sur le rectorat et son fonctionnement avec le comité gouvernemental. Cette étude, qui a été communiquée avec beaucoup de retard à la commission interparlementaire, a été discutée et commentée. Il en est ressorti que le modèle de fonctionnement actuel de la HES-SO, basé sur la convention intercantonale de 2013, est appelé à continuer. Toutefois, comme point d'amélioration concret, est ressortie la création d'un groupe de travail des chefs de service permettant la rédaction d'un futur règlement d'application de la convention intercantonale. Nous espérons que ces travaux permettront de clarifier les fonctions de chacun et de mettre de l'huile dans les rouages. Nous espérons également que la commission interparlementaire, comme elle l'a demandé, puisse avoir un retour sur ces travaux de la part du collège gouvernemental, même si bien sûr, selon la convention interparlementaire, ces rôles sont très restreints. Mais cette commission fait quand même du travail, se déplace et c'est aussi normal qu'elle ait le droit à un retour de ce qui se passe au niveau du rectorat et du comité gouvernemental.

Concernant les effectifs des étudiants qui sont en légère augmentation entre 2020 et 2021, on constate aussi une augmentation de 5% dans la filière master, et nous pouvons saluer le développement de ces nouvelles filières master en HES. On peut aussi voir après dans les différents chiffres que justement dans le domaine de la santé il y a une augmentation de 5% des effectifs. Par contre, pour le tourisme moins 21%, pour la viticulture-oenologie, moins 16%, qui sont des domaines chers au Valais, ils sont en baisse. Le groupe UDCVR profite de ce rapport pour faire encore quelques remarques de points qui n'apparaissent que peu dans le rapport qui nous a été transmis, à commencer par la gestion de la crise Covid qui a impacté toute l'institution.

Nous soulignons toutefois que les décisions de la HES-SO, surtout en matière de vaccination, ont pu générer un grand stress et une certaine incertitude auprès d'une partie des étudiants, peut-être que certains arrangements auraient pu être faits.

Pour terminer, notre groupe est inquiet de certaines tendances que nous voterons de plus en plus, à savoir que la HES-SO diffuse maintenant à large échelle dans son institution des sensibilisations à la théorie du genre, sans compter les diplômes non-genrés qui seront tout prochainement la norme. Ceci ne fait pas partie des savoirs fondamentaux et nous désirons que la HES-SO se concentre d'abord sur les tâches d'enseignement et de recherche que sur ces nouveaux trends. Et pour nous, la cerise sur le gâteau est toujours l'écriture inclusive, comme je le disais en entrée, utilisée par les services de la HES-SO et HES-SO Valais, alors que ce Parlement a accepté un postulat visant à interdire l'écriture inclusive dans les services de l'Etat. Et aussi l'actualité: ces derniers jours, le Conseil National vient d'interdire cette pratique dans l'Administration fédérale. Nous nous posons donc la question et la posons au chef de Département, lui-même membre du conseil gouvernemental: quand cette directive sera aussi appliquée à la HES-SO et la HES-SO Valais?

Pour terminer, nous tenons à remercier le chef du Service des hautes écoles, Monsieur Yves Rey, ainsi que son service pour le travail effectué. Merci de votre attention.

Schmid Aurel, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Die Fraktion der Mitte Oberwallis hat den vorliegenden Bericht mit Interesse gelesen.

Die interparlamentarische Aufsichtskommission über die HES-SO tagte im vergangenen Jahr an drei Sitzungen.

Die Entwicklung der HES-SO ist eine Erfolgsgeschichte, was auch im vergangenen Jahr nicht anders war. Die sehr dezentrale Struktur über verschiedene Kantone und Regionen hinweg ermöglicht es zum einen, Synergien zu nutzen, aber zum anderen auch sehr stark regional verankert zu sein. Dadurch entstehen nicht nur attraktive Studienangebote, sondern auch gewinnbringende Partnerschaften zwischen regionaler Industrie und der Hochschule.

Es ist in diesem Sinne zu begrüßen, dass die Attraktivität mit dem geplanten Bildungscampus in Brig und der Einführung eines neuen Studiengangs für Informatik und Kommunikationssysteme noch weiter gesteigert werden kann.

Wie meine Vorredner bereits erwähnt haben, behandelt der Bericht auch die Erkenntnis eines extern durchgeführten Audits über die Struktur der HES-SO. Neben konkreten Empfehlungen, beispielsweise zur Ausarbeitung eines Ausführungsreglements, werden auch grundsätzliche mögliche Entwicklungen der Struktur der HES-SO formuliert. Ich will hier nicht auf die Details eingehen, die haben wir vorher schon gehört und können auch im Bericht nachgelesen werden. Wir begrüßen es aber, dass sich der Regierungsausschuss für die Weiterführung der bisherigen Struktur entschieden hat. Wieso sollte etwas geändert werden, was gut funktioniert und die Einzigartigkeit der HES-SO ausmacht?

Wir danken der Kommission für den Bericht und der Dienststelle für Hochschulwesen sowie allen Angestellten der HES-SO Wallis für ihre wertvolle Arbeit.

Kreuzer-Pfammatter Caroline, Suppléant, CSPO

Die CSPO nimmt den Tätigkeitsbericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission der HES-SO zur Kenntnis und freut sich, dass die HES-SO trotz den Widrigkeiten rund um Corona auf ein produktives sowie gutes Jahr zurückschauen kann. Wir sind zufrieden, dass Budget und Rechnung ausgeglichen sind. Wir sind uns bewusst, dass die dezentrale Strategie der HES-SO im Vergleich zu Hochschulen mit einer zentralen Strategie mehr Kosten verursacht. Wir stehen aber hinter dieser Strategie und unterstützen sie.

Die externe Analyse der Firma *econcept* haben wir ebenfalls erfreut zur Kenntnis genommen. Wir waren jedoch überrascht, dass es von der Veröffentlichung des Berichts bis zur Zustellung an die interparlamentarische Aufsichtskommission mehr als ein halbes Jahr dauerte.

Wir teilen die Besorgnis der HES-SO über die Degradierung der Schweiz zum Drittstaat innerhalb des Programms Horizon Europe. Es gibt zwar Übergangsmassnahmen, diese lösen die Probleme jedoch nicht und die HES-SO hat zunehmend Schwierigkeiten, sich an Forschungsaufträgen aus dem EU-Raum zu beteiligen. In diesem Sinne hoffen wir auf eine baldige politische Lösung zwischen der Schweiz und der EU.

Wir bedanken uns bei der Kommission für den Bericht, und Ihnen danke ich für die Aufmerksamkeit.

Ançay Tarcis, député, PS/GC

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP) a siégé à trois reprises durant l'année 2021, comme on vient de l'entendre à quatre reprises, pour ceux qui n'avaient pas bien compris... La convention d'objectifs quadriennale formalise les missions et les objectifs pour quatre ans, comme son nom l'indique. Elle définit notamment les missions, les axes de développement et le plan financier. La convention est la référence pour le pilotage de la HES-SO. Cette convention est mise en œuvre au moyen de mandats de prestations entre le rectorat et chaque domaine d'études ainsi qu'entre le rectorat et chacune des hautes écoles. Le comité gouvernemental, formé des Conseils d'Etat de chacun des cantons, évalue et adapte le fonctionnement de la HES-SO.

En juin 2020, le comité gouvernemental a mandaté une société afin d'établir un audit chargé du contrôle sur les objectifs stratégiques de la HES-SO et de leur réalisation. Ce rapport a été rendu en mars 2021. La CIP estime être habilitée à mener sa propre réflexion sur un tel rapport. Or il a fallu plusieurs demandes afin que le rapport soit enfin transmis aux membres de la CIP, qui a déploré et regretté ce manque de confiance et de transparence entre le comité gouvernemental et la CIP. Deux séances ont été organisées en plus afin que la collaboration entre ces deux instances soit ouverte, saine et transparente, et je peux vous affirmer aujourd'hui que les relations sont très positives et permettent de poursuivre notre mission à satisfaction. Il faut relever que cet audit a permis de constater que l'évaluation du travail et du rôle du rectorat est très positive. Il est mentionné que, je cite, «le rectorat a réussi à consolider la cohérence académique de la HES-SO en renforçant la position et la visibilité de cette structure aux niveaux national et international».

Sur le plan opérationnel, des pistes d'amélioration ont été énoncées et elles seront mises en œuvre très prochainement par le rectorat. Un projet de règlement d'application de la convention est en cours de rédaction avec le concours du rectorat. La CIP a demandé d'être intégrée au suivi de l'élaboration de ce règlement. L'audit propose qu'un/une vice-recteur/rectrice administratif/ve soit nommé/e. La commission est intervenue auprès du comité gouvernemental afin qu'il étudie de près cette demande. La HES-SO est une structure décentralisée qui amène évidemment des coûts plus élevés, comme cela a été dit tout à l'heure, mais qui est le résultat de la volonté politique qui préside à sa création. Concernant les finances, il faut relever que la contribution des cantons est identique au budget et au compte 2020 malgré les problèmes liés au Covid-19. Le comité gouvernemental a approuvé un nouveau modèle financier 2022-2024 avec la volonté d'avoir une plus grande stabilité à moyen terme pour les écoles.

La HES-SO anticipe également l'ouverture de nouvelles filières. Deux sont prévues actuellement: une en informatique et systèmes de communication en Valais et l'autre en informatique de gestion à Genève. La HE-Arc envisage une formation en physiothérapie dès 2023.

Je termine en remerciant les membres de la CIP Valais pour leur travail, le Conseil d'Etat et le brillantissime chef du Service des hautes écoles, le directeur de la HES-SO Valais Wallis et ses collaborateurs pour leur soutien et leur engagement.

Je vous remercie pour votre écoute.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)
D'abord j'aimerais remercier la délégation par son président pour son rapport et pour la bonne collaboration. On a une délégation qui est engagée, et vous avez à juste titre déploré le fait que ce rapport vous soit parvenu 6 mois après sa publication, je regrette avec vous, mais je ne crois pas que vous puissiez vous plaindre d'un manque de transparence de notre part, puisqu'on a fait une séance supplémentaire et on vous a dit tout ce qui n'est pas dit dans le rapport, même les choses les plus précises qui ont conduit à cet audit qu'on aurait sans doute pu éviter. Comme toute société humaine, la HES-SO est une très grande haute école, puisque c'est la plus grande de Suisse, avec 20'000 étudiants et comme toute société humaine, il y a parfois des relations interpersonnelles qui sont difficiles, et c'est sans doute ça qui a conduit à cet audit, dont le résultat, comme vous l'avez dit, est très positif, et le comité gouvernemental dont je fais partie souhaite poursuivre cette organisation. Ce n'est pas toujours simple, parce que l'école est très grande, elle est très hétérogène, elle est très décentralisée, ça a été divers intervenants. Et puis, chaque canton a son type d'organisation, en Valais on a un système qui est très cohérent, avec une direction de la HES-SO Valais Wallis qui est forte, qui comprend 5 hautes écoles, qui est très très active et très dynamique dans la recherche de mandats, d'ailleurs une partie importante de ses recettes ce sont des mandats de recherches. Aussi pour le tissu économique et industriel valaisan, c'est vraiment quelque chose qu'on peut saluer. Dans certains cantons il n'y a pas de direction cantonale de la HES. Et puis vous avez un rectorat qui est

censé piloter, dans le monde académique, c'est toujours difficile de piloter dans le monde académique, et puis avec des structures qui sont très diverses en fonction des écoles et des cantons.

Donc je crois que cet audit a permis de remettre un peu l'église au milieu du village, de poursuivre un fonctionnement, peut-être d'améliorer, parce que toute organisation est perfectible. Le comité gouvernemental, vous l'avez dit aussi, qu'il ne collaborait pas toujours bien avec cette commission interparlementaire romande qui est chargée de surveiller la HES-SO, je pense que l'on peut aussi améliorer ce fonctionnement.

Dorénavant, c'est Cesla Amarelle qui était la présidente, qui cédera sa place à Christelle Graf, qui a la volonté, la nouvelle Conseillère d'Etat du canton de Neuchâtel, ma collègue, vraiment d'avoir une bonne relation aussi avec cette conférence interparlementaire, et je pense qu'on peut se réjouir de cette volonté.

Vous avez tous fait une remarque sur Horizon Europe et c'est vrai que c'est extrêmement frustrant d'être au banc de l'empire. Il y a rien de plus important que la collaboration entre les pays entre et entre les universités pour obtenir des résultats dans le domaine de la recherche, et là, l'attitude du Conseil fédéral, c'est le Groenland en plein hiver. Ils ont mis de l'argent parce que, en Suisse, on pense toujours qu'on peut tout résoudre avec du fric, et dans le domaine de la recherche ce n'est pas possible puisque si vous n'êtes pas dans une position de leader dans un projet de recherche européen, vous ne pouvez pas collaborer avec les autres, vous ne pouvez pas acquérir comme les autres, avec les mêmes chances, des fonds compétitifs, ça va être très très compliqué. Et vous pouvez mettre les centaines de millions que vous voulez, le résultat ne sera pas au bout du tunnel. Donc, on attend vraiment une reprise et ces négociations, tous les milieux universitaires, tous les milieux de la recherche, on a mis en place un monitoring même sur le plan cantonal, dans 6 projets importants de la HES-SO, on a été rétrogradé, donc on n'a plus la même position qu'avant, c'est une situation qui est très difficile et qui va impacter à la longue, pas seulement la recherche et la formation, mais aussi l'économie en général, parce que ce haut niveau de compétitivité, ce haut-niveau d'innovation et de vie en général en Suisse, on le doit à la science, et si on n'a pas cet accès comme les autres à ces programmes de recherche et qu'on est au banc de l'empire, comme des pays dont j'ose à peine vous citer le nom, ça va être très très difficile pour la Suisse. On ne sent pas la volonté du Conseil fédéral aujourd'hui d'engager ces négociations, il continue de dire comme un mantra qu'il faut des négociations sectorielles, l'Union Européenne a été très claire là-dessus, c'est never. Ils n'en veulent plus. Alors, il faut trouver une autre solution. Ce qui va se passer, c'est qu'on va manger la poussière pendant quelques années encore, et puis ensuite, on va nous dire: on n'a pas le choix, vous savez, c'est difficile la vie, de temps en temps il faut avaler une couleuvre et puis il faut payer 3 fois plus cher, c'est exactement ce qui va se passer. Je ne crois pas beaucoup me tromper là-dessus.

Sur le reste des projets que vous avez mentionnés, la volonté de BEJUNE, de Berne, Jura, Neuchâtel d'avoir une filière en physiothérapie, on n'a pas encore été saisi de ce dossier, à ma connaissance, ni le rectorat ni le comité gouvernemental, donc on en discutera. Ma priorité, elle est à Leukerbad au pied du magnifique Daubenhorn où on a construit une école, on a racheté d'abord des infrastructures de l'ancienne clinique, on a rénové à grands frais, et on espère avoir beaucoup plus de Haut-Valaisans, parce qu'ils ne sont pas nombreux pour l'instant, vous vous êtes battus pour cette école, alors emmenez vos jeunes dans cette école, et puis on pourra la développer...

(Rires)

donc la volonté c'est vraiment de développer cette école et d'en faire la plus grande école de physiothérapie de Suisse romande, puisque notre objectif, c'est de passer à 180 étudiants, avec un accès qui sera peut-être plus favorable aussi pour les Haut-Valaisans qui, aujourd'hui pour des raisons de stages et pour des raisons d'admission dans cette école, vont plutôt vers les cantons de Berne ou à Lucerne pour faire leur formation.

Donc ça, c'est notre volonté et c'est notre priorité, on n'est pas fermé à ce que des écoles s'ouvrent ailleurs, puisque toutes les décisions du comité gouvernemental doivent impérativement se prendre à l'unanimité. On est ouvert à ça, mais notre priorité est d'abord à Leukerbad.

Voilà, pour l'écriture inclusive, désolé Monsieur Gay-Fraret, je n'ai pas beaucoup de pouvoir sur ce sujet. Une haute école reste une haute école, elle a cette liberté académique, c'est l'accréditation institutionnelle, ce sont les lois cantonales qui lui attribuent cette autonomie. On peut toujours faire cette remarque, parce que vous savez que même dans cette réforme très discutée en ce moment, l'orthographe rectifiée, on a décidé de ne pas enseigner l'écriture inclusive aux élèves, donc a priori, on n'est pas forcément des fans de ce type d'écriture assez illisible dans des textes officiels. La HES-SO a décidé de le faire, alors maintenant on pourra leur faire la remarque, mais on n'a pas beaucoup de pouvoir, mais soyez certains en tout cas que la priorité est mise sur les tâches de formation et de recherche avant toutes sortes d'autres formes de militantisme sur lesquelles on peut tous avoir son avis personnel.

Ensuite, sur le tourisme, vous avez déploré la diminution des effectifs, c'est vrai que l'on a cette diminution, qu'on constate pratiquement, au niveau international, le Covid a eu un fort impact sur le secteur de la gastronomie, de l'hôtellerie et du tourisme et ça a un impact aussi sur le nombre de jeunes qui se destinent à cette formation. On peut le regretter, mais c'est une réalité qui touche aussi la HES-SO qui a fait des efforts extraordinaires en terme de marketing pour profiler ces nouvelles formations, pour l'instant avec des résultats qui sont plutôt modestes.

Voilà pour ce que j'avais à dire, maintenant un mot quand même pour le Haut-Valais, parce que je ne voudrais pas parler que du Daubenhorn, mais wir haben ein Problem, und das seit eh und je, dass wir nicht wirklich Fuss gefasst haben mit der HES-SO im Oberwallis und deswegen, wir haben nicht nur die Physiotherapie in Leukerbad oder die Pflege in Visp. Da müssen wir eine Lösung finden, und diese Lösung wird für das ganze Oberwallis in Brig sein. Dort möchten wir einen Campus der HES-SO installieren in der Nähe vom Spitalstandort Oberwallis in Brig. Und hier möchten wir die Pflege, die höhere Fachschule, die Fachhochschule installieren und auch die PH Wallis, weil dort haben wir effektiv ein Problem, und das haben Sie mit einem Vorstoss unterstrichen. Es kommen viele Leute, Gott sei Dank, über OMS St. Ursula in die PH Wallis. Aber die Studenten, die Absolventen vom Kollegium Spiritus Sanctus gehen auswärts in die Auserschweiz und kommen meistens nie zurück. Und das ist ein Riesenproblem, dass wir mehr PH-Schüler haben ausserhalb des Kantons als im Kanton selber, und das müssen wir lösen, sonst werden wir das Problem des Fachkräftemangels bei den Lehrern nie lösen. Und deswegen schaffen wir ein attraktives Zentrum im Oberwallis mit diesem Campus. *Le concours d'architecture* wird im Dezember gestartet, es wird ausgewählt im Juni und nachher haben wir ein Projekt. Also über die nächsten Jahre werden wir das machen können, das ist realistisch. Dank dem Engagement der Gemeinde Brig und das möchte ich sehr begrüßen. Dort sind wir wirklich Hand in Hand für dieses Projekt.

Auch die Biotechnologie hat eine riesige Entwicklung gehabt im Kanton. Wir haben eine filière auf Deutsch, unter anderem wegen der Entwicklung der Lonza, eröffnet in Sion, und dort haben wir nicht so viele Studenten. Das heisst, wir schaffen es nicht, wenn wir nicht einen Campus im Oberwallis haben, und deswegen haben wir dieses Projekt Biotechnologie, Pflege und PH Wallis gestartet. Und ich hoffe, das fruchtet in den nächsten Jahren, und dort können wir einen Effort und einen Beitrag leisten gegen den Fachkräftemangel.

2. Deuxième lecture

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau

Zweite Lesung

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau

(Suite de la page 39 / Fortsetzung von Seite 39)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Président de la commission spéciale de deuxième lecture: Grégory Logean / Rapporteure: Romaine Duc-Bonvin

Titre et considérants, adoptés.

La présidente

Madame la Rapporteure Romaine Duc-Bonvin, je vous laisse prendre place, s'il vous plaît.

Nous allons donc traiter les amendements. Amendement 3: cet amendement est retiré.

Amendement 5: retiré au profit de la proposition de la commission.

Amendement 5bis: vous avez la parole, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 4 alinéa 1, c'est une proposition de la commission, la lettre e, les propriétaires privés des bâtiments et infrastructures situés hors zone à bâtir, sous réserve des dispositions de la lettre c, sont compétents sur leur propriété. Ils doivent s'informer sur la situation de dangers et son évolution possible, y compris pour les accès, le cas échéant, d'adapter leur utilisation et d'en informer les éventuels usagers. Le Service en charge des dangers naturels gravitaires, ci-après Le service, publie la recommandation à suivre et les mesures de protection à adopter par les propriétaires privés.

Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la commission et le but de cet amendement, c'est de clarifier les responsabilités et de garder la même formulation que dans les lettres b et c, et la commission a profité d'amener également une petite correction grammaticale.

La présidente

Amendement 6: retiré au profit de la nouvelle formulation de la commission.

Amendement 6bis, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 4, alinéa 2 bis nouveau, c'est une proposition de la commission. Les cartes de micro-zonage sismique et de sol de fondation sont élaborées par le canton, pour les zones qu'il juge nécessaires. La commission a accepté cet amendement par 12 voix et 1 voix contre. Cet amendement fait référence aux indicateurs du mandat de prestations du Département qui a annoncé qu'aucune commune n'a fait de carte de micro-zonage. En effet, chaque année 100'000 francs sont budgétisés comme subventions communales pour faire ces cartes, mais les communes ne le font pas. Avec les nouvelles normes en

vigueur, il est nécessaire de réviser ces cartes car elles sont les bases pour la lutte contre les risques sismiques.

Il en va de même des cartes de sol de fondation, d'où une reformulation complétée avec cela.

La présidente

Je n'ai pas de prise de parole. Cet amendement est accepté.

Amendement 7, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 16, alinéa 6, c'est une proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud: les plans d'aménagement sont évalués périodiquement en fonction de l'évolution des connaissances et notamment des données scientifiques, de la technique relative à l'aménagement des cours d'eau ou des bases légales applicables aux domaines concernés par le plan d'aménagement. La commission a accepté cet amendement par 12 voix et 1 abstention.

Aujourd'hui, les mises à jour des plans d'aménagement ont déjà lieu mais l'idée ici et de le préciser sans fixer de périodicité. Exemple: des projets de cours d'eau où les plans ne sont plus à jour depuis longtemps, où les travaux ont dû être reportés ou abandonnés. Ceci concerne principalement les grands cours d'eau comme par exemple le Rhône ou la Dranse.

La présidente

Je n'ai pas de prise de parole. Cet amendement est accepté.

Amendement 8: retiré.

Amendement 9, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 18, alinéa 3d, c'est une proposition du groupe Les Vert.e.s par Lucien Barras. La lettre d: la gestion de la végétation riveraine, y compris une lutte adaptée contre les plantes exotiques invasives (néophytes) et les mesures différenciées pour la promotion de la biodiversité. La commission a refusé cet amendement par 8 voix contre 5 voix.

Alors, en fait, c'est une précision pour des mesures différenciées afin de n'enlever que ce qui est nécessaire, mais comme c'est la même proposition qui a été faite lors des débats en deuxième lecture et la commission avait refusé. Donc, elle est restée constante sur cet amendement.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Les agriculteurs qui sont dans cette salle savent très bien ce que sont que des mesures différenciées pour la biodiversité, puisqu'elles leur sont demandées depuis plus de 20 ans. Ce sont des actions souvent toutes simples et sans aucun surcoût pour les collectivités, par exemple faucher une prairie à partir d'une certaine date ou bien respecter des zones refuge pour la faune, exporter la matière, etc. Voilà ce que l'on entend par mesures différenciées pour la biodiversité.

D'ailleurs, madame la rapporteure, je crois que cette formulation est légèrement différente qu'une précédente proposition que nous avons faite lors de la première lecture. L'argument du refus, à la base du refus, pour dire que c'est la même proposition, n'est pas vraiment valable à mes yeux. Dans la législature précédente, ce Grand Conseil avait accepté un postulat interpartis qui demandait que le canton édicte une directive d'entretien des canaux à l'intention des communes. Sur le terrain, je vous promets qu'à de rares exceptions près, la situation n'a pas vraiment changé.

Mon collègue Lucien Barras vous a rappelé la situation du vivant à l'échelle mondiale lundi lors de l'entrée en matière. Alors, je vous le dis aussi à titre personnel, pour observer presque quotidiennement, dans mon cas de professionnel, la manière dont certaines collectivités publiques gèrent la nature

aujourd'hui en plaine du Rhône, si on n'arrive pas à intégrer dans une loi sur les cours d'eau de 2022 une chose aussi élémentaire que ce que demande notre amendement, ça pose vraiment question sur notre capacité et notre volonté à agir. Et aussi ça interpelle sur le rôle d'exemplarité auquel devraient tendre l'Etat et les communes. J'ai pu voir encore ces jours des situations très concrètes, très pratiques en plaine du Rhône, vous avez une surface agricole gérée par un exploitant qui respecte un cahier des charges écologique, notamment avec la date de fauche dont je vous ai parlé, et puis, jouxtant cette surface, une portion de talus de canal girobroyée par une commune à consortage ou que sais-je, au milieu du mois de mai en pleine période de floraison. Donc c'est des mesures, c'est des écarts finalement entre ce qu'on demande aux agriculteurs et puis ce que la collectivité produit elle-même, qui ne devraient plus être tolérés aujourd'hui. Je vous remercie d'avance pour votre soutien à cet amendement.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Le groupe PLR, après examen de cet amendement, dans sa grande majorité le soutiendra.

En plus, nous sommes surpris que le service accepte, est favorable à cet amendement, puis la majorité de la commission s'est quand même opposée. Si nous nous opposons au rajout dans cette loi de toutes les questions de revitalisation des cours d'eau, je pense que le terme biodiversité, qui est d'actualité, qu'on le veuille ou pas, ne doit pas être non plus tabou, puis dès qu'il est évoqué provoquer un refus par la commission. C'est une manière à travers cet amendement de reconnaître, je dirais sans frais supplémentaires, les rapports scientifiques qui font état du grand danger que la situation actuelle fait courir à la biodiversité.

Alors autant éviter à ce stade-là qu'on nous reproche un jour de ne pas avoir tenu compte des connaissances scientifiques actuelles puisque les mesures qui en découlent sont relativement modestes et, comme l'a dit mon préopinant, il n'est pas logique que nos collectivités publiques n'appliquent pas ce que la politique agricole impose à nos paysans. C'est pour ça que nous allons soutenir cet amendement. Merci pour votre attention.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Cette proposition, comme ça a été dit juste avant, a déjà été rejetée justement en première lecture et c'est vrai que dans la pratique, cela se fait parfois, mais justement, en mettant cette notion dans cet article, on tend vers davantage de contraintes et de charges pour les communes et l'Etat. De plus, la notion de biodiversité, elle est extrêmement large et elle nécessite un recours à de nombreux bureaux d'études qui, dans les faits, se retrouvent gagnants de cette proposition. Cette loi, elle parle de forêts, de dangers naturels et il ne faudrait pas trop se disperser, pas trop l'élargir. C'est pour cette raison que notre groupe refuse cet amendement et soutient la commission.

Bender Nathan, député, Le Centre

Notre groupe soutiendra également cet amendement, comme l'ont dit mes préopinants, je pense que c'est important aussi que l'Etat s'investisse dans la biodiversité, dans ces mesures et qu'il s'aligne à ce que font également les paysans juste à côté, je crois que Monsieur Revaz l'a relevé, si les paysans doivent faire des mesures et laisser l'herbe et que la commune à côté la fauche, on trouve ça non pertinent. En plus, ça permet également de pouvoir décaler cette mesure aussi de biodiversité dans le talus et laisser des terres cultivables pour nos agriculteurs. Merci de votre attention et merci de votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Quelques précisions au même niveau de la commission, nous avons traité valablement cet amendement, pas uniquement sur la forme mais aussi sur le fond, notamment lors de l'examen de la

deuxième lecture et aussi lors du traitement des amendements et ce qui a motivé, par 8 voix contre 5, la commission de rejeter cet amendement, ce n'est pas uniquement parce qu'on en a déjà débattu quelques semaines plus tôt, mais la question que des mesures de promotion de la biodiversité existent déjà sur d'autres dispositions légales également, et de la même manière qu'on a abordé ce matin à l'heure des questions, où notre groupe, en l'occurrence le groupe parlementaire, avait une question sur ces mesures, elles existent. Et cette loi traite des cours d'eau et la question à laquelle la commission a tranché: est-ce bien nécessaire d'en rajouter une couche, si j'ose le terme, dans l'aménagement des cours d'eau, quand on a une loi sur les dangers naturels, loi sur les forêts, où là on parle aussi et surtout, avant tout, de protection de la population avant d'aller vers davantage de bureaucratie. Mais je ne veux pas trop m'étendre à ce sujet puisque les exemples, je pense, en tout cas pour les représentants des communes, sont assez criants sur cette thématique mais les dispositions légales existent déjà. Dans la pratique, ces mesures, dans la plupart des cas, sont mises en place et le service, petite correction matérielle encore, lors du traitement ordinaire en deuxième lecture, le chef de service Raphaël Mayoraz a soutenu la position de la commission, il a eu un propos un peu plus nuancé lors du traitement des amendements, mais cela étant, lors du traitement de fond que l'on a eu il y a quelques semaines, le service était du même avis que la commission. Je pense qu'il y a probablement aussi une volonté, considération un petit peu personnelle ici, mais une volonté aussi de satisfaire les Vert.e.s dans cet amendement pour recueillir finalement une unanimité lors du débat final et du vote final sur la loi. On verra ce que ça donne, mais encore une fois ces dispositions existent et ne rajoutons pas des couches pour en rajouter. Merci.

La présidente

Nous allons donc voter.

Proposition 9 / Antrag 9

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 83 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 41 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté cet amendement 9.

Amendement 10, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 28. Cet alinéa 2 bis: les projets de revitalisation sont pilotés par le canton en collaboration avec le propriétaire des eaux. C'est un nouvel article. La commission a refusé par 10 voix contre et 3 voix pour. La revitalisation des cours d'eau est déjà ancrée dans les buts au travers de l'article 2 alinéa 2. D'autre part, c'est pratiquement la même proposition que lors des débats en deuxième lecture qui avait été refusée, et accepter cet amendement remettrait fortement en question et la collaboration entre le canton et les communes.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Cela a été rappelé lors de l'entrée en matière, les cours d'eau ne sont pas que des sources de dangers naturels mais ils sont aussi des écosystèmes complexes, des lieux de vie.

Si on compare l'ancienne loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau, c'est-à-dire la loi actuelle plutôt, à la nouvelle loi sur les dangers naturels et les cours d'eau, il y a non seulement pas de renforcement pour la revitalisation des cours d'eau, mais une certaine épuration du sujet sous prétexte que tout est réglé dans les bases légales fédérales.

Nous devons aider ce canton à sortir de la paralysie dans laquelle se trouve le chantier de la revitalisation des cours d'eau qui est demandée par la loi fédérale sur la protection des eaux et, je vous le rappelle aussi, qui fait suite à un contre-projet à l'initiative «eau vivante» qui avait été déposée par la Fédération suisse de pêche, il y a une dizaine d'années. En cela, nous nous étonnons quelque peu du silence assourdissant de certains élus, notamment ceux qui représentent les milieux de gestion de la faune, sur les déficiences écologiques criantes de nombreux cours d'eau valaisans. Si on peut parler de quasi-paralysie, c'est en partie le résultat d'une conjonction entre la loi fédérale qui demande aux cantons de veiller à la revitalisation des cours d'eau et la réalité valaisanne où tous les cours d'eau en dehors du Rhône sont la propriété des communes. Résultat des courses: le canton planifie la revitalisation, puis plus rien ne se passe malgré des subventions massives de 90%. Quand on connaît la multiplicité et la complexité des dossiers que doivent traiter les élus communaux, on peut difficilement reprocher aux communes de ne pas entreprendre des projets aussi techniques et longs que des chantiers de revitalisation. Ce que propose notre amendement, c'est de combler le vide entre la planification et la réalisation. C'est au canton que nous trouvons les ressources, les compétences pour piloter les études, on pense au cahier des charges, au choix des mandataires, au planning, au budget, etc., et il peut répéter plusieurs fois cette procédure pour plusieurs projets. Alors qu'une commune fait cela évidemment de façon beaucoup moins fréquente, elle doit tout inventer avec des risques d'erreur et de surcharge. Un tel processus existe déjà, par exemple, pour les routes cantonales qui traversent les localités.

Il faut aussi insister sur le défaut du système actuel qui empêche le canton de payer sa part de subventions tant que le projet n'est pas homologué, ce qui peut prendre plusieurs années. La commune donc doit préfinancer seule toutes les démarches jusqu'à ce stade avec une incidence lourde sur son budget. Cela pourrait expliquer leur réticence à lancer de tels projets.

Donc combler le vide entre planification et réalisation, ce vide qui, à notre sens, est responsable du blocage et de la forme d'inaction actuelle, c'est aussi ce que demande la loi fédérale lorsqu'elle demande aux cantons de veiller à la revitalisation. Voici donc les justificatifs de cet amendement et nous vous remercions de le soutenir.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Trois remarques, la première, pour s'élever en faux contre ce qui est dit sur la non-compétence des communes, je crois que celles-ci méritent considération et le travail qui est fait est important. Donc on ne peut accepter, en tout cas, c'est le président de commune qui parle, et pas le président de commission.

Maintenant, je prends ma casquette de président de commission. 2 points au sujet de la commission: cet amendement, avec une formulation «sont pilotées par le canton» s'attaque frontalement à l'autonomie communale, ce qui n'est pas acceptable pour une majorité importante de la commission, par 10 voix contre 3, ça a été rappelé par madame la rapporteure.

Deuxième argument: également, il semble que cet amendement vise surtout à s'assurer un carnet de commandes pour certains bureaux d'études. Merci de le rejeter.

La présidente

Nous allons voter.

Proposition 10 / Antrag 10

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 94 voix contre 31 et 0 abstention.

Amendement 11, Madame la Rapporteuse.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 28, alinéa 3bis nouveau, c'est une proposition du groupe PS/GC par Emilie Teixeira. Le service propose des procédures de revitalisation. La commission a refusé par 9 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

La proposition d'amendement est trop vague et la formulation compliquée à comprendre. D'autre part la notion de procédure, c'est plutôt la façon d'obtenir un projet approuvé.

Cavallo Melissa, députée-suppléante, PS/GC

Actuellement, la revitalisation n'est pas obligatoire en cas de correction des cours d'eau. Pourtant, il est nécessaire d'augmenter le taux des projets de revitalisation qui sont d'ailleurs très fortement subventionnés je le rappelle. Le Valais joue le jeu mais timidement, et vu l'extinction de masse que nous vivons actuellement, il est important pour nous de donner de l'importance à cette revitalisation dans la loi. Nous vous demandons donc de soutenir cet amendement. Merci.

La présidente

Nous allons voter.

Proposition 11 / Antrag 11

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 94 voix contre 31 et 0 abstention.

Amendement 12, Madame la Rapporteuse.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 48, alinéa 4, proposition du groupe PS/GC par Emilie Teixeira: le canton soutient, par l'octroi de subventions d'un taux de 60% des coûts reconnus, l'inspection et l'entretien des cours d'eau et lacs communaux et des ouvrages de protection. Les cas ne pouvant être considérés comme des mesures simples et régulières et les cas ayant un gain sécuritaire important peuvent être traités financièrement comme des projets et, à ce titre, bénéficier d'un subventionnement cantonal tel que décrit à l'article 49. La commission a refusé par 7 voix contre et 6 voix pour.

Le taux de 70% était déjà admis en première lecture et lors de la deuxième lecture, la commission avait voté afin de savoir si elle voulait rediscuter de ce taux, ce qu'elle avait refusé. Donc on est dans le même cas de figure avec cet amendement où la majorité n'a pas souhaité modifier le taux.

Teixeira Emilie, députée-suppléante, PS/GC

Je ne sais pas pour vous, mais moi en première lecture, je n'ai rien compris avec ce taux de subventionnement, ça partait dans tous les sens avec des %, des millions, je ne m'y suis pas retrouvée. Pour la deuxième lecture, j'ai été voir le service et puis j'ai vérifié ce qu'ils m'ont dit auprès des communes. Alors, le subventionnement actuel pour l'inspection et l'entretien des cours d'eau est de 50%. Pour l'entretien des ouvrages de protection, il est de 70%. Un des atouts de cette nouvelle loi, c'est de simplifier le subventionnement qui actuellement relève du casse-tête. Dans sa version, le

Conseil d'Etat a proposé de tout unifier à 50%. Ce qui m'avait amenée à me dire à la lecture de ce rapport «ils ne perdent pas le nord».

Cette proposition était en fait mûrement réfléchie, elle tenait compte que sur 10 francs de subvention octroyée par le canton dans ce domaine, 9 concernent l'inspection et l'entretien des cours d'eau, donc les travaux subventionnés à 50%. Le franc restant va à l'entretien des ouvrages de protection subventionné à 70%. Alors on n'est toujours pas aux 50% de moyenne. L'objectif du service était de passer les entretiens d'importance en tant que projets, et là ils auraient pu bénéficier encore d'une subvention plus favorable.

Donc, la commission de première lecture avait évolué cette réflexion et proposé d'unifier les subventions à 60%. Ça représente 1,1 million supplémentaire à la charge du canton. Lors du traitement en plénum, ce taux avait été monté à 70%, c'est 2,4 millions de plus qu'actuellement à la charge du canton. Alors, je m'approprie l'image qu'avait choisie Monsieur Ruppen, le gâteau n'est pas extensible et je rajouterai qu'on ne trouve pas l'argent au pied des arcs-en-ciel.

Ces subventions supplémentaires aux communes, c'est de la poudre aux yeux. Qu'on le renvoie! Il faut qu'on soit vraiment conscient que ce qu'on leur donne en plus de ce côté leur sera enlevé ailleurs. Imaginons qu'on aille chercher dans le Service de la mobilité par exemple qui est dans le même Département, ça pourrait être au détriment des routes, ou il faudra peut-être renoncer à des entretiens de routes nécessaires mais pas urgentissimes, sur des routes cantonales qui permettent l'accès aux communes ou qui les traversent. On diffère encore.

Si on reste dans le même Service des dangers naturels dont le budget est calculé au plus près et heureusement, on m'a confirmé que ce serait vraisemblablement l'enveloppe allouée aux projets qui serait touchée. Donc les communes viennent avec des projets, il y a une enveloppe annuelle, quand l'enveloppe est épuisée, on peut être en mars, en juillet, en octobre, les suivants on peut marquer dommage. Alors certes, sonnant et trébuchant, les communes toucheront plus pour l'entretien de leurs cours d'eau mais elles auront, d'une façon ou d'une autre, moins de prestations quelque part. Nous sommes déjà actuellement le canton qui subventionne le plus généreusement ces travaux. Aussi, nous vous proposons d'en revenir à la proposition de première lecture, à savoir un subventionnement à 60%. Je vous le rappelle et ce sont des chiffres vérifiés, ça représente pour les communes 1,1 million de plus qu'actuellement, idem à la charge du canton. Merci de soutenir cet amendement.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Comme annoncé lors de l'entrée en matière par notre collègue Sylvie Masserey Anselin, la majorité du groupe PLR/FDP, même s'il n'a pas déposé un amendement dans ce sens, soutient celui qui est déposé par la gauche.

Ma préopinante a fait ce rappel, effectivement dans la loi actuellement, avant cette révision, la contribution du canton est de 50%, elle peut même être dans certains cas réduite à 30% si la plus-value sécuritaire est mineure. La proposition initiale du Conseil d'Etat est à 50%, la commission de première lecture a fait un premier pas en acceptant le 60%. Elle s'est dit également dans ce cadre-là que ça faisait un parallèle par rapport à la restitution au canton de la redevance hydraulique, ce qui a été mentionné par Sylvie Masserey lors de l'entrée en matière, contesté un peu par Grégory Logean. Oui, il y a encore un impôt supplémentaire qui vient là-dessus, qui amène vers les 2 tiers et les 2 tiers, c'est peut-être plus près de 70%, mais aussi c'est pas très éloigné des 60%. Je rappelle que les communes sont propriétaires des cours d'eau latéraux. Après il faut regarder globalement dans une révision ce que ça apporte d'un côté ou d'un autre. Donc, dans les modifications de ce projet législatif, il faut aussi penser, même si c'est la loi dans les forêts, qu'on a ancré dans la loi, ce qui nous réjouit également, la contribution cantonale à 98% pour les forêts protectrices contre 90% auparavant.

Alors, je suis tout à fait d'accord, notre groupe l'est également, d'éviter que les décisions prises dans cet hémicycle, ou dans ce Parlement, on n'est pas à Berne, reportent les charges sur les communes. Mais,

dans l'autre sens, on doit éviter continuellement d'augmenter les taux à charge du canton. J'estime que la commission de première lecture a fait un pas à 60%. Restons raisonnables et maintenons ceci, le passage à 70%, je rappelle en première lecture, était accepté par 3 voix de différence et on a vu également que cet amendement a été refusé par 1 voix à la commission. Donc c'est très serré. Je vous demande de soutenir cet amendement ainsi que va le faire la majorité de notre groupe. Et comme ça a été dit par ma préopinante, il y a une limitation de l'enveloppe budgétaire. Alors après plus on augmente les taux de subventionnement à la charge du canton dans la limite budgétaire, à un moment donné, on ne pourra pas faire certains projets parce qu'il va également manquer de ressources dans ces différents budgets. Alors, merci de soutenir cet amendement et de revenir à un taux de subventionnement à hauteur de 60% pour le canton.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC refuse cet amendement qui demande justement cette réduction du taux de subventionnement à 60% au lieu de 70% prévu par la commission.

Cette subvention qui justement est à moitié au niveau de la commune, moitié au niveau du canton pardon, et moitié au niveau de la Confédération. Ca serait aussi pour nous un report de charges sur les communes et on rappelle aussi que la Fédération valaisanne des communes est contre la baisse de ce taux. Donc, c'est pour ces raisons que notre groupe suivra la commission et refusera donc cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Un amendement important, je vais donc prendre la parole.

Rappeler quelques éléments et rassurer Madame la députée Teixeira, même si nous n'avons pas de baguette magique, si nous avons la volonté politique, les moyens peuvent se trouver. Les moyens financiers peuvent se trouver. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille, que ce soit mardi ou ce matin, plusieurs groupes ont fait état de 800 millions qui sont aujourd'hui dans des fonds. Est pourquoi nous ne pourrions pas faire? Pourquoi nous ne pourrions pas faire ce que nous avons réussi avec succès, avec la quasi-unanimité de ce Parlement pour les forêts de protection, le faire aussi pour les dangers naturels notamment, les protections avalanches et chutes de pierres. L'enjeu, semble-t-il, est de l'ordre d'1 million à charge du canton pour le 60% / 70%, eh bien, ce million, vous l'avez vu tout au long de la semaine, nous avons les moyens de le mettre à disposition de la sécurité des Valaisannes et Valaisans. Parce que si effectivement, dans certains cas aujourd'hui, le taux de subventionnement est de 50%, dans d'autres peut-être moins nombreux mais, tout aussi important, il est de 70% aujourd'hui, et je parle ici des ouvrages de protection avalanches et chutes de pierres.

Donc ça, c'est important et ce que nous pouvons faire et je suis persuadé, pour avoir eu aussi une discussion aussi avec Raphaël Mayoraz, il y a des possibilités. Si celles-ci ne peuvent être utilisées dans la marge de manœuvre du Département, nous avons aussi une responsabilité dans ce Grand Conseil d'allouer les moyens nécessaires et ce million, nous l'avons à disposition. Qui peut dire aujourd'hui que nous n'avons pas ce million à disposition pour la sécurité des Valaisannes et Valaisans? Les principaux dégâts se trouvent dans les cours d'eau latéraux. Si vous regardez en termes d'impact sur les infrastructures, en termes d'impact financier, c'est-ce qui s'est passé à Anniviers, c'est-ce qui se passe peut-être parfois dans le Val d'Hérens, Evolène, dans le Haut-Valais, ce sont les cours d'eau latéraux qui génèrent le maximum, les plus grands dégâts, et on a aussi une responsabilité là-dessus. Au-delà de ces éléments, rappeler aussi qu'entre la première lecture et la deuxième lecture, on est passé d'un vote très serré lors du vote final en première lecture à un vote quasi unanime.

En deuxième lecture, on l'a vu mardi, avec une réserve du côté des Vert.e.s, l'ensemble des groupes ont salué globalement les travaux de la commission de deuxième lecture, inclus également avec une réserve peut-être, cet élément de subventionnement à 70% et là d'ailleurs les principaux intéressés,

notamment la Fédération des communes valaisannes a salué ce qui est sorti de la boîte de commission de deuxième lecture. Donc, si, aujourd'hui, on veut une loi forte avec une quasi-unanimité et soutenue par les partenaires d'une part, mais ça, je crois que c'est réglé, on le verra tout à l'heure, Forêt Valais, les bourgeoisies pour les forêts de protection et, de l'autre côté la Fédération des communes, première concernée, je vous recommande de soutenir cet amendement. Merci de refuser cet amendement. Petit lapsus, mais non révélateur rassurez-vous, de rejeter cet amendement et de soutenir les travaux sérieux de la commission de deuxième lecture. Merci.

Teixeira Emilie, députée-suppléante, PS/GC

Monsieur le député Logean, je ne suis pas sûre de savoir à quel titre vous avez parlé, donc je salue les deux.

Alors, bien sûr vous vous doutez que ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd que, quand on a la volonté politique, les moyens financiers peuvent se trouver. Ça, je crois qu'on est d'accord. Je veux juste corriger parce que vous dites: il faut préserver la sécurité, c'est un argument fort, émotionnel, je suis d'accord, il n'est pas question de la remettre en cause. Je l'ai dit sur 10 francs dépensés, 9 concernent l'entretien des cours d'eau, 1 l'entretien des ouvrages de protection. Faites une règle de 3, je l'ai faite, les communes, elles sont gagnantes en unifiant à 60%, avec 50% et 70%. On ne va pas partir dans les calculs et s'y perdre.

Ensuite, vous dites que le plénum a salué les travaux de la commission. Je suis tout à fait d'accord mais la commission en deuxième lecture, la première fois et cette semaine, le vote était serré au sujet des subventionnements à 6 contre 7. Et puis vous savez, moi j'apprends en observant les gens expérimentés, les excellents orateurs charismatiques et c'est ainsi que je peux vous redire une phrase que vous avez dite en mars 2022, les travaux de la commission et leur réflexion, c'est très bien, mot pour mot, mais le Grand Conseil se doit de faire une pesée des intérêts. C'était alors, la commission n'allait pas dans le sens que vous vouliez. Je vous propose qu'on applique la phrase même quand c'est l'inverse.

Juste pour terminer avec ironie, mais la SCV a salué le taux de 70%. Tu m'étonnes. Je crois que personne ne renonce à recevoir plus d'argent et bâtir non non non, on n'a pas besoin de 70, j'espère que ce jour arrivera où ils diront on a assez d'argent, ne nous donnez pas plus. Malheureusement, je crois que c'est pas demain la veille. Donc je vous remercie une nouvelle fois de soutenir cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Vu la familiarité des propos de la députée, je propose qu'on poursuive l'échange tout à l'heure au café ou à l'apéritif. Encore un élément factuel, rappelé par mon collègue Blaise Melly, très important, la prévention des dégâts coûte moins que les dégâts eux-mêmes.

Quand il y a dégâts comme ça a été le cas en Anniviers, l'Etat participe à 95% à la réparation des dégâts. Or ici ce qu'on demande, en prévenant les dégâts et en investissant 70%, ça coûtera moins cher que les dégâts qu'on n'a peut-être pas assez assurés. Voilà aussi un élément important.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Très bref, le Conseil d'Etat soutient cet amendement, comme on l'a déjà fait en première lecture. Les arguments ont été évoqués par la députée Teixeira et par le député Claivaz. L'aménagement des cours d'eau aujourd'hui est subventionné de 30 à 50%, normalement c'est 50%, c'est 6 millions.

Les ouvrages de protection qui se basent sur la loi sur les forêts, c'est aujourd'hui 70%, on parle que de 800 millions. Si on fait un taux maintenant à 60%, c'est 1,2 million francs de plus pour les cours d'eau et on perd 120'000 francs pour les ouvrages de forêt, en net ça fait 1,1 million par année. Si vous augmentez à 70% ces 2,4 millions par année, il faut trouver quelque part dans le budget, dans

les enveloppes annuelles, il faut les trouver là-dedans, soit nous donner plus de moyens, sinon il faut les trouver dans le budget.

Moi, j'ai déjà une fois dit ici, je ne suis pas Copperfield, je ne peux pas faire de miracles, le gâteau a toujours la même grandeur, je ne suis pas non plus boulanger, même si, des fois pour midi je vais acheter quelque chose à manger dans la boulangerie. Le gâteau, il est assez grand et il faut le partager par... plus de subventions, ça veut dire moins de projets, alors moi, je pense, au nom du Conseil d'Etat, que 60%, c'est un bon compromis. Merci.

La présidente

Nous allons voter.

Proposition 12 / Antrag 12

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 59 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 67 voix contre 59 et 0 abstention.

Amendement 13: retiré.

Amendement 14, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

L'article 65 alinéa 2 bis nouveau, c'est une proposition du groupe PS/GC par Emilie Teixeira, lettre h): la définition des bénéficiaires de subventionnement (article 47, alinéa 1); lettre h) bis: la description des mesures de revitalisation (article 28, alinéa 4).

La commission a refusé par 10 voix contre et 3 voix pour, parce que cet amendement est lié à l'amendement 11 qui concernait l'article 28 alinéa 3bis et qui avait été refusé par la commission.

Cavallo Melissa, députée-suppléante, PS/GC

Effectivement, cet amendement étant lié à l'amendement 11, nous le retirons.

Je vous remercie, amendement 15.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 23 alinéa 1, proposition du groupe CVPO par Aron Pfammatter: Les constructions et les installations en limite de forêt doivent en principe respecter une distance de 10 mètres à la lisière. Cette distance est de 5 mètres par rapport aux buissons et arbustes. Des distances inférieures peuvent être admises dans des cas exceptionnels dûment justifiés. L'autorité compétente en matière d'autorisation de construire ne peut accorder une telle dérogation qu'avec l'assentiment écrit du Service. La commission a refusé par 8 voix contre et 5 voix pour.

La commission est restée avec les mêmes arguments qu'en deuxième lecture, à savoir rester à une distance de 10 mètres à la lisière, qui peut être considérée comme le seuil minimum à respecter pour satisfaire aux exigences de la LFO article 17, alinéa 1.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Der liebe Waldabstand – man kann bald meinen, wir hätten in der Kommission nichts zu diskutieren gehabt, wenn Die Mitte Oberwallis nicht mit dem Waldabstand gekommen wäre. Wir haben Gutachten erstellen lassen, die, wie wir es so schön sagen, die Füchse waren. Ich bin etwas erstaunt, dass die Kommission nach wie vor meint, dies würde dem Bundesrecht widersprechen. Wir sind klar zur

Überzeugung gelangt, und auch Herr Professor Zufferey hat gesagt, wie beim Beispiel des Kantons Graubünden vor zehn Jahren würde der Bund wohl auch diese Bestimmung genehmigen.

Ich habe zur Kenntnis genommen, dass hier ziemlich ein paar Slalomfahrer in diesem Parlament sitzen, die in erster Lesung einem viel weitergehenden Vorschlag von unserer Seite zugestimmt haben und jetzt einem Kompromissvorschlag nicht mehr zustimmen wollen. Wir finden das schade. Wir sind der Meinung, dass dieses Parlament die wichtigen Fragen entscheiden sollte. Der Vorschlag war ja eigentlich darin begründet, wir sind uns bewusst, es gibt eine Richtlinie, die einfach der Dienststelle die Kompetenz gibt, kleinere Abstände vorzusehen in Ausnahmefällen. Wir sind der Meinung, in klaren Fällen sollten wir als Gesetzgeber selber sagen, wo die Ausnahmen gelten sollen und das nicht der Dienststelle überlassen, weil eben in der Praxis diese Richtlinie immer restriktiver angewandt wurde. Ich gehe davon aus, dass das eine Mehrheit nicht will. Eine Mehrheit, die dann zum Teil auch damit argumentiert, dass dann eben Brandgefahr usw. bestehen würde. Dieselbe Mehrheit aber nichts dagegen unternimmt, dass wir den Wald zurückstutzen können, Rodungen erleichtert vornehmen können, obwohl die Waldfläche unverhältnismässig wächst in der ganzen Schweiz und speziell im Kanton Wallis. Und wenn Sie mit irgendwelchen Brandbeispielen kommen, dann müsste man eben sagen, in diesen Bereichen müsste man den Wald zurückstutzen können. Aber da kommen auch keine Vorschläge. Darum haben wir diese Woche eine Motion eingereicht, die eben verlangt, dass der Wald erleichtert zurückgestutzt werden kann, gerodet werden kann, dass auch die Landwirte dafür sogar speziell entschädigt werden sollen.

Das sind alles Vorschläge, die sich eigentlich gegen ein Problem richten, das alle hier anerkennen sollten: Dass wir eben unter Verwaldung und Verbuschung in diesem Kanton leiden. Es ist schade, dass man nicht einmal in einem kleinen Detail bei einer Sache, die eben in der Praxis gewisse Probleme birgt, keine Mehrheit findet. Aber das ist nun mal so.

Wir halten natürlich daran fest, und ich glaube, in dieser Sache ist das letzte Wort noch nicht gesprochen. Ich danke Ihnen.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Dieser Saal hier hat ungefähr eine Breite von 15 Metern. Das entspricht dem Waldabstand, den das Waldgesetz von Basel-Stadt verlangt. Das Berner Waldgesetz sagt sogar, dass baubewilligungspflichtige Bauten einen Waldabstand von 30 Meter haben müssen – also doppelt so viel. Freiburg verlangt zum Beispiel 20 Meter.

Das geltende Walliser Waldgesetz fordert einen Waldabstand von 10 Metern. Wir bewegen uns im Kantonsvergleich also am unteren Rand. Die Mitte Oberwallis möchte nun noch weiter gehen und den Waldabstand gegenüber Strauch- und Buschbestockungen auf 5 Meter verringern.

Vier Gründe sprechen nach Meinung der Grünen dagegen:

1. Bäume wachsen. In wenigen Jahren kann aus einer Strauch- und Buschbestockung ein Baumbestand werden. Bei nur 5 Metern Waldabstand ragen die Äste der Bäume fast bis zum Haus.
2. Bei der Festlegung des Waldabstands geht es nicht um eine Schikanierung der Bürger, sondern um den Schutz der Häuser vor umstürzenden Bäumen und den Schutz des Waldes vor Feuer. Mit der Klimaerwärmung steigt das Risiko für Waldbrände markant an. Ein Waldabstand von 10 Metern bedeutet das absolute Minimum für den Schutz des Waldes vor Feuer.
3. Die Waldgrenze bedeutet selten eine exakte Linie zwischen Bäumen und Offenland. Sie wird im sogenannten Waldfeststellungsverfahren festgelegt und ins Grundbuch eingetragen. Eine Unterscheidung zwischen Wald einerseits und Strauch- und Buschbestockungen andererseits würde in der Praxis kaum funktionieren. Soll etwa die Baumhöhe im Grundbuch eingetragen werden? Und müsste der Grundeigentümer verpflichtet werden, die Strauch- und Buschbestockung regelmässig zurückzuschneiden, damit keine Bäume daraus entstehen?

4. Ausnahmen für einen geringeren Waldabstand als 10 Meter sind ja heute schon möglich und auch im neuen Gesetz.

Aus all diesen Grünen lehnen die Grünen den Abänderungsvorschlag ab und bitten Sie, uns zu folgen. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Le groupe PLR, comme mentionné lors de l'entrée en matière, soutient la position de la commission en refusant cet amendement. Je prends quelques arguments énoncés par Sylvie Masserey. La question de la responsabilité: en cas de problèmes de chutes d'arbres ou d'incendies, qui est responsable? C'est quand même les collectivités. Légiférer pour le gain de quelques propriétés, alors que dans la plupart des communes qui pourraient être concernées, elles doivent déjà procéder à des dézonages en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire. Et d'ailleurs, puisque beaucoup citent toujours dans cette salle la position de la Fédération des communes valaisannes, en tout cas, sur ce sujet-là, en 2 minutes c'était réglé, ce n'est pas un sujet pour la Fédération cantonale des communes, en tout cas dans le Valais romand.

Les 10 mètres, ça a déjà été évoqué, nous nous trouvons dans une fourchette déjà basse par rapport aux autres cantons et des dérogations possibles existent. Et puis après sur ces 5 mètres de buissons ou d'arbustes, il faudrait faire des travaux réguliers de surveillance pour éviter que des arbres poussent sur cette partie-là, et qu'on se retrouve au niveau forêt, donc plus en accord avec la loi.

Et puis, j'aimerais quand même répondre quelques éléments à l'excellent député Pfammatter, qui a pas mal écorché notre groupe lors de l'entrée en matière de ce mardi, le PLR n'est pas le Ramon Zenhäusern de ce Parlement, nous ne faisons pas de slalom et nous restons droit dans nos bottes. Nous sommes toujours contre cette demande, mais peut-être pour des raisons un petit peu différentes. Alors oui, vous avez raison quand vous mentionniez mardi qu'il faut faire preuve d'intelligence, qu'il ne faut pas faire confiance uniquement aux services de l'administration, qu'il faut un peu creuser là-dedans. Après si certains éléments supplémentaires qui pourraient amener à avoir une autre position sont connus, c'est bien de les partager avant le débat et puis pas une fois que les positions ont été prises, nous devons nous reposer sur les rapports de la commission, sur les éléments qui ont été dits en commission et qui mentionnaient, en tout cas lors de la première lecture, que les éléments proposés étaient contraires au Droit fédéral. Et puis nous dire qu'on est à l'extérieur d'une alliance bourgeoise, alors bon, je vois que apparemment cet après-midi, cette alliance risque de ne pas fonctionner. Et puis à un moment donné, on ne peut pas dire qu'on a l'expérience si on n'est pas invité, on ne peut pas reprocher de ne pas être là à une manifestation si on n'a pas reçu l'invitation. Alors pour une autre fois, ça serait bien aussi qu'on soit mis en discussion au préalable sur des éléments comme ceux-ci et les éléments qui ont été rajoutés dans cette loi de manière relativement hâtive lors de la première lecture ont provoqué, il est vrai, notre colère qui a expliqué le refus de cette loi en première lecture et ces éléments ont été revus et corrigés. Alors nous apprécions ce que la commission a fait, de rencontrer le professeur Zufferey et puis effectivement, à la lecture de ce qu'il amène, la législation grisonne n'est ni conforme ni non-conforme à la législation fédérale. Donc oui, on pourrait aller dans le sens de l'amendement que vous proposez, mais par rapport aux éléments de responsabilité, nous ne pouvons pas le suivre.

Et lorsqu'on parle de manque de libéralisme quant aux 10 mètres qui est déjà une limite très inférieure au niveau des différents cantons, il faut aller jusqu'au bout du slogan de notre parti, c'est libre oui, mais responsable, et dans le cadre de la responsabilité vis-à-vis des chutes d'arbres, des incendies, nous ne pouvons pas prendre ce risque. Vous voyez Monsieur le député Pfammatter, quand vous êtes à moins de 5 mètres de moi, donc, si vous vous enflamez au niveau strict du terme, ce que je ne vous souhaite pas, je ne pense pas que je sois protégé par cette distance, tandis que l'éminent député, maire d'Hérémence, président de cette deuxième commission qui est à 10 mètres, là la distance elle

est sûrement assurée, 5 mètres, 10 mètres, tout est là dans cette question. Donc je vous demande de suivre la commission et de refuser cet amendement au stade de la discussion. Merci pour votre attention.

Bender Nathan, député, Le Centre

Je vais essayer de pas m'enflammer dans cette prise de parole et rester factuel. En première lecture, notre groupe a soutenu différents amendements et en a déposé d'autres car nous souhaitons des clarifications, notamment les articles 4 et 12 de la loi sur les dangers naturels et l'article 23 ici présent. Je pense que la commission de deuxième lecture a fait un excellent travail.

Monsieur le président, vous transmettez mes félicitations à la commission de deuxième lecture pour tout le travail qui a été effectué, toutes les clarifications qui ont été apportées, je l'ai dit en entrée en matière, il y a des jurisprudences, il y a des lois, il y a des comparaisons intercantionales, il y a des avis d'experts etc., il n'y a certainement pas une unanimité dans la position mais nous, notre groupe a décidé de soutenir en tout cas un extrait de la commission de deuxième lecture qui disait que notre canton, avec cette distance de 10 mètres, se trouvait, en comparaison avec d'autres cantons, clairement dans la limite inférieure, et que la tendance était plutôt à 15 mètres.

Donc, on pense que 10 mètres, c'est déjà suffisamment bas et, comme le disait le député Claivaz tout à l'heure, je pense que c'est important au niveau des communes, des questions de responsabilités, que cette distance puisse être maintenue. Donc, nous ne soutiendrons pas cet amendement. Merci pour votre.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich wollte eigentlich die Diskussion nicht noch zum zehnten Mal führen, aber wir haben das jetzt gemacht. Ich werde mich deshalb nicht gerade entzünden und Herrn Claivaz nicht zu nahe kommen. Aber ich muss trotzdem ein paar Sachen klarstellen, ein paar Fakten, wie Sie das so schön nennen. Sie sprechen von anderen Kantonen. Es gibt mehrere Kantone, die auf 6 Meter hinunter gehen – das können Sie in den Kommissionsberichten übrigens auch lesen –, Solothurn, verschiedene andere auch bei speziellen Fällen. Meine Regelung – das wissen Sie auch, hören Sie auch zum zehnten Mal – kam aus dem Kanton Graubünden. Ich habe mich mit dem Dienstchef aus dem Kanton Graubünden in Verbindung gesetzt. Er steht voll dahinter und sagt auch, dass das in der Praxis gut anwendbar ist. Keinerlei Probleme, kein Problem der Verantwortung, wie Sie hier so schön erwähnen.

Dann haben Sie auch in diesem Parlament und in der Kommission gehört, und Sie sehen es im Kommissionsbericht, der Departementsvorsteher Franz Ruppen ist für diesen Vorschlag vor mir. Also das zuständige Departement nimmt die Verantwortung wahr, ist ebenfalls dafür.

Dann, es gibt eine Richtlinie, die ebenfalls zahlreiche Ausnahmen vorsieht, die unter die 10 Meter gehen. Dann wendet es eben die Verwaltung an. Einziger Punkt, der in dieser Richtlinie nicht drin ist, sind eben die Busch- und Strauchbestockungen. Deshalb kamen wir auf die Idee zu sagen, dann soll das ins Gesetz, weil es in der Richtlinie nicht drinsteht.

Das sind einfach mal die Fakten. Und der Rest, liebe PLR, ich würde sehr gerne in jedem Geschäft mit Ihnen zusammenarbeiten, in jedem Geschäft eine bürgerliche Allianz machen – vielfach fehlt mir eben die Liberalität und die Bürgerlichkeit –, aber dafür müssen wir uns nicht irgendwie vorgängig absprechen. Es sollte natürlich sein, dass wir in bürgerlichen liberalen Themen zusammenarbeiten. Da sind wir Ihnen sehr nah, und da hoffe ich, dass wir das in Zukunft besser zustande bringen.

Das sind ein paar Punkte noch zu dem, was hier erwähnt wurde. Wir halten daran fest.

Ich danke Ihnen.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Monsieur le député Claivaz, tout n'est pas question de distance mais aussi de matière. Le mélèze ou l'épicéa n'a pas la même température de fusion, alors je n'irai pas jusqu'à savoir lequel de nous 2 avec Aron Pfammatter, est mélèze respectivement épicéa.

Trêve de plaisanterie, quelques mots en ma qualité de président de commission, sur les motivations de celle-ci à vous proposer le rejet de cet amendement par 8 voix contre 5.

Beaucoup d'arguments ont été dit, il en reste peut-être un qui a motivé une majorité de la commission à rejeter l'amendement, effectivement, comme le relève le professeur Zufferey, il n'y a pas de distance minimale dans le Droit fédéral, ça a été rappelé aussi que la législation grisonne n'est ni valide ni invalide. Finalement ça veut dire en définitive que c'est la jurisprudence qui devrait à cet amendement peut-être statuer le jour où il y aurait un recours et c'est finalement ce qui s'est passé avec le délai de validité, enfin la prescription en droit des constructions qui a été jusqu'à 30 ans par exemple, en Valais on l'a ramené à 20 ans, il y a eu un recours au TF et, à défaut de dispositions claires, dans le Droit fédéral, le Tribunal fédéral ne s'est pas contenté de dire que c'est 30 ans au lieu de 20, mais il a dit que c'est imprescriptible. C'est cet élément qui a conduit une majorité de la commission, au-delà des autres aspects, à faire preuve de prudence et à rejeter cette proposition.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Zwei, drei Punkte zur Herrn Grossrat Pfammatter.

Vorweg, wenn Sie sagen, diese Expertise oder diese Anhörung von Herrn Professor Zufferey sei für die Füchse gewesen – wir bleiben da im Wald, wir hatten heute Wölfe, Hunde und jetzt sind wir bei den Füchsen. Ganz so ist es natürlich nicht. Das muss ich zurückweisen, weil Sie wissen das – Sie waren ja in der Kommission – beim Artikel 22, die nicht forstlichen Kleinbauten und Kleinanlagen im Wald, gab in der ersten Lesung einen Artikel, der aufgenommen wurde, und da hat Professor Zufferey klar gesagt, dass er der Ansicht ist, dass diese Lösung nicht anwendbar ist und dass die vorgeschlagene Bestimmung nicht anwendbar wäre.

Hingegen beim Artikel 23, die Waldabstände, da hatten wir grosse Diskussionen. Es ist nicht ganz klar. Schlussendlich ist es ein politischer Wille. Es gab Bundesgerichtsentscheide, der Bundesrat hat Graubünden homologiert usw. Es ist ein politischer Entscheid. Sie haben dann diesen Kompromissvorschlag hinterlegt. Wir hatten ja da lange Diskussionen zu Hochwald und Niederwald. Was ist jetzt Niederwald? Und es gibt – das haben Sie richtig gesagt – die Richtlinie innerhalb der Verwaltung, der Dienststelle, wo Ausnahmen, kleinere Abstände festgelegt sind für verschiedene Fälle. Und diese Strauch- und Buschbestockungen, die Sie jetzt hier eingebracht haben, mit 5 Metern sind da nicht geregelt. Darum haben Sie einen Antrag für das Gesetz gebracht.

Und wie Sie das richtig gesagt haben, ich bin kein Slalomfahrer, das Departement unterstützt Ihren Vorschlag.

La présidente

Nous allons voter sur cet amendement.

Proposition 15 / Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 84 voix contre 41 (annoncé 42) et 2 abstentions.

Amendement 16, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 23 alinéa 2ter nouveau, proposition du groupe CVPO, par Aron Pfammatter: les constructions et les installations situées dans l'intervalle de distance par rapport à la forêt peuvent être rehaussées, agrandies, pourvues d'annexes ou reconstruites in situ après destruction ou démolition, pour autant que la distance par rapport à la forêt ne soit pas réduite et que cela soit autorisé conformément au droit de la construction et de l'aménagement du territoire. La commission a refusé par 8 voix contre et 5 voix pour.

C'est une disposition quasi-identique que dans la loi sur les constructions qui garantit le droit acquis. Inutile de faire une redondance et de mélanger les 2 lois.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ja gut, wir halten trotzdem daran fest. Das ist ebenfalls eins zu eins aus dem Bündner Gesetz, die ebenfalls ähnliche Bestimmungen im Baugesetz haben. Für mich ist das eine Präzisierung nichtsdestotrotz, die sicher nicht schadet. Und deshalb sind wir der Meinung, dass man das aufnehmen kann.

Ich danke Ihnen.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Nur ganz kurz, ob bestehende Bauten und Anlagen im Waldabstandsbereich – also ausserhalb des Waldes – erhöht, erweitert, mit Anbauten versehen oder nach Zerstörung oder Abbruch wieder aufgebaut werden können, hat im Waldgesetz nichts zu suchen. Welche Art von Bewilligung für eine solche Baute oder Anlage nötig ist, ist Gegenstand des Baugesetzes und nicht des Waldgesetzes.

Die Grünen lehnen den vorgeschlagenen Antrag ab und bitten Sie, uns zu folgen.

Vielen Dank.

La présidente

Nous allons voter sur cet amendement 16.

Proposition 16 / Antrag 16

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 80 voix contre 43 et 0 abstention.

Amendement 17, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 29 alinéa 2, alinéa 4, proposition du groupe Le Centre par Nathan Bender. Le Service élabore et adapte en cas de nécessité, en collaboration avec le Service en charge du domaine du feu, un concept cantonal et des concepts régionaux de lutte contre les incendies de forêt et détermine les zones à risques prioritaires. La commission a accepté cet amendement à l'unanimité. Le but de cet amendement, c'est de tenir compte des spécificités régionales, par exemple au niveau des prises d'eau pour les hélicoptères. La Confédération subventionne également en partie ces concepts. Dans les faits, une grande partie de ce travail est déjà réalisé.

La présidente

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est accepté.

Amendement 17bis, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

C'est une modification hors projet présenté de la LcFo, article 31 alinéa 2 (modifié). Proposition du groupe Les Vert.e.s par Lucien Barras: les propriétaires de forêts intègrent, dans la gestion de leurs forêts et, en fonction de leurs moyens financiers, des mesures visant à améliorer l'espace vital de la faune. La commission a refusé par 9 voix et 4 voix pour. Ce point a déjà été traité lors de la commission de deuxième lecture où le terme faune avait été enlevé. Forêt Valais recommandait de ne pas mélanger la faune et le gibier.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Honnêtement, je pense qu'on ne devrait pas avoir à débattre de cet amendement qui fait suite à la suppression du terme faune par la commission de deuxième lecture. Je vous rappelle juste l'historique. La commission de première lecture avait introduit ce terme faune, ensuite il y avait eu un débat au plénum. Le plénum avait confirmé l'ajout du terme faune dans le texte, il y avait même eu une demande de réouverture de la discussion en fin de débat pour revenir sur cet objet, la réouverture de la discussion avait été refusée et maintenant on constate que la commission de deuxième lecture resupprime ce terme faune, et je trouve que c'est quand même très interpellant. La variante qui retient la formulation gibier, donc qui est reproposée par la commission, c'est une formulation qui correspond plus, je dirais à un esprit des années 1980 qu'à un esprit des années 2020. Alors, dans une forêt, il y a d'autres animaux que des chevreuils, des cerfs et des sangliers. Il y a tout simplement d'autres choses que du gibier. Les forestiers, comme les chasseurs, le savent très bien.

C'est pourquoi nous avons été très surpris et aussi, je dois dire déçus, de la position de Forêt Valais sur ce point précis. Je vous rappelle que Forêt Valais, pour qui j'ai beaucoup de respect, qu'est un partenaire très important pour le canton, a fait beaucoup de recommandations pour la loi sur les forêts et c'est normal. La totalité de leurs propositions ont été prises en compte par ce Parlement, la totalité. Alors je pense que sur un point précis, le Grand Conseil a encore le droit de garder une autonomie de décision. Intégrer dans la gestion des forêts des mesures qui visent à améliorer l'espace de la faune, c'est par exemple, très concrètement, favoriser les vieux arbres à cavités pour certains oiseaux nicheurs, c'est des mesures que tous les forestiers d'aujourd'hui connaissent, qu'ils apprennent dans leur formation et qui ne coûtent rien du tout. Jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas les sangliers qui nichent dans les trous des arbres. Et lorsque des mesures plus ambitieuses sont souhaitables ou justifiées, des fonds spécifiques existent pour la biodiversité en forêt, comme c'est spécifié dans le rapport de la commission. Ces fonds sont analogues à ceux qui sont octroyés pour les forêts de protection. Je vous rappelle que cet argent va au triage, aux bourgeoisies, mais pas aux animaux des forêts.

Donc, c'est faux de dire que l'entretien de la biodiversité coûte de l'argent pour les propriétaires forestiers. Si le Grand Conseil refuse de remplacer le mot gibier par le mot faune dans cet article de la loi sur les forêts, cela aurait au moins le mérite de nous montrer l'ampleur du chemin qui reste à parcourir. Je vous remercie d'avance pour votre bon sens.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Notre groupe va rester sur la position de la commission comme le recommande justement Forêt Valais dont l'audition, et ça a été dit juste avant Monsieur Revaz, a amené beaucoup de choses, beaucoup de points positifs dans cette audition pendant cette deuxième lecture. En incluant la faune dans cet alinéa, on revient à mettre le financement de la biodiversité sur des propriétaires de forêts. Et en fait cette tâche est d'intérêt public et les financements fédéraux et cantonaux existent déjà, ils sont déjà prévus, la base légale est déjà là. Donc, c'est pour cette raison qu'on va suivre la commission.

La présidente

Nous allons donc voter sur cet amendement 17bis.

Proposition 17bis / Antrag 17bis

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 83 voix contre 38 et 0 abstention.

Amendement 18: retiré.

Amendement 18bis: retiré.

Amendement 19: retiré.

Amendement 19bis: retiré.

Amendement 20, Madame la Rapporteure.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre, rapporteure

Article 48 alinéa 1bis nouveau, proposition du groupe SVPO par Daiana Squaratti: les excédents issus de l'entretien des forêts protectrices des triages peuvent aussi être utilisés par les communes pour d'autres ouvrages de protection et des dispositifs communaux de surveillance servant à la protection. La commission a refusé par 10 voix et 3 voix pour. Suite à l'abandon de l'obligation pour les triages d'avoir des fonds de réserve forestiers, la commission n'a pas jugé cet amendement pertinent. En première lecture et en deuxième lecture, cette transition de flux financiers demandé entre triages et communes a bien été clarifiée et ces entités ont été séparées.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Also heute ist es ja so, der Bund bezahlt pro Hektare Schutzwald 5'000 Franken. Er kauft und unterstützt hier den Kanton und die Gemeinden für die Leistung, die diese erbringen müssen. Dies ist keine Subvention, sondern eine Direktbezahlung analog der Landwirtschaft für die Leistungen der Schutzwaldpflege, die die Gefahren der Natur minimieren. Zusätzlich beteiligt sich der Kanton mit 4'180 Franken pro Hektare. Davon bleiben 180 Franken bei der Dienststelle für Wald, Natur und Landschaft. Der Schutzwald ist da für den Schutz von Lawinen und Steinschlägen. Die Schutzbauten und Überwachungssysteme verfolgen denselben Zweck. Es wäre wünschenswert, wenn diese Überschüsse aus der Schutzwaldpflege für die Forstreviere, die unternehmerisches Denken und Handeln erwirtschaften für die Schutzbauten und Überwachungsanlagen von denselben Naturgefahren zweckgebunden eingesetzt werden könnten. Dadurch werden die Gemeinden und der Kanton entlastet, da die Überschüsse breiter verwendet werden könnten.

Ich bitte Sie um Unterstützung des Abänderungsantrags.

Danke.

La présidente

Nous allons voter sur cet amendement 20.

Proposition 20 / Antrag 20

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement par 89 voix contre 33 et 2 abstentions.

Nous avons terminé le traitement des amendements. Merci Madame la Rapporteure.

La discussion est close.

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du texte. Je n'ai pas de demande de parole.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final.

Je passe la parole à Monsieur Nathan Bender.

Bender Nathan, député, Le Centre

J'aimerais tout d'abord remercier déjà le groupe de travail qui, pendant plus de 4 ans a travaillé cette loi. J'aimerais remercier également les services qui ont travaillé, également les commissions de ce Parlement et puis ce plénum. C'est vrai que c'est une loi très importante pour notre canton. Notre canton est vraiment très sollicité par les dangers naturels et c'est important qu'on soit à la pointe. Et avec cette loi moderne, je crois qu'on va vraiment de l'avant au niveau de la gestion intégrée des risques naturels, avec cet alignement à la plate-forme nationale PLANAT.

Cette clarification des responsabilités et des compétences, vous savez que ça nous touche, ça nous tient vraiment à cœur, on l'a travaillée durant ces 2 lectures et vraiment ces 3 axes: les mesures de planification, les mesures constructives et des mesures organisationnelles. C'est clair que cette loi maintenant nécessitera une mise à niveau de certaines entités publiques et aussi une prise de conscience des responsabilités de chacun, mais on va vraiment de l'avant. Il y a certains éléments de biodiversité et de revitalisation qui ont également été pris en compte dans les lois, ce qui nous réjouit, cette loi est vraiment pragmatique. On sent qu'elle parle du terrain, elle parle de directives, de marches à suivre qui sont déjà appliquées par les personnes, par les spécialistes et elle permet une harmonisation et une législation en vigueur. Nous sommes vraiment satisfaits de cette loi, nous avons travaillé vraiment sur cet article 4, l'alinéa 1, vraiment les compétences et devoirs pour les dangers naturels gravitaires et on salue que ce Parlement ait accepté notre amendement de première lecture et notre amendement de deuxième lecture, pour vraiment des recommandations du canton, pour accompagner les privés qui ont des propriétés en zone de danger ainsi qu'une clarification vraiment des compétences entre canton / communes et la responsabilité individuelle. Le texte est maintenant transparent.

On salue aussi à l'ajout des cartes de micro-zonage spectral et de sol de fondation. Le parasismique est quelque chose d'important dans notre canton et ces cartes sont vraiment la base pour le dimensionnement des bâtiments et c'est clair que la norme, qui est de manière suisse, elle parle de classes de sols de A à E avec des facteurs qui peuvent aller de 1 à 1,4%, soit 1,4, ce qui fait plus de 40% sur certains bâtiments mais avec les spécificités de notre Valais encaissé en V, la vallée du Rhône, la force des tremblements terre peut être plus élevée et notamment le problème de liquéfaction doit être également pris en compte. On est content que cela avance, les communes n'ont pas fait encore jusqu'à aujourd'hui, respectivement il y a des mises à jour qui doivent être faites.

C'est clair que l'article 12, il nous laisse un peu sur notre faim. On n'est pas très favorable à une forte délégation de compétences qui est présente dans cet article et pour les zones de dangers faibles et résiduels qui sont quand même une grande partie de notre zone à construire, on souhaite vraiment que l'article qui parle d'une clarification, d'un détail dans l'ordonnance, soit mis dans l'ordonnance et ne soit pas dans la directive comme c'est actuellement. Pour la loi sur les forêts, c'est vraiment une des nombreuses clarifications qui ont été faites sur les rôles de chacun, les communes, les bourgeoisies, les triages, etc. Les subventions d'entretien des forêts protectrices à hauteur de 98%, cela on le salue, également que les remarques de Forêt Valais ont été prises en compte. Vraiment merci à tous et je vous invite à accepter cette loi largement. Merci pour votre attention.

Cavallo Melissa, députée-suppléante, PS/GC

Tout d'abord le groupe PS/GC remercie le Service, le Département et les experts qui sont intervenus sur le dossier ainsi que l'ensemble des commissions de première et deuxième lectures pour leur travail. Nous relevons avec satisfaction que les questions de distance entre les forêts et constructions n'ait pas été une nouvelle fois remises en question, priorisant ainsi le bon sens et la sécurité.

Nous sommes également satisfaits et satisfaites de l'ajout des mesures différenciées pour la promotion de la biodiversité dans la gestion de la végétation riveraine.

En revanche, nous regrettons que le subventionnement cantonal pour l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection soit maintenu à 70%. Comme déjà mentionné, ce que l'on donne plus aux communes au travers de ces subventionnements leur sera enlevé ailleurs. Concernant les notions de revitalisation des cours d'eau, nous regrettons également que malgré la nécessité d'augmenter ces projets, les propositions aient été balayées. Malgré cela, le groupe PS/GC acceptera cette loi. Nous sommes satisfaits et satisfaites de penser qu'elle pourra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Merci.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

La loi sur les dangers naturels et les cours d'eau devait être une loi novatrice et modèle pour le reste de la Suisse.

Elle l'est sans conteste pour la partie sur les dangers naturels, avec ses grandes avancées en termes de gestion intégrée des risques, de clarification des compétences et des responsabilités, notamment celle des individus et des aspects qui ont été soulevés par Nathan Bender dans sa prise de parole.

Étonnamment, ces nouveautés fondamentales n'ont presque pas fait débat. Dans un terrain aussi accidenté que celui du Valais, dans le contexte des changements climatiques, d'une population toujours plus nombreuse, de loisirs extérieurs en pleine expansion et à toutes les saisons, d'un territoire toujours plus occupé, une telle loi était nécessaire.

Le premier but de cette loi mentionné à l'article 1 est d'assurer la protection des personnes et des biens de valeur notable contre les dangers naturels. Ce but est atteint.

Pour le second, qui est d'assurer un entretien et un aménagement des cours d'eau et lacs dans un état aussi naturel que possible. C'était une autre affaire.

Au fil du processus parlementaire, depuis novembre 2021, notre groupe a déposé toute une série d'amendements, 20 en première lecture, dont il ne restait que 3 soumis au plénum aujourd'hui. La plupart de ces propositions allaient dans le sens d'un renforcement du poids donné à la biodiversité, soit par l'entremise de l'entretien des cours d'eau, soit par celle de la revitalisation. Cet après-midi, le Parlement a accepté d'ajouter la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien des cours d'eau. Notre espoir est que cet ajout puisse maintenant se répercuter de façon visible sur le terrain parce qu'au final, c'est ça qui compte. Nous prenons acte de la volonté du Parlement de ne pas renforcer la revitalisation pourtant demandée par la loi fédérale. Nous pensions que le score de 2 projets de revitalisation réalisés entre 2011 et 2019 contre 500 dans le reste du pays durant la même période aurait pu convaincre une majorité d'agir.

Avec un peu de recul, nous constatons que les questions de fond ont souvent été mises au second plan des débats et nous le regrettons. Une question fondamentale pourrait être celle-ci par exemple: quels services les cours d'eau et les forêts rendent-ils à la population valaisanne, lesquels voulons-nous promouvoir, lesquels avons-nous négligés jusqu'à maintenant? Au lieu de cela, les débats ont souvent porté sur les chiffres, est-ce que les communes doivent payer le 40% seulement le 30% de l'entretien de leurs cours d'eau? Est-ce que les forêts de protection doivent être financées à 90 ou 98%? Est-ce qu'on a le droit de construire une maison à 10 mètres de sapins mais seulement à 5 mètres d'un sureau? Ces questions-là occultent malheureusement une vraie réflexion sur le contenu. On a déjà entendu parler cette semaine de la loi sur le climat par Monsieur Schmidt, loi qui est en consultation, dans sa première intention, elle a pour but de lutter contre les causes et les effets négatifs

des changements climatiques, de protéger les êtres humains, la biodiversité et les biens matériels d'une valeur notable. On peut déjà commencer par l'aménagement des cours d'eau qui sont nos meilleurs climatiseurs, pour autant qu'ils ne soient pas bétonnés ou girobroyés. Pour exister, la biodiversité doit être promue autrement que par des discours politiques mais par des actes, donc non seulement par des discours politiques mais par des actes. Et le principal moyen d'agir à disposition de ce Parlement et bien c'est de légiférer.

A l'heure du bilan, notre groupe remercie la commission de deuxième lecture, le Service et notamment son chef Monsieur Mayoraz et le chef de Département pour les importants travaux qui ont conduit à l'élaboration de cette loi. Nous aurions encore souhaité un meilleur équilibre entre les aménagements humains et le fonctionnement naturel des milieux vivants car on sait aujourd'hui que les 2 sont indéfectiblement liés. Malgré ces réserves et suite aux décisions prises cet après-midi sur les amendements, Les Vert.e.s soutiendront ce projet de loi parce que nous sommes conscients que ce sont les petites gouttes qui font les belles rivières revitalisées.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Au terme de l'examen de ce texte en deuxième lecture, le groupe PLR/FDP est très satisfait de la mouture finale qui nous est proposée et à entendre les différents groupes qui se sont exprimés, cette loi risque d'être adoptée à l'unanimité donc c'est une belle victoire par rapport au-score très serré de la première lecture.

Merci à la commission de deuxième lecture, aussi au Parlement qui a corrigé certaines décisions qui avaient été prises de manière hâtive lors des premiers travaux. Nous sommes très satisfaits de certains éléments qui ont été ajoutés dans cette loi, comme l'indemnisation prévue au niveau des exploitants hydroélectriques, lorsque des décisions seraient prises dans la mise en route du plan minerve, en cas de problème des vidanges de barrages et donc des pertes d'exploitation. Nous sommes satisfaits que les propositions de Forêt Valais aient également été acceptées, comme la suppression du fonds de réserve forestier, l'obligation de gestion des propriétaires et puis surtout l'ancrage dans la loi de ce qui était dans le décret, à savoir un soutien à hauteur de 98% pour les forêts de protection. Nous sommes satisfaits également que la limite à la forêt ait été maintenue à 10 mètres. Quant au taux de subventionnement, cela ne conditionne pas l'acceptation de la loi bien évidemment, mais on constate que ce sont les représentants des communes et la force de la Fédération des communes valaisannes qui ont triomphé à ce niveau-là, en passant à 70% la charge du canton. Alors effectivement, comme l'a dit le député Logean, quand il y a une volonté politique, on peut trouver les moyens financiers. Sur un budget de 4 milliards, sur 800 millions de fonds il y a certainement encore des choses à aller chercher, mais à un moment donné, à force de tirer sur la corde, sur l'élastique, il risquerait de casser dans les années à venir, alors faisons attention à cela, faisons un équilibre des choses, ne rejetons pas toujours par nos décisions des reports de charges sur les communes, mais ne faisons pas non plus tout le temps le contraire.

Le groupe PLR/FDP remercie les commissaires de cette deuxième lecture, remercie également le professeur Zufferey, qui a amené un éclairage très important sur certains points qui restaient en interrogation lors de la première lecture. Merci au Service, au Département et à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet et de cette loi qui est en passe d'être acceptée aujourd'hui. Vous l'aurez compris, le PLR/FDP soutient unanimement cette loi au terme de la deuxième lecture. Merci pour votre attention.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Notre groupe est globalement très satisfait de cette deuxième lecture et du texte proposé.

Nous sommes aussi contents que ce Parlement ait retenu le subventionnement à 70% au lieu des 60% qui avaient été proposés concernant l'article 48, évitant ainsi une trop forte charge sur les communes.

Nous sommes aussi satisfaits que notre amendement, par le député Bruno Perroud, portant sur une périodicité pour les plans d'aménagement ait été accepté par ce Parlement. Cette loi qui est reçue 5 sur 5 par les propriétaires de forêts et qui apaise justement les relations entre les propriétaires et le Service, la sérénité pourra être retrouvée. Aussi d'avoir mis ces 2 lois ensemble qui concernent les dangers naturels et les forêts, c'est un texte qui est abouti et une bonne chose.

Nous terminons par adresser nos remerciements à Forêt Valais et au professeur Jean-Baptiste Zufferey, auditionné durant cette deuxième lecture, qui a amené des points pertinents, qui n'avaient pas été relevés durant la première lecture et également aussi l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique qui a partagé ses considérations par courriel.

Nous remercions aussi Raphaël Mayoraz, chef de Service des dangers naturels, Jean-Christophe Clivaz, chef de Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, et nous remercions aussi le conseiller d'Etat Franz Ruppen pour sa bonne collaboration et pragmatisme entre la première et deuxième lecture justement qui a permis de mettre sous toit les 2 lois ensemble. Et nous remercions aussi pour finir tous les membres de la commission ainsi que son président Grégory Logean. Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de deuxième lecture

Merci madame la présidente. Je remercie l'ensemble des groupes pour leur prise de position et surtout pour leur collaboration, travail et pragmatisme.

Au terme d'une première lecture qui était à couteaux tirés avec un vote serré pour des raisons évoquées tout à l'heure par Christophe Claivaz, on a maintenant une loi en deuxième lecture qui recueille l'unanimité ou la quasi-unanimité de ce Parlement, grâce notamment aussi à un travail sérieux de l'ensemble des membres que je remercie, des services concernés, le Service parlementaire également, le chef de Département. Nous avons entendu Forêt Valais, le professeur Zufferey, pris en compte également une demande de l'AVPE, l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique concernant le projet minerve ou ce qu'il en est lorsqu'il y a des mesures de police ordonnée, pour vidanger / retenir de l'eau dans un barrage ou aux autres aménagements hydroélectriques. Donc, cette deuxième lecture a vraiment pris en compte des aspects nouveaux et c'est là aussi finalement une plus-value, quelque chose d'intéressant dans le cadre de nos travaux pour arriver, comme je l'ai dit, à un produit fini qui recueille encore une fois la satisfaction de l'ensemble des partenaires concernés, auxquels je pourrais encore rajouter, comme j'ai dit tout à l'heure, la Fédération des communes valaisannes.

Voilà, cela étant, je ne veux pas trop trop rallonger, si ce n'est un point très important pour nous comme élus, l'élément sur les forêts a démarré dans cette salle en 2019, avec un postulat urgent du Grand Conseil, interpartis, il s'est traduit par une proposition budgétaire pour être matérialisé dans un décret et finalement, en deuxième lecture, être pérennisé dans cette loi sur les dangers naturels. Cela montre que d'une démarche parlementaire, on peut aboutir concrètement à un processus législatif et c'est un résultat concret à saluer pour le compte de ce Parlement. Donc voilà, je vous remercie encore toutes et tous et bien sûr, le chef de Département pour son excellente collaboration et surtout, pour son travail très sérieux sur ces 2 lois.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

On vient au bout de cette deuxième lecture, on a attendu, surtout mes services, la loi sur les dangers naturels depuis longtemps. C'est important qu'on puisse la mettre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 parce qu'aujourd'hui les bases actuelles qui concernent les dangers naturels ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Maintenant, on a les deux 2 lois, la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau d'une part et la loi sur les forêts d'autre part, ce qui correspond aussi à la réorganisation des services, ce que l'on a fait, d'une part le Service des dangers naturels, d'autre part le Service des forêts, nature et paysage.

En ce qui concerne la partie des dangers naturels, la loi correspond parfaitement aux objectifs qu'on a mis en avant au début de ce processus, introduire la gestion intégrée des risques, définir les compétences, les tâches, les responsabilités, harmoniser et simplifier les procédures, régler aussi le système de financement et rajouter les éléments qui manquent dans la législation actuelle. Aussi un principe de base important dans la nouvelle loi, c'est la responsabilité en duel, tout le monde est concerné par cette législation, les collectifs publics, le canton, les communes, mais aussi les propriétaires d'infrastructures et les individus.

On a aussi pu régler le taux de subventionnement, vous avez décidé de 70%, on en prend acte, c'est vous qui décidez, il y a le 30%, le 70% mais avec un clin d'œil, je viens vers vous quand on discute des autres lois, la loi sur les routes, la loi sur les transports publics, mobilité douce quotidienne, on voit aussi ces 70%, on reste là, on ne va pas plus haut, on a ces 70/30 partout.

En ce qui concerne la loi sur les forêts, ça a été dit par plusieurs intervenants, aussi par le député Claivaz, à la première lecture, c'était un vote serré, la loi passait à la raclette, parce qu'il y avait des doutes, est-ce que les décisions prises étaient conformes à la législation fédérale, on a auditionné après le professeur Zufferey, je l'ai dit avant, les distances par rapport à la forêt, là on avait des volontés politiques, là vous avez décidé, mais par contre l'article 22, les constructions et installations forestières en forêt, là c'était clairement dit par le professeur Zufferey, ce qui a été décidé dans la première lecture n'était pas applicable.

Aussi, ce que je salue, c'était l'audition, à part le professeur Zufferey, de Forêt Valais, c'est vraiment un partenaire de l'Etat, du Département et du Service, on se réjouit, on avait une bonne collaboration, on a repris les propositions de Forêt Valais, surtout la suppression du fonds de réserve forestier, mais aussi le financement une fois pour toutes. Maintenant c'est dans la loi, on a réglé les subventions, ça peut aller jusqu'à 98% des coûts reconnus.

Monsieur le président de la commission l'a évoqué, il y avait le décret et maintenant les décrets sont limités dans le temps. Maintenant on a ce subventionnement, c'est ancré dans la loi, on a pérennisé le décret et maintenant il ne faut pas toutes les années venir avec des amendements dans le budget pour les subventions pour les forêts.

J'en viens au terme avec les remerciements, je remercie mes deux chefs de service, le chef de Service des forêts, nature, paysage, Jean-Christophe Clivaz et son équipe, le chef du Service des dangers naturels Raphaël Mayoraz, mais aussi le chef du Service administratif et juridique, Adrian Zumstein, et son adjointe Rachel Duroux et les juristes qui ont accompagné les travaux de la commission, aussi le Service parlementaire pour l'accompagnement et aussi la commission, les membres de la commission, qui ont bien travaillé dans cette commission, surtout aussi le président de la commission, Grégory Logean pour la bonne collaboration, la bonne gestion de la commission et pour finir, je vous remercie tous et toutes qui soutiennent cette loi. Merci beaucoup.

La présidente

Nous passons au vote final.

La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau est adoptée par 125 voix contre 0, avec 1 abstention, en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Traitements: Grand Conseil
Behandlungen: Grosser Rat

3. Résolution PS/GC, par Aude Rapin et Vincent Roten: La personnalité des députés valaisans est menacée! 2021.12.508

Resolution PS/GC, durch Aude Rapin und Vincent Roten: Schutz von Personendaten und Privatsphäre der Walliser Abgeordneten **2021.12.508**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

J'ouvre la discussion générale. Je passe la parole à Monsieur Arnaud Genolet.

Genolet Arnaud, député-suppléant, UDC

Par souci d'efficience parlementaire, nous rejetons cette résolution. En effet, actuellement déjà, les parlementaires qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà limiter l'accès à leurs données personnelles. J'en veux pour preuve la page parlementaire sur [vs.ch](https://www.vs.ch) de l'auteur de l'intervention, Madame la députée-suppléante Aude Rapin, sur laquelle on ne trouve ni l'adresse, ni le domicile.

Sur le fond maintenant, il y a un intérêt légitime à une certaine accessibilité de nos élus pour les citoyens. C'est le propre même du fonctionnement de notre démocratie directe et de proximité.

Dans cet esprit, la quasi-totalité des élus de notre Parlement n'a aucun problème avec la publication de leurs données personnelles sur le site du Parlement. Celles-ci, pour la plupart des élus, se trouvent d'ailleurs sur différents canaux: réseaux sociaux, site internet des partis et autres multiples moyens.

Au vu des éléments qui précèdent, accepter cette résolution serait un très mauvais signal envoyé à la population en termes d'accessibilité des élus.

Dès lors, ne renversons pas la pratique pragmatique actuelle qui a fait ses preuves et rejetons ce texte. Quant aux quelques élus qui, pour des raisons qui leur appartiennent, ne souhaitent pas voir leurs données personnelles publiées, ils peuvent procéder de la même manière que la députée-suppléante Rapin en demandant le retrait du site du Parlement.

Merci de votre attention.

Moix Maxime, député-suppléant, Le Centre

Faut-il supprimer par défaut toutes les données personnelles des députés du site www.parlement.vs.ch? Alors au-delà du fait que les auteurs de cette résolution ne semblent pas connaître l'adresse de notre Parlement, puisque c'est [parlement.vs.ch](https://www.parlement.vs.ch), la majorité du groupe du Centre répond par la négative. La négative, pourquoi? Cela a été expliqué par mon préopinant.

Nous sommes d'avis que la situation actuelle est parfaitement satisfaisante. C'est une situation finalement que l'on pourrait qualifier, par analogie avec les dernières votations, de consentement présumé et Le Centre est favorable au consentement présumé, en tout cas dans ce contexte, qui signifie simplement que les députés qui ne souhaitent pas que leur adresse personnelle ou que leur numéro de téléphone soit diffusé le fassent savoir au Service parlementaire. Vous l'avez dit, effectivement, la députée-suppléante Rapin l'a fait, ça marche très bien, c'est efficace, et je ne pense pas qu'il était nécessaire de déposer une résolution pour le faire savoir.

Nous sommes également d'avis que c'est la responsabilité individuelle des députés de faire cette démarche. Nous venons à l'instant d'adopter une loi qui met au cœur de son texte la responsabilité

individuelle. Le groupe du Centre est attaché à cette valeur et nous pensons que cette responsabilité doit être exercée par n'importe qui et également bien sûr par les élus. Ce n'est pas compliqué d'annoncer que nous sommes en désaccord avec cela. Nous pensons que renverser ce principe et supprimer toutes les coordonnées des députés n'est pas une solution adéquate puisque nous pensons que ces informations sont utiles, utiles pour être contacté par des journalistes, par des associations ou tout simplement par des citoyens. Je dois vous dire que je suis assez fier que dans notre démocratie, le système de milice soit véritablement quelque chose dans les faits, c'est-à-dire qu'il y a une véritable proximité entre les élus et les citoyens. Je n'ai personnellement pas de soucis à ce qu'il y ait mes coordonnées personnelles sur le site du Parlement. Encore une fois, je comprends tout à fait que certaines personnes aient d'autres sensibilités, mais actuellement déjà, il est possible de supprimer ces données.

Pour en venir quand même au fond – parce que la réflexion derrière cette résolution est tout à fait pertinente et importante –, la problématique des menaces, des intimidations à l'encontre des élus, c'est une réalité, et il va sans dire que Le Centre condamne fermement ces pratiques. Mais soyez un petit peu lucides: ce n'est pas parce que nos numéros de téléphone, nos adresses postales sont sur le site du Parlement qu'il y a ce genre de menaces; cela s'explique par beaucoup d'autres facteurs comme la polarisation de la société, comme l'impact des réseaux sociaux, etc. D'ailleurs, l'exemple qui est cité dans cette résolution, c'est celui des menaces de mort à l'encontre du conseiller d'Etat Mathias Reynard. Encore une fois que bien sûr, nous condamnons cela. Mais enfin, les coordonnées personnelles de Monsieur Reynard ne sont pas sur le site du Parlement et pourtant il a quand même reçu ces menaces! Donc, on se rend bien compte que la solution proposée est complètement inadéquate; elle rate sa cible en demandant de modifier le règlement du Grand Conseil pour quelque chose qui, dans les faits, est déjà possible.

Donc, pour ces raisons, le groupe du Centre vous invite à rejeter cette résolution. Tout au plus invitons-nous le Service parlementaire à communiquer peut-être de manière plus claire aux nouveaux élus quelles coordonnées seront mises sur le site du Parlement, à moins évidemment qu'il ne s'y oppose. Cela me semble être une solution pragmatique qui ne nécessite pas de rouvrir complètement le règlement du Grand Conseil pour modifier quelque chose qui, dans les faits, est déjà possible.

Je vous invite donc à refuser cette résolution.

Je vous remercie de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Madame la présidente du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat qui ne s'intéressent pas à cette thématique, chers collègues. (*Quelques rires*)

Le groupe PLR/FDP partage les préoccupations des initiants de cette résolution. Ce n'est pas marrant, effectivement, de se faire harceler, pour un engagement qui est purement de milice, par rapport à des idées qu'on défend. Je m'étais alors exprimé au nom de mon groupe au niveau d'une certaine liberté pour ne pas inscrire dans le règlement du Grand Conseil que la rubrique «liens d'intérêts des députés» devait mentionner si l'on était membre d'une loge maçonnique ou d'un club service. J'ai reçu des mails, j'ai reçu des lettres anonymes qui demandaient mon arrestation, mon incarcération immédiate. Peut-être que cela en aurait arrangé certains (*rires*), mais voilà, ça fait partie de notre engagement. Cela doit être condamné, mais cela fait partie de l'engagement.

Lorsque l'on est élu, on devient des personnes publiques, on n'est plus des citoyens lambda, et ça concerne aussi nos sorties du samedi soir, notre conduite sur la route ou d'autres choses que l'on fait. On est une personne publique et plus un citoyen lambda. Je dirais que pour ce qui est des cas extrêmes, la justice est à disposition. Il ne faut pas hésiter à dénoncer, à porter plainte. Cela a été le cas – ça a été médiatique, donc, je peux le soulever – de la députée Carole Melly-Basili, présidente du Conseil de la magistrature, qui avait reçu un traitement très dégradant de la part d'une personne

qui envoyait des mails à tout-va. Elle a déposé plainte et depuis lors, en tout cas en tant que député, on n'a plus eu de nouvelles de cette personne. Il faut savoir aussi qu'un certain nombre de personnes, qu'on dira un peu borderline, dans le canton, sont suivies de près ou d'un peu plus loin par la police cantonale: il y a un travail d'importance qui est fait. N'hésitez pas à dénoncer.

Et puis je dirais, dans notre situation, comme l'a dit le député Moix, il est relativement facile pour celui qui le veut de trouver les informations des différents députés sur le net. Vous faites partie d'une société culturelle ou sportive, vous êtes sur les réseaux sociaux ou autres, ces informations peuvent y être trouvées. Et puis les demandes de la résolution, comme cela a été dit par mes préopinants, sont déjà remplies, puisque la personne qui ne désire pas que ses données personnelles comme adresse postale ou numéro de téléphone y figurent peuvent le faire simplement par un mail au Service parlementaire.

Si on enlève tout, c'est-à-dire si l'on met cela dans le règlement du Grand Conseil, il faudra des dérogations. Et puis jusqu'où va-t-on? A qui le fichier peut-il quand même être transmis? Parce qu'on imagine que les journalistes, pour faire leur travail, ont besoin d'avoir ces données.

De plus, au niveau d'associations ou autres, il est intéressant de recevoir par voie postale du courrier, des publications, par exemple de l'Association valaisanne des entrepreneurs, ou même d'autres domaines que je défends moins, comme sortir du nucléaire ou un monde sans OGM, mais il est intéressant aussi de voir et de s'informer sur ce qui se passe dans ces différentes associations. Alors s'il n'y a plus d'adresse postale qui est à disposition, eh bien, on ne reçoit tout simplement plus ces différents communiqués. Donc d'une part, les demandes qui sont dans cette résolution sont problématiques à mettre en place sans dérogation et d'autre part, ce qui est demandé existe déjà, à savoir la possibilité de retirer ses données personnelles.

Cette résolution est donc inutile, c'est la raison pour laquelle le PLR/FDP ne la soutiendra pas tout à l'heure au moment du vote.

Merci pour votre attention.

Roten Vincent, député, Le Centre

Je ne résiste pas au plaisir de prendre la parole pour défendre le texte de notre résolution, que j'estime importante. On doit effectuer ce changement de paradigme. C'est également l'occasion pour moi de croiser le fer pour la première fois avec mon propre secrétaire parlementaire et je pense que ça vaut la peine de prendre la parole rien que pour ça.

Vous nous reprochez, Monsieur Moix, de ne pas connaître l'adresse électronique du Parlement; pour moi, il y a pire lors d'un débat parlementaire: par exemple, ce qui semble être votre cas, de ne pas être capable de comprendre les éléments qui figurent dans une résolution. Pire encore que de ne pas comprendre, de vouloir appliquer la Constitution fédérale. Je vous renvoie, cher secrétaire, à l'article 13 de la Constitution fédérale, comme mentionné dans la résolution, qui fixe le principe fondamental qui veut que nous ayons tous le droit à la protection de nos données personnelles. On en demande simplement l'application. Vous faites état d'un consentement présumé qui, selon la Constitution, au niveau des protections des données personnelles, n'existe pas.

Monsieur Claivaz, effectivement, vous avez cité les députés qui ont fait retirer leur adresse du site du Parlement, mais c'est justement le problème fondamental! Ils ont fait retirer leur adresse une fois qu'ils avaient déjà reçu des courriers. Ce qui est tout simplement demandé, c'est que, lors de l'inscription de nos données auprès du Service parlementaire, ce que nous avons tous fait lors de notre assermentation – nous avons dû remplir un questionnaire –, à l'issue de celui-ci il soit demandé si nous souhaitons que ces données apparaissent sur le site ou non. Une simple case à ajouter au fond d'un formulaire, j'estime que ce n'est pas d'une complexité folle et que nous devrions pouvoir assumer cet élément supplémentaire au sein de notre administration. Donc oui, une modification de règlement qui demande de respecter le droit à la protection des données, de respecter la Constitution fédérale et de respecter

le principe que non, il n'y a pas de consentement présumé en termes de protection des données.
Merci donc de soutenir ce texte brillamment rédigé par ma collègue saviésanne Aude Rapin.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je dois vous avouer être assez étonnée de devoir prendre la parole sur des problématiques de protection des données dans ce Parlement. Je suis en effet bien surprise d'entendre que la pratique actuelle n'est finalement pas si grave et que chacun et chacune peut faire une demande au Service parlementaire pour faire retirer ses données personnelles. On pale donc de nos adresses de domicile privé et de nos numéros de téléphone privé qui ont déjà été divulgués publiquement.

On le sait: une fois les données publiées sur internet, le mal est fait; les données peuvent être enregistrées, copiées et transmises à foison. Pour nous députer, le danger est inhérent à ce type de publication de données personnelles et c'est bien réel. On a donné les exemples de personnalités menacées durant la dernière année de législature, des exemples allant jusqu'à des menaces de mort à l'encontre d'un de nos conseillers d'Etat, on l'a dit, d'un député mis sous surveillance policière suite à un colis suspect – il est là aujourd'hui! – et, à titre personnel, durant la campagne pour ces élections, avec une autre colistière juriste, nous avons été harcelées par téléphone par une personne qui souhaitait qu'on la défende et qui nous a sincèrement harcelées, également auprès de nos proches. Donc effectivement, si j'ai retiré mes données personnelles, j'en ai fait la demande parce que je me sentais menacée dans ma personnalité.

Inutile de vous dire qu'au vu des pressions grandissantes sur le monde politique, on le voit, la diffusion de nos données sur le site internet du Parlement n'améliore pas notre protection. Aussi, je me pose la question de savoir si aujourd'hui, je suis la seule dans ce Parlement à penser que si, au sein même du Parlement, on divulgue des données privées des députés sans base légale, sans consentement et sans intérêt prépondérant, alors à quoi doivent s'attendre les particuliers quant à la protection de leurs données personnelles par l'Etat? Je pose la question.

Tout ça pour en revenir à notre proposition de modifier le règlement du Grand Conseil. Ce que nous proposons simplement, c'est ce qui est proposé dans le monde professionnel, soit d'utiliser des moyens adaptés à notre travail parlementaire. Ici, on a une adresse e-mail parlementaire, qui nous a été attribuée en début de législature. Celles et ceux qui souhaitent mettre à disposition leur numéro de téléphone – parce qu'il est vrai que c'est plus aisé, notamment pour les journalistes, de nous contacter – pourront toujours le faire. La responsabilité individuelle dont on a parlé précédemment est donc pleinement respectée par notre proposition, et j'y tiens également à titre personnel. En attendant, l'ensemble des données personnelles déjà diffusées doivent être retirées.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir soutenir la présente résolution.

Merci.

La présidente

Nous allons donc voter.

Résolution 2021.12.508 / Resolution 2021.12.508

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 27 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette résolution par 86 voix contre 27 et 7 abstentions.

Je sais que la semaine a été longue, mais nous reste deux points, s'il vous plaît. Merci.

4. Résolution Laurent Rey, Le Centre, Patricia Constantin, PS/GC, Nicole Carrupt, PLR/FDP et Bruno Perroud, UDC: Confier les amendements non financiers du budget aux commissions thématiques **2021.12.537**

Resolution Laurent Rey, Le Centre, Patricia Constantin, PS/GC, Nicole Carrupt, PLR/FDP und Bruno Perroud, UDC: Behandlung der nichtfinanziellen Abänderungsanträge zum Budget durch thematische Kommissionen **2021.12.537**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

La discussion générale est ouverte. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons voter.

Résolution 2021.12.537 / Resolution 2021.12.537

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 120 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 0 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Cette résolution est acceptée par 120 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Elle est transmise au Bureau pour exécution.

5. Résolution SVPO, par Fabian Zurbruggen, Christian Gasser et Patrik Zimmermann: Raccourcir les formations destinées aux civils et à l'armée afin de soutenir le système de santé en temps de crise **2021.12.553**

Resolution SVPO, durch Fabian Zurbruggen, Christian Gasser und Patrik Zimmermann: Unterstützung des Gesundheitssystems in Notlagen durch verkürzte Ausbildungen für Zivile und Armee **2021.12.553**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente

La discussion générale est ouverte et je passe la parole à Madame Philomène Zufferey-Circelli.

Zufferey-Circelli Philomène, députée-suppléante, Le Centre

Il est vrai que la pandémie nous a tous affectés. Entre improvisation et adaptation, nos autorités ont fait au mieux dans leurs choix afin de trouver les meilleures stratégies.

Cette résolution d'introduire une formation raccourcie destinée aux civils et à l'armée afin de soutenir le système sanitaire peut paraître une bonne solution, mais elle n'a plus lieu d'être: nous ne sommes plus dans la situation d'urgence de fin 2021 et, malgré cette situation d'urgence, notre système tel qu'il existe a fait ses preuves, même s'il est perfectible.

Notre groupe est ainsi opposé à un raccourcissement de la formation de personnes qui sont chargées d'en soigner d'autres. Le professionnalisme est à nos yeux très important. La responsabilité des

soignants, civilistes ou militaires, est également importante et ils doivent être le mieux formés possible pour affronter les situations qui peuvent survenir à l'avenir.

Nous disons ainsi un oui au renforcement du système de santé, au soutien aux urgences en cas de nouvelle crise Covid, mais non à une formation raccourcie d'auxiliaires dans le domaine de la santé qui fait prendre des responsabilités insoutenables aux professionnels et qui met en péril la qualité des soins.

Nous combattons donc cette résolution.

Pont Aurélie, députée-suppléante, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance de cette résolution avec attention. Bien que celle-ci parte d'une bonne idée, c'est en fait une fausse bonne idée.

D'abord sur la forme: comme ma préopinante l'a très justement relevé, le texte n'a plus lieu d'être. Le soutien de l'armée et de la protection civile a été précieux au plus fort de la crise sanitaire, et j'en profite d'ailleurs pour remercier ces deux organes pour leur engagement sans faille.

Toutefois, sur le fond, comme je l'ai déjà dit, cette résolution est une fausse bonne idée, et ceci pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, le manque de personnel était déjà clairement établi avant la pandémie. Il n'est pas question ici de prendre de mauvaises habitudes en le remplaçant par des personnes non formées, d'autant plus que ces personnes non formées pourraient également représenter une charge de travail supplémentaire pour un personnel de santé déjà sous l'eau.

Il est hors de question que l'économie prime la qualité des soins, comme les auteurs semblent l'insinuer. D'après les auteurs, «toutes les activités de soins ne requièrent pas plusieurs années de formation». Alors, vous saurez que le papier médical le plus rapide à obtenir, c'est un cours dispensé par la Croix-Rouge qui comprend 120 heures de formation théorique et une quinzaine de jours pratiques, et cette formation n'est pas destinée aux soins intensifs.

Ainsi, quel message donne-t-on au personnel soignant de notre canton, sous couvert d'urgence et de soutien pour l'accompagnement des patients? En gros, vous êtes en train de dire que quelques petits jours de formation «raccourcie et simplifiée» pourraient remplacer un bachelor HES ou un master, sans compter des années d'expérience professionnelle. Alors, permettez-moi d'être perplexe!

En conclusion, j'aurais souhaité voir un texte demandant plus de soutien financier, plus d'engagement face à la valorisation de la formation, un vrai plan d'action cantonal pour soutenir le personnel de la santé qui est au front et pas uniquement en cas de pandémie.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS/GC refuse cette résolution et vous demande d'en faire autant. Merci pour votre attention.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Nur ganz kurz, Kollege Zurbriggen, als ich mich vorbereitet habe und Ihren Vorstoss gelesen habe, da dachte ich mir: Geben wir doch diesem Vorstoss die Chance. Ich habe mich dann auf gemacht zu recherchieren, ein wenig auch in der VBS-Statistik und kann die Forderung jetzt insbesondere an die Armee da nicht ganz nachvollziehen, weil innerhalb dieser drei Covid-Wellen hat die Armee eigentlich Folgendes geleistet. Man muss wissen, das war die erste Mobilmachung seit dem zweiten Weltkrieg. Wir haben einen enormen Effort gezeigt.

In der ersten Corona-Welle waren 5'000 Armeeangehörige im Einsatz. Das waren 330'000 Dienstage. In der zweiten Welle war dann nur mehr die Hälfte, also 2'500 Angehörige der Armee im Einsatz. Das waren dann nur noch 36'000 Dienstage.

Und in der dritten Welle sind es nur mehr 570 Angehörige der Armee gewesen.

So, das ist die Menge Armeeangehöriger im Einsatz innerhalb dieser drei Wellen, also stets rückläufig, und wenn man dann schaut, was die gemacht haben, da sehen wir eigentlich auch, dass die

Grundpflege, der Pflegebedarf ging immer mehr zurück und andere Dienstleistungen wie Impfungen und Logistikbereich nahmen dann eigentlich zu. Also Diensttage in der dritten Welle im Bereich Intensivpflege, was Sie, Kollegen Zurbriggen fordern, waren lediglich 300 «Diensttäglein» – also das ist sehr, sehr wenig.

Also wenn wir schon eine Resolution schreiben und abschicken, dann sollte es schon noch eine sein, in welcher wir uns nicht die Antwort gleich selbst geben können.

Insofern ist Die Mitte Oberwallis der Meinung, wir sollten auf diese Resolution nicht eintreten.

Zum zweiten Mal sage ich jetzt: Wir freuen uns auf das Apéro. Bis gleich!

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je vais aller très rapidement, puisque tout le monde a envie d'aller boire l'apéro.

Je voulais simplement ajouter que le groupe des Verts, bien sûr, rejoint les prises de parole du Centre et du groupe PS/GC et tient à relever en plus qu'il n'est pas de la compétence du canton de proposer des formations continues raccourcies et simplifiées aux auxiliaires civils et militaires, mais que cela est du ressort de la Confédération.

Merci de votre écoute. Donc comme vous l'avez compris, nous allons aussi refuser cette résolution.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Diese Resolution haben wir im letzten Dezember als Dringlichkeit, angesichts der hohen Corona-Fallzahlen, eingegeben und das Büro hat diese Dringlichkeit nicht anerkannt.

Nun, ich wurde in den letzten Tagen gefragt, ob ich den Vorstoss denn nun zurückziehe. Nein, das mache ich nicht. Auch wenn wir aktuell nicht in einer Notlage sind, ist es dennoch wichtig, auf eventuelle Notlagen vorbereitet zu sein. Ja, es ist besser darauf vorbereitet zu sein, anstatt davon überrollt zu werden. Wir wissen heute nicht, ob wir im kommenden Herbst und Winter wieder in eine Situation kommen, die nach Einschränkungen und Massnahmen verlangt. Ausserdem sollten wir Lehren aus den vergangenen Ereignissen ziehen. Wir müssen uns jetzt die Frage stellen, was wir besser machen könnten.

Die Überlastung des Gesundheitssystems war doch der Hauptgrund, wieso wir einen Lockdown und wieso wir diese Massnahmen notwendig hatten. In unserem Gesundheitssystem sind die Qualitätsansprüche sehr hoch. Ärzte füllen stundenlang Rapporte aus, damit auch alles richtig dokumentiert ist. Diese hohen Ansprüche können wir uns zu ruhigen Zeiten leisten. Aber wir sollten uns auch die Möglichkeit geben, dass wir in Krisenzeiten unsere Kräfte auf den Schutz der Gesundheit der Bevölkerung fokussieren können in vereinfachten Verfahren, die nicht dem Standard entsprechen. Man muss prüfen, welche Tätigkeiten auch ohne vertiefte Ausbildung an Hilfskräften delegiert werden könnten. Das können sowohl zivile als auch militärische Hilfskräfte sein. Wie könnten Ärzte und das Pflegepersonal in solchen Situation unterstützt und entlastet werden? Wie könnte man in verkürzter Weise Leute anlernen und ausbilden, um solche Hilfsfunktion erfüllen zu können? Das muss geprüft werden für Notlagen.

Also wenn Sie, Frau Zufferey, sagen, Sie möchten das nicht als Standard, das möchte ich auch nicht. Deshalb steht bereits schon im Titel «Notlage». Herr Cretton, Sie haben gesagt, dass das nicht Kantonssache ist. Ja, deshalb richte ich diese Resolution auch an den Bund und nicht an den Kanton. Und wenn Sie sagen, wir hätten ja gar nicht so viel davon benötigt, tja dann hätten wir uns ja doch den Lockdown sparen können. Wieso hatten wir dann den Lockdown, wenn wir uns das alles hätten sparen können?

Worauf möchten Sie hinaus? Möchten Sie nochmals in die gleiche Situation kommen oder sollen wir uns darauf vorbereiten? Das ist die Frage!

Ich bitte Sie um Ihre Unterstützung.

Besten Dank.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich möchte nur noch ein paar Punkte erwähnen und zwar in meinem eigenen Namen zu dieser Resolution.

Die Corona-Pandemie ist in vielen Köpfen bereits verschwunden – das haben wir auch aus den Wortmeldungen gehört. Aber wenn wir den Tagesmedien glauben wollen, gab es allein im Monat Mai 47'000 Neuinfektionen in der Schweiz. Und wenn ich diese Zahlen sehe in der Tageszeitung, dann glaube ich, dass dort schon wieder eine neue Welle im Herbst auf uns zukommt. Und wenn ich daran denke, was wir für eine entbehrliche und schädliche Lockdownzeit hatten für die Wirtschaft, den Tourismus und im persönlichen Leben, da muss ich mich fragen: Was haben wir aus dieser Zeit gelernt? All diese Massnahmen haben wir getroffen und erduldet, um unser Gesundheitssystem vor einem möglichen Kollaps zu bewahren. Die einschneidenden Massnahmen haben wir getroffen, um die Zahl der Intensivpatienten klein zu halten. Und trotz aller Bemühungen wie Impfungen, Booster etc. haben wir das Virus immer noch nicht im Griff.

Und jetzt vielleicht noch ein Wort zu Kollega Rieder: Die Schweizer Armee unterhält ein Bereitschaftsbataillon für Katastrophenhilfe. Das Bataillon ist seit 2004 das Mittel der ersten Stunde auf der Stufe Armee und wird bei natürlichen oder Technologie bedingten Katastrophen im In- und grenznahen Ausland eingesetzt. Mit einem Pikettdienst stellt das Bataillon während dem ganzen Jahr die militärische Katastrophenhilfe sicher und ist innert weniger Stunden einsatzbereit. Warum wird nicht eine gleiche Struktur innerhalb der Armee in der Waffengattung der Spitalsoldaten aufgebaut? Bereits heute leistet der grösste Teil der ausgebildeten Spitalsoldaten und der -kader nach der Grundausbildung Dienst in einem der vier Spitalbataillone der Schweizer Armee. Zu den Hauptaufgaben dieser Bataillone gehört unter anderem die Unterstützung von zivilen Spitälern und Pflegeheimen. Wenn wir auch hier ein Bereitschaftsbataillon auf die Beine stellen nach drei Jahren Corona sollten wir genügend Zeit für die Planung gehabt haben und wir haben schon viel Zeit verschenkt. Dann können wir bei dieser Pandemie und auch bei jeder noch kommenden auf die Dienste unserer Soldaten zurückgreifen und das Gesundheitssystem effektiv stützen. Vielleicht lassen sich auch so die einschneidendsten und wirtschaftlich schädlichsten Einschränkungen vermeiden.

Das ist eigentlich der Grundsinn an dieser Resolution.

Besten Dank.

La présidente

Nous allons donc voter sur cette résolution.

Résolution 2021.12.553 / Resolution 2021.12.553

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 13 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 108 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Par 108 voix contre 13 et 0 abstention, vous avez refusé cette résolution.

Nous avons fini les débats de cette session de juin. Je vous remercie pour votre travail tout au long de cette semaine.

Bonne pause estivale, bon apéro et rendez-vous en septembre! Merci.

(Applaudissements)

La séance est levée à 16:32.

PLAN POUR LA SESSION DE JUIN 2022			
MARDI 7 JUIN	MERCREDI 8 JUIN	JEUDI 9 JUIN	VENDREDI 10 JUIN
1. Assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature 2. Entrée en matière: - Rapport annuel du Conseil d'Etat 2021 - Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021 - Décision concernant le compte du Fonds FIGI pour l'année 2021 3. Entrée en matière et lecture: Décision relative à la ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19) 4. Entrée en matière: Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (<i>deuxième lecture</i>) 5. Rapport annuel pour l'année 2021 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais 10 h 00: Dernier délai pour le dépôt des questions et des urgences Séance du Bureau à l'issue des débats	1. Election des membres des commissions de haute surveillance 2. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires 3. Compte 2021: DEF 4. Traitements DEF: P2021.02.068, P2021.05.112, I2021.09.251, I2021.09.346 5. Développements DEF: P2021.12.511, P2021.12.522, P2021.12.526, P2021.12.534, P2021.12.539, P2021.12.543, P2021.12.550, M2021.12.551, M2021.12.555, P2021.12.559	1. Compte 2021: DMTE 2. Développements DMTE: P2021.12.531, M2021.12.538 3. Compte 2021: DFE 4. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2021 de la Banque cantonale du Valais 5. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2021 6. Compte 2021: DSSC	1. Débat final et décision sur: - Rapport annuel 2021 du Conseil d'Etat - Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2021 - Compte du Fonds FIGI pour l'année 2021 2. Urgences 11 h 00: Heure des questions
1. Compte 2021: DSIS 2. Traitement DSIS: P2021.09.351 3. Développements DSIS: P2021.12.486, M2021.12.487, P2021.12.496, P2021.12.501, P2021.12.556, P2021.12.561 4. Rapport de la COJU sur la validation des groupes politiques 5. Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2021 6. Rapport du Ministère public pour l'année 2021 7. Rapport du Conseil de la magistrature pour l'année 2021 8. Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données et la transparence pour l'année 2021	SÉANCES DES COMMISSIONS		
	1. Traitements DSSC: P2021.09.329, I2021.12.512, I2021.12.542 2. Développements DSSC: P2021.12.493, P2021.12.506, P2021.12.528, P2021.12.529, P2021.12.530, P2021.12.533 3. Rapport annuel de gestion 2021 de l'HVS 4. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 2021	1. Rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO) 2. Deuxième lecture: Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau 3. Traitements Grand Conseil: R2021.12.508, R2021.12.537, R2021.12.553	

PLAN FÜR DIE JUNISESSION 2022

DIENSTAG 7. JUNI	MITTWOCH 8. JUNI	DONNERSTAG 9. JUNI	FREITAG 10. JUNI	
1. Vereidigung eines Mitglieds des Justizrats 2. Eintretensdebatte: - Jahresbericht 2021 des Staatsrates - Beschluss über die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021 - Beschluss über die Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021 3. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen vierten Nachtrags- und Verpflichtungskredite 4. Eintretensdebatte: Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau (<i>zweite Lesung</i>) 5. Jahresbericht 2021 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis 10.00 Uhr: Letzte Frist zur Hinterlegung der Fragen für die Fragestunde Bürositzung im Anschluss an die Debatten	1. Wahl von Mitgliedern der Oberaufsichtskommissionen 2. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung der 4-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2022-2025 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen 3. Rechnung 2021: DVB 4. Behandlungen DVB: P2021.02.068, P2021.05.112, I2021.09.251, I2021.09.346 5. Entwicklungen DVB: P2021.12.511, P2021.12.522, P2021.12.526, P2021.12.534, P2021.12.539, P2021.12.543, P2021.12.550, M2021.12.551, M2021.12.555, P2021.12.559 KOMMISSIONSSITZUNGEN	1. Rechnung 2021: DMRU 2. Entwicklungen DMRU: P2021.12.531, M2021.12.538 3. Rechnung 2021: DFE 4. Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2021 der Walliser Kantonalbank 5. Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2021 6. Rechnung 2021: DGSK	1. Schlussdebatte und Beschluss über: - Jahresbericht 2021 des Staatsrates - Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2021 - Rechnung des Fonds FIGI für das Jahr 2021 2. Dringlichkeiten 11.00 Uhr: Fragestunde	1. Jahresbericht 2021 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO) 2. Zweite Lesung: Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau 3. Behandlungen Grosser Rat: R2021.12.508, R2021.12.537, R2021.12.553

TABLE DES MATIÈRES

A	Pages
Allocutions	
Présidente du Grand Conseil	7
<u>Annexes / Beilagen (cf. codes QR)</u>	
Assermentation	
Madame Graziella Walker Salzmänn, membre du Conseil de la magistrature	10
B	
Banque cantonale du Valais, rapport concernant l'exercice 2021	198
C	
Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO) (voir Rapports d'activité 2021)	
Compte 2021	
Rapport de la commission des finances	
Rapports de controlling des commissions thématiques sur les mandats de prestations politiques 2021	
Rapport annuel du Conseil d'Etat 2021	
Entrée en matière	10
Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)	63
Département de l'économie et de la formation (DEF)	118
Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)	162
Département des finances et de l'énergie (DFE)	184
Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)	215
Débat final	264
D	
Décisions	
Ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-9)	
Entrée en matière.....	31
Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2022-2025 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires	
Entrée en matière (précède lecture de vendredi 10 juin)	110
Lecture (suite de mercredi 8 juin)	261
Session de juin 2022	349

E

Elections

Membres des commissions de haute surveillance	110

F

Fragestunde (siehe **Heure des questions**)

H

Heure des questions	289

I

Inspection cantonale des finances (voir **Rapports d'activité 2021**)

Interpellations

2021.09.251 Protection de la vendange 2021 contre le vol (Cindy Jacquier), traitement	132
2021.09.346 Lâcher les guêpes parasites pour lutter contre la cochenille farineuse: quels résultats? (Paola Riva Gapany), traitement	133
2021.12.512 Des améliorations urgentes dans le secteur des soins (Clément Borgeaud), traitement	227
2021.12.542 Nicht erklärbare Lohndifferenzen zwischen den Geschlechtern – was unternimmt der Kanton Wallis? (Anja Katharina Schmid), Behandlung	228
2022.06.205 Erzwungene Aufgabe der nicht schützbaren Walliser Alpen?, Christian Gasser, Dringlichkeit	277
2022.06.201 Droit d'opposition en matière de construction: quelle marge de manoeuvre pour le canton? (Nicolas Bonvin), urgence	278
2022.06.228 Quelles sont les sanctions internes à l'Etat suite au rapport IF du 30 avril 2022? (Bruno Perroud), urgence	281
2022.06.224 Mehrjährige Sperrung der Kantonsstrasse durch den Pfynwald? (Bernhard Frabetti), Dringlichkeit	284
2022.06.240 Sperrung Kantonsstrasse «T9-alt» (Dina Studer), Dringlichkeit ...	284
2022.06.246 Bauarbeiten für die Autobahn A9 durch den Pfynwald (Gilles Florey), Dringlichkeit	285
2022.06.232 CMS de Sion-Hérens-Conthey: que se passe-t-il? (Grégory Logean), urgence	297
2022.06.203 La guerre des gangs de motards, le Valais doit-il frémir? (Françoise Métrailler), urgence, retirée par son auteur	300
2022.06.222 Mantrailing-Hunde: Quo vadis? (Claudia Alpiger), Dringlichkeit ...	302
2022.06.241 Académie de Police de Savatan: qu'a donc fait le Conseil d'Etat depuis que l'échéance était connue? (Jacky Vuissoz), urgence	308

L

Lois

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (deuxième lecture)

Message

Loi (tableau synoptique)

Rapport de la commission thématique

Tableau des amendements

Entrée en matière	39
Discussion de détail	317
Discussion sur l'ensemble de la loi	334
Débat final	334

M

Ministère public (voir Rapports d'activité 2021)

Motions

2021.12.487 Surveillance des avocats en procédure administrative (Damien Revaz), développement	77
2021.12.551 Le redoublement à l'école obligatoire (Jean-Daniel Melly) développement	145
2021.12.555 Jours jocker à l'école (Delphine Michaud), développement	154
2021.12.538 Interdiction du tourisme hélicoptère (Jean-Daniel Melly), développement – classement	177

O

Orateurs, liste	3

Ordres du jour

Mardi matin 7 juin 2022	9
Mardi après-midi 7 juin 2022	61
Mercredi matin 8 juin 2022	107
Jeudi matin 9 juin 2022	161
Jeudi après-midi 9 juin 2022	213
Vendredi matin 10 juin	257
Vendredi après-midi 10 juin	309

P

Plan de la session	347-348

Politique sanitaire du Conseil d'Etat (voir Rapports d'activité 2021)

Postulats

2021.09.351 Construction d'un «deuxième Pramont» pour l'exécution des mesures pénales (Patricia Meylan), traitement	75
2021.12.486 Pour une participation à la phase d'essai du vote électronique (Damien Revaz), développement	75
2021.12.496 Kontrollen des Schwerverkehrs am Simplonpass (Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Entwicklung	78
2021.12.501 Cyberkriminalität bei den Gemeinden (Gilles Florey), Entwicklung	79
2021.12.556 Entraves administratives et fonctionnelles à l'exercice du droit de vote (Fabien Schafeitel), classement	81
2021.12.561 Pour un renforcement de la lutte contre le racisme en Valais (Pauline Crettol), classement	83
2021.02.068 Agir pour une production de raisin viable (Emmanuel Chassot), traitement	131
2021.05.112 Cohabitation tourisme et agriculture: concilier deux destinées et anticiper les problèmes (Arnaud Schaller), traitement	132
2021.12.511 Vignes à l'abandon, potentiel de contamination (Emmanuel Chassot), développement	134
2021.12.522 Tour de vis du Conseil fédéral: se préparer pour une réactivation des aides Covid (Thomas Birmaum), développement, retiré par les auteurs ..	134
2021.12.526 Pour une meilleure coordination entre les directions lorsque les enseignants perdent des heures de travail (Julien Monod), développement	134
2021.12.534 Planungssicherheit für die Gastronomie und Hotellerie (Graziella Collenberg), Entwicklung	136
2021.12.539 ICT-Support in Schulen auf Sek2 (Andrea Amherd-Burgener), Entwicklung	138
2021.12.543 Structure d'accueil extra-familial: trop de disparités entre les communes de notre canton (Anne-Laure Secco), développement	139
2021.12.550 Face aux vidéos «kids unboxing» que faisons-nous? (Alexandre Dubuis), développement	142
2021.12.559 Structure de l'accueil de l'enfance – une CCT enfin? (Valentin Aymon), développement	157
2021.12.531 Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière (Damien Raboud), développement	175
2021.09.329 Impfbus (Franziska Biner), Behandlung	226
2021.12.493 Sofortmassnahmen zur Umsetzung der Pflegeinitiative auf kantonaler Ebene (Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Entwicklung	229
2021.12.506 Pharmacovigilance et consentement éclairé (Pierre Contat), développement	231
2021.12.528 Umsetzung Pflegeinitiative (Andrea Amherd-Burgener), Entwicklung	238
2021.12.529 Un véritable soutien aux appartements à encadrement médico-social, (Bruno Moulin), développement	239
2021.12.530 Violences domestiques en Valais: des chiffres essentiels pour agir! (Aude Rapin), développement	242
2021.12.533 Häusliche Gewalt – wie weiter? (Anja Katharina Schmid), développement	244

2022.06.254 Une lettre de mission pour les administrateurs désignés (Cyrille Fauchère), urgence	275
2022.06.202 Einheitliche Vergütungsregeln Baubranche aufgrund ausserordentlicher Preissteigerung/Lieferverzug (Rahel Pirovino-Indermitte), Dringlichkeit	279
2022.06.225 Rapidement un délégué «Eau» en Valais! (Bruno Perroud), urgence	280
2022.06.230 Sicherheitsprüfung Steinbrüche aufgrund neuer Erkenntnisse aus Felssturz Blasbiel (Rahel Pirovino-Indermitte), Dringlichkeit	282
2022.06.234 Dringliches Umsetze des dringlichen Postulats «Keine Änderungen im Ambulanzwesen» (Christian Rieder), Dringlichkeit - zurückgezogen	298
2022.06.235 Einen Schritt zurück beim Vernehmlassungsverfahren Konzept Ambulanz Oberwallis, Dringlichkeit	298
2022.06.206 Effizientere und schnellere Bestätigung von Wolfsrissen (Christian Gasser), Dringlichkeit	300
2022.06.220 Ausserordentliche Lage – Wölfe bedrohen unsere Dörfer (Diego Schmid), Dringlichkeit	301
2022.06.219 Keine unnötige Umstrukturierung des Rettungshundewesens im Wallis (Christian Gasser), Dringlichkeit	306
2022.06.223 Menschenleben statt Machtspiele und Rotstift: Top ausgebildete einheimische Rettungshundeteams (Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Dringlichkeit	307
2022.06.229 Menschenleben nicht aufs Spiel setzen – Mantrailing-Hundeführer zurück zum KRWO (Franziska Biner), Dringlichkeit	307

R

Rapports d'activité 2021

Conseil d'Etat	
Entrée en matière (7 juin)	10
Débat (10 juin)	310
Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais	51
Commission de justice sur la validation des groupes politiques	86
Administration des tribunaux	86
Ministère public	86
Conseil de la magistrature	86
Commission cantonale de protection des données et la transparence	98
Banque cantonale du Valais	198
Inspection cantonale de finances	205
Hôpital du Valais	245
Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)	310
Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire	245

Redner (siehe Orateurs)

Résolutions

2021.12.508 La personnalité des députés valaisans est menacée! (Aude Rapin), traitement	339
2021.12.537 Confier les amendements non financiers du budget aux commissions thématiques (Laurent Rey), traitement	343
2021.12.533 Unterstützung des Gesundheitssystems in Notlagen durch verkürzte Ausbildungen für Zivile und Armee (Fabien Zurbriggen), Behandlung	343

S

Sessionsplan	347-348

Stratégie informatique 2015-2024 (voir **Rapports d'activité 2021**)